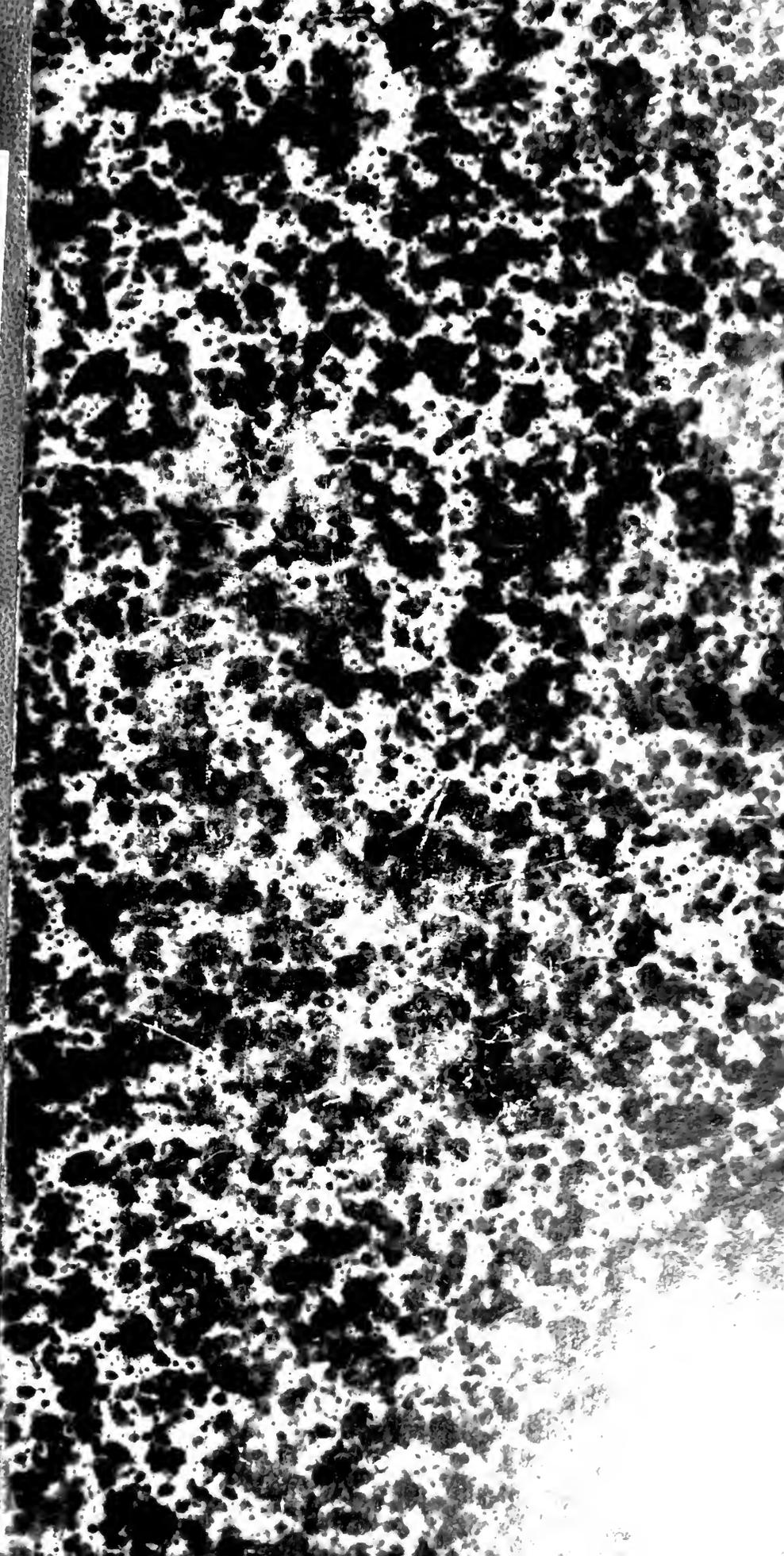
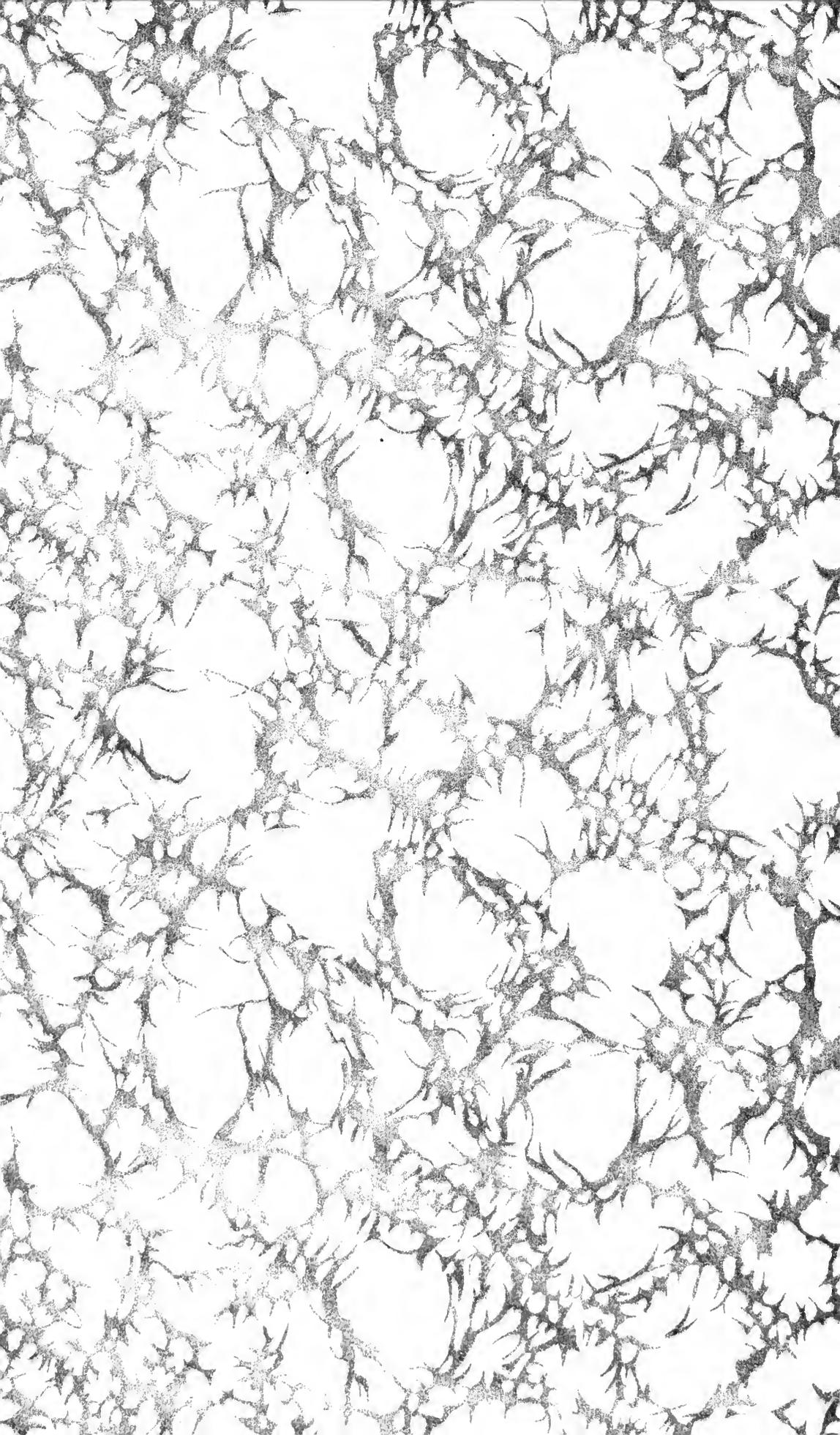


3 1761 01481573 2







Histoire Socialiste

TOME IX

LA

République de 1848

(1848-1852)

Histoire Socialiste

(1789-1900)

SOUS LA DIRECTION DE

JEAN JAURÈS

TOME IX

LA

République de 1848

(1848-1852)

PAR

GEORGES RENARD

Préface de A. MILLERAND



Nombreuses illustrations d'après des documents de chaque époque

PARIS

PUBLICATIONS JULES ROUFF ET C^{ie}

LETTRE PRÉFACE PAR A. MILLERAND (1)

Paris, 1^{er} Novembre 1905.

Mon cher Renard,

En demandant à votre amitié de me décharger du poids d'obligations que de nouveaux devoirs ne me permettaient plus de remplir, je savais quel cadeau je faisais aux lecteurs de *l'Histoire socialiste*. L'œuvre a dépassé mes prévisions.

Vous avez élevé à la gloire de nos devanciers un monument qui durera. Historien, vous ne vous êtes laissé entraîner par aucun parti-pris. Les événements et les hommes ont été jugés par vous sans haine et sans crainte, avec l'exclusif souci de la vérité.

Non que vous ayez abordé l'étude de cette époque émouvante en observateur indifférent. L'eussiez-vous tenté, l'épreuve eût été au-dessus des forces d'un homme qui, soit dit à votre honneur, n'a jamais isolé l'écrivain du citoyen.

Les idées directrices qui ont de tout temps guidé votre action, inspiré vos écrits comme votre enseignement, n'ont pas cessé de vous animer lorsque vous écriviez ces pages. Je ne crois pas me tromper en avançant que, de votre voyage dans ce passé si proche, vous êtes revenu plus attaché, s'il était possible, à notre idéal, mieux persuadé de l'excellence de notre méthode.

Quelle leçon pour l'homme d'État que l'histoire de cette période si brève et si pleine qui s'ouvre par une révolution pour se clore par un coup d'État ! Quelle démonstration saisissante que le temps est un facteur nécessaire de toute évolution !

Un peuple brusquement investi du pouvoir souverain, à l'exercice duquel il ne lui a pas été permis de se préparer, est pour le césarisme une victime fatale et aveugle. Il ouvrira les yeux au fond de l'abîme, trop tard.

(1) Cette partie de *l'Histoire socialiste*, qui devait primitivement être écrite par le citoyen Millerand a été confiée par ce dernier, en raison de ses multiples occupations, au citoyen Georges Renard, que ses études toutes particulières sur l'époque de 1848 désignaient spécialement pour ce travail.

Les masses populaires ne seront pas les seules à s'abuser. Enivrés par la rapidité et l'éclat de la victoire, leurs guides ne seront que trop portés à méconnaître les difficultés de leur tâche pour s'abandonner à une confiance qui touche à la naïveté et pour se bercer de décevantes illusions.

Les « journées » dont les dates jalonnent l'histoire de la seconde République racontent leurs erreurs et de quelle cruelle rançon elles furent payées.

Mais ce serait considérer sous un angle bien étroit les acteurs de ces scènes tragiques et le drame lui-même qu'y voir seulement des erreurs de conduite et de jugement, moins imputables à des défaillances individuelles ou collectives qu'à la soudaineté des événements.

D'autres enseignements, et plus hauts, se dégagent de ce passionnant spectacle.

La proclamation de la République avait éveillé d'immenses espoirs. Une ivresse généreuse s'empara des cerveaux et des cœurs. On eut l'impression que commençait une ère nouvelle.

En quelques mois tous les problèmes politiques et sociaux furent posés, dont la plupart attendent encore leur solution. Avec quel enthousiasme, quel désintéressement, quelle abnégation les Républicains de 1848 luttèrent pour la réalisation de leurs rêves, il faut l'apprendre et en garder pieusement la mémoire.

Aucun souvenir n'est plus propre à relever et à reconforter les courages dans les difficultés et les hasards des luttes quotidiennes ; aucun ne fait plus d'honneur à la démocratie française.

Elle vous sera reconnaissante, mon cher ami, d'avoir en éclairant son passé, jeté sur sa route des lueurs nouvelles.

Affectueusement vôtre.

A. MILLERAND.

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(1848-1851)

PAR GEORGES RENARD

Il serait intéressant de suivre jour à jour et, en quelque sorte, pas à pas, les événements qui remplissent cette époque tumultueuse et féconde, et d'en noter à mesure les répercussions sur la vie de la société française. Mais il faudrait pour cela plus d'espace qu'on ne peut m'en accorder ici. Les limites qui me sont imposées me forcent à séparer et à distribuer par grandes masses *l'histoire politique* de l'époque et *l'évolution économique et sociale* qui s'opère en même temps.

Je conterai donc d'abord les faits relatifs au gouvernement de l'Etat, en indiquant avec netteté les étapes qui ramènent la France de la République à l'Empire ; puis je suivrai, dans les théories et dans la pratique, la grande et longue bataille dont le régime du travail et de la propriété est alors l'objet et l'enjeu (1).

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — LA RÉPUBLIQUE SERA-T-ELLE SOCIALE ?

La marche générale de la Révolution de 1848 en France est à la fois particulière et très simple. D'ordinaire, une révolution présente dans son cours une courbe ascendante et une courbe descendante. C'est ainsi que le 9 thermidor marque dans la première Révolution française la fin du mouvement en avant et le commencement du retour en arrière. Ici rien de pareil. Le point culminant est atteint dès le début. Il se livre, durant quelques semaines, une lutte indécise entre les forces qui veulent maintenir la France à ce niveau et celles qui tendent à lui faire redescendre la pente gravie en trois jours. Cette lutte de forces est, au fond, une lutte de classes, qui se révèle dès les premiers instants, s'envenime bientôt en conflits aigus et donne leur sens aux « journées » échelonnées de mois

(1) Cette histoire s'adressant surtout au grand public, je renvoie à une brochure spéciale les notes et références bibliographiques auxquelles pourront recourir ceux qui voudront vérifier mes assertions. Cette brochure sera en vente à la librairie ROUFFE, au prix de 1 franc.

en mois avec une étrange régularité : 25 février, 17 mars, 16 avril, 15 mai, 22 juin. Pendant ces quatre mois chacune des deux classes et des deux tendances opposées l'emporte tour à tour ; mais chaque victoire éphémère et incomplète de l'une est suivie d'une revanche de l'autre, jusqu'au moment où, dans le sang de la guerre civile, la classe et la tendance bourgeoises triomphent de la classe et de la tendance populaires. Dès lors, la réaction victorieuse se précipite et, de chute en chute, fait retomber le peuple et la bourgeoisie elle-même au-dessous du point d'où ils étaient partis à la conquête de la République. Mais, malgré l'inutilité apparente de l'effort avorté, il ya des choses abattues qui ne se relèvent pas, des progrès réalisés qui subsistent, des idées lancées qui continuent leur mouvement à travers le monde.

Le 24 février 1848, pendant que Paris gronde, fume, bouillonne encore comme un volcan en éruption, la première affaire à régler entre les vainqueurs surpris par la facilité de leur victoire, « arrivée, suivant l'expression de Cabet, comme une bombe ou un éclair », est la constitution du nouveau gouvernement. Sera-ce la Régence ou la République ? Une bonne partie de la bourgeoisie se fût sans aucun doute accommodée d'un changement se bornant à mettre la couronne sur une autre tête. Les républicains modérés croyaient la République prématurée. L'avocat Marie, un des chefs de l'opposition sous Louis-Philippe, disait : « Son temps n'est pas venu. Je l'aime trop pour souhaiter qu'elle naisse avant terme. » Béranger a écrit plus tard : « Nous voulions descendre marche à marche ; on nous a fait sauter un étage. » Mais il fallait compter avec les combattants des barricades qui n'entendaient pas qu'on renouvelât ce qu'ils appelaient l'escamotage de 1830. Déjà le peuple célébrait à sa façon les funérailles de la royauté, en brûlant les voitures de gala et le trône avec une allégresse gouailleuse. A la Chambre, la Régence disparaissait avant d'avoir existé ; la duchesse d'Orléans, le duc de Nemours suivaient Louis-Philippe sur le chemin de l'exil, et l'on décidait de nommer un gouvernement provisoire.

Une liste est alors soumise en plein tumulte, je ne dirai pas au vote de l'Assemblée (car il n'y a plus, à proprement parler, d'Assemblée), mais à l'approbation de la foule bigarrée qui se presse dans la salle envahie. Lamartine, Arago, Ledru-Rollin sont nommés par acclamation ; avec eux passe sans encombre Dupont de l'Eure, le patriarce de la démocratie, dans la vénérable majesté de sa quatre-vingt-deuxième année. Marie, Crémieux, Garnier-Pagès sont acceptés malgré des contestations assez vives. Le nom de Louis Blanc, le socialiste, prononcé par quelques voix, est volontairement omis par Lamartine qui aide à dresser la liste.

Mais il existe une tradition révolutionnaire, une sorte de cérémonial réglé d'avance. Le Gouvernement provisoire, après ce simulacre d'élection parlementaire, doit aller à l'Hôtel de ville se faire reconnaître et, pour ainsi dire, sacrer par le peuple. Il se trouve là en présence d'un courant venant d'ailleurs, d'une autre liste émanant de la presse avancée et des sociétés secrètes. On discute. Un

semblant d'élection, dans la salle Saint-Jean, aboutit à la réunion des deux listes rivales. Marrast, Flocon, Louis Blanc, qui représentent le *National* et la *Réforme*, Albert, un ouvrier mécanicien qui a quitté la veille sa blouse et ses outils de travail, et qui est le candidat des sociétés secrètes, sont adjoints aux députés déjà désignés. Les trois derniers élus reçoivent, ou plutôt subissent d'abord, le titre de secrétaires, et, dans les premières séances, on oublie de convoquer Albert.

Ainsi se trahit, dès l'origine, une sourde dissidence entre les onze hommes qui se chargent de présider aux destinées de la France. On peut distinguer parmi eux trois groupes divers. Le plus nombreux comprend les républicains modérés, ceux qui considèrent la révolution comme accomplie, du moment que la monarchie censitaire et la Chambre des Pairs ont été balayées par la nation. Ce sont : Dupont de l' Eure, Arago, Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie et Marrast. Le plus avancé se compose des républicains socialistes Albert et Louis Blanc, partisans déclarés d'une profonde transformation économique. Entre ces deux extrêmes se placent, poids mobile oscillant de droite à gauche, des radicaux, des démocrates, Flocon, Ledru-Rollin, qui veulent très sincèrement des réformes sociales sans trop savoir lesquelles, mais qui n'entendent pas qu'on touche à la constitution de la propriété et au régime du salariat.

Les premiers correspondent à cette partie moyenne, instruite et aisée de la bourgeoisie, qui se sent majeure et capable de diriger, sans roi, sans cour et sans nobles, les affaires publiques ; les derniers résument en eux les velléités frondeuses et vaguement humanitaires des petits bourgeois, des petits boutiquiers, des petits artisans qui souffrent des impôts mal assis, des inégalités consacrées par la loi et accrues par le développement du grand commerce et de la grande industrie, mais sans être réduits à la condition précaire des travailleurs contraints de louer leurs bras pour vivre. Les autres, enfin, sont les porte-voix de la classe ouvrière proprement dite et de ses aspirations imprécises, mais nettement orientées vers un régime plus égalitaire qui doit s'établir par l'association des hommes et la socialisation des choses. Tous, d'ailleurs, reflètent les opinions et représentent les intérêts des villes, non des campagnes.

Gouvernement de concentration, gouvernement de compromis, hétérogène et discordant, capable de s'entendre sur quelques points d'un programme restreint, condamné, dès qu'il se présentera une question brûlante, à des tiraillements sans fin, à des défiances mutuelles, à des débats violents, à des solutions équivoques et bâtardes ! Amalgame d'éléments contraires, qui peut être bon pour la résistance à des ennemis communs et pour une époque rassise, mais qui l'est beaucoup moins pour l'action et pour un moment révolutionnaire ! Eclectisme périlleux qui paralyse les initiatives hardies, empêche toute politique énergique et suivie et qui, pratiqué de nouveau en 1870, n'a pas mieux réussi qu'en 1848 ; car l'unité de direction dans les grandes crises est une condition de salut. Les disputes inévitables de la majorité et de la minorité devaient conduire à la neutrali-

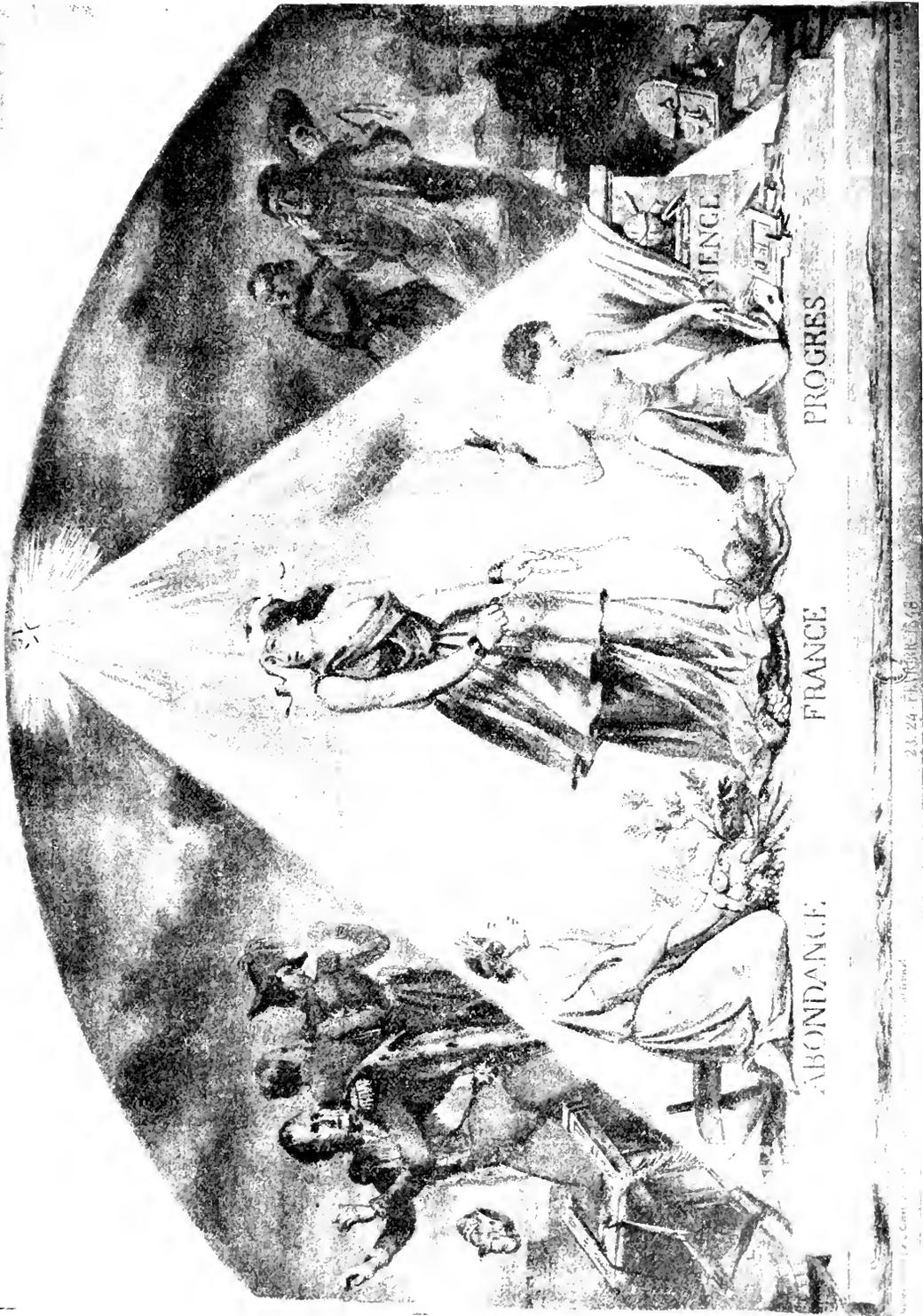
sation des volontés, à l'impuissance qui naît de l'incohérence. C'est de cette maladie originelle qu'allait pâtir ce Gouvernement provisoire dont Proudhon a pu dire : « Il n'a pas su, voulu, osé. »

A peine constitué, il hésite à se qualifier, à s'engager sans retour. Républicain de fait, le sera-t-il de nom ? Osera-t-il devancer le vote de la nation sur un sujet de pareille importance ? Les témoins de ces heures troubles s'accordent à noter les scrupules et les tergiversations de Marie, de Garnier-Pagès, de Lamartine lui-même. Mais toute la journée, du milieu des groupes armés qui fourmillent sur la place de Grève montent des sommations d'en finir. Raspail donne deux heures au gouvernement pour se décider. Lagrange et des insurgés, qui se sont improvisés Délégués du Peuple et installés dans l'Hôtel de ville, surveillent et harcèlent les maîtres du pouvoir. Lamartine propose une formule longue et embarrassée. On amende, on simplifie. Les modérés ne veulent pas de la rédaction trop tranchante : *Le gouvernement provisoire proclame la République*. Les avancés ne veulent pas de la rédaction trop timide : « Le gouvernement provisoire *désire* la République. » Crémieux fait alors prévaloir ce moyen terme : « Le gouvernement provisoire *veut* la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. »

Aussitôt des ouvriers, sur une large bande de toile blanche, charbonnent ces mots en lettres énormes : « La République une et indivisible est proclamée en France. » Ils grimpent sur le rebord d'une fenêtre et développent l'inscription à la clarté des torches. Une formidable acclamation retentit, suivie d'un cri de détresse. Un des ouvriers venait de tomber sur la place et on l'emportait tout sanglant. Les anciens auraient vu là un présage. Hélas ! La République de 1848, après avoir suscité un élan d'enthousiasme, devait tomber, elle aussi, dans le sang ouvrier.

La République était proclamée. Mais que devait-elle être ? Serait-elle un simple changement dans l'organisation politique de la France ? Toucherait-elle à son organisation économique ? Grave problème qui se posait de façon obscure en cette heure critique, mais qui allait se dégager en pleine lumière et devenir la question essentielle du moment. Les bourgeois avaient entendu, pendant la bataille, un cri qu'ils ne comprenaient pas : « Vive la République démocratique et sociale ! » Sociale ! Qu'est-ce que cela pouvait bien signifier ? Une estampe du temps figure la Révolution de Février sous les traits du sphinx classique, dévoreur d'hommes ; et c'était bien, en effet, une terrible, une mortelle énigme qu'elle posait à la France et à l'Europe.

Cela fut sensible dès le matin du 25 février. Des faubourgs et des quartiers pauvres étaient descendus sur la place de Grève des hommes armés de fusils, de sabres et portant, qui une ceinture rouge, qui un bonnet rouge, qui un ruban rouge au chapeau ; autour d'eux ils distribuaient des insignes rouges ; au-dessus d'eux ils faisaient claquer au vent des bannières rouges ; les maisons, l'Hôtel de ville, la statue d'Henri IV furent bientôt pavoisées de rouge, et le gouvernement



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale)

provisoire fut sommé de remplacer le drapeau tricolore par le drapeau rouge.

A considérer froidement les choses, il faut avouer que le drapeau tricolore n'a pas grand sens comme symbole républicain, pour peu qu'on se reporte à son origine. Chacun sait comment il fut formé; lorsque Louis XVI revint de Versailles dans sa capitale, le blanc, emblème de la dynastie des Bourbons, fut inséré entre le rouge et le bleu, couleurs du Tiers Etat et de Paris, pour marquer la réconciliation du peuple avec la royauté. Mais la première République l'avait gardé quand même; l'Empire l'avait porté sur mille champs de bataille; la Restauration l'avait abattu; la Révolution de 1830 l'avait relevé. C'étaient ses titres anciens. En revanche il avait abrité la monarchie de Louis-Philippe, la domination exclusive de la bourgeoisie, le régime qui venait de sombrer; il pouvait passer pour compromis dans la défaite. C'étaient ses torts récents.

Le drapeau rouge était celui qui avait flotté sur les barricades; il avait figuré dans mainte émeute; par cela seul qu'il devait être déployé chaque fois qu'au nom de la loi on sommait un attroupement de se disperser, il avait pris une signification révolutionnaire. Le drapeau de la répression par la force était devenu le drapeau de l'insurrection armée. Or l'insurrection était victorieuse; il semblait avoir le droit d'être à l'honneur comme il avait été au combat.

Malheureusement les symboles sont vagues de leur nature; ils ont surtout la signification qu'on leur prête et le drapeau rouge symbolisait deux choses différentes, que ne distinguaient pas toujours nettement ceux qui l'arboraient et que confondaient obstinément, soit peur, soit calcul, tous ceux qui s'en effarouchaient. C'était, d'une part, un passé tragique, vivant et flamboyant dans les mémoires, Quatre-vingt-treize, la guerre civile et la guerre à tous les trônes, l'échafaud, la Terreur; c'était, d'autre part, l'avènement du « peuple » au pouvoir, l'obligation pour le Tiers Etat de compter avec le quatrième Etat, l'ascension des pauvres au rang des riches, le redressement du travail en face du capital, la poussée vers l'abolition des classes et du salariat, tout cet ensemble très vague qui, sous le nom de République sociale, s'esquissait à demi voilé dans la brume de l'avenir.

Ces deux significations du drapeau rouge, toutes deux également déplaisantes à la bourgeoisie, apparaissent clairement dans le conflit dont il est l'occasion. Lamartine, qui dirige la résistance à son adoption, lui reproche d'être un « symbole de sang », et, oubliant que le rouge est dans l'Eglise chrétienne l'emblème de la charité et qu'il brilla sur l'oriflamme des rois de France, il proteste contre une couleur « qui excite les hommes comme les brutes »; il l'accuse d'annoncer « une république convulsive »; et quand, harmonieux magnétiseur de la surexcitation populaire, il lance la phrase fameuse : « Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie... », il ne commet pas seulement une éloquente erreur historique, puisque Baily, maire de Paris, fut précisément condamné pour avoir fait tirer sur des

citoyens en omettant de déployer le drapeau avertisseur du recours à la force ; mais il laisse habilement dans l'ombre la moitié de la question ; il semble proscrire uniquement ce qu'il nomme « le drapeau de la Terreur » ; et pourtant il sait, il reconnaît lui-même qu'il y a autre chose dans le débat engagé, qu'en demandant le remplacement du drapeau tricolore ses adversaires entendent répudier un régime « où le riche continue à jouir et le pauvre à souffrir, le fabricant à exploiter l'homme en le condamnant au salaire ou à la famine » ; en un mot il sent très bien qu'il s'agit là d'une lutte de classes qui sont en désaccord, non point seulement sur des moyens, mais sur le but à poursuivre. « C'était, a-t-il écrit, la lutte ouverte des prolétaires contre la bourgeoisie. »

Lamartine, racontant plus tard cette journée, qui fut sa journée, la fait finir dans une clarté d'apothéose dont il est le centre rayonnant et, sur la foi de son récit, l'histoire complaisante a docilement accepté la légende d'une multitude en délire soudainement apaisée par la puissance d'un grand charmeur et dupeur d'oreilles. La vérité est qu'il fallut autre chose pour calmer l'orage. Il fallut une concession prudente aux vœux du peuple, appuyés dans le gouvernement lui-même par Louis Blanc. Le *Moniteur* du 27 février publia le décret suivant :

Le gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française. Sur ce drapeau sont écrits ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. *Liberté, Égalité, Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

On comprend mieux, après cette décision qui fut immédiatement communiquée à la foule, sa pacifique retraite ; et cela explique sans doute aussi pourquoi Blanqui, — l'homme-mystère, l'infatigable préparateur de coups de main, mais aussi le lucide esprit qui, seize ans plus tôt, dénonçait au fond des querelles politiques « la guerre entre les pauvres et les riches » — après avoir fait placarder le matin sur les murs de Paris cette affiche comminatoire : « Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon... », conseillait, le soir même, aux siens de se retirer sans rien faire. En tout cas, entre le gouvernement et ceux qui le poussaient en avant un véritable compromis venait d'être conclu, compromis accentué par ce fait que Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert passaient sans bruit du rang de secrétaires à celui de membres du Gouvernement provisoire. Par les deux derniers surtout un peu de rouge y entrait et relevait la teinte trop pâle dont le peuple lui faisait un grief.

Le soir même une série de décrets essayait de satisfaire à la fois les modérés et les républicains d'avant-garde : transformation des Tuileries en un hospice d'invalides civils, adoption des enfants dont les pères venaient de mourir en com-

battant pour la patrie, mise en liberté de tous les détenus politiques, enfin abolition de la peine de mort « en matière politique », mesure incomplète qui ne proclamait pas l'inviolabilité de la vie humaine, comme le dit à tort un des considérants rédigés par Louis Blanc, mais qui témoignait de la générosité des vainqueurs, rassurait les timorés et leur prouvait que la guillotine de Quatre-vingt-treize était reléguée au musée des antiques.

Toutefois la grosse question, cachée au fond du conflit des deux drapeaux, n'était point tranchée, et elle reparaisait sous une forme plus nette. Devant le gouvernement se présentait en tumulte et en armes une délégation conduite par un ouvrier nommé Marche, un de ces inconnus dont leur énergie fait des chefs dans les moments de troubles. Il réclame la reconnaissance immédiate du « droit au travail ». Le gouvernement regimbe devant cette sommation impérieuse. Lamartine s'efforce de prendre l'ouvrier à la glu de son éloquence. « Assez de phrases comme cela ! » interrompt brutalement le jeune homme. Peut-être se fût-il laissé gagner quand même, si Louis Blanc, après un instant d'hésitation, ne se fût prononcé en sa faveur. Avec Flocon et Ledru-Rollin, Louis Blanc rédige, séance tenante, le décret suivant dont les redites sentent la hâte de l'improvisation :

« Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail. »

Ledru-Rollin fait ajouter cet article, qui ressemble à un don de joyeux avènement :

« Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la liste civile. »

Tous signent, plusieurs sans doute à contre-cœur. C'était, en effet, l'acte le plus révolutionnaire qu'on leur eût encore arraché. Le décret était un engagement solennel de l'État à intervenir dans le domaine économique, à transformer l'organisation industrielle et agricole dans un sens favorable aux travailleurs. Il indiquait en termes imprécis l'association comme le moyen d'atteindre ce but. La Révolution sociale avait trouvé là sa formule vague. Le socialisme, pour la première fois, sortait des livres pour entrer dans la voie ardue des réalisations.

S'il faut en croire des témoignages contemporains, Marche aurait dit : « Le peuple attendra ; il met trois mois de misère au service de la République. » Le peuple, dont on escomptait si légèrement la patience, ne paraissait pas disposé à attendre si longtemps. Le matin du 28 Février, jour où la République devait être officiellement proclamée sur la place de la Bastille, plusieurs milliers d'ouvriers, rangés par corps de métier, couvraient la place de Grève ; ils portaient des bannières où se lisaient ces mots : *Ministère du Progrès. — Organisation du*

travail. — *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*, et une nouvelle députation populaire était annoncée au Gouvernement provisoire.

Grand émoi parmi ses membres ; il est permis d'affirmer que, dans l'intervalle écoulé depuis l'avant-veille, les modérés s'étaient repris, qu'ils s'étaient effrayés de leur décret, qu'ils répugnaient à donner une sanction si prompte à des paroles dépassant leur pensée. Lamartine se fit l'interprète de ce revirement ; il déclare que pour lui *organisation et travail* sont deux termes incompatibles, dont il ne peut comprendre l'accouplement. Il refuse de signer le nouveau décret qu'on réclame du gouvernement et il entraîne avec lui la quasi-unanimité de ses collègues. Louis Blanc, de son côté, ne veut point laisser protester l'engagement pris envers le peuple ; il offre sa démission et celle d'Albert. Mais on est bien près des barricades. Ne sera-ce pas le signal d'une reprise dans la guerre des rues ? On cherche une transaction. Si Louis Blanc et Albert voulaient consentir à présider une Commission qui siégerait au Luxembourg et dresserait, avec l'aide des travailleurs eux-mêmes, un plan d'organisation du travail...! — Une Commission au lieu d'un ministère ; une assemblée délibérante au lieu d'un organe d'action ! Pas d'argent, pas de pouvoir pour réaliser les réformes rêvées. Un cours sur la faim devant des affamés ; une parlotte « autour d'une marmite vide. » Il y avait cent motifs pour refuser. Il y en eut de plus puissants qui décidèrent Louis Blanc à accepter. Crainte de rouvrir l'ère des émeutes ? Gloriole de présider un parlement du travail ? Espoir de créer un centre officiel d'agitation socialiste ? Honte de paraître reculer devant la solution d'un problème dont on lui empruntait l'énoncé ? Qui osera se prononcer ? Qui peut sonder les cœurs ? Toujours est-il qu'il accepta une proposition qui était une façon déguisée d'é luder les demandes du prolétariat ; il abritait cette espèce de retraite derrière de belles paroles qu'il prit la peine d'écrire en tête du décret :

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui ; qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ; que la question du travail est d'une importance suprême ; qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain... »

C'étaient là de bien grands mots pour une petite création. Il est vrai qu'elle reçut un titre sonore ; qu'elle s'appela *Commission de gouvernement pour les travailleurs* ; que Louis Blanc en était président et Albert, vice-président.

On s'est demandé s'il fallait voir une machiavélique intention dans l'acte par lequel les modérés du Gouvernement provisoire déportèrent ainsi au Luxembourg les deux plus hardis de leurs collègues. Cela est possible ; mais il est aussi permis de croire que ce fut un expédient dont personne sur le moment même, pas plus Louis Blanc que Lamartine, ne mesura l'exacte portée, et, ce qui semble le prouver, c'est l'inquiétude que provoqua bientôt cette Commission du Luxembourg chez ceux mêmes qui l'avaient instituée et l'effort permanent qu'ils firent pour en neutraliser l'influence.

Ils avaient commencé dès la veille. Faute de vouloir ou de savoir organiser le travail, ils s'étaient hâtés d'organiser l'aumône. Le 27 février, était publié un décret ainsi conçu :

« Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret. »

Ce n'était pas chose nouvelle, tant s'en faut. C'était, au contraire, une antique tradition française de créer, dans les moments de crise économique, pour les ouvriers inoccupés, ce qu'on appelait des *ateliers de charité*. L'ancien régime avait abondamment usé de cette suprême ressource des jours mauvais (1) et le XIX^e siècle n'y avait pas renoncé. Après 1830, le gouvernement de Louis-Philippe, avait, d'une part, distribué trente millions au commerce et à l'industrie, c'est-à-dire aux patrons, et, d'autre part, ouvert pour les travailleurs des ateliers qui leur assuraient un salaire provisoire. L'an 1837, on avait encore pris en faveur de ceux-ci des mesures analogues. Lille, Douai avaient, avant la Révolution, leurs ateliers communaux. Cet essai d'assistance par le travail, ainsi entré dans les mœurs, devait naturellement reparaître en un moment où l'achèvement des travaux entrepris pour les fortifications de Paris, la crise industrielle et commerciale venue d'Angleterre sur le continent dès 1847, la crise agricole due aux mauvaises récoltes, enfin le trouble inséparable de toute révolution condamnaient au chômage forcé des milliers et des milliers d'ouvriers. En ressuscitant une fois de plus cette institution de sauvetage, on ne s'inspirait nullement d'un principe socialiste ; l'organisation en était même confiée à Marie, adversaire avéré du socialisme ; et la vieille appellation d'*ateliers de charité* allait reparaître dans les circulaires ministérielles de Ledru-Rollin comme dans les communes nombreuses qui devaient imiter Paris.

Une autre mesure complétait celle-là. C'était la création de la garde nationale mobile ; on y enrôlait les jeunes faubouriens dont beaucoup avaient combattu sur les barricades et on leur attribuait une solde de 1 fr. 50 par jour. La majorité du gouvernement provisoire espérait s'attacher ainsi de deux manières différentes les ouvriers qu'elle redoutait. Peut-être croyait-elle les détourner des idées de transformation sociale qui couvaient dans les têtes les plus ardentes ; peut-être avait-elle aussi l'illusion de faire tout ce qui était licite et possible pour l'amélioration du sort des travailleurs, en appliquant ce que Lamartine appelait « les principes de la charité entre les différentes classes de citoyens. »

(1) Au temps de la Ligue, un peu plus tard sous Henri IV, on en avait institué à Paris et en d'autres villes. Sur la fin du règne de Louis XIV, en 1693, en 1695, on avait eu recours à ce moyen de lutter contre la misère. On le retrouve souvent employé au siècle suivant, notamment en 1764 et dans les années qui précèdent la Révolution. On sait qu'au cours de celle-ci, en 1789, les chantiers ouverts, à Montmartre, pour les sans-travail et un peu assez mécontents aux bourgeois de Paris pour qu'ils fissent en armes l'escalade de la butte avec l'intention de les disperser.

Mais rien ne révélait mieux le dissentiment existant parmi les membres du gouvernement. Où la majorité disait : *charité*, la minorité répliquait : *justice*. La politique du gouvernement provisoire sur la question du travail tient toute entière dans cette opposition.

CHAPITRE II

L'ACCUEIL FAIT A LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

J'ai montré les premiers symptômes de la lutte des classes au lendemain du 24 février; mais le tableau serait incomplet et faux, si je ne faisais voir la contrepartie, l'union apparente des classes dans ce matin ensoleillé de la deuxième République.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu au monde éclosion plus luxuriante de rêves fraternels et d'enthousiasmes candides que dans le printemps précoce et chaud de l'année 1848. Le peuple de Paris, peuple théâtral, s'il en fut, peuple ami des spectacles qui parlent aux yeux et du drame palpitant qui parle au cœur, fut pris d'une ivresse de bruit, de mouvement, de vie. On l'eût dit frappé d'un coup de soleil qui exaltait toutes les têtes.

Quel changement aussi en quelques heures ! Toutes les libertés conquises à la fois ! Liberté de tout imprimer et de tout afficher ! Liberté de se réunir et de discourir en public sur tout sujet ! Liberté de s'associer et de voter des ordres du jour en des diminutifs d'assemblées législatives ! Liberté de dérouler dans les rues de pittoresques cortèges aux bannières flottantes ! Liberté d'entonner à gorge déployée « la grande *Marseillaise* » et ce *Chant des Girondins*, qui, par une transposition très parisienne, sort soudain du théâtre pour entrer dans l'histoire ! En tout cela une fraîcheur et une douceur d'aurore. Chez les vainqueurs une foi naïve en la naissance d'une ère nouvelle. Une volonté arrêtée d'en être dignes. Une bonté large rayonnant sur tous les opprimés et aspirant à leur porter la délivrance. Un épanouissement superbe de fraternité. Il semble que l'on nage dans une mer de lait. Ceux qui trempèrent alors leurs lèvres dans le breuvage enchanté de l'illusion en ont gardé, durant toute leur existence, la saveur grisante et le regret attendri, même quand au fond de la coupe ils avaient bu l'amertume et le dégoût. On pourrait définir la Révolution de 1848 : le romantisme en politique. Ce fut un déchainement lyrique des imaginations, une débauche d'idéalisme. Il est naturel qu'un poète, comme Lamartine, soit un de ses conducteurs — qu'il dise dans une réponse aux étudiants : « Nous faisons aujourd'hui la plus sublime des poésies. »

Ce qui permet ce vagabondage dans l'azur, c'est la trêve, disons mieux, l'évanouissement momentané des partis. Louis-Philippe s'est pitoyablement enan-

et, au dire de Tocqueville, il n'est pas plus question de lui « que s'il eût appartenu à la dynastie des Mérovingiens. » On s'est gardé d'arrêter Guizot qui est allé le rejoindre en Angleterre. Tous les serviteurs des puissants d'hier se trouvent mués en républicains par un coup de baguette. C'est à qui se ralliera à la République avec le plus de fougue et d'éclat. Les gros banquiers, Rothschild en tête, souscrivent pour les blessés de février. Les dignitaires de l'Eglise protestent de leur amour évangélique de l'égalité. Des religieuses offrent leurs couvents pour y installer les invalides du travail. Des duchesses, avec les femmes des nouveaux maîtres du pouvoir, organisent des sociétés d'assistance, des *Fraternités*, contre la misère. La magistrature, l'Université, l'armée, d'anciens ministres de la monarchie, des familiers et des fils du roi déchu, des princes de la famille Bonaparte s'inclinent avec déférence devant la majesté du peuple.

A peine quelques légers désordres, vite réprimés sans effusion de sang. Jamais Révolution ne fut moins sanguinaire. Ce qui domine dans la grande ville enfiévrée, c'est une sorte d'anarchie bon enfant. La foule use pacifiquement son besoin d'agitation à planter des arbres de la Liberté. On les enrubanne, on les promène en grande cérémonie, et dans la procession les membres du clergé fraternisent avec les élèves des Ecoles et les gens des faubourgs, les chants d'église alternent avec les refrains révolutionnaires. Partout dans les fêtes et les discours revient l'appel à l'entente amicale des classes, l'allusion à l'universelle harmonie des intérêts.

La secousse ressentie par les cerveaux suscitait encore des démonstrations sans nombre. Qui dira les mille délégations allant porter au Gouvernement provisoire leurs sympathies, leurs vœux, leurs doléances, et rapportant en échange de bonnes paroles ou quelque couplet mélodieux de Lamartine, le grand orgue de la Révolution ? C'est un défilé d'Anglais, de Suisses, de Grecs, de Hongrois, de Norvégiens, de Belges, d'Irlandais, d'Italiens, de Roumains, de Polonais, etc.; l'Europe démocratique, par la voix de ses enfants résidant à Paris, salue l'avènement de la démocratie en France. Tous les groupes et toutes les couches de la population, depuis les Consistoires protestants, les israélites et les membres des fabriques catholiques jusqu'aux élèves des écoles et des lycées, jusqu'aux invalides, aux tambours et aux sapeurs-pompiers, haranguent et sont harangués tour à tour. Mais ce qui frappe surtout, c'est un réveil de la vie corporative; on dirait que toute l'armée du travail vient se faire passer en revue, qu'elle se souvient des temps où chaque métier avait sa place d'honneur dans les cérémonies publiques. Compagnons charpentiers, dont la société est contemporaine de ces âges lointains; porteurs d'eau et employés des messageries nationales, destinés à disparaître bientôt; travailleurs et travailleuses des petits ateliers, bijoutiers, marbriers, peintres en bâtiment, selliers, culottières et giletières; ouvriers de la grande industrie, des chemins de fer, de la Compagnie du gaz, des raffineries de sucre, des fabriques de produits chimiques, des usines Derosnes et Cail, se relaient, semble-t-il, pour ne pas laisser oublier en haut lieu que le quatrième Etat réclame sa place au banquet de la vie.

L'ouvrier, qui jaillissait ainsi de l'ombre où on l'avait maintenu, est vraiment le personnage-type, le héros de ces premières semaines de la Révolution. Il est



LE SPHINX
(1848.)

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

traité en souverain de fraîche date; il est flatté, courtisé, imité. Les orateurs officiels vantent son courage dans la bataille, sa générosité dans la victoire, son dévouement au bien général, son intelligence politique, louanges méritées sans

doute, mais à dessein grossiers, qui visent l'avenir plus encore que le présent et ressemblent à des conseils enveloppés de miel. Un refrain du temps traduit naïvement l'idolâtrie dont la « sainte canaille » est l'objet :

Chapeau bas devant la casquette !
A genoux devant l'ouvrier !

Le bourgeois essaie de se rapprocher autant qu'il peut de cet être idéal : vestons sans façon, cravates lâches, chapeaux mous, barbes croissant en liberté, manières simples, voire un peu débraillées, ton familier et au besoin trivial, phrases humanitaires où le mot de *citoyen* se carre et s'élargit à chaque tournant : voilà ce qui remplace le langage et le costume gourmés de la veille. A la Comédie Française, devenue le théâtre de la République, pendant que Rachel déclame la *Marseillaise* à genoux et roulée dans les plis du drapeau tricolore, on peut voir dans son auditoire, en apparence tout populaire, des blouses qui recouvrent du linge fin. Une dame de l'aristocratie anglaise qui vit alors à Paris, écrit : « Nous mettons tous de gros souliers ; nous portons tous un parapluie et nous tâchons de ressembler autant que possible à nos portières. » La *Revue des deux mondes*, c'est tout dire, félicite le gouvernement d'avoir proclamé le droit au travail.

Qu'y avait-il au fond de cet étalage de tendresse à l'adresse des ouvriers ? Un sentiment de peur, à n'en pas douter, devant ces masses énigmatiques qui sortaient de leurs noirs taudis ; un respect de leur puissance démontré non seulement par l'aisance avec laquelle avaient été bousculés, en France, un ministre et un roi, mais par l'espèce de tremblement de trônes qui secouait toutes les capitales d'Europe ; probablement aussi une reconnaissance secrète pour ces meurt-de-faim qui, maîtres de richesses énormes, avaient sauvé les diamants de la couronne et fusillé sans pitié les voleurs ; enfin, dans une bonne partie de la population, un sincère élan de fraternité humaine. Un témoin, alors simple ouvrier, a écrit : « Je crois qu'à nulle autre époque de notre histoire l'opinion publique n'avait montré de meilleures dispositions pour améliorer la condition morale et matérielle du peuple. » Certes, les mauvais vouloirs ne manquaient pas ; mais ils se dissimulaient prudemment. Ce lendemain d'orage fut un de ces rares moments de sérénité où le ciel bleu rit sur la terre encore détrempée et semée de débris ! Accalmie trompeuse, si l'on veut, et déjà traversée d'éclairs qui annoncent une prochaine bourrasque ; mais halte bienfaisante qui repose, fait miroiter devant les nations lassées l'image et l'espoir d'une concorde durable et les aide par là même à poursuivre leur marche sur la route rocailleuse où elles cheminent !

Cet âge d'or d'une Révolution, « qui ressemblait à une fête plutôt qu'à une catastrophe », était encore illuminé par l'accueil que la province faisait au nouveau régime.

Les communications étaient lentes alors entre la capitale et le reste du pays ; il fallait douze jours pour qu'une correspondance par lettres pût s'échanger entre Paris et les Basses-Alpes. On aurait pu s'attendre à des conflits dans certaines

parties reculées où les nouvelles ne pénétraient que tardivement. Il n'en fut rien. On n'était pas loin du temps où Henri Heine écrivait avec une impertinente désinvolture : « En France, ce que pense la province importe autant que ce que pensent mes jambes ! » Paris, dans l'Etat centralisé à outrance depuis Napoléon I^{er}, était accoutumé à prendre l'initiative des grands changements politiques ; les villes suivaient Paris et les campagnes suivaient les villes. Qui aurait pu s'opposer à la transformation accomplie ? L'Eglise, le parti légitimiste avaient combattu vigoureusement le gouvernement déchu. Les 200.000 électeurs qui avaient composé « le pays légal » étaient trop clairsemés, trop isolés pour former un solide noyau de résistance. La monarchie de Louis-Philippe n'eut pas sa Vendée, elle croula comme un château de cartes ; Paris l'avait renversée d'un souffle, on la laissa tomber !

La proclamation de la République fut accueillie, suivant les endroits, avec allégresse ou avec une stupeur résignée. Dans les villes industrielles, les ouvriers, avant-garde républicaine, saluèrent avec enthousiasme ce qui était pour eux une promesse de mieux-être. A Lyon, qui était alors la capitale ouvrière de la France, la cité des insurrections à caractère social, ils arborèrent le drapeau rouge qui flotta plusieurs semaines sur les forts occupés par eux ; ils démolirent le mur d'enceinte qui mettait leurs faubourgs sous le feu des canons ; ils attaquèrent des couvents dont les ouvriers faisaient concurrence à leurs ateliers ; ils restèrent plusieurs semaines maîtres de la rue et de l'Hôtel de Ville, comme ils le furent aussi à Limoges. A Lille, ils jetèrent le buste du roi dans un canal, brisèrent quelques vitres, brûlèrent une gare ; à Rouen, ils saccagèrent aussi un débarcadère et menacèrent quelques hôtels de riches industriels. Ils révélaient ainsi, dès le début, que pour eux le mouvement signifiait abaissement des grands et relèvement des petits. Là, comme à Paris, apparaissait en pleine lumière leur antagonisme avec la bourgeoisie, et l'effort des commissaires envoyés par le pouvoir central fut de contenir les impatiences des uns en calmant les angoisses des autres. C'est en Alsace que la tâche fut le moins difficile, parce que des patrons intelligents, à Mulhouse surtout, avaient dès longtemps pris soin d'instruire et de traiter en hommes les travailleurs de leurs usines. Dans les grandes villes de commerce, à Marseille ou à Nantes, la République suscitait moins d'espérances et partant moins de craintes ; elle était acceptée sans peine et sans bruit. A Toulouse, à Nancy, elle était acclamée avant même qu'on sût ce qui se passait à Paris ; à Bordeaux seulement, il se produisit une petite émeute bourgeoise contre un Commissaire à qui l'on avait prêté des desseins terroristes. En maint endroit, on créait des chantiers pour les ouvriers sans ouvrage ou on leur distribuait des bons de pain. Dans les petites villes et les villages, c'est tantôt, comme à Boussac, une explosion d'enthousiasme qui s'exhale en accents dithyrambiques : « Le peuple de Paris est grand et admirable à jamais. Il vient d'ouvrir en trois jours une nouvelle ère à l'humanité. » C'est tantôt, comme en Alsace, une ruée instinctive contre les usuriers juifs, ou, comme en plusieurs régions, un retour

aux antiques usages qui permettent aux riverains de faire du bois dans les forêts de l'Etat. De tous côtés se célèbrent des banquets, des cérémonies funèbres pour les victimes de février, et avec le concours du clergé, au son des cloches et de la *Marseillaise* chantée jusque dans les églises, s'élèvent des arbres de la Liberté. « La croix dressée sur le Calvaire, s'écriait un curé du Loiret, fut le premier arbre de la Liberté planté dans le monde. » En somme, sur toute la surface de la France et même de l'Algérie, la République, dès son apparition, obtenait ce résultat merveilleux et inattendu : un assentiment presque unanime.

Restait l'étranger. Comment allait-il accueillir cette résurrection de la République française, qui avait laissé aux princes de si cuisants souvenirs et aux nations asservies de si contagieux exemples ? A la nouvelle du 24 février, le czar s'était, disait-on, écrié : « A cheval, Messieurs ! » En revanche l'écrivain Tchédérine conte l'effet que produisit la même nouvelle tombant comme une bombe dans une représentation de l'Opéra italien de Pétersbourg. « Les vieux ne cachaient pas leur mauvaise humeur ; nous, les jeunes, nous pouvions à peine contenir notre joie... La France nous semblait le pays des miracles. » Le Norvégien Ibsen, le futur dramaturge, alors simple commis pharmacien, croyait assister au début de la Révolution universelle. Les ouvriers de Manchester éclataient en hurrahs, parce qu'Albert, un ouvrier comme eux, était membre du gouvernement provisoire. En Allemagne, l'on mobilisait deux corps d'armée et l'on mettait les canons en place sur les remparts de Cologne. La bataille semblait près de recommencer entre la France révolutionnaire et la Sainte-Alliance des rois.

Mais les conditions n'étaient plus les mêmes qu'en 1792 ni dans les monarchies européennes, ni dans la République nouvelle. Sans doute le parti républicain français était à peu près unanime à désirer, d'abord l'indépendance de toutes les nations martyres et l'affranchissement de tous les sujets privés de leur liberté ; puis une Sainte-Alliance des peuples aboutissant à des Etats-Unis d'Europe. Le *Moniteur* du 27 février exprimait l'espérance de cette fédération et c'est, à ma connaissance, le premier document gouvernemental qui en contienne le vœu formel. Mais, si l'on était d'accord sur le but, on était loin de l'être sur les moyens de l'atteindre. Les uns voulaient y arriver par la guerre, les autres par la paix.

Les premiers se ressouvenaient d'avoir de toute leur vigueur protesté, sous Louis-Philippe, contre les humiliations « de la paix à tout prix » ; s'inspirant moitié de Napoléon, moitié des « patriotes » de 1793, ils avaient demandé avec insistance la dénonciation des traités de 1815. Quelques publicistes, dans un accès de nationalisme agressif, avaient même réclamé pour la France la frontière du Rhin. Surtout dans l'entourage de Ledru-Rollin, où l'on se modelait volontiers sur la Convention, on regardait le peuple français comme le missionnaire armé de la démocratie ; on lui assignait le devoir de pousser au delà de ses frontières la propagande anti-monarchique. Un des refrains favoris de l'époque était celui-ci :

Les peuples sont pour nous des frères,
Et les tyrans, des ennemis.

Une expédition pour renverser les trônes et délivrer les opprimés de tout pays paraissait conforme à la tradition républicaine. Quelques hommes d'action pensaient aboutir à rendre ainsi nécessaire un Comité de Salut public. Puis les bannis de l'Europe entière, vite accourus, comme des papillons à la flamme, au foyer d'effervescence qui venait de s'allumer, espéraient le changer en un vaste incendie. On estimait à quinze mille leur nombre, rien qu'à Paris. Polonais, Irlandais, Allemands, Belges, Italiens s'agitaient et complotaient ; un souffle belliqueux émanait de ce milieu ardent, qui était encore activé par des catholiques, amis de la Pologne et de l'Irlande, et par des officiers friands de tout prétexte à conquérir des croix et des grades.

Mais un courant pacifique venait le contrecarrer. Commerçants et industriels, tout à leurs affaires, ne voulaient pas d'une intervention armée. Le journal *la Presse* avait même prêché, avec quelques succès, le désarmement général. La bourgeoisie était en immense majorité pour une politique prudente. Dans la classe ouvrière elle-même, il s'en fallait de beaucoup que tous fussent enclins à risquer une partie sanglante et dangereuse. Plus d'un, tout en buvant « à l'indépendance du monde », répétait le beau vers de Pierre Dupont :

L'amour est plus fort que la guerre.

Déjà Pierre Leroux avait dit en prose : « L'amour fait plus que la force et la guerre. » Cabet, dans sa proclamation du 25 février, présentait l'armement du peuple tout entier comme « la garantie réelle de la paix universelle ». Considérant avoir donné pour titre à son journal : *la Démocratie pacifique*. Le socialisme naissant étouffait et remplaçait, dans le cœur de ses adeptes, par le désir de réformes économiques les vieilles convoitises de gloriole et de conquêtes militaires. Lamartine lui-même signale cet effet des prédications socialistes sur les masses populaires.

Pendant qu'une bonne partie de la démocratie française se prononçait pour cet internationalisme pacifique, les aristocraties et les monarchies vacillaient d'un bout à l'autre de l'Europe. La Suisse avait, dès 1845, donné le branle, en s'engageant hardiment dans la voie démocratique. Messine, Palerme, Naples s'étaient soulevées ensuite avant Paris, au mois de janvier 1848. Mais après le coup de foudre du 24 février, voici que, le 13 mars, Vienne s'insurgeait, Milan et Berlin le 18, Madrid le 26. Où s'arrêterait la trainée de poudre qui semblait faire son chemin sous un terrain miné ? Les princes inquiets, effarés, avaient assez à faire chez eux pour ne point chercher à gêner la France dans sa métamorphose. Accomplissant à leur tour l'évolution depuis longtemps opérée par l'Etat français, et qui avait fait sa longue prééminence dans l'Europe morcelée, les grandes puissances étaient aux prises, d'une part, avec des aspirations nationalistes qui se manifestaient par un besoin d'unité funeste aux petites principautés ou, par un sursaut de révolte dans les provinces conquises et mal assimilées ; et, d'autre part, elles se débattaient contre les progrès des partis réformateurs qui, chez les unes, ne dépassaient pas

dans leurs visées l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, mais arrivaient, chez les autres, à des essais de démocratie. Ces deux mouvements, qui s'enchevêtraient et qui, tantôt allant dans le même sens, tantôt profondément divergents, rendent si confuse l'histoire de l'époque, garantissaient la France contre tout danger d'une coalition européenne. Les puissances étrangères, au dire de Falloux, pouvaient être appelées les *impuissances étrangères*. D'autant que l'Angleterre, maîtresse incontestée des Océans, ne songeait qu'à pousser son expansion économique et avait aussi ses difficultés intérieures avec la crise que subissaient ses manufactures et ses banques et avec l'agitation bruyante de ses démocrates qu'on nommait *les chartistes*.

Ainsi à l'abri d'une attaque, la République attaquerait-elle ? Prendrait-elle l'attitude héroïque et fière d'un paladin de la justice et de la pitié, disant : « Toute iniquité me regarde » et jetant le poids de son épée dans la balance du destin pour la faire pencher du côté du droit ? Ou bien renoncerait-elle à secourir les faibles ? Trahirait-elle la confiance touchante qu'elle leur inspirait ? S'enfermerait-elle dans un égoïsme froidement sage et implacable ? Dilemme angoissant, qui s'est mainte fois posé au cours du XIX^e siècle et que nul ne pouvait trancher d'un cœur léger ! C'était, d'une part, la guerre européenne avec ses succès incertains, avec ses horreurs certaines, avec le contre-coup que ne pouvait manquer d'avoir sur la politique du dedans l'enfièvrement d'une lutte colossale ; la guerre avec des caisses vides, avec le désarroi qu'amène tout changement de régime, avec cent huit mille hommes au plus à mettre en ligne. C'était, d'autre part, l'abandon d'une tradition généreuse, un repliement sur soi-même qui pouvait être taxé de lâcheté, porter un coup mortel à la haute opinion qu'on avait de la France, lui aliéner les peuples sans lui gagner les souverains, lui laisser perdre l'occasion d'assurer sa prépondérance et le triomphe de la démocratie, et compromettre de la sorte auprès de ceux mêmes qui avaient fait la République l'autorité de ses dirigeants.

Entre les deux résolutions possibles le Gouvernement provisoire, victime de sa composition hétérogène, hésita, louvoya, équivoqua. Pendant que quelques-uns de ses membres encourageaient et aidaient sous main les réfugiés des pays voisins à tenter l'aventure de soulever leurs concitoyens, pendant qu'ils faisaient ou laissaient organiser officieusement de petites expéditions (1) officiellement désavouées, Lamartine, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, rédigeait un manifeste où il tâchait de concilier deux politiques inconciliables.

Il se prononçait pour la paix. Il répudiait toute pensée d'agression. Il dénonçait la guerre comme un grand crime collectif et il la repoussait comme un danger pour la liberté, comme un prélude à la dictature. « Les soldats, disait-il, oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux.

(1) Affaire de Risquons-tout, en Belgique. — Tentative de la *Légion démocratique allemande*, dont Karl Marx avait désiré être chef et que Georges Herwegh, un peu à contre-cœur, conduisit dans le pays de Bade. — Incursion des *Voraces* (Société républicaine lyonnaise), en Savoie.

La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire sans doute, mais elle la veut pour elle-même et non pour des César ou des Napoléon. » Il rappelait, à l'adresse de Barbès et des néo-conventionnels, que, sous la première Révolution, la guerre avait été la pensée « des monarchiens et des Girondins », et non celle des démocrates plus avancés. Il plaidait, au nom même des besoins de la classe populaire, la cause d'un tranquille et lent développement. « Le peuple et la paix, écrivait-il, c'est un même mot. » Et il comptait sur le temps et la raison pour opérer « la constitution de la fraternité internationale sur le globe. » En fait de pro-élytisme, il n'admettait que celui de l'estime et de la sympathie ; il réduisait la France républicaine au rayonnement pacifique de ses principes.

En même temps, toutefois, il faisait des concessions aux belliqueux. Non seulement il jetait au début de son manifeste cette déclaration dictée par un sentiment élémentaire de dignité nationale : à savoir que la République n'avait pas besoin d'être reconnue pour exister ; non seulement il acceptait, sous la pression de Louis Blanc et de la minorité, cette formule, que les traités de 1815, dénoncés sans être rompus, n'existaient plus *en droit*, tout en continuant à rester *en fait* la base de ses relations diplomatiques ; mais, de plus, il annonçait en termes vagues que : « Si l'heure de la reconstitution de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence » ; si l'on menaçait la Suisse, si l'on envahissait les Etats indépendants d'Italie ; si l'on voulait, à main armée, les empêcher de s'allier entre eux, la France se croirait en droit d'intervenir, au besoin par la force. Les bannis, Irlandais et Polonais aussi bien qu'Italiens ou Allemands, pouvaient voir là une demi-promesse et on s'explique que des ouvriers de Lyon aient pu féliciter Lamartine de son manifeste.

Pour parer à tout événement, il faisait créer un Comité de défense nationale dont Arago devenait président. Il faisait décider la formation de quatre armées, au Nord, sur le Rhin, à la frontière des Pyrénées, au pied des Alpes ; armées à plusieurs fins, destinées à empêcher toute velléité d'invasion et de restauration et surtout à réprimer toute insurrection ouvrière. L'une d'entre elles pouvait aussi encourager ceux qui travaillaient à l'émancipation et à l'unité de l'Italie. Lamartine leur était sans conteste favorable et ce n'était pas sans motif que le général Oudinot, commandant en chef de l'armée des Alpes, disait à ses soldats dans la proclamation qu'il leur adressait : « La République est amie de tous les peuples ; elle a surtout de profondes sympathies pour les populations de l'Italie. » Mais, de ce côté, Lamartine se heurtait aux défiances de Charles-Albert, roi de Sardaigne, qui craignait plus l'alliance avec la France que la lutte avec l'Autriche. Ce prince avait peur de perdre la Savoie et Nice ; il avait peur également de l'infiltration des idées républicaines parmi ses sujets, et aux propositions de concours armé qui lui venaient de Paris, il répondait par ces paroles

hautaines que le succès ne devait pas confirmer : *Italia farà da se* (L'Italie se tirera d'affaire toute seule),

Hormis ce côté, Lamartine était résolu au *statu quo* ; il recherchait une entente avec l'Angleterre et tenait en bride les réfugiés irlandais ; il faisait des avances à la Prusse ; il invitait assez durement les Polonais de Paris à demeurer paisibles ; il était même partisan d'un accord étroit avec la Russie : « L'alliance russe, c'est, à l'entendre, le cri de la nature ; c'est la révélation des géographies ; c'est l'alliance de guerre pour les éventualités de l'avenir de deux grandes races. C'est le moyen d'assurer l'équilibre continental avec « deux poids égaux et prépondérants à Saint-Pétersbourg et à Paris. »

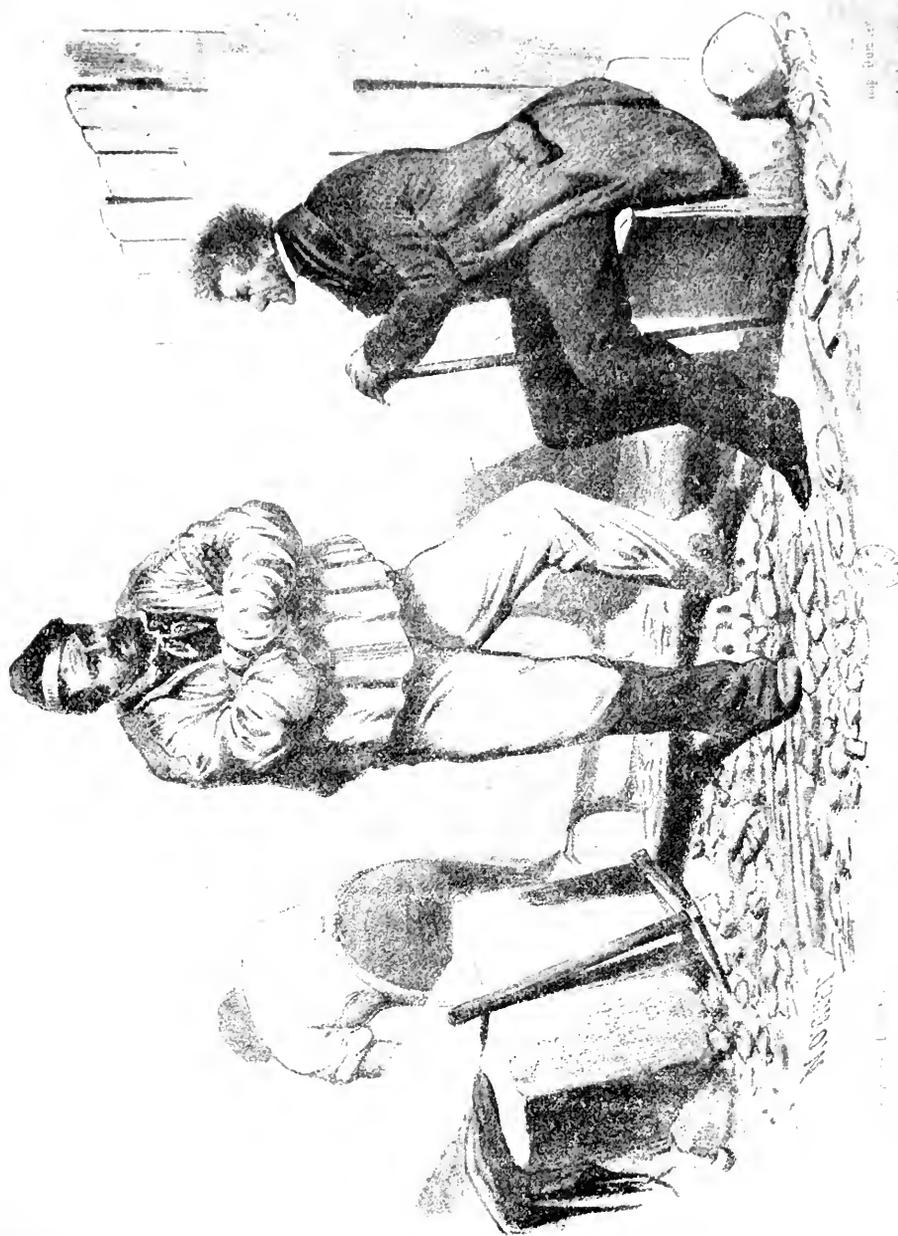
Les puissances étant ainsi, à l'exception de l'Autriche, tranquilisées sur les intentions de la République française, il était naturel qu'elles la reconnussent aisément. La Suisse, la République Argentine, l'Uruguay, les Etats-Unis furent les premières à saluer son avènement ; les autres ne tardèrent guère, et le respect universel qu'elle obtenait ainsi d'emblée vint ajouter un rayon à la lumineuse sérénité de son aurore.

CHAPITRE III

LES RÉPUBLICAINS. — CLUBS ET JOURNAUX. — FORMATION DU PARTI DE L'ORDRE

Malheureusement, le trouble était déjà dans l'air ; les nuages montaient, rapides, épais, gros de tempêtes... L'harmonie apparente cachait des divisions profondes. Elles allaient se creuser et s'élargir. Par la faute des individus ? Oui sans doute, en partie. On connaît le mot cruel de Béranger à l'un des gouvernants qui cherchait à excuser leurs querelles perpétuelles ; « Que voulez-vous ? disait celui-ci... La différence de nos opinions... — Dites plutôt la ressemblance de vos ambitions », répliquait le chansonnier. — Mais surtout par la faute de ces grandes poussées collectives, où les forces individuelles sont englobées et roulées comme les gouttes d'eau dans une lame de fond, par la faute des choses plus que des hommes, par la faute des circonstances mêmes que traversait la société française.

La Révolution de Février s'était faite contre le privilège réservé à la classe riche de diriger les affaires publiques. C'était, en matière politique, le passage de a ploutocratie à la démocratie. Mais, logiquement, ce passage entraînait la disparition de beaucoup d'autres privilèges. Il impliquait la transformation, dans un sens favorable aux travailleurs, de l'impôt, de l'organisation militaire, judiciaire, administrative, de l'enseignement, du droit de propriété, des conditions du travail, etc. Autant de points sur lesquels la bourgeoisie avait des intérêts autres que ceux du prolétariat. Une lutte entre les deux classes était inévitable. Elle



Auxons Bourgeois... Vous avez confisqué deux révolutions à votre profit seulement... Nous recommençons la besogne en usage pour que tout le monde y gagne VOUS ET NOUS... Vous appelez ça être exigeants, là franchement C'EST-Y JUSTE.

allait, dans le pays, amener un déclassement des anciens partis et leur remplacement provisoire par deux vastes groupements par deux *blous* contraires, réclamant, dans le domaine économique et social, l'un des réformes graves, l'autre le

statu quo. Elle allait se trahir dans le gouvernement, par une lutte analogue entre la majorité et la minorité. Elle allait se manifester par un conflit de tendances violemment opposées dans les démonstrations de la rue, dans les journaux, dans les clubs, dans les élections, dans l'Assemblée, jusqu'au jour où elle aboutirait à une bataille ouverte.

Les républicains avancés, à Paris et en province, *les rouges*, comme on les appelle couramment depuis l'affaire du drapeau rouge, sont loin de composer un tout compact. Il y a entre eux des querelles de doctrines et des querelles de personnes. Les radicaux ne sont pas d'accord avec les socialistes, les chefs d'école se jaloussent et se contredisent.

C'est dans les clubs, les journaux, les brochures, qu'il faut étudier leur activité.

Les clubs naissent par centaines au lendemain du 24 Février. Il s'en crée 250 à Paris et dans sa banlieue, rien que pendant le premier mois. Il y en a pour les hommes et pour les femmes, pour les blancs et pour les noirs, pour les Français et pour les étrangers, pour les artistes dramatiques et pour les épiciers, pour les maîtres d'études et pour les professeurs, pour les gens de lettres et pour les gens de maison, pour les étudiants et pour les ouvriers, pour les commerçants et pour les militaires démocrates, pour les francs-maçons et pour les républicains protestants. Les socialistes ont les leurs comme les modérés, les amis de l'ordre comme les amis de la fraternité. Mais l'élément révolutionnaire domine dans ces associations politiques.

Quelques-unes se décorent de noms illustres : Club des Jacobins, Club de la Commune de Paris, Club de la Montagne... On sent là le désir de réveiller les grands souvenirs de la première Révolution. Elle eut alors un rôle considérable, cette manie rétrospective, Elle fut parfois innocente. Quand on proclame la *République une et indivisible*, la formule consacrée ne peut que faire sourire ; quelle parcelle de la France songeait alors à se séparer du territoire national ? Pour qui n'est pas dupe des étiquettes et des apparences, les noms de Jacobins et de Montagnardé, les bonnets rouges, les gilets à la Robespierre, les « Ça ira » et les « Mourir pour la patrie » ne sont guère aussi que des réminiscences littéraires, naturelles chez des hommes qu'on a nourris des hauts faits de leurs pères. Il ne faut pas oublier que Thiers, Buchez, Louis Blanc, Lamartine, Michelet, Quinet, avaient à l'envis, chacun à sa manière, grandi, poétisé, déifié les acteurs du formidable bouleversement d'où date la France moderne. Ils se dressaient au seuil du siècle comme des géants qu'on admirait trop pour ne pas chercher à les imiter. Or, l'imitation n'était pas toujours sans danger. On ne joue pas impunément à la Convention. La guerre aux tyrans n'est pas de mise à toute heure. A vouloir reproduire sans nécessité des paroxysmes d'énergie et de passion inséparables d'une situation quasi désespérée, on risque deux choses : ou de prêter au ridicule par ce qui semble une exagération puérile, une parodie d'autant plus comique qu'elle est plus sérieuse ; ou bien d'effarer les bonnes gens par un débordement

inutile de grands gestes et de grands cris. Ces deux résultats se produisirent en 1848. Dans certains clubs, où l'on délibère sous des piques surmontées de bonnets phrygiens, où l'on invite les citoyens à siéger en blouses, où l'on propose d'isoler et de faire mourir de faim les riches en établissant autour de leurs maisons un cordon sanitaire, les auditeurs ne sont pas longs à mettre au point ce décor truculent et ces harangues enflammées. Ce n'est pas en vain que trente ans de paix ont passé sur la France : les mœurs sont devenues plus douces et les hommes plus humains. Le caractère débonnaire des révolutionnaires de 1848 perce à travers leurs propositions les plus violentes. Les mondains et mondaines, qui s'aventurent dans ces antres, comme dans une ménagerie de bêtes fauves, pour le plaisir de sentir à la nuque un léger frisson, ne tardent guère à découvrir d'honnêtes moutons cachés sous des peaux de tigres. Méduvés peut-être la première fois, ils sont vite blasés, rassurés, railleurs. Mais les habiles comprennent quelles armes empoisonnées peuvent être contre la République les propos saugrenus ou farouches d'orateurs en veine de fantaisie, et leurs éjaculations soigneusement recueillies s'en iront terrifier la province et les villages.

Il faut en dire autant des journaux à titres retentissants qui surgissent dans ces semaines d'effervescence. La *Commune de Paris*, le *Nouveau Cordelier*, le *Père Duchêne*, la *Guillotiné*, l'*Ami du peuple* sont aux feuilles de quatre-vingt-treize, qu'ils veulent rappeler, comme des revenants fabriqués avec une tête de mort et un drap blanc pour épouvanter des âmes timorées. On les a trop jugés sur l'apparence. Qui les parcourt y rencontre souvent une modération de ton inattendue. C'est le cas, du moins, pour le *Père Duchêne*, « gazette de la Révolution », que dirigèrent Thuillier et Gouffroy. Pour estimer l'influence de ces feuilles à sa juste valeur, il faudrait savoir combien de lecteurs chacune avait et combien de jours elle vécut. Il faudrait savoir également, pour quelques-unes d'entre elles, qui fournissait l'argent et si elles n'étaient point payées pour faire peur. Cette étude n'étant pas faite encore, il sied d'être prudent et de ne pas prendre au tragique les excès de langage qu'on peut y relever.

Au reste il s'en faut de beaucoup que clubs et journaux du parti avancé aient été que des boîtes à gros mots et à propositions incendiaires. Le public nombreux, qui suivait les séances de la *Société centrale républicaine*, dans la salle du Conservatoire de musique (et les étrangers de passage, les gens du monde s'offraient volontiers ce régal) était souvent étonné d'entendre Blanqui, avec sa voix fluette et ses mains éternellement gantées de noir, discuter en termes d'une correction parfaite, d'une précision mathématique et d'une ardeur impitoyablement contenue, les plus brûlantes questions du moment. Au *Club de la Révolution*, ceux qui aimaient le panache crânement porté, l'honnêteté grandiloquente, les attitudes chevaleresques se délectaient à écouter Barbès, celui qu'on nommait le Bayard de la démocratie et qui unissait dans son cœur le culte de Dieu et de Jeanne d'Arc à celui de l'égalité. A la *Société fraternelle centrale* Cabot, accompagné parfois du socialiste anglais Robert Owen, prêchait son communisme évan-

gèlique ; ailleurs Raspail disait son incurable défiance de la police et des médecins. Au *Club des Clubs*, qui créait une sorte de lien fédéral entre toutes ces associations poussées comme des champignons, les principaux groupes républicains qui se disputaient la direction des esprits se rencontraient pour se partager les fonds et les pouvoirs presque officiels qui lui furent secrètement départis. En tous ces lieux de réunion la démocratie parisienne faisait de façon hâtive, bruyante, utile quand même, son éducation politique si longtemps retardée, son apprentissage de l'éloquence et de l'action à ciel ouvert.

Dans les journaux aussi il se dépensait beaucoup de verve, de talent, de vigueur. On n'a pas le droit de dédaigner une presse où chaque jour s'adressaient à la foule Proudhon le grand démolisseur, Lamennais le prophète, Considérant l'apôtre, Girardin le tapageur et changeant polémiste, sans compter des échappés de la littérature qui se nommaient Baudelaire, Champfleury, Alexandre Dumas, ou George Sand, devenue l'interprète quasi officielle de la République auprès du peuple français.

En vérité, la secousse ressentie par les cerveaux avait mis en branle quantité de forces intellectuelles qui s'agitaient dans un pêle-mêle étourdissant. Là fermentait tout un personnel de candidats au pouvoir qui surveillaient, critiquaient, poussaient le Gouvernement provisoire. On pouvait parmi eux démieler deux courants distincts, mais qui se mêlaient parfois. L'un était démocratique avant tout, c'est-à-dire qu'il tendait à assurer la direction de la politique au peuple de Paris, fût-ce par une nouvelle révolution qui mettrait à la tête de la France des républicains plus audacieux et qui ne craindrait pas, au besoin, de déclarer la guerre aux souverains d'Europe. Barbès et Blanqui, tout en se détestant cordialement, étaient les deux chefs les plus écoutés de ce groupe toujours prêt à agir. L'autre était plutôt socialiste, c'est-à-dire que, plus profond et plus pacifique à la fois, il tendait de préférence à des réformes économiques qu'on croyait pouvoir opérer sans violence intérieure ou extérieure. Considérant le fouriériste, Pierre Leroux, le théoricien de la non-résistance au mal, Cabet représentaient ce groupe peu favorable aux conspirations et aux coups de main. Raspail servait de lien entre l'un et l'autre. Proudhon, quoique farouchement inclassable, était plus voisin du dernier.

En face de ce parti du mouvement se formait celui de la résistance. Il se composait tout d'abord des monarchistes de toute couleur ; mais légitimistes, orléanistes, bonapartistes s'effaçaient discrètement ; on eût dit qu'il n'existait plus de royalistes, du moins à Paris. Qui donc songeait à renverser la République ? C'est sur le terrain social que se concentrait la réaction conservatrice. Le mot de ralliement était trouvé : *Parti de l'Ordre*. Le programme se construisait et se résumait peu à peu en une formule élastique : Défense de la propriété, de la famille, de la religion.

Comment s'était constituée la trinité ainsi offerte à l'adoration des fidèles ?

« Nous recommençons l'année de la peur », a écrit George Sand dans une de

ses lettres. Il est certain que la *peur rouge* de 1848, comme l'a baptisée Louis Veillot, ne le cède point à la *grande peur* de 1789. Peur des riches qui assiègent le ministère des Affaires étrangères pour obtenir des passeports, qui enterrent leurs bijoux, portent leur argenterie à la Monnaie, passent la frontière avec leurs titres. Peur qui se propage, à la façon d'une épidémie, jusque dans les villages où le capital se cache et s'enfuit comme dans les villes. Peur qui unit, serre et agglutine entre eux tous les propriétaires, « quels que soient leur origine, leurs antécédents, leur éducation, leurs biens ». « La propriété, chez tous ceux qui en jouissaient, dit Tocqueville, était devenue une espèce de fraternité. » C'est qu'en effet tous les privilèges, qui masquaient celui de la propriété, avaient disparu et le laissaient à découvert. Les possédants ne se sentaient plus en sûreté, en voyant mis à nu et exposé aux coups le principe sur lequel reposait leur fortune. Ils s'attendaient à être dépouillés et, sans savoir sous quelle forme se ferait l'agression, ils faisaient front contre les agresseurs. Socialisme ou communisme (c'était tout un pour eux) était l'ennemi contre lequel il fallait se liquer. Mise en commun est le contraire de partage. N'importe ! Les partisans de la propriété collective étaient flétris du nom de *partageux* et dénoncés comme tels aux fureurs paysannes.

A côté de la propriété, proclamée sacro-sainte et intangible, on mettait sur le même autel la famille. En quoi donc était-elle menacée ? Par le divorce, dont on reparlait, par l'égalité ou, tout au moins, par l'équivalence qu'on essayait d'établir entre l'homme et la femme ? C'eût été insuffisant pour crier à son renversement, d'autant que Louis Blanc en faisait le modèle sur lequel il voulait organiser l'humanité, que Cabet en poussait le respect jusqu'à imposer la monogamie absolue à ses adeptes, que Proudhon prodiguait ses anathèmes aux tentatives d'émancipation féminine. Mais certaines sectes, certains journaux (les *Communistes matérialistes* et *l'Humanitaire* en particulier) avaient, plusieurs années auparavant, réclamé la rupture du lien familial et prêché l'amour libre. Musset avait raillé leurs théories dans ces vers bien connus :

De magistrats, néant. De lois, pas davantage.
J'abolis la famille et romps le mariage.
Voilà. Quant aux enfants, en feront qui pourront.
Ceux qui voudront trouver leurs pères chercheront.

Le Père Enfantin, l'inventeur du « Couple-prêtre », Fourier, l'apologiste de « la Papillonne », avaient risqué sur ce sujet délicat d'étranges fantaisies. Enfin et surtout l'héritage, ciment de la famille bourgeoise, lien économique des générations possédantes, avait été attaqué par quantité d'écrivains. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'on pût, par une généralisation hardie, transformer tous les communistes et socialistes en hommes voulant la communauté des femmes comme des biens.

Pour la religion, on est, à première vue, étonné de la voir figurer au nombre des choses qu'il est nécessaire de protéger contre les novateurs. La Révolution

de 1848 avait été infiniment plus clément à l'Église que la Révolution bourgeoise de 1830. Le peuple, en envahissant les Tuileries, avait rencontré un superbe crucifix d'ivoire ; un polytechnicien s'en était saisi et s'écriant : « Voilà notre maître à tous ! » il l'avait transporté, au milieu d'une foule recueillie, dans l'église la plus voisine. La scène a été reproduite à satiété par la gravure. Sur les estampes du temps, la République apparaît à chaque instant entre le Christ et un ouvrier, soutenue par un ange, encadrée d'oraisons pieuses ou de versets bibliques. Le clergé avait copieusement béni les arbres de la Liberté, répété sur tous les tons que la devise républicaine était identique à la devise chrétienne. Des députations de prêtres allaient assurer le Gouvernement provisoire de leur dévouement ; des adhésions formelles et parfois passionnées étaient données à la France républicaine par les évêques, par le nonce du pape et, qui plus est, par le pamphlétaire sacré de l'*Univers*, Louis Veillot. Telle petite brochure, qui porte le titre de *Catéchisme républicain*, répond à cette demande : — Qu'est-ce que la République — par cette définition : — « C'est vraiment le règne de Dieu sur la terre. » On retrouve des expressions tout à fait semblables dans les écrits socialistes. Cabet prétend établir « le christianisme dans sa pureté » et se régler sur l'exemple du grand communiste Jésus. Considerant, Pierre Leroux, Louis Blanc, sont des âmes religieuses et nourries de l'Évangile. Proudhon même, s'il écrit quelque part : Dieu, c'est le mal — a jeté ailleurs une prière au Dieu de l'égalité.

Il semble donc que l'accord fût aisé entre l'Église et des révolutionnaires, je ne dis pas aussi orthodoxes, mais aussi imprégnés d'esprit chrétien. D'elle à eux, il y avait de plus, pour ainsi dire, un pont. Il était fait par des démocrates chrétiens, qui étaient très sincèrement l'un et l'autre : Lamennais, passé tout entier du pape au peuple, mais resté croyant quand même, Arnaud de l'Ariège, Lacordaire, le dominicain qui fondait un journal intitulé : *L'ère nouvelle* et recrutait en quelques semaines 3.200 abonnés dans le monde ecclésiastique (1). Les ouvriers savaient d'ailleurs que des catholiques (Buret, Villeneuve-Bargemont, le vicomte de Melun) avaient efficacement travaillé, côte à côte avec le docteur Trélat ou Ledru-Rollin, à l'adoucissement de leur misère, non pas seulement par des largesses charitables, mais en réclamant des lois protectrices de l'enfant et de la femme.

Pourtant l'accord fut vite brisé pour des causes puissantes et multiples.

Il y a une logique des choses. Le catholicisme, fondé sur une sévère hiérarchie de supérieurs et d'inférieurs et devenu, au XIX^e siècle, une monarchie absolue, a des affinités naturelles avec les sociétés où l'autorité se concentre en une seule personne et où la division en classes est solidement constituée. Il peut se résigner à la république et à la démocratie : il n'y est pas spontanément favorable. Puis, reposant sur le principe théocratique qui assigne à la religion la haute main sur

(1) L'abbé de la Trappe donnait les règles de son ordre comme un modèle de régime républicain et socialiste.

la vie civile, il se heurte, en matière politique, au principe laïque qui implique la neutralité de l'Etat entre les diverses confessions, comme, en matière de doctrine, reposant sur le principe théologique qui met la vérité infallible dans un homme, dans un concile ou dans la tradition, il se heurte au principe philosophique qui soumet toute opinion au contrôle de la raison et du libre examen. De là un antagonisme irréductible entre l'Eglise catholique et la France de la Révolution.

Des deux parts il existait un noyau d'hommes sentant et représentant cet antagonisme. Du côté républicain, des penseurs, universitaires pour la plupart, chauds encore de leur querelle avec les Jésuites, comme Quinet, Michelet, Littré, opposaient les recherches de la science aux affirmations de la foi, la morale de la justice à la morale de la grâce. Et derrière eux marchaient bon nombre de gens du peuple ayant gardé contre ce que le langage populaire nommait brutalement « la prêtraille » une défiance et une haine instinctives. Béranger, qui avait si vertement raillé « les hommes noirs », avait dans les ateliers nombre d'admirateurs qui redisaient ses refrains. Du côté des catholiques, c'était Montalembert, le tribun de l'aristocratie, comme l'appelait Louis Blanc, un libéral repentin, parti du même point que Lamennais, mais ayant évolué en sens inverse, qui avait dénoncé la victoire du radicalisme en Suisse comme une nouvelle invasion de barbares et qui écrivait au mois de mai 1848 : « J'ai dévoué les vingt plus belles années de ma vie à une chimère, à une transaction entre l'Eglise et le principe moderne. Or, je commence à croire, non seulement que la transaction est impossible, mais que le principe moderne est bien exclusivement, comme le démontre Michelet dans son dernier volume sur la Révolution, l'œuvre de Voltaire et de Rousseau et *l'antipode* du christianisme. » C'était l'abbé Dupanloup qui, avant même la Révolution, prêchait sur ce texte de l'Evangile, altéré au profit des heureux du monde : « Vous *avez* toujours des pauvres avec vous. » Ceux-là, le jour où il s'agissait de choisir entre le peuple et la bourgeoisie, entre les prolétaires et les propriétaires, allaient vers la classe aisée qui voulait le maintien de l'organisation existante.

Ils y allaient d'autant plus volontiers que la bourgeoisie, voltairienne avant 1848 comme la noblesse l'avait été avant 1789, opérait, à l'exemple de celle-ci et pour des raisons identiques, une conversion semblable. L'Eglise, association antique et privilégiée dans la nation émiettée, prêcheuse de discipline dans le vent de révolte qui bouleversait les rangs de la société, dressant la misère éternelle et l'éternelle aumône en face des rêves égalitaires du socialisme, apparaissait aux conservateurs affolés comme le roc le plus solide où l'on pût s'arrêter pendant la tempête, comme le vrai et unique rempart contre l'esprit révolutionnaire. On peut dire que par une double et symétrique évolution le catholicisme se faisait bourgeois en même temps que la bourgeoisie se faisait catholique.

Il serait encore plus exact de dire qu'elle se faisait cléricale : car cette volta-

face signifiait croyance, non pas aux dogmes, mais à l'utilité sociale de l'Eglise. Dès le lendemain du 24 février, Cousin, pontife et déserteur de la philosophie, Cousin, dont ses amis disaient : « Il sera cardinal, » s'écriait : « Courons nous jeter dans les bras des évêques ; eux seuls peuvent nous sauver ». Thiers, qu'un évêque nommait « ce mauvais petit caméléon », écrivait, dès le mois de mai 1848 : « Je suis changé. Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social. » Il transportait ainsi dans le domaine politique la formule connue : — Hors de l'Eglise, point de salut ! — Une estampe le montre, un cierge à la main, faisant amende honorable au nom du *Constitutionnel*, le vieux journal « mangeur de curés ». La cause de la religion se soudait ainsi, par une sorte de pacte, à celle de la propriété, voire de la réaction. Et c'était vrai surtout de la religion catholique, puisque dans les endroits où catholiques et protestants vivaient côte à côte, les derniers furent régulièrement, pendant toute la deuxième République, connus comme républicains, tandis que les premiers grossissaient les bataillons des amis de l'ordre.

Des faits d'une importance moindre, quoique sérieuse encore, vinrent accélérer ce virement rétrograde du parti catholique. En plusieurs villes, à Lyon, à Saint-Etienne, à Nancy, des émeutes d'ouvriers s'étaient attaquées aux couvents et orphelinats, qui, produisant à meilleur marché avec des travailleurs peu ou point payés, faisaient une concurrence redoutable au travail libre. Jésuites et Capucins en avaient été expulsés comme congrégations non autorisées. Le Gouvernement provisoire avait laissé faire ou approuvé, tarissant ainsi une source de la richesse et de la puissance ecclésiastiques. Puis autre grief. Lamartine, reprenant une idée qui avait été préconisée par Lamennais et par Montalembert dans son jeune amour de la liberté, avait annoncé au pape que « la tendance de la République était la séparation plus ou moins rapprochée du temporel et du spirituel ». Il avait, dit-il, obtenu pour cette réforme, qu'il considérait comme « la clef de voûte de la Révolution », l'assentiment de Rome, de l'archevêque de Paris, « des hommes supérieurs du clergé ». Mais il faut croire que la perspective d'une Eglise indépendante de l'Etat, mais réduite à payer ses ministres, avait effrayé ceux mêmes qui avaient appelé de leurs vœux ce divorce ; car, dès le 10 mars, Montalembert, dans une lettre confidentielle aux évêques de France, les invitait à exiger de tous les candidats qu'ils appuieraient la promesse de maintenir le budget des cultes.

Enfin, dans un corps aussi discipliné que l'Eglise catholique, on ne peut comprendre la conduite des soldats sans regarder du côté du chef. Or, le pape, dont l'élection avait été saluée « comme une des grandes bonnes fortunes de l'humanité » et qui avait paru d'abord imbu d'un libéralisme tout moderne, s'était épouvanté de la marche rapide des idées nouvelles. Forcé de dépasser le régime du despotisme paternel, de concéder, le 15 mars, une constitution à ses sujets, tiré en arrière par la Compagnie de Jésus, sentant la désaffection des Romains croître à son égard, Pie IX voyait de mauvais œil une Révolution dont

le contre-coup le menaçait dans son pouvoir temporel. Il était donc peu enclin à l'encourager dans le pays d'où avait jailli l'étincelle qui gagnait ses États et son



influence sur les fidèles de France ne pouvait que les enfoncer dans la voie du conservatisme.

Dès le 18 mars, il écrivait à l'archevêque de Nièce, nonce apostolique en France, pour faire savoir que rien, dans la discipline ou l'organisation ecclésiastique

tique, ne pouvait être changé par personne, si ce n'est par le Souverain pontife. On avait dit à Rome en parlant de la démocratie : « Il faut baptiser l'héroïne sauvage. » Mais, baptisée ou non, l'on entendait qu'elle restât hors de l'Eglise. Le pape ajoutait, d'ailleurs, au sujet du budget des cultes : « Cette espèce de dotation n'est qu'une compensation bien faible des immenses biens de l'Eglise, qui furent aliénés dans ce pays au temps malheureux de l'ancienne révolution. Renoncer à cette dotation serait jeter la religion elle-même dans un grand danger. » On le voit, sur le passé comme sur l'avenir, le Saint Père donnait le signal d'une réserve inquiète.

Le parti catholique, tout en devenant le centre du parti de l'ordre, se garde, durant les premiers mois, de se prononcer avec éclat dans un sens ou dans l'autre. Montrant tantôt sa face évangélique d'ami du peuple et de patron des pauvres, tantôt sa figure de gendarme ensoutané défenseur de la propriété, il bénéficie de l'équivoque et il prépare silencieusement son triomphe en rassemblant sur lui des sympathies qui lui viennent à la fois d'en haut et d'en bas. Il opère surtout en province, où la population des villes reproduit plus ou moins le fractionnement parisien, mais où fermente obscurément l'immense inconnu des campagnes.

Dans l'effacement voulu de la masse conservatrice qui n'ose pas encore se déclarer contre la République, le fort de la lutte pour enrayer le mouvement en avant est alors soutenu par les républicains dits tricolores qui s'intitulent eux-mêmes « honnêtes et modérés. » Ils sont les maîtres du moment; ils occupent les postes officiels les plus importants; ils ont la mairie de Paris, la présidence du Conseil et tous les ministères, sauf celui de l'intérieur, qui est aux mains de Ledru-Rollin; Flocon, malade, est réduit à l'inaction, mais les radicaux ont encore le commandement de la garde nationale, confié au général Courtais; la direction des postes, avec Etienne Arago; la préfecture de police, où campe le géant Caussidière, entouré de ces montagnards à ceinture rouge, et des espèces de petites places fortes comme celle où siège, rue de Rivoli, Sobrier avec des bandes aussi inoffensives que terribles à regarder. Quant aux socialistes, en dehors de l'honneur qui leur est échu de présider la Commission du Luxembourg, ils ne possèdent d'autre autorité que celle qu'ils peuvent tirer de leur valeur personnelle ou des masses populaires qu'on suppose derrière eux. Les modérés sont donc les vrais dirigeants, et Lamartine, leur guide et leur porte-parole, est célébré par eux comme le messie du jour et le sauveur de la société.

CHAPITRE III

LES JOURNÉES DE MARS ET D'AVRIL

Les conflits d'intérêts et d'opinions qui existent dans la nation se répercutent avec intensité dans le gouvernement. Ce qui les aggrave, c'est que tel ou tel groupe de la population parisienne prétend tour à tour peser sur les décisions du Conseil et forcer tantôt la majorité, tantôt la minorité, à se soumettre ou même à se démettre.

Quatre questions préoccupent avant tout les esprits. Deux sont économiques. Il faut alimenter les caisses publiques. Il faut relever le commerce et l'industrie, tout en faisant vivre les sans-travail. Nous en parlerons plus tard. Deux sont politiques. Il s'agit de régler le rôle de l'armée et de la garde nationale à l'intérieur du pays. Il s'agit d'organiser les élections, qui doivent se faire au suffrage universel. Ce sont ces deux dernières qui passionnent le plus pour l'instant.

Le débat porte, d'un côté, sur la date des élections législatives, que les révolutionnaires parisiens (à tort peut-être), désirent retarder autant que possible; de l'autre, sur la transformation nécessaire de la force publique. Dès le début, deux idées essentielles se sont fait jour à ce sujet. D'abord réserver l'armée pour le service extérieur, et pour cela licencier certains corps, comme les gardes municipaux, qui ne sont qu'une police armée, des mercenaires aux gages du pouvoir; écartier aussi de Paris et des grandes villes les régiments qui ne sont pas faits pour la guerre des rues. Puis armer le peuple entier, incorporer tout le monde dans la milice, jusqu'alors uniquement bourgeoise, attendu que tout citoyen doit être en même temps garde national; c'est le droit au fusil réclamé par tout homme valide, c'est la protection de la société remise à tous ses membres, quelle que soit leur situation de fortune. Le Gouvernement commença par accepter et proclamer les principes nouveaux; mais, en son sein comme autour de lui, s'engagea vite une lutte sourde qui n'était qu'un nouvel aspect de la lutte de classes.

La bourgeoisie se croyait perdue, dès qu'elle serait noyée dans les masses populaires désormais pourvues d'armes. La majorité du gouvernement partageait cette crainte. On tergiversa donc tant qu'on put pour armer et habiller les nouveaux gardes nationaux. On arma, on enrôla de préférence les élèves des Ecoles. Mais, si l'on distribuait des fusils aux gens des faubourgs, on gardait en magasin les cartouches. Il fallait pourtant, sous la pression des clubs et de la presse démocratique, se résigner à ouvrir peu à peu les rangs aux prolétaires. Une chose inquiétait surtout, c'est que chaque légion devait nommer ses officiers. Dans les quartiers riches, les notables étaient sûrs d'être réélus, mais dans les quartiers pauvres, on pouvait aisément prévoir que des républicains avancés

seraient désignés par le vote populaire. Quantité d'intrigues furent ourdies pour empêcher cet avènement aux grades supérieurs de personnages réputés dange-reux. Tantôt les élections étaient indiquées pour une date très rapprochée, avant que les ouvriers ne fussent inscrits ou qu'ils n'eussent le temps de se concerter; tantôt on les écartait de l'état-major par quelque manœuvre savante. De là des mécontentements, des querelles, des pétitions au Gouvernement provisoire. Malgré tout, la trouée s'opérait. Le parti avancé pouvait compter, non seulement sur Court is, commandant en chef de la garde nationale, mais sur Guinard, qui était à la tête de son artillerie; Barbès, Edgar Quinet, bien d'autres, étaient chefs de légion, et, dès lors, il y eut des bataillons *fidèles* et des bataillons *suspects*, qualification qui naturellement changeait de sens selon que celui qui l'employait voulait aller à gauche ou à droite. Toutefois, les plus influents et les plus unis demeurèrent les anciens qui avaient l'avantage de la richesse et d'une éducation militaire déjà éprouvée.

Toutes ces causes de dissentiment se trahirent bientôt par des démon-strations dans la rue. Les bourgeois furent les premiers à rompre la trêve des jours dorés. Dès le 9 mars, surgissait une émeute d'habits noirs. Environ trois mille négociants et financiers, partis de la Bourse, vinrent en tumulte à l'Hôtel de Ville réclamer la prorogation de toutes les échéances à trois mois; et, comme le Gouvernement refusait, un des manifestants éclatait en paroles violentes, révélatrices des haines qui couvaient : « Vos ouvriers, disait-il, nous les renverrons de nos ateliers, nous les jetterons sur le pavé, nous leur dirons d'aller vous demander du pain, et nous verrons s'ils se contenteront d'entendre vanter leur patriotisme. » Les Ecoles accouraient pour défendre le Gouvernement menacé. Chaque tentative de pression devait avoir dorénavant sa contre-partie.

Une semaine plus tard, le 16 mars, nouvelle manifestation émanant de la classe aisée. Elle est connue sous le nom de *Manifestation des bonnets à poil* ou *des manchons*... L'objet en était puéril, à ne regarder que l'apparence. Les Compagnies d'élite de la garde nationale s'étaient réunies pour réclamer un insigne dont on venait de les priver en vue de les faire rentrer dans le rang. Une caricature du temps représente une délégation d'ours bruns venant remercier le Gouvernement d'une mesure éminemment favorable à leur race. Mais, si l'on va au fond de la querelle, on y retrouve la lutte de classes qui commençait à devenir aiguë. Les riches ne voulaient pas être confondus avec les pauvres; ils entendaient porter un uni-forme qui les distinguât. C'était si bien une revendication d'inégalité que, ce jour-la, retentit un cri qui n'avait pas de rapport avec les bonnets à poil : « A bas les communistes ! » Ces mêmes hommes, soucieux de ne pas être mêlés à la racaille, avaient insulté leur commandant en chef qui s'intitulait : « le général du peuple »; ils lui avaient arraché son épée, ses épaulettes. Maxime Du Camp avoue qu'ils avaient une vague envie de jeter par les fenêtres une partie du Gouvernement. Lamartine serait devenu bon gré mal gré le pivot de la nouvelle

combinaison. La garde bourgeoise prenait peu à peu des habitudes de violence et les façons des muscadins de jadis; elle avait envahi un club de femmes et foncté plusieurs d'entre elles. Elle cria encore ce jour-là : « Mort à Ledru-Rollin ! » Et pourquoi ? Parce qu'il avait, dans une circulaire, invité les électeurs à nommer des républicains de la veille et non du lendemain. Les ralliés, qui étaient le grand nombre, avaient frémi et, se faisant leur interprète, Lamartine réclamait aussitôt le désaveu de son collègue; il proposait une proclamation où il escamotait curieusement la question sociale, en disant, à propos du suffrage universel : « A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France. » Il parlait haut et ferme, disant : « Sachons donc, une fois pour toutes, s'il y a deux politiques inconciliables parmi nous et à laquelle des deux vous donnez votre adhésion. » C'était juste au moment où retentissaient, devant l'Hôtel de Ville, les clameurs des compagnies d'élite. La minorité avait fléchi, subi la semonce. C'était à son égard un petit coup d'Etat des modérés.

Mais les faubourgs descendaient déjà. Les gardes nationaux des quartiers riches étaient serrés, noyés au milieu d'une foule hostile et moqueuse; et, le lendemain, cette équipée des aristocrates de la bourgeoisie eut sa réplique. Les ouvriers avaient déjà, depuis plusieurs jours, l'intention d'organiser une grande manifestation le vendredi 17 mars. L'initiative en appartenait aux corporations. Louis Blanc et Albert en avaient été avertis au Luxembourg et savaient qu'on demanderait l'éloignement des troupes de Paris et l'ajournement des élections, tant de la garde nationale que de l'Assemblée. Ils communiquèrent, le soir du 16 mars, la nouvelle à leurs collègues; mais elle fut reçue de telle sorte, qu'ils offrirent tous deux de se retirer. La majorité fléchit à son tour; elle les pria de rester. La revanche se préparait. Dans la nuit, les clubs travaillèrent à mettre sur pied tous leurs habitués, si bien que le lendemain, pour les yeux exercés, deux courants étaient visibles dans l'énorme cortège, qui, avec un ordre parfait, se déroula dans les rues pour déboucher sur la place de Grève. L'un suivait les inspirations de Louis Blanc et ne tendait qu'à renforcer l'autorité de la minorité avancée du Gouvernement provisoire; l'autre, dirigé par Blanqui, avait pour but d'épurer ce même Gouvernement, c'est-à-dire d'en chasser Lamartine et les principaux membres de la majorité.

L'alerte fut chaude. Grâce aux corporations calmes et dociles, grâce à Barbès, ennemi acharné de Blanqui, grâce à Cabet, à Raspail, à Sobrier, qui craignaient peut-être, comme disait Lamartine, « qu'un Dix-huit Brumaire du peuple n'amenât un Dix-huit Brumaire du despotisme », l'intégrité du Gouvernement fut sauvée. « Tu es donc un traître, toi aussi ! » s'écriait un lieutenant de Blanqui, le cuisinier Flotte, en secouant le bras de Louis Blanc, qui avait, plus que personne, collaboré à ce sauvetage. Non, Louis Blanc n'était pas un traître; il restait simplement partisan de la concentration qui avait tâché d'unir en faisceau les forces républicaines. Mais il est possible que Blanqui ait vu plus juste que lui en cette occurrence. Mieux eût valu sans doute un Gouvernement homo-

gène qu'un amalgame incohérent et tiraillé où les dissidences sociales étaient plus fortes que les affinités politiques.

Quoi qu'il en soit, le résultat de cette journée fut trouble. En un sens, défaite populaire, car les partis republicains représentés au pouvoir se séparaient de leur avant-garde, opération toujours périlleuse ; ils commençaient la réaction contre ceux qui avaient, autant et plus qu'eux, contribué à fonder la République ; ils rejetaient dans l'opposition des hommes actifs, entreprenants, audacieux ; ils les ramenaient aux complots ténébreux et aux coups de main. On prétend que Blanqui et ses amis rêvèrent d'enlever Lamartine dans la nuit qui suivit. Mais en même temps, victoire populaire apparente : car les demandes du peuple étaient acceptées ; si le Gouvernement, pour ne pas paraître céder à une menace, ne s'engageait pas sur l'heure à reculer les élections, il laissait entendre qu'il y était résigné ; mais il les ajournait seulement de quelques jours, accordant un semblant de satisfaction à la lettre, non à l'esprit de la pétition. Quant à la question des troupes, le Gouvernement, par la bouche de Lamartine, protestait qu'il n'avait point pensé à les rapprocher de Paris. « Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, nous n'y songerons jamais.... La République ne veut, à l'intérieur, d'autre défenseur que le Peuple armé. » Protestations solennelles et vaines, auxquelles Lamartine, faible jusqu'à la duplicité, devait infliger quelques jours après un lamentable démenti, en pressant la rentrée à Paris de plusieurs régiments ; en dressant, avec le general Negrier, commandant l'armée du Nord, un mystérieux plan de campagne et de répression ; en travaillant, avec Marrast, à faire de l'Hôtel de Ville un vrai camp retranché.

Le 17 mars fut la journée de Louis Blanc, comme le 25 février avait été celle de Lamartine. Le socialiste, comme le poète, crut avoir sauvé la société, et il n'hésita pas à écrire plus tard que c'était « la plus grande peut-être de toutes les journées historiques dans la mémoire des hommes ». La vérité est qu'elle donna, pour quelques jours, dans le Conseil une prépondérance marquée aux membres de la minorité, qu'elle amena l'abolition de l'impôt sur les boissons, qu'elle valut aux ouvriers du Luxembourg la visite du Gouvernement ; mais aussi qu'elle inquiéta et acheva de réveiller la bourgeoisie. La bataille avait été imminente. « Ce ne fut qu'une alerte, dit Maxime Du Camp ; mais elle eut cela de bon qu'elle nous mit en haleine. »

Le conflit persistait, en effet, dans le Gouvernement, où les débats et les soupçons mutuels devinrent si vifs que certains membres déposaient des pistolets chargés sur la table du Conseil. Intrigues de tout le monde contre tout le monde. Police et contre-polices se surveillant secrètement. L'effort des modérés consiste alors à détacher des socialistes. Louis Blanc et Albert, les radicaux qui formaient tampon entre les deux groupes extrêmes, Ledru-Rollin et Flocon. Lamartine est l'agent le plus actif de cette désagrégation. Pour prendre sa revanche de l'inquétude et de l'humiliation que lui a causées le triomphe de Louis Blanc, il caresse, flatte, séduit Ledru-Rollin. Il voit en secret les chefs de clubs et de sectes qui

sont les adversaires avérés de son rival : Lamennais, Raspail, Cabet, Blanqui même, qu'il se vante d'avoir reçu la poitrine nue, comme s'il avait eu l'héroïsme de braver un vulgaire assassin, et dans lequel il est étonné de découvrir les aptitudes et le tact d'un diplomate. Quand on l'accusa plus tard d'avoir conspiré avec eux, il répondit : « Oui, comme le paratonnerre avec la foudre. » Il entendait, en effet, les absorber, pour ainsi dire, et les rendre inoffensifs au profit des idées qui lui étaient chères. En même temps, Marrast mettait l'Hôtel de Ville en état de défense, demandait des conseils stratégiques aux généraux Bedeau et Changarnier, s'assurait des dévouements dans la garde nationale, excitait contre Louis Blanc et ses amis ceux dont on voulait faire les mercenaires de la bourgeoisie, c'est-à-dire les ouvriers des Ateliers nationaux embrigadés et payés pour servir de rempart contre ceux du Luxembourg et les gardes mobiles, irrités de n'avoir pas encore leurs uniformes et persuadés que ce retard était dû à la mauvaise volonté des tailleurs socialistes de Clichy. Tout se préparait pour un choc décisif.

La tactique des royalistes déguisés, qui combattent alors derrière les modérés, consiste à dénaturer et à fausser en les exagérant les idées émises au Luxembourg ou dans les clubs, à entretenir et à grossir les craintes qu'elles inspirent ; mais elle consiste aussi et surtout à salir, sous le bouclier de l'anonyme, les hommes qui les propagent. Il fut fait grand emploi de cette méthode dans les journaux conservateurs, dès qu'ils se crurent certains de l'impunité. D'abord prudemment respectueux du peuple, ils s'étaient habitués, le voyant si débou-naire, à provoquer le monstre, à le piquer, à le harceler, comme un taureau mort au combat. Largement pourvus d'argent, ils pouvaient payer le talent et pousser les gens de lettres dans une voie où la plupart, appartenant à la classe bourgeoise, ne demandaient qu'à s'engager. Ce furent des moqueries sans fin sur la sueur du peuple, des parodies de la *Marseillaise*, des railleries acérées contre les étrangetés qui s'épanouissent dans une grande ville en fermentation. Ce furent aussi des calomnies, grossières, énormes, dédaignées par cela même de ceux qui en étaient victimes, mais qui sans cesse répétées, colportées, ne laissaient pas de faire impression. Qui fixera jamais les limites où peut atteindre la crédulité humaine, surtout quand elle est entraînée par la haine ou la peur ? Telle feuille élégante du moment, comme le *Lampion*, fut une fabrique incessante de bons mots qui étaient souvent de mauvaises actions. De spirituels forbans de la presse inventèrent à jet continu des histoires qui faisaient le régal des salons. Albert, Pouvrier, Louis Blanc, le socialiste, paraissaient dangereux ; il fallait les déshonorer pour les annihiler. Et Albert se transformait en millionnaire, Louis Blanc refusait de louer à des gens du peuple la maison qu'il ne possédait pas, mais dont on donnait l'adresse Faubourg Saint-Germain. Les hôtes du Luxembourg étaient de nouveaux Lucullus : ils prenaient pour nappe un châle de l'ex-reine Amélie ; ils se nourrissaient de purée d'ananas, menu merveilleux pour des repas qui coûtaient 5 francs par jour et par tête. Ledru-Rollin, le démocrate,

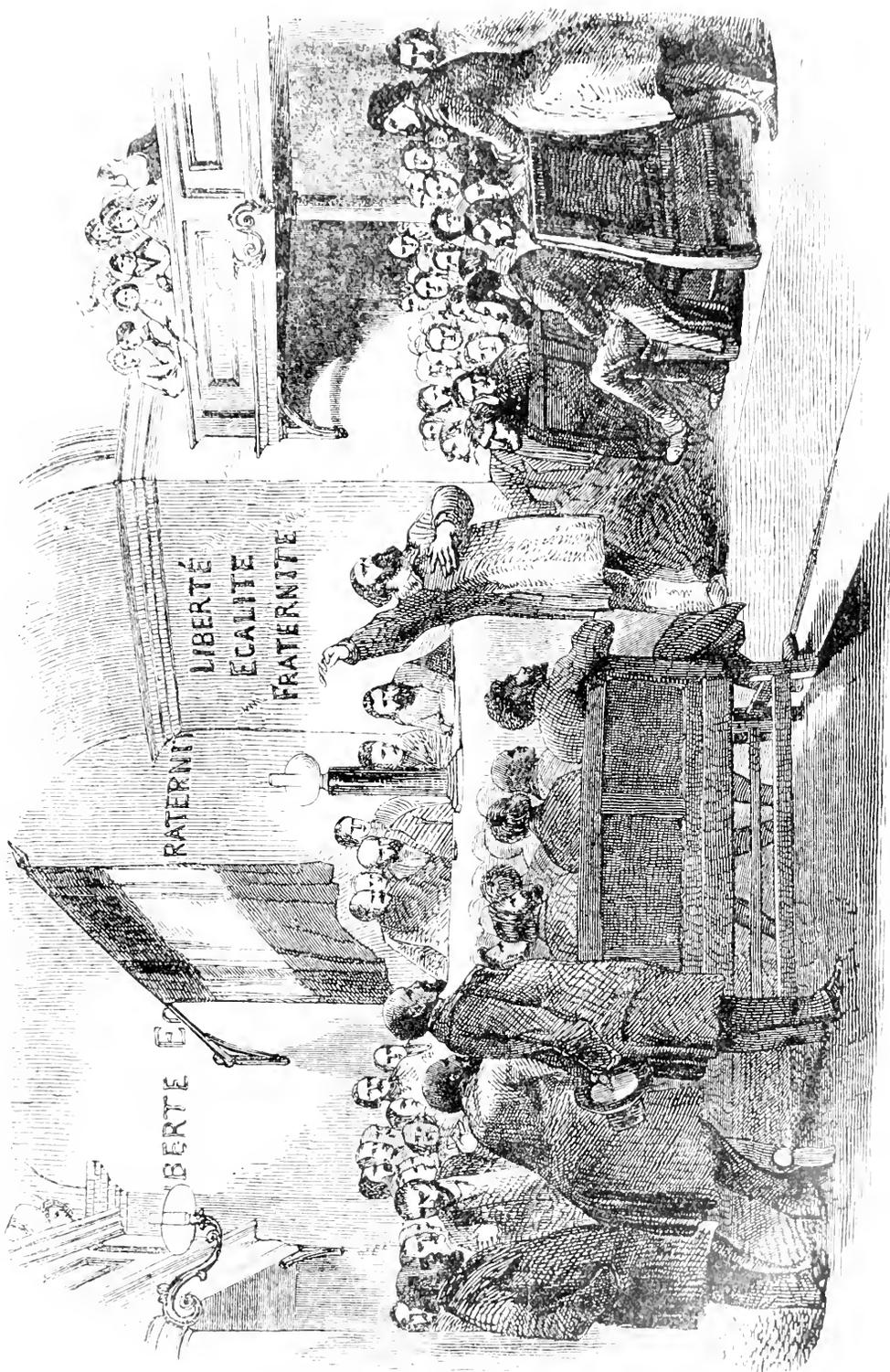
n'était pas plus épargné. Le *Constitutionnel* lui prêtait un déjeuner fin à Trianon et une chasse à courre à Chantilly. Un autre jour, on contait qu'il devait 25.000 francs à un orfèvre pour un achat de bijoux. Dans les villages on allait dire bientôt que le duc Rollin faisait des orgies avec deux femmes de mœurs légères, la Marie et la Martine.

C'est à cette campagne d'agressions personnelles que se rattache l'accusation qui partit contre Blanqui du camp des modérés. Dès le 22 mars, circulait de main en main et, le 31 mars, paraissait dans la *Revue rétrospective* dirigée par Taschereau un papier qui faisait peser sur lui le soupçon le plus capable de tuer un homme politique, celui de trahison envers son parti. C'était une pièce enlevée, disait l'avertissement, dans le cabinet de Guizot pendant la bataille et datée d'octobre 1839. Elle contenait des révélations graves sur la Société secrète des Saisons et sur les hommes qui en avaient fait partie. Cela s'intitulait : *Déclarations faites par XXX devant le Ministre de l'Intérieur*. Or, Blanqui était prisonnier en octobre 1839. Certains détails se rapportaient évidemment à lui. Barbès avait dit : « Il y a là-dedans des faits que, Blanqui et moi, nous étions seuls à connaître. » Il n'en fallait pas davantage pour conclure que Blanqui avait livré, dans un accès de faiblesse, d'aucuns même disaient vendu, les secrets de ses compagnons de péril.

Que valait cette incrimination ? Contre elle déposaient la pauvreté de l'accusé, son long séjour en prison, sa vie entière. Le document, non signé, n'était que la copie d'un original inconnu. Il avait la physionomie louche d'un papier de police. Le témoignage de Barbès était suspect, vu l'inimitié existant entre ces deux vétérans de l'émeute, entre ces deux premiers rôles en vedette. Les mystères de la Société des saisons pouvaient fort bien avoir été révélés par d'autres, quand on songe que dans son Comité ont figuré un policier et un futur procureur du roi. Raisons sérieuses de douter ! Mais comment transformer ces présomptions en preuves d'innocence ? Jurys d'honneur, discussions passionnées dans la presse et dans les clubs, rien n'a pu établir une vérité qui s'impose. Encore aujourd'hui les historiens sont partagés à ce propos. On attend toujours une pièce irréfutable qui fasse disparaître cet irritant point d'interrogation.

En attendant, c'était un levain de rancune, un interminable sujet de querelle jeté entre les républicains avancés ; c'était Blanqui diminué dans son autorité, dans sa sphère d'action, contraint à se défendre, à rédiger une réponse, à intenter un procès à ses accusateurs ; il disparaissait pendant plusieurs jours, négligeait les affaires publiques pour les siennes, et sa demi-abstention répondait aux espérances de ceux, quels qu'ils soient, qui avaient imaginé ce moyen cruel et sûr de le frapper en plein cœur.

Louis Blanc, visé comme lui, sentait le besoin de prendre l'offensive. Il eut le tort de s'isoler, de repousser par un silence dédaigneux les avances que Proudhon lui fit par une lettre du 8 avril. Il comptait sur les corporations pour renouveler la triomphale manifestation du mois précédent. Il avait trouvé un



Intérieur d'un club.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

prétexte : réunion des ouvriers au Champ de Mars pour y élire quatorze officiers de leur classe dans l'état-major de la garde nationale ; puis départ de là, en longue procession sans armes, pour porter à l'Hôtel de Ville une offrande patriotique et une pétition. Mais, quelle serait cette pétition ? Le texte disait : « Le Peuple veut la République Démocratique ; le Peuple veut l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, le Peuple veut l'organisation du travail par l'association. » C'était le programme même du Luxembourg. C'était la République s'affirmant énergiquement socialiste.

Cela suffisait amplement à motiver l'émoi des modérés du Conseil, qui fut grand, quand Louis Blanc et Albert commirent l'imprudence de leur annoncer, deux jours à l'avance, cette démonstration populaire. Ils sentaient avec colère qu'on voulait les intimider. Crurent-ils ou firent-ils semblant de croire qu'on pourrait bien les évincer et remplacer le gouvernement provisoire par un Comité de Salut public ? Ils agirent en tout cas comme s'ils le croyaient. Ils répandirent le bruit que les clubs et Blanqui, l'éternel épouvantail de la bourgeoisie, avaient une liste toute prête et il semble que cette liste a été en effet dressée. Ils parlèrent de la dictature de Louis Blanc. (L'idée de la dictature hantait alors toutes les cervelles). Lamartine se hâta d'avertir et de mettre sur pied toutes les forces bourgeoises dont il pouvait disposer : patrons, entrepreneurs, logeurs, jeunes gens des écoles, officiers de la garde nationale et légions de la banlieue qu'il savait dévoués à la cause conservatrice.

Mais c'étaient là des forces irrégulières, insuffisantes. Il fallait masser devant l'Hôtel de Ville la garde nationale où les ouvriers n'étaient entrés qu'en petit nombre. Or, seul, le ministre de l'Intérieur pouvait donner l'ordre de battre le rappel. C'est donc autour de Ledru-Rollin que les efforts se concentrent dans la nuit et dans la matinée du dimanche 17 avril. Il est indécis, flottant, comme les petits bourgeois qu'il représente le sont entre le socialisme et l'ancienne économie politique. Tout à coup il se décide, il court chez Lamartine, proteste qu'il ne veut pas trahir ses collègues, signe l'ordre de battre la générale.

Des rumeurs étranges courent la ville : on a pendu Ledru-Rollin, assassiné Louis Blanc ; le Gouvernement provisoire est en danger. Gardes mobiles et gardes nationaux, Barbès en tête de sa légion, se rangent devant l'Hôtel de Ville, transformé en place forte. Cependant les ouvriers sont lentement partis du Champ de Mars. Quand leur colonne pacifique et ne se doutant de rien débouche sur la place de Grève, elle se trouve en face d'un rempart de bayonnettes, insultée, arrêtée, presque étouffée par une cohue armée qui l'enveloppe. Elle entend clamer de toutes parts : « A bas Blanqui ! A bas Louis Blanc ! A bas Cabet ! A bas les communistes ! » Les ouvriers des ateliers nationaux, adversaires de ceux du Luxembourg, coupent en tronçons la longue file des manifestants ahuris pour la plupart de l'accueil qu'ils reçoivent. Quand ils obtiennent enfin, par petits groupes, la permission de pénétrer dans l'Hôtel de Ville avec leur offrande, c'est pour y essuyer, de la part des adjoints et d'Edmond Adam en particulier, une

pluie de reproches auxquels ils ne comprennent rien. Et toujours les cris continuent : « A bas les communistes ! » Des coups de fusil furent tirés en l'air. Des gardes nationaux échauffés promènèrent, ce soir-là, un cercueil sous les fenêtres du très pacifique Cabet en criant : « A mort Cabet ! » Cabet n'était pour rien dans l'affaire ; mais le sens de ces clamours n'en était que plus clair. C'était le veto mis par la masse bourgeoise à la Révolution sociale se faisant par en haut. Le vaincu de cette lutte sans combat était le socialisme du Luxembourg.

Ledru-Rollin semblait en être le vainqueur. Il avait, lui aussi, sa journée ; il était à son tour le sauveur de la société contre Louis Blanc, comme Louis Blanc l'avait été un mois plus tôt contre Blanqui. Mais on faisait un pas de plus en arrière. La minorité du Gouvernement restait encore, il est vrai, assez forte pour imposer, les jours suivants, l'abolition ou la diminution des droits d'octroi sur la viande et le vin. Elle faisait voter des félicitations aux clubs déjà menacés dans leur existence. Elle osait même réclamer de nouveau le drapeau rouge et elle obtenait une enquête sur le prétendu complot qu'on l'accusait d'avoir fomenté. Mais on était à la veille des élections. Le Gouvernement touchait à sa fin, et il voulait finir comme il avait commencé, dans une atmosphère sereine et apaisée. Le 20 avril, 200.000 hommes de troupes défilèrent devant l'Arc de triomphe avec des guirlandes de verdure autour de leurs canons et des grappes de lilas au bout de leurs fusils. La vie, la joie semblaient jaillir des instruments de mort ; la concorde paraissait fleurir sur les plaines assoupies. Et pourtant ce qui manquait le plus à cette fête printanière et militaire de la Fraternité, c'était la fraternité même. Le Gouvernement avait profité de l'occasion pour faire rentrer à Paris cinq régiments ; ils y furent reçus par les amis de l'ordre au cri de : « Vive l'armée », et ils y restèrent. La guerre civile couvait sous les fleurs et sous les sourires du printemps.

CHAPITRE IV

LES ÉLECTIONS A LA CONSTITUANTE

Enfin la France était sur le point d'expérimenter de nouveau, après plus d'un demi-siècle d'intervalle, cette chose grosse de conséquences : le suffrage universel et direct. Dès le 5 mars avait paru le décret qui en fixait les dispositions principales. Il avait été complété par une série d'instructions. Voici ce qui s'y trouvait d'essentiel : Tout Français, sans autre condition que six mois de résidence dans sa commune, électeur à vingt et un ans, éligible à vingt-cinq, à l'exception des faibles d'esprit et des indignes, parmi lesquels étaient classés les faillis ; sauf ceux qui étaient déclarés excusables par les articles 538 et 539 du Code de Commerce ; les soldats et marins au service admis à voter ; neuf cents représentants

répartis entre les départements et les colonies proportionnellement à la population, si bien qu'on était obligé de construire à la hâte une nouvelle salle des séances dans la cour du Palais-Bourbon; indemnité aux élus de vingt-cinq francs par jour pendant la durée de la session; vote au chef-lieu de canton, au scrutin secret et au scrutin de liste par département, sous la présidence du juge de paix.

Le suffrage universel, qui est un moyen, non pas de décider au vrai ou du juste, mais de reconnaître la volonté du plus grand nombre, quand il s'agit de régler des intérêts communs à un groupe d'êtres humains unis en société, était loin d'être appliqué de la sorte dans son intégrité. D'abord le système adopté maintenait à l'écart les femmes, c'est-à-dire la moitié de l'humanité adulte. Une pétition de Jeanne Dervin en faveur du suffrage féminin n'eut aucun effet non plus qu'un projet de lancer malgré elle la candidature de George Sand. Puis, au lieu de laisser aux citoyens la décision de toutes les affaires générales, il leur remettait seulement le soin de choisir des hommes chargés de discuter et de décider à la place des électeurs. Mais, tel quel, introduit dans un grand Etat, il était un acte de foi dans la capacité de la nation, sinon à se conduire elle-même, du moins à indiquer la direction où elle entendait être conduite.

Sans doute il pouvait paraître prématuré. Le suffrage universel a pour condition nécessaire l'instruction universelle. A ne consulter que la logique, c'est même celle-ci qu'il eût fallu décréter la première. Pour bien diriger ses affaires, il faut évidemment être en état de les connaître; or, loin d'avoir fait leur éducation civique, les Français étaient encore en grand nombre dépourvus des connaissances les plus élémentaires; la moitié ne savait pas lire. Seulement l'histoire ne suit pas toujours la marche qu'indiquerait le bon sens, les passions et les intérêts se jettent à la traverse et la font dévier. Le « peuple », qui aurait dû être instruit avant d'être déclaré maître de ses destinées et qui aurait pu passer par degrés de l'état de citoyen passif au rang de citoyen actif, ne pouvait obtenir la faculté de s'instruire qu'après avoir été reconnu souverain. Tant que la classe bourgeoise avait été dominante, elle l'avait tenu jalousement écarté du savoir autant que du pouvoir. Ainsi se trouva interverti l'ordre raisonnable des choses; ainsi, faute de réformes, s'opéra une révolution; ainsi se fit d'un bond le passage du droit électoral, privilège de la fortune, au droit de vote reconnu à tout Français majeur.

C'était un saut dans l'inconnu. Par ses premiers effets l'exercice de ce droit allait dérouter tout le monde, ses partisans comme ses adversaires. Les uns et les autres auraient pu signer cette réflexion de Tocqueville: « Les grandes masses d'hommes se meuvent en vertu de causes presque aussi inconnues à l'humanité elle-même que celles qui règlent les mouvements de la mer. » D'abord il s'ensuivait comme une décapitalisation de Paris. Point n'était besoin pour cela que le siège de l'Assemblée fût transféré hors de la capitale, ainsi que le demandait *la Presse*. Par le seul fait que la province était le nombre, elle était la force; elle conquérait en matière politique une prépondérance qu'elle n'avait jamais pos-

sédée. La vie concentrée dans la tête se répandait dans le corps entier. Déplacement analogue dans les rapports des villes et des campagnes. Les paysans qui, en France, étaient aux citoyens dans la proportion de deux contre un, se trouvaient investis par là même d'une puissance imprévue. La population rurale allait, sous ses vagues profondes, submerger la population urbaine, surtout les ouvriers qui ne formaient sur la surface du pays qu'un archipel d'îlots éparpillés. De là, entre deux groupes de travailleurs, aussi méritants, aussi utiles l'un que l'autre, un malentendu qui durera près d'un demi-siècle.

Non seulement l'axe de la politique, mais son caractère étaient changés du coup. Une estampe du temps représente un citoyen garde-national avec les deux armes qu'il a désormais à manier : à droite, le fusil contre les ennemis du dehors ; à gauche, le bulletin de vote, contre les adversaires du dedans. Qu'est-ce à dire sinon que l'ère des conspirations et des émeutes était en passe de céder la place à une lutte d'un nouveau genre, aussi ardente, mais plus pacifique, plus vaste, plus ouverte. Les républicains qui avaient préparé la République dans l'ombre des sociétés secrètes, étaient surpris et désorientés par l'ampleur du champ d'action qui s'étendait tout à coup devant eux et par les procédés nouveaux auxquels il leur fallait recourir. L'avantage, à leur grand étonnement, était pour les anciens partis qui avaient des comités constitués de longue date et la pratique de toutes les roueries électorales. On a remarqué souvent, sans l'expliquer de façon suffisante, que les plébéiens de Rome, quand ils eurent obtenu le droit de prendre des consuls dans leur ordre, continuèrent longtemps à élire des patriciens. De même, les nouveaux citoyens, en vrais novices qu'ils étaient, devaient commencer par garder pour les grandes situations sociales un respect héréditaire et aussi par se laisser prendre aux cajoleries intéressées de leurs maîtres de la veille.

Quoi donc ! Était-il possible que le Peuple votât contre les siens, contre ses amis les plus dévoués, contre ses propres enfants ? Grand sujet de trouble et même d'angoisse pour les démocrates qui avaient mis tout leur espoir dans le suffrage universel ; qui l'avaient vanté comme une panacée ; qui croyaient, après Rousseau, que « la volonté générale ne peut errer, » qui avaient érigé en dogme l'infailibilité du Peuple !

Il est vrai que le suffrage universel, outre ces résultats immédiats, en comportait d'autres, qui étaient aussi certains que lointains. L'égalité politique, proclamée entre membres d'un même Etat, mène à réclamer l'égalité économique : quand chacun a sa part de souveraineté, chacun veut avoir sa part de propriété : le plus pauvre, sachant que sa voix vaut celle d'un riche, a l'ambition et la fierté de ne plus être à la merci de celui qui possède le sol ou l'argent. Puis, ce qui n'est pas moins important, la classe populaire, qui est toujours la plus nombreuse, devient une force à ménager, à choyer. On ne peut plus l'ignorer, la négliger ; elle s'impose aux soucis de l'homme d'Etat, si mal disposé qu'il puisse être à son égard. Après avoir été, durant des siècles, dans la tragi-comédie de l'histoire, le

chœur, humble et timide qui regarde, subit et commente les actes des grands de la terre, elle monte sur la scène pour y jouer à son tour le premier rôle.

En attendant, on avait préparé du mieux qu'on pouvait la première expérience du système qui allait mettre sur pied le même jour plusieurs millions d'électeurs et qui avait été, dit-on, déclaré impraticable par la sagesse de l'Institut. Il y avait eu des propositions diverses; quelques-uns avaient demandé le suffrage à deux degrés, qui soumet l'élu à un triage plus sévère et élargit la distance entre lui et les électeurs. Une brochure avait conseillé le vote à domicile avec une urne portative qui irait, au son du tambour, recueillir les votes de maison en maison. On avait soutenu l'incompatibilité du mandat de député avec les fonctions de préfet, de magistrat, de prêtre; on avait eu la vague idée d'une sorte de représentation des intérêts où les soldats nommeraient des soldats, les ouvriers des ouvriers, etc. Mais les auteurs du projet officiel, élaboré par Cormenin et Isambert et amendé par Marrast, s'étaient surtout préoccupés de deux choses. D'abord ils avaient voulu empêcher que les représentants ne fussent asservis à l'esprit de clocher, et ils avaient préféré au scrutin uninominal le scrutin de liste qui soustrait quelque peu les élus aux influences et sollicitations locales, qui permet aussi dans une certaine mesure de substituer la discussion des programmes à celle des personnes, mais qui a le tort grave, tant qu'il n'est pas corrigé par la représentation proportionnelle, d'écraser la minorité, parfois rurale, le plus souvent urbaine, dans tout un département, d'obliger les candidats à des compromis qui troublent la clarté de l'élection, de réduire parfois les électeurs à voter à l'aveuglette en les forçant de désigner une trentaine d'hommes dont beaucoup leur sont inconnus. Ensuite ils avaient tâché de faire en sorte que les mandats fussent accessibles aux citoyens intelligents, mais peu aisés; c'est pourquoi ils avaient fixé pour les députés une indemnité de vingt-cinq francs par jour indemnité que certains candidats riches, avec une générosité destinée à leur rapporter des voix, proposeront d'abandonner à leurs électeurs; ce sont les fameux vingt-cinq francs que les journaux réactionnaires jetèrent sans cesse à la face des élus et qu'ils parvinrent à rendre odieux à des gens du peuple trop naïfs pour comprendre que gratuité des fonctions signifie: « Arrière les pauvres! »

Mais, au cours de la bataille électorale, on découvrit bien des précautions qu'il fallait prendre, bien des questions inattendues qu'il fallait trancher. Une des plus controversées fut celle de la date des élections. On pouvait les faire très vite profiter de l'élan donné par la Révolution, du désarroi jeté par elle dans le camp conservateur. C'eût été sans doute le parti le plus avantageux aux républicains. Plusieurs commissaires du Gouvernement en province, et, à Paris, la *Société démocratique du 1^{er} arrondissement* poussèrent en ce sens. Mais la plupart des clubs agirent en sens contraire, espérant, dans l'intervalle, creuser un abîme entre hier et demain, modeler à leur gré les masses populaires ou arracher au pouvoir quelque décret irréparable. Les élections furent, sous leur influence, ajournées du 9 avril au 23. « C'était trop ou trop peu », a dit Louis Blanc. Le feu des premiers

jours était amorti ; en revanche, la réaction, qui suivit la journée du 16 avril, battait son plein. Comment ne pas songer au mot de Tocqueville disant des hommes du Gouvernement provisoire « qu'ils ne surent ni se servir, ni se passer du suffrage universel ? » Le pis est que l'élection tombait ainsi sur le jour de Pâques. Des prêtres commencèrent par s'en plaindre ; mais, plus habiles, la plupart préférèrent en profiter ; les offices furent expédiés et c'est souvent de l'église même du village, drapeau et curé en tête, que le cortège des électeurs partit pour aller voter au chef-lieu de canton dans une autre église. Lamartine se félicite de cet accord entre la religion et la République. Le clergé n'y perdit rien ni la politique catholique.

Ce vote au chef-lieu de canton fut un autre des points qui suscitèrent de vives discussions. Le Gouvernement y tenait, il est difficile de dire pourquoi ; sans doute en vue de rendre à la circonscription cantonale quelque activité, quelque raison d'être. Mais c'était surtout prolonger le scrutin, qui devait rester ouvert pendant deux jours. C'était imposer un pénible voyage à des paysans, à des artisans pauvres qui durent, en plus d'un endroit, par une pluie battante faire cinq ou six lieues à pied pour accomplir leur devoir civique. C'était créer des difficultés considérables pour les douaniers, gendarmes, facteurs, télégraphistes, obligés de renoncer soit à voter, soit à remplir leurs fonctions toute une journée. C'était exposer au vol, ou tout au moins à la peur, des villages entièrement abandonnés durant des heures par la population masculine. Les villageois en conçurent un mécontentement qui ne fit pas de bien à la République.

Cependant les professions de foi multicolores tapissaient les murailles. Les candidats se chiffraient par milliers. Un seul département, l'Indre, en comptait quarante et un pour sept sièges. Quand on feuillette aujourd'hui cette littérature électorale, on est frappé du développement copieux des programmes, où se rencontrent sans doute des phrases vagues, des effusions fraternelles, des réclames de charlatans, des bizarreries de pensée ou d'expression, des plans énormes de régénération politique et sociale ; mais aussi beaucoup d'idées saines, précises, pratiques. Education gratuite obligatoire et professionnelle pour tous les enfants ; service militaire pour tous les adultes et réduction graduelle du contingent et du temps à passer sous les drapeaux ; impôt sur le revenu et même impôt progressif remplaçant les contributions indirectes ; caisse de retraites pour les invalides civils..., telles sont les réformes dont la mention revient le plus fréquemment. Ce qui frappe encore, c'est l'opinion générale qu'il y a quelque chose à faire dans le monde du travail. Au-dessus des signatures les plus inattendues s'étalent des formules qui ont une physionomie à demi socialiste. « Ce n'est pas une révolution politique qui finit ; c'est une révolution sociale qui commence », écrit celui-ci qui s'appelle Fialin de Persigny. « L'Etat a qualité pour mettre les instruments de travail à la portée du plus grand nombre... L'Etat peut limiter l'expansion des classes supérieures en les appelant à supporter une plus grande part des charges publiques », affirme celui-là, qui est l'économiste Léon Faucher. Un autre s'accus

d'avoir partagé « l'ignorance de la plupart des hommes politiques sur plusieurs des questions sociales [qui occupent aujourd'hui une si grande et si juste place dans les préoccupations du pays], et il a nom Montalembert. Des royalistes de marque [prononcent gaillardement l'oraison funèbre de la monarchie. Gentils-hommes, généraux, magistrats protestent de leur amour de la République. Et l'on est envahi, quand on compare les engagements des candidats soit à leur passé, soit à leur avenir, d'un certain mépris de l'espèce humaine, d'une pitié attristée aussi pour les bonnes gens qui se laissaient piper par ces paroles dorées. Quel monument de la versatilité politique que le recueil de ces promesses si bruyamment faites et si vite oubliées !

Il est impossible de faire rentrer dans les cadres rigides de partis nettement délimités ces innombrables et verbeuses candidatures, où la ressemblance extérieure n'empêche pas des différences de fond très sensibles ; ce qui s'en dégage pourtant, c'est le conflit de deux vastes groupes d'intérêts et d'opinions ; d'un côté, sous la direction du parti catholique, tous les ralliés de la République unis aux monarchistes ; de l'autre les démocrates et les socialistes.

Les catholiques sont ceux qui mènent vraiment la bataille. Sans compter l'organisation ecclésiastique qui permet aux évêques de se concerter incessamment avec les curés et les vicaires, ils ont des comités de défense qui, dans chaque département, fonctionnent depuis plusieurs années ; ils ont un comité central qui relie toutes leurs forces éparses ; ils ont un journal : *l'Élection populaire*, qui, deux fois par semaine, répand en province les instructions des chefs. Montalembert, pape laïque de l'Église de France, fait adopter une tactique singulièrement habile. Pas d'attaques contre la forme républicaine du gouvernement ; l'important est ce qu'on mettra dans cette forme vide. Or ce qu'il faut y mettre, c'est une âme catholique, à savoir la liberté [de l'enseignement pour l'Église, la liberté des évêques et des Conciles dégagés des liens du Concordat, et en même temps le maintien du budget des cultes, considéré comme garantie de cette liberté. Pour atteindre ce but, ne pas se soucier si les candidats sont orléanistes, légitimistes ou républicains ; appuyer tous ceux qui accepteront le programme résumé en deux points : *défense sociale et religieuse*. Ne pas multiplier les candidatures ecclésiastiques qui peuvent effaroucher. Montalembert et les évêques voient avec quelque inquiétude de nombreux prêtres se présenter comme républicains démocrates ; ils craignent évidemment de voir contrariée par ces membres du bas clergé, dont quelques-uns rêvent une réforme de l'Église même, l'évolution commencée qui ramène le catholicisme à son antique fonction de citadelle de la réaction européenne.

Les catholiques ont donc rarement des listes particulières ; en tout cas elles ne sont jamais exclusives. Ils font alliance, dans l'Ouest, avec les légitimistes ; dans le Nord avec les républicains modérés. Partout les rapports de police signalent « l'activité prodigieuse » du clergé. En Vendée, le commissaire du Gouvernement lui reproche de menacer les femmes des flammes éternelles, si elles ne font pas

voter leur mari pour la religion. En cette région de tradition royaliste, les républicains sont déjà dénoncés comme « des ennemis de Dieu, des renverseurs d'autels, des suppôts de l'Antéchrist. » Un évêque, celui de Soissons, fait chanter seulement : *Domine, salvum fac populum*. Il proscrit le mot de République. Mais ces accès de franchise intransigente sont rares. L'évêque de Rennes, en autorisant ses curés et ses fidèles à retarder, s'il le faut, de huit ou quinze jours le devoir pascal et les quêtes, leur recommande par une lettre pastorale une liste de candi-



Le Christ aux Tinderies.

« Mes amis, c'est notre maître à tous. »

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

datés où, parmi des monarchistes avérés, figure Lamartine. Dans les villes l'Église a pour elle les grands commerçants, les gros industriels, une bonne partie de la bourgeoisie, et elle va jusqu'à patronner des candidats ouvriers, Corbon, Peupin, qui furent élus à Paris, lui dirent leur nomination. Mais dans les campagnes sa propagande est nettement conservatrice. Elle y rencontre, d'ailleurs, un terrain propice. L'impôt de quarante-cinq centimes — imaginé par Garnier-Pagès — pèse sur la propriété foncière, frappe les paysans. Les communes sont indisposées par le décret qui laisse à leur charge l'équipement des gardes nationales. Les nouvelles qui viennent de Paris, savamment grossies, faussées, développent un mal nouveau, la haine et la peur de la capitale. Comme on croit la propriété menacée par les disciples du « Père Communisme », on vote de préférence pour les gros propriétaires qui ont les plus forts enjeux à défendre. Puis, comme en maint endroit

les villageois ne sachant pas écrire acceptent leur bulletin de vote des mains de leur curé, on comprend le formidable halte-là ! qui s'élève de la masse campagnarde.

En face de cette coalition, les républicains sont divisés et maladroits. Les modérés combattent presque partout à outrance les avancés. Ils avaient, dès le début, pris ombrage de Ledru-Rollin. Le ministre de l'Intérieur n'était-il pas celui qui pouvait le plus influencer sur l'esprit public et les élections ? Il inspirait le *Bulletin de la République* qui se chargeait d'expliquer le nouveau régime aux populations. Il avait entre les mains la police et les commissaires extraordinaires qui remplaçaient les préfets dans l'administration des départements. Aussi fallait-il le surveiller, le neutraliser. On se rappelle les cris de colère suscités par le numéro VII du *Bulletin*, qui invitait les électeurs à porter leur choix sur des républicains de la veille. Le passage fut solennellement désavoué.

Encouragée la presse conservatrice fut dès lors à l'affût de tout mot ou de tout acte pouvant fournir l'occasion d'une victoire semblable. Le ministre de l'Instruction publique, Hippolyte Carnot, qui n'était pas un radical, avait dans une circulaire déclaré qu'il fallait des hommes nouveaux à une situation nouvelle et il avait écrit : « La plus grande erreur, contre laquelle il faut prémunir la population de nos campagnes, c'est que pour être représentant il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. » Avec la mauvaise foi qui est monnaie courante dans les querelles de partis, on s'écria que c'était faire de l'ignorance un titre à la députation et réclamer l'envoi d'illettrés à la Chambre. Le ministre répliqua qu'il demandait seulement l'élection de paysans, d'hommes pratiques « voués aux intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ». C'était un commentaire aggravant et il ne fit qu'aviver les protestations. Protestations bien significatives, qui montraient combien de gens n'acceptaient que du bout des lèvres l'égalité politique dont le suffrage universel était l'expression ! On ne pardonnait pas davantage au Ministre d'engager les instituteurs à briguer des mandats. Des maîtres d'école à l'Assemblée ! Ils étaient bons pour enseigner le peuple, aux appointements de 400 francs par an ; mais, quant à le représenter, fi donc !

Ce fut bien pis, quand, dans le *XVI^e Bulletin*, paru le 15 avril, George Sand, qui avait prêté sa plume d'or à la République, laissa échapper d'imprudentes paroles : elle craignait que les élections ne fissent triompher comme elle disait, « les intérêts d'une caste », et elle ajoutait ! « Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades : ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner la décision d'une fausse représentation nationale ». La menace était d'autant plus grave qu'elle se produisait sous le couvert du Gouvernement provisoire. George Sand, qui en était seule responsable, était ainsi fidèle à la vieille tradition révolutionnaire d'une minorité ardente entraînant derrière elle une majorité inerte. N'est-ce pas Auguste Comte qui, à ce moment même, demandait que le choix du pouvoir exécutif, fût le pri-

vilège de la capitale ? Mais le Suffrage universel changeait tout cela. La province, brusquement éveillée, n'entendait pas que Paris la fit marcher, et un sentiment de révolte très légitime contre ce qui pouvait passer pour un essai d'intimidation la jetait dans le sens opposé à celui où l'on voulait la pousser.

Ce fut à un résultat du même genre qu'aboutirent les efforts des Commissaires qui tâchèrent d'exercer une action sur les départements placés sous leur autorité. Quand ils étaient du pays, quand ils y avaient occupé auparavant une situation assise, ils réussirent parfois à se faire écouter. Mais beaucoup tombent de Paris comme des aérolithes. Quelques-uns, qui sont des échappés de la « Bohême » parisienne, scandalisent la bourgeoisie provinciale par le débraillé de leur costume et de leur attitude. On connaît l'aventure de ce Fanjot, qui, sous le titre d'Inspecteur général de la République, promène son importance dans les départements du Nord-Est, suivi par un huissier qui opère à mesure des saisies sur ses malles et sur ses appointements. D'autres, très corrects, ont une verveur d'opinions qui dépasse par trop la moyenne de la circonscription où ils arrivent. Ledru-Rollin, dans une circulaire célèbre, avait déclaré leurs pouvoirs « illimités » ; il avait été forcé d'en rabattre ; mais, dans un État centralisé où un préfet est une manière de petit roi, il leur restait assez de puissance pour en abuser. Il y eut çà et là tentative de pression officielle au profit de candidats qui étaient souvent les Commissaires mêmes du Gouvernement ; distribution par milliers d'exemplaires de la *Déclaration des droits de l'homme*, subvention ou création de journaux officieux ; entente avec les clubs des villes, dont les membres firent de la propagande payée dans les villages ; enfin et surtout éparpillement sur la France d'une volée d'émissaires qui, venant de Paris et délégués aux frais du Trésor par le *Club des Clubs*, firent avec un zèle déplorable une besogne punitrice.

Si le succès des candidatures radicales était ainsi compromis, que dire des candidatures franchements socialistes ? Il y en eut peu en province. Pourtant un bon nombre d'ouvriers briguerent des mandats. Mais que de faux-ouvriers parmi eux, depuis l'ingénieur qui s'intitule ouvrier de long jusqu'au capitaliste qui se donne l'air d'un débardeur, parce qu'il est membre honoraire de la riche corporation des porte-faix de Marseille ! A Paris il fallut casser une élection pour usurpation du titre à la mode (1). Faute de mieux, des candidats bourgeois se piquent d'établir leur généalogie plébéienne, de prouver leurs quartiers de noblesse ouvrière. Mais les vrais ouvriers se sentent vaincus d'avance. En plus d'un endroit, soit apathie, soit certitude de leur impuissance, ils négligent de se faire inscrire sur les listes électorales. Ailleurs ils s'aperçoivent que l'égalité politique est empêchée par l'inégalité économique ; qu'il faut de l'argent pour être

(1) Une pièce de Labiche met alors en scène un candidat gandin qui dit : « Mon père était ouvrier, ouvrier notaire... moi-même j'ai été ouvrier, ouvrier... référendaire à la Cour des Comptes. »

candidat et que le patron, qui en a pour faire imprimer et distribuer des listes, a aussi des espions pour surveiller comment votent ses hommes.

A Paris, une campagne acharnée est menée par les modérés, par les hommes du *National*, afin de couper en deux la classe ouvrière. Elle réussit à faire travailler et voter en faveur de la bourgeoisie les masses militarisées des Ateliers nationaux. Marrast et Marie, d'accord avec le directeur Emile Thomas, veulent les passer en revue à la veille de l'élection ; mais, comme la manœuvre électorale paraît vraiment trop grosse, la revue est contremandée ainsi qu'un supplément de solde annoncé pour la circonstance. En revanche, un sous-directeur, Jaime, quoique dénoncé avec violence comme un homme taré par Etienne Arago, Proudhon, Corbon, etc., est maintenu obstinément à son poste et donne cinq francs à chacun des huit cents membres composant la compagnie des artistes sans travail pour qu'ils distribuent des listes où les noms de Ledru-Rollin, de Flocon, de Louis Blanc et d'Albert ont été effacés. De leur côté, les ouvriers indépendants ne savent point s'unir. Ils ont plusieurs listes rivales et des listes exclusives d'où les modérés du Gouvernement sont exclus à leur tour. Les plus nombreux et les plus organisés, ceux qui suivent la direction du Luxembourg, sur 34 sièges à pourvoir en assignent quatre à la minorité du Gouvernement provisoire, en attribuent vingt à des membres de diverses corporations, et pour les 10 restants ne désignent que des socialistes, des détenus politiques, des chefs de clubs qu'ils ont fait comparaître devant eux et soumis à un sévère interrogatoire. Ils s'entendent mal avec les associations du vieux compagnonnage, dont ils admettent seulement trois représentants, parmi lesquels Agricol Perdiguier, le menuisier surnommé Avignonnais-la-Vertu. Ils repoussent pour des raisons variées et Béranger et Lamennais et Proudhon et Cabet et Blanqui. Ils font une liste dont le nom de Louis Blanc donne la couleur dominante. C'était franc, fier et téméraire. Réduits à leurs seules forces, mal soutenus par des camarades dont beaucoup ont dédaigné de se faire inscrire, ils sont voués à l'écrasement et pas un seul des prolétaires qui se rattachent uniquement au Luxembourg ne sortira vainqueur du scrutin.

La grande consultation nationale s'accomplit dans presque toute la France avec un calme qui étonna les nations étrangères. Les seules bagarres qui eurent lieu surgirent entre ouvriers et habitants des communes rurales à qui l'on avait voulu arracher ou faire montrer leurs bulletins. A Lyon, après la proclamation des élus, il y eut quelques promenades tumultueuses d'ouvriers mécontents. A Limoges, ville de têtes chaudes, « ville sainte du socialisme », comme disent des documents du temps, au moment où il ne restait plus à recenser que les votes des militaires, les urnes furent saisies, les bulletins lacérés et foulés aux pieds. Grâce à la prudence du maire, qui exigea que les armes de la troupe et de la garde nationale fussent déchargées et les cartouches mises sous clef, le calme se rétablit sans effusion de sang. Malheureusement il n'en fut pas de même à Rouen. Les ouvriers, se plaignant de fraudes et de manœuvres qui ont assuré

leur défaite électorale, menacent l'Hôtel de Ville, dressent des barricades. Sur la réquisition du procureur général, Senard, qui est un des élus, le général Gérard, à la tête de la troupe et des gardes nationaux, les attaque à coups de fusil et de canon : une centaine de morts et de blessés, des hommes, des femmes, des enfants, tombent du côté des insurgés. Ce combat, qui ressemble fâcheusement à un massacre (car personne ne perit du côté des assaillants), était le triste dénouement d'une longue hostilité qui, depuis le commencement de la Révolution, mettait aux prises les bourgeois et les travailleurs de Rouen. Il ne devait être, hélas ! qu'un prélude. Le Gouvernement provisoire, qui voulait « mourir pur » suivant l'expression de Lamartine, emportait quand même une éclaboussure sanglante.

Somme toute, c'était la République modérée qui triomphait en apparence. Lamartine, premier élu de Paris, était dix fois nommé, et les républicains de sa nuance semblaient les plus nombreux, autant qu'on pouvait se reconnaître dans des résultats très confus, comme il arrive quand on a voté sur des hommes plus que sur des choses. Mais les légitimistes étaient nombreux (130 à 150) les orléanistes de l'opposition dynastique revenaient en masse ; deux Bonaparte étaient envoyés par la Corse ; les catholiques avaient Montalembert, Lacordaire, de Falloux, plusieurs évêques ; sans compter des ôtages dans tous les partis. Les radicaux, sauf dans deux ou trois villes, étaient battus ; les socialistes écrasés. Louis Blanc et Albert malgré leur prestige officiel, passaient péniblement à Paris ; les chefs des clubs « rouges », Blanqui, Raspail, Sobrier restaient sur le carreau. En réalité, c'était la France acceptant la République sous bénéfice d'inventaire, mais signifiant qu'elle ne voulait pas de révolution sociale, qu'elle désirait même une révolution politique restreinte au minimum. C'était la victoire de la bourgeoisie sur le prolétariat, de la province sur Paris, de la population rurale sur la population urbaine.

L'Assemblée nommée, le Gouvernement provisoire n'avait plus qu'à disparaître. Un des premiers actes de la Constituante sera de déclarer qu'il avait bien mérité de la patrie. Et certes, on ne peut lui contester le mérite d'avoir été honnête, humain, respectueux de la liberté, généreux jusqu'à la candeur et débonnaire jusqu'à la faiblesse à l'égard de ses adversaires ; d'avoir gouverné sans autre appui que la force morale durant trois mois d'agitation fiévreuse, et cela au milieu d'une crise économique et financière exceptionnellement intense. Mais, paralysé par des dissensions où se reflétait trop fidèlement la division qui existait entre les classes sociales il ne fut pas à la hauteur de la tâche gigantesque que lui jetait sur les bras le problème brusquement posé par l'avènement de la démocratie dans un pays où l'esprit était républicain et les mœurs monarchiques, où la grande industrie coexistait avec une agriculture puissante, où, grâce au développement inégal des villes et des campagnes, la tête était fort en avant du corps. Plus friand de parler que d'agir, il n'eut que des vues courtes et des velléités timides là où l'audace du génie eût été à peine suffisante. Faute de

méthode et de volonté nette, au lieu de labourer profond, il ne fit que semer des idées sur un terrain mal préparé ; il se contenta de demi-mesures qui ne satisfirent personne et ne rendirent pas impossible tout retour en arrière. Cruelle ironie ! Il avait tout fait pour éviter la guerre civile et il laissait les choses en tel état que la guerre civile était inévitable.

CHAPITRE V

LES DÉBUTS DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — LE 15 MAI.

Entendez-vous ce tonnerre d'acclamations ? C'est l'Assemblée qui, dans sa première séance, crie dix-sept fois de suite : Vive la République ! et le répète une dix-huitième fois par-devant le peuple, sur le perron du Palais-Bourbon. Mais quel est ce moine que la foule porte en triomphe ? C'est Lacordaire, qui a pris place à l'extrême gauche de la Montagne, d'où il descendra bientôt par la volonté de ses supérieurs. Un catholique, Buchez, est élu président, et toutes les voix, moins celle de Barbès, et de cinq ou six autres, s'unissent pour décider que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la Patrie.

Ce pêle-mêle bizarre pourrait faire illusion sur les dispositions de la Constituante. Mais ses premiers actes en révèlent la vraie nature. Il faut d'abord remplacer le gouvernement. Lamartine a rêvé un triumvirat ; quelques-uns ont rêvé pour lui la dictature, L'Assemblée préfère une commission exécutive de cinq membres, provisoire encore, en attendant que la France soit dotée d'une constitution. Elle comprend Arago, Garnier-Pagès, Marie. Lamartine n'est élu que le quatrième, parce qu'il n'a pas voulu être le docile exécutif des rancunes conservatrices, parce qu'il a défendu et fait nommer son collègue radical Ledru-Rollin. C'est encore un essai de concentration républicaine, mais sur une base plus étroite, puisque l'élément socialiste en est banni. C'est le gouvernement provisoire continué, mais diminué, amputé, purement tricolore sans rosette rouge. En même temps, l'Assemblée a refusé — avec des murmures — la création d'un ministère du Progrès, et elle a ressenti un malin plaisir à voir cette proposition de Louis Blanc combattue railleusement par l'ouvrier catholique Peupin. Elle ne fera pas, même aux projets élaborés par le Luxembourg et déposés sur son bureau, l'honneur de les discuter. Elle a passé à l'ordre du jour sur les affaires de Rouen et choisi Sénard, celui qui a commandé le feu, comme un de ses vice-présidents. On sent chez elle une défiance à l'égard du peuple — une défiance à l'égard du Gouvernement. Elle défend qu'on apporte des pétitions à sa barre. Elle confère à son président le droit de requérir la force publique et de choisir un commissaire spécial pour veiller à sa sécurité. Elle a été sur le point

de se réserver la nomination des ministres. Elle exige que les membres de la Commission exécutive assistent aux séances. Elle se divise elle-même en quinze grands comités permanents qui se chargent de préparer toute la besogne législative. Elle entend diriger la politique.

Les partis avancés observent avec colère ces symptômes qui ne leur disent rien qui vaille. Le journal *La Commune de Paris* avait déjà écrit, au lendemain des élections : « Si l'Assemblée avance, ce sera le peuple qui l'inspirera. Si elle s'arrête, si elle recule, ce sera le peuple qui fera lui-même sa Constitution. » Les ouvriers du Luxembourg, les anciens détenus politiques déclarent qu'ils ne prendront pas part à une fête de la Concorde que Pon annonce, si bien qu'on est obligé de l'ajourner. On parle vaguement dans certains milieux de jeter les députés récalcitrants par les fenêtres. On songe surtout à peser sur ces provinciaux pour les forcer à voter des lois démocratiques.

Peu à peu le projet se dessine d'organiser une grande manifestation pour leur faire connaître la volonté de Paris. En avant on jette une idée qui doit rallier les sympathies les plus diverses : intervention en faveur de la Pologne. La Pologne est la vieille amie de la France; chaque année la Chambre sous Louis-Philippe, à émis un vœu platonique pour son affranchissement. Or elle est opprimée plus que jamais; les patriotes soulevés ont péri exterminés; les réfugiés partis à leur secours ont été massacrés, traqués; leurs débris reviennent en piteux équipage. Le moment n'est-il pas venu de sauver un peuple qu'on égorge, de poursuivre sa restauration? N'est-ce pas appliquer ce principe des nationalités qui remue toute l'Europe? Les catholiques sont engagés d'honneur à vouloir la résurrection d'un Etat qui fut le boulevard de la chrétienté. Parmi les plus modérés des représentants, il y a des hommes, tel Wolowski, l'économiste, que leur origine oblige à soutenir la cause de la nation martyre. Sans doute, ce sera le commencement d'une guerre européenne. Mais va pour la guerre! Elle sera une solution momentanée du problème angoissant qui tourmente la France. Des prolétaires sans travail elle fera des soldats de la liberté. Elle leur donnera de la gloire à défaut de pain. Elle sonnera le glas des vieilles tyrannies. Elle jettera sur le monde une armée de propagande révolutionnaire. Et ici apparaît une liaison imprévue entre la question polonaise et la question sociale. La guerre est un prétexte à mesures extrêmes. Qui sait si elle ne fera pas naître un nouveau Comité de salut public; si elle ne sera pas le moyen de déterminer, en France et ailleurs, le grand bouleversement d'où sortira une Société rajennie?

Assurément c'est un rare spectacle et tout à la louange de la génération de 1848 que celui d'un peuple se soulevant par sympathie fraternelle pour la souffrance d'un autre peuple. Mais les gens sages redoutent ce coup de folie chevaleresque. Bastide, le ministre des Affaires étrangères, dénie à la France le droit de trancher, à elle seule une question européenne. Louis Blanc, Cabet, Raspail vivent un danger dans la sommation qu'on veut porter à l'Assemblée. Proudhon la déconseille dans son journal, Barbès et Blanqui hésitent. Ils sont d'avis qu'il ne

faut pas jouer avec l'action et ils suivent leurs troupes plus qu'ils ne les mènent. Ils annoncent hautement, comme Huber, que la manifestation sera pacifique et se contentera de présenter une pétition.

Une première fois, le 13 mai, un long cortège se met en route et s'arrête place de la Concorde. Mais on recommence le lundi 15 mai. Que s'est-il passé dans l'intervalle ? Faut-il croire, avec Ledru-Rollin, à un désordre voulu par des agents bonapartistes qui espèrent pêcher en eau trouble pour le compte de ceux qui les paient ; avec Raspail, à un ténébreux dessein de la police, de Marrast et des modérés, désireux de compromettre irrémédiablement les révolutionnaires parisiens ; avec d'autres, à un machiavélique calcul de Blanqui et de quelques chefs de clubs, escomptant une résistance, des cadavres et le renouvellement du tragique scénario qui avait provoqué la chute de la monarchie ? Voulait-on seulement (ce qui paraît le plus probable) envelopper, intimider l'Assemblée et la contraindre à délibérer sous la pression des masses populaires ? Toujours est-il que la colonne des manifestants part de la place de la Bastille sans savoir ce qu'elle va faire. Le général Courtois, nommé de la veille commandant en chef de la garde nationale, a donné des ordres imprécis, contradictoires, si bien qu'il n'a pas sous la main les forces nécessaires pour barrer la route. Il essaie par de bonnes paroles d'arrêter la colonne qui ne l'écoute pas et franchit le pont de la Concorde non défendu. Un bataillon de gardes-mobiles protège le Palais-Bourbon. Va-t-il user de ses armes ? Le général recule sans doute devant l'horrible nécessité de verser le sang de ses concitoyens. Il laisse ou fait mettre la baïonnette au fourreau. Les assaillants escaladent ou entr'ouvrent la grille. D'autres font le tour du monument. A l'instant même où Wolowski, auteur de l'interpellation qu'on discute ce jour-là réclame, au nom de la justice, l'émancipation de la Pologne, la salle est envahie. En vain Ledru-Rollin, Lamartine, et, avec l'autorisation du Président Buchez, Louis Blanc essaient-ils de calmer et de faire sortir les envahisseurs. Louis Blanc, applaudi, non obéi, est porté malgré lui en triomphe. Cependant Raspail monte à la tribune et lit la pétition. Après lui Blanqui veut parler. Barbès le devance pour féliciter le peuple d'avoir reconquis le droit de pétition et pour inviter l'Assemblée à faire ce qu'on lui demande. Puis, quand Blanqui a pu enfin réclamer l'abolition de la misère et l'organisation du travail, Barbès somme de nouveau l'Assemblée de déclarer la guerre, de décréter un impôt d'un milliard sur les riches, d'éloigner les troupes de Paris. Le tumulte va croissant. Tout à coup un homme au visage pâle et à la longue barbe rouge, un homme qui sort d'un long évanouissement, se hisse à son tour à la tribune et proclame : Au nom du peuple trompé par ses représentants, l'Assemblée est dissoute. C'était Aloysius Huber, personnage énigmatique, professionnel de l'émeute, président de club, qui avait d'étranges relations avec Marie et avec Marrast, qui passa aux yeux de beaucoup pour un agent provocateur et qui ne fut peut-être après tout qu'un déséquilibré !

Le cérémonial des Coups d'Etat populaires était ainsi suivi à la lettre. Il ne

faut pas dire, comme le dira naïvement l'enquête officielle : « Il n'y a pas



Le Constitutionnel, touché par la grâce, rentre au giron de l'Église et fait sa première communion

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

d'exemple d'une telle agression dans l'histoire du monde. » C'était, au contraire, la répétition exacte de ce qui s'était passé le 24 Février. Pour achever l'imitation,

LIV. 653. — HISTOIRE SOCIALISTE. — LA DELXIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. LIV. 653

Barbès, Albert courent à l'Hôtel de Ville. Des listes d'un nouveau gouvernement sont fabriquées et jetées par les fenêtres. Mais, au 24 Février, la garde nationale était avec le peuple ; ici elle était contre. Au 24 Février, la Chambre dissoute était usée par de longs scandales et ne représentait qu'une petite partie du pays ; ici elle était toute neuve et elle émanait du suffrage universel régulièrement consulté. Odilon Barrot raconte qu'un des manifestants, cordonnier de son état, s'assit à son côté en lui disant : « N'êtes-vous pas nos commis ? Et ne nous est-il pas toujours permis de venir vous demander des comptes ? » — Là était l'erreur. C'est une condition et un vice du système parlementaire que le peuple-roi abdique sa souveraineté pour un temps entre les mains de ses mandataires et qu'il ne peut, à volonté, tumultuairement, leur retirer la procuration dont il les a munis.

Le peuple de Paris n'était pas d'ailleurs le peuple de France. Il était même fort loin d'être le peuple de Paris tout entier. Au son du rappel, les légions des quartiers riches sont accourues ; les troupes suivent ; les gardes nationaux de la banlieue, de Melun, de Caen, d'Amiens sont en route. La Chambre est dégagée ; l'Hôtel de Ville repris. Barbès arrêté, avec Albert, Raspail, Sobrier, est conduit au donjon de Vincennes, où Blanqui les rejoindra quinze jours plus tard. Huber relâché, est en fuite. Alors, sous prétexte qu'elle défend la représentation nationale, la réaction bourgeoise se déchaîne avec frénésie. Le général Courtois, incapable peut-être ou trop humain pour un général, mais non pas traître, est outragé, frappé, à demi étranglé par ses propres subordonnés ; on lui brise son épée, on lui arrache ses épaulettes ; on veut le dégrader et le jeter à la Seine. Louis Blanc, qui s'est opposé de toutes ses forces à l'invasion, mais qui est coupable d'être l'homme du Luxembourg, l'idole des ouvriers l'incarnation du socialisme, est, dans la Chambre même, assailli par des furieux en uniforme ; les vêtements en lambeaux, les cheveux arrachés, les doigts tordus, il échappe à grand peine, sauvé par des collègues ; mais, quand il veut parler, sa voix est couverte par des clameurs insultantes. Et toujours retentissent les cris : A bas les communistes !

C'est au tour des gardes nationaux de sauver la société. Il avait été de mode, sous Louis-Philippe, de railler ces soldats citoyens pour leur peu d'empressement à faire leur service. Un inventeur avait imaginé pour eux un fusil modèle qu'on peut voir au musée Carnavalet et dont la baïonnette se transformait en un parapluie tricolore. Cela pouvait passer, en ce temps-là, pour l'emblème de ces troupiers pacifiques. Mais ces moutons devenaient terribles, depuis que leur intérêt de classe était en jeu. La garde nationale était ressuscitée le 16 avril, suivant l'expression de Lamartine. Maintenant, comme écrit le général de Castellane, « elle est maîtresse », et elle le fait bien voir. C'est à son tour de sauver la Société. De sa propre autorité, elle ferme les clubs de Blanqui, de Villain, de Sobrier ; elle saccage le domicile de ce dernier et y saisit des projets de décrets dont la teneur, si elle est exacte, semble annoncer qu'on a eu la vague idée d'une révolution communaliste et socialiste. Pendant plusieurs jours, Paris est sous le coup

d'une espèce de terreur. « Le 17 mai, écrit George Sand, j'osais à peine sortir en plein jour avec mes amis. L'ordre regnait. » Portalis, à la Chambre, signale en l'approuvant l'arrestation par la garde nationale « d'hommes tenant des propos communistes ». Plusieurs légions signent une pétition demandant le rétablissement de l'échafaud politique. D'autres, accourues de provinces, ajoutent encore à la fermentation. Cette malencontreuse journée du 15 mai était, de la part du parti républicain avancé, une faute énorme; plus qu'une faute politique, au dire de George Sand, une faute morale. Il en sortait, non seulement décapité, mais amoindri. Il avait sans motifs graves, sur de simples dépits, donné le signal de la révolte contre la loi qui était républicaine; il avait jeté dans les esprits un ferment permanent d'inquiétude; il avait, en quelque sorte, justifié les coups de force futurs; il avait fourni aux ennemis du socialisme la faculté de lui prêter avec quelque vraisemblance les plus noirs desseins. On pouvait lire deux jours plus tard au *Moniteur* que Barbès avait été interrompu par ces cris : « Ce qu'il nous faut, c'est deux heures de pillage ! » Calomnie probable ! L'interruption ne figure que dans une seconde version arrangée après coup, et quand celui qui avait apporté ce renseignement au *Journal officiel* fut sommé de comparaître devant la justice, il se rétracta formellement. La calomnie n'en avait pas moins fait le tour de la France et de l'Europe.

C'est à l'Assemblée qu'on peut suivre le contre-coup de l'attentat manqué : une moitié du parti républicain aux prises avec l'autre; les modérés travaillant d'accord avec les royalistes à se débarrasser des « rouges »; attaque directe contre les chefs de la classe ouvrière; proposition d'Isambert de fermer tous les clubs, motion qui n'est pas encore prise en considération, mais qui demeure comme une pierre d'attente; autorisation de poursuite demandée contre Louis Blanc, qu'on accuse d'avoir été de connivence avec les envahisseurs; Jules Favre concluant à la mise en accusation dans un rapport doucereusement felleux, qui fut comparé à une jatte de lait empoisonné et qui, malgré le manque total de preuves, ne fut repoussé qu'à trente-deux voix de majorité; Caussidière accusé à son tour et ne désarment l'hostilité que par sa bonhomie pittoresque et surtout par un sacrifice habile, par sa démission de préfet de police et de député. Le parti avancé est abattu, chassé des positions qu'il occupait, réduit à la défensive; mais, par un choc en retour, le parti modéré est atteint du même coup. La Commission exécutive est déconsidérée, soupçonnée pour n'avoir pas su prévenir l'humiliation subie par l'Assemblée. Peu s'en faut qu'on ne lui reproche « de pactiser avec le désordre ». On pousse déjà des candidats à sa succession. Quand Lamartine monte à la tribune, ce n'est plus en dominateur, en orateur aimé, admiré, tout puissant, il est accueilli par un froid glacial ou par des rires.

Bref la République est descendue encore d'un degré sur la pente où elle roule. Les républicains tricolores commencent à paraître trop hardis. Les royalistes reprennent courage. Des intrigues légitimistes et orléanistes se nouent. Les prétendants des deux branches rivales sont également frappés de bannissement,

mais Louis-Napoléon Bonaparte sort, mystérieux et inquiétant, de la brume qui l'enveloppait. Nommé par quatre départements, il est admis à la Chambre, dont J. Favre et Louis Blanc, avec une chevaleresque témérité, contribuent à lui ouvrir les portes que Lamartine et Ledru-Rollin auraient voulu lui fermer; et, avec son équivoque figure d'aventurier exotique, il apparaît aux uns comme un pauvre homme insignifiant et presque ridicule, aux autres comme un rêveur humanitaire qui en est resté à *l'Extinction du paupérisme*; à de plus perspicaces, comme le centre de ralliement des ambitions, des déceptions, des craintes suscitées par le cours vertigineux des événements. Mais il est trop tôt pour qu'il se mette en avant et content d'avoir conquis le droit d'être représentant du peuple, il envoie de Londres sa démission en risquant cette phrase césarienne : « Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir ». En même temps que lui (et rien ne montre mieux la scission des électeurs en deux blocs opposés), sont élus à Paris des démocrates : Caussidière, Pierre Leroux, Proudhon; et de conservateurs, parmi lesquels Thiers, qui va rendre un chef consommé à la réaction parlementaire. L'habile et ambitieux petit homme revient d'autant plus redoutable que, pour être nommé, il a dû passer sous les fourches caudines de l'Eglise et conclure avec elle une espèce de pacte aux dépens de la République et du régime laïque.

Le parti de l'ordre, se sentant plus fort devient plus agressif. Il envisage sans effroi l'approche d'une lutte décisive. Le 25 mai, chez Tocqueville, dans un dîner où assistent entre autres convives Cousin et Molé, on s'accorde à dire qu'avant trois mois il y aura une bataille des rues où le parti anarchique sera écrasé.

La bourgeoisie peut compter pour cela sur l'armée. L'armée se compose alors de conscrits désignés par le sort qui servent sept ans, d'engagés volontaires et de vieux soldats ou sous-officiers qui se rengagent pour une haute paie. Les fils de la bourgeoisie peuvent se dérober à l'ennui et au danger du service en achetant des garçons pauvres qui prennent leur place. Les prix varient; il y a un cours de la vie humaine, un marché de la chair à canon. Et il est abondamment fourni. Sur 380.000 hommes environ qui sont sous les armes, on compte 180.000 remplaçants. C'est donc une armée de prolétaires mais de prolétaires déracinés par leur long séjour sous les drapeaux, détachés de leur classe natale, pliés et assouplis par la discipline à leur fonction de machines à tuer, encadrés d'ailleurs d'officiers qui sortent à peu près tous de la classe aisée; car ils viennent de Saint-Cyr ou de l'Ecole polytechnique, où l'on ne peut arriver qu'après de longues études qui coûtent cher. Elle a par suite un caractère professionnel fortement marqué. L'esprit de corps y est très puissant; la carrière des armes, non seulement pour les officiers, mais pour les sous-officiers et les soldats, ressemble beaucoup à un métier.

Cette armée est accoutumée à jouer un double rôle. Elle est chargée de maintenir l'ordre à l'intérieur; elle est pour cela mise en garnison dans les grandes

villes, dans les cités industrielles, et les économistes attribuent en partie à ce fait l'excédent de bâtards que celles-ci présentent. Elle répond aussi de la défense du sol national contre l'étranger, mais depuis vingt ans, elle n'a guère combattu hors de France, sinon en Algérie. Il y a péri beaucoup de monde ; mais, suivant un mot de Tocqueville : « Les soldats y sont semés à la volée et de temps en temps on récolte un général. » Ainsi que toutes les guerres de colonies où l'Européen se considère comme étant en présence d'une race inférieure, la lutte contre les Bédouins a été une école de cruauté autant que de courage et de tactique. C'est encore Tocqueville qui disait du général Bedeau : « Il est humain, comme s'il n'avait pas fait la guerre d'Afrique. » Les chefs revenaient de ces campagnes acharnées avec des habitudes de rigueur dont ils ne savaient plus se défaire. Le maréchal Bugeaud s'était par là fait cordialement détester de la population parisienne et l'on allait voir bientôt plus d'un « Africain » se distinguer par une dureté impitoyable dans la répression des troubles civils ou même devenir un faiseur de Coup d'Etat.

Or, les chefs de cette armée avaient gardé de leur pitreuse déconfiture en Février un sentiment de honte et de dépit. Lamoricière, blessé, avait au cœur une sourde rancune. Des colonels, que leurs régiments avaient voulu chasser, boudaient la République. Le Gouvernement provisoire n'avait sans doute prêté aucune attention à la proposition d'Emile de Girardin demandant une réduction immédiate de 200.000 hommes sur l'effectif. Il avait même fait des efforts pour restaurer le prestige de l'armée. Il avait voulu appeler au ministère de la guerre le général Eugène Cavaignac, un « Africain », de bonne noblesse républicaine, si l'on peut ainsi parler, puisqu'il était fils d'un conventionnel et frère de ce Godefroy Cavaignac, dont la mort précoce avait été pleurée comme celle d'un dauphin de la République. Mais il s'était heurté à un refus hautain. Le général avait répondu d'Alger, où il avait été déjà nommé gouverneur de la colonie : « Comme homme politique, si j'étais condamné à le devenir, je ne sacrifierais jamais mes convictions de soldat. » Donc, soldat avant tout, il déclarait que son programme consisterait à rassurer, à relever l'armée, à lui rendre le sentiment de sa force et de sa dignité ; que, du reste, il ne marcherait qu'avec certains hommes. On avait répliqué au général en lui ordonnant assez vivement de rester en Afrique et Arago avait pris la place qu'on lui destinait. Ce ministre civil avait projeté de supprimer le remplacement, d'organiser le service de deux ans, d'imiter le système pratiqué en Prusse. Il avait ainsi gagné plus de popularité auprès du peuple que des bourgeois qui voyaient poindre le service obligatoire pour tous ; et comme il avait opéré une Saint-Barthélemy d'officiers généraux, dont vingt-sept, parmi lesquels Castellane et Fabvier, avaient été révoqués, il recueillait plus de sympathie parmi les soldats et les sous-officiers que parmi leurs supérieurs. Cependant, Cavaignac ayant accepté de la Commission exécutive le ministère de la guerre, l'élément militaire tendait à reprendre le haut du pavé. Le souvenir de sa défaite rapide devant les barricades lui était toujours cuisant.

Mais si les ouvriers lui témoignaient une défiance tenace, la bourgeoisie criait : Vive l'armée ! Et, comme si elles avaient voulu exalter un désir de revanche prochaine, les légions riches de la garde nationale réorganisée offraient des banquets aux troupes de la garnison de Paris, « banquets dans lesquels on s'excitait mutuellement à s'unir pour se défendre ».

La garde mobile y était aussi conviée et fêtée. Ainsi nommée parce qu'elle pouvait, en cas de guerre, être mobilisée et envoyée à la frontière, elle était née comme en 1830, d'une pensée révolutionnaire. Un vétéran de la guerre des rues, un soi-disant général Dubourg, avait proposé, dès le 24 Février, d'enrôler la jeunesse faubourienne pour en faire la gardienne de la République et l'embryon d'une milice nationale. L'idée, recueillie par La martine, devint conservatrice sur la route. Il songea que ces « pâles voyous », comme disait Barbier, une fois encadrés, disciplinés, chambrés, militarisés et bien payés, pourraient devenir le soutien de cette bourgeoisie qu'ils terrorisaient. Il leur fit allouer une solde de 1 fr. 50 par jour, six fois ce que touchait un soldat. Il mit à leur tête le général Davivin, un militaire bon enfant qui était un mauvais sujet converti et dont les modérés étaient sûrs. On prit soin d'exciter la vanité de ces gamins de Paris trop heureux de jouer au soldat ; on tourna leur mauvaise humeur contre Ledru-Rollin, qui avait voulu destituer leur commandant en chef, contre Louis Blanc qui, leur disait-on, était cause qu'on ne leur distribuait pas les beaux uniformes neufs après lesquels ils soupiraient. Bref, de ces vingt mille jeunes gens, on fit des prétoriens de la République qu'on isola le plus qu'on put de leur faubourg natif et qui, à force de manier leurs fusils, brûlaient d'envie de s'en servir.

Ainsi tout se préparait pour la bataille. Les ouvriers, de leur côté, faisaient secrètement provision d'armes, de balles, de cartouches. Les deux camps se mesuraient des yeux, se provoquaient du geste et de la voix. Les Ateliers nationaux vinrent offrir l'occasion, peut-être cherchée, en tout cas attendue.

CHAPITRE VI

LES ATELIERS NATIONAUX

On sait de quelle nécessité urgente, de quelle pensée charitable et de quelle antique tradition ils étaient le résultat (Voir p. 10). En conséquence, de la crise économique aggravée par la crise politique, une quantité d'ouvriers s'étaient trouvés sur le pavé. Pour les empêcher de mourir de faim ou de s'attrouper en bandes désordonnées, on avait décidé, dès le 28 février, d'ouvrir des chantiers où seraient repris des travaux en cours d'exécution qui étaient surtout des travaux

de terrassement. Pour y entrer, l'ouvrier sans ouvrage, sur le vu d'un certificat de son logeur ou de son propriétaire, visé par le commissaire du quartier, obtenait à la mairie de son arrondissement un bulletin d'admission. S'il réussissait à rencontrer quelque besogne à faire, il touchait un salaire de 2 francs par jour; s'il revenait sans avoir pu être employé, il recevait un secours de 1 fr. 50. Pour éviter les fraudes et les courses inutiles, on avait peu à peu centralisé les demandes en deux bureaux. Un ancien élève de l'Ecole centrale, Emile Thomas, qui avait des attaches bonapartistes et s'avouait lui-même un républicain du lendemain, eut l'idée de compléter cette centralisation. A Marie, ministre des travaux publics, à Garnier-Pagès, maire de Paris, il exposa l'idée saint-simonienne d'organiser militairement les ouvriers et, avec leur pleine approbation, dès le 5 mars, il obtint le titre de Commissaire de la République; la direction d'un bureau central qui devait être un bureau de placement gratuit et universel et qui fut installé dans des bâtiments vides du parc Monceau; puis le droit de passer des traités avec les entrepreneurs. Il divisait ensuite les ouvriers par escouades, brigades, lieutenances, compagnies, services et arrondissements, et il donnait rang d'officier dans cette armée industrielle à ses jeunes camarades de l'Ecole centrale, devenus ses auxiliaires.

Dès le début, on pouvait redouter cette agglomération, sur un même point, de milliers d'hommes en chômage, cette concentration bureaucratique qui devait amener la création d'emplois superflus, l'inertie ou la mauvaise volonté du corps officiel des ponts et chaussées où l'on regardait avec beaucoup de dédain et un peu d'hostilité des ingénieurs sortant d'une Ecole qui n'était point un établissement d'Etat. Or c'était ce corps auquel Emile Thomas avait demandé qu'on enlevât son monopole, qui disposait des travaux possibles et il ne paraît pas avoir fait des efforts d'imagination pour occuper la foule croissante des sans-travail, évaluée déjà, le 15 mars, à 14.000 personnes; car, en fait de besogne utile à leur confier, on ne trouvait que ceci : replanter les arbres abattus pendant la bataille, niveler quelques rues ou places; de quoi employer 2.000 travailleurs au plus. Pour les autres, on proposait la construction d'un grand cirque pouvant contenir 20.000 spectateurs. E. Thomas ajoutait des chemins de ronde à caillouter le long des fortifications. C'était tout et c'était peu, étant donné que les chômeurs appartenaient aux professions les plus variées. Dès ce moment on réduisait à un franc le secours pour ceux qui ne travaillaient pas et on leur promettait du travail un jour sur deux, ce qui aurait pu suffire encore, si la promesse n'eût été illusoire.

A partir de cette date il faut diviser l'histoire des Ateliers nationaux en deux périodes, l'une qui finit avec le Gouvernement provisoire, l'autre qui va jusqu'à leur dissolution.

Dans la première, ils ont un rôle politique et un rôle économique. En matière politique, ils sont un instrument entre les mains du parti modéré. On fait de leurs bataillons une force conservatrice. On se sert d'eux pour diviser le prolé-

riat parisien, pour combattre le peuple au moyen du peuple, pour neutraliser les ouvriers socialistes par des ouvriers souples et soumis. Les preuves abondent. E. Thomas est à la discrétion de Marie et de Marrast. Il a tous les jours leurs instructions et Lamartine a pu écrire sans crainte d'être contredit :

Commandés, dirigés, contenus par des chefs qui avaient la pensée secrète de la partie antisocialiste du Gouvernement, ces ateliers contrebalancèrent, jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée nationale, les ouvriers sectaires du Luxembourg et les ouvriers séditionnaires des clubs. Ils scandalisaient, par leur masse et par l'inutilité de leurs travaux, les yeux de Paris, mais ils protégèrent et sauvèrent plusieurs fois Paris à son insu. Bien loin d'être à la solde de Louis Blanc, comme on l'a dit, ils étaient inspirés par l'esprit de ses adversaires.

Comme Emile Thomas le 23 mars, s'effraie de les voir grossir incessamment, Marie lui répond : « Ne vous inquiétez pas du nombre, si vous les tenez, il ne sera jamais trop grand; mais trouvez un moyen de vous les attacher sincèrement. Ne ménagez pas l'argent; au besoin même on vous accorderait des fonds secrets.... » Et, s'il faut en croire E. Thomas, le ministre ajoute, pour expliquer ces recommandations : « Le jour n'est peut-être pas loin où il faudrait les faire descendre dans la rue. »

Les faits sont conformes à ces déclarations. Marie et Marrast viennent rendre visite aux Ateliers nationaux et leur distribuer leurs drapeaux et le premier en profite pour lancer ce coup de griffe à Louis Blanc : « J'aime mieux les actes que les paroles, surtout quand il s'agit du sort des ouvriers. » Il autorise la fondation d'un club spécial qui aura le mérite de « dresser un autel contre celui du Luxembourg ». E. Thomas et ses acolytes y prêchent. Jaime, qui est son bras droit, y résume ainsi son programme : « L'avenir des ouvriers, citoyens, c'est l'ordre... Tout est renfermé dans ce mot, l'ordre. » Il est décidé que tout sujet politique et social y sera exclu de la discussion. E. Thomas s'y écrie à son tour : « Avec mes camarades de l'Ecole centrale, nous avons dit : — Pendant qu'on s'occupe des sources du travail, occupons-nous des travailleurs. » On sent en lui la prétention de représenter l'esprit pratique en face de la chimère. A chaque instant reviennent dans ses discours les attaques directes ou détournées contre l'utopie socialiste : « Nous ne voulons pas de théories irréalisables... L'ouvrier n'a besoin de personne pour s'organiser. » Entre temps, en sa qualité de directeur, il empêche ses hommes de prendre part aux manifestations destinées à raffermir la minorité du Gouvernement provisoire, à celles du 17 mars, du 16 avril, et j'ai déjà dit comment, lors des élections, il se fait l'agent électoral de la majorité. A ce moment, les ouvriers du Luxembourg tentent un rapprochement avec leurs camarades des ateliers nationaux. « Si nous sommes divisés, nous sommes perdus », disent-ils avec raison. Mais Emile Thomas s'oppose à tout accord entre eux et conclut en criant : « Vive la République des honnêtes gens ! » Le jour du vote, avec ses frères, il fait le coup de poing aux environs du Luxembourg. Il se félicite, comme d'une victoire personnelle, de l'échec des ouvriers



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

rouges, et, pour prévenir tout mélange des siens avec eux, il fait mettre au règlement qu'aucun brigadier ni chef d'escouade des Ateliers nationaux ne peut faire partie ni être délégué d'aucun autre corps. Un dernier détail montre quelle est alors l'attitude des subordonnés d'Enile Thomas. Beaucoup d'entre eux, en apprenant que Rouen est en insurrection, veulent partir pour y défendre l'ordre contre les ouvriers rouennais.

En somme le but visé était atteint. Les ateliers nationaux avaient rempli leur fonction de dissolvant de la classe prolétarienne. Ils étaient devenus une véritable armée de mercenaires à la solde de la bourgeoisie.

Quel est, pendant ce temps-là, leur rôle économique ? Le total de leurs membres a grossi démesurément et la faute en est à la fois aux modérés du Gouvernement, au capital et aux ouvriers. Les modérés facilitent l'embrigadement pour soustraire le plus d'hommes possible à l'influence redoutée du socialisme. Le capital fait grève ; l'argent émigre et se cache — les fabriques se ferment tantôt par peur, tantôt pour augmenter l'embarras d'un pouvoir qui a reconnu le droit au travail. On rencontre sur les listes d'inscription, souvent bâclées à la hâte, des enfants de dix à douze ans. Ce sont des maîtres d'apprentissage qui se procurent ainsi un revenu supplémentaire. Des patrons aussi ont la prétention de faire descendre les salaires au prix dérisoire que paient les ateliers nationaux et leur personnel les abandonne alors avec indignation. Les ouvriers, de leur côté, veulent saisir l'occasion de relever la valeur du travail ; ils se mettent en grève d'autant plus aisément qu'ils sont sûrs de vivre, sans toucher à leur fonds de réserve, quand ils en ont un. Peut-être même quelques-uns voient-ils là un moyen de faire capituler la classe patronale. Puis des travailleurs de province affluent, poussés par la misère et par l'espoir d'avoir part à la manne officielle. A la fin de mai, les garnis parisiens comptent 30.000 locataires, au lieu de 8 à 10.000, chiffre ordinaire en cette saison. Enfin, trop heureux de vivre en lazzaroni payés, des professionnels de la fainéantise (si l'on peut ainsi parler), comme il en existe en tout temps, viennent réclamer du travail avec d'autant plus d'insistance qu'ils savent qu'on n'en a pas à leur donner.

L'accroissement est donc rapide. A la fin de mars, il arrive à 40.000 hommes, sans compter les femmes, et la dépense journalière s'élève à 70.000 francs. Le 15 avril, E. Thomas dit avec une espèce de fierté : « Bientôt vous serez cent mille ! » Ce beau chiffre est, en effet, atteint au début de mai. Cependant, où en est-on pour les travaux ? Il y en a beaucoup de projetés : habitations ouvrières à édifier ; canaux à creuser ; chemins de fer à construire ; camp de Saint-Maur à défricher. On demande au gouvernement des avances pour les entrepreneurs en bâtiments. Mais le gouvernement n'a point d'argent. Rien ne se fait. On n'occupe plus les hommes qu'un jour sur quatre. Et ce n'est plus seulement la misère, c'est la démoralisation pour la classe ouvrière. Elle s'habitue à recevoir l'aumône, à perdre son temps au cabaret ou en promenades bruyantes qui ressemblent à des émeutes ; la presse retentit des plaintes et des craintes de la bourgeoisie.

Paris n'est pas seul à avoir sa plaie de paupérisme. Il existe alors des « ateliers de charité » en mainte ville de province ; il en existe à Lyon, où ils comprennent 25.000 ouvriers ; à Marseille, à Nantes, à Rouen, etc. ; quelques mois plus tard trente-trois départements oseront demander la permission de se créer des ressources extraordinaires pour payer les frais de cette assistance par le travail. Mais ces chantiers ont l'avantage de ne pas être au centre du gouvernement et d'échapper ainsi aux ambitions désireuses de peser sur la vie publique. Ils sont moins vastes, mieux surveillés, employés en plusieurs endroits à des labours utiles. Leur histoire paisible se perd dans le fracas où vont s'abîmer les ateliers parisiens.

L'Assemblée, dès sa réunion, se trouve en présence d'un grave problème. Il faut ou bien organiser le travail, suivant la formule du Luxembourg, expérimenter le socialisme, ce dont ne veut point son immense majorité ; ou bien continuer aux affamés jusqu'à la reprise lointaine des affaires, ces secours pécuniaires qui dévorent la substance du Trésor sans réussir à se rendre utiles ; ou bien répudier l'engagement pris par le Gouvernement provisoire de « garantir du travail à tous les citoyens » et renvoyer à leurs ateliers, à leurs patrons, aux anciennes et brutales conditions de l'offre et de la demande des gens qui avaient compté sur une rénovation du système économique.

Spontanément les ouvriers des Ateliers nationaux inclinent vers la première de ces solutions. Ils vont du côté où brille pour eux une lueur d'espérance. Ils échappent peu à peu à l'influence conservatrice qu'ils ont subie. Déjà quelques-uns d'entre eux ont voulu féliciter Lamartine de n'avoir pas laissé sacrifier Ledru-Rollin. Le 15 mai, quoiqu'on ne voie pas une seule de leurs bannières dans la Chambre envahie, ils sont 14.000 dans la manifestation. Emile Thomas, au cours d'une inspection, est accueilli aux cris de : Vive Louis Blanc ! qui lui percent le cœur. La majorité des ouvriers enrégimentés hésite encore à se prononcer pour la république sociale ; elle le prouve à la fête du 24 mai, en ne se joignant pas à ceux qui l'acclament. Mais sans bruit un rapprochement partiel s'opère avec les délégués du Luxembourg. L'unité de la classe ouvrière tend à se recomposer ; les deux tronçons, qu'on a laborieusement divisés, s'aperçoivent qu'ils ont les mêmes intérêts. C'est sans doute à cette tardive réconciliation des rouges et des « jaunes », comme on dirait aujourd'hui, que remonte l'origine de la légende obstinée qui a si longtemps fait passer pour l'œuvre des socialistes une institution créée sans eux et contre eux. On a fait une confusion plus ou moins involontaire entre deux choses qui n'ont aucun rapport, les Ateliers sociaux voulus par Louis Blanc et les Ateliers nationaux qu'il qualifiait de « bêtise épique ». C'est aussi à partir de cette date que les modérés du Gouvernement se désaffectionnent de ces Ateliers qui, depuis les élections, n'ont plus pour eux de raison d'être et qui leur paraissent désormais, directeur y compris, un organisme encombrant et dangereux. La Chambre penche, naturellement aussi, vers cette opinion. Elle croit nécessaire de faire cesser ce qui n'a été qu'un expédient pro-

visoire et ruineux. Seul Emile Thomas laisse voir le désir de maintenir les Ateliers nationaux jusqu'à une époque indéterminée. Ils sont sa création ; ils ont fait de lui une puissance ; ils peuvent encore servir d'instrument électoral. L'aider dans les manœuvres assez louches qu'il opère en ce moment au profit de sa candidature et peut-être des intrigues bonapartistes.

Quoi qu'il fasse, les Ateliers nationaux sont condamnés à mort dès le 15 mai. Reste seulement à savoir si leur mort sera lente ou brusque.

Il faut ici une patiente et scrupuleuse attention pour débrouiller l'écheveau emmêlé des événements et des responsabilités individuelles et collectives. La question occupa, au sein et en dehors de la Constituante, une telle abondance¹ de comités, de commissions et de sous-commissions que la plupart des historiens se sont perdus dans cet enchevêtrement. On me pardonnera, vu l'importance du sujet, si je m'attarde à guider dans ce dédale ceux qui voudront bien m'y suivre.

Trois pouvoirs jouent un rôle dans la dissolution des Ateliers de la Seine. C'est d'abord le Gouvernement, qui est alors la *Commission exécutive* et sur lequel, par une curieuse anomalie, le département et la ville de Paris laissent de plus en plus porter toute la charge. La gestion des ateliers de femmes, qui sont peu nombreux et dont l'entretien, vu la vente des produits, revient à 15 centimes par jour et par tête, appartient au ministre des finances Duclerc. Les ateliers d'hommes, grossis de ceux qui avaient existé séparément au Champ de Mars et dans la banlieue, relèvent du ministre des travaux publics, Trélat. Le docteur Trélat est un très honnête homme et même un excellent homme, qui a été appelé par des adversaires « un saint laïque » à cause de son zèle charitable ; mais il n'a pas été préparé par ses études médicales aux fonctions nouvelles qui lui incombent. Ses bonnes intentions sont gênées par son inexpérience technique et politique autant que par son horreur du socialisme. Quant à la Commission exécutive, divisée comme le fut le Gouvernement provisoire, elle va de droite et de gauche, irrésolue, ballottée, tiraillée, changeante. Elle n'ose ni répudier ni exécuter les engagements du pouvoir dont elle a hérité. Un membre de l'opposition la comparera, sans bienveillance, mais non sans justesse, au don Juan de Molière entre Charlotte et Mathurine. Le peuple l'appellera, à cause de son inertie, la *Commission inexécutive*. Par cela même, l'Assemblée met de plus en plus la main au gouvernail. Elle s'est partagée en trois groupes qu'on désigne par le nom du local où ils se réunissent. C'est le groupe de la *rue de Poitiers*, catholique et conservateur, rendez-vous de ceux qui se proclament les amis de l'ordre. C'est celui du *Palais National* dont les socialistes sont exclus et dont les personnages influents sont des républicains très modérés, candidats à la succession du Gouvernement. Senard, Goudchaux, Cavaignac, etc. C'est celui de la *rue des Pyramides* qui comprend les radicaux et les démocrates. Enfin, parmi les comités, entre lesquels s'est répartie l'Assemblée, il en est un où figurent les représentants qui s'intéressent le plus au sort de la classe populaire : c'est le *Comité du travail* ou

des travailleurs. Corbon en est le président ; des démocrates et des socialistes, quoique Louis Blanc ait refusé d'en être, s'y rencontrent avec des économistes, des industriels philanthropes, des catholiques préoccupés d'œuvres sociales ; et là s'élaborent les principales réformes économiques qui seront proposées ou adoptées au cours de la législature.

Or ces trois pouvoirs semblent pour commencer parfaitement d'accord. Le 17 mai, Trélat nomme une *Commission extra-parlementaire*, composée d'ingénieurs de l'Etat et d'ingénieurs civils, chargée d'étudier ce qu'on peut faire. Dès le lendemain cette Commission se réunit, délibère. Un rapport, qui conclut contre le maintien de l'état de choses existant, est rédigé la nuit même, lu, discuté, adopté, communiqué dans la matinée du 19 au ministre qui l'approuve et le fait imprimer sans délai. Le même jour, la Chambre a renvoyé à son *Comité du travail* deux propositions qui réclament une dissolution rapide. Il semble donc que les choses vont marcher rondement. Mais il se produit un revirement soudain dans les opinions du gouvernement. Le rapport, au lieu d'être distribué aux députés est, dans la journée du 20 mai, arrêté, tenu rigoureusement secret. Il l'est demeuré jusqu'à nos jours, si bien que nous sommes réduits à des conjectures sur sa terreur mystérieuse. S'il faut en croire les témoignages concordants de Louis Blanc, de Proudhon et d'Emile Thomas, le gouvernement aurait été effrayé d'un projet qui reconnaissait formellement le droit au travail. La peur du socialisme le hantait comme un fantôme.

Mais ce fantôme reparaisait partout. Emile Thomas avait organisé quelques Ateliers spéciaux dont les produits étaient ensuite cédés à prix de revient aux travailleurs qui en avaient besoin ; et dès la fin d'Avril, il avait apporté un plan de transformation. (1).

Or ce plan, sauf quelques détails, ressemblait étrangement aux idées du Luxembourg. Avec ses ateliers et ses magasins commandités par l'Etat, avec ses boulangeries coopératives et l'emploi collectif des bénéfices, il était une véritable organisation du travail et Louis Blanc (il le déclare lui-même) l'eût volontiers contresigné. Les modérés du Gouvernement provisoire l'avaient écarté sans hésiter. Et Thomas, mandé le 22 mai, devant le Comité du travail, avait reproduit ces propositions en les enrichissant d'un article nouveau : Les ouvriers

(1) On peut le résumer ainsi : Dans chaque industrie créer un syndicat, composé moitié de patrons, moitié d'ouvriers, et nommant un syndic magistrat ainsi qu'un régisseur professionnel. — Régulièrement constitués les syndicats eussent formé, par l'envoi de deux délégués pour chacun des syndicats de famille (familles du bâtiment, de l'ameublement, de l'habillement, de l'alimentation, etc.). Ceux-ci, à leur tour, eussent de la même façon formé un Conseil général des professions industrielles rattaché au ministère des travaux publics ou à celui du commerce. Chacun des syndicats eût donné un tarif provisoire du travail en prenant l'heure comme unité. Puis chaque syndicat eût délégué son régisseur à l'administration des ateliers nationaux, où eussent été admis, à salaire réduit de moitié, les ouvriers inoccupés de la profession. Les locaux et outils nécessaires eussent été fournis à bas prix par les fabriques en état de chômage. Les produits, servant à garantir les avances que l'Etat aurait faites, auraient été vendus de façon à rembourser l'Etat et le bénéfice, s'il y en avait eu, aurait servi à créer des caisses de secours pour les syndicats. Enfin, dans des espèces de cités ouvrières munies de tout le confort possible, on eût obtenu, par des boulangeries et des cuisines en commun, la vie à bon marché.

habitant les garnis de Paris depuis moins de six mois seraient renvoyés dans leur pays d'origine. Il avait demandé en même temps que les Ateliers nationaux, arme trop puissante pour être laissée entre les mains du pouvoir exécutif, fussent mis sous la juridiction d'une Commission de la Chambre dont lui-même ne serait plus que l'agent responsable. Ainsi, d'une part, un projet teinté de socialisme qui visait à prolonger indéfiniment l'existence des Ateliers nationaux, de l'autre, une invitation à l'Assemblée d'enlever au gouvernement une gestion dont il était accusé de s'acquitter mal et dont il pouvait se servir dans un intérêt politique — telles étaient les mesures essentielles réclamées par Emile Thomas. C'était plus qu'il n'en fallait pour que ce directeur, si longtemps cher aux modérés du Gouvernement provisoire, leur devint suspect et leur parût mériter d'être brisé.

Trélat, qui assistait à la séance du Comité, y avait fait cette déclaration au sujet des Ateliers nationaux : Il faut qu'ils cessent au plus vite. — Déjà le 15 mai, au matin, Caussidière avait reçu, signé de Garnier Pagès et d'Arago, un ordre qui resta lettre morte, mais qui prescrivait d'enrôler les ouvriers des Ateliers nationaux âgés de 18 à 25 ans et de renvoyer tous ceux qui refuseraient de s'engager. En exécution de la même pensée, Emile Thomas recevait du ministre le matin du 24 mai, un arrêté dont voici les principales dispositions :

1° Les ouvriers célibataires, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans seront invités à s'enrôler sous les drapeaux de la République pour compléter les différents régiments de l'armée. — Ceux qui refuseront de souscrire des engagements volontaires seront immédiatement rayés des listes d'embrigadement des Ateliers nationaux ;

2°... Les ouvriers qui ne pourront justifier régulièrement d'une résidence de six mois, avant le 24 mai, seront congédiés et cesseront de recevoir des salaires et des secours ;

3°... Les patrons pourront requérir tel nombre d'ouvriers qu'ils déclareront nécessaires à la reprise ou à la continuation de leurs travaux. Ceux qui refuseront de les suivre seront à l'instant même rayés de la liste générale des ateliers nationaux ;

4°... Les ouvriers restants « seront tenus de travailler à la tâche et non à la journée » ;

5°... Il sera organisé, dans le plus bref délai possible, des brigades d'ouvriers que l'on dirigera dans les départements pour être employés, sous la direction des Ponts et Chaussées, à l'exécution des grands travaux publics.

A cet ultimatum, qu'il est chargé d'exécuter « avec la plus grande célérité possible », E. Thomas oppose l'engagement pris par le Gouvernement provisoire de fournir du travail à tout citoyen et le danger que présente pour la paix publique une série de mesures aussi dures et aussi brusques. Il refuse d'être le bouc émissaire sur qui retombera la responsabilité des désordres qui sont à prévoir. Refus très compréhensible, en même temps qu'insubordination très nette. Il semble cependant s'obstiner à rester quand même à la tête de l'œuvre qu'il a

édifiée et qu'il ne veut pas détruire. Mais, le 25 au soir, il apprend que le ministre institue une seconde commission des ateliers nationaux, avec pleins pouvoirs pour proposer « toutes les mesures qui, sans porter atteinte au principe sacré de la garantie du travail, lui paraîtront les plus propres à diminuer les charges qui pèsent sur l'Etat. » C'était une révocation déguisée. Craignit-on qu'Emile Thomas n'essayât d'entraver la besogne de la nouvelle commission ; qu'il n'abusât de son influence sur les ouvriers pour les soulever en faveur d'un prétendant qu'on commençait à redouter ? Déjà des protestations d'ouvriers avaient paru dans les journaux contre des projets qui ne pouvaient manquer de s'ébruiter. Toujours est-il que, dans la soirée du 26 mai, Emile Thomas est mandé au ministère des Travaux publics, sommé par Trélat d'écrire sa démission ; puis, séance tenante, sans avoir la permission de rentrer chez lui, expédié en poste à Bordeaux entre deux agents de police, sous prétexte d'y remplir une mission technique. Ainsi séquestré, enlevé par une espèce de lettre de cachet, il est encore arrêté sur la route par ordre télégraphique, puis relâché, puis retenu plusieurs jours à Bordeaux d'où il ne peut revenir qu'après le 4 juin, date de l'élection législative où il était candidat sur la même liste que Louis Napoléon et où il ne fut point nommé.

Dans l'intervalle il a été remplacé comme directeur par Lalanne, ingénieur des Ponts et Chaussées, ce qui est une revanche de l'Ecole Polytechnique sur l'Ecole Centrale. Mais alors la Commission exécutive paraît changer complètement d'opinion sur la dissolution des Ateliers nationaux. Elle ne la veut plus immédiate. Autant elle était pressée de les supprimer, autant elle se montre soucieuse de procéder avec prudence et lenteur.

A quelle cause attribuer cette volte-face ? A un changement dans la situation politique de la *Commission exécutive*. Elle s'était d'abord abandonnée au courant de réaction qui coulait comme un torrent ; puis elle avait senti qu'elle risquait d'être entraînée, balayée par lui et elle essayait de se retenir aux branches. Déjà ses membres les plus modérés étaient victimes d'insinuations pareilles à celles qui avaient été lancées contre Albert et Louis Blanc ; on reprochait à Marie de se pavaner dans le palais du Luxembourg ; on accusait Crémieux, Lamartine d'acheter des forêts, des châteaux. L'existence du gouvernement était menacée par des intrigues, non seulement bonapartistes, mais parlementaires. Des timorés se plaignaient de ne pas être assez gouvernés ; des habiles exploitaient cet appétit d'un pouvoir fort, laissaient entendre qu'on avait besoin d'un sabre, et, se rapprochant des conservateurs de la rue de Poitiers, le groupe du Palais National songeait à une combinaison où sombrerait ce *Gouvernement provisoire* qui s'opiniâtrait à se survivre sous un autre nom. Il s'agissait de faire un nouveau pas en arrière, de remettre le pouvoir à une nuance plus pâle de républicains. Les conservateurs poussaient à la roue tant qu'ils pouvaient. Ils étaient inquiets des desseins de la Commission exécutive. Elle annonçait en effet l'intention de faire voter l'impôt progressif, la réforme hypothécaire, l'extension des

Conseils de prudhommes, la reprise des assurances par l'État, l'enseignement gratuit et professionnel, et surtout le rachat des chemins de fer. Duclère avait déposé, le 17 mai, le projet de loi qui allait déposséder les Compagnies de leur privilège. L'émoi était grand parmi les financiers. Les vieux parlementaires, embusqués dans le *Comité des finances* devenu leur citadelle, bombardaient de là le gouvernement et Thiers, qui s'y était fait inscrire dès sa rentrée, allait bientôt diriger la manœuvre. Le pacte conclu entre la bourgeoisie et l'Église se resserrait et l'on pouvait déjà en entrevoir les conditions : le sacrifice par l'une de ses principes laïques, le sacrifice par l'autre de ses velléités réformatrices en faveur des pauvres.

Pour se défendre contre ces intrigues et cette opposition multiple, la *Commission exécutive* se rejette à gauche. Elle songe à se créer un appui dans le peuple. Par l'entremise de Lamartine, elle essaie de s'assurer l'aide des ouvriers contre Louis Bonaparte qui l'inquiète. C'est pour la même raison qu'elle ajourne maintenant la dissolution des Ateliers nationaux à une époque indéterminée, qu'elle la veut lente, humaine, pacifique, ménageant la transition. Elle désire les garder sous sa main comme une force, capable à certains moments d'exercer une pression sur l'Assemblée ; elle entend aussi les utiliser comme un argument décisif en faveur du rachat des chemins de fer, qu'elle présentera comme le moyen le plus sûr d'occuper la multitude des sans-travail.

Pendant que la *Commission exécutive*, et Trélat à sa suite, change ainsi d'orientation, l'Assemblée, par un chassé-croisé facile à comprendre, va de plus en plus à droite et pousse de toutes ses forces à la dissolution rapide. Dès lors, entre la Constituante et le Gouvernement se livre, à ce sujet, une lutte, d'abord sourde, puis de plus en plus aiguë. La question des Ateliers nationaux devient comme un bélier qui sert à battre en brèche le pouvoir exécutif. Durant un mois les escarmouches se succèdent sans répit ; mais, dans cette longue série de combats, trois dates se détachent en pleine vigueur : le 30 Mai, le 14 juin, le 21 juin.

Le 30 mai, l'Assemblée discute et vote un projet que lui apporte, au nom du *Comité des travailleurs*, un homme qui va monter en pleine lumière, le vicomte de Falloux. C'est un gentilhomme angevin, d'esprit souple, de volonté tenace et de caractère félin, qui marche à pas de velours vers le but qu'il s'est secrètement fixé ; or, comme il est catholique et royaliste, ce but est de rétablir la domination de l'Église et de la monarchie sur la France. Comme orateur, il est le contraire de Montalembert, l'autre chef laïque du parti prêtre. Celui-ci est arrogant, hautain, volontairement blessant ; suivant un contemporain, il semble toujours dire aux gens : « Soit dit pour vous déplaire. » Son éloquence est autoritaire, impérieuse, cassante. Celle de Falloux est tout miel à la surface, même quand elle est tout fiel en dessous. Avec le ton mi, aisé d'un homme du monde, il accable ses adversaires d'une urbanité parfaite et féroce ; il les enveloppe de formules douces, polies, presque caressantes, d'où sort, au moment où l'on y

pense le moins, une griffe acérée. Il reste toujours calme, souriant et implacable; très fourbe, au dire de Tocqueville, seulement d'une fourberie rare et très dangereuse, en ce sens que sans hésiter, mais sans songer à son intérêt personnel, il



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

applique au profit de sa cause la maxime connue : « La fin justifie les moyens »; qu'à force de mêler le vrai et le faux dans sa propre pensée, il arrive à être sincère dans le mensonge; que léger par nature, il est devenu calculateur par éducation et par habitude. Il reflète à l'Assemblée un salon, qui fut alors le

LIV. 655. — HISTOIRE SOCIALISTE. — LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. LIV. 655

quartier général du parti catholique à Paris. C'est celui de Mme Swetchine, une grande dame russe, convertie au catholicisme et ardente comme une néophyte salon qui, doublé d'une chapelle, a un faux air de sacristie et comme un mystique, parfum d'encens. Joseph de Maistre est le grand homme (il est bon d'être mort pour passer grand homme) de cette antichambre mondaine du Paradis. Falloux en est l'homme d'action.

Rapporteur d'une sous-commission que le *Comité du travail* a chargé d'aller visiter les ateliers nationaux, renseigné aussi par Emile Thomas, il présente d'urgence à la Chambre, le 29 mai, un projet de décret.

Il y rend hommage à la pensée mère de l'institution. Il innocente les fondateurs et les administrateurs actuels de l'œuvre. Il fait peser toute la responsabilité du mal sur les ouvriers mêmes qui, pervertis ou subjugués par des camarades, refusent le travail qu'on leur offre, au point qu'une commande venue des colonies a dû être transportée à l'étranger. Il conclut à l'adoption des quatre mesures suivantes :

1^o Le travail à la tâche sera substitué au travail à la journée :

2^o Des crédits spéciaux seront votés pour hâter, par vote d'avances et de primes, la reprise des travaux communaux, départementaux et privés ;

3^o Une feuille de route, pour eux et leur famille, sera délivrée aux ouvriers séjournant depuis moins de trois mois dans le département de la Seine. Une indemnité de déplacement leur sera distribuée, moitié pendant le trajet, moitié à leur lieu de destination ;

4^o Le décret est applicable aux villes et aux communes des départements qui en feront la demande.

Ces conclusions ont été admises par le Comité du travail : car Falloux lui avait d'abord demandé (25 mai) l'enrôlement des ouvriers âgés de 18 à 25 ans et le pasteur Coquerel avait réclamé la dissolution immédiate. Elles sont relativement modérées. Mais les considérants le sont beaucoup moins. Ils représentent les ateliers nationaux comme une grève permanente et volontaire à 170.000 francs par jour, où l'oisiveté est devenue une doctrine qui s'impose par la violence à ceux mêmes qui veulent travailler ; comme un foyer actif de fermentation politique ; comme une dilapidation quotidienne des deniers publics ; comme un milieu corrupteur pour la classe ouvrière. La discussion (30 mai) ajoute à ces duretés. Deux grands manufacturiers, Sevastré et Grandin, citent des ouvriers en papiers peints, des serruriers, des chapeliers, des giletiers, qui se maintiennent en grève grâce à la paye qu'ils touchent chaque jour : et, généralisant des faits particuliers, ils déclarent que le travail ne manque pas dans les ateliers, mais qu'un pouvoir occulte, exerçant une sorte de terreur morale, éloigne les ouvriers disposés à l'accepter. Ils accusent la masse de mettre son espoir dans un cataclysme et ils disent au Gouvernement : « Ou faites l'organisation du travail ou maintenez l'ordre. Pas de demi-mesure ! » Joigneaux, Benoit, Michot, Raynal leur répondent en opposant aux faits allégués des faits contraires : « Pour la mécanique on a

demandé 1.500 ouvriers ; il s'en est présenté 3.000. Il est injuste d'imputer à un grand ensemble ce qui peut être vrai pour une petite parcelle ; de transformer en chômeurs volontaires les victimes d'une crise formidable. Il ne faut pas dire non plus : le problème est insoluble, avant d'avoir rien essayé. Mieux vaudrait faire appel au novateurs socialistes, au lieu de les ridiculiser. » « Ah ! voilà ! » s'écrient à ce moment des interrupteurs. Et le Gouvernement se tient avec obstination dans la position ambiguë où il s'est placé dès le début. Trélat reconnaît qu'il faut faire quelque chose pour la classe ouvrière, qui est très digne d'intérêt, mais sans toucher à l'organisation économique, sans poursuivre un nouvel « arrangement social, qui ne mènerait qu'à la misère et à l'abaissement. »

En somme, le débat laisse apparaître en plein cette lutte de classes qui en est le fond caché. En vain Falloux se réclame du « principe que nous respectons et proclamons tous, du droit au travail, accompagné du devoir au travail » ; en vain Wolowski proteste de ses bonnes intentions envers les ouvriers ; en vain Grandin déclare qu'un manufacturier est un ouvrier aussi. En dépit ou plutôt à cause de l'effort qu'on fait pour la couvrir d'un voile, la vérité éclate ; l'antagonisme du capital et du travail, des habits et des blouses crève les yeux les plus décidés à ne rien voir.

Les ouvriers des Ateliers nationaux ne s'y trompent pas. Le décret qui vient d'être voté les a moins atteints que les commentaires dont il a été entouré. Accusés de fainéantise voulue, ils se sentent méprisés autant que frappés. Ils répondent vivement aux allégations que Falloux a laissées tomber contre eux du haut de la tribune et protestent de la joie qu'ils auraient, si l'on savait les employer à des besognes productives. Ils demandent des explications sur l'enlèvement de leur directeur, Emile Thomas et ils répètent avec irritation les paroles adressées à leurs délégués par le nouveau commandant de la garde nationale, Clément Thomas. « On vous répondra avec 500.000 baïonnettes. » Depuis le 29 mai, ils se réunissent tous les soirs entre la Porte Saint-Denis et la Porte Saint-Martin et là, de temps en temps, ils crient : — Nous l'aurons ! Nous l'aurons ! — Un silence se fait. Quoi ? — demande une voix. Et la réponse est tantôt : La République démocratique et sociale — tantôt : Poléon ! Poléon ! — Il n'y a pas entre les deux réponses l'abîme qu'on pourrait supposer. Par un phénomène qui s'est reproduit fréquemment au cours de l'histoire une partie de la classe ouvrière, n'attendant plus rien de la bourgeoisie, se retourne vers un homme, vers un Sauveur, vers un dictateur. La dictature est le fruit ordinaire des guerres sociales. Mais ; malgré les agents, qui font le jeu démagogique d'un prétendant, les plus instruits, les plus avisés de la classe ouvrière, invitent leurs camarades à ne pas courir pareille aventure. Les anciens délégués du Luxembourg, d'accord avec ses brigadiers des Ateliers nationaux rédigent une affiche pour les mettre en garde contre toute tentative d'émeute bonapartiste. Le Lundi 12 juin, une proclamation du général Piat les engage encore à ne pas écouter les factieux qui se servent du nom de Napoléon pour les exciter. Cependant le rappel est

battu tous les jours : la garde nationale est sans cesse sur pied : il en résulte des bousculades, des arrestations et l'on se redit avec colère le mot de Clément Thomas : Chargez cette canaille !

Pendant que l'effervescence grandit dans la classe ouvrière, l'émoi n'est pas moins grand dans l'autre camp. Les élections de Paris, où, le 4 juin, cinq démocrates ont passé sur onze élus, sont ainsi appréciées par *le Constitutionnel*. « Le débat est franchement entre l'ordre et le désordre, entre les vrais principes des sociétés modernes et les doctrines prétendues sociales, mais en réalité subversives de toute société. Ce fut là le fond des choses. » Surcroît d'émotion, parce qu'on organise un grand banquet démocratique à vingt-cinq centimes dit « Banquet des Ateliers nationaux » : parce qu'un journal, *l'Organisation du Travail*, donne des listes de banquiers, d'agents de change, de notaires avec leur adresse. Aussi l'Assemblée devient-elle de plus en plus ombrageuse. Dès le 7 juin, loi sur les attroupements armés et non armés ; loi sévère qui, sur l'initiative du Gouvernement, restreint la liberté de la rue, celle dont s'effarent le plus vite les peuples encore mal émancipés. Menaces contre les clubs, contre la presse. Rapport Bineau, qui conclut contre le rachat des chemins de fer, avec d'autant plus de hâte et d'énergie que pour l'exploitation des voies ferrées, il s'est déjà formé une association fraternelle d'ouvriers mécaniciens fonctionnant sur la ligne d'Orléans et prête à fonctionner ailleurs ; qu'ainsi de grandes entreprises de transport sont sur le point de passer aux mains de la classe ouvrière, transfert qui serait une victoire pour ce socialisme considéré par la classe bourgeoise comme la mort de la civilisation.

Cependant le Gouvernement a commencé à exécuter le décret. Des ouvriers sont été renvoyés en province. Et voici de quoi en occuper des milliers ! Le 7 juin Trélat, avec une joie candide, apporte six projets de grands travaux publics : canaux, routes, ports, chemins de fer. Il y en a pour dix millions d'un seul coup. Il semble que les ingénieurs des Ponts et Chaussées, délivrés d'Emile Thomas aient découvert soudainement une longue liste d'entreprises immédiatement réalisables. Ces projets votés, Trélat en propose un septième : Léon Faucher demande 10 millions pour d'autres constructions de voies ferrées. De Montrenil veut jeter 200 millions dans la colonisation de l'Algérie. Il y a émulation entre le Gouvernement et le comité du travail à qui multipliera les projets. Mais ces efforts irritent plus qu'ils ne satisfont l'Assemblée. *Il faut en finir !* Ces mots meurtriers sont alors sur toutes les lèvres, sans qu'on puisse savoir qui les a prononcés le premier. Arrière les ménagements ! Il ne s'agit plus de faire travailler les ateliers nationaux ; il s'agit de les supprimer au plus vite, et la *Commission exécutive* avec eux. Les modérés, dans une réunion de leur groupe, en ont clairement exprimé la volonté.

Cette ardeur d'en finir aboutit à la journée décisive du 14 juin. On va des-saisir à la fois la *Commission exécutive* et le *Comité du travail* qui ne répondent plus aux impatiences de la majorité. On tiendra le gouvernement par la bourse ;

on lui distillera goutte à goutte les crédits dont il a besoin. On l'accusera d'inertie en lui refusant les moyens d'agir. De plus, on fera nommer par les bureaux une *Commission spéciale* prise dans la Chambre et chargée de surveiller le gouvernement en le poussant Pépée dans les reins.

C'est encore Falloux qui opère ce mouvement tournant, au nom du *Comité des travailleurs*; mais il est obligé d'avouer que le Comité était fort peu nombreux et que son président était absent au moment où la question y a été posée et traitée. Il a décidé le ministre à déposer une demande de crédit de trois millions pour les ateliers nationaux et il greffe sur cette demande provoquée par lui un acerbe réquisitoire contre la commission exécutive et le ministre. Rien n'a été fait. Il fallait décréter du travail comme la Convention décrétait la victoire. Au lieu de cela, on a tergiversé, musé. Veut-on faire peser la détresse des 115 ou 117.000 hommes qui remplissent les ateliers nationaux sur le vote du rachat des chemins de fer? Trélat, pris de court, ne sait que réclamer un peu de patience et consentir au renvoi de sa demande dans les bureaux. Ainsi sans bruit, en fin de séance, par une manœuvre audacieuse et rapide, tous les actes du ministère concernant les ateliers nationaux sont soumis au contrôle permanent d'une commission parlementaire qui va comprendre, avec Falloux, les ennemis et futurs remplaçants de la commission exécutive : Goudchaux, Senard, etc.

Le lendemain 15 juin on discute la situation de l'Algérie. Mais la préoccupation brûlante du moment fait tout à coup irruption au milieu des débats. Pierre Leroux, prenant la parole après beaucoup d'autres orateurs, indique la colonisation agricole comme un remède au paupérisme. Dans un discours où fraternisent la statistique et le mysticisme, il dénonce la vieille, fausse et absurde économie politique comme impuissante à résoudre le problème et il convie les représentants du peuple à étudier les projets d'association qui sont le programme tout pacifique du socialisme. Il les adjure de ne pas s'opposer à l'éclosion d'une société nouvelle : « Comment contenir ce qui veut sortir, ce que la loi divine veut qui sorte ? » Et durant cette évocation de la question sociale dans toute son ampleur, un frémissement parcourt la Chambre, Montalembert et Falloux croient devoir venir serrer la main à l'orateur Goudchaux, qui lui succède à la tribune, commence, dans une harangue décousue et fougueuse, par reconnaître que la révolution de février a promis de résoudre cette question. Il faut donc organiser le travail, ce qui est une besogne à longue échéance. Mais il faut, en attendant, reconstituer le travail, ce qui est une besogne urgente, et pour cela il faut que les ateliers nationaux disparaissent, qu'ils disparaissent immédiatement le jour même. Point de socialisme ! Car, une des causes du mal, c'est qu'on a dit aux ouvriers : « Croisez-vous les bras ! Les ateliers seront vides. Nous les exproprierons pour cause d'utilité publique et nous vous les donnerons. » Les ouvriers ont ainsi cessé d'être honnêtes... Et il conclut en demandant deux choses : une proclamation de la commission exécutive disant ce qu'on veut faire pour la classe ouvrière et la dissolution immédiate des ateliers nationaux.

Dissolution immédiate! Négligent ce qui doit en être le complément, la presse réactionnaire s'empare de cet arrêt formulé par un républicain. Elle sonne avec joie le glas des ateliers nationaux, et, toujours d'après Goudehau, elle accrédite l'idée de leur peuplement par des chômeurs volontaires qui obéissent à des meneurs socialistes. En vain Louis Blanc proteste; en vain les ouvriers, dans une affiche du 18 juin, disent une fois de plus leur volonté de travailler, si on veut leur fou nir du travail; en vain ils demandent ce qu'on fera des 110.000 hommes qui vont subitement se trouver sans moyens d'existence: « Les livrera-t-on aux mauvais conseils de la faim, aux entraînements du désespoir? » Le branle est donné. La *commission spéciale* nommée par la Chambre, et qui a pour président Goudehau, pour rapporteur Falloux, prend la direction de tout, fait comparaitre devant elle Trélat, Lalanne, Emile Thomas. Dans ce milieu fermé des paroles vives sont prononcées. Les ouvriers y sont traités de malfaiteurs. On y dit aux députés: « Il faut en finir! N'oubliez pas que vous allez discuter le rachat des chemins de fer. » Trélat combat cette précipitation inhumaine, rappelle que ces ouvriers sont des frères, Peine perdue. Est-ce imprudence? Est-ce désir d'une explosion? Certains représentants s'acharment à jeter de l'huile sur le feu. L'un d'eux, nommé Tureh, dépose des propositions agressives, méprisantes: « Dans les trois jours tous les forçats libérés, qui se trouvent en rupture de ban dans le département de la Seine, seront renvoyés à leur résidence légale, sous peine d'être déportés. — Dans les cinq jours, tous les ouvriers qui ne sont pas domiciliés à Paris depuis un an, seront renvoyés dans leur commune. — Tous ceux dont l'aisance sera constatée seront poursuivis comme voleurs. Même les ouvriers pauvres seront punis s'ils ne font pas, dans les cinq jours, la déclaration du temps depuis lequel ils résident dans la capitale. — Tous les autres rentreront immédiatement dans les ateliers privés. Des secours seront accordés aux patrons pour la reprise des travaux. — Toute grève est désormais interdite et sera punie comme une rébellion. » Cette série de mesures féroces, il est vrai, suivie d'un vaste programme de projets en faveur des ouvriers, mais sans date d'exécution et sans teneur précise. On faillit voter en bloc. Mais le développement de ces propositions fut renvoyé au vendredi 23 juin, Hélas! C'est la guerre civile qui, ce jour-là, devait répondre à ces provocations.

Quelques minutes plus tard, Falloux lit le rapport de la commission parlementaire. Il se plaint des lenteurs du Gouvernement, demande qu'à l'avenir on vote million par million les fonds nécessaires pour la paie des ateliers nationaux, et il réclame pour la commission dont il est membre une prolongation de pouvoir. Il déclare qu'il n'y a aucun lien entre la dissolution et le rachat des chemins de fer. Il laisse entendre, du reste, qu'il y a un second rapport tout prêt, si le gouvernement se refuse à agir. La *Commission exécutive* et le ministre sont sous le couteau. Trélat répond que des convois d'ouvriers sont déjà partis, que d'autres sont prêts à partir. Justement on vient de déposer sur le bureau une pétition de 835 ouvriers qui aspirent à s'en aller en Algérie. Il offre sa démission.

si l'on estime qu'il ne va pas assez vite. Persistant pourtant à se défendre, il cherche une diversion en attaquant les socialistes, qu'il accuse d'avoir déposé un levain de haine au fond des cœurs. Mais cela ne suffit pas à lui ramener la majorité. Il déchaîne des tempêtes en révélant les insultes dont les ouvriers ont été l'objet dans la *Commission Parlementaire*, insultes démenties par Falloux, mais attestées par le ministre, par Agricol Perdiguier, et très vraisemblables ; car la presse conservatrice ne cesse de répéter qu'il y a dans les ateliers nationaux, les uns disent 5.000, les autres 10 ou 15.000, d'autres 40.000 forçats.

Chacun sent venir une catastrophe. Le 20 juin, Victor Hugo signale deux monstres aux aguets : la guerre civile et la guerre servile. Il supplie de ne pas les déchaîner. Mais est-il temps encore de leur barrer la route ? Léon Faucher déclare que le rachat des chemins de fer ne procurerait pas plus de besogne et il n'offre au mal qu'un remède aggravant : c'est d'effacer de toutes lois les mauvais principes, toutes les attaques à la propriété, allusion voilée à la reconnaissance du droit au travail. Que faire donc ? On soulève de tardives et mesquines chicanes entre l'État et la Ville de Paris. Caussidière, appuyé par Waldeck-Reusséau au nom du Comité des travailleurs, fait un effort désespéré, demande dans son langage pittoresque qu'on jette toutes les divisions dans un sac, qu'on agisse au lieu de parler, qu'on vote des millions et des millions s'il le faut, pour réveiller l'exportation par des primes, pour défricher des terres incultes et les biens communaux. Mais la *Commission parlementaire*, mise en demeure de donner ses idées, se dérobe. Godechaux déclare en son nom qu'elle étudiera, cherchera. Falloux se vante, dans ses *Mémoires*, de lui avoir apporté une quantité de projets concertés entre lui et le vicomte de Melun, projets qui eussent tout sauvé, semble-t-il dire : assainissement des quartiers populaires, destruction des logements insalubres, protection des enfants dans les manufactures, amélioration des caisses d'épargne, etc. Il prétend que les républicains auraient été surpris de ce zèle réformateur et que Godechaux se serait écrié : « Je suis noyé sous ce flot d'innovations. » Vraiment c'eût été s'effarer à bon marché ! Ces mesures honnêtes et anodines, quintessence de la philanthropie catholique, étaient des remèdes à bien longue échéance, autant offrir à un blessé, dont le sang coule avec la vie, des sirops et des tisanes ! C'est ce que pensa sans doute la *Commission* en renvoyant aux Calendes grecques, à une voix de majorité, ce magnifique projet. Quant au Gouvernement, invité à prêter directement des millions aux patrons, comme cela s'est fait en 1830, il s'y refuse, faute d'argent. En somme, rien de pratique, qui pare au danger pressant. Rien que le vote du décret proposé par la *Commission* et qui met le Gouvernement à sa merci !

Faible jusqu'au bout, le Gouvernement accepte le rôle de bourreau qu'on lui impose. Le 21 juin au matin, paraît au *Mouiteur* l'arrêté portant que tous les ouvriers de 18 à 25 ans, inscrits sur les listes des Ateliers nationaux, devront s'enrôler dans l'armée, et que les autres devront se tenir prêts à partir pour aller faire, dans les départements qu'on leur désignera, des tra-

vaux de terrassement. A ces mesures « draconiennes » s'ajoutent la suppression du bureau de secours et du bureau médical, l'augmentation de moitié dans le prix des chaussures et des vêtements vendus aux ouvriers, la suspension de tous les travaux entrepris sur les chantiers. E. Thomas court chez M. Falloux pour lui prédire le choc effroyable qui va s'ensuivre à bref délai. M. Falloux répond que ces craintes sont exagérées. Est-ce tout ? Pas encore. La Chambre s'est, en sus, prononcée pour le rétablissement de l'impôt détesté sur les boissons, en dépit de Duclerc qui lui dit : « Cela vous amènera des coups de fusil, soyez-en certains. » Paris, le 22 juin, par une coïncidence qui n'est peut-être pas l'effet du hasard commence la discussion sur le rachat des chemins de fer, et Montalembert, qui, depuis le 24 février, n'avait agi que dans la coulisse, croit l'occasion bonne pour faire sa rentrée parlementaire par un discours où il le dénonce comme le commencement du communisme. Le parti catholique assumait ainsi par deux de ses principaux chefs, une lourde responsabilité ; l'un réclamait impérieusement la dissolution immédiate des Ateliers nationaux ; l'autre s'efforçait de supprimer la suprême ressource escomptée pour occuper les 100.000 sans travail accumulés dans Paris. C'était un double et signalé service rendu à la réaction.

On devine l'effet de ces provocations multiples. Les ateliers s'agitent comme un nid de guêpes bouleversé d'un coup de pied. Dès le 21 au soir, ils se réunissent avec les délégués des corporations et ils décident pour le lendemain une protestation en masse. En effet, dans la matinée du 22, au nombre de douze à quinze cents, bannières en tête, ils s'acheminent vers la place du Panthéon, qui est le lieu du rendez-vous. Une partie sous la conduite d'un de leurs lieutenants, Louis Pujol, se dirige vers le Luxembourg. Ce Pujol, ancien chasseur d'Afrique assez indiscipliné, a signé, après le 15 mai, une brochure intitulée : *Prophétie des jours sanglants* et là, en style biblique imité de Lamennais, il a flétri l'accueil que les puissants de la terre ont fait aux revendications des ouvriers. « Ils vous ont dit : Nous avons le droit de vivre en travaillant — et vous leur avez répondu : Nous avons le droit de vous laisser mourir de faim ou vous travaillerez comme nous le voudrons. » C'est pourquoi il annonce comme imminente une tempête civile d'où la Liberté doit sortir radieuse. Harangueur de réunion publique, il devient le porte-parole de ses camarades et, introduit avec quatre autres délégués devant Marie, le père des Ateliers nationaux, il veut exposer leurs griefs. On refuse de l'écouter. Il s'obstine, déclare que les ouvriers sont décidés à tout, même au sacrifice de leur vie, pour ne pas retomber sous le joug. « Si les ouvriers ne veulent pas partir pour la province, s'écrie Marie, nous les y contraindrons par la force... par la force, entendez-vous ? »

Hélas ! la menace a été trop bien entendue et comprise. Pujol rend compte de sa mission à ses camarades. On va se redisant que Marie a traité de canailles les délégués des ouvriers. Et bientôt de longues processions



d'hommes et de femmes sans armes se déroulent dans les rues tortueuses, en répétant par intervalles cette funèbre mélodie : Du pain ou du plomb ! Du plomb ou du travail ! La *Presse* du même jour annonce que le plan des modérés est de laisser l'insurrection se développer pour rendre nécessaire la dictature du général Cavaignac. On le croirait, à voir l'inaction de la police

et du Ministre de la Guerre. Point de rappel, point de patrouilles pour entraver la marche de ces bandes populaires qui crient : Vive Barbès ! Vive Napoléon ! On ne part pas ! — Rien encore, le lendemain matin 23 juin, pour empêcher le solennel pèlerinage de cette foule à la colonne de la Bastille, devant laquelle, invoquant à genoux les héros de juillet 1830 et de février 1848, elle s'écrie tragiquement : La Liberté ou la Mort ! — Vers 10 h. 1/2 des barricades s'élèvent, surmontées ici des bannières tricolores des Ateliers nationaux, ailleurs de drapeaux rouges ou blancs. Vers midi, tout l'Est de Paris en est déjà hérissé ! La guerre sociale est déclarée, commencée. La parole est au canon.

CHAPITRE VIII

LES JOURNÉES DE JUIN 1848

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de raconter les épisodes héroïques ou sauvages, ni de détailler les opérations militaires qui remplirent cette bataille de trois jours dans les rues de Paris. Nous n'avons qu'à en marquer le caractère social et les conséquences.

Il nous suffit donc de dire que le Gouvernement, incertain du succès, mais certain d'avoir à craindre ses auxiliaires autant que ses adversaires, se résigne, la mort dans l'âme, à engager le combat ; que, dès lors, la haute main passe aux militaires ; que la garde nationale, pleine d'ardeur dans les quartiers riches, mais tiède ou favorable aux insurgés dans les quartiers pauvres, est la première à donner et se bat bientôt avec ce qu'on a nommé l'héroïsme de la peur ; que la garde mobile, d'abord hésitante, mais « habilement compromise par Lamoricière » se décide à marcher à fond contre la population ouvrière dont elle est tirée ; que l'armée, massée autour de l'Assemblée, reste longtemps l'arme au pied, réservée pour un grand mouvement d'ensemble, et que certains corps refusent de tirer sur le peuple ; que l'inquiétude est par suite assez grande pour qu'on songe, sur le conseil de Thiers, à se retirer sur Versailles d'où l'on reviendrait assaillir Paris, une idée fixe que Thiers avait émise dès février 1848 et qu'il finira par réaliser en 1871.

Que fait cependant la Chambre durant cette première journée ? Pendant que plusieurs de ses membres vont et viennent entre les insurgés et les troupes elle reprend son ordre du jour : la discussion du rachat des chemins de fer. Elle en profite même pour ajourner un projet déposé par Trélat, sur la prière du maire de Lyon, et destiné à ouvrir un débouché aux ouvriers de cette ville, en autorisant la construction de la voie ferrée entre Collonges et Chalon. Puis Falloux reparait avec un rapport au nom de la *Commission parlementaire des Ateliers nationaux*. « Elle a, dit-il, continué de délibérer avec le calme le plus parfait. » Mieux eût valu sans doute un peu moins de calme et un peu plus d'esprit fraternel. Dupont de Bussac s'est retiré de la

Commission pour de pas s'associer à cette provocation. Un représentant, Raynal, sachant que le rapport apporte de nouvelles sévérités, s'écrie que ce n'est pas le moment de le lire. Mais Falloux s'obstine, il a menacé de donner sa démission si on ne lui laisse pas lire immédiatement ce rapport, qui pourtant ne devait être communiqué à l'Assemblée que le lendemain 24. Il lit donc, et, après des phrases vagues en faveur de la classe ouvrière, à laquelle les députés sont priés « d'assurer promptement les institutions tutélaires qui sont déjà votées dans leur cœur », il conclut à la dissolution des Ateliers nationaux, les ateliers de femmes exceptés, dans les trois jours qui suivront la promulgation du décret. Il admet la demi-solde pendant trois mois pour les brigadiers et employés c'étaient ceux qui étaient le plus près de la bourgeoisie. Trois millions seront accordés aux autres pour indemnités et secours c'était à peu près 30 francs par famille; mais ces secours seront supprimés pour quiconque aura été surpris dans un attroupement. Enfin il autorise l'Etat à prêter sa garantie aux entrepreneurs du bâtiment jusqu'à concurrence de 5 millions.

On aurait voulu couper court à toute possibilité de conciliation qu'on ne s'y serait pas pris autrement. Le *Comité du travail*, qui plus tard protestera solennellement contre ceux qui le confondaient avec la *Commission parlementaire* d'où émanait ce rapport froid et tranchant comme une lame d'acier, essaie d'en atténuer la rigueur. Il y ajoute un adoucissement. Du moins son président, Corbon, non pas en vertu d'une délibération régulière, mais avec l'assentiment d'un grand nombre de membres du *Comité*, réclame-t-il le vote de trois millions pour encourager les associations ouvrières. Il ne parvient pas, toutefois, à obtenir un vote à ce sujet. C'est le moment qu'un autre représentant, Creton, choisit pour réclamer les comptes du *Gouvernement provisoire* et de la *Commission exécutive*, ce qui est voté d'urgence. Un troisième propose d'abaisser à dix-sept ans l'âge de l'enrôlement volontaire dans l'armée; étrange cadeau fait aux familles pauvres! L'Assemblée, houleuse, frémissante, est prise de cet affolement qui est une maladie des foules. Considérant a parlé d'un malentendu fatal. On crie: A l'ordre! Ce sont des assassins. Il propose une proclamation pour ramener les égarés. « On ne pactise pas avec l'émeute », réplique le Président. Considérant rédige quand même une adresse aux ouvriers, où il est dit: « Sachez-le, sachez-le bien, dans son âme et conscience, devant Dieu et devant l'humanité, l'Assemblée nationale vous le déclare, elle veut travailler sans relâche à la constitution définitive de la fraternité sociale. L'assemblée veut consacrer et développer, par tous les moyens possibles et pratiques, le droit légitime du peuple, le droit qu'a tout homme en venant au monde de vivre en travaillant. Mais l'Assemblée écarte l'adresse de Considérant par la question préalable. « Notre devoir, dit Baze, est de rester impassibles. »

Caussidière revient à la charge. La nuit est venue. Il demande une proclamation aux flambeaux portée aux barricades par des représentants et il s'offre

lui-même en otage, si l'on craint que les insurgés ne maltraitent la délégation. L'Assemblée reste muette et inerte. Quand elle parle, par la bouche de son président Senard, c'est pour flétrir ces nouveaux barbares et pour crier : « Que veulent-ils donc ? On le sait maintenant. Ils veulent l'anarchie, l'incendie, le pillage ». Ce n'est pas assez. Degoussée voudrait qu'on arrêtât les journalistes dangereux et qu'on déportât, sur simple constatation de leur identité, les fauteurs de désordre, et il faut que Duclerc s'y oppose en s'écriant : « Exigez-vous du Gouvernement un Coup d'Etat ? Il ne le fera pas ».

Le lendemain 24, le Gouvernement, visé depuis si longtemps, est renversé. Sur la proposition de Pascal Duprat et de plusieurs autres, l'Assemblée se déclare en permanence ; Paris, grâce à Bastide et malgré une soixantaine d'opposants, est mis en état de siège, et tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du général Cavaignac. Peu s'en faut qu'on ne prononce la révocation de la *Commission exécutive* ; on se contente d'accepter sa démission et celle des ministres. Cavaignac, ainsi investi de la dictature, Trélat court lui porter un grand projet qui peut arrêter l'effusion du sang. On lui demande une heure de réflexion, pendant laquelle on fait courir le bruit qu'il réclame 150 millions pour solder l'émeute ; son fils qui proteste est hué, menacé ; lui-même s'en va sans rien obtenir. On ne veut plus autre chose que le recours à la force. Les insurgés sont poussés vigoureusement ; des deux parts beaucoup de bravoure, d'acharnement, de morts ; des généraux, des députés tombent tués ou blessés ; les gardes nationales de province arrivent, beaucoup en étrange équipage, mais animées de fureur contre ces Parisiens qu'on leur représente comme voulant renverser la République et la Société.

Le dimanche 25, tardif effort de pacification. Cavaignac et Senard est-ce l'effet de leur ambition satisfaite ? protestent dans une proclamation contre toute idée de représailles et disent aux révoltés : « Venez à nous comme des frères repentants et soumis à la loi. Les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir. » Trois millions sont votés par l'Assemblée, à titre de secours aux nécessiteux. Trop tard ! Les passions sont surexcitées jusqu'au paroxysme. On sait que des prisonniers ont été fusillés. On se conte des actes de cruauté auxquels on croit sans contrôle. La presse colporte et envenime ces récits. A la barrière d'Italie, le général Bréa, qui s'est aventuré parmi les insurgés pour parlementer avec eux, et qui a été pris pour Cavaignac, est, avec un de ses officiers, enveloppé, tué. L'archevêque de Paris, Monseigneur Affre, qui essaie de s'interposer, le crucifix à la main, entre les combattants, est frappé d'une balle, partie très probablement du côté des soldats. Mais les barricades succombent l'une après l'autre. Reste le faubourg Saint-Antoine. On essaie de s'entendre. Une trêve est conclue. Les délégués des ouvriers ont une entrevue avec le Président de l'Assemblée qui porte avec eux un toast à la République démocratique et sociale et les conduit à

Cavaignac. Mais le dictateur ne veut accepter qu'une capitulation sans conditions. « Mort au bourreau du peuple ! » s'écrie la foule, et le faubourg cerné, mitraillé est enlevé de vive force. Le lundi 26, à 11 h. 20 du matin, Senard, à l'Assemblée, annonce la nouvelle en ces termes : « Oh ! que je suis heureux, Messieurs ! Remerciez Dieu, Messieurs ! » Le mot de *citoyens* commence à disparaître du langage officiel. Une lettre de Cavaignac confirme bientôt la fin de l'insurrection et, en province, s'étale sur les murs cette dépêche télégraphique :

Paris, 26 juin, 2 h. du soir.

« *Le faubourg Saint-Antoine, dernier point de résistance est pris. Les insurgés sont réduits ; la lutte est terminée. L'ordre a triomphé de l'anarchie. Vive la République !* »

L'histoire, dans ces tueries, n'a pas seulement à déplorer le déchainement des cruautés ; elle doit aussi flétrir le débordement des calomnies. Il fut convenu, dans la presse conservatrice, que les insurgés étaient des sauvages, des vandales, le rebut de l'humanité ! Un romancier bourgeois écrivait bientôt ces lignes : « Il s'agissait de savoir si la France garderait son rang parmi les nations civilisées ou si elle descendrait au niveau d'une tribu de nègres, avec l'écorce d'arbres pour vêtement et la chair humaine pour régál. » Marie dira en pleine Chambre : « Non, ce n'est pas la République qui a combattu la République ; c'est la barbarie qui a osé lever la tête contre la civilisation. » Les insurgés avaient tué Bréa ; ils étaient donc capables de tout et on leur prêta libéralement des atrocités : mobiles sciés entre deux planches, balles mâchées ou ciselées, officiers allumés tout vivants, cadavres mutilés, crânes transformés en lampions ou en soupières, cœurs enfilés au bout des bayonnettes, jeunes filles riches enlevées et violées, eau-de-vie et cigares empoisonnés vendus aux soldats de l'ordre, dépôts de poudre pour faire sauter des édifices ou des quartiers entiers, etc. Fables affolantes, qui, en attendant d'être reconnues fausses, suscitaient des paniques ; une lampe au cinquième étage d'une maison était un signal ; un bruit souterrain révélait que les catacombes étaient minées. Fables meurtrières aussi, qui provoquaient ce que le général Lebreton appela des vengeances légitimes. Les débris des insurgés furent traqués dans les carrières de Montmartre, dans les campagnes environnant Paris. Des démocrates, Lagrange, Ledru-Rollin, furent poursuivis par des gardes nationaux forcenés. Louis Blanc dut se réfugier plusieurs jours chez un ami, parce qu'on lui attribuait la paternité de ces Ateliers nationaux créés pour lui faire échec. A l'Assemblée, un tumulte éclate parce que Duclerc déclare qu'ons s'est battu bravement dans les deux camps. « C'est un blasphème — lui crie-t-on. Mgr Parisis annonce que les insurgés ont obtenu un certificat constatant que la balle qui a tué l'archevêque n'est pas venue de leurs rangs. On lui erie : — Assez ! Assez ! — et quand Beslay vient confirmer le récit, « une voix », qui n'a pas eu la fierté de se désigner autrement, lui lance cette

interruption : « Il faut être bien sûr de ces choses-là, quand on les dit. » Il convient que les meurtriers de Bréa soient aussi les assassins de l'archevêque, et la réaction allait jouer de ces cadavres avec une supériorité attestée par la multitude des estampes qui retracent ces tragiques scènes de mort. Faut-il s'étonner après cela si l'on tue à tort et à travers les gens en blouse et aux mains noires ; si les cours des casernes deviennent de véritables abattoirs ; si Edmond Adam et bien d'autres sont obligés d'arracher aux mobiles les victimes que ces jeunes gens enfiévrés n'ont pas eu le temps de passer par les armes ; si les sentinelles tirent par les soupiraux sur les prisonniers entassés et asphyxiés dans l'étroit souterrain qui s'allonge aux Tuileries sous la terrasse du bord de l'eau ; si, sur la place du Carrousel, d'autres prisonniers sont massacrés la nuit par plusieurs corps de troupes qui, dans la confusion, font feu au hasard et se foudroient mutuellement ; si, dans les forts et les prisons, des vieillards et des enfants sont fusillés pêle-mêle avec les adultes ; si des blessés sont arrachés de leur lit pour être achevés à coups de sabre ; si la délation s'épanouit sur ce fumier humain comme une plante vénéneuse ; si dans tous les quartiers la Garde Nationale se fait la pourvoyeuse des tribunaux et exerce les fonctions « de police auxiliaire ». Je renvoie aux pièces annexes du courageux ouvrage que Louis Ménard écrivit quelques mois plus tard sous le titre de : *Prologue d'une révolution*, ceux qui voudraient avoir le détail et la preuve de ces écœurantes férocités.

Oui, certes, il faut regretter les officiers et généraux tombés dans cette guerre des rues : car c'était aussi du sang humain et français qui rougissait le sol ; mais, pour une goutte de sang bourgeois, combien coula-t-il de ruisseaux de sang plébéien ! Combien y eut-il de victimes après le combat ! Le Russe Herzen, qui réside alors à Paris, trouve que l'horreur de l'invasion cosaque de 1815 est dépassée. On estime à 25.000 le nombre des personnes arrêtées, dont la moitié environ furent relâchées. La presse anglaise fit monter le nombre des morts à 50.000. La préfecture de police n'en avoua que 1.460. Le chiffre est bien élevé d'une part, bien petit de l'autre ; mais il est difficile de le préciser ; les sociétés en mal de guerre civile ne tiennent pas une sévère comptabilité de leurs pertes en hommes. Nous savons seulement que la Chambre de commerce, faisant cette année-là une enquête industrielle, trouva des rues entières dépeuplées ; que telle corporation, celle des mécaniciens, par exemple, fut décimée au point que beaucoup d'ateliers durent chômer faute d'ouvriers. Restons imprécis pour être exact. Mais on ne court pas le risque d'exagérer en disant que la saignée fut formidable et enleva plusieurs milliers de personnes.

Laissons dormir vainqueurs et vaincus, reposant aujourd'hui côte à côte, et cherchons à définir le caractère de ces journées rouges, qui fut peu clair pour la plupart des contemporains.

L'insurrection fut-elle dirigée contre la République ? Les vainqueurs ont voulu le faire croire. L'Assemblée adopte les enfants de ceux qui ont péri, dit-

elle, « pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines. » Comme Guinard, commandant de l'artillerie de la Garde Nationale, hésite à canonner le peuple, Cavaignac, pour le décider, lui affirme qu'il s'agit de défendre la République. Mais Villemain, voyant passer des cadavres (côté de l'ordre) avec cette inscription funéraire : « Morts pour la République », ne peut se tenir de s'écrier : « Quel mensonge pour la postérité ! » Ou la vérité est-elle donc ? Il est bien certain que des républicains très sincères ont cru la République attaquée. Dès le début de la bataille, Flocon, comme s'il avait honte de cette lutte fratricide, tente d'en rejeter la faute sur l'ordre l'étranger et sur les intrigues des prétendants. On a vu, en effet, des drapeaux blancs flotter, un comte de Fouchécourt commander une barricade ; des hommes ont été arrêtés distribuant des imprimés royalistes et des pièces de monnaie à l'effigie de Henri V, l'éternel candidat-roi des légitimistes. Mais c'est surtout le parti bonapartiste qui paraît avoir nourri l'espoir de profiter du désordre. Le fameux journal *l'Organisation du Travail*, qui prit à tâche d'exciter à la haine des classes, était subventionné par ces bonapartistes. Tandis que *le Père Duchêne* met les ouvriers en garde contre les provocations, une autre feuille, *le Petit-fils du Père Duchêne*, en est une contrefaçon napoléonienne, qui pratique une politique de surenchère et essaie de lancer, contre le banquet à 25 centimes où les adhésions le 8 juin se chiffrent par 165.532, un banquet, plus démocratique encore, à 10 centimes. Avant la grande collision, une soixantaine de personnes sont sous les verrous pour cris et manifestations tumultueuses en l'honneur de Louis Napoléon. Pendant le combat, un représentant du peuple va cherchant le même Louis Napoléon, qu'on dit caché rue du Cherche-Midi, avec l'intention de lui brûler la cervelle. Témoignage plus grave ! Louis Blanc cite une lettre qui a été vue par Charras et plusieurs autres ; elle était adressée au général Rapotel et conçue à peu près en ces termes :

Londres, 22 juin 1848. — Général, je connais vos sentiments pour ma famille. Si les événements qui se préparent, tournent dans un sens qui lui soit favorable, vous êtes Ministre de la Guerre.

NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE.

Dix mille francs en or ont été trouvés sur un enfant de quatorze ans ; bon nombre de bonapartistes figurent parmi les prisonniers. Dans les arrestations faites en province les jours suivants, ils ont encore une place considérable. Par exemple un homme est emprisonné pour avoir annoncé en faveur de Louis Napoléon une nouvelle insurrection « qui ne peut manquer de triompher, parce que les ouvriers sont dégoûtés de la République » J'ai déjà dit la croyance si commune à l'efficacité d'un sabre pour trancher les difficultés sociales. Les bourgeois sur ce point pensaient comme beaucoup d'ouvriers, témoin la dictature de Cavaignac. Il n'est pas niable que cette opinion contribua au soulèvement de Paris ; mais il n'est pas niable non plus qu'elle n'y eut qu'une part secondaire.

Fut-ce donc une insurrection socialiste ? Si l'on entend par là un mouvement voulu par un parti organisé et conduit par des socialistes en vue, on se trompe. C'est oublier à quel point les Cabet, les Pierre Leroux, les Victor Considérant étaient pacifiques, hommes de cabinet et divisés. Lamartine, qui les connaissaient bien, a écrit : « La justice n'est pas un hommage ; elle est un devoir. Les socialistes furent innocents de ces fatales journées ». Le fait est que la révolte fut anonyme et improvisée, qu'elle n'eut ni chefs ni programme. Dans l'appel aux armes affiché par les insurgés, on trouve cette formule : « En défendant la République, nous défendons la propriété ». Est-ce ainsi qu'auraient parlé des hommes voulant tenter un essai de communisme ?

Ce fut donc avant tout une insurrection de la faim et du désespoir. La grande masse n'obéit pas à d'autre agent provocateur que la misère. Le général Duvivier, blessé mortellement, expire en disant : « Il faudra faire quelque chose pour ces pauvres ouvriers ; il faut leur donner du travail ; il faut que la main de la Patrie s'ouvre ». On remarqua que les femmes étaient nombreuses parmi les combattants. Victor Hugo en vit deux sur une barricade où elles furent les premières victimes. Tocqueville dit qu'elles n'avaient plus d'autre ressource pour faire aller leur ménage et nourrir leurs enfants. A François Arago, quand il essaya au début de se faire médiateur, fut lancée cette réponse terrible en sa simplicité : « Ah ! monsieur Arago, vous n'avez jamais eu faim ! » Impossible de ne pas reconnaître, à tous ces traits la convulsion suprême d'une population affolée à qui l'on supprime soudainement tout moyen de vivre, à qui l'on refuse *propriété, travail et secours*, et qui préfère la mort brusque à la mort lente.

Est-ce à dire qu'aucune idée ne plana sur ce champ de carnage ? La chose serait étonnante en ce temps d'idéalisme. Mais, ce qui hantait les cerveaux, c'était une idée vague d'émancipation économique, cette même idée qui s'efforçait en vain de se formuler depuis les premiers jours de la Révolution. « Nous voulons la République démocratique et sociale » disait dès sa phrase initiale l'appel aux armes que nous avons cité plus haut. La classe ouvrière avait espéré, attendu d'en haut une modification sérieuse dans les vieilles conditions du travail ; elle protestait, au bout de quatre mois, contre la faillite de l'engagement pris à son égard, et elle mourait, parce que ni elle, ni les hommes au pouvoir n'avaient su réaliser ce qu'elle avait modestement réclamé : « Le droit de vivre en travaillant pour quiconque ne possède que ses bras et son intelligence ». C'est là ce qui donnait une portée générale et une valeur quasi-symbolique à son agonie désespérée. Les clairvoyants comprirent la signification profonde de ce que tant d'autres voulurent rabaisser au niveau d'une simple émeute. Tocqueville écrit, par exemple : « Elle ne fut pas, à vrai dire, une lutte politique, mais un combat de classe, une sorte de guerre servile ». Le Procureur général d'Amiens la définit : « Une lutte sociale du plus dangereux caractère » et il dit avoir entendu ceci dans la ville où il habite : « Il ne s'agit pas de la République ; il s'agit d'un

LES RÉPUBLICAINS DU LENDEMAIN



Cavaignac

Lequel
La... divers pas l'ava...

D'APRÈS UN DOCUMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

combat entre les maîtres et les ouvriers et nous devons aller nous battre pour les ouvriers contre les maîtres ». Cavaignac félicita ses troupes d'avoir « fait justice de *funestes erreurs* ». L'expression est curieuse : elle sous-entend l'écrasement d'une hérésie sociale. La même conception se retrouve, plus explicite, dans une lettre de Tocqueville en date du 21 juillet 1848 : « Il y a

en dans l'insurrection de Juin, écrit-il, autre chose que de mauvais penchants; il y a eu de fausses idées. Beaucoup de ces hommes qui marchaient au renversement des droits les plus sacrés étaient conduits par une notion erronée du droit. Ils croyaient sincèrement que la société est fondée sur l'injustice et ils voulaient lui donner une autre base. C'est cette sorte de religion révolutionnaire que nos baïonnettes et nos canons ne détruiront pas ». Les rêves de réorganisation sociale pouvaient être après cela ajournés à une époque lointaine et indéterminée; la bourgeoisie et le prolétariat avaient, dans leur corps à corps, acquis la pleine conscience d'eux-mêmes et du large fossé qui les séparait pour de longues années, fossé désormais plein de sang et plus encore de haines et de rancunes.

CHAPITRE IX

LES CONSÉQUENCES POLITIQUES DES JOURNÉES DE JUIN

La République est morte, disait Lamennais au lendemain des journées de Juin. « Je suis navrée, écrivait George Sand... Je ne crois plus à l'existence d'une République qui commence par tuer ses prolétaires ». La République gardait quand même un semblant de vie; mais elle était atteinte d'une de ces lésions profondes et inguérissables qui font de l'existence une lente et douloureuse agonie.

A l'étranger, énorme fut le retentissement du canon qui avait éventré les maisons du faubourg du Temple et du faubourg Saint-Autoine. La victoire de l'ordre en France fut une victoire de la réaction universelle. Cela fut considéré par les uns comme une expiation, par les autres comme un reniement du 24 Février, par tous comme une déchéance de Paris, la ville révolutionnaire, conductrice des peuples, patrie des persécutés, rendez-vous des novateurs et terreur des immobilistes de tous pays. Les rois, dont les trônes avaient chancelé, comprirent la portée de l'événement. La France, suprême espérance des nations opprimées, n'était plus à craindre pour leurs oppresseurs. Elle se condamnait elle-même à ne plus intervenir en leur faveur. Elle abandonnait sa place à l'avant-garde. En vérité, autant et plus que le 9 Thermidor sous la première Révolution, ces lamentables journées marquaient un point d'arrêt et un changement de direction dans la marche des nations européennes.

Dans la province française l'effet ne fut pas moindre. Stupéur, inquiétude, désarroi. Battues dans les bois, pareilles à des chasses au loup, en quête de brigands imaginaires. Méfiance et colère contre ce Paris aussi changeant et redoutable que l'Océan. Qu'est-ce encore que ce communisme qu'il a la prétention d'imposer? Une lettre ouverte, publiée par un volontaire qui a suivi la garde nationale de Caen contre l'insurrection parisienne, contient ces phrases menaçantes: « Si Paris ne nous comprenait pas, s'il était assez

aveugle sur ses intérêts pour se livrer aux folies du communisme nous lui laisserions la liberté de se perdre, mais il ne pourrait plus compter sur l'or et le sang de la province. La scission serait douloureuse, mais elle aurait lieu... » Ce qui accroît l'effarement, c'est que, sur certains points ont éclaté des échauffourées. A Essomes — repercussion sympathique de la grande partie qui se joue à Paris : à Marseille, mouvement indépendant qui, dès le 18 juin, trouble la ville pour une double cause : réclamation des volontaires parisiens qui se sont enrôlés pour défendre la cause italienne — et qui, victimes de retards volontaires, sont en pleine détresse ; bruit répandu que l'Assemblée songe à supprimer le décret qui limite à dix heures la journée de travail. De là, manifestations tumultueuses, malentendus, collision sanglante entre soldats et ouvriers malgré les concessions du préfet Emile Olivier ; mot bien méridional prononcé, dit-on, par un des insurgés : « Je voudrais boire le sang des lignards et des gardes nationaux comme je bois ce verre de vin » ; barricades qui n'en sont pas moins enlevées très aisément par la troupe ; puis renvoi devant les tribunaux de 153 accusés. Le reste de la province n'a connu ce qui lui paraît une émeute « sans drapeau et sans nom, sans motif avouable et sans excuse », que par la part qu'elle a prise à la répression, par des disparitions mystérieuses d'amis ou de parents habitant la grande ville, par des arrestations d'insurgés en fuite. Le sens social s'en dégage pourtant assez vite. A Trévoux, des ouvriers ont dit dans une boutique : « Allons ! bourgeois, faites bon poids ! Nous sommes des ouvriers et nous revenons de la bataille de Paris ». A Béthune, un individu, porteur d'une ceinture rouge, est éeroué « pour ce motif ». Beaucoup de délations partout. A Ribérac, Marc Dufraisse est dénoncé pour avoir déployé à sa fenêtre « un drapeau tricolore souillé par un bonnet rouge. » A Bordeaux, deux ouvriers sont condamnés à trois jours de prison, pour avoir crié l'un : En avant les ouvriers ! l'autre : Vive la République rouge ! Les ouvriers sont traités en suspects, presque en coupables, à demi internés : le 6 octobre 1848, cette circulaire sera encore adressée aux préfets par le ministre de l'Intérieur : « Je vous invite à donner des ordres à la gendarmerie pour que les ouvriers ne puissent passer d'un département dans un autre sans être munis de passeports. » On ne se borne pas à leur ôter la liberté d'aller et de venir. On prescrit aux fonctionnaires dont ils peuvent dépendre de ne pas les laisser faire de la politique, témoin cette circulaire aux ingénieurs en chef, datée du 16 novembre 1848 : « Si des doctrines fallacieuses, des théories subversives cherchaient à égarer autour de vous des intelligences aveugles ou crédules, éclairerez-les, usez sur elles d'une salutaire influence... Détournez-les, ordonnés, au besoin défendez-les au nom du gouvernement de compromettre leur caractère par une participation quelconque à des banquets, à des réunions, à des manifestations parfois dangereuses, toujours stériles.

Mais c'est à Paris que se développent le plus vigoureusement les suites de la défaite prolétarienne. Cavaignac avait dit : Dans Paris, je vois des vari-

queurs et des vaincus : que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes ! » Senard avait écrit : « La République vous tend les bras. » Tous deux parlaient ainsi le 26 juin, dans la lune de miel de leur avènement au pouvoir. Paroles de bons citoyens, auxquelles il ne manqué que d'être confirmées par les actes ! Le même jour à l'Assemblée, il était déposé par Senard un projet ainsi conçu : « Tout individu pris les armes à la main sera immédiatement déporté dans une de nos possessions d'outre-mer, autre que l'Algérie. » L'Algérie était considérée comme trop voisine ; il fallait mettre les profondeurs et les espaces des Océans entre les proscrits et leur patrie. A l'article s'ajoutait encore cet amendement : « Cette disposition ne change rien au droit de la guerre contre ceux qui auraient commis des actes de trahison ou violé les lois de l'humanité. » Rien de plus caractéristique que la façon dont fut voté un projet aussi grave. Quand on demande qu'il y ait rapport, discussion, Bonjean de la majorité conservatrice s'écrie : « Occupons-nous d'une proclamation, et non *de ces détails*. C'est misérable ! » Le rapporteur Méaulle déclare qu'il faut faire taire la légalité. Il importe que, par une mesure de salut public, tous les hommes qui ont déclaré une guerre mortelle à la société disparaissent. En ce faisant, dit-il « nous aurons mérité l'approbation de la France et de l'Europe entière ». Et cela se traduit par deux articles : le premier qui ordonne la *transportation* dans les colonies des individus actuellement détenus qui ont pris part à l'insurrection : le second qui renvoie devant les conseils de guerre institués par Cavaignac les chefs, auteurs ou instigateurs ayant commis quelque acte aggravant leur rébellion. Il est à remarquer que l'on changeait *déportation* en *transportation*, parce que la déportation aurait entraîné l'intervention des tribunaux, tandis que la transportation pouvait se faire sans jugement. C'était une façon de respecter la loi en la tournant. Les représentants de la Montagne réclament au moins quelque répit. Peut-on voter dans la fièvre cette chose monstrueuse, une proscription en masse. Flocon rappelle que, chaque fois que des hommes ont ainsi jugé des hommes, l'histoire, à son tour, a toujours jugé les juges. Caussidière proteste contre l'odieuse hypocrisie par laquelle on paraît prendre ainsi l'intérêt des proscrits ; car, si on les supprime sans autre forme de procès, c'est, a-t-on dit, pour les dérober aux furieux qui les assassinaient. D'autres font observer qu'il n'y a aucune espèce de contrôle pour éviter ou corriger les erreurs possibles ; que tout prisonnier est, par cela seul, déclaré coupable. N'importe ! A quoi bon un contrôle, un jugement ? Jeunesse et vieillesse ne sont pas même des excuses suffisantes. Des amendements, qui proposent qu'on exempte du voyage aux pays tropicaux les prisonniers ayant plus de 60 ans ou moins de 18, voire même de 16 ans, sont repoussés. On consent que femmes et enfants soient autorisés à suivre les condamnés outre-mer ; car il vaut mieux que la louve et les louveteaux s'en aillent aussi. Mais une voix crie : A leurs frais ! — Encore, les cinq cents premiers transportés sont-ils enlevés nuitamment, sans qu'on donne leur nom, sans qu'on leur

permette de voir les leurs avant leur départ. Quant aux familles qui resteront, tant pis si elles meurent ! On rejette un amendement qui veut qu'on subvienne à leur existence. Les catholiques Laboulrie, de Montreuil, se distinguent parmi les plus durs. Falloux offre aux condamnés des missionnaires qui les évangéliseront pendant la route.

Et les tristes convois de transportés partent pour Le Havre, pour Cherbourg, Brest, Lorient, Belle-Ile, où ils végèteront sur des pontons ou dans l'enceinte d'une forteresse, pendant que les femmes arrêtées en même temps s'en iront à la prison centrale de Clairvaux. Et les huit Commissions militaires, qui sont presque des Commissions mixtes — car les dossiers sont soumis à des magistrats — fonctionnent avec énergie. Le procureur général de Paris, en réclamant la mise en liberté des détenus contre lesquels il n'existe aucune charge, fait preuve d'indépendance et de hardiesse. Mais on lui répond : Non. Le 5 octobre, le *Comité de législation* refuse encore à ces détenus un jugement public et contradictoire et, si l'Assemblée autorise la transportation en Algérie, c'est parce que le transport dans les autres colonies coûterait trop cher et à condition d'excepter « ces hommes pervers chez lesquels l'hostilité à toute organisation sociale est érigée en système. »

A chaque demande d'amnistie émanant de la gauche, il sera répliqué par une fin de non-recevoir dédaigneuse ¹. Comme dit un rapport : « Les doctrines subversives qui ont égaré ces malheureux et les ont poussés au crime ont-elles cessé de se faire entendre ? » Non, évidemment. Donc, il est dangereux et inopportun de leur pardonner. La discussion des propositions d'amnistie est ajournée quatre fois au scrutin secret qui permet la lâcheté des représailles anonymes. L'Assemblée, jusqu'à son dernier jour, estimera, suivant l'expression de Léon Faucher, que l'expiation n'est pas encore suffisante pour une insurrection comme l'histoire n'en a jamais vu ; et elle méritera le nom que lui inflige le représentant Laussedat d'*Assemblée implacable*.

Cependant, qu'advient-il des Ateliers nationaux ? Leur dissolution demandée, non votée le 23 juin, avait été réclamée de nouveau le 28 par un membre de l'Assemblée, Cavaignac, le 3 juillet, déclare qu'il a fait continuer les paiements durant l'insurrection, afin d'en détourner le plus grand nombre d'hommes possible, et qu'il a réussi à écarter ainsi du combat la majorité de ceux qui s'y trouvaient inscrits. Il annonce qu'ils sont désormais dissous et qu'on devra seulement, quelques jours encore, accorder des secours à des hommes qui, « pour la plupart, ne demandent qu'à travailler ». Deux jours plus tard, Falloux regrette publiquement qu'on ait trop effacé, dans cette solution, la part de l'Assemblée et de la Commission parlementaire dont il a été rapporteur. Il semble fier du rôle qu'il a joué avec elles. Il revendique

¹ D'après les chiffres officiels, les arrestations ont dépassé 15 000. Elles ont continué, après l'apaisement, 1697 ont eu lieu postérieurement au 27 juin. — 10 007 détenus ont fait l'objet d'une instruction sommaire, 6,374 ont été libérés, 1,318 sont condamnés à la transportation et, parmi eux, tant la précipitation est grande, des officiers de la garde nationale ayant combattu les insurgés, 201 de ces malheureux ont été recommandés à l'indulgence par diverses Commissions de clémence.

L'honneur d'avoir coopéré à sauver la société. Mais, curieux revirement, dix mois et demi plus tard, quand, dans la sécurité revenue, l'odieuse des massacres commis révoltera les consciences réveillées, il laissera voir une modestie tardive, il se défendra d'avoir jamais eu la moindre volonté propre; il se rabaissera au rang de simple interprète de la Commission. Mais il aura beau se laver les mains : la tache de sang ne s'en effacera pas.

Les Ateliers nationaux de la Seine avaient coûté 14.500.000 francs. Ceux de femmes, qui comprirent 25.000 ouvrières, ne coûtèrent que 328.627 francs. Les objets qu'elles avaient fabriqués s'étaient vendus si bien, que l'assistance par le travail dont elles bénéficièrent revint à 15 centimes par femme et par jour. Les dégâts causés par les journées de Juin ont été évalués à 76 millions. On aurait pu faire une économie d'argent en faisant une économie de vies humaines.

Pendant que s'achève ainsi l'écrasement méthodique des prolétaires, il y a d'autres vaincus que l'on frappe à la Chambre. Cavaignac, qui a déposé ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée, est proclamé à son tour sauveur de la société; on vote qu'il a bien mérité de la patrie: puis on le nomme de nouveau chef du pouvoir exécutif et il compose un cabinet où entrent Senard, Lamoricière, Goudchaux, ceux qui ont été ses collaborateurs les plus actifs avant et pendant la bataille. Dans la marche qui l'éloigne de la démocratie, la République a franchi une étape de plus. Le gouvernement a éliminé de son sein tout élément radical. Seule la présence de Marie et de Bastide rappelle encore qu'il a existé récemment un *Gouvernement provisoire*. Mais aussitôt l'on travaille à défaire ce qu'a fait ce Gouvernement.

D'abord qu'on ne parle plus du peuple armé! Cavaignac a commencé par ordonner le désarmement de tout garde national qui n'a pas répondu à l'appel. On vote des remerciements, des décorations, des millions aux gardes nationaux de l'ordre et aux mobiles. Puis on licencie les légions des faubourgs. On revient peu à peu à la conception d'une garde purement bourgeoise: des fusils à ceux qui ont quelque chose à défendre; point d'armes aux prolétaires.

Puis il s'agit de punir Paris. On discute une loi municipale provisoire: Paris sera mis hors du droit commun; tandis que les autres communes et départements seront administrés par des conseils élus, Paris et le département de la Seine le seront par une Commission que nommera le pouvoir exécutif. C'est tout au plus si l'on consent à voter les subventions accoutumées aux théâtres nationaux. Les provinciaux réclament. — Pourquoi payer les plaisirs de Paris? — Il faut que Félix Pyat et Victor Hugo plaident en faveur du pauvre Paris dont on veut faire « un immense Carpentras », et ce qui décide le vote, c'est peut-être cet étrange argument, que peu d'attroupements résistent au théâtre ouvert et qu'aucun ne résisterait à un spectacle gratis. — A condition toutefois, ajoute judicieusement Flocon, que l'attroupement eût dîné. — Les villes, grandes et petites, sont suspectes au même titre, sinon au même degré que la capitale. Aussi les chefs-lieux de département et même

d'arrondissement n'auront-ils pas le droit de nommer leurs maires qui seront choisis par le pouvoir exécutif parmi les conseillers municipaux. On se défie du suffrage universel.

Bien d'autres mesures sont des échecs à la démocratie. Cavaignac avait débuté par ordonner la fermeture des clubs et la suppression des journaux réputés dangereux ; il était même allé jusqu'à séquestrer, de sa propre autorité, Émile de Girardin qui le gênait. Il maintenait l'état de siège. Il donnait ainsi à l'Assemblée un exemple qu'elle ne demandait qu'à suivre. Quand celle-ci apprit qu'on avait fermé les clubs dangereux, plusieurs membres crièrent : « Ils le sont tous ! » — On n'osa pas encore détruire purement et simplement la liberté de réunion ; mais on la réglementa. Des le 11 Juillet, le ministre de l'intérieur, Senard, présente un projet en ce sens. Ainsi que tous les projets de ce genre et de cette époque, celui-ci commence par reconnaître le droit qu'il s'agit de restreindre ! Comme une victime antique, on enguirlande le principe en le sacrifiant.

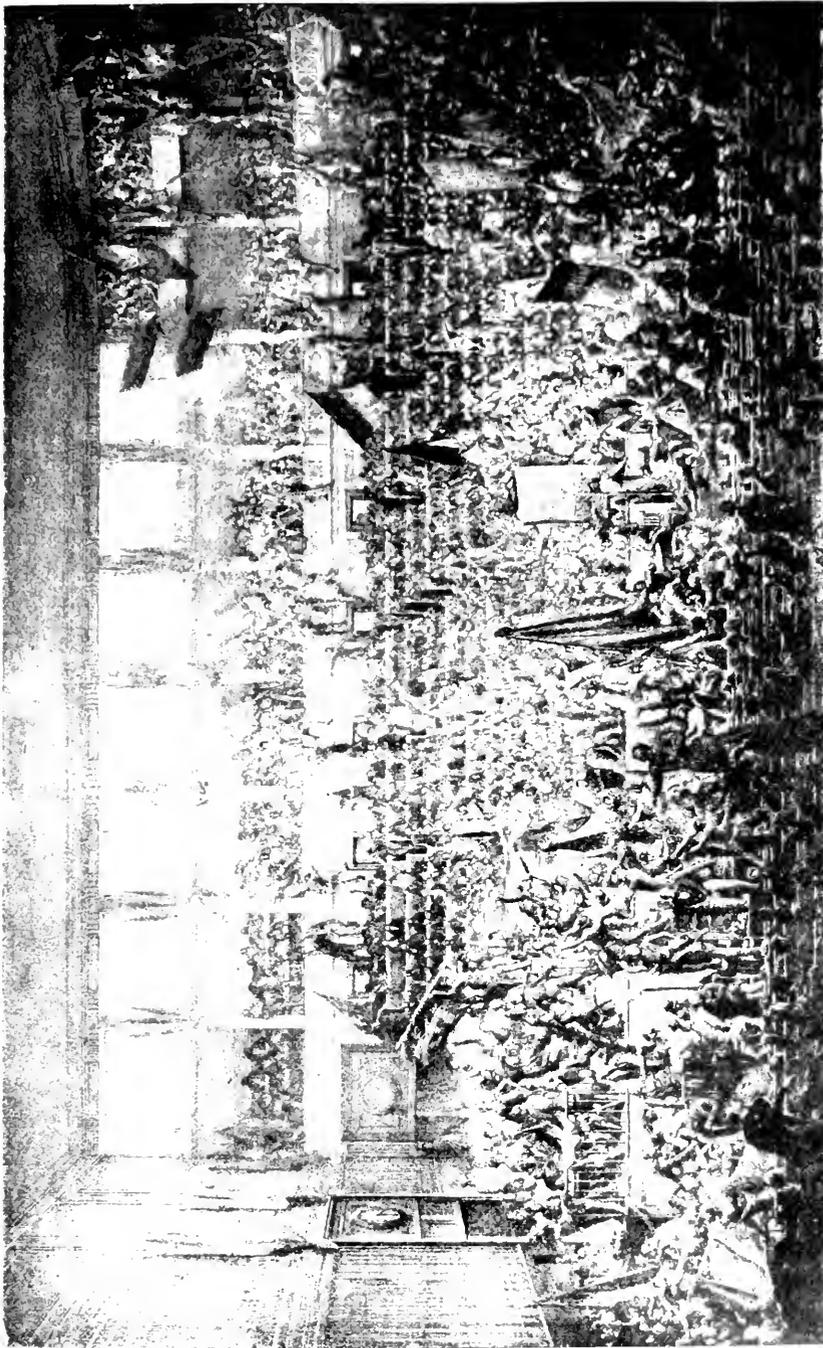
On s'occupe d'abord des clubs. Déclaration obligatoire du local et de l'heure des séances ; défense de se constituer en comité secret ; réserve d'un quart des places au public et d'une place à son choix à un agent de l'autorité qui peut, sans avertissement préalable, dresser contravention et faire insérer dans le compte rendu les constatations qu'il croit nécessaires. Les membres du bureau doivent, pendant la délibération même, dresser un procès-verbal qui est signé par eux tous à la fin de la séance. Ils ne peuvent autoriser la discussion d'aucune proposition contraire aux lois, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Et il est bien entendu que sous ces mots vagues est comprise toute attaque, non seulement contre les personnes, mais contre le principe de la famille et de la propriété. Aucune communication, aucune affiliation, ne peut avoir lieu de club à club. Toutes les infractions aux formalités requises pour l'ouverture d'un club et pour la tenue des séances relèvent de la police correctionnelle ; les autres délits ressortissent au jury ; les peines sont, suivant les cas, l'amende, la prison, la suppression des droits civiques, la fermeture du club. Est-ce tout ? Non. Exclusion des mineurs et des femmes. Interdiction de prolonger les débats au-delà de l'heure où l'on ferme les cabarets. Défense d'avoir pour lieu de réunion un édifice communal ou national. On le voit, c'est le club isolé, surveillé, gêné de mille manières, sans cesse en danger de franchir la limite ou s'arrête l'étroit espace qu'on lui concède pour se mouvoir, sans cesse exposé à des poursuites judiciaires pour la discussion d'une doctrine, pour la critique d'un fonctionnaire, pour un mot violent échappé à un orateur. La loi respire à son égard la méfiance la plus ombrageuse.

Après les clubs, même disposition soupçonneuse contre les réunions politiques non publiques qui ne peuvent exister sans la permission formelle de l'autorité municipale. Les cercles ou réunions n'ayant pas un but politique peuvent se former librement sous la seule condition d'une déclaration

préalable. Mais droit de réunion et droit d'association sont si voisins, si intimement liés, qu'on ne put guère toucher à l'un sans atteindre l'autre. C'est ainsi que dans cette loi apparaît tout à coup cet article : « Les Sociétés secrètes sont absolument interdites. » Et cela sous les peines les plus sévères. On néglige de dire en quoi consiste la Société secrète comme de définir ce qui constitue la matière politique, si bien que c'est laisser la porte grande ouverte à l'arbitraire. Peut être considérée comme Société secrète toute réunion qui n'a pas fait les déclarations requises et aussi tout groupement dont le but réel est autre que le but indiqué par ses membres. Rien n'était plus dangereux que cette élasticité du texte : les Sociétés ouvrières devaient l'apprendre plus tard à leurs dépens ; et même les Sociétés de bienfaisance, quoique exceptées nominativement, ne devaient pas être longtemps à l'abri des tracasseries administratives. Le décret avait pourtant des prétentions et des apparences libérales. Les modérés entendaient garder une certaine mesure dans la réaction. Les démocrates avaient réclamé avec ironie autant de liberté que sous l'Empire. Certains articles du projet primitif avaient été dénoncés comme exorbitants par Dufaure, par Falloux. Il avait fallu l'amender. Les républicains les plus pâles ne pouvaient se défendre de quelque pudeur en songeant que le 24 février s'était fait au nom du droit de réunion. Mais, malgré quelques adoucissements, cette loi était une entrave mise pour de longues années à l'éducation du suffrage universel : elle ligottait les citoyens qui étaient déjà, en face de l'Etat, comme des pygmées devant un géant ; elle réduisait à l'émiettement la classe populaire, alors que l'Eglise, d'une part, et la franc-maçonnerie, de l'autre, demeuraient debout, exemptes des règles appliquées aux simples mortels, alors que les forces bourgeoises dans les Cercles, les Bourses, etc., avaient mille moyens de se concerter et de s'unir : elle était éminemment favorable au maintien en tutelle d'une masse ignorante qu'on empêchait d'apprendre à discuter librement ses propres intérêts.

Elle avait été précédée par des mesures contre les affiches et les crieurs de journaux. Elle fut complétée par deux lois contre la presse, l'une préventive, l'autre répressive.

La première rétablissait pour les journaux le cautionnement qui, de fait, avait à peu près cessé d'exister depuis la Révolution. On le fixait à 24.000 francs pour toutes les feuilles quotidiennes paraissant dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Paris continuait à être puni par des mesures d'exception. La province avait le privilège de ne payer dans le même cas que 6.000 fr. dans les grandes villes et 3.600 dans les petites. Pour défendre le projet qu'il présentait, le gouvernement se trouvait dans la situation la plus fâcheuse. D'abord, le Gouvernement provisoire avait, le 2 Mars, fait insérer ceci au *Moniteur* : « La pensée doit être affranchie radicalement. . . ; il ne peut plus y avoir de timbre, de cautionnement, parce que rien ne doit entarver la libre circulation de la pensée. »



LE CADAVRE DE LA CHARRETTTE DÉTRUITE PAR LES BOULANGERS, LE 26 JUIN 1871, AU MUSÉE CENTRAL.

Bien plus ! Le 22 Juin, la Commission exécutive unanime avait accepté de nouveau le principe. Or, le Cabinet comprenait encore plusieurs membres, épaves des gouvernements précédents, en particulier Marie, Gardien des Sceaux. Ce fut précisément celui-ci, bon avocat d'une mauvaise cause, qui se chargea

de faire amende honorable pour les intentions chevaleresques et généreuses qu'il avait partagées avec ses anciens collègues. Besogne pénible qui lui valut de dures répliques! Ledru-Rollin, Durieu, firent saillir cette palinodie, et des interruptions ironiques soulignèrent la rupture des engagements solennels. — C'était une époque chevaleresque. — criait l'un. — Vieille histoire! — ajoutait un autre. Cela datait en effet d'une éternité de cinq mois.

Mais le gouvernement n'était pas seul à renier son passé; dans le parti républicain, qui donc, sous Louis-Philippe, n'avait pas poussé des cris d'indignation contre les atteintes portées à la liberté de la presse? Le rapporteur du projet avait jadis écrit toute une brochure contre ce cautionnement qu'il préconisait aujourd'hui. Aussi l'embarras est-il visible. — Loin de nous, disent le gouvernement et ses partisans, le dessein de comprimer l'essor de la pensée par une mesure fiscale! C'est une loi provisoire, toute de circonstance. Comment laisser attaquer les colonnes de granit sur lesquelles repose la Société? En un moment d'interrègne des règles morales, il faut réclamer des journalistes une garantie de capacité, d'honorabilité. Or, la garantie pécuniaire en est le signe palpable! D'ailleurs, on adoucit la vieille législation monarchique. Elle exigeait 100.000 francs. Nous n'en réclamons plus que 24.000. Et quel parti n'a pas 24.000 francs pour fonder un journal?

Les adversaires Louis Blanc, Félix Pyat, Ledru-Rollin, Mathieu de la Drôme, ne manquent pas de bous arguments. Il en est de tout politiques; on invoque l'exemple de la Suisse, des Etats-Unis. On fait remarquer que c'est frapper surtout les journaux démocratiques, singulier moyen d'enraciner la démocratie. On demande aux républicains d'où leur vient cet appétit de suicide. Mais on insiste sur le côté social de la mesure. Le cautionnement, c'est le régime censitaire appliqué à la presse, la domination de l'argent dans le domaine du journalisme; c'est la pensée mise à la merci du capital, l'écrivain réduit à devenir l'instrument de l'homme d'affaires. C'est pis que cela: un souvenir du temps où le droit d'écrire dépendait de la fortune, parce que le droit de voter en dépendait aussi; une façon détournée d'enlever à la classe pauvre, qui a des intérêts opposés à ceux de la classe riche, la faculté de les soutenir; un moyen hypocrite et sûr de tuer ces feuilles à un sou, qui sont seules à la portée du maigre budget ouvrier. — « Silence aux pauvres! » allait dire, en style lapidaire, Lamennais.

Arguments solides autant qu'inutiles! La bourgeoisie, menacée dans ses privilèges, voulait restaurer le pouvoir de l'argent et elle immolait résolument les libertés politiques à sa peur de la révolution sociale.

On le voit plus nettement encore dans la loi répressive qui accompagne celle-ci. Le Gouvernement remonte d'un bond à la législation de 1819 et de 1822, sous la Restauration. Il se contente de mettre le mot de République là où se trouvait le mot de Monarchie. Les offenses contre l'Assemblée et contre le pouvoir exécutif sont punies comme l'étaient les offenses envers le roi et

les deux Chambres. A la fin, on ajoute des pénalités spéciales contre l'attaque à la souveraineté du peuple et au suffrage universel. Cavaignac, qui est intervenu en personne pour les faire voter, est convaincu qu'on doit et qu'on peut empêcher de discuter le principe de la République. On maintient un vieil article qui permet aux gouvernants d'interdire le compte-rendu des débats parlementaires ou judiciaires. Ainsi se fait sentir l'éternelle défiance du sabre envers la pensée. Mais l'article essentiel est celui qui prétend mettre à l'abri de la discussion « les bases de la société ». C'est Jules Favre qui dresse ce rempart. Républicains modérés et monarchistes s'accordent à interdire sous les peines les plus rigoureuses, « toute attaque à la liberté des cultes, au principe de la propriété et aux droits de la famille ». Religion, propriété, famille, voilà bien la Sainte-Trinité du moment ! Proudhon s'écrie avec raison : « Défendez toute discussion du code civil, du code de commerce, de l'économie politique... des systèmes socialistes... C'est plus sûr... plus loyal ». On lui répond que la discussion philosophique sera permise. Mais à quel signe distinguera-t-on l'attaque de la discussion ? On ne peut le lui dire. Pierre Leroux demande si le vieux droit français qui ne reconnaît pas le droit absolu du capital, qui condamne, par exemple, le prêt à intérêt, sera compris dans la proscription. Un autre, représentant Pierre Lefranc, est effrayé par l'énormité de la formule proposée. Quoi ! le dogme de la propriété déclaré intangible, sous peine d'excommunication ! Mais que dire alors de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique ? On n'écoute rien. On veut opposer une digue à la marée des idées socialistes ! On se résigne à étouffer pour cela une liberté de plus, la liberté de penser en matière religieuse et sociale. La République, par la main des républicains modérés, travaillait énergiquement à faire le lit du despotisme.

Il faut citer encore tout un abatis de projets démocratiques.

Wolowski, dès le 30 Juin, a demandé dans le *Comité des Travailleurs*, qu'on abrogeât le décret limitant la journée de travail. Reprise par l'État des chemins de fer et des assurances, impôt progressif sur le revenu, réforme des prêts hypothécaires, tout est abandonné, retiré par les ministres, serviteurs dociles de la majorité. Un d'eux croit encore à la nécessité de rendre plus sérieux et plus facile l'enseignement du peuple. C'est Carnot. Mais la rue de Poitiers a résolu sa perte. Aussi est-il vigoureusement attaqué. Et quel prétexte ? Toujours le danger des doctrines subversives du socialisme. Le 5 juillet, Bonjean dénonce un *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, qui se publie sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et qui a pour auteur le philosophe Charles Renouvier. Le livre procède par questions et réponses entre un instituteur et un écolier. Il contient ce bout de dialogue : « Existe-t-il des moyens d'empêcher les riches d'être oisifs et les pauvres d'être mangés par les riches ? » Or, il est répondu qu'on peut, pour y arriver, limiter le droit d'héritage et rendre l'intérêt aussi faible que possible. Il est dit, de plus, que les grands propriétaires qui ne font rien

seraient obligés de vendre leurs terres, s'ils payaient l'impôt en raison de leur fortune ; que la concurrence illimitée amène l'accumulation de la richesse en un petit nombre de mains ; que l'État a le droit d'intervenir pour corriger ces effets de la liberté de l'industrie. — C'est vrai, s'écrient quelques voix. — Mais il ne s'agit pas de savoir si c'est vrai, réplique Bonjean ; il s'agit de savoir si ces idées sont répudiées par le ministère, et comme il se refuse à condamner ce manuel, destiné non aux enfants, mais aux maîtres, il est impitoyablement renversé.

Cependant le socialisme n'était pas mort. Le monstre avait reparu dans les élections. Il reparaisait à la tribune en la personne d'un être énigmatique et puissant, moitié maître d'école et moitié paysan du Danube, figure bonnête, rose et placide où s'allumaient des yeux vifs amortis par des lunettes pacifiques, mais esprit tout bouillonnant d'idées et de colères, hérissé de chiffres, de syllogismes, de sarcasmes, en contradiction perpétuelle avec les autres et avec lui même. Proudhon car c'est lui qui entre en scène avait pris pour devise : — *Je démolirai et je reconstruirai.* — Mais il avait été surpris par la Révolution de Février en plein travail de démolition. Révolutionnaire de tempérament, il y avait pris part, tout en trouvant qu'elle survenait trop tôt et qu'il aurait mieux valu faire en trente ans ce qu'on avait fait en trois jours. Il avait signé une proclamation, donnant aux Parisiens ce conseil : — Louis-Philippe vous traite comme Charles X : envoyez-le rejoindre Charles X. — Le trône à bas, sentant qu'il ne servait à rien de récriminer, il s'était jeté dans la lutte, mais sans enthousiasme ; en critique qu'il était, il avait agi en se regardant agir, en jugeant ses actes et ceux des autres. Il avait fondé un journal *Le Représentant du Peuple*, et comme on venait réclamer de lui la solution du problème social, qu'il avait promis de donner, il avait exposé ses théories dans des articles pleins de verve et dans des brochures à titre retentissant. Il avait reproché au Gouvernement provisoire de proscrire le drapeau rouge, « étendard fédéral du genre humain » ; il avait attaqué Louis Blanc qui avait eu le tort de dédaigner une proposition d'alliance. Une première fois candidat (ce qui allait peu avec son mépris passionné du régime parlementaire), il avait échoué ; puis élu à Paris, il s'était fait inscrire au *Comité des Finances*, et à ceux qui s'en étonnaient il répondait avec flegme : « Je suis un financier ». — Mais dans l'Assemblée, il s'était senti désorienté : il avait perdu contact avec le peuple dans ce qu'il appelle cet « isolement » ; il n'avait su ni prévoir, ni prévenir les journées de juin ; il ne put que les déplorer.

Elles furent pour lui l'occasion d'une crise de conscience, l'évènement décisif qui jeta dans la politique active cet homme qui passait sa vie à méditer de la politique. Il avait vu, sans tristesse, sombrer les projets de Louis Blanc. « Orgueil ou vertige, dit-il, je crus mon jour venu. Le moment lui parut bon pour mettre à l'ordre du jour son propre système. Le 8 juillet, s'adressant aux petits boutiquiers, il écrivait dans son journal : Le terme ! voici le terme !

Comment allons-nous payer le terme?... Allez demander à vos prétendus conservateurs du travail, du crédit, du pain! Ce qu'ils ont à vous offrir pour vous, pour vos femmes et vos enfants, c'est du sang et des cadavres. » Puis, en dépit de ses principes, s'adressant au pouvoir, il avait inséré dans son journal un projet de pétition, ayant le ton d'un commandement, non d'une supplique. Il invitait tous les fermiers, tous les locataires, tous les débiteurs à réclamer de l'Assemblée un décret ordonnant à tous les propriétaires de faire, sur le montant des loyers, des fermages, des créances, une remise du tiers durant trois ans. Avec les 1.500 millions ainsi obtenus, on remonterait « l'horloge sociale arrêtée par la révolution ». Une moitié reviendrait à l'État, une moitié aux particuliers et l'industrie, le commerce reprendraient leur activité. Cet article entraîna la suspension du journal par Cavaignac. Alors, usant de son initiative de député, Proudhon reprit son projet de pétition sous forme d'une proposition de loi, qui fut renvoyée au *Comité des Finances*. Proudhon, avec Pierre Leroux qui n'y venait guère, y était seul de son opinion. En revanche Thiers, Bastiat, Léon Faucher, Berryer, Duvergier de Hauranne, la fine fleur de l'économie politique orthodoxe, y figuraient en nombre. Le *Comité*, scandalisé, chargea Thiers de demander à la Chambre un vote de réprobation éclatante. Le rapport était lu le 26 avec un succès étourdissant. Thiers, qui s'était tenu prudemment dans la coulisse, rentra en scène avec éclat. Son tour était venu de sauver la société. Pourfendeur du socialisme, il était représenté en Saint-Michel terrassant le dragon.

La bête se défendait pourtant. Le 31 s'engageait la discussion : un vrai corps à corps entre le vieux monde et le monde nouveau. Ce fut le grand jour de la courte carrière parlementaire de Proudhon. Avec l'orgueil qui fut une de ses forces, il déclare que ce fut aussi le jour où le sens de la Révolution devint clair pour tout le monde, où l'on comprit en l'écoutant qu'elle avait pour raison d'être la liquidation sociale. « A partir du 31 juillet, écrit-il, la Révolution est devenue irrévocable. » Il se pique d'avoir, ce jour-là, fait voir aux plus aveugles la lutte déchaînée entre les classes, poussé la nation malgré elle dans la voie du socialisme, disposé souverainement de la conscience de tout un peuple. Il faut en rabattre. La vérité est qu'à son ordinaire il tira un formidable coup de pistolet en l'air. La séance sur laquelle nous reviendrons fut, comme on pouvait le prévoir, tumultueuse. Proudhon parlait mal, ainsi que la plupart des socialistes de son temps. Où donc auraient-ils pu faire l'apprentissage de la parole en un pays où toute tribune leur était jusqu'alors fermée? Proudhon en fut quitte pour apporter un discours écrit, et seul contre tous, impassible devant les rires, les huées, les vociférations, les rappels à l'ordre, accumulant les formules les plus capables d'irriter et de terrifier ses auditeurs, voyant sans doute avec une satisfaction intime Gondchaux sortir de la salle dans l'excès de son envenement et de son indignation, il tint tête à l'orage plusieurs heures durant. Après quoi, une grêle d'ordres du jour fondit sur l'orateur. Il n'y en eut pas moins de quinze. L'un

demandait que le discours ne fut pas inséré au *Moniteur*, et que les journaux qui oseraient le reproduire fussent poursuivis ; un autre proposait ce châti- ment méprisant, la question préalable ; et cela sans compter ceux que le président n'osa pas lire. Enfin l'on s'accorda pour ce vote de flétrissure :

« L'Assemblée nationale — considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une attaque odieuse aux principes de la morale publique ; qu'elle viole la propriété ; qu'elle encourage la délation ; qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions — considérant en outre que l'orateur a calomnié la Révolution de février 1848 en la rendant complice des théories qu'il a développées — passe à l'ordre du jour. »

Cette excommunication majeure fut votée par 691 voix contre 2. Proudhon fut condamné par tous ses collègues, excepté par l'ouvrier lyonnais Greppo. Non seulement les montagnards présents, mais les socialistes Louis Blanc et Considérant se prononcèrent contre lui. En fut-il fâché ? Il est permis d'en douter, si l'on en juge par la façon dont il décrit le déchainement dont il fut l'objet :

« Je devins... l'homme-terreur... J'ai été prêché, joué, chausonné, placardé, biographié, caricaturé, blâmé, outragé, maudit, j'ai été signalé au mépris et à la haine, livré à la justice par mes collègues, acculé, jugé, condamné par ceux qui m'avaient donné mandat, suspect à mes amis politiques, espionné par mes collaborateurs, dénoncé par mes adhérents, renié par mes coreligionnaires. Les dévots m'ont menacé, dans des lettres anonymes, de la colère de Dieu ; les femmes pieuses m'ont envoyé des médailles bénites ; les prostituées et les forcats m'ont adressé des félicitations dont l'ironie obscène témoignait des égarements de l'opinion. Des pétitions sont parvenues à l'Assemblée Nationale pour demander mon expulsion comme indigne. »

Où je me trompe fort ou une joie secrète se trahit dans cette lanfane. Quel fut toutefois le résultat immédiat de cette séance fameuse où Proudhon avait voulu parler par les fenêtres du Palais-Bombon ? Le socialisme y était apparu agressif, menaçant, sonnait l'hallali de la classe bourgeoise. Ce fut le socialisme conciliant, pacifique, croyant encore à la collaboration des classes dans une réforme de la société, qui paya pour les bravades et les intempérances de ce frère jumeau.

Tandis que Proudhon demeurait dans la situation contradictoire où il s'était toujours complu « abattant les choses et les hommes comme des quilles, sans crier gare », terreur des bourgeois et fléau des socialistes, fournissant des armes aux premiers et suscitant aux autres des ennemis par l'outrance de ses paroles, l'Assemblée se préparait à sabrer tous ceux en qui fermentait, peu ou prou, le levain révolutionnaire.

La majorité, qui se dit encore et qui se croit peut-être républicaine, a eu la sottise de nommer, le 26 Juin, dans l'affolement du combat, une Commission chargée de rechercher, par voie d'enquête et par tous autres moyens, les causes des journées de juin et de l'attentat du 15 Mai. Elle lui a conféré pleins pouvoirs pour faire comparaître devant elle les personnes ou pour se faire délivrer toutes les pièces qui pourront la renseigner. La Commission, composée de quinze membres qui ont été nommés dans le huis-clos des bureaux, a pris pour président Odilon Barrot, le dernier ministre choisi par

Louis-Philippe et pour rapporteur Quentin-Bauchart, un débutant qui est alors l'homme-lige de son collègue et compatriote. C'est dire qu'elle va être un merveilleux instrument de rancune et de dénigrement contre la *Commission exécutive*, le *Gouvernement provisoire* et la Révolution de Février elle-même, coupable d'avoir étouffé dans l'œuf le ministère Odilon Barrot.

Haro d'abord sur les socialistes ! A Proudhon un collègue prête ces paroles néroniennes, que l'accusé a maintes fois démenties vainement, à savoir qu'il est allé place de la Bastille pour voir de près « la terrible et sublime horreur de la canonnade. » On se borne à vouloir le tuer moralement. Mais il faut tuer politiquement Louis Blanc. Il ne peut être accusé d'avoir trempé dans l'insurrection. On ne peut relever contre lui que l'élastique grief de complicité morale. Alors on se rabat sur le 15 mai. Odilon Barrot s'est avoué convaincu que Louis Blanc n'a pas mis le pied ce jour-là à l'Hôtel de Ville. L'Assemblée s'est déjà prononcée une fois à ce sujet ; elle a refusé l'autorisation de poursuites. Eh bien ! elle en sera quitte pour se déjuger ! Dans une séance de nuit, qui se prolonge jusqu'à six heures et quart du matin, sur un réquisitoire du procureur général, jeté soudainement dans la discussion, après une intervention décisive de Marie et de Cavaignac, sans preuve aucune, il est livré à ce qu'on appelle la justice. Mais personne ne se fait illusion. Chacun sait qu'on poursuit en sa personne une doctrine, une opinion, une tendance. C'est le socialisme que l'on met hors la loi.

Puis, vient le tour de Caussidière. Ce que l'on veut atteindre en celui-ci, ce sont les Sociétés secrètes. Le temps n'est plus il vole avec une rapidité vertigineuse en cette année 1848, où la bourgeoisie lui savait gré d'avoir su faire de l'ordre avec du désordre. Son nom a été invoqué par des insurgés. Crime suffisant ! On veut bien lui épargner le Conseil de guerre en l'innocentant des journées de juin ; mais il sera poursuivi pour le 15 Mai, quoique absous de ce chef une fois déjà. C'en est fait de deux adversaires gênants. Le gouvernement laissera passer en Angleterre, d'où ils ne reviendront plus, ces deux victimes d'un ostracisme renouvelé des Grecs.

On s'attaque en même temps à Ledru-Rollin. Mais il fait tête : il replace nettement cette enquête politique sur le terrain politique ; il la dénonce comme une revanche de la monarchie décbue contre la République : « C'est la représentation nationale qu'il s'agit de sauver ; car, une fois la fissure ouverte, on ne sait quelles mains violentes pourraient l'entr'ouvrir, la déchirer, pour y jeter l'Assemblée toute entière ». Surtout il se contente de réclamer des institutions sociales qui ne touchent point à l'organisation de la société. On sent derrière lui une bonne partie de la petite bourgeoisie. On n'ose pas lui donner une place dans la charrette des condamnés. Mais le parti réactionnaire a réussi au-delà de ses espérances. Les différents groupes, les principaux chefs du parti républicain ont dû venir se défroder par-devant ceux mêmes qu'ils ont chassés du pouvoir ; ils ont dû consentir que leurs domiciles fussent violés, leurs papiers saisis ; sous le sourire narquois de

leurs adversaires, ils se sont mutuellement accusés, démentis, insultés, et, devant l'opinion publique, l'enquête parlementaire, tissu de dépositions tronquées, de commérages perfides, d'allégations anonymes et d'insinuations savantes, rendues plus meurtrières par de doucereux appels à la concorde, demeure comme un arsenal où iront puiser des armes tous les ennemis du nouveau régime et comme un témoignage irrécusable de l'état de faiblesse où il est dès lors tombé.

Les modérés, qui avaient permis et encouragé cette œuvre de haine et de division, s'aperçurent un peu tard qu'ils étaient dupes de leurs alliés de droite. Cavaignac avait lui-même vu se dresser contre lui le reproche d'avoir laissé grandir l'insurrection pour avoir plus de mérite à l'écraser et plus de titres au pouvoir suprême. Il fut question d'une contre-enquête. Mais la proposition fut enterrée. Les vieux routiers du Parlement, qui étaient en nombre parmi les conservateurs, se gardèrent bien de mettre au poing de leurs adversaires ce stylet empoisonné.

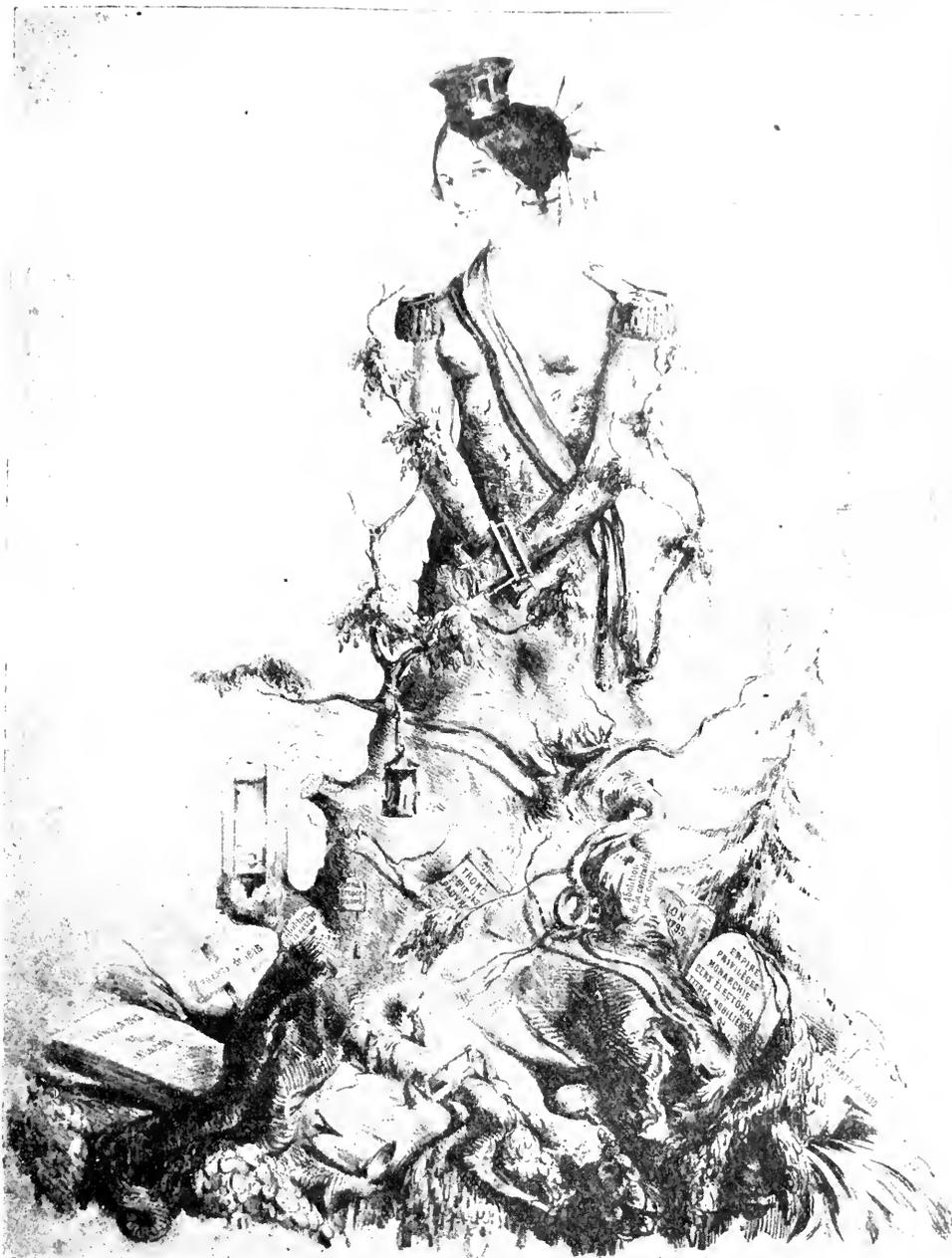
La situation politique pouvait se résumer dans cet aveu de Cavaignac : « La majorité de l'Assemblée conduit tout. Je ne suis qu'un instrument entre ses mains ». Un roman-pamphlet du temps la décrit en ces termes : « On vivait dans une atmosphère plus sereine ; les clubs se baisaient ; la presse ne parlait qu'à travers un baillon ; il n'y avait plus ni groupes, ni chants dans les carrefours. Le régime militaire avait porté ses fruits ». C'est à ce moment et dans ces conditions qu'allait s'élaborer l'œuvre essentielle de la Constituante, la Constitution de la République française.

CHAPITRE X

LA CONSTITUTION DE 1848

La Constituante de 1848, comme toutes les Constituantes que la France a connues, a eu le grand tort de ne pas être exclusivement vouée à la besogne spéciale qui lui incombait. La tâche difficile de transformer dans le sens démocratique la société française eût amplement suffi à son activité. Mais, Assemblée à tout faire, troublée sans cesse par les convoitises et les passions de tout genre qui s'agitent autour du pouvoir, distraite par les questions irritantes ou mesquines du moment, obligée de consacrer ses matinées à l'expédition des affaires courantes et ses après-midi seulement aux travaux de constitution, elle ne pouvait avoir ni la sérénité ni le loisir nécessaires à l'élaboration de la grande œuvre législative dont elle était chargée.

On a reproché à cette Constitution d'avoir été bâclée. Le reproche est excessif ; mais il contient une grosse part de vérité. Ce qui lui manqua surtout, c'est la lente incubation d'où naissent les réformes viables, c'est la discussion préalable qui prépare dans les esprits des décrets qu'il n'y a



CONSTITUTION NOUVELLE GREFFÉE SUR UNE VIEILLE SOUCHE.

D'après un document de la Bibliothèque Nationale.

plus ensuite qu'à rédiger. La nation, surprise par la soudaineté de la Révolution, n'avait pas soumis à une étude approfondie les problèmes délicats que ses mandataires allaient avoir à résoudre. Mais il ne faut accuser ceux-ci ni d'incompétence ni de paresse. Le *Comité* de dix-huit membres, qui fut

nommé par l'Assemblée le 17 et le 18 mai, comprenait des hommes distingués appartenant à tous les partis, sauf au parti légitimiste, qui, resté presque tout entier fidèle à la royauté de droit divin, n'avait rien à voir dans l'organisation de la souveraineté populaire. La République modérée y était représentée par Cormenin, qui en fut d'abord le président, par Marrast qui en fut le rapporteur, par Woirhaye qui en fut le secrétaire, par Vaublanc encore et le pasteur Coquerel, par Corbon, l'ouvrier plus voisin des bourgeois que de ses camarades. Les ralliés de la République, vieux routiers du parlementarisme qui avaient formé l'opposition au temps de Louis-Philippe, y figurent en bon nombre : Odilon Barrot, Dufaure, Dupin aîné, Vivien, Tocqueville et son ami de Beaumont, qui étaient allés étudier la démocratie aux États-Unis, mais qui la connaissaient plus qu'ils ne l'aimaient. Ces deux groupes y étaient dominants. L'esprit vraiment démocratique n'y avait qu'une petite place avec Lamennais et Considérant, qui, malgré sa qualité de socialiste, forçait le respect, au dire d'un de ses adversaires, « par la modération dans ses doctrines, la tenue dans sa personne, la réserve dans son langage. »

Un projet fut élaboré en un mois : il fut déposé le 19 juin et renvoyé à l'examen des bureaux. Dans l'intervalle eurent lieu les journées de juin : il était impossible que le projet ne s'en ressentît pas. Les délégués des bureaux réclamèrent des modifications graves ; Cavaignac et les ministres furent également entendus ; et le nouveau projet, qui fut présenté le 30 août à l'Assemblée, accompagné d'un rapport de Marrast, offre avec le premier des différences notables. Elles peuvent se résumer ainsi : ton moins évangélique ; tendance moins cosmopolite ; part plus petite à la liberté, aux réformes démocratiques et sociales ; décoloration sensible et générale.

La discussion commence le 4 septembre et se continue sans interruption jusqu'au 27 octobre. Six semaines de débats sur un sujet pareil, c'était peu. Mais on a hâte de sortir du provisoire. Dès que le Comité a révisé le texte adopté par la Chambre, une seconde lecture a lieu le 31 octobre et, après une discussion de deux jours, le vote définitif est acquis le 4 novembre.

La Constitution ainsi acceptée comprend deux parties très inégales d'importance : un préambule qui est un exposé de principes, et une série d'articles qui en sont l'application.

Le préambule, dont la rédaction fut confiée à Cormenin, Considérant et Vaublanc, devait être d'abord une déclaration des droits et devoirs du citoyen. C'était un souvenir de la grande Constituante. On avait énuméré et défini les sept droits suivants garantis par la Constitution : l'égalité, la liberté, la sûreté, l'instruction, le travail, la propriété, l'assistance. Mais les bureaux avaient eu peur des concessions faites au peuple ; le troisième, par la bouche de Thiers, s'était prononcé vivement contre ce qu'il nommait des hérésies ; il avait soutenu que la société devait seulement promettre et non garantir le travail, l'instruction et l'assistance, parce qu'il ne dépendait pas

d'elle de les donner à ceux qui en avaient besoin. Le préambule arriva par suite fort édulcoré devant l'Assemblée. Il n'en fut pas moins attaqué. La discussion qui s'engage alentour est des plus révélatrices de l'esprit du temps. Beaucoup de phrases creuses et emphatiques chez les orateurs ; beaucoup de considérations philosophiques, métaphysiques et semi-religieuses, qui font douter par instants si l'on est dans une Assemblée politique, une Académie ou un Concile. Controverse quasi théologique entre un évêque et un pasteur pour savoir si l'on mettra en tête : « En présence de Dieu » ou bien « Au nom de Dieu. » Une seule voix, dans le septième bureau, a demandé la suppression de cette formule mystique. On lui a répondu que Dieu est le commencement et la fin de tout. Naïf accès d'orgueil national dans l'avis donné à l'univers que la France s'est constituée en République pour conserver « l'initiative du progrès et de la civilisation. » Harangue fumeuse de Pierre Leroux qui dit avec raison que la science politique est dans l'enfance et qui le prouve en critiquant l'ensemble sans rien apporter de précis à la place. Surtout effort pour imaginer des formules ambiguës, qui promettent sans engager ; qui proclament quelque chose de nouveau sans dire quoi ; qui rassurent la bourgeoisie sans permettre au peuple de se plaindre qu'il n'y a rien de changé ; qui ménagent le passé sans ouvrir et sans fermer la porte à l'avenir. Le préambule, à la suite d'un discours ironique de Fresneau, faillit être supprimé comme superflu et dangereux. Il fut maintenu quand même, parce qu'on crut nécessaire d'y inscrire le sens de la Révolution.

Mais là était la grosse difficulté. Le sens politique en était assez clair : à l'intérieur, accession de tous les Français adultes au droit de vote ; à l'extérieur, ce n'était plus déjà la fraternité humanitaire des premiers jours, mais c'était encore la paix déclarée au monde, le respect mutuel entre les nations ; point de guerre de conquête ; point d'entreprise « contre la liberté d'aucun peuple », comme le disait l'article V. Un député, un Lafayette, demandait, il est vrai, comment la conquête de l'Algérie pouvait se concilier avec cette disposition ; on lui répondit (et la réponse est faible) que l'Algérie avait été légitimement conquise pour offense à la nation française. La Constituante s'arrête à mi-chemin dans sa tendance pacifique et fraternelle à l'égard des autres peuples. Elle repousse un amendement de Quinet et de Victor Hugo ainsi conçu : « La France s'est proposé de poursuivre plus librement le progrès de la civilisation et de l'humanité. » Et quand Francisque Bouvet, député de l'Ain, demande qu'un jury international, un congrès universel et perpétuel des peuples puisse un jour remplacer la guerre, juger les différends entre les peuples, garantir les traités et régulariser l'activité humaine en vue du progrès pacifique des sociétés dans la moralité et le bien-être, il est accueilli par des moqueries et des acclamations dérisoires.

L'accord était donc loin d'être parfait sur ce terrain ; mais le sens social de la Révolution était bien plus passionnément contesté. C'est sur ce point

que se heurtèrent le plus vivement les opinions. Le droit au travail fut le centre de la bataille. Ce fut la position maîtresse où les assaillants voulurent s'établir et dont, en somme, ils ne purent conquérir la possession. Seulement nous ne parlerons pas maintenant de cette lutte capitale : nous lui réservons l'ample développement qu'elle mérite dans la seconde partie de cet ouvrage où nous retracerons l'évolution des faits et des théories économiques. Il nous suffit pour le moment de suivre les changements apportés à l'organisation politique et administrative de la France.

En cette matière toute Constitution a pour but de déterminer les fonctions dévolues soit à la société, soit aux différentes collectivités qu'elle comprend, et le domaine laissé à la libre action individuelle. Celle de 1848 a, comme les autres, essayé d'opérer ce partage litigieux.

Elle reconnaît « des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives et indépendants de ces lois ». Elle affirme ainsi que l'homme ne s'aliène pas tout entier dans le pacte social, qu'il échappe pour une portion de son être et de sa vie à l'intervention législative, et aussi que contre la réalité oppressive il se réserve le recours à la protestation et à la désobéissance. Elle n'a pas marqué la frontière, toujours difficile à délimiter, où peut et doit cesser la soumission. Mais elle s'est du moins efforcée d'indiquer les principaux droits garantis aux citoyens. Liberté d'aller et de venir, inviolabilité du domicile, respect de la personne humaine attesté par l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort en matière politique, liberté de professer leur religion, de se réunir, de s'associer, de pétitionner, d'exprimer leur pensée par la voie de la presse et autrement, liberté même d'enseigner, voilà une belle série de droits formellement ou implicitement reconnus aux individus. Mais, quand on y regarde de près, on s'aperçoit qu'ils sont moins complets qu'il ne semble ou répartis de façon inégale. Exception faite pour la propriété de l'homme sur l'homme, qui avait été détruite par le Gouvernement provisoire et qui ne se relève pas ; exception faite encore pour l'article qui ordonne que nul ne sera distrait de ses juges naturels et qui interdit toute création de tribunaux extraordinaires (un article condamnant les transportations sans jugement qui s'opéraient en ce moment même), les restrictions sont nombreuses et inquiétantes.

« Nul ne peut être arrêté ou détenu que suivant les prescriptions de la loi » ; mais la loi ne dit pas, comme en Angleterre, que l'homme arrêté sera interrogé ou relâché dans les vingt-quatre heures. Le texte n'est pas moins imprécis, lorsqu'il s'agit du domicile ; il n'est pas de nature à empêcher les perquisitions plus ou moins légales. La peine de mort est abolie en matière politique ; mais la fusillade remplace à merveille l'échafaud, et quand Victor Hugo, Coquerel, de Tracy demandent la suppression totale de cette peine irréparable qui suppose l'infailibilité du juge et qui ressemble à une vengeance, une majorité où les catholiques et les militaires sont en grand nombre

conserve à la société la faculté et presque l'obligation de tuer pour se défendre et pour épouvanter les criminels. La sécurité publique est de même invoquée comme limite au droit de réunion et d'association, et il n'en faudra pas davantage pour la réduire à rien. « La presse en aucun cas ne peut être soumise à la censure » ; mais on refuse d'étendre l'interdiction au cautionnement et au monopole de l'imprimerie qui sont des censures préalables masquées; on ne veut pas surtout que le théâtre bénéficie des mêmes avantages que la presse, et Victor Hugo, qui est encore dans les rangs des conservateurs, peut s'écrier : « Je vois avec une surprise amère toutes les idées de liberté se défigurer et s'amoindrir dans cette discussion d'une constitution républicaine. »

Il est écrit que « chacun professe librement sa religion et reçoit pour l'exercice de son culte une égale protection. » Mais cette égalité est menteuse, puisque le paragraphe suivant ajoute qu'il y a des cultes reconnus par la loi et dont les ministres ont seuls droit à recevoir un traitement de l'Etat. Lamennais, fidèle à lui-même, a dans *le Comité* réclamé la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Pierre Leroux, esprit aussi religieux que Lamennais, proteste dans l'Assemblée contre ce privilège accordé à certains cultes et il l'accuse d'empêcher tout progrès de la religion, de la pétrifier dans des formes immuables, de l'enchaîner par les liens de l'intérêt matériel. Lavallée propose cet amendement : « Nul ne peut être forcé à contribuer aux dépenses d'aucun culte. La République n'en salarie aucun. » Il montre ce qu'il y a d'illogique pour un Etat qui se prétend neutre à entretenir entre le spirituel et le temporel une alliance contre nature, source de conflits sans cesse renaissants, et ce qu'il y a d'inique à forcer des libres penseurs de payer des gens qui les daignent impitoyablement. Il allègue que revenir à la pauvreté serait pour les chrétiens faire retour à l'Evangile. Il rappelle que le budget des cultes ne fut point du tout, dans la pensée de ceux qui le créèrent, une indemnité destinée à remplacer les biens du clergé sécularisés par la Révolution ; que le régime de la séparation a fort bien fonctionné de 1794 à 1802 et qu'il pourrait facilement être remis en vigueur. Son amendement est repoussé à mains levées et quand Bourzat demande qu'aucune Congrégation ne puisse s'établir que dans les formes et sous les conditions déterminées par une loi spéciale d'autorisation; quand il fait remarquer que telle de ces communautés est plus politique que religieuse, que telle autre a son chef à l'étranger ou professe des vœux contraires aux lois fondamentales de l'Etat, on écarte cette proposition gênante par un procédé dont usa et abusa la Constituante. On l'ajourne aux lois organiques qui devront être votées plus tard. En somme, les catholiques obtiennent que rien ne sera changé aux prérogatives de leur Eglise et même, sur la demande de Falloux, qui fait valoir les traditions de la France, fille aînée de cette Eglise, le traitement des cardinaux qui avait été menacé est maintenu.

Encouragés par ce succès qui fausse la liberté religieuse à leur profit, ils

veulent conquérir aussi contre l'Université la liberté d'enseignement. Montalembert la présente comme un droit inhérent à la qualité même de citoyen, et ce droit qu'il revendique pour tout individu, il le conteste à l'Etat. Son discours fut un violent réquisitoire contre l'enseignement public et laïque. Mais il était prématuré. Les orléanistes, encore mal résignés à rentrer sous le joug clérical, regimbèrent, faillirent rompre avec des alliés trop pressés. Les catholiques sentirent la nécessité d'opérer une prudente retraite. Ce fut de Falloux qui, sur la demande de son collègue trop engagé, se chargea de la conduire. Autant Montalembert avait été arrogant et tranchant, autant de Falloux fut humble, modeste, conciliant, patelin. Evidemment Montalembert avait été mal compris. Ses attaques étaient dirigées contre les écoles socialistes, non contre l'Université; et quant à lui, de Falloux, « jamais il ne porterait la moindre atteinte à l'exercice de sa liberté. » Est-ce qu'on ne savait pas que le pape était plein de bon vouloir pour le peuple? Est-ce que la religion n'était pas l'alliée naturelle de la démocratie? Plus tard, à l'amiable, on arrangerait les petits différends qui pouvaient séparer les établissements d'instruction laïque et les maisons d'éducation religieuse. Montalembert retira son amendement. Mais il revint à la charge. Il voulut faire supprimer la surveillance de l'Etat sur les établissements ecclésiastiques d'enseignement. Il n'obtint pas gain de cause. Seulement dans la Constitution, gros de conséquences et d'orages, demeurait cet article : « L'enseignement est libre. » Liberté de l'enseignement, liberté du travail, formules jumelles, également élastiques et ambiguës, par qui se révèle et se cimente l'alliance de l'Eglise et de la bourgeoisie. Comme Montalembert se vantait de ne réclamer pour les écoles catholiques rien d'autre que la liberté, Isambert lui cria : « La liberté... avec la main morte... » Il voulait dire que, là où existe l'inégalité économique, la liberté est tout à l'avantage des riches. Il faut garder devant les yeux cette vérité pour rabattre à leur juste valeur certaines prétentions libérales d'alors, comme il faut songer au manque de délimitation précise que nous venons de signaler pour comprendre comment, malgré l'apparence, les droits des citoyens étaient médiocrement garantis par la Constitution.

On voit sans peine que les Constituants firent porter le fort de leur attention sur l'organisation des pouvoirs concédés à la société.

Une première question essentielle se posait. La France resterait-elle le pays étroitement unifié, centralisé qu'elle était? Quelle dose d'indépendance laisserait-on à la vie locale? Dès le début la question fut tranchée, dans le *Comité* par la procédure même qui fut adoptée pour la préparation du projet primitif. Odilon Barrot avait proposé, très sagement, qu'on entreprît l'œuvre par en bas et non par en haut; qu'on établît les fondations avant de songer au faite de l'édifice; qu'on déterminât le pouvoir des communes avant de régler les attributions des ministres, préfets et autres organes du gouvernement central. Il avait été vigoureusement soutenu par Lamennais, qui avait pu-

blie, comme bien d'autres, son plan de Constitution et qui, lui aussi, entendait remédier à une distribution défectueuse de la sève sociale, menaçant Paris d'apoplexie et la province de paralysie. Il s'agissait de mettre certaines libertés fondamentales à l'abri des caprices de l'autorité, d'ériger la commune agrandie, devenue cantonale, en centre nerveux et vivant, actif et autonome dans la sphère des intérêts locaux (1). Mais la vieille tradition unitaire était la plus forte. Pour les uns, la beauté de l'administration impériale était un axiome indiscutable. Pour les autres, la peur du fédéralisme se liait au souvenir de la première Révolution. Odilon Barrot fut battu. Il n'avait guère été soutenu que par Tocqueville, « l'Américain », qui protestait contre l'insolente tutelle de l'Etat et déclarait qu'on ne fait pas un gouvernement libre avec un peuple de valets, et par Lamennais, qui estima le dissentiment assez grave pour donner sa démission du Comité. Quand la question arriva devant l'Assemblée, les partisans de la décentralisation eurent beau alléguer que le système étouffant, combattu par eux, avait été imaginé par le despotisme le plus intolérable qui eût jamais existé, qu'il était propice aux coups de force populaires et césariens; qu'il assurait la prépondérance aux villes sur les campagnes; qu'il était ainsi favorable au socialisme ce qui était l'argument le plus capable de toucher la majorité; Thiers, Dupin, Dufaure firent craindre la création de 36.000 petites républiques et la reconstitution des anciennes provinces. Orléanistes et républicains votèrent en masse contre les légitimistes, les catholiques et les quelques républicains libéraux qui avaient voulu dégager d'une pression écrasante la vie municipale, cantonale et départementale. Si l'on admit l'élection des Conseils généraux et municipaux, ces Conseils pouvaient être dissous, les maires suspendus, révoqués; le Conseil cantonal, sur lequel on avait fondé toute sorte d'espérances, ne fut pas institué; surtout Paris et les villes comptant plus de 20.000 âmes le projet avait dit 100.000 âmes, mais cela avait paru démesurément large étaient soumis à des dispositions exceptionnelles qu'une loi spéciale devait régler plus tard. Tout cela sans préjudice de l'état de siège, qui permettait, sous prétexte de la moindre émeute, de suspendre pour un temps illimité toutes les garanties nominales édictées en faveur des citoyens.

Cette atrophie des libertés locales était grave. On se condamnait par là même, comme dit Odilon Barrot, à « accommoder la tête de la République sur le corps de l'Empire ». Le goût de l'uniformité, du gouvernement fort, de l'Etat presque omnipotent triomphait et allait se borner, en maigre circonstance, à décorer d'étiquettes républicaines des institutions monarchiques, si bien que le fond risquait fort d'emporter rapidement la forme.

On proclamait donc la République une et indivisible; on déclarait que la souveraineté résidait dans l'universalité des citoyens et que tous les pouvoirs

(1) Voir à ce propos le projet de Baudot, représentant de l'Yonne. *Impression*, n. 1010.

émanaient du peuple ; puis, pour corriger ce que pouvait avoir de trop absolu cette affirmation répétée de l'unité, on ajoutait aussitôt cet axiome de la science politique : « La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre. » Un blasphémateur s'éleva cependant contre ce dogme, susceptible d'interprétations diverses. C'était Proudhon qui proposa cet amendement : « L'indivision du pouvoir et la division des fonctions sont la première condition d'un gouvernement libre. » Il ne manquait pas de démocrates pour vouloir mettre, au nom de l'unité du pouvoir, l'action populaire partout où elle était possible. Mais Proudhon retira son amendement sans solliciter le vote et la traditionnelle division des trois pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire devint le cadre de la discussion. Par suite elle doit être aussi celui de notre étude.

Pouvoir législatif. — On commença par le pouvoir législatif. Le suffrage direct et universel fut admis sans contestation. Ses adversaires se taisaient, ajournaient leurs mauvais desseins à de meilleurs jours. Dans le *Comité* cependant on avait parlé d'enlever le droit de vote aux soldats et aux domestiques. A la Chambre un amendement voulut l'ôter à ceux qui ne sauraient pas écrire eux-mêmes leur bulletin. On s'en débarrassa en le renvoyant à la loi électorale. Il pouvait se défendre ; mais le fait seul qu'on tentât de faire brèche au système pouvait passer pour un symptôme inquiétant et ce n'était pas le seul. Un député de Tarn-et-Garonne, Detours, avait demandé que le suffrage universel fût déclaré un droit imprescriptible, préexistant, qu'aucune Assemblée ne pourrait suspendre, altérer, amoindrir. Il le sentait en danger ; il le montrait haï par des hommes qui étaient « les princes de la tribune » et qui ne lui pardonnaient que conditionnellement, pour avoir « bien voté » ; il lançait à son égard cette prophétie qui devait se réaliser à la lettre : « Qu'il ose envoyer ici trop de forces à la démocratie, j'ose assurer qu'il sera modifié. » Mais Detours se heurtait à une résistance acharnée et ne put obtenir la garantie qu'il réclamait.

L'Assemblée, du reste, maintenait le scrutin de liste par département, le vote au chef-lieu de canton, sauf exception approuvée par le Conseil général, quoiqu'on lui fit remarquer qu'il était fort gênant pour les électeurs, parmi lesquels la proportion des votants était descendue de 80 à 60 et à 30 0/0. A une mesure maladroite qui faisait du vote un devoir pénible pour les campagnards pauvres, elle en ajoutait une autre qui était périlleuse en autorisant les candidatures multiples susceptibles de conférer à des individus une importance exagérée. Elle décidait que l'Assemblée serait composée de 750 membres, nommée pour trois ans, renouvelée intégralement. On peut relever dans les décisions prises le désir d'assurer l'indépendance des élus, même à l'égard de leurs électeurs ; article spécifiant qu'ils représentent, non leur département, mais la France entière ; interdiction du mandat impératif ; indemnité de 25 francs par jour à laquelle ils ne peuvent renoncer, allocation



LE PLUS DE PAVAN — d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

que des millionnaires furent seuls à combattre ouvertement. On veille aussi à leur indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. On se souvient des Chambres de Louis-Philippe, peuplées de fonctionnaires, si bien que le pouvoir n'était plus guère contrôlé que par ses propres agents. On décide que la dignité de représentant sera incompatible avec les fonctions retribuées ; mais l'établissement de ces incompatibilités souleve de si délicates questions

de personnes qu'on l'ajourne à la loi électorale. Ces précautions contre le gouvernement sont poussées jusqu'à la défiance; et en voici la preuve: l'Assemblée est permanente; pendant les vacances elle est représentée par une Commission de vingt-cinq membres qu'elle choisit parmi ses membres et qui doit la convoquer en cas d'urgence; tous les représentants sont inviolables, sauf en cas de flagrant délit.

Un point surtout suscita de vifs et longs débats. Y aurait-il une ou deux Chambres? Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, Tocqueville firent valoir l'exemple de l'Angleterre, de l'Amérique, de la Suisse. Ils montrèrent comment deux Assemblées pouvaient se servir de contrepoids et de frein mutuel, empêcher les coups de tête, les élans irréfléchis, tandis qu'une Chambre unique risquait d'aboutir soit à la plus irresponsable et à la plus oppressive des dictatures, la dictature collective, soit à un conflit aigu avec le pouvoir exécutif seul debout en face d'elle. Contre cette argumentation solide se dressait la tradition du parti républicain: la Convention n'avait pas connu le partage, non plus que la Législative et la Constituante. Dans des circonstances exceptionnelles, disait Lamartine, la dictature de la nation est nécessaire et elle ne peut s'exercer ni par un homme, ni par deux Chambres qui se déchireront. Parmi les républicains avancés beaucoup comptaient sur la facilité qu'aurait une Assemblée unique pour décréter la révolution sociale. Proudhon lui-même demandait que le peuple français délèguât tous ses pouvoirs à une Assemblée de ce genre. De plus, on ne savait pas comment composer une seconde Chambre; on craignait de voir se relever une chambre des Pairs ou tout au moins un Sénat conservateur qui serait un obstacle sur la route de la démocratie. Il fut donc décidé que le pouvoir législatif n'aurait qu'une tête.

On crut remplacer la seconde par le Conseil d'Etat. L'institution n'était pas nouvelle; mais on espérait lui insuffler un esprit nouveau. Les membres, indéfiniment rééligibles, étaient nommés pour six ans par l'Assemblée et ne pouvaient être révoqués que par elle. Ils étaient chargés de soumettre à un examen préalable les projets de loi déposés par le gouvernement ou par les députés; de veiller à ce qu'ils fussent convenablement libellés et sans contradiction avec les lois antérieures. Avec des fonctions de contrôle sur certains corps, ils avaient à préparer et, en certains cas, à faire les règlements d'administration publique. Ils pouvaient exercer par délégation une parcelle de l'autorité législative. Mais ils n'avaient, somme toute, que voix consultative. Le Conseil d'Etat restait une émanation de l'Assemblée dont il dépendait, et, sans contact avec le peuple, il n'offrait point la solidité qui résiste, mais qui soutient; il était un très faible tampon entre la Chambre et le gouvernement.

Pouvoir exécutif. — Si importante que soit la confection des lois en un Etat, l'organisation du pouvoir exécutif fut ce qui préoccupa et passionna le plus les hommes de la Constituante. Dès le 11 mai, Senard avait demandé

qu'on commençât par là ; et dans le Comité, Cormenin, adorateur de Napoléon, avait renouvelé avec le même insuccès la même demande. S'il y eut divergence sur ce point, il y eut accord unanime pour décider que ce pouvoir serait concentré en une seule personne qui s'appellerait Président de la République. Créer un gouvernement fort est alors le rêve des partis les plus divers, parce que tous espèrent en faire l'instrument de leur ambition. Marrast, dans son rapport, dit du futur Président : « Sa volonté ne doit rencontrer aucune résistance ; car il commande au nom de la loi ». Les républicains modérés ont poussé ce culte de la force jusqu'à l'amour de la dictature. Les socialistes comptent sur la puissance de l'État pour les transformations qu'ils préconisent. Les royalistes souhaitent naturellement ce qui ressemble le plus à la royauté, et peut-être n'est-ce point sans arrière-pensée, témoin ce qui se passe à l'Assemblée le jour où l'on discute la durée des pouvoirs publics. Le projet porte qu'ils ne peuvent être délégués héréditairement. Proudhon ayant proposé d'ajouter : « Ni à vie », son amendement est repoussé. Une autorité viagère est envisagée sans horreur.

Mais en même temps qu'on veut un gouvernement fort, on le veut dépendant, docile à la volonté du pays, soumis à l'Assemblée, puissant pour le bien, impuissant pour le mal. Comme dira un orateur, de Paris, on veut sur des racines de chêne une végétation de roseau. La Constituante s'épuisera dans la poursuite de cet idéal contradictoire.

Deux questions connexes se posent aussitôt. Comment et par qui sera nommé le Président temporaire de la République ? Quelles seront ses attributions ?

Cormenin a proposé au Comité la nomination par le suffrage universel et direct. Son avis a prévalu. Mais, dans l'Assemblée, de légitimes inquiétudes s'éveillent à l'idée de faire de la puissance publique un monstre à deux têtes égales et rivales. Plusieurs amendements tâchent de parer au danger. Le plus radical a pour auteur un député du Jura, Jules Grévy, qui a vite conquis par sa raison ferme et droite, par sa parole nette et précise, un sérieux ascendant sur ses collègues. Voisin de la Suisse, il propose un système pareil à celui qui est pratiqué en Suisse, identique d'ailleurs à celui même qui, né spontanément des circonstances, fonctionnait alors en France, toutes choses qui ne l'empêcheront pas d'être traité d'utopiste. Point de Président de la République ! Un simple chef du Conseil des ministres, qui sera nommé pour un temps illimité par l'Assemblée et toujours révocable par elle. Leblond, lui, accepte un Président, mais à condition qu'il soit nommé par l'Assemblée. D'autres cherchent des solutions intermédiaires : l'Assemblée désignant des candidats parmi lesquels le peuple choisirait ou, inversement, l'Assemblée choisissant parmi les candidats qui auraient obtenu le plus de voix au scrutin populaire, ou encore l'élection par le suffrage universel à deux degrés.

Quant aux attributions du chef du pouvoir exécutif, elles sont, d'après le projet qui sert de point de départ à la discussion, considérables, énormes. Les habitudes monarchiques s'y révèlent par mille traits. Droit de disposer de la force armée, sans pouvoir, il est vrai, la commander en personne ni, comme on crut prudent de l'ajouter, déclarer la guerre. Droit de négocier et de ratifier les traités, sans approbation de l'Assemblée, qui se trouve alors en présence d'une situation fortement engagée. Droit, non d'amnistie, mais de grâce, ce qui lui permettra d'accorder en détail ce que l'Assemblée aura refusé en bloc. Droit de veto provisoire, puisqu'il peut pour toute loi qui lui déplaît exiger de l'Assemblée une nouvelle délibération. Obligation de présenter chaque année dans un message, comme un roi constitutionnel, l'exposé général des affaires publiques. Liste civile de 600.000 francs et logement dans les palais nationaux. Surtout droit de choisir les ministres, fût-ce hors du Parlement. Droit de nommer les agents diplomatiques, les commandants des armées de terre et de mer, les préfets, le chef de la Garde nationale de la Seine, les gouverneurs des colonies, les procureurs généraux, tous les hauts fonctionnaires. Sans doute les principales nominations doivent se faire en Conseil des ministres. Mais les ministres peuvent être révoqués par le Président, et ils ne contresignent pas tous ses actes. Francisque Bouvet, dans un discours auquel il ne fut pas répondu, calcule que le Président nommera directement 362.280 employés émergeant une somme de 423 millions de francs. Si l'on y ajoute 100.000 fonctionnaires qui reçoivent de lui, sur la proposition du ministre compétent, leur brevet ou leur diplôme ; si l'on y joint encore le formidable personnel des officiers et sous-officiers, on arrive à un million d'hommes placés sous son influence. Plus encore ! On lui accorde le droit de suspendre pour trois mois les maires élus : en un mot, comme dit Tocqueville, « tous les moyens de contrainte et de corruption. » N'est-ce pas lui qui distribue aussi les décorations, lesquelles portent cet exergue : Bonaparte, premier consul ? Quelques républicains, en particulier Clément Thomas, trouvant peu démocratique d'étaler son mérite à sa boutonnière et de laisser subsister cet instrument de règne restauré par le premier Napoléon, avaient proposé de supprimer la Légion d'honneur. Mais l'idée avait fait scandale, avait semblé une injure à la vanité nationale, et le maintien des croix et rubans, pour couper court à ces velléités égalitaires, avait été inscrit dans la Constitution. On était loin de ce que désirait Comminin, quand, après avoir demandé la nomination du Président par le peuple, il ajoutait : « Le Président règne et ne gouverne pas. » Le Comité avait accepté la proposition dangereuse en repoussant ce qui devait atténuer le danger.

L'Assemblée ne méconnut pas l'importance vitale du problème. Audry de Puyraveau, Félix Pyat, Grévy, de Parieu, Didier firent saillir en plein relief les périls du plébiscite portant sur un homme qui serait investi d'une pareille variété d'attributions. C'était faire de lui un roi électif, plus qu'un roi, un

empereur, comme le cria un représentant. De Parieu disait avec raison : « Il y a en France des éléments qui sont singulièrement favorables et toujours favorables au développement du pouvoir exécutif; c'est un sol préparé pour donner de la force à l'autorité, préparé, dis-je, par la centralisation... combinée avec l'existence des armées permanentes, avec tous les autres caractères de notre organisation et de notre administration, avec ce goût si grand des fonctions publiques dont les Représentants connaissent peut-être mieux que personne toute l'étendue. » Grévy, avec plus d'énergie encore, montrait le futur Président plus puissant que Louis-Philippe, parce qu'il serait l'élu du suffrage universel; installé par les soins des républicains dans une forteresse presque inexpugnable et tenté probablement de se perpétuer « au trône de la Présidence », « Et si cet ambitieux, s'écriait-il, est un homme qui a su se rendre populaire; si c'est un général victorieux, entouré de ce prestige de la gloire militaire auquel les Français ne savent pas résister; si c'est le rejeton d'une de ces familles qui ont régné sur la France et s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits; si le commerce languit; si le peuple souffre, s'il est dans un de ces moments de crise où la misère et la déception le livrent à ceux qui cachent sous des promesses des projets contre sa liberté...; répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République? » Comme le disait Pyat, l'élection populaire était un sacre autrement divin que l'huile de Reims, et alors, dans son duel inévitable avec l'Assemblée, il pourrait dire aux représentants : — Je suis plus souverain que vous tous. Je représente la France entière. Je commande au nom d'un mandat supérieur aux vôtres.

A ces deux arguments essentiels les adversaires répliquaient, en invoquant le principe de la séparation des pouvoirs; en demandant si le pouvoir législatif ne commettrait pas une usurpation en nommant le chef du pouvoir exécutif; si tout au moins il ne paraîtrait pas se défier du pays, en dénonçant le marchandage de portefeuilles et d'ambassades qui se produirait dans la Chambre à chaque élection présidentielle; en raillant et c'est peut-être ce qui frappait le plus des esprits mal défaits de leurs préjugés monarchistes, un président qui serait sans prestige, un président-soliveau, qui serait, suivant les paroles de Lamartine à ses collègues, « l'aiguille destinée à marquer l'heure de leurs volontés ou de leurs caprices sur le cadran de la Constitution. » On invoqua, dans un sens et dans l'autre, l'exemple des autres républiques. Tocqueville rappelait qu'en Amérique le président est nommé par le peuple. On lui répondait qu'il l'est par le suffrage à deux degrés; que la liberté y est protégée par le système fédératif, par l'absence de souvenirs royalistes; que d'ailleurs en Suisse et en Hollande le procédé contraire avait toujours été pratiqué.

Il est souvent difficile de dire quelle a été dans une bataille la manœuvre décisive. Mais il est certain que, dans celle-ci, ce ne fut pas un fait indif-

férent que presque tous les hommes méditant une candidature à la présidence se prononcèrent pour le système qui donnait le plus d'autorité au futur chef de l'État. Ce fut le cas pour Cavaignac, Thiers, Lamartine. Le dernier aborda de front une question de personne à laquelle chacun pensait, mais dont on ne parlait que par allusions voilées. Tocqueville avait invité l'Assemblée à ne pas avoir peur d'un nom. Ce nom, Lamartine le brandit et l'agite comme un chiffon de pourpre qui ne serait qu'un épouvantail. Pourquoi craindre un Napoléon ? Pour exécuter un dix-huit Brumaire, il faut Marengo devant et la Terreur derrière. « Mais, ajoute-t-il dans un entraînant mouvement d'éloquence, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, mal éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe. *Alea jacta est* le sort en est jeté ! Que Dieu et le peuple pronoucent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence. » Après cet abandon fataliste, il se lave les mains et se console par avance de ce qui peut arriver. Tant pis pour le peuple, s'il est assez fou pour vouloir qu'on le ramène aux carrières de la monarchie ! Quant aux fondateurs de la République, ils diront avec les vaincus de Tharsale : *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni* (1). L'effet du discours fut, paraît-il, immense. Il fit beaucoup pour décider l'élection du Président par le peuple et la mort du régime républicain. Et l'on ne peut s'empêcher de songer que Platon bannissait les poètes de sa République en les couronnant de fleurs ; et que l'éloquence est une arme parfois terriblement malfaisante, même pour celui qui la manie.

Cependant, des républicains plus avisés essaient encore de prévenir le péril si crûment dévoilé. Mais les précautions qu'ils imaginent sont visiblement prises contre un homme qu'elles grandissent par cela même. On parle d'exclure les descendants des familles qui ont régné sur la France ; Thouret propose un amendement en ce sens. Louis Napoléon croit devoir paraître à la tribune ; il y fait piètre figure ; d'une voix hésitante et pâteuse, il désavoue « ce nom de prétendant qu'on lui jette à la tête ». Thouret vient alors dire qu'en présence de cette déclaration, il retire son amendement, comme inutile. Ce dédain pour un adversaire qui n'était pas orateur, pouvait être spirituel. Mais mieux eût valu plus de bon sens et moins d'esprit. Un amendement semblable est soutenu par d'autres. Trop tard ! Il est repoussé à la presque unanimité ! Et c'est le cas de redire : *Alea jacta est* ! Thouret, avec un regret qui ressemble fort à un remords, se reprochera un jour d'avoir tenu dans ses mains les destinées de la France et de les avoir laissé rouler à l'abîme.

Cette précaution, qui eût pu être efficace, est alors remplacée par d'autres, qui sont mesquines et illusoirs. Le Président ne sera rééligible qu'après une intervalle de quatre années. Mais la Constitution est-elle sûre de vivre

(1) Les vainqueurs ont eu le Ciel pour eux, mais les vaincus Caton

quatre ans ! Il ne peut ni dissoudre ni proroger l'Assemblée. C'est simplement fermer toute issue régulière aux conflits probables. On essaie vainement de rogner sa liste civile. Il est déclaré responsable et Mathieu de la Drôme propose qu'il puisse être suspendu, révoqué même par un décret rendu aux deux tiers des voix de l'Assemblée. Mais on n'écoute pas ces conseils de prudence. Loin de là ! On donne encore au Président l'initiative des lois. Un vertige ou un découragement étrange semble s'être emparé des républicains. Le 26 octobre, avant même que la Constitution soit votée définitivement, l'Assemblée fixe une date pour l'élection du Président, comme si elle était impatiente de signer ainsi sa propre abdication. C'est seulement lors de la seconde lecture qu'elle se reprend un peu. Elle stipule pour ses membres le droit d'initiative parlementaire. Thouret, sous prétexte que Louis Napoléon est venu faire acte de candidat à la tribune, propose à nouveau son amendement, excluant de la Présidence tout membre des familles qui ont régné sur la France. Il est cette fois appuyé par plus de 150 représentants. Il adjure les autres de ne pas s'abandonner à une confiance désastreuse. « Faisons que l'histoire ne dise pas de nous : Ils avaient en mains une Constitution et une République, et ils n'ont pas su se servir de l'une pour sauver l'autre. » Mais Dufaure et Cavaignac, lui-même, par une délicatesse excessive envers un concurrent, interviennent et l'amendement est rejeté. En revanche on décide que le vice-président ne pourra être choisi parmi les parents ou alliés du président ; seulement qu'importe cette ombre qu'est le vice-président (1). On leur impose à tous deux un serment d'autant plus solennel qu'ils seront seuls à le prêter : « En présence de Dieu et devant le Peuple français représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution ». Mais un serment, barrière d'acier et barrière superflue pour les honnêtes gens, n'est qu'une toile d'araignée pour les autres. Et il faut croire que l'Assemblée n'a qu'une foi médiocre en ce frère rempart, témoin le soin qu'elle prend de maintenir à son bureau le droit de requérir les troupes nécessaires à sa sécurité, témoin aussi cette décision qu'en cas d'attentat du Président le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée qui poursuit devant la Haute-Cour le Président parjure.

Pouvoir judiciaire. — Il ne suffit pas de mettre sur le papier des mesures terribles ; il faut avoir les moyens de les exécuter. Un des derniers articles confie la Constitution « à la garde et au patriotisme de tous les Français ». Or, les Français étaient-ils en état de défendre ce dépôt ? Pour le savoir, il faut considérer l'organisation de ce que les uns appelaient « le pouvoir » et

¹ Le vice-président fut Boulay de la Meurthe. C'est à peu près tout ce qu'on peut dire d'intéressant à son sujet.

les autres « l'ordre judiciaire ». Or, cette organisation se divisait en deux branches : la justice et la force publique. (1)

Les principes démocratiques, dans le domaine judiciaire, tendent à remettre le soin de juger les différends et les crimes à des citoyens érigés en juges temporaires, soit par le sort, soit par l'élection, à enlever ainsi le monopole dont ils jouissent aux hommes de loi, qu'ils soient des magistrats nommés à vie par le pouvoir exécutif ou des officiers ministériels notaires, procureurs, avoués, huissiers, greffiers, etc. devenus à prix d'argent propriétaires de leurs charges. Ils tendent encore à rendre la justice aussi voisine que possible de la gratuité, à simplifier ce que Marrast nommait « les broussailles épaisses de la procédure » et à tremper de pitié les sévérités des Codes.

Quelques pas furent faits dans cette voie. Crémieux, ministre de la justice sous le Gouvernement provisoire et sous la Commission exécutive, avait prudemment innové. Il avait laissé en place la plupart des magistrats ; il avait annoncé à grand bruit le procès des derniers ministres de la monarchie déchue, amusette à badaud, qu'on avait bientôt laissé tomber dans l'oubli. Mais il avait pris quelques mesures humaines, aboli l'exposition publique, aggravation de certaines peines, et diminué les frais de justice. Il avait supprimé le serment politique, rendu plus facile la naturalisation. Il avait introduit la réhabilitation en matière correctionnelle. Il s'était aussi préoccupé du jury qui est, en théorie, la société même faisant fonction de juge : il avait signé le décret du 7 mars ordonnant qu'une condamnation ne pourrait plus être prononcée qu'à plus de 8 voix sur 12. Il avait aussi proposé une loi modifiant la façon dont était confectionnée la liste du jury. Il était parti de ce principe que tous les électeurs peuvent être jurés, sauf en cas d'incapacité ou de dispense. Parmi ceux qui étaient frappés d'incapacité avaient été rangés les citoyens au-dessous de trente ans, les infirmes, les illettrés, les domestiques, les faillis, les condamnés et, en plus, ceux qui remplissaient des fonctions regardées comme incompatibles avec celles-là, tels que les députés, les agents du pouvoir central, les ministres des cultes, les militaires, les instituteurs ; parmi ceux qui pouvaient être dispensés figuraient les vieillards et les pauvres ; un amendement réclamant une indemnité de deux francs par jour pour les membres du jury avait été repoussé. On avait précisé les condamnations entraînant la perte du droit de juger reconnu à tout Français ; on avait fait exception pour les petits délits politiques ; mais on n'avait pas été aussi indulgent pour les délits de vagabondage et de mendicité. La loi restait ainsi de caractère bourgeois. Elle l'était encore par le mode du triage qui s'opérait sur la liste générale faite de la sorte. On avait d'abord été d'avis de faire appel à l'élection ; mais on avait eu peur d'introduire le suf-

(1) La force publique semble se rattacher plus naturellement au pouvoir exécutif. Mais nous respectons la classification suivie par la Constituante. Voir le rapport de Marrast (C. R. III, page 600).



D'après un document de la Bibliothèque Nationale.

frage universel en ce domaine et l'on avait préféré un système mixte : chaque année un juré sur 200 habitants serait désigné par une commission cantonale composée du conseiller général, du juge de paix et de deux conseillers municipaux délégués à cet effet. Sur la seconde liste de noms, composée par le procédé, qui laissait à la Commission cantonale un pouvoir de contrôle, on devait tirer au sort les jurés qui auraient à fonctionner. Ce système, d'élargissement notable, quoique insuffisant, de la base sur laquelle le pays était établi.

LIV. 661. — HISTOIRE SOCIALISTE. — LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIV. 661

Mais on avait fait aussitôt un pas en arrière, en ramenant à huit, sous prétexte que c'était nécessaire à la protection de la société, la majorité des voix suffisante pour prononcer une condamnation, même capitale.

Crémieux avait de plus institué, sous la présidence du démocrate Martin (de Strasbourg), une Commission de réforme judiciaire. Elle avait abouti à un projet qui fut soumis au *Comité de Constitution* et qu'Odilon Barrot taxa lui-même de timidité. Il ne contenait guère en effet, qu'une simplification de la procédure civile, la suppression des tribunaux d'arrondissement considérés comme inutiles, la réduction du nombre des cours d'appel (1). Sur les instances d'Odilon Barrot, le Comité avait résolu de proposer en outre l'extension du jury à des affaires correctionnelles et même civiles. Mais les bureaux de l'Assemblée avaient vivement balayé ces velléités réformatrices. Il n'en fut plus question dans le projet définitif qui fut discuté devant la Chambre. On laissa cependant au jury la connaissance des délits politiques et des délits de presse.

La vénalité des offices ministériels avait été légèrement menacée par des pétitions : elle fut sauvée d'un mot. Au moment où l'on discutait l'article 11 dont le premier paragraphe est ainsi conçu : — « Toutes les propriétés sont inviolables », — un représentant, Sautayra, demanda si celle des offices y était comprise; et d'acclamation il lui fut répondu qu'elle bénéficiait de la même protection que les autres. Une autre inquiétude avait troublé le monde de la magistrature : l'inamovibilité serait-elle supprimée ou suspendue ? Il avait été vite convenu que non; les juges continuaient d'être nommés à vie; on assurait ainsi leur indépendance à l'égard de la nation; toutefois on ne se souciait pas au même degré d'assurer leur indépendance à l'égard du pouvoir exécutif; car non seulement le Président disposait de leur avancement, mais il les nommait ainsi que les procureurs généraux et les juges de paix; exception avait été faite d'abord pour les juges à la Cour de Cassation et pour les membres de la Cour des Comptes. L'exception disparut: ne fallait-il pas un gouvernement fort? En somme point d'autres changements que la création de tribunaux administratifs, d'un tribunal des conflits jugeant les différends entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, enfin et surtout d'une Haute-Cour jugeant sans appel, avec les accusations portées par l'Assemblée soit contre ses propres membres soit contre les ministres et le Président de la République, les complots et attentats contre la sûreté de l'État. Composée de cinq juges et de trente-six jurés, qui devaient être, les uns élus par la Cour de Cassation, les autres tirés au sort parmi les membres des Conseils généraux, dès qu'un décret de l'Assemblée en aurait ordonné la formation, elle était forcément lente à se constituer et l'expérience devait prouver qu'elle n'était pas pour la République, aux jours de péril urgent, une arme défensive très facile à manier.

(1) Le projet de Marie fut renvoyé aux bureaux.

Si nous nous plaçons maintenant au point de vue, non plus de ceux qui rendent la justice, mais de ceux qui la subissent et la paient, l'Assemblée montra peu de sympathie à leur égard. Montalembert et quelques catholiques avaient déposé un amendement portant qu'il serait établi une procédure gratuite en faveur des citoyens dont la pauvreté aurait été constatée; l'amendement fut retiré. Un autre amendement demandait que tous les dix ans le Code pénal fût révisé pour être mis en harmonie avec l'adoucissement progressif des mœurs; il fut rejeté. On avait parlé d'instituer des avocats des pauvres; on se contenta d'en parler. Les pauvres n'avaient pas la tendresse de l'Assemblée. Un décret du 9 mars avait aboli la contrainte par corps, fermé la prison pour dettes. Crémieux, rapprochant cet acte de l'abolition de l'esclavage, par lequel le Gouvernement provisoire fit des hommes libres comme il avait fait des citoyens avec des sujets, disait : « Nous n'avons pas voulu que cet autre esclavage de tous les jours — qui pèse sur une foule de malheureux — se continuât. » Mais cette diminution des droits seigneuriaux du créancier, prenant, pour ainsi dire, hypothèque sur la personne du débiteur, n'eut pas le don de plaire à la majorité conservatrice. Après les journées de Juin, on revint en arrière. Des pétitions de commerçants demandèrent le retour à la loi abolie. Grévy eut beau alléguer que c'était un reste de législation barbare, un vestige du temps où l'homme pouvait devenir une chose, une propriété : qu'il fallait y renoncer résolument ou bien reconnaître la liberté de l'homme pour une marchandise jetée dans le commerce; que cette façon de saisir un être humain comme gage d'une dette était une vengeance plus encore qu'un moyen de se faire payer; sa protestation fut inutile. La contrainte par corps reentra dans la législation française. Du moins ne fut-elle pas inscrite dans la Constitution; mais, somme toute, celle-ci, en conservant presque identique à lui-même l'ensemble des institutions judiciaires, maintenait debout une des forteresses les plus importantes de la classe bourgeoise.

Quant à la force publique, elle restait organisée de façon aussi peu démocratique qu'auparavant.

La garde nationale dont la deuxième République vit la grandeur et la décadence, avait gardé le droit d'élire ses officiers; mais on avait réorganisé son état-major pour le mettre dans la main du pouvoir exécutif; et on laissait à ce pouvoir le droit de la dissoudre à sa volonté. On essayait de l'utiliser pour la défense de la frontière; trois cents bataillons, pris parmi elle, avaient été déclarés mobilisables. Protégée par les services qu'elle avait rendus à l'ordre, elle avait encore l'apparence d'être la nation en armes. Elle commençait pourtant à être suspecte, surtout dans les grandes villes.

Pour l'armée, ce n'étaient pas les projets de réforme qui avaient marqué. Des socialistes, Proudhon en particulier, voulaient sa transformation en milices nationales. Sans aller aussi loin, le *Comité de Constitution*, sur le rapport de

Dufaure, avait admis l'abolition du remplacement. Louis-Napoléon Bonaparte l'avait réclamée dans ses écrits. Les généraux Cavaignac et Lamoricière s'étaient déclarés favorables à cette suppression et le premier voulait même le service de deux ans obligatoire pour tous, comme cela se pratiquait en Prusse. Mais quoi ! C'était enlever à la bourgeoisie un des privilèges auxquels elle tenait le plus, celui d'exempter ses fils à prix d'argent. Il s'agissait de savoir si l'armée resterait « censitaire » comme au temps de Louis-Philippe ; si les prérogatives de la richesse, abolies en matière électorale, subsisteraient dans le domaine militaire. La bataille fut chaude. Lamoricière, ministre de la guerre, ayant parlé de l'immunité dont jouissait « une certaine classe de personnes », fut violemment interrompu par ces cris : « Il n'y a plus de classes. » Il fut obligé de retirer le mot, qui n'avait pourtant qu'un tort, celui d'être trop vrai. L'intérêt de classe était bien, en effet, au cœur du débat.

Suivant la coutume du temps, le projet proclamait d'abord la règle générale : « Tout Français doit en personne le service militaire. » Mais il ajoutait aussitôt, comme c'est l'ordinaire pour les règles de grammaire, « sauf les exceptions fixées par la loi. » Il n'entendait point par là les scrupules qui pouvaient naître en certaines consciences. Pierre Leroux, véritable ancêtre de Tolstoï, apôtre de la non-résistance au mal, convaincu qu'on ne doit faire triompher une cause que par le martyre, avait risqué cet amendement : « Tout citoyen appartenant à un culte qui repousse la guerre comme un principe barbare et contraire aux lois divines et humaines sera exempt de la profession militaire. » Il avait été accueilli par une longue hilarité. Il avait eu beau rappeler que les ecclésiastiques étaient exemptés pour un motif analogue et que ce respect des convictions religieuses devait être étendu aux cas semblables ou supprimé pour tous ; il avait paru extravagant. Mais que l'on pût se dérober au même service personnel, parce que l'on était riche, cela semblait tout naturel. Aussi fut-ce un déchaînement de colère contre ce paragraphe : « Le remplacement est interdit. »

Pour sauver ce principe, le Gouvernement et le Comité tentèrent d'ajourner le vote. Ils firent des concessions, laissèrent entrevoir qu'ils visaient une atténuation plus qu'une suppression du remplacement. Efforts superflus ! La majorité voulait que le maintien du système existant fût garanti par la Constitution. Il est à remarquer que les militaires, pour des raisons techniques, y étaient pour la plupart contraires. Ils déclaraient que les remplaçants étaient en général de fort mauvais sujets, au point qu'ils formaient les trois cinquièmes des bataillons de discipline, « école de démoralisation et de vice », suivant l'expression de Lamoricière. Ils réclamaient une armée faite à l'image de la nation et ils étaient d'avis qu'en trois ans, en deux ans même, sauf pour les armes spéciales, on pouvait faire d'excellents soldats. Ils rappelaient les merveilles accomplies par les volontaires et les conscrits de la Révolution. Lamoricière, qui défendit bravement cette thèse, fut perpétuellement inter-

rompu, hué, insulté. Il est vrai qu'il fut ensuite embrassé par Cavaignac, et certes cet accord entre les hommes du métier sur une question de ce genre aurait dû faire réfléchir, si les passions de parti permettaient la réflexion. Mais on ne leur pardonnait pas, non plus qu'aux autres défenseurs d'une cause perdue d'avance, de toucher à l'endroit sensible, au côté social de la question ; de dire qu'une armée composée d'hommes qui se sont vendus est un péril pour la liberté ; qu'à défaut du sentiment de la justice l'honneur devrait faire accepter à tous les citoyens l'égalité devant l'impôt du sang ; que le trafic des marchands de chair humaine était hideux ; que, si le passage sous les drapeaux était une gêne pour les jeunes gens se vouant aux carrières libérales, les jeunes ouvriers ou paysans enlevés à l'atelier ou à la charrue en étaient tout aussi gravement atteints ; qu'au bout de sept ans, deshabitués du travail, ils rentraient dans la vie civile en déclassés, dangereux parce qu'ils savaient manier un fusil et parce qu'ils avaient faim ; qu'en somme la querelle était entre riches et pauvres, et que les partisans du *statu quo*, dans leur prétention de parler au nom de la majorité des mères et des pères de famille, comptaient plutôt les écus que les suffrages.

Le privilège bourgeois eut des avocats d'une candeur cynique. L'un d'eux, Bourbousson, protesta violemment contre le service égal pour tout le monde. Pourquoi ne pas proclamer tout de suite l'égalité des conditions ? Pourquoi ne pas décréter qu'il est injuste que le pauvre travaille et habite une chaumière, tandis que le riche est oisif et loge dans un palais ? On voulait donc aboutir au communisme ? Ne pouvait-on laisser s'exempter qui voulait ? Qui est-ce qui n'avait pas douze ou quinze cents francs pour se payer ce luxe ? L'orateur se piquait, d'ailleurs, de défendre ainsi l'intérêt et la liberté des pauvres : car de quel droit l'État voulait-il empêcher soit les familles de se procurer par la vente avantageuse de leurs garçons un supplément de revenu fort appréciable, soit les individus de se faire soldats moyennant finances, si cela leur plaisait ? C'était le même argument qu'on employait alors pour dénier à l'État le droit d'empêcher qu'on ne mit au travail des enfants de six ans. Avec une merveilleuse inconscience Bourbousson terminait en disant qu'il fallait détruire l'exploitation de l'homme par l'homme, et, comme si les remplaçants avaient été des enfants trouvés, il suppliait de ne pas frapper au cœur les mères qui pouvaient acheter les fils des autres pour sauver les leurs.

Thiers, le petit grand homme de la bourgeoisie, procéda plus adroitement. Il voila l'horreur qu'elle éprouvait pour l'égalité devant les chances de mort. Habitué à refaire et à gagner des batailles sur le papier, il suivit les généraux sur leur propre terrain : il affirma que, suivant tous les avis compétents, le temps de service devrait être allongé, non raccourci ; que le système prussien n'avait point de solidité : qu'une armée faite sur ce modèle et servant trois ans pourrait à la rigueur suffire pour une guerre défensive, mais que pour

aller soutenir à l'extérieur la grandeur du pays il faut « une de ces armées qui obéissent sans discuter, sans raisonner. » C'est seulement chez les nations barbares, disait-il, que tout le monde est soldat : chez les peuples policés la fonction militaire n'est plus que le fait d'une minorité et il est très bon que le métier des armées devienne une carrière de spécialistes. D'ailleurs la classe aisée faisait son devoir en remplissant les écoles d'où sortait l'admirable corps des officiers français. Songerait-on, par hasard, à envoyer ceux-ci manier le mousquet ? Et, comme le ministre se hâtait de désavouer pareille pensée, « C'est votre cause que je plaide, Messieurs les militaires », ajoutait Thiers, et il s'autorisait de Napoléon pour soutenir qu'il faut au moins sept ou huit ans pour inspirer à des recrues l'esprit militaire. On lui criait : « C'est avec ces armées-là qu'on tue la liberté », et l'on faisait remarquer ce qu'avait de peu rassurant l'article ainsi conçu : « La force publique est essentiellement obéissante ». Mais la majorité dont Thiers était le fidèle interprète, était résolue à ne rien changer à ce qui existait et 663 voix, parmi lesquelles celles de Montalembert, Falloux, Coquerel, Victor Hugo, Wolowski, décidèrent que l'armée continuerait à se recruter comme auparavant et resterait divisée en soldats mercenaires ou appelés par la conscription et appartenant uniquement aux classes populaires et en officiers de métier sortant à peu près uniquement de la bourgeoisie et de la noblesse.

Quand on relit aujourd'hui cette discussion à la lueur sinistre des événements qui ont suivi, on se dit que le temps est un grand justicier ; que tout s'expie un jour dans la longue vie des nations. Le coup d'Etat de 1851 commença par montrer à la France de quoi est capable une armée professionnelle. Les désastres de 1870 achevèrent de lui faire payer bien cher l'aveugle égoïsme de sa bourgeoisie.

Lois organiques, révision, sanction populaire. — Bien que la Constitution de 1848 contint beaucoup de choses, qui avaient peu de titres à y figurer, on avait prévu pour la compléter un bon nombre de lois organiques. — Loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique. Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. — Loi électorale. Ce sont les trois seules qu'elle eut la force d'aborder. Il devait y en avoir d'autres sur l'organisation départementale et communale, sur l'organisation judiciaire, sur l'enseignement, sur l'organisation de la garde nationale et de l'armée, sur la presse, sur l'état de siège, sur l'assistance publique. L'Assemblée s'était engagée solennellement à les discuter toutes. Elle refusait d'y joindre la discussion de l'éducation professionnelle, des établissements de prévoyance et de crédit, des institutions agricoles ; mais elle promettait des lois particulières pour les colonies, en attendant que celles-ci pussent être placées sous le régime du droit commun. C'était beaucoup. La vie devait lui manquer avant la besogne. Déjà plusieurs de ses membres l'avaient invitée au suicide et ils ne devaient pas cesser de répéter à leurs collègues : Frères, il faut mourir.

Il n'y avait plus après cela qu'à voter l'ensemble. Toutefois deux points encore sollicitaient l'attention de l'Assemblée. Elle ne prétendait pas légiférer pour l'éternité. Elle admettait qu'on pourrait réviser ce qu'elle avait fait. Mais, trop amoureuse de son œuvre, elle la protégeait trop contre ses successeurs. Une révision ne pouvait être décidée que dans la dernière année d'une législature, après trois délibérations successives, aux trois quarts des suffrages exprimés et par 500 voix au moins. C'était laisser une entrée bien étroite aux corrections de l'avenir. C'était prolonger de façon artificielle et dangereuse la durée de tel ou tel article, qui pouvait être condamné par la majorité d'une Assemblée et maintenu par une faible minorité. C'était ainsi rendre presque inévitable une situation révolutionnaire.

Cette défiance qu'elle avait des Assemblées qui la suivraient, elle l'avait aussi du suffrage universel. Au début et à la fin de la discussion, des représentants demandèrent que la Constitution fut soumise à la sanction du peuple. C'était dans la tradition républicaine; cela s'était fait en 1793, l'an III et l'an VIII. C'était aussi conforme au principe démocratique; car la souveraineté populaire est au-dessus de la souveraineté des Assemblées qui en émanent. Tous ceux qui étaient mécontents de la Constitution se rattachèrent à cette suprême chance de salut; des légitimistes comme Puysegur, des catholiques comme Montalembert, des démocrates comme Gambon et et Mathieu de la Drôme se coalisèrent pour réclamer l'appel au peuple. Réunis, ils étaient quarante-deux; c'est assez dire qu'ils furent vaincus. La majorité vit dans la proposition ce qui s'y trouvait en effet, une manœuvre pour retarder ou empêcher le vote de la nouvelle loi fondamentale de la France. Elle vota contre. Ce vote signifiait: Nous voulons sortir du provisoire. C'est un des graves inconvénients du système parlementaire que le vote y répond souvent à tout autre chose qu'à la question posée. (1)

Enfin le vote définitif eut lieu à l'énorme majorité de 739 voix contre 30. Il y eut aussi quelques abstentions. Les opposants étaient à peu près par moitié des intransigeants de la légitimité ou des démocrates-socialistes comme Joigneaux, Gambon, Greppo, Pelletier, Félix Pyat, qui, dans une lettre collective, firent grief à la nouvelle Constitution de ne pas comprendre complètement la liberté de la pensée, la gratuité de l'enseignement, l'abolition de la peine de mort, l'unité du pouvoir et le droit au travail. Il faut leur adjoindre Proudhon, qui dans une lettre assez peu claire, comme il le confesse lui-même, déclara repousser la Constitution, parce qu'elle était une Constitution politique, c'est-à-dire recréant un pouvoir avec ses prérogatives et ses ambitions dangereuses pour la liberté. Plusieurs lui reprochaient encore une tache ori-

(1) On peut remarquer à ce propos que le jeu de certains adversaires de la République, pour avoir et de la tuer en lui demandant, dans une époque de crise et pour une nation encore novatrice, la démocratie, une application immédiate et périlleuse de principes républicains qui auraient convenu à un temps normal et à un peuple véritablement majeur. Ainsi point de proscription même pour les prêtres. Pleine et entière liberté pour l'Eglise, seule association privilégiée. Au nom du suffrage universel, choix du chef de l'Etat laissé au peuple, etc.

ginelle, d'être née sous le régime de l'état de siège qui ne fut levé que le 19 Octobre.

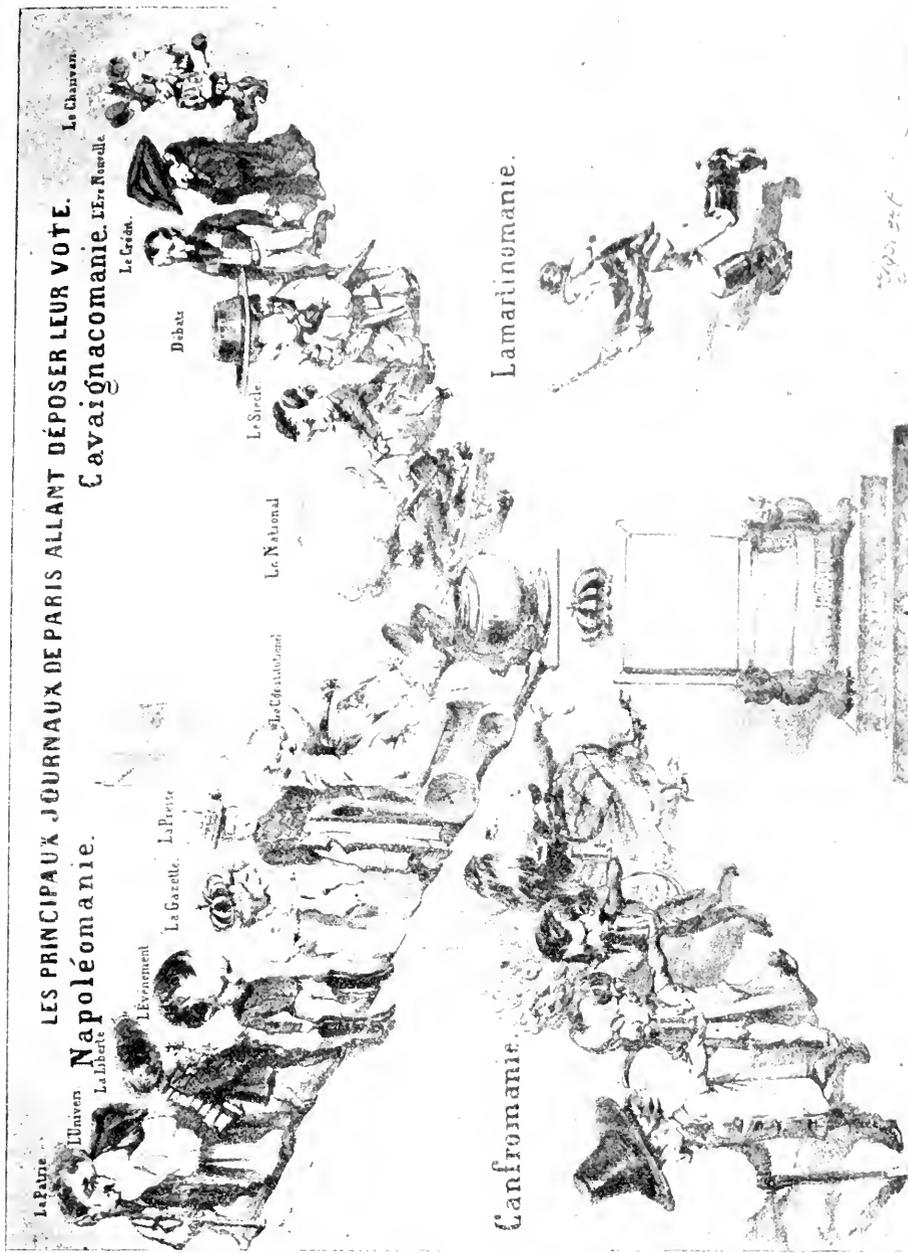
Ceux qui l'avaient faite ou acceptée la saluèrent du cri de : Vive la République ! Senard, rapporteur du projet de décret qui prescrivait d'en célébrer la promulgation par une cérémonie religieuse et par une solennité nationale, dit avec une satisfaction excessive : « Aucune n'a mieux posé les principes de fraternité. » Puis, le 24 novembre, par un jour maussade et mouillé de neige fondue, sur la place de la Concorde, devant une maigre assistance d'où l'élément populaire était presque absent, deux cortèges officiels marchèrent au-devant l'un de l'autre. Comme le dit un témoin, « les uns allèrent proclamer, sous la sauvegarde de cent mille bayonnettes la *volonté du peuple*, une constitution faite sous les balles, discutée pendant l'état de siège, *au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité* ; les autres allaient bénir ce fruit de la philosophie et de la Révolution *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. »

Ainsi entraît dans la vie une Constitution équivoque et contradictoire, digne de cet étrange cérémonial ; au point de vue politique, républicaine et démocratique par en bas, grâce au suffrage universel qui lui servait de base, monarchiste par le corps et la tête grâce à la centralisation administrative pieusement conservée et au pouvoir énorme accumulé entre les mains du Président ; au point de vue social, foncièrement bourgeoise par la prépondérance qu'elle laissait à l'argent, malgré de maigres concessions à la classe populaire ; Constitution hétérogène et mal bâtie qui aurait pu durer pourtant, si elle eût été appliquée de bonne foi car une nation peut vivre et se développer même dans une maison mal faite mais qui, à peine votée, était déjà guettée, menacée, sourdement minée et battue en brèche par ceux mêmes qui l'avaient élaborée.

CHAPITRE XI

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE. L'EXPÉDITION DE ROME ET LA FIN DE LA CONSTITUANTE

Le premier essai de la Constitution nouvelle fut l'élection présidentielle, fixée au 10 Décembre 1848. Les candidats sont nombreux. C'est d'abord Lamartine : mais qu'est devenue sa popularité ? Il a été trouvé vide et sonore, verbeux et indécis ; on admire encore l'orateur ; on redoute l'homme d'Etat. Cavaignac, honnête, étroit et dur, avec ses traits d'oiseau de proie et sa physionomie de condottière du moyen âge, est pour le peuple « le boucher de Juin » ; pour les réactionnaires, l'instrument indocile qui se révolte contre leur domination et qui frappe tour à tour les républicains avancés et les monarchistes. Il fait sans doute des avances tardives aux catholiques, en



D'après un document de la Bibliothèque Nationale

allant dîner à l'archevêché, en appelant sur la patrie les bénédictions des ministres de la religion, en offrant un asile sur le territoire français au pape qui fuit ses sujets. Il essaie de se concilier les conservateurs en remplaçant dans son ministère des républicains de la veille par des réactionnaires du lendemain, Dufaure, Vivien, Freslon, en demandant avec ironie ce que c'est que le socialisme, en persécutant les clubs, en laissant ordonner des pour-

suites contre eux pour excitation à la haine et au mépris des citoyens ou pour attaques contre le principe de la propriété. Il passe des revues, accorde des grâces, visite des hôpitaux. Dufaure, tout en affectant une parfaite neutralité, insinue par une circulaire officielle que « la nation doit se confier à un passé sans reproche, à un patriotisme incontestable, à une résolution mâle, énergique, déjà éprouvée au service de la République plutôt qu'à de vaines et trompeuses promesses ». Les partisans du général, ses amis du *National*, prodiguent biographies, lithographies, brochures ; lui-même adresse aux fonctionnaires un manifeste qui peut passer pour un programme. Mais il a le tort d'être au pouvoir, ce qui est en France un moyen sûr d'avoir contre soi les ambitions mécontentes et les déceptions aigries ; il est visé par Girardin qui ne lui pardonne pas son emprisonnement : il est accusé d'avoir laissé l'insurrection grandir pour avoir plus de mérite à l'écraser, d'avoir voulu décorer ou pensionner des forçats qui se sont rencontrés sur les listes des blessés de Février ; et quoique la majorité de l'Assemblée l'en console en lui décernant une seconde fois l'attestation qu'il a bien mérité de la patrie, il risque fort de rester à terre entre deux selles, comme le parti républicain modéré dont il est l'homme.

Le parti avancé, malgré les dures leçons qu'il a subies, n'est pas encore parvenu à s'unir. Ledru-Rollin est le candidat des radicaux ; il a tâché de grouper autour de lui tous les démocrates ; il a hautement reconnu la nécessité de réformes sociales ; mais Félix Pyat et Proudhon, faisant acte de parti de classe, entendent se compter sur le nom de Raspail prisonnier. Restent de vagues candidats qui ont nourri quelque temps sans oser l'avouer, l'envie de se présenter aux suffrages populaires : Thiers, Molé, le maréchal Bugeaud, Changarnier. Reste surtout Louis Napoléon Bonaparte.

Dès le jour où sa famille a été exemptée de l'arrêt de bannissement qui frappe les autres dynasties, celui-ci flotte dans le ciel de la République comme « un nuage qui porte dans ses flancs la foudre et la tempête », mais comme un nuage ondoyant, incertain, de forme et de couleur changeantes. Il a pour lui la masse des paysans, qui ne sont pas bien sûrs que le Petit Caporal soit mort, qui croient voter pour l'oncle en votant pour le neveu ; masse amorphe, qui s'éveille à peine à la vie politique et qui n'a guère, en guise d'idées que deux sentiments : la haine de tout ce qui rappelle les servitudes du régime féodal, le fétichisme de l'être légendaire qui reste pour elle l'incarnation épique de la Révolution, de la victoire et de la force. Il a pour lui un bon nombre d'artisans et d'ouvriers, grisés, eux aussi, par l'odeur de la poudre et par les chansons de Béranger, dupés par les journaux qui ont, comme le *Napoléon républicain*, protesté contre l'esclavage du salaire et prêté à l'Empereur ces paroles : « Je voulais que l'ouvrier fût heureux et gagnât ses six francs par jour. » Il a eu l'habileté d'être absent ou tout au

moins invisible pendant les journées de Juin, la chance de n'avoir aucune part aux mesures de rigueur qui les ont suivies. Il a eu des entrevues avec Louis Blanc, avec Proudhon ; il s'est dit démocrate, franc-maçon, décidé à réclamer l'amnistie, dévoré du désir d'améliorer le sort du peuple. Il a pour lui des bourgeois en qui sonnent, comme des fanfares, des vers de Victor Hugo, des apeurés du commerce et de l'industrie qui réclament un sabre et des affaires. Il a pour lui une coterie, on pourrait presque dire une bande sans scrupule, qui mène son élection comme une entreprise véreuse, à coups de tam-tam, de réclames payées, de portraits, de hableries retentissantes. Il a pour lui son nom prestigieux, le mystère qui enveloppe son caractère énigmatique, sa taciturnité qui peut passer pour profondeur, sa facilité de promettre et de paraître tout à tous, même la médiocre idée qu'il donne à beaucoup de son intelligence. Les roués parlementaires, à commencer par Thiers, comptent « passer leurs bras dans les manches d'un Bonaparte » : le conduire à leur gré, le capter, l'absorber.

A peine semble-t-il destiné à triompher, que les courtiers de la fortune font boule de neige autour de lui ; et c'est à qui lui posera des conditions ou lui arrachera des engagements. La rue de Poitiers — après avoir hésité — se rallie à sa candidature. Montalembert apporte au neveu de l'auteur du Concordat l'appui des catholiques ; Berryer ajoute celui des légitimistes. Derrière Guizot viennent à lui d'anciens orléanistes en appétit de portefeuilles. Thiers qui, après l'avoir traité de « paltoquet », se fait son agent le plus efficace, Molé, le duc de Broglie, Odilon et Ferdinand Barrot, Léon Faucher l'économiste, L'armée, avec Bugeaud, Changarnier et même le général Suisse Dufour ; la poésie, avec Victor Hugo et Barthélemy, se prononcent en sa faveur. On rencontre dans le cortège jusqu'à un membre de l'ex-gouvernement provisoire, Crémieux. Aussi le manifeste du prince répond-il à ce mélange hétéroélite. Thiers a voulu lui en glisser un de sa façon ; mais le prince se refuse à sacrifier, comme on le lui demande, ses idées et ses moustaches. Avant tout, souvenir à l'Oncle ; protestation de docilité aux volontés de la Nation et de l'Assemblée. Puis protection promise à la religion, à la famille, à la propriété ; voilà pour le parti de l'ordre. Liberté de l'enseignement ; deux lettres y adjoignent : Défense de l'autorité du Saint-Siège ; voilà pour les catholiques. Fin des proscriptions, diminution des impôts, institutions de prévoyance pour la vieillesse ; voilà pour les ouvriers. Restriction du nombre des fonctionnaires ; voilà pour les légitimistes. Echec à la tendance frivole qui entraîne l'Etat à exécuter ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui ; voilà pour les économistes et les adversaires du socialisme d'Etat. Existence assurée aux anciens militaires ; voilà pour l'armée. Enfin, pour les paysans, abolition de l'impôt du sel et surtout le paix, le paix durable, sauf cas de provocation. Tous les partis pouvaient glaner quelque chose dans cette abondante moisson de promesses. Le province des agents

transformaient cela en abolition des impôts, de la conscription, en remboursement des 45 centimes, etc.

Que pouvaient contre ces multiples appâts et contre la puissance de la légende les railleries sur l'accent exotique de celui que les journaux adverses nomment tantôt un constable anglais et tantôt un citoyen suisse: les caricatures qui le représentent avec le petit chapeau duquel débordent deux oreilles d'âne, ou bien en homme de plâtre à l'image d'un homme de bronze, ou encore en assassin embrassant la République et lui plantant un poignard dans le dos? Que servaient les prophéties qui annonçaient à bref délai le régime du sabre et la guerre finissant par l'invasion et les brochures comme celles de Bersot, demandant pourquoi Louis plutôt que Jérôme ou Pierre Bonaparte?

La victoire du prince fut écrasante. Sur 7.517.811 votants, Louis-Napoléon arrivait en tête avec 5.572.834 voix; Cavaignac le suivait de loin avec 1.469.156 suffrages. Les démocrates et les socialistes n'en réunissaient guère, que 413.000. Lamartine échouait piteusement avec moins de 21.000 voix. Il est curieux de parcourir la gamme des appréciations que suscita ce triomphe. — Acclamation plutôt qu'élection, écrit Girardin. — Grand acte de foi, dit le *Times* en laissant entendre qu'un acte de foi dans un individu est toujours périlleux. — « Le peuple a parlé comme un homme ivre », grondait Proudhon de son côté. Quoi que l'on pût penser, la Bourse montait, les théâtres se remplissaient, le nouveau Président prêtait serment à la République et la presse discutait déjà Coup d'État et Empire.

Le 20 décembre 1848, en choisissant son premier ministre le prince-président acquitte ses dettes de reconnaissance à l'égard de ceux qui l'ont soutenu. Nouveau pas en arrière! C'est la République sans républicains ou peu s'en faut. Pendant que Thiers et Molé demeurent personnages dirigeants dans la coulisse, le cabinet, où domine l'élément orléaniste, a pour chef ostensible Odilon Barrot, qui, sous Louis-Philippe, est intervenu plusieurs fois en faveur des membres de la famille Bonaparte: il comprend Léon Faucher, un économiste qui a eu des idées hardies, mais qui a rallié très vite le drapeau de l'orthodoxie et qui se repent avec fougue et âpreté de l'avoir quitté; Falloux, le Machiavel catholique, qui pressé par ses amis d'entrer dans la combinaison et décidé par l'abbé Dupanloup, prend l'avis de son confesseur et obtient sans doute la permission de voiler provisoirement ses convictions de légitimiste au profit de la besogne cléricale qu'il va faire. La République modérée n'est plus représentée que par un seul ministre, Bixio, qui démissionne du reste au bout de quelques semaines.

C'est aussitôt une série de mesures réactionnaires. « On va jeter le masque, dit Falloux... Les électeurs du 10 Décembre n'ont pas dissimulé leurs sentiments. Pourquoi dissimulerions-nous encore les nôtres? » Les républicains sont chassés des hautes situations qu'ils pouvaient occuper encore;

L'épuration, comme on dit, commencée par Cavaignac, se continue à Paris et en province. Changarnier, malgré la loi, devient à la fois commandant de la première division militaire et de la garde nationale de la Seine; Bugeaud, nommé commandant de l'armée des Alpes, déclare qu'avec quatre hommes et un caporal il marchera sur Paris, pour peu que Paris fasse mine de hunger. Guerre à tout ce qui a une origine révolutionnaire! Les gardes mobiles, tant loués, choyés, caressés pour avoir combattu en Juin leurs frères et leurs pères, sont trop peuplé; ils deviennent suspects; ils sont invités à entrer dans l'armée en perdant leurs grades ou à rentrer sans indemnité dans la vie civile. Guerre aux clubs! Une quantité ont été fermés en province; mais ce n'est pas suffisant. Léon Faucher, le 26 janvier, demande la suppression de ceux qui restent en ajoutant: « La liberté n'y perdra rien », et il dépose, en réclamant l'urgence, un projet qui se résume dans le premier article: « Les clubs sont interdits ». Puis adieu l'amnistie promise avant l'élection! Adieu surtout les projets de loi ayant une couleur démocratique! Le plus important établissait l'instruction obligatoire et gratuite. Le 4 janvier, Falloux le retire avec une désinvolture de grand seigneur, sans se soucier du rapport qui est prêt. Le langage des ministres à l'égard de l'Assemblée prend un ton hautain, cassant, agressif. On sent poindre l'arrogance du pouvoir personnel qu'ils représentent. Ils en sont les organes et déjà parfois les victimes. Le Président n'entend pas être annihilé: il se révèle soucieux de maintenir et d'étendre ses prérogatives, couvant des rêves de restauration impériale qui font éruption chaque fois qu'il paraît au Conseil avec le pantalon à bandes rouges qui lui donne des apparences et paraît-il, des idées militaires; il entend avoir en mains rapports, dépêches, et même les dossiers qui concernent son passé; souple entêté qui sait reculer pour avancer plus sûrement, comparé par Thiers au colimaçon qui rentre ses cornes, dès qu'il sent un obstacle, il démolit au profit de son autorité propre les fictions du régime parlementaire. Proudhon dit déjà nettement que la lutte est entre le Président et l'Assemblée.

Battue avec les verges qu'elle a cueillies, l'Assemblée essaie de se ressaisir. Elle veut à son tour, comme l'ont tenté la *Commission exécutive* et Cavaignac, s'arrêter sur la pente de la réaction; et par révolte contre ce ministère qui la tire à droite avec brutalité, elle incline tardivement à gauche. Elle diminue l'impôt du sel. Elle supprimera bientôt l'impôt détesté des boissons. Elle prête l'oreille aux démocrates qu'elle ne voulait point écouter. Elle est prise du souci de défendre les dernières libertés républicaines; elle se dresse, hostile et gênante sur la route du pouvoir qu'elle a créé. Dès lors son sort est résolu: il faut qu'elle disparaisse. Des pétitions, sollicitées par ceux qui désirent sa mort et par les ministres eux-mêmes, la somment de s'en aller. On tâche de lui persuader que son mandat est épuisé; catholiques et conservateurs, espérant une remplaçante plus maniable, la raillent de son obstination

a vivre. La campagne menée avec ardeur aboutit à la proposition Râteau. Dès le 28 Décembre, un obscur représentant de la Charente a proposé de fixer au 19 mars la convocation de l'Assemblée législative qui lui succédera. Grévy, au nom du *Comité de la Justice*, où les voix se sont partagées également, conclut au refus de la prise en considération. Il proteste contre un suicide qui serait pour la Constituante une désertion de sa tâche inachevée. Il essaie, et la gauche entière suit quelque temps cette tactique inutilement habile, de séparer le Président du parti de l'ordre qui le pousse aux mesures extrêmes. Mais l'Assemblée, après un discours où Montalembert se fait joyeusement son fossoyeur, se prononce pour le renvoi aux bureaux à une majorité douteuse de quatre voix. Le 25 janvier, un nouveau rapport de Grévy conclut encore au rejet et rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est engagée à voter les lois organiques, qu'elle se doit à elle-même de ne pas accepter la violence morale qu'on veut lui imposer. Mais le 29 janvier, jour assigné à la discussion, la Chambre est dès le matin enveloppée de troupes. Changarnier, invité par le Président de l'Assemblée à venir expliquer ce déploiement de force armée, se dérobe à cette visite, et c'est sous la pression de cet appareil militaire, mal motivé par la mutinerie de quelques gardes mobiles, que s'engage la délibération.

Après un brillant tournoi oratoire qui met aux prises Jules Favre, désormais champion de la gauche et Victor Hugo siégeant encore à droite, l'Assemblée décide de passer à une seconde délibération. Celle-ci a lieu, ainsi qu'une troisième, dans les premiers jours de Février, et sur un amendement de Lanjuinais, un *Râteau modéré* (les plaisants dirent *édenté*), la Constituante consent à se dissoudre, dès qu'elle aura voté trois seulement des lois organiques prévues. (Lois sur les élections, sur le Conseil d'Etat, sur la responsabilité du Président et des ministres) et, en plus, le budget de 1849. Les élections pour l'Assemblée législative sont fixées au dimanche qui suivra la cloture des listes électorales. — Ainsi, cédant à une lassitude précoce, s'abandonnant elle et son œuvre, la Constituante, après quelques mois d'existence, se laisse amener à signer elle-même son arrêt de mort. Ce fut une des plus adroites manœuvres de la contre-révolution, un des coups les plus sûrs portés à la République.

La lutte électorale est virtuellement ouverte dès ce jour-là et il convient de considérer les ressources et les programmes des partis en présence.

La lutte est autrement passionnée que l'année précédente, et, comme il arrive en pareil cas, les nuances intermédiaires s'effacent : il y a concentration à droite, concentration à gauche.

Le parti de l'ordre, qui se réclame du Président et qui comprend catholiques, orléanistes, légitimistes, voire quelques républicains, tous résolus à ne consentir aucune réforme du système économique, a pour centre d'action le Comité de la rue de Poitiers, une Société des Jacobins retournée. Son plan

est simple : battre le rappel de toutes les forces conservatrices en propageant grossissant et exploitant la peur du socialisme. En quelques jours il ramasse 200.000 francs de souscriptions pour aider à sauver la société et il entame une campagne destinée à atteindre toutes les couches de la population. Sans parler des journaux et revues, qui continuent leur besogne régulière contre *l'infâme* qu'il faut écraser, voici pour le peuple trente et une petites brochures commandées à des hommes politiques et à des bravi de la littérature. En quelques semaines 550.000 exemplaires en sont distribués gratis. Le prix courant pour ceux qui veulent les acheter est de dix ou même de cinq centimes. En donner quelques extraits, c'est mettre aux mains du lecteur les pièces du procès : parfois aussi citer, c'est châtier.

L'une, intitulée : *Les Partageux* a pour auteur H. Wallon, qui se vante d'avoir été socialiste quelques dix ans plus tôt, d'avoir travaillé de ses bras, d'avoir eu faim : « mais, dit-il, au lieu de maudire la Société, je bénissais Dieu. » Son factum est une série de trois dialogues ou un vieux paysan, le père François, réfute et terrasse tour à tour un démocrate, un socialiste et un communiste. Le démocrate propose timidement une réforme des impôts : Si l'on demandait beaucoup à ceux qui ont beaucoup et très peu, ou même rien, à ceux qui ont moins ? Mais le père François ne mange pas de ce pain-là. C'est bon pour les socialistes, les partageux, qui sont des fainéants, des mendiants, des vauriens. L'impôt progressif est la plus stupide immoralité qu'il connaisse ! Qu'on ne lui parle pas, non plus, d'éducation gratuite et obligatoire ! C'est une atteinte à la liberté ! On volera les enfants aux parents et on leur enseignera qu'il n'y a pas de Dieu. C'est aussi une façon d'augmenter les contributions. Successivement sont sabrés le divorce, l'élection appliquée à la nomination des magistrats et des officiers, la justice gratuite. Quant aux pauvres, y en a-t-il d'autres que les paresseux et ceux qui ne savent pas économiser ? « Tout état fait vivre son maître. » Le socialiste est plus maltraité encore. On lui assène des vérités comme celle-ci : « Est-ce que c'est possible d'assurer l'existence à chacun ? Toutes les richesses du globe n'y suffiraient pas ». On lui reproche de vouloir faire vivre tout le monde comme des soldats dans une caserne et de croire qu'on peut rendre l'homme meilleur. Quelle absurdité ! L'honnêteté c'est dans le sang ! Et puis quelle folie de vouloir que l'État soit maître de tout ! qu'il réglemente le crédit ! Si l'on paie 8 0 0 d'intérêt dans les villages, on en paie autant dans les villes, et l'on en paiera davantage, maintenant que l'on donne vingt cinq francs à des bavards. Il est question de banque agricole... Sottise ! « J'aime mieux m'adresser à mon voisin, s'écrie le père François, le reste libre, lui aussi. » — Mais c'est le communiste qui est piétiné avec le plus d'acharnement. Il se recommande de l'égalité, de la fraternité. « Nous devons être égaux et frères. » lui répond-on, mais *en esprit et en vérité*, c'est-à-dire dans nos relations morales et religieuses, dans notre vie intellectuelle, Vous autres, vous voulez

l'égalité sociale, à coups de fusil ou de guillotine ». Après quoi on lui déclare qu'ils peuvent, lui et ses pareils, faire des parts égales de la richesse, qu'une heure après elles ne le seront plus. Puis, mettant ensemble communistes, socialistes, montagnards, républicains « qui sont tous mauvais », le père François trace du rouge ce portrait qui mériterait d'être célèbre :

« ... Un rouge n'est pas un homme; c'est un rouge; il ne raisonne pas, il ne pense plus. Il n'a plus ni le sens du vrai, ni le sens du juste, ni celui du beau et du bien. Ça n'est pas un être moral, intelligent et libre comme vous et moi. Sans dignité, sans moralité, sans intelligence, il fait sacrifice de sa liberté, de ses instincts et de ses idées au triomphe des passions les plus brutales et les plus grossières; c'est un être déchu et dégénéré. Il porte bien, du reste, sur sa figure, le signe de cette déchéance. Une physionomie abattue, abruti, sans expression; des yeux ternes, mobiles, n'osant jamais regarder en face et fuyant comme ceux du cochon; les traits grossiers, sans harmonie entre eux; le front bas, froid, comprimé et déprimé; la bouche muette et insignifiante comme celle de l'âne; les lèvres fortes, proéminentes, indice de passions basses; le nez sans finesse, sans mobilité, gros, large et fortement attaché au visage; voilà les caractères généraux de ressemblance que vous trouverez chez la plupart des partageux. Ils portent gravée sur toute leur figure la stupidité des doctrines et des idées avec lesquelles ils vivent... »

Ces choses-là n'ont pas besoin d'être commentées. A peine est-il nécessaire de faire remarquer que le pamphlet est d'inspiration cléricale en même temps que bourgeoise.

Une autre brochure est intitulée : *La Vérité aux Ouvriers, aux Paysans, aux Soldats*. Elle a pour auteur un Théodore Muret, fils de commerçant, qui était vaudevilliste de métier, légitimiste d'opinion, et qui a laissé plusieurs volumes d'histoire anecdotique. Il ne fut pas très fier plus tard de cet opuscule; car, sans le désavouer, il se blâme de l'avoir écrit. Le fait est, que socialisme et communisme y sont résumés de façon simple, à l'usage des ouvriers : « Tu es laborieux, tu travailles. Je ne fais rien et je ne veux rien faire. » Voilà tout le mystère! Aux paysans, Th. Muret rappelle que les « rouges » les ont traités de bretons et ont publié une caricature où l'on voit Louis Bonaparte menant un troupeau de dindons. Aux soldats, il parle d'instinct le langage des faiseurs de coups d'État militaires; car il leur montre « l'uniforme soumis au despotisme de quelques avocassiers », et il transforme les rouges, amis des opprimés de tout pays, en « alliés des étrangers ». Il se met, lui aussi, sous la protection de l'Église; sa brochure se présente illustrée d'une estampe où un bon curé de campagne enseigne la lecture à un enfant dans le jardin de son presbytère.

Autre brochure tout aussi significative. Elle a pour titre : *Le Socialisme et la Religion*. Elle emprunte des passages au « manifeste électoral de la liberté religieuse », et se termine par ces paroles : « Gare aux églises si les socialistes triomphent! Gare aux clochers, si les rouges viennent! » D'autres plus fines et plus adroites, et qui sont le plus souvent anonymes, prennent une physiologie socialiste pour mieux allécher les lecteurs populaires; cela s'appelle : *Du Travail et du Pain, Par un Travailleur ou Cathéchisme de l'Ouvrier*. Ou

bien elles entrechoquent, pour les briser les unes contre les autres, les doctrines des diverses sectes révolutionnaires ; telle est celle qui s'intitule : *Les rouges jugés par eux-mêmes, œuvre éminemment consciencieuse et instructive, due au patriotisme des sœurs Considerant Proudhon, Cabet, Raspail, Ledru-Rollin, Barbes, Caussidière, Blanqui, Flotte et autres grands citoyens.*



Subscription pour le journal de l'ouvrier socialiste.

D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

Les auteurs, quand ils daignent se faire connaître, ne sont pas toujours des plus recommandables. L'un d'eux, un homme Chenu, qui écrivit : *Les Conspireurs*, cumulait les fonctions de policier et la qualité d'ancien forcé. Mais parmi ces chevaliers de l'ordre bourgeois ne manquent pas les personnages ayant un nom et quelque autorité. Louis Veillot est du nombre. Bonjean, représentant du peuple, se donnant à son tour pour un travailleur arrivé, assomme Louis Blanc avec des phrases de Proudhon et Proudhon sous les coups de Proudhon lui-même. *Socialisme et sens commun*. — Le maréchal Bugeaud d'Isly, on a supprimé les titres de noblesse, conte *Veilles*

d'une chaumière de la Vendée l'histoire d'une famille villageoise qui a fait fortune par les choux et les raves, bien autrement utiles que tout le fatras des socialistes, et pour combattre ces novateurs, qui osent contrarier l'œuvre de Dieu en touchant à la société organisée d'après des règles éternelles, il recommande de lire un autre petit livre du même maréchal Bugeaud. Sa politique sociale se résume en cette phrase : « Les riches ne sont que les *administrateurs*, les *tuteurs*, les *directeurs* des pauvres, et il est évident que Dieu a permis qu'il y en ait pour qu'ils jouent ce rôle. » Thiers à son tour (*Du Communisme*) soutient que l'on ne fait pas sa part au communisme, qu'il prend forcément tout l'homme, qu'il entraîne le travail, la jouissance, la vie en commun, qu'il éteint l'activité humaine, supprime la liberté, et aboutit au suicide chrétien du couvent.

Tout cela était destiné au peuple. Mais Pierre Dupont chantait en ce temps-là :

Le socialisme a deux ailes,
L'étudiant et Fouvrier.

Il fallait des livres plus graves, plus médités, pour reconquérir les intelligences bourgeoises envahies par le socialisme. Et alors l'Académie des sciences morales et politiques, vivante citadelle des saines doctrines, prenait part au combat. Cavaignac lui avait demandé d'intervenir « pour pacifier les esprits en les éclairant » ; et Thiers écrivait son volume : *De la propriété*, Cousin quelques pages sur *Justice et Charité*, son disciple Damiron un traité *de la Providence*, Adolphe Blanqui, l'Abel du Cain révolutionnaire, Villermé, Charles Dupin, Hippolyte Passy, faisaient une multiple enquête sur la situation de la classe ouvrière à laquelle ils prêchaient la patience ; Mignet donnait en exemple la vertu pratique du bonhomme *Franklin* ; Barthélemy Saint-Hilaire essayait d'établir les principes de *la vraie démocratie*. Le roman venait à la rescousse de la science officielle, témoin cette tirade de Louis Reybaud dans *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques* : « Oh ! les infâmes ! Avoir ainsi déchaîné sur Paris les brutes du cabaret et les bêtes féroces du bague ! Pour des systèmes ! Mais, insensés que vous êtes, ne voyez-vous pas qu'aux yeux de ces misérables, ivres de sang et de boisson, il n'y a qu'un système, le butin... » Le théâtre faisait chorus. Au Vaudeville, qui s'élevait au centre du quartier de la Bourse, on jouait : *La propriété, c'est le vol*, une pièce réactionnaire de Clairville et Coudier, qui, quelques mois plus tôt, faisaient jouer : *Les filles de la liberté*, pièce républicaine. Et sur la scène, pour que nul ne s'y méprenît, Adam apparaissait tenté par un serpent... à lunettes qui avait le visage de Proudhon. En province, à Lille, dans une autre pièce intitulée : *A bas la famille !* un socialiste portait un toast à l'adultère. Mais, par une transition très aisée, les attaques passaient du socialisme à la République. Tous les soirs, au Vaudeville de Paris, on ressassait l'impôt des 45 centimes, on raillait Messieurs les 25 francs, on représentait le Peuple las

de gouverner et regrettant le bon temps où il dansait le cancan. Au même théâtre, dans *Les Marrons d'Inde*, dans *La Foire aux idées*, *journal-vaudeville* qui serait mieux intitulée : comédie-pamphlet, on voyait un commerçant signant une traite payable fin République, un professeur de pugilat ouvrant un cours d'éloquence parlementaire, la France malade renvoyant chez eux les neuf cents médecins acharnés à la soigner, etc.. Le Paris des affaires et du plaisir saluait de ses applaudissements l'espérance d'un despotisme pacificateur. Le *Journal des Débats*, fêtait à sa manière l'anniversaire du 24 février, en disant de la République qu'à pareil jour elle s'était échappée par surprise de mains innocentes et ignorantes.

Le programme qui correspond à ces attaques violentes est loin d'avoir la même franchise; on croit utile de tromper le suffrage universel. Il n'y est point question de renverser la République. *L'Union libérale*, c'est le nom officiel dont s'est décoré le Comité de la rue de Poitiers, se garde bien d'afficher des intentions pareilles : Liberté d'enseigner, libertés locales par voie de décentralisation (1), institutions de prévoyance et de bienfaisance pour les pauvres, association de capitaux pour lancer de grandes entreprises, politique d'affaires : voilà ce qu'on trouve le plus souvent dans les professions de foi des candidats. Mais sous cette apparence « honnête et modérée », réaction effrénée. Ce sont les catholiques qui sont à la tête du mouvement, plus encore qu'un an auparavant. Montalembert est le plus influent des membres du Comité central qui mène tout; et, comme on n'a pas le temps de créer en province des organismes efficaces, il met à la disposition de ses compagnons d'armes les Comités catholiques existants qui deviennent les cadres de l'armée de l'ordre. Il dit à ses collègues : « Entrez tous dans le parti catholique pour défendre la société. Les choses ainsi n'en iront que mieux. » Et les plus acharnés des anciens adversaires du clergé, Dupin et Thiers en tête, acceptent de combattre sous son drapeau. Thiers, dans son livre *De la Propriété*, fait amende honorable de son impiété de jadis. A l'entendre, la pensée chrétienne donne seule un sens à la douleur qui est éternelle. Il déclare, à propos du christianisme : « Tous les politiques sages — sans juger ses dogmes, qui n'ont qu'un juge, la foi — souhaitent qu'il dure. » Et il conclut en s'adressant à ses lecteurs et à ses amis : « Parlez donc au peuple comme la religion! » C'est-à-dire enseignez-lui que la misère ne peut cesser sur cette terre; que, riche, il souffrirait encore et qu'il doit ajourner au lendemain de la mort ses espérances. Le bonheur. Un mot qui apparaît alors donne sa signification à l'œuvre qui s'accomplit : c'est celui d'*ordre moral*. Il a été employé par Cavaignac dans la lettre où il invitait l'Académie des sciences morales et politiques à venir au secours de la société. Il est repris par les conservateurs, adopté par

(1). Les enfants terribles du parti voulaient enlever à Paris le siège de gouvernement et ses principaux établissements publics. Voir le projet de Mahul dans le N. VI de *La Revue* (1848), t. I, p. 107. Avril 1848.

Falloux comme devise de son ministère. Il ne s'agit plus seulement d'ordre matériel : il faut moraliser, christianiser les foules, déraciner les hérésies sociales qui ont germé dans les cerveaux.

A ce bloc réactionnaire uni sous la bannière cléricale les républicains n'opposent pas une masse aussi compacte. La peur du socialisme et le fossé rempli de sang par les journées de Juin coupent le parti en deux. Les modérés — qui croient avoir réalisé tout le possible en proclamant le suffrage universel — sont trop démocrates pour le parti de l'ordre qui ne se souvient pas des services rendus, trop bourgeois pour le peuple qui n'oublie pas les blessures recues. L'heure de l'échéance est venue pour les fautes qu'ils ont multipliées, et c'est presque en dehors d'eux que s'organise la défense de la République.

Il s'opère une triple réconciliation : des ouvriers avec la petite bourgeoisie radicale : des travailleurs des villes avec ceux des campagnes : du prolétariat civil avec le prolétariat militaire. Il se forme de la sorte un parti nouveau, qui, selon Proudhon, est le parti du Travail en face de celui du Capital, mais qui, moins nettement, s'appelle lui-même démocrate-socialiste. Le langage populaire oppose les *démoc-soc* aux *réac* ou *aristos*. La République rouge, comme on dit encore, a désormais son programme.

Ledru-Rollin, dans le banquet du Châlet qui eut lieu le 22 septembre 1848, anniversaire du jour natal de la première République, avait proclamé la nécessité de l'entente et en avait posé la base essentielle : réforme sociale, complément nécessaire de la réforme politique. L'alliance, difficile à conclure, se noue sous la pression des événements. Le banquet du 24 Février 1849 la consacre et le Comité démocrate-socialiste de Paris résume en six articles les propositions que tout candidat doit accepter pour avoir son appui. Les trois premiers sont tout politiques et inspirés par les préoccupations du moment : 1° La République est au-dessus du droit des majorités. 2° Les représentants s'engagent à donner l'exemple de la résistance, si la Constitution est violée. 3° L'emploi des armes de la France contre la liberté d'un autre peuple est une violation de la Constitution ; la France doit, au contraire, son concours aux peuples opprimés. Ces trois articles révèlent la défiance contre le pouvoir exécutif, l'Assemblée future et même contre le Suffrage universel. Les trois derniers ont un caractère social. 4° Reconnaissance du droit au travail, qui est un moyen de combattre la tyrannie du capital. 5° Éducation obligatoire, gratuite et commune pour tous les enfants. 6° Reprise du milliard accordé par la Restauration aux émigrés. — Ainsi, d'une part, appel éventuel à la force, avertissement maladroit à l'ennemi de se tenir sur ses gardes, et menace révolutionnaire inutile et même dangereuse à brandir dans la lutte électorale ; d'autre part, sauf sur la question d'éducation, formule vague ou projet ayant un vilain air de représailles et peu de portée, à supposer qu'il fût réalisable.

Heureusement journaux et brochures précisèrent et développèrent ce programme à la fois creux et fanfaron. Le socialisme à ce moment prend une physionomie nouvelle. Il paraissait vaincu, abattu, étouffé; ses principaux chefs d'école étaient en exil ou en prison; les autres étaient diffamés, déconsidérés, tués dans l'opinion. Je ne crois pas qu'il ait jamais été dans un état plus misérable. A l'Assemblée, personne n'osait plus se dire socialiste, et Louis Reybaud, parlant alors du socialisme, le considérait comme un mort dont il faisait gaillardement l'oraison funèbre. Mais c'était une fausse joie pour les partisans du *statu quo* économique. Mort apparente, mue réelle. Le communisme est laissé à l'arrière-plan, comme un but lointain; le socialisme passe au premier, comme une étape de transition, et par cela seul il change de caractère. Le socialisme à systèmes rigides et exclusifs se transforme en socialisme presque sans doctrine, cousant ensemble des idées empruntées à ces frères ennemis, Louis Blanc, Considérant, Proudhon ¹. Le Socialisme utopique, rêvant une refonte totale et rapide de la Société devient un socialisme atténué, mais pratique. Tel il reparait, éclectique et réduit provisoirement à des réformes radicales, dans la propagande où il recrute des adhérents inattendus.

Les démocrates-socialistes ne s'adressent plus seulement aux ouvriers des villes et de la grande industrie, ils s'occupent des paysans qu'ils avaient négligés, dédaignés. A l'exemple de la bourgeoisie, ils se décident à écrire pour eux. Un Comité, où figurent Michel de Bourges, Eugène Suë, Scholcher, Agricol Perdiguier, Miot, lance une série de petites brochures, d'almanachs, de gravures, de chansons, de médailles. Eugène Suë, le romancier populaire, publie, dès 1848, *Le Républicain des Campagnes*, une sorte de manuel politique en quatre entretiens, et il y réclame, en fait de choses qui devaient plaire aux campagnards, la création de fermes-modèles et d'écoles d'agriculture, l'assurance par l'État, l'impôt progressif sur les rentiers et les prêteurs hypothécaires, la suppression de l'impôt du sel. Il essaie d'établir un lien entre ruraux et citadins par l'abolition des octrois, qui facilitera, pour le profit des uns et des autres, la circulation des produits des champs. Il demande le partage et la mise en valeur des communaux. Comment ne pas rappeler, à ce propos, que, suivant Proudhon, les conservateurs, en dénouçant les socialistes comme partageux, leur conquièrent des partisans dans les villages où l'on n'avait pas oublié le dépeçage auquel la première Révolution avait soumis les terres des émigrés et du clergé? Eugène Suë prêche encore à ceux qu'il endoctrine l'association comme une garantie en cas d'accident et comme une économie d'argent et d'efforts. Dans une autre brochure intitulée : *Le Berger de Kravan*, il raille les beaux petits livres de Messieurs de l'Académie et les tableaux poussés au rose qu'ils traient du monde environnant. Pierre Joigneaux, qui formera un groupe de réforme

(1) Le Club de l'Union ou de la Sorbonne avait travaillé à la fusion des différents courants socialistes.

agricole à l'Assemblée, répand *La Feuille du Village* et des *Almanachs*. Il a l'avantage d'être lui-même un rural et de savoir parler leur langage aux cultivateurs. Dans un discours qu'il prononce au Mans, le 22 avril 1849, et qui va courir la France sous le titre de : *A mes frères des campagnes*, il leur propose cet exemple des bienfaits de l'union entre travailleurs :

Tenez !... Nous sommes une centaine dans un village; nous formons une Société ensemble, je suppose; nous convenons entre nous de verser chacun vingt sous par mois dans la caisse. Cela nous fait de suite cent francs, et, au bout de l'année, douze cents francs. L'un de nos camarades tombe malade, — toujours affaire de supposition — il n'a pas d'avances il est pauvre. Eh bien! Avec cet argent-là nous payons les remèdes chez l'apothicaire. Quant à son ouvrage, nous ne le laissons pas souffrir; les quatre-vingt-dix-neuf qui se portent bien se réunissent : on tire à la courte paille et ceux qui tombent au sort s'en vont le dimanche matin labourer son champ, piocher sa vigne, ramasser son foin ou battre ses gerbes. En s'y prenant de bonne heure, c'est une affaire finie avant la messe; on revient content; personne n'en est plus pauvre; et le malade, qui ne se fait pas de mauvais sang, guérit plus vite. — Eh bien! en bonne conscience, feriez-vous un crime au gouvernement républicain de provoquer, d'encourager cette pratique de la solidarité entre les hommes? Je ne le crois pas. Cependant, c'est du socialisme...

Chose curieuse! Cela devait se réaliser à la lettre dans plusieurs communes rurales. Mais ce socialisme inoffensif, s'il en fut, n'en fut pas moins poursuivi comme une contravention à la loi contre les attroupements. Jougneaux offre encore aux villageois, pour les attirer, des conseils de prudhommes, qui arrangeront sans frais leurs différends, le transport à bon marché par le rachat des chemins de fer, l'abolition du remplacement et la réduction du service militaire, l'alliance des peuples, destinée à tuer un jour la guerre.

Félix Pyat, dans son *Toast aux Paysans de France*, qui, dit-on, se vendit à un million d'exemplaires, les met en garde contre leurs curés, « ces amis vêtus de noir et qui n'en sont pas moins blancs »; il exprime le vœu « que la blouse grise des champs s'entende avec la blouse bleue des villes », et il leur enseigne que, par la seule force du nombre, il dépend d'eux d'avoir la République de justice et d'amour, où ils pourront enfin manger le blé qu'ils auront semé et boire le vin qu'ils auront récolté ¹. Aux réformes promises viennent s'ajouter le remboursement des 45 centimes, le règlement des droits de chasse, la permission de faire du bois mort dans les forêts de l'État, la suppression de l'usure par l'organisation du crédit. Tocqueville remarque qu'un gouvernement révolutionnaire peut gagner les paysans par une abolition directe ou indirecte des dettes hypothécaires et que l'opération faite aisément en dix jours serait forcément ratifiée, même si ce gouvernement ne durait pas six mois. Les socialistes commencent à se douter de la prise qu'ils pouvaient avoir sur les âmes paysannes, si l'on en juge par leur ébauche de programme agraire. Le général de Castellane signale avec inquiétude les progrès que font leurs idées dans la banlieue de Paris, et il dénonce avec

1. Voir encore *l'Évangile du peuple* par Alphonse Esquiros. *l'Éclair républicain* par l'instituteur Mahardier, etc.

amertume ces gens qui vont disant : « Il y aura des hôpitaux pour tous les malades. L'instruction sera donnée aux enfants gratuitement. C'est avec de pareils *leurrres*, s'écrie-t-il, que le socialisme fait des prosélytes. » Il est certain que dans les campagnes fermente alors un vieux levain révolutionnaire. En plusieurs communes l'élection de Louis Bonaparte s'était faite au cri de : « A bas les nobles ! » « A bas les prêtres ! » Le préfet de l'Aube se plaint que les paysans de son département se mettent à lire le journal. Le procureur général de Montpellier signale la lecture en commun de *La Réforme*, qui se fait à Prades, et il cherche un biais pour l'empêcher.

Certes la presse démocratique a peine à triompher des mauvaises volontés qu'on lui oppose. L'abonnement est coûteux et compromettant. Ceux qui s'en font les dépositaires sont en butte aux tracasseries policières et peuvent être taxés comme libraires. Il faut trouver quelque personne notable et hardie qui veuille bien courir le risque. L'histoire du *Petit Bonhomme Manveau*, une de ces feuilles courageuses, nous montre comment on s'y prend pour tourner l'obstacle. D'abord on l'imprime dans un département voisin; puis c'est Guyon, un médecin républicain de Bonnetable, qui en a le dépôt chez lui; le jour du marché, on vient le consulter, et en cachette on emporte, avec l'ordonnance, deux ou trois numéros pour soi et pour les voisins. Aux environs de Nantes, le docteur Guépin organise dans des prairies des réunions que la justice cherche à assimiler à des clubs en plein air. Les médecins, éternels adversaires de l'Église, les instituteurs, parias de l'enseignement, les agents-voyers, les facteurs, les colporteurs, qui parfois apprennent par cœur le contenu d'une brochure interdite, sont les ouvriers les plus actifs et les plus efficaces de cette conquête des paysans par la démocratie.

L'armée est aussi entreprise et entamée. « Tous les efforts des rouges, écrit Castellane, se portent à la corrompre. » Bien que les journaux conservateurs aient seuls leurs grandes entrées dans les casernes, les autres y pénètrent subrepticement. Il faut éloigner de Paris plusieurs régiments qui n'ont pas échappé à la contagion. Les sous-officiers, arrêtés pour la plupart dans les grades inférieurs, comme avant 1789, sont les propagateurs ordinaires des théories nouvelles. Plusieurs furent candidats, Boichot, Ratier, Commissaire, sous prétexte qu'ils tiennent des propos « anarchiques et incendiaires », on les punit en les mettant à la salle de police; leurs hommes se mutinent, leurs amis leur envoient des fleurs. — Les votes de l'armée sont socialistes, — dit Ledru-Rollin et répètent des généraux. On a déjà payé du droit de vote les soldats en campagne et l'on a parlé de l'enlever aux autres.

Ainsi la République réformatrice gagnait du terrain, sans compter son expansion dans les villes. A Strasbourg, par exemple, les gardes nationaux criaient : Vive la Montagne! Comme dit un témoin : Au 10 Décembre, ils

auraient volontiers battu ceux qui ne voulaient pas voter pour Bonaparte ; aujourd'hui, Mai 1849, ils se battraient pour le chasser. »

Le Gouvernement crut nécessaire de jeter dans la balance tout le poids de sa puissance. Il dissout des Conseils municipaux, des gardes nationales ; il ordonne des poursuites contre Proudhon, qui, remontant des ministres au chef responsable, attaque à découvert le prince-président ; il réintègre le professeur Lerminier, détesté des étudiants, et les anciens préfets de Louis-Philippe. Merveilleusement servi par sa magistrature, il frappe une association parfaitement légale, qui, sous le nom de *Solidarité républicaine*, essayait au grand jour d'établir des liens entre les Comités et groupes politiques de la gauche avancée, à Paris et en province ; l'inculpant, tantôt d'être une société secrète, tantôt de tramer des complots, il fait arrêter vingt-sept de ses membres, alors qu'il laisse vivre et agir sans entraves une Société des Amis de la Constitution, qui existe au même titre, les Comités catholiques, voire même quantité de cercles légitimistes ou napoléoniens qui avouent pour but le renversement de la République. Il suspend, sur une plainte de l'archevêque de Paris un cours populaire où le professeur Léon Pilate, au nom de l'Évangile, réclame une Église nouvelle pour des temps nouveaux ; on l'accuse d'avoir ouvert un club religieux sans autorisation. Il fait surveiller un cours du professeur Dameth sur les sciences sociales, car il ne faut pas qu'une chaire de socialisme puisse se fonder à petit bruit. Les *boulangeries socialistes* et autres sociétés pour la vie à bon marché sont interdites, soit parce qu'elles gênent des monopoles, soit parce qu'on les soupçonne d'être des foyers d'agitation politique. Il dépose un projet qui interdit les clubs, en dépit de l'article de la Constitution qui garantit le droit de réunion. Il déclare à cette occasion que la tribune de l'Assemblée doit demeurer la seule du pays. Le ministère est mis en minorité sur la question d'urgence. Mais Odilon Barrot, libéral repentant qui combat contre la liberté, parlementaire imprudent qui brise les prérogatives du Parlement, refuse de se retirer, s'abrite derrière la volonté du Président, obtient par un vote de surprise l'adoption du premier article qui formule l'interdiction et se félicite de cette nouvelle et grosse victoire du parti de l'ordre. Le gouvernement fait encore juger les accusés du 15 Mai par la Haute-Cour réunie à Bourges, donnant ainsi un effet rétroactif à la loi qui a institué ce tribunal d'exception longtemps après l'acte poursuivi. Il fait exécuter les meurtriers du général Bréa, en dépit de la Constitution qui a supprimé l'échafaud pour crime politique ; il en est quitte, excuse commode et fréquente en pareil cas, pour qualifier de crime de droit commun ce que les vaincus ont commis dans l'exaspération de la guerre civile.

Le ministre de l'intérieur est alors Léon Faucher, un être bilieux, « antipathique à la grande généralité des représentants de tous les partis », comme le définit Odilon Barrot, son collègue. On pourrait le définir aussi un fanatique

de l'ordre, avec les qualités et les défauts que comporte ce mot de *fanatique*: convictions fortes et étroites, fermeté poussée jusqu'à l'entêtement, incompréhension totale de ses adversaires, absence de scrupules et dureté impitoyable à leur égard. Il est le grand Inquisiteur qui se charge d'extirper le socialisme, non plus par le raisonnement, mais par la force. Quand les hommes de la rue de Poitiers annoncèrent qu'ils allaient combattre les idées socialistes à coup de livres et de brochures, Louis Blanc s'en déclara joyeux et Considerant envoya vingt-cinq francs à la souscription. En effet, même



Les fils d'imbéciles qui lisent un journal socialiste pour se faire peur.

D'après un document du Musée Carnavalet.

déshonorée d'injures et de calomnies, la discussion, quand elle est libre, est une lutte à armes égales. Mais Granier de Cassagnac exprime cyniquement la nécessité de ne pas laisser durer cette liberté. « Il faut, non pas réfuter le socialisme, mais le supprimer. » — On ne discute pas plus avec les socialistes que la faux avec l'ivraie — dira-t-il encore. — C'est donc l'expression même des opinions socialistes que les amis de l'ordre et Léon Faucher, leur exécuteur des basses œuvres, prétendaient empêcher. C'est lui qui déclare contraire à la Constitution le cri de : Vive la République démocratique et sociale ! C'est lui qui fait la guerre aux bonnets rouges, considérés comme emblèmes séditeux : c'est lui qui rassure à chaque instant le pays de façon à l'épouvanter, qui verse au *Moniteur* des rapports de police « souvent inexacts », comme l'avoue Odilon Barrot en un charmant euphémisme, et dans lesquels le socialisme est accusé de tous les méfaits qui se commettent

en France. Son ton revêche aggrave encore le caractère violemment réactionnaire de ces mesures et explique que la majorité se déplace dans l'Assemblée : qu'elle passe par intermittences de droite à gauche ; qu'elle vote une loi populaire comme l'abolition de l'impôt sur les boissons ; que la Montagne devienne le noyau de résistance autour duquel se groupent un bon nombre de modérés, s'avisant un peu tard qu'ils ont été complices et dupes des ennemis de la République. Cette fureur de réaction explique aussi que le prince-président perde si vite sa popularité : qu'il soit bientôt en conflit avec l'Assemblée ; qu'il songe à la jeter par les fenêtres ; qu'il y ait dès la fin de Janvier un projet de coup d'État, dont l'opportunité est discutée par Thiers, Molé, de Broglie ; et que Changarnier, toujours prêt à « étriller la canaille », soit sur le point de reprendre l'opération dans le mois de mai, au lendemain des élections.

Mais dans cette agonie de la Constituante, c'est la question extérieure qui, est la plus brûlante. Si nous voulions suivre les perturbations que l'année 1848 provoque d'un bout à l'autre de l'Europe, il y faudrait un gros volume tout entier. Révolution en Allemagne, en Pologne, à Vienne, en Bohême, en Croatie, en Roumanie, en Italie. Partout effort des nationalités opprimées vers leur affranchissement et des couches inférieures de la population vers la lumière et l'égalité ; effort d'abord heureux, suivi d'un raffermissement des vieilles dominations un instant ébranlées, monarchie, armée, Eglise, propriété. Parmi les grandes puissances européennes, aux deux extrémités opposées apparaissent, d'un côté la Russie, suprême espoir de la réaction, de l'autre la France, « étoile polaire de la liberté ». Entre elles deux, l'Angleterre et la papauté, libérale au début, les gouvernements de Prusse et d'Autriche, penchent et poussent, les unes à gauche, les autres à droite. Mais nous ne pouvons suivre dans son immense étendue la lutte engagée entre la poussée réformatrice et les forces de résistance ; il nous suffira d'y marquer le rôle changeant qu'y joua la France.

Sa politique extérieure, comme c'est le cas dans les démocraties, dépend alors tout entière de sa politique intérieure, et elle traverse trois phases. Jusqu'aux journées de Juin, dans la première ferveur des enthousiasmes républicains, la France entend contribuer à l'émancipation des peuples voisins et, avec plus ou moins de prudence, elle leur promet et leur offre son concours ; puis, ayant comprimé l'esprit révolutionnaire chez elle, elle ne peut ni ne veut plus l'encourager chez les autres, et, tant que Cavaignac est au pouvoir, elle est, sauf quelques vellétés éphémères, pour la non-intervention dans les pays étrangers ; depuis l'élection de Louis Bonaparte à la Présidence, la restauration du principe d'autorité allant chez elle jusqu'à menacer la République et même les libertés conquises antérieurement, elle combat chez les autres l'expansion des idées nouvelles et y renforce le grand courant conservateur.

Les catholiques, dont j'ai montré l'action prépondérante dans la campagne de contre-révolution entamée au-dedans, sont naturellement aussi les meneurs de l'évolution symétrique qui s'opère au dehors, et c'est pourquoi les affaires d'Italie et surtout de Rome passent rapidement au premier plan.

La fermentation italienne a commencé avant février : c'est un enchevêtrement de tendances qui se contraignent les unes les autres. Avant tout, désir d'indépendance, volonté de chasser les « barbares », qui sont, en l'espèce, les Autrichiens. Puis, désir d'unité, velleité grandissante de former un seul groupe de toutes les populations parlant les dialectes de la langue de *sì*. Mais ici déjà divergences graves : L'Italie nouvelle sera-t-elle une fédération de petits États autonomes ou un grand État centralisé ? Sera-ce une république ou une monarchie ? Puis encore, dans chacune des dominations existantes, le pouvoir du prince restera-t-il absolu, deviendra-t-il constitutionnel, sera-t-il remplacé par la souveraineté populaire ? La constitution économique sera-t-elle modifiée ? Les réformes réclamées dans certaines villes, comme Milan et Livourne, pourront-elles s'opérer, alors que les campagnes crouissent dans une profonde ignorance ? Enfin quelle place aura dans le changement qui se prépare le pape, qui est revêtu d'un double caractère, souverain temporel et italien en même temps que souverain spirituel et régnaut à ce titre sur le monde catholique ? Que de sources de complications et de conflits, sans compter les jalousies des régions, des princes et des villes !

La République française, à ses débuts, avait vigoureusement appuyé le mouvement qui emportait l'Italie vers l'indépendance et la liberté ¹. C'était le vœu du parti avancé ; c'était aussi, nous l'avons vu, l'idée de Lamartine, et, malgré le refus hautain auquel il s'était heurté, c'était encore l'avis unanime de l'Assemblée qui, dans un ordre du jour du 24 mai, imposait cette triple règle de conduite au gouvernement : — Pacte fraternel avec l'Allemagne, Reconstitution de la Pologne indépendante et libre, Affranchissement de l'Italie. — Mais les Italiens réduits à leurs seules forces avaient été battus ; le pape, pontife catholique avant d'être patriote, avait décliné toute pensée belliqueuse contre l'Autriche, fille docile de l'Église. Naples, qui avait devancé le reste de la péninsule dans sa révolte contre l'absolutisme, avait, dès le 15 mai, sous les yeux de la flotte française inactive, élevé des barricades qui ne l'avaient pas empêchée de retomber sous le joug et son roi avait aussitôt abandonné la cause de l'émancipation nationale. Assagi par ses revers, le roi de Sardaigne, Charles-Albert avait réclamé, dès le 3 août, cette intervention française qu'il avait repoussée et que Milan et Venise, d'esprit républicain, avaient réclamée avant lui. Mais en France, après juin, la réaction contre les théories humanitaires était vive. Bastide, le nouveau ministre des affaires étrangères, songeait plus à l'intérêt de la France qu'à la fraternité

1. Voir page 19.

des peuples. Il craignait la formation, sur la frontière des Alpes, d'un royaume italien qui serait un voisin dangereux ; il gardait un dépit assez légitime de l'accueil plus que froid que le roi avait fait à la bonne volonté de la France ; et bien que celui-ci, vaincu, eût dû renoncer à Milan, à Venise, Bastide et Cavaignac s'étaient prononcés pour la paix et avaient abandonné à l'état d'ébauche un essai de médiation franco-anglaise ; ils s'étaient bornés à empêcher l'Autriche victorieuse de dépasser le Tessin.

Leurs rêves d'indépendance ainsi ajournés pour quelque temps, les Italiens s'étaient rejetés du côté de la liberté intérieure. Les projets de réforme politique et sociale avaient pris le dessus. Le pape s'en ressentit vite. Débordé par les revendications de ses sujets mécontents du régime moyen-âge qui se perpétuait à Rome et en Romagne, il avait accordé de mauvaise grâce une Constitution, assisté impuissant à une agitation démocratique et, au mois d'Août, il avait cherché un appui à l'étranger, réclamé de Cavaignac l'envoi de trois à quatre mille hommes de troupes, un envoi que, dès la fin de Janvier, Guizot avait consenti. Mais Bastide ne voulait pas que la République française se fit le gendarme de la papauté ; l'envoi avait été refusé. Le pape alors, contre les conseils de la France, avait pris pour ministre l'économiste Rossi, un ami de Guizot, rude, hautain, sarcastique, qui gouverna dans le sens réactionnaire et fut assassiné le 15 Novembre. Des barricades s'étaient élevées dans les rues de Rome, et le pape avait dû, malgré lui, permettre l'élection d'une Constituante et se laisser imposer un ministère d'opinions avancées.

L'émoi fut grand parmi les catholiques de France en apprenant cette humiliation de leur chef. Une petite minorité de démocrates chrétiens, comme Arnaud de l'Ariège, acceptait la suppression du pouvoir temporel. Mais Montalembert leur disait : « Cela vous portera malheur. » On était à la veille de l'élection présidentielle. On savait qu'elle dépendait en grande partie des catholiques. Cavaignac, approuvé par l'Assemblée, se hâta d'offrir au pape l'hospitalité sur le territoire de la République et de concentrer à Toulon un corps de troupes. Seulement, pendant qu'un ministre accourait à Marseille pour recevoir le Saint-Père, celui-ci s'enfuyait déguisé à Gaëte, sur les terres du roi de Naples qui, depuis le mois de Septembre, avait mérité le surnom de roi Bomba pour avoir fait mitrailler ses sujets et les félicitations du czar pour avoir donné le signal de la contre-révolution. Cependant en France Louis-Napoléon venait d'être élu. Protégé et prisonnier des cléricaux, il avait promis de défendre, non seulement la personne, mais l'autorité du pape ; il avait souhaité au nonce le 1^{er} Janvier la restauration de la puissance pontificale ; Thiers, Molé, le pasteur Coquerel, que Thiers appelait l'abbé Coquerel, s'étaient prononcés dans le même sens. Parmi les ministres se trouvaient Drouyn de Lhuys, pour qui le pape était « la clef de voûte de l'édifice européen », et surtout Falloux, qui écrivait que « la France tressaillerait d'allégresse, lorsque le pied du Saint-Père toucherait son sol » et qui voulait à

tout prix une intervention en sa faveur. Mais il fallait procéder avec prudence.

Les démocrates et beaucoup de républicains modérés n'admettaient pas qu'on fit cette violence à la volonté d'un peuple et, la Constituante romaine ayant proclamé le 9 février 1849 la déchéance du pape-roi et la République, les Montagnards lui avaient envoyé leurs félicitations. Le Président lui-même avait de vieilles sympathies pour la cause de l'émancipation italienne en faveur de laquelle il avait jadis combattu et il rêvait, comme Gioberti, un pape libéral dans l'Italie affranchie. Le ministre Odilon Barrot se contenta d'abord de ne pas reconnaître la République romaine, sous prétexte qu'elle avait été précédée par l'assassinat de Rossi; de laisser l'ambassadeur français suivre le pape à Gaëte qui devint un petit Coblentz, la capitale de la réaction, tandis que, par un contraste naturel, Rome et l'Italie centrale, où la République toscane avec Guerrazzi faisait écho à la République romaine, devenaient le rendez-vous des révolutionnaires de tout pays, parmi lesquels on pouvait citer un Bonaparte, des démocrates français comme Laviron et bientôt Garibaldi. Faute de mieux il essayait de faire régler le différend entre le pape et ses sujets par un arbitrage armé purement italien, dont le Piémont et Naples auraient été chargés.

Sur ces entrefaites la guerre reprenait entre l'Autriche et le roi de Sardaigne. Terminée en trois jours par l'écrasement de Charles Albert à Novare (le 24 Mars) et par son abdication, elle pouvait établir aux portes de la France l'Autriche, qui parlait étourdiment de ramener l'Europe « aux principes de saine politique que le Congrès de Vienne » avait fait triompher en 1815. Louis-Napoléon voulait une déclaration de guerre immédiate à cette puissance. Il se rapprochait sur ce point des démocrates français. Ceux-ci, Ledru-Rollin le premier, voulaient qu'on n'abandonnât pas le Piémont vaincu en qui se réfugiait l'espoir de la future délivrance italienne. Ils proposaient, par la bouche de Flocon, que la Chambre s'en référât à son vote du 24 mai 1848: « La France veut l'affranchissement de l'Italie. » C'était la guerre révolutionnaire, la guerre pour un peuple opprimé. Le parti de l'ordre n'en voulait à aucun prix; il la redoutait, parce qu'elle pouvait amener le triomphe de la révolution en Italie et par contre-coup réveiller les énergies révolutionnaires en France. Il fit agir Thiers auprès du prince-président. A l'Assemblée, il se tira d'embarras par une motion transactionnelle qui était simplement comminatoire: « L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours. »

C'était une sorte de blanc-seing accordé au gouvernement pour défendre le Piémont contre l'Autriche, qui d'ailleurs s'arrêtait immédiatement de ce

côté. Mais que, par une métamorphose miraculeuse, il soit sorti de là une expédition pour restaurer le pouvoir temporel du pape, c'est vraiment le chef-d'œuvre de la politique catholique. Et pour le comprendre, il faut bien se représenter que le sanctuaire de la diplomatie est le dernier à laisser pénétrer la lumière et le contrôle de la démocratie, et que le peuple est, en France surtout, aisément fanatisé par la « religion du drapeau ».

On commença par engager le drapeau. Odilon Barrot, le 16 Avril, demandait d'urgence un crédit de 1.200.000 francs pour l'entretien sur pied de guerre durant trois mois du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Il s'agissait, disait-il, d'assurer la *liberté vraie* des Romains contre une intervention possible de l'Autriche. Jamais plus qu'en ce temps-là on ne se servit du manteau de la liberté pour couvrir des asservissements. Jules Favre, rapporteur de la Commission, spécifiait que, d'après les déclarations d'Odilon Barrot et du ministre des affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, « la pensée du gouvernement n'était point de concourir au renversement de la République romaine. » Il fallait, en effet, pour gagner les républicains modérés, colorer d'un prétexte libéral l'expédition qu'on méditait, masquer le détournement habile qui se préparait. Odilon Barrot fut à dessein vague et équivoque. Il ne nia pas qu'on allait à Rome pour empêcher l'Autriche d'y entrer la première. Mais quand Schœlcher lui demanda une réponse nette à cette question : Si la République romaine refuse d'accueillir le pape ou les troupes françaises, que feront ces troupes? — il n'obtint qu'un silence embarrassé qui valait un aveu. N'importe! La demande de crédit était votée, malgré l'abstention en masse de la Montagne, et, dès le 22, le général Oudinot avec 7.500 hommes s'embarquait pour Cività-Vecchia. Simple promenade militaire, semblait-il! Il n'emportait pas de matériel de siège. Ses proclamations ambiguës laissaient douter s'il venait comme protecteur ou comme destructeur de la République romaine. Des triumvirs qui la gouvernaient, Armellini, Saffi, Mazzini, le premier se prononça pour l'entente, les deux autres pour la résistance; et quand le général, après avoir rencontré sur son chemin des écriteaux où se lisait l'article V de la Constitution française : — La République « n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple » — arriva devant les murs de la ville, persuadé que « des Italiens ne se battent jamais », trompé par de faux rapports sur les dispositions des habitants, égaré par une carte surannée, il fit tuer ou prendre une partie de ses troupes et dut reculer sur Cività-Vecchia.

Pour qui connaît la nervosité française et surtout parisienne, il est aisé de deviner l'effet que produisit la nouvelle de l'attaque et de l'échec. Dès que le *Moniteur* eut avoué l'une et l'autre en termes laconiques, le 7 Mai, J. Favre monta à la tribune, signala l'écart énorme qui sépare les déclarations et les actes du ministère. — Nous avons été joués, — s'écria-t-il, et il réclame la démission des ministres, la destitution du général, l'envoi en Italie de Commissaires pris dans l'Assemblée et pareils à ceux que la Convention délè-

guait aux armées. Mais les républicains modérés s'effraient de ces résolutions radicales et Senard, leur porte-parole, fait voter cet ordre du jour : « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assignée. » C'était un blâme au ministère, pour avoir employé contre la République romaine des forces destinées à combattre l'Autriche. Mais c'était en même temps une invitation au ministère de réparer lui-même la faute qu'il avait volontairement commise. Il en profite pour ne pas se retirer. L'Assemblée mourante n'inspire plus de respect. Le Président, sans se soucier d'elle et de la Constitution, adresse au général Oudinot une lettre, où, de sa propre autorité, il lui annonce de nombreux renforts capables de sauver « l'honneur militaire engagé ». Changarnier la met à l'ordre du jour de l'armée « pour fortifier son attachement au chef de l'État ». On pouvait reconnaître là le jeu des Césars en voie de formation : capter la bienveillance des officiers et soldats et surexciter l'amour-propre national. Le sens de ces paroles était aggravé par une revue où les cris de : Vive la République ! étaient, avec la connivence des chefs, remplacés par ceux de : Vive Napoléon ! Saisie de ces faits, la majorité de l'Assemblée passait quand même à l'ordre du jour. L'extrême gauche déposait alors une demande de mise en accusation du Président et de ses ministres. Mais il va de soi qu'elle était repoussée.

Cependant le ministère, tant que la Constituante n'avait pas disparu, pour avoir l'air de faire quelque chose, pour amuser le tapis, comme l'on dit, dépêchait à Rome un envoyé spécial, Ferdinand de Lesseps, avec des instructions si vagues et si compliquées qu'elles équivalaient à un ordre déguisé de tout traîner en longueur. Mais de Lesseps, trop actif pour se borner à du bavardage diplomatique, désireux d'éviter le siège de Rome et un inutile sacrifice de sang français, peut-être encouragé sous main par des chefs du parti républicain, négocia, charma, faillit opérer une réconciliation entre les deux Républiques sœurs jetées l'une contre l'autre par les catholiques. Trop de zèle ! eût dit Talleyrand — Le général Oudinot et le général Vaillant, qu'on lui avait adjoint pour l'aider et, au besoin, pour le remplacer en cas qu'Oudinot montrât trop de sympathie aux Romains, voulaient aller de l'avant, venger l'affront essuyé par leurs troupes. Le ministère avait, comme Falloux le confessait quelques semaines plus tard, « un but catholique ». Et de Lesseps, au moment où il croyait avoir réussi, était tout à coup rappelé. C'était le 29 mai, lendemain du jour où la Constituante avait cédé la place à son héritière. On pouvait jeter le masque : les catholiques étaient sortis vainqueurs du scrutin. L'ordre de marcher sur Rome était donné, et le tour était joué. La France républicaine devenait la restauratrice et la gardienne du pouvoir temporel de la papauté.

Cette œuvre de réaction était complétée par la résolution votée au moment où l'on apprenait que la Russie intervenait pour écraser la révolution houn-

groise. Sur la proposition de Cavaignac, l'Assemblée invitait bien le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour protéger tant l'avenir de la liberté que les intérêts extérieurs de la République: mais elle repoussait cette addition: Pour sauvegarder l'indépendance et la liberté des peuples. — La politique de rayonnement républicain et de sympathie active pour les populations opprimées était définitivement condamnée.

La fin de la Constituante est ainsi agitée de discussions violentes qui sentent la poudre. Elle passe ses derniers jours en interpellations perpétuelles: Banquets et réunions électorales troublés par l'intrusion de la police: pierres et coups de bayonnettes lancés dans le cabriolet de Ledru-Rollin, qui est allé faire à Moulins un discours de propagande: râles policières opérées à Paris et où sont enveloppés plusieurs représentants: manœuvres de la dernière heure destinées à influencer les électeurs et dont la plus éhontée fut celle du ministre de l'intérieur, Léon Faucher. Le 12 mai, veille du scrutin, il avait envoyé à tous les préfets une dépêche télégraphique relative au vote de la Chambre sur la proposition Jules Favre: elle se terminait ainsi: « Ce vote consolide la paix publique. Les agitateurs n'attendaient plus qu'un vote hostile de l'Assemblée pour courir aux barricades et renouveler les journées de Juin. » Le ministre avait fait de plus afficher dans chaque département, non sans erreurs, la liste des représentants qui avaient voté contre le gouvernement. Léon Faucher agissait avec l'audace de l'homme qui compte sur le succès pour annuler tous ses abus de pouvoir. Mais il avait dépassé la mesure et cela en un moment où ses services devenaient inutiles. Il fut sacrifié, défendu à peine par cinq fidèles, dont le pasteur Coquerel.

Les élections se firent de la sorte, d'une part sous l'influence d'une peur savamment entretenue et d'une pression gouvernementale intense, de l'autre sous le coup d'une exaspération qui répondait à ces procédés. Le choléra, qui faisait chaque jour des victimes par milliers, n'atténua guère les passions surexcitées. Les premiers résultats connus — ceux des grandes villes — ayant été favorables aux rouges, le maréchal Bugeaud parlait de marcher sur Paris. Il aimait à dire que l'armée est la sauvegarde des nations. C'est dans cet effacement de l'élément civil devant l'élément militaire que la Constituante termine lamentablement sa vie courte, tumultueuse et très remplie. Le sang-froid et l'expérience lui manquèrent plus que les talents et la bonne volonté. En conflit dès le début avec le peuple de Paris, impuissante et désorientée en face du problème social brusquement posé par une crise prolongée, enveloppée dans les horreurs de la guerre civile, elle en eut un effarement qui domina et fit dévier toute son activité. Épouvantée des transformations que le socialisme voulait apporter au système bourgeois, elle se laissa diriger, quoique républicaine d'intention, par des monarchistes et des catholiques très habiles qui l'entraînerent sur la voie de la réaction beaucoup plus loin qu'elle ne



D'après un document du Musée Carnavalet.

pensait aller. Quand elle voulut s'arrêter, il était trop tard. Elle était forcée de s'associer à des actes antirépublicains, poussée, l'épée aux reins, jusqu'au suicide et au reniement de ses principes, par le pouvoir trop fort qu'elle avait institué, par le mouvement de recul qu'elle avait contribué à déclamer, et

elle disparaissait déconsidérée, bafouée, attristée, pleine de sombres pressentiments, que son président Marrast traduisit ainsi dans l'adieu inquiet qu'il lui adressa : « Que la sagesse de nos successeurs vienne réparer ce qu'il a pu y avoir de fautes, d'erreurs et de dures nécessités dans notre laborieuse carrière ! Puissent-ils se garder eux-mêmes des passions violentes ou de funestes entraînements ! »

CHAPITRE XII

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — LE 13 JUIN 1849. — L'OCCUPATION DE ROME ET SES CONSÉQUENCES.

L'Assemblée législative, qui choisit pour président Forleaniste Charles Dupin, apparaît composée tout autrement que la Constituante. Sur 700 députés, 450 monarchistes environ, majorité compacte quand il s'agit de voter contre la République et la démocratie, mais divisée dès qu'il s'agit de mettre quelque chose à la place de ce qu'elle veut renverser; car elle comprend des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes, les premiers plus nombreux, les derniers plus hardis et comptant parmi eux Persigny, élu deux fois, et Lucien Murat, qui a eu le plus de voix à Paris. Les républicains modérés ne sont guère plus de 75; leurs chefs, à commencer par Lamartine, Marie, Marrast, Garnier-Pagès, Senard, sont restés sur le carreau. En revanche, les démocrates-socialistes sont environ 180; plusieurs ont été nommés par deux départements, Félix Pyat par trois; Ledru-Rollin l'a été par quatre et est arrivé second à Paris. La liste *rouge* a triomphé en Alsace, à Lyon, dans le centre et dans le Sud-Est.

Par suite, une minorité et une majorité de deux contre un, toutes deux également ardentes, mais représentant deux principes opposés, se trouvent en présence à peu près sans intermédiaire. De là une marche très simple des événements : mesures réactionnaires en vue de couper à la minorité toute chance de se maintenir ou de s'accroître; puis, à chaque effort de celle-ci pour garder les positions conquises ou regagner le terrain perdu, nouvelles mesures plus restrictives, jusqu'à ce que le suffrage universel soit enlevé à la France par la loi du 31 mai 1850. C'est le point extrême atteint par la réaction anti-démocratique. C'est la dernière œuvre commune aux trois groupes monarchistes de cette Assemblée, qu'on peut appeler la *Chambre introuvable du régime bourgeois*. A partir de ce moment, lutte entre eux pour savoir qui prendra le pouvoir suprême et victoire de celui qui s'y trouve déjà installé à demi. Le parti bonapartiste, par un coup d'État militaire qui rétablit le suffrage universel et qui chasse l'Assemblée, tue la République, supprime le peu de liberté qui subsiste encore, mais ébauche un commencement de retour vers l'égalité politique et sociale.

Les hostilités éclatèrent dès le début. La nouvelle du siège de Rome parvint à Paris dans les premiers jours de juin. Aussitôt colère et indignation parmi les démocrates. L'article V de la Constitution était violé, on ne saurait le nier. Ledru-Rollin, le 11 juin, dépose un acte d'accusation contre le Président, contre le ministère, dont Odilon Barrot est demeuré le chef et on sont entrés trois nouveaux collaborateurs de même couleur que lui : Dufaure-Lanjuinais, Tocqueville. Comme Odilon Barrot répond d'une façon provocante, Ledru-Rollin s'écrie : « Nous défendrons la Constitution par tous les moyens possibles, *même par les armes*. » On a beaucoup reproché à Ledru-Rollin ces paroles. Mais c'est lui reprocher d'avoir été trop fidèle à ses engagements. Le programme sur lequel il venait d'être élu prévoyait et ordonnait cette prise d'armes, suprême recours des peuples, lorsque la loi n'est pas observée par leurs maîtres ou par leurs mandataires. Seulement ces appels à la force doivent être sanctionnés par le succès ou par le martyre. Or sur quels moyens d'action pouvait compter la Montagne pour soutenir une résolution aussi grave ? La Commission des vingt-cinq, nommée par le Comité électoral de Paris, promettait un soulèvement, parlait de milliers d'hommes armés et organisés. Mais rien de plus dangereux pour la conduite d'un parti que ces petits groupements parisiens, évoluant dans un milieu aussi exalté que restreint et féconds en illusions sur la masse et l'influence de ceux qui sont prêts à les suivre. Il paraît que Ledru-Rollin avait omis de consulter la Montagne avant de lancer sa menace d'insurrection. Quand elle débattit la question, elle était déjà engagée par son principal orateur ; sur l'avis conforme de Michel de Bourges, malgré Baudin et quelques autres, elle se résigna plus qu'elle ne se résolut à marcher.

Et, de fait, l'entreprise était folle. Dans Paris, ravagé par le choléra, un peuple privé depuis un an de ses fusils et de ses éléments les plus énergiques et qui ne voulait point se faire casser les os pour une chose se passant à cinq cents lieues de là ; une petite bourgeoisie mécontente, ayant grande envie de le montrer, mais peu soucieuse de risquer une bataille inégale contre une garnison très forte ; la garde nationale indifférente ou hostile, à l'exception de son artillerie. Si les journées de Juin avaient été une levée de soldats sans chefs, ce ne pouvait être cette fois qu'une équipée de chefs sans soldats. On comptait sans doute que des régiments mettraient la crosse en l'air. Mais Changarnier, si bonnement averti par Ledru-Rollin, avait sous la main une cavalerie nombreuse, corps aristocratique, les gendarmes mobiles, qui étaient les anciens municipaux, si maltraités par le peuple au 24 Février et qui criaient : « A bas les rouges ! », une armée enfin pliée de plus en plus à l'obéissance passive. Aussi, le 13 Juin, une colonne de manifestants qui n'étaient même pas en armes, fut-elle aisément coupée en deux sur le boulevard et dispersée sans coup férir. Ledru-Rollin, avec une vingtaine de représentants, essaya de faire du Conservatoire des Arts-et-Métiers un centre de

ralliement; quelques barricades s'esquissèrent dans le voisinage. Mais des soldats de la ligne pénétraient sans peine dans la cour de l'établissement et empoignaient quelques députés, pendant que les autres et Ledru-Rollin avec eux s'échappaient par une porte dérobée. L'aurole du sacrifice leur manquait comme celle de la victoire.

Cette émeute, qui n'avait été qu'un feu de paille, eut en province des répercussions plus graves. Dans la ville de Lyon, qui n'avait pas eu, comme Paris l'année d'avant, sa saignée prolétarienne, la Croix-Rousse se barricadait, 80 soldats et 150 ouvriers tombèrent dans la lutte. Près de 1.500 arrestations suivaient le rétablissement rapide de la tranquillité. Ailleurs, à Toulouse, à Strasbourg, à Perpignan, surtout dans quelques villages de l'Allier, il y avait quelques velléités de soulèvements. Mais en trois ou quatre jours toute cette effervescence de surface était comprimée, apaisée.

Les conséquences de cette pitoyable échauffourée sont hors de toute proportion avec son importance. Elle fournit un prétexte merveilleux à sévir. A Paris, triomphe de l'armée et de Changarnier, proclamé à son tour, suivant la formule consacrée, le sauveur de la société; saccage de plusieurs journaux, de la *Démocratie pacifique* en particulier, par des gardes-nationaux de l'ordre, saccage que l'autorité sanctionne en suspendant dix organes de la presse avancée; dissolution des légions en qui l'on soupçonne un esprit républicain; révocation de Pouillet, le savant directeur du Conservatoire, pour l'unique tort de n'avoir pas su fermer l'entrée de l'établissement; puis renouvellement de l'état de siège, qui devient le régime normal de la capitale et qui s'étend à Lyon et aux départements circonvoisins. A l'Assemblée, la Montagne décapitée, et, qui pis est, discréditée; Ledru-Rollin et ses compagnons en fuite ou en prison, renvoyés devant la Haute-Cour, et parmi eux Considérant, Félix Pyat, plusieurs des sous-officiers qui venaient d'entrer à la Chambre; les autres Montagnards, obligés de venir à la tribune désavouer la prise d'armes avortée; Cavaignac, au nom des modérés, accablant les défenseurs de la Constitution vaincus sans combat; le règlement rendu plus sévère de façon à exclure et à frapper dans leur traitement les représentants qui se permettent une trop grande verdeur de langage. Après quoi l'on s'occupe de châtier ceux qui ont « mal voté » dans les dernières élections. Des ouvriers l'on n'attendait pas mieux; mais Tocqueville nous dit l'effarement et la terreur des conservateurs, en constatant qu'une partie des paysans et la majorité des soldats avaient donné leur voix à la République rouge. « C'étaient, écrit-il, les deux ancrs de miséricorde qui venaient de se briser au milieu de la tempête. » Il importait d'empêcher ce scandale de se renouveler. Donc guerre aux rouges et à la propagande démocratique!

Pour l'armée, sur la proposition de Montalembert, un décret spécial et tardif, rendu au profit de Changarnier, autorise la réunion sur une même tête du commandement de la garde nationale avec celui d'une division militaire;

on réintègre dans leurs grades, malgré Charras, les officiers généraux révoqués par le Gouvernement provisoire, et parmi eux Castellane ; dans chaque régiment on expédie en Afrique, après les avoir tenus soixante jours en cellule, les soldats et sous-officiers qui se permettent de manifester des opinions avancées ; on transfère à l'autorité militaire, en cas d'état de siège, tous les pouvoirs dont l'autorité civile est revêtue pour le maintien de l'ordre et de la police et l'on renvoie aux Conseils de guerre la connaissance de tous les crimes et délits contre la Constitution ou contre la paix publique. Quant à la propagande dans les villes et les campagnes, des circulaires aux procureurs généraux et aux préfets prescrivent la surveillance rigoureuse des clubs, des associations de tout genre, des colporteurs, en sus des poursuites à exercer contre quiconque criera : Vive la République démocratique et sociale ! ou arborera un emblème rouge. Puis on tire des cartons, on elles attendaient, des lois de réaction qui étaient toutes prêtes avant le 13 juin. On enveloppe la presse d'un nouveau réseau de règlements plus serres. Toute offense au Président de la République est poursuivie d'office. Toute provocation aux militaires pour les détourner de l'obéissance due à leurs supérieurs, toute attaque aux lois et à l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrées sont punies de l'amende et de la prison. Toute souscription pour indemniser quiconque aurait été frappé d'une condamnation pécuniaire est interdite. Le colportage des imprimés et gravures est soumis à une autorisation sans cesse révocable. Le dépôt de toute brochure traitant de matières politiques ou d'économie sociale est obligatoire vingt-quatre heures avant toute publication ou distribution. Aucun journal ou écrit périodique ne peut être signé par un représentant du peuple en qualité de gérant responsable. Obligation à tout journal d'insérer en tête les communiqués de tout dépositaire de l'autorité publique. Droit à la Cour d'assises de suspendre pour trois mois tout journal qui se sera rendu coupable de provocation à l'insurrection. Telles étaient les principales dispositions de la loi du 27 juillet 1849. Odilon Barrot déclarait avec une intrepide assurance qu'elle n'atteignait en rien le droit de discussion. Thiers aux républicains qui s'en plaignaient répondait avec une ironie cuisante qu'elle était le simple complément de celle qu'ils avaient eux-mêmes proposée un an plus tôt par l'organe de Marie, Montalembert, appuyant de toutes ses forces cette loi répressive, faisait avec éclat pénitence d'avoir jadis revendiqué la liberté et il expliquait ce reniement de ses anciennes amours par un subtil *distinguo* : « J'ai adoré avant tout, disait-il, l'Église et sa liberté ; je n'ai pas changé d'un iota, en cela. J'ai adoré ensuite la liberté, mais la liberté aristocratique... ; jamais l'égalité, jamais la démocratie, jamais la Révolution. » S'il fallait choisir entre la Révolution et l'absolutisme, il choisissait l'absolutisme et il déclarait que, si les journaux conservateurs devaient un jour prêcher la guerre civile et dire : Aujourd'hui la plume, demain le fusil — il consentait d'avance à ce

qu'on les supprimât ; que si jamais lui-même montait à la tribune pour faire appel à la violence, il pardonnait à qui l'emprisonnerait. C'était une promesse d'inertie devant un Coup d'État heureux. On comprend qu'il ait été félicité de cette profession d'obéissance au pouvoir par Metternich, le vieux coryphée du conservatisme européen. Il la motivait par le refrain ordinaire : « Nous sommes dans une place assiégée par le socialisme. » Mais cette façon de mettre au compte du socialisme tous les péchés d'Israël devenait banale au point que Jules Favre, l'ancien accusateur de Louis Blanc, se risquait à dire : « Si la société est menacée par le socialisme, savez-vous le moyen de faire cesser le siège ? C'est de donner entrée au socialisme dans la place. » Il voulait qu'on employât à son égard la persuasion, non la compression, et le fait que cette théorie se trouvait dans la bouche d'un modéré montrait mieux que toute chose comment, par l'effacement des centres, le fort de la lutte tendait à se confiner entre les extrêmes, les rouges et les blancs, la démocratie socialiste et la royauté catholique.

Mais, comme il est naturel, c'est à l'extérieur que la journée du 13 juin, déterminée par une question de politique extérieure, produisait ses effets les plus importants. Tandis qu'en France un calme relatif s'établissait, marqué par la hausse des fonds, l'ouverture d'une Exposition, la reprise des affaires et aussi par des élections complémentaires qui venaient grossir la majorité ministérielle, l'expédition de Rome suivait son cours. Le siège s'opérait dans les règles, et après un bombardement, qui fut assez inoffensif même pour les monuments, les Français pénétraient par la brèche et faisaient leur entrée dans Rome, hués par la population. La République romaine était abattue. Mais les instructions du vainqueur étaient d'empêcher des représailles sanglantes contre les vaincus et d'assurer aux États de l'Église des institutions libérales sérieuses.

Oudinot laissait donc aux républicains les plus compromis le loisir de s'expatrier ; seulement il avait l'imprudence de proclamer, sans garantie aucune, dès le 14 juillet, la restauration du pape. Le Saint-Père déléguait aussitôt ses pouvoirs à trois cardinaux, un triumvirat en robes rouges. Pie IX allait-il se montrer libéral, comme Tocqueville, ministre des Affaires étrangères, le suppliait de le faire ? Il y paraissait peu disposé. Il regimbait contre le patronage de la France qui le poussait à organiser un régime parlementaire et à demi-laïque. Dans une lettre qu'il adressait à ses très aimés sujets, il remerciait de leur aide « les armées catholiques », sans même nommer l'armée française qui s'était battue pour lui ; il ajournait à une date indéterminée sa rentrée dans Rome ; il ne parlait ni d'amnistie ni de constitution. La Très Sainte Inquisition était rétablie et des vengeances politiques exercées par les cardinaux, si bien que Tocqueville se déclarait honnête d'abriter sous les plis du drapeau français cette politique rétrograde. La France mécontente rappelait Oudinot et son envoyé spécial, de Corcelles,

C'est à ce moment que le Président de la République eut de voir adresser à son cousin, Edgar Ney, lieutenant-colonel dans l'armée d'occupation, une lettre qui commençait par dire : « La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne » — et qui contenait tout un programme : « Je résume ainsi, écrivait le prince, le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. Il ajoutait : « Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur et je vous prie de bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. » La lettre n'avait pas été délibérée en Conseil des ministres ; c'était une explosion de cette politique personnelle que Louis Bonaparte entendait pratiquer. Plusieurs mois auparavant, il avait écrit à Odilon Barrot une lettre qui en disait long à ce sujet : « Il faut choisir des hommes dévoués à ma personne même, depuis les préfets jusqu'aux commissaires de police... ; il faut... recueillir partout, non le souvenir de l'Empire, mais de l'Empereur ; car c'est le seul sentiment au moyen duquel on peut lutter contre les idées subversives. » Conséquent avec lui-même et, au fond, moins réactionnaire que la majorité de l'Assemblée, il mettait le holà aux prétentions excessives des catholiques. Le prince commençait ainsi le double jeu qui devait lui réussir si bien : laisser garrotter la nation par l'Assemblée qui détruisait une à une toutes les libertés ; puis, par accès, protester contre ces mesures dont il recueillait le bénéfice et dont il rejetait l'odieux sur les représentants.

Les catholiques essayèrent de l'entraîner. Falloux eut de voir offrir sa démission de ministre, en alléguant qu'il ne pouvait s'associer à une pression exercée sur le Saint-Père. On ne retint pas Falloux. Montalembert avait écrit : « A Rome, la nature même du pouvoir exclut toute idée du partage de la souveraineté *en quoi que ce soit*. » Il fut presque menaçant ; il avertit le prince-président du danger qu'il y avait à tourner contre lui les prêtres et leurs fidèles. « Votre oncle qui était plus puissant que vous... disait-il, y a succombé. » Mais le Président ne voulait pas plus céder que le pape, qui riposta, le 12 septembre 1849, par une nouvelle lettre à ses sujets comme sous le nom de *Motu proprio*. Là il indiquait les réformes qu'il voulait bien octroyer et dont voici les principales : création de Conseils municipaux nommés d'après le système censitaire ; de Conseils provinciaux dont les membres seraient choisis par le pape ; d'un Conseil d'État qui préparerait les lois ; d'une Consulte qui, sans avoir voix délibérative, donnerait son avis sur les impôts et dont les membres seraient choisis par le pape sur des listes que présenteraient les Conseils provinciaux ; bref quelques libertés locales avec une parodie de régime parlementaire, puisque le souverain devait nommer lui-même des hommes n'ayant pas même le pouvoir de contrôler ses dépenses et ses actes. A cela s'ajoutait une Commission de réforme judiciaire, ce qui

était vague, et une amnistie, mais une amnistie féroce, d'où étaient exclues d'innombrables catégories de personnes. Palmerston, le ministre anglais, résumait ainsi la pensée du pape : « Je nomme un Conseil d'État dont je suivrai les avis, s'ils me plaisent ; je promets des réformes et je pardonne aux innocents. » Tocqueville qualifia lui-même ces concessions de « dérisoires ». Et pourtant, quand l'Assemblée eut à se prononcer à leur sujet, le ministère fit semblant de les prendre au sérieux. Le débat fut plus éclatant que net. L'équivoque devait rester jusqu'au bout la tare de cette expédition de Rome. Thiers, alors inféodé au parti catholique, affecta d'être parfaitement satisfait du *motu proprio* et de s'en remettre à la bonne volonté de Pie IX. De la lettre à Edgar Ney, comme si elle était nulle et non avenue, étant inconstitutionnelle, il ne dit pas un mot et ce dédain fut cruellement ressenti par son auteur. — Ce fut le moment critique de la deuxième République ; celui où elle pouvait encore être sauvée, où l'on eut à se demander durant quelques semaines si elle tournerait à droite ou à gauche. Pour la première fois une fêlure grave lézardait l'Union qui avait étroitement associé jusqu'alors le Président et le parti de l'ordre.

Les républicains essayèrent d'en profiter pour tirer à eux le Président, qui rêva un instant une alliance avec la Prusse, avec les puissances libérales et l'abandon de la papauté. C'est à cette occasion que Victor Hugo, oscillant depuis quelque temps de droite à gauche, mais éconné par la dureté bourgeoise et le cléricisme combatif des conservateurs, rompit avec son passé catholique et avec une majorité qui, décidément, témoignait d'un parfait mépris pour la liberté des peuples. Montalembert, par la réplique insultante qu'il asséna sur la tête de son ancien ami, rendit la rupture irréparable. Le fougueux orateur catholique défendit le droit du pape à rester un souverain absolu, dans un brillant discours où son enthousiasme définît l'Église en ces termes renouvelés du moyen-âge : « C'est une mère ; c'est la mère de l'Europe ; c'est la mère de la société moderne ; c'est la mère de l'humanité moderne ». Les crédits demandés par le ministère furent votés et le pape rentra quelques mois plus tard, au milieu d'un silence glacial, dans la ville de Rome où il allait régner protégé et, en partie, entretenu par la France, car Montalembert, faisant appel pour les besoins pressants de Pie IX à la générosité des fidèles français, lançait la première idée du denier de Saint-Pierre.

Le même Montalembert, allant en pèlerinage au Vatican quelques mois plus tard, se déclare électrisé par la vue du drapeau tricolore flottant devant le palais. Joie difficile à partager, si l'on songe que cette occupation de Rome par les troupes françaises devait, au jour du péril, priver la France des sympathies italiennes et créer entre les deux nations un long et pénible dissentiment ! Mais la France ne devait pas être seule à pâtir de ce protectorat. Victor Hugo avait pu écrire avec raison : « Quoi qu'il advienne pour le présent, nous sommes obligés de regarder le *motu proprio* comme l'involontaire abdication

à terme incertain du pouvoir temporel de la papauté. « Ce pouvoir, en effet, dépendait désormais d'une main étrangère qui n'avait qu'à se retirer pour le laisser tomber. Plus que cela ! Ce maintien par la force de l'absolutisme pontifical était un mur élevé entre le pape et le peuple, entre l'Église et le monde issu de la Révolution. L'encyclique *Aostis et nobiscum*, qui est du 12 Décembre 1849, condamnait solennellement non seulement le commu-



Evénements du 13 juin 1849. — Dévastation des ateliers de l'imprimerie. Rome, 1849. (G. H. V. G.)

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

nisme et le socialisme, mais le libéralisme; elle affirmait la suprématie du souverain pontife sur la terre entière; elle déclarait liées intimement l'obéissance au pape et la soumission aux souverains, l'atteinte aux biens temporels du Saint-Siège et les menaces à la propriété. Rome redevenait, comme après la Réforme, le château-fort du principe d'autorité, la capitale de la réaction européenne.

Cette réaction l'emportait partout en 1849. L'Allemagne perdait son contrat dans sa vieille organisation féodale — en apparence du moins. La Hongrie succombait écrasée sous les armées du czar et il fallait, malgré Thiers, un

intervention de la flotte anglo-française pour empêcher l'Autriche et la Russie de violenter le gouvernement turc qui refusait de leur livrer les réfugiés entrés sur son territoire. En Italie, les libéraux de Naples étaient persécutés, emprisonnés; les victimes des représailles du roi Bomba se chiffraient par dizaines de milliers. Dans tout le nord de la Péninsule sonnaient les pas de patrouilles autrichiennes: c'était l'état de siège, le régime militaire, les patriotes arrêtés et fouettés. Manin, le héros de Venise, Guerrazzi, le président de la République toscane, Mazzini, le triumvir de Rome, s'en allaient rejoindre en exil les bannis de la République française, les épaves de la Révolution allemande et Kossuth, le défenseur de la Hongrie. A Parme fonctionnaires, professeurs, commercants, juristes étaient obligés de se raser et de porter les cheveux courts. Un projet d'une nouvelle Sainte-Alliance des rois s'échauffait; et partout, en Autriche, en Toscane, à Modène, à Naples, l'Église reconquait en les accroissant ses privilèges perdus et détruisait les précautions prises ou les réformes opérées contre elle. Un seul pays italien faisait exception: le royaume de Sardaigne, qui gardait une Constitution, se barricadait de lois anticléricales et devenait par là même l'asile des espérances et des libertés proscrites.

Pour en revenir à la France, l'expédition de Rome y faisait une première victime: c'était le ministère qui l'avait organisée. Odilon Barrot avait tenté de louvoyer entre les deux puissances en conflit, le Président et l'Assemblée; suspect à l'une comme à l'autre, accusé par les *ultra* de la réaction de ménager le parti républicain, par le prince de se mettre en travers de ses idées, il était condamné, et, le 28 octobre 1849, renvoyé, sans autre forme de procès, par le Président. « Il faut absolument que je domine tous les partis », écrivait-il à Odilon Barrot, et le lendemain il lançait un message à l'Assemblée qui était un véritable manifeste du pouvoir personnel. Il y déclarait qu'il fallait au ministère des hommes comprenant la nécessité d'une direction unique et ferme; que la France, au milieu de la confusion des partis, cherchait « la main, la volonté de l'élu du 10 Décembre »; que le nom de Napoléon était à lui seul un programme; qu'il signifiait à l'intérieur ordre, autorité, religion, bien-être du peuple, à l'extérieur dignité nationale. *Je veux*, disait à plusieurs reprises le signataire, et pour mieux affirmer sa volonté souveraine, il choisissait pour ministres des hommes de second plan, presque des inconnus, le général d'Hautpoul, Ferdinand Barrot, frère ingrat d'Odilon; on y voyait apparaître des hommes nouveaux, mais dévoués au Président: deux avocats d'Auvergne, Rouher et de Parieu, un banquier aussi, Achille Fould, qui indiquait le ralliement de la finance à ce qu'on appelait dès lors le parti de l'Élysée. Dans un des nombreux voyages qu'il faisait en France, le Président, jouant son rôle d'ami des travailleurs, avait décoré plusieurs hommes en blouse: — Eh! eh! cela vous regarde, disait-on à Rothschild. — Bah! répliquait-il, je sais bien par où je le repècherai. — Et, en effet, les dettes et les

besoins d'argent du prince créent un lien solide entre lui et la haute Banque.

Ce ministère était aussitôt baptisé *le petit ministère*. Manquant d'autorité par lui-même, il devait être à la fois plus docile aux desirs du Président comme à ceux de la majorité, ce qui n'était pas contradictoire : car l'accord au instant compromis s'était rétabli en vue d'opérer ce qu'on allait nommer « une expédition de Rome à l'intérieur ». La tactique du prince était de laisser faire, de laisser briser tout ressort, tout moyen de résistance, de laisser creuser un abîme entre le peuple et l'Assemblée. Le ministère servait à merveille ses desseins. Pour lui complaire, il instituait des prix d'honneur destinés aux ouvriers qui pouvaient les obtenir sans autre garantie que leur parole de les rembourser ; il augmentait de vingt centimes la paie des sous-officiers ; il divisait la France en quatre grands commandements militaires, en quatre pachaliks, comme disait l'opposition, à qui le ministre de la guerre détachait ce défi de descendre dans la rue : « Vous pouvez commencer, si cela vous convient. Nous sommes prêts à toute heure ». Les modes de l'Empire avaient reparu dès l'hiver précédent. On revit les dames coiffées du turban, ce qui faisait dire à un général qu'il avait dîné avec plusieurs mameluks. Pour complaire à la majorité, toujours malade de la peur rouge, il chassait les derniers républicains de l'administration, il augmentait le cautionnement des journaux, prorogeait pour un an la suspension du droit de réunion, travaillait à mater les paysans en proposant d'attribuer au pouvoir exécutif le droit de destituer les maires, les adjoints et les instituteurs, chargeait la gendarmerie d'espionner les fonctionnaires et les citoyens, donnait à la bourgeoisie la satisfaction de voir rétablir l'impôt sur les boissons et retirer le projet d'impôt sur le revenu, accordait aux actionnaires de chemin de fer d'énormes avantages ; il provoquait enfin la classe populaire de mille façons, en abattant ce qui restait encore d'arbres de liberté, en imprimant au *Moniteur* qu'ils étaient bons à faire des fagots pour les pauvres, en faisant enlever les couronnes qui garnissaient la colonne de Juillet, en refusant de célébrer l'anniversaire du 24 Février, qualifié par Thiers de « funeste journée », autrement que par un service funèbre en l'honneur de ceux qui étaient tombés des deux côtés.

C'est comme un vent de folie réactionnaire qui souffle alors sur la France. Mais, dans l'œuvre qui s'accomplit, une des premières places revient à la loi sur l'enseignement que l'histoire connaît sous le nom de loi Falloux.



CHAPITRE XIII

L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉGLISE. — PROJETS RÉPUBLICAINS ET LOI FALLOUX

L'enseignement, quand survint la Révolution de 1848, était disputé en France entre deux puissances, également officielles, également reconnues, l'Église et l'Université.

Le mot d'Université avait en France un sens particulier, un sens exclusivement français. Il ne signifiait pas, comme au moyen-âge et comme à l'étranger, un établissement d'enseignement supérieur comprenant les quatre facultés traditionnelles : théologie, droit, médecine, philosophie sciences et lettres. Il désignait, depuis Napoléon I^{er}, l'ensemble du corps enseignant et des écoles de tout ordre où se donnait l'enseignement.

Une et indivisible, l'Université de France avait à sa tête un grand-maître qui était le ministre de l'Instruction publique. Elle était divisée en un certain nombre de circonscriptions ou Académies qui étaient administrées chacune par un recteur. Il y avait une sévère hiérarchie, d'une part d'administrateurs, d'autre part de professeurs, tous dépendant les uns des autres, tous dépendant du ministre qui représentait l'État. Il y avait aussi une hiérarchie d'établissements superposés : Facultés et Écoles spéciales, Collèges royaux et Collèges communaux, à côté desquels vivaient des institutions privées, surveillées et contrôlées par l'État et se rattachant par un lien étroit au système général.

Cette Université avait un semblant d'indépendance. Elle avait rang de personne morale; elle avait à ce titre [droit de posséder, d'acquérir, de recevoir. Elle avait une dotation, des rentes, la permission d'établir et de percevoir des taxes. Elle avait un Conseil siégeant près du ministre. Mais son indépendance n'était qu'apparente. L'esprit autoritaire de son fondateur vivait incarné dans les lois qui la régissaient. Toutes les nominations étaient faites par l'autorité supérieure. C'était, en réalité, une institution d'État soumise à l'État, ayant pour fonction de répandre les doctrines de l'État, de conférer des diplômes d'État et de maintenir par là une sorte d'unité intellectuelle entre les membres de l'État.

Les maîtres dont elle était composée formaient une corporation qui recevait certains privilèges en compensation d'un engagement temporaire, et ils semblaient ainsi, comme une corporation religieuse, prononcer des vœux, moins stricts et moins durables que ceux des moines, mais les astreignant à certaines obligations, à une certaine réserve, à une certaine tenue. La robe que portaient encore les professeurs révélait en eux ce caractère du clergé laïque.

Le corps enseignant était divisé en trois groupes répondant à trois ordres

d'enseignement : enseignement primaire essentiellement destiné au peuple ; enseignement secondaire s'adressant à la classe moyenne ; enseignement supérieur réservé à une petite élite, en général à ceux qui voulaient entrer dans les carrières dites libérales.

En face de l'Université se dressait l'Église catholique, inconsolable d'avoir perdu le monopole qu'elle avait possédé jadis de distribuer le savoir, continuant à former ses futurs ministres dans ses grands et petits séminaires, mais désireuse de reprendre son empire sur les enfants non destinés aux ordres, aspirant à marquer de son empreinte des élèves voués à la vie laïque, comprenant que l'éducation de la jeunesse contient en germe l'avenir, que, suivant un vers emphatique de l'abbé Gauvreu :

La férule du maître est le sceptre du monde.

Elle avait, en conséquence, sous le règne de Louis-Philippe, attaqué de deux façons l'Université. D'abord elle avait revendiqué le droit d'enseigner, non seulement pour elle-même, mais pour tout le monde ; elle savait fort bien qu'association privilégiée, riche par ses biens de main-morte et payée en sus par l'État, puissante par son antique organisation et par la prise qu'elle avait encore sur les croyants, elle ne courait aucun risque en face des laïques, isolés, désarmés, privés du droit de s'associer. La liberté d'enseignement était le pendant exact de la liberté de l'industrie réclamée par les patrons. De même que ceux-ci, propriétaires de la terre, de l'argent, des instruments de travail, demandaient qu'on les laissât librement lutter sur le terrain économique avec les ouvriers dénués de tout, même de la permission de se réunir et de se concerter, de même l'Église appelait de ses vœux sur le terrain des idées une lutte où elle ne rencontrerait plus en face d'elle que des individus éparpillés et impuissants à lui résister. C'est contre cette liberté menteuse que Thiers — en ses jours de libéralisme — s'était élevé en disant : « Si le clergé, comme tous les citoyens, sous les mêmes lois, veut concourir à l'éducation, rien de plus juste, mais *comme individus, à égalité de conditions*, pas autrement. Veut-il autre chose ? Alors il nous est impossible d'y consentir... » Mais, depuis peu, l'Église usait d'une autre tactique : elle semblait trouver plus avantageux, au lieu de revendiquer la libre concurrence, de réclamer le partage avec l'État du monopole de l'enseignement. Montalembert, qui avait commencé par soutenir avec Lamennais, la thèse de la liberté pleine et entière pour tous, disait en 1845 : « L'Église n'est pas dans l'État, pas plus que l'État n'est dans l'Église ; ce sont deux puissances collatérales, souveraines, indépendantes, chacune dans son domaine. L'Église est l'alliée de l'État, non sa sujette. » Il s'ensuivait que l'Église voulait être sur pied d'égalité avec le pouvoir civil ; qu'elle entendait participer aux mêmes prérogatives que l'Université. Ces deux conceptions se mêlaient et parfois se heurtaient parmi les catholiques. Les intransigeants voulaient la liberté intégrale, tout ou rien ; les autres, moins violents, plus politiques, accep-

taient de collaborer à l'œuvre de l'État, à condition d'avoir la haute main dans ses collègues, de surveiller et de tenir en bride ses professeurs.

En réalité, lorsqu'éclata la Révolution de 1848, l'Église et l'Université avaient chacune leur part dans l'enseignement. L'école primaire publique n'était ni laïque, ni gratuite, ni obligatoire. La bourgeoisie avait poussé mollement l'instruction populaire. Elle trouvait que c'était une gêne pour l'industrie accoutumée à employer les enfants très jeunes, un danger aussi pour sa propre domination, parce que c'était éveiller dans les cœurs l'ambition du mieux-être, risquer de faire des raisonneurs et des déclassés. Sans doute, en 1847, il n'y avait plus que 2.000 communes sans école et le nombre des élèves s'élevait, d'après les chiffres officiels, à 3.530.135. Mais il faut se défier des mirages de la statistique. Dans les villages la mauvaise saison était la saison d'apprendre; l'école se remplissait; au temps des longs jours la fenaison, la moisson, les vendanges réclamaient de petits travailleurs supplémentaires; l'école se vidait. En tout temps, les garçons formaient la majorité; l'on en comptait 21 contre 13 filles. L'instruction s'arrêtait à l'âge de la première communion, 12 ans pour les uns et 11 pour les autres. Du reste les Frères de la Doctrine chrétienne et des Sœurs d'ordres variés avaient une large place dans les campagnes et dans les faubourgs. Les écoles congréganistes attiraient habilement par une gratuité presque complète; et puis il était convenu, par une sorte d'accord tacite, que la direction des esprits féminins revenait à l'Église. Des 19.414 écoles de filles qui existaient en France, presque toutes étaient religieuses.

Les résultats obtenus peuvent se mesurer par le nombre de gens qui savaient lire et écrire. Il variait suivant *le sexe, l'âge, la résidence, la région*. Les femmes étaient partout moins instruites que les hommes, dans le midi en particulier. La proportion de celles qui avaient des connaissances rudimentaires y descendait à 10 et à 9 0/0. Dans le canton de Carcassonne une Enquête qui date de 1848 dit brutalement: « Les femmes ici ne savent pas tenir une plume ». Comme il est naturel, les enfants étaient moins ignorants que les adultes. Parmi les premiers, le nombre de ceux qui savaient lire et écrire montait souvent à 80 0/0; il ne descendait guère au-dessous de 75 0/0. Parmi les jeunes gens de vingt ans, la proportion était beaucoup plus basse, soit qu'ils eussent oublié le peu qu'ils avaient appris, soit qu'ils appartenissent à une génération qui n'avait pas trouvé à sa portée les mêmes facilités de s'instruire. Les conscripts — de 1846 à 1850 — arrivent à une moyenne de 64 0/0. Il va de soi que pour les gens plus âgés ce chiffre baissait encore. Les villes — on pouvait s'y attendre — passaient bien avant les campagnes; les travailleurs industriels, avant les travailleurs de l'agriculture. Les ouvriers de Paris atteignent une moyenne de 87 0/0, et l'industrie qui présente les chiffres les plus faibles, celle des fils et tissus, y parvient encore à 79 0/0. Dans le reste de la France, la proportion va de 90 0/0 à 20 0/0 pour les

ouvriers. Mais elle est partout inférieure pour les campagnards. Dans l'Allier, il y a telle commune rurale où l'on ne peut choisir le maire qu'entre deux ou trois habitants, parce qu'il n'y en a pas davantage qui soient capables de rédiger correctement les actes officiels. Si nous comparons maintenant les régions, le Nord a l'avantage sur le Midi et l'Est sur l'Ouest; les pays de montagne sur les pays de plaine, peut-être parce que les loisirs d'hiver y sont plus complets et plus longs. En général les contrées où se parle encore un dialecte, où survit une langue ancienne, sont en retard sur les autres; c'est le cas pour le Languedoc, pour la Bretagne. Le juge de paix de Carcassonne écrit : « Peu d'ouvriers lisent le français. »

La France d'alors apparaît donc piquée de points lumineux qui sont les villes et semée de vastes taches sombres qui sont les campagnes; elle révèle une inégalité fâcheuse entre les deux sexes; elle présente une espérance, les enfants.

Pénétrons plus avant. Quelle était la condition des maîtres et maîtresses d'école? Dans les établissements de l'État, ils doivent avoir dix-huit ans au moins, un certificat de moralité, un brevet élémentaire ou supérieur. Ils sont préparés dans les écoles normales; il y en a 76 pour les garçons, 11 seulement pour les filles sur toute la surface de la France. Mais, par tolérance, dans les écoles congréganistes de garçons, on ne demande un brevet qu'à un des maîtres. Les autres, considérés comme ses adjoints, sont dispensés de titre universitaire. Dans les écoles de filles on exige moins encore; les Sœurs qui les dirigent n'ont besoin que d'une chose, la *lettre d'obédience* qui leur est délivrée par leur supérieures et leurs tient lieu de savoir dûment constaté.

L'instituteur public est placé sous la surveillance de deux espèces d'autorités. D'une part, il est contrôlé par un comité local, qui siège dans la commune et dont le curé est membre de droit, et par un comité d'arrondissement que nomme le préfet. D'autre part, il est surveillé par l'inspecteur primaire qui relève du recteur. Le mode de nomination auquel il est soumis est compliqué. Il est présenté par le Conseil municipal, après avis du Comité local. Il est nommé par le Comité d'arrondissement et institué par le ministre. Une fois installé dans sa place, il n'en bouge plus. Il est à perpétuité fixé dans le village où le sort l'a jeté. Son avenir est barré à jamais et son présent est loin d'être brillant. Il est logé le plus souvent de façon très mesquine; la salle où il fait la classe est d'ordinaire celle où se fait la cuisine. Le mobilier scolaire et le sien sont plus que sommaires. Il a en revanche un petit jardin. Le minimum d'appointement auquel il a droit est de 200 francs par an, 16 fr. 66 par mois; on ne peut pas dire que ce soit luxueux. Il a de plus, comme le curé, un « casuel », une rétribution qui lui vient des élèves. Mais c'est une rétribution vague qui, dans les campagnes, se paie le plus fréquemment en nature. En hiver, pour chauffer le poêle, chaque garçon ou fille arrive avec un morceau de bois et c'est une des ressources les plus notables

du maître ou de la maîtresse. Même avec ces suppléments le traitement ne s'élevait pas bien haut. D'après les calculs officiels, en 1846, la moyenne du traitement annuel de l'instituteur arrivait à 454 francs. Et point de retraite. Il en existait une sur le papier; on avait décidé qu'on ferait pour l'établir des retenues sur le maigre salaire; mais rien n'avait été organisé (1).

Pauvres maîtres d'école! Modestes et laborieux défricheurs des intelligences populaires! On les laissait misérables, affamés, humiliés devant le curé, devant les gros du village, devant leurs élèves mêmes. Qui s'étonnera que ce prolétariat intellectuel ait été, après 1848, l'ardent propagateur des doctrines démocratiques et socialistes?

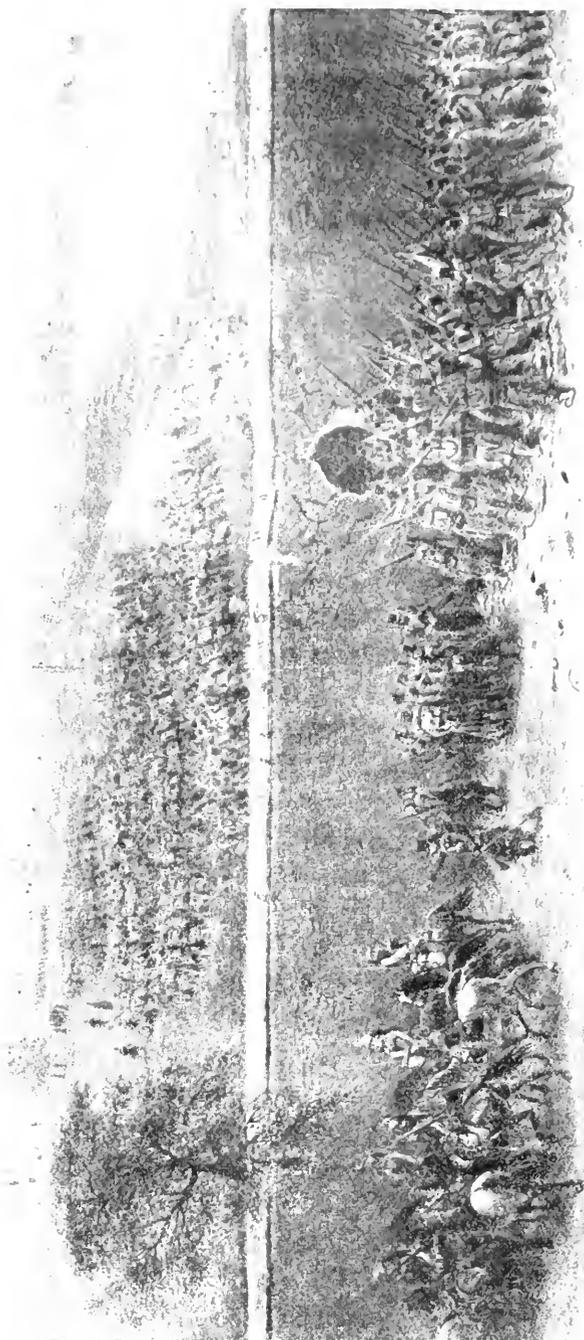
Pour en finir avec l'enseignement primaire à cette époque, il faut ajouter qu'on avait créé quelques Salles d'asile pour les petits enfants; des ouvroirs où les fillettes devaient apprendre à la fois un peu de calcul et un peu de couture; quelques écoles d'apprentissage dans les villes ouvrières (à Mulhouse, à Paris, etc.). Mais c'étaient pour la plupart des œuvres catholiques ou patronales. On s'était aussi préoccupé des adultes; il existait pour eux des cours du soir et des cours du dimanche. On avait fondé des écoles de régiment pour les soldats illettrés; enfin dans les grandes villes des sociétés privées — toutes de dévouement — (L'Association polytechnique, la Société philomatique à Paris, à Metz, à Bordeaux, essayaient de combler les tristes lacunes de l'instruction populaire.

Mais, malgré ces efforts méritoires, ces lacunes restaient béantes. Dans l'Enquête que j'ai déjà citée, on voit en maint endroit, presque partout, reparaitre, parmi les vœux de la population, la création d'écoles, surtout d'écoles ayant un caractère pratique et professionnel, soit industriel, soit agricole. La loi de 1833 avait prévu des écoles primaires supérieures, dont les maîtres auraient un traitement minimum de 400 francs. Mais elles étaient restées à l'état de projet. La bourgeoisie régnante — et ce fut une de ses fautes les plus graves — ne tenait pas à répandre la lumière parmi ses frères de la classe pauvre.

L'enseignement secondaire était, au contraire, selon le cœur de la classe dirigeante. Destiné à perpétuer son pouvoir, il reposait sur l'enseignement du latin et du grec, dont la connaissance, même très imparfaite, suffisait à tracer une ligne de démarcation très nette entre les « fils de famille », comme disait une expression très significative, et les enfants du peuple.

On ne lésinait pas en faveur de la minorité bourgeoise à laquelle il s'adressait. Sur le budget total de l'instruction publique, prévu pour 1848 à 18 millions et qui se réduisait à 16 à cause des recettes à défalquer, la part allérente à l'État était à peu de chose près la même pour cet enseignement que pour l'instruction primaire (3 millions environ). Les élèves que fournissaient

(1) Voir à ce sujet E. Fourmiere — *Le régime de Louis-Philippe* — p. 24



PRISE DE LA VILLE PARTELLI. *Exposition de Rome* (D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

ainsi les collèges 1 suffisaient pour approvisionner de candidats les carrières libérales.

Le baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences était la clef qui ouvrait l'entrée

1. Sans parler des collèges communaux, il y avait 54 collèges royaux contenant 20.000 élèves.

de ces carrières. Aussi le nombre de ceux qui obtenaient ce grade a-t-il été croissant jusqu'en 1846.

Cet enseignement, qui menait aux emplois d'État, était cependant menacé par des attaques qui venaient de deux côtés différents. Les industriels, les commerçants, les économistes lui reprochaient de ne faire que des fonctionnaires ou des rêveurs, des budgétivores ou des révoltés. Ils se plaignaient de cet éternel ressassement de l'antiquité grecque ou latine, alors qu'il y avait tant de choses nouvelles et plus utiles à apprendre. Ils demandaient qu'on grossît dans les programmes la part des sciences et des langues vivantes. On avait déjà créé des Écoles d'Arts et Métiers à Châlons-sur-Marne et à Angers. En même temps les catholiques accusaient cet enseignement d'impiété, de paganisme, de donner l'instruction sans l'éducation. C'est sur ce terrain de l'enseignement secondaire que la bataille fut la plus vive entre l'Église et l'Université. On ne soupçonnait pas, sous Louis-Philippe, que le peuple fût près de compter en politique; on s'inquiétait davantage de la classe qui était la grande puissance sociale du moment. C'est pourquoi l'Église porta son effort le plus soutenu contre ou sur les établissements dans lesquels on élevait les fils de la bourgeoisie. Elle s'indignait de l'obligation infligée à ses élèves d'apporter — avant de se présenter aux examens — un certificat d'études témoignant qu'ils avaient étudié la rhétorique et la philosophie deux ans au moins, soit dans un établissement dépendant de l'Université soit dans la maison paternelle. Elle s'en vengeait en dénonçant les professeurs de philosophie, suspects de panthéisme ou d'athéisme, les professeurs d'histoire, coupables de sévérité envers les papes et le clergé d'autrefois. Elle avait obtenu à moitié gain de cause. Une partie de la bourgeoisie croyait utile de complaire à l'Église, prêcheuse de doctrines rassurantes pour la propriété, et le gouvernement ne lui avait pas ménagé les concessions. Cousin, ministre, imposait à ses professeurs de philosophie une sorte de catéchisme laïque; il était plein de déférence pour les évêques, écoutait ou sollicitait leurs avis pour le placement ou l'avancement de ses maîtres. Les évêques, ayant un jour menacé de retirer des collèges les aumôniers, le roi avait eu peur qu'il n'y eût plus de contrepoids aux prédications socialistes. Les Jésuites venaient, il est vrai, d'être invités une fois de plus à disparaître de France; mais c'était une fausse sortie, qui masquait le mouvement tournant en train de s'exécuter dans les couches les plus hautes de la bourgeoisie française.

L'enseignement supérieur, lui, était dominé par une idée tout à fait conforme à l'esprit du temps; c'est qu'il devait avoir une tendance utilitaire. Au lieu de restreindre le nombre des centres de haute culture désintéressée, qui auraient pu être pour toute une région, des foyers de lumière et de vie, on avait multiplié, pour donner satisfaction à des ambitions de clocher, de petites Facultés, isolées, mal outillées, mal logées, mal pourvues et devenues

peu à peu des machines à examen pour le baccalauréat. Leurs programmes avaient un caractère étroitement professionnel. Ils étaient calculés, en vue de former des avocats, des médecins, des diplomates, des hommes politiques, des économistes, porte-parole et futurs meneurs de la classe dirigeante. Les Facultés de lettres et de sciences, qui ne conduisaient à rien de pratique, dégénéraient en Facultés d'agrément, en salons littéraires ou en parlottes semi-scientifiques, où s'épanouissaient les fleurs de rhétorique, les leçons pour dames et gens du monde. A Paris même, les professeurs qui avaient attiré la foule, — Guizot, Villemain, Cousin — avaient transporté leur éloquence de la Sorbonne aux Chambres et se faisaient remplacer dans leurs chaires par de pâles suppléants. C'est en dehors de la hiérarchie universitaire, au Collège de France, que se pressaient les étudiants, parce que là retentissait la parole ardente, passionnée d'un Quinet, d'un Michelet. Mais le pouvoir redoutait plus qu'il ne soutenait des penseurs qu'il savait indépendants et pénétrés jusqu'aux moelles de l'esprit laïque et républicain.

Les choses en étaient là, quand éclata la Révolution de 1848. Le Gouvernement provisoire sentit combien le problème de l'éducation publique prenait d'importance avec l'avènement de la République. Et il appela pour le résoudre un homme que son nom prédestinait aux plus hautes fonctions sous le nouveau régime. C'était Hippolyte Carnot, fils de celui qu'on avait appelé l'organisateur de la victoire. Avec lui c'était le Saint-Simonisme qui montait au pouvoir : car, disciple de Saint-Simon, il choisissait, pour collaborateurs Jean Reynaud et Edouard Charton, qui étaient des hommes de la même école, résolus à donner pour pivot à la politique le mieux-être matériel et moral du plus grand nombre. On avait le droit d'espérer de leur part une impulsion vigoureuse.

Logiquement le suffrage universel aurait dû être précédé de l'instruction universelle. Allait-on, du moins, réparer au plus vite un retard périlleux ? Hélas ! Carnot en sentait la nécessité, mais non l'urgence. Il s'en remettait, lui aussi, à la prochaine assemblée. Il créait, dès le 29 Février, une Haute Commission des études scientifiques et littéraires — une Commission, quand il aurait fallu des actes décisifs — et il lui laissait le soin d'élaborer un projet de loi pour tous les degrés d'enseignement. Nous retrouverons, un peu plus loin, ce projet. En attendant mieux, on rêvait la célébration annuelle d'une grande fête de l'enfance ; les salles d'asile perdaient leur nom, pour en prendre un autre qui fit moins songer à une institution charitable : elles s'appelèrent *écoles maternelles* et une École normale spéciale, dont la direction fut confiée à M^{me} Marie Carpentier, fut chargée de former leur personnel. Des bibliothèques communales dans les campagnes et des lectures du soir pour les ouvriers des villes étaient instituées et encouragées. Sages et sages, sans

1. C'est alors que les cultes furent réunis au ministère de l'Instruction publique, dans des bâtiments qui étaient en partie délabrés et grosse de périls.

doute ! Mais où était la profonde coupure qui empêche le retour en arrière ? Pour l'enseignement secondaire, on avait transformé les collèges royaux en lycées, on les avait placés sous l'invocation des grands noms de la littérature ou de la première République ; on introduisait dans leur programme l'histoire de la Révolution. Mais on ne touchait pas à leur organisation ; on ne décidait rien sur le débat pendant entre l'Église et l'Université. Toutefois Carnot ne répudiait pas l'équivoque formule de la liberté de l'enseignement. La gratuité en ce domaine n'était point proclamée ni promise pour un avenir prochain : seulement, par des examens et des concours annuels, les meilleurs élèves des écoles primaires devaient devenir boursiers. dans des ateliers d'apprentissage, dans des écoles d'arts et métiers, dans des fermes modèles et dans les lycées. Chose remarquable et qui trahissait son éducation bourgeoise ! L'enseignement supérieur était celui qui avait le plus immédiatement attiré la sollicitude du ministre. Il commençait par établir la gratuité à Saint-Cyr, à l'École Polytechnique, à l'École Normale supérieure, petit cadeau à la bourgeoisie pour lequel on n'attendait pas le vote du budget. Il autorisait Ortolan à faire à la Faculté de droit un cours sur les principes du gouvernement républicain moderne. Il modifiait surtout très sérieusement le système pratiqué au Collège de France, qu'il considérait comme un champ d'expériences des innovations pédagogiques. Il entendait y créer « l'étude approfondie de la politique ». — Et certes il y avait une compréhension juste des vrais intérêts d'une démocratie dans cet effort pour analyser et faire saillir, au grand jour les ressorts de l'évolution sociale. Mais l'exécution ne répondait pas à l'intention. Il fondait onze chaires et en supprimait cinq. L'une des chaires supprimées était celle d'*économie politique*, occupée par Michel Chevalier. On lui reprochait d'être l'expression d'une seule école chère aux capitalistes, celle du *laissez faire*, dont les doctrines contestées usurpaient de la sorte une autorité officielle ; pour que la neutralité scientifique de l'État fût respectée, il eût fallu que l'on entendit à côté la cloche contraire, celle de *l'économie sociale* qui sonnait en faveur des ouvriers. Mais, comme on n'osait pas instituer ce duel d'idées à armes égales, on s'efforçait de remplacer une prétendue science de principes par un relevé et par une histoire des faits et des théories économiques. Le danger était de morceler ainsi, au détriment des vues d'ensemble, un enseignement qui devait passer en revue la structure et la vie des sociétés, de séparer par des éloisons étanches les notions qu'il devait donner sur le mouvement de la population, les mines et manufactures, les travaux publics, les finances, le commerce, connaissances éparses qui ne pouvaient être vivifiées que par leur rapprochement. Aussi prévoyait-il des chaires de portée plus vaste (droit international, histoire des traités, droit privé, histoire des institutions administratives et financières etc.) Mais il les confiait à des hommes qui s'appelaient Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marrast, qui ne pou-

vaient pas revenir de sitôt aux sereines investigations de la science pure, qui devaient par conséquent, vrais professeurs honoraires, posséder le titre sans remplir la fonction, sans avoir même la ressource de se faire suppléer; car ces chaires nouvelles n'étaient point rémunérées.

Un autre moyen avait été prévu pour établir un lien entre ces différentes parcelles des « sciences d'État »; c'était d'annexer au Collège de France, dont l'antique caractère d'institut de haute culture désintéressée se trouvait par là compromis, une École d'administration, création dont l'Allemagne offrait le modèle et à laquelle avaient songé Napoléon I^{er} et Cuvier. Le but, en ce faisant, était de couper court au favoritisme, d'empêcher l'envahissement de la carrière diplomatique et des bureaux ministériels par des jeunes gens plus riches de belles relations que de savoir et d'intelligence. Et méritoire était la pensée, à condition que cette pépinière de fonctionnaires administratifs ne dégénérât pas en un mandarinat exclusif fermant les avenues des services publics à ceux qui auraient pu débiter plus tard et révéler hors des cadres réglementaires leurs talents d'organiseurs. Il était bien dit que cette École ne fournirait qu'une partie des candidats aux fonctions vacantes et qu'elle laisserait la porte ouverte aux mérites exceptionnels; qu'elle donnerait une instruction théorique et pratique qui serait suivie d'un stage. Mais il était dit aussi qu'elle devrait se modeler sur l'École Polytechnique et elle n'échappait pas dès lors à l'objection qu'on peut adresser à toute école spéciale, c'est-à-dire au risque de créer une espèce de privilège pour ceux qui en sortent et de développer avec excès parmi eux l'esprit de corps.

Cependant Carnot était sincèrement libéral, et, quoique ami des concours et classements, il n'en avait pas la superstition; il ne les croyait pas suffisants pour drainer toutes les capacités de la France. Preuve en soit la proposition qu'il fit d'établir un *Athénée libre*, où pourraient professer tous ceux qui se sentiraient l'envie et la force de conquérir le succès par devant le grand public et de se désigner ainsi à l'attention des autorités universitaires. En même temps il ordonnait des représentations théâtrales gratuites, réorganisait les musées, ouvrait des concours destinés à faire éclore des chants républicains et un beau symbole plastique de la jeune République; et, bien qu'il ne réussît qu'à faire ressortir l'impuissance des artistes à se transformer subitement pour parler à l'âme du peuple et à traduire sous une forme précise des aspirations vagues, c'était un essai pour réconcilier avec la démocratie les beaux-arts, qui, depuis la Renaissance, avaient pris et garde presque sans interruption un caractère aristocratique.

En vrai Saint-Simonien qu'il était, il n'oubliait pas cette moitié de l'humanité à qui l'État ménageait si parcimonieusement ses faveurs; il ne voyait pas pourquoi la femme serait éternellement traitée en mineure, et il confiait à Legouvé un cours au Collège de France qui devait rouler sur les moyens de relever la condition féminine. Ce qui valait mieux, il avait songé

à créer une École Normale supérieure pour institutrices et il s'était arrêté à l'idée de régénérer en ce sens les maisons de la Légion d'Honneur.

Si l'on ajoute à ces créations qui trahissaient un souci intelligent de l'avenir celles que réalisa et projeta Bethmont, ministre du Commerce fermes-écoles, plan général d'enseignement professionnel, on a toute l'œuvre du Gouvernement provisoire en ce domaine, où l'on retrouve ses intentions excellentes et vraiment démocratiques avec sa faiblesse ordinaire de renvoyer à plus tard les grosses réformes.

On sait comment Carnot (1) fut visé et renversé, dès le 5 juillet 1848, à propos d'un de ces manuels d'éducation civique qu'il avait provoqués et approuvés. Mais le projet qu'il avait déposé le 30 juin sur l'enseignement primaire lui survécut, et il mérite d'être mis en lumière.

D'abord point de monopole. Partage de l'enseignement entre les écoles publiques et les écoles privées. Essai loyal de conciliation entre le devoir de l'État qui est de répandre l'instruction, et le droit des pères de famille à choisir les instituteurs de leurs enfants ou à les élever eux-mêmes. Carnot aurait souhaité que jusqu'à un certain âge tous les enfants se rencontrassent sur les mêmes bancs; que l'Église prit ses futurs ministres parmi les élèves qui auraient passé sur les bancs de l'école laïque. Mais son projet n'a point gardé trace de ce désir.

Dans les écoles publiques, enseignement gratuit et obligatoire pour les deux sexes jusqu'à l'âge de quatorze ans; les parents négligents cités devant le juge de paix et réprimandés, leurs noms affichés, et, en cas de récidive, amende et privation des droits civiques. Au programme, la lecture, l'écriture, le calcul, le français, des notions sur les principaux phénomènes de la nature, de l'agriculture et de l'industrie, le dessin linéaire, le chant, l'histoire et la géographie de la France; l'enseignement civique, comprenant « tout ce qui est nécessaire au développement de l'homme et du citoyen, tel que les conditions actuelles de la civilisation française permettent de le concevoir »; l'enseignement moral s'efforçant de faire fleurir les sentiments de liberté, d'égalité, surtout de fraternité. Quant à l'enseignement religieux, considéré comme un complément nécessaire reliant l'amour des hommes à l'amour de Dieu, il doit être donné dans les édifices du culte et en dehors des classes par les ministres des différentes religions. Donc séparation amiable de l'Église et de l'École. La condition des instituteurs et institutrices améliorée par leur division en quatre classes qui toucheront de 600 à 1,200 francs pour les hommes, de 500 à 1,000 francs pour les femmes, et, en sus, une indemnité dans les communes dépassant 5,000 âmes. Droit à l'avancement sur place et à la retraite, comme pour les autres fonctionnaires de l'Université. Maîtres et maîtresses instruits gratuitement dans les Écoles normales, où l'on entre après un examen et un engagement de dix ans qui

1 Voir page 95.

implique dispense du service militaire, ou l'on se prépare durant trois ans au certificat d'aptitude; choisis par les représentants de l'arrondissement et de la commune; nommés par le ministre sur la présentation du Conseil municipal; surveillés par des inspecteurs d'État et par des Comités communaux et départementaux, moitié électifs, moitié nommés par l'autorité supérieure, qui peuvent les réprimander, l'appel au ministre étant toujours réservé, l'un Conseil de perfectionnement par département représente l'esprit de progrès. Le budget de l'enseignement primaire est porté à 47,350,950 francs et alimenté à la fois par l'État et les communes, qui prennent à leur charge le matériel, le chauffage, l'éclairage, les livres et fournitures scolaires, qui doivent aussi fournir un local contenant salles d'études, préau, logement et jardin.

Les écoles privées peuvent être ouvertes par toute personne qui possède le certificat d'aptitude et jouit de ses droits civils et politiques. On n'exige plus le certificat de moralité. On demande seulement une double déclaration au maire et au recteur. Mais on les soumet au contrôle des inspecteurs primaires un par Académie et des quatre inspecteurs généraux.

Ce projet, à la fois le plus libéral et le plus démocratique qui eût été jusqu'alors présenté en France, fut renvoyé à l'examen d'une Commission qui tint 54 séances de trois heures chacune en moyenne. Mais les journées de Juin n'avaient pas en vain passé sur l'Assemblée. On s'en aperçut d'abord dans la discussion de la Constitution. Le premier texte, très large, inspiré de la Convention, imposait à l'État le devoir de développer gratuitement « les facultés physiques et morales des citoyens. » C'était la pensée de Jean Reynaud et des démocrates. Cela pouvait s'appliquer à tous les degrés d'enseignement et promettait une sélection de talents opérée sur l'ensemble des enfants sans distinction de fortune. Mais la seconde version, revue, corrigée et rétrécie, sous prétexte que de la sorte on créerait une quantité de jeunes gens aptes aux carrières libérales et qu'on ferait tort aux petits capitalistes qui s'étaient donné beaucoup de peine pour y préparer leurs enfants, se rabattit sur cette formule plus modeste : « La République doit mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes. » Cette restriction notable était une victoire de la réaction bourgeoise. Les catholiques attaquèrent à leur tour au nom de la liberté d'enseignement. Quatre opinions se firent jour sur cette question de principe.

La plus radicale, fut celle de Montalembert. Elle consistait à réclamer la pleine indépendance de l'individu, à repousser toute intervention de l'État en matière d'enseignement. C'était l'équivalent de la doctrine des économistes lui déniait tout droit d'intervenir en matière économique. L'enseignement public était disait-il, « du communisme intellectuel. » C'était une atteinte au droit du père de famille sur l'âme de son enfant, droit qu'il tient de Dieu et de la nature. Il était bien évident que la liberté ainsi réclamée

pour tout citoyen tournerait au profit de l'Église. Abordant de front la difficulté, Montalembert l'avouait. Mais n'était-ce point le salut de la société? Parlant « un langage non théologique ou mystique, mais politique ou social », il déclarait que le catholicisme était la seule force capable de s'opposer efficacement au socialisme. L'Université laïque ne pouvait remédier au mal, parce que, trop souvent empoisonneuse d'âmes et tueuse de croyances, elle était impuissante à créer un Évangile politique. Seul, le vieux dogme en avait la vertu, d'un côté parce qu'il prêtait à toute autorité, quelle qu'elle fût, la consécration du droit divin, d'autre part parce qu'il faisait du travail un châtement, une expiation, une peine et mettait le bonheur, non sur la terre, mais dans le ciel; parce qu'en conséquence il disait aux pauvres : — Résignez-vous à la pauvreté laborieuse et vous en serez récompensés et dédommagés éternellement — et invitait les riches à se faire pardonner leur richesse par leur charité. Montalembert posait le problème avec une brutale franchise et se plaçait sur un terrain où il tâchait d'entraîner derrière lui la bourgeoisie affolée. Un jeune professeur de philosophie, Jules Simon qui se fit l'avocat de l'enseignement officiel, n'osa point relever le défi au nom du socialisme et de l'esprit laïque. Plein de ménagements pour son adversaire, il se contenta de répondre que le communisme intellectuel, consistant à donner à chacun sa part de savoir universel, valait mieux que l'esclavage de l'ignorance, et de revendiquer pour la République le droit de ne pas abdiquer entre les mains du christianisme la direction de la jeunesse; il défendit l'Université du reproche d'être une faiseuse de criminels et de socialistes et conclut en admettant la liberté de l'enseignement, mais limitée et réglée par l'État. J'ai déjà dit page 106, comment les catholiques durent ce jour-là faire retraite sous la conduite de Falloux. Mais c'est de là qu'il faut dater entre le catholicisme et le socialisme l'absolue opposition qui allait s'accuser les années suivantes.

La seconde opinion qui déniait seulement à l'État le contrôle des écoles libres fut surtout soutenue par Laboulié, qui demanda que les grands et les petits séminaires fussent sous la surveillance exclusive des évêques, et les autres établissements privés sous celle des autorités électives de la région. Il appuya son amendement d'attaques contre les maîtres d'école et professeurs qu'il déclara incapables de faire de bons citoyens, parce qu'ils faisaient de l'enseignement une profession et n'avaient pas ainsi l'abnégation nécessaire à cette espèce de sacerdoce, parce qu'ils avaient aussi varié d'opinions suivant les divers régimes qui avaient dominé tour à tour. De Tracy voulut obtenir au moins que la surveillance officielle ne pût être exercée que dans l'intérêt de la morale et du respect des lois et cela, sans être inscrit dans la Constitution, fut à peu près convenu.

Le monopole n'eut point de défenseur. L'opinion qui s'en rapprocha le plus eut pour champion Barthélemy-Saint-Hilaire, républicain modéré et

LES DOUCEURS DU RÉGIME DES PACHALIKS



D'après un document de la Bibliothèque Nationale.

professeur au Collège de France. Selon lui, le droit d'enseignement n'appartient qu'à l'État. C'est un des moyens par lesquels il maintient l'unité nationale. Il délègue ce droit à certains citoyens sous des conditions qu'il détermine. Si le père de famille en instruisant lui-même son fils exerce un droit naturel, l'homme qui réunit quinze ou vingt enfants pour les enseigner exerce une fonction publique qui doit être contrôlée. « Comment! disait l'orateur, l'État ne permettra pas, dans l'intérêt purement matériel, et je dirais presque grossier, de l'ordre public, que des citoyens se réunissent en un certain nombre, simplement pour leur plaisir, simplement pour les affaires les plus vulgaires de la vie, sans les surveiller, sans savoir ce qui se passe dans cette réunion... et il permettrait qu'un certain nombre d'enfants pussent être réunis, à certains jours périodiques, sous la main d'un seul homme qui exerce l'autorité omnipotente d'une raison formée, virile, complète, développée sur de jeunes âmes qui sont impuissantes, obscures, ignorantes... sans que l'État sache ce qui se passe là!... » Barthélemy-Saint-Hilaire concluait que c'est pour l'État non seulement un droit, mais un devoir, de savoir ce qu'on fait du cœur et de l'intelligence des jeunes citoyens, par conséquent de surveiller tous les établissements où l'on prétend leur inculquer les maximes directrices de leur vie à venir.

Une quatrième opinion, intermédiaire et transactionnelle, fut celle qui l'emporta. Elle fut représentée par Dufaure et par le Comité de Constitution. Elle n'admit pas que le droit d'enseigner fût un droit délégué par l'État ni un droit inhérent à la qualité de citoyen. Elle maintint à la fois la liberté d'enseignement et la surveillance de l'État. Mais elle renvoya aux lois organiques la détermination délicate de ce qu'il y avait à faire pour concilier ces deux principes.

Pendant qu'on discutait ainsi sur les principes, le projet Carnot était mutilé, diminué, transformé, par la commission parlementaire chargée de l'examiner, en un nouveau projet de 101 articles, qui fut déposé avec un rapport de Barthélemy-Saint-Hilaire. La réaction bourgeoise et catholique, que nous venons de voir à l'œuvre, s'y fait sentir. On commence par supprimer la gratuité, promise pourtant déjà par la Constituante de 1789, par la Chambre des députés de 1815 et par l'article 13 de la Constitution votée de la veille. Et quelles sont les raisons alléguées pour cette suppression? Avant tout qu'on n'a pas l'argent nécessaire; mais aussi que l'État ne doit pas l'instruction aux citoyens et que ce serait introduire dans la législation un principe dangereux; que les gens ne tiennent qu'à ce qui leur coûte et que l'école où l'on ne paierait pas serait peu fréquentée; que la gratuité tuerait toute concurrence et toute émulation féconde; que l'on ferait de la sorte aux riches un cadeau injustifiable; que l'on risquerait de diviser les générations nouvelles en deux camps, parce que l'école de l'État serait pour les petits pauvres et l'école privée payante pour les enfants des classes aisées. On avouait bien

qu'on renouait ainsi à lutter avec les écoles congréganistes qui étaient gratuites. On était aussi forcé de confesser qu'on manquait à l'engagement inscrit dans l'article 13. Mais on se tirait d'embarras par un artifice d'interprétation. On feignait de croire que la gratuite promise par l'État l'était seulement aux indigents et l'on trouvait que c'était une charge assez lourde, puisque sur 5,500,000 enfants 1,500,000 devaient en bénéficier à ce titre.

L'obligation, quoique attaquée au nom de la liberté des pères de famille, était maintenue quand même comme un mal nécessaire. Dans le programme, « à l'unanimité et sans discussion », la Commission avait rétabli l'instruction religieuse. L'instruction civique avait paru dangereuse : mais encore valait-il mieux la mettre sous la surveillance de l'État que de la laisser se faire à l'aventure, « au nom de ces doctrines désorganisatrices qui sont d'autant plus redoutables qu'elles se cachent. » A l'enseignement élémentaire de l'hygiène et de la gymnastique on espérait pouvoir joindre des exercices militaires, comme en Suisse. Une certaine défiance perceait à l'égard des instituteurs dont la nomination était remise aux comités locaux et qui cessaient ainsi d'être des fonctionnaires d'État. On les invitait à n'avoir point d'ambitions politiques, à répudier « ces doctrines perverses qui peuvent compromettre et détruire la société », à se régler sur la loi nationale comme sur une « sorte de consigne », et, pour plus de sûreté, on leur imposait lors de leur installation un serment. On prévoyait cependant pour eux des cours de perfectionnement et des conférences régulières où ils s'occuperaient en commun des questions intéressant leur profession. Le projet, visant à être un Code complet pour l'enseignement primaire, y distinguait trois degrés : l'école maternelle de 2 à 7 ans; l'école communale de 7 à 14; l'école primaire supérieure de 12 à 17. Mais il laissait subsister l'inégalité traditionnelle entre l'enseignement des filles et celui des garçons. La dépense devait être ainsi répartie : 15 millions aux communes, 7 aux départements, 5 seulement à l'État.

Certes, des concessions très graves avaient été faites aux catholiques : le catéchisme, mis hors de l'école par Carnot — ce qui avait été la principale raison de sa chute — y reparaissait triomphalement; les ministres des cultes retrouvaient une place obligatoire dans les Comités de surveillance et dans les Commissions d'examen; la publicité de ces examens était restreinte pour les aspirantes religieuses. Mais on avait légèrement renforcé les garanties proposées par Carnot à l'égard des instituteurs privés, et pour l'ouverture d'une école libre on exigeait une triple déclaration dont les délais laisseraient à toute opposition la faculté de se produire. Le parti catholique trouvait les concessions qu'on lui faisait insuffisantes et les précautions qu'on prenait contre lui excessives. Aussi, dès son arrivée au pouvoir, Falloux s'empressa-t-il de retirer ce grand projet patiemment élaboré (4 Janvier 1879), et sans se soucier des travaux de la Commission parlementaire, de nommer lui-même

une Commission administrative chargée de préparer un autre projet. Le procédé non sans raison parut vif à l'Assemblée, qui protesta en nommant de son côté une seconde Commission où figuraient Carnot, Vaublanc, Edgar Quinet, Barthélemy-Saint-Hilaire et dont Jules Simon fut le rapporteur. Elle se bornait, pour l'enseignement primaire, à reprendre les dispositions du projet retiré. Pour l'enseignement secondaire et supérieur, elle se régla sur la double prescription adoptée dans la Constitution : Liberté de l'enseignement et surveillance de l'État — Point de liberté absolue ! « Car c'est un moyen assuré pour toute corporation puissante, qui voudra faire servir l'éducation à sa fortune, d'écraser toute concurrence et de créer, au nom de la liberté, le plus odieux des monopoles. » Mais, comme obstacle à l'arbitraire du ministre, on instituait auprès de lui un Conseil divisé en trois sections : la première, purement universitaire, et composée de douze membres nommés par lui sur une double liste de candidats, s'occuperait uniquement de l'enseignement public ; la seconde, appelée section de perfectionnement, comprendrait, en sus des membres de la première, des savants et des industriels qui discuteraient les améliorations possibles des programmes ; la troisième, chargée de toutes les affaires relatives à l'enseignement privé, contiendrait toujours les douze membres de la section de l'enseignement public, mais en outre douze membres de l'enseignement libre choisis par le ministre, et avec eux l'archevêque de Paris, le président du Consistoire protestant et quatre hauts magistrats ou fonctionnaires. — Dans les établissements privés, le certificat de moralité cessait d'être exigible pour le directeur et pour les maîtres ; il était remplacé par une triple déclaration. Une seule cause d'exclusion était prévue : l'indignité constatée par les tribunaux. Comme preuve de capacité suffisait le simple diplôme de bachelier ès-lettres ou même un examen subi devant une commission désignée par la troisième section du Conseil. La surveillance restait aux mains des inspecteurs de l'État qui avaient, non pas à se prononcer sur la valeur des méthodes, ni sur le mérite des professeurs, ni sur le matériel scolaire, ni sur les matières enseignées, mais seulement à constater si les lois, la morale et l'hygiène étaient observées. L'État gardait la collation des grades ; mais on poussait l'effort d'impartialité jusqu'à rendre publiques les épreuves écrites aussi bien que les épreuves orales. Le projet abolissait enfin le *certificat d'études* exigé jusqu'alors des jeunes gens qui voulaient se présenter au baccalauréat. Quant à l'enseignement public, une série de mesures avaient pour but de supprimer le scandale des suppléances interminables, l'avancement obtenu par faveur ou protection, l'inégalité entre les *professeurs* des hautes classes et les *régents* des classes inférieures, l'insécurité dans la situation des maîtres répétiteurs.

A coup sûr, si les catholiques eussent poursuivi sincèrement la liberté d'enseignement et non un monopole déguisé, ils auraient dû être satisfaits

d'un projet où l'État se désarmait volontairement de tout ce qui n'était pas indispensable à l'existence d'un enseignement officiel. Mais ils voulaient davantage, et, comme ce projet était destiné à devenir une des lois organiques de la République, ils firent décider, avec l'aide de plusieurs républicains modérés, que cette loi organique ne serait pas votée par la Constituante et ils hâtèrent la mort de cette Assemblée, parce qu'ils escomptaient avec raison la complaisance de celle qui lui succéderait.

Il ne resta donc plus debout que la Commission extra-parlementaire dont Falloux avait soigneusement choisi les membres ¹⁾.

La loi Falloux. — En l'année 1867, le vicomte de Falloux, assistant au Congrès catholique de Malines, y fut applaudi et salué comme l'auteur de la loi qui a conservé son nom. Il répondit : « Ce n'est pas moi qui ai fait la loi de 1850. Je vais vous dire qui l'a faite. » Et il nomma Montalembert d'abord, puis l'abbé Dupanloup et enfin un troisième personnage qui, ayant « jeté un regard courageux et profond sur toutes les plaies de la société », fit le succès de la loi. C'est Thiers qu'il désignait ainsi.

Sauf que, selon sa coutume, il réduisait à l'excès sa part de responsabilité, il disait vrai en rappelant cette collaboration de l'Église et de la bourgeoisie apeurée. Les deux éléments étaient abondamment représentés dans la Commission qui allait perpétrer cette œuvre « d'ordre moral ». On y rencontrait la fleur du parti catholique : Montalembert, Augustin Cochin, *membre de la Société des Amis de l'enfance*, le vicomte de Melun, *membre de la Société d'Economie charitable*, l'abbé Sibour, l'abbé Dupanloup, habile directeur des âmes mondaines des Parisiens et Parisiennes, qui venait de publier un livre sur *la pacification religieuse*, Laurentie, rédacteur de *l'Union*, de Riancey, rédacteur de *l'Ami de la Religion*, Roux-Lavergne, rédacteur de *l'Univers*. Louis Veuillot avait été laissé à l'écart, parce que son caractère effrayait le ministre ; on le croyait capable de tout gâter par son intransigeance. N'est-ce pas lui qui disait de l'Université qu'il aurait voulu entrer au cœur de la place, non par la porte, mais par la brèche ? A côté figuraient six Universitaires : parmi eux, Cousin, l'ex-grand-maître de l'Université, qui disait : « Loin de craindre l'autorité religieuse, je l'appelle de tous mes vœux, » et qui allait mériter de l'abbé Dupanloup cet étrange éloge de se montrer dans les séances « très amusant » ; Michel, qui croyait la morale impossible, si elle n'était fondée sur la religion ; Saint-Marc-Girardin, le rédacteur des *Débats*, occupé à foudroyer Jean-Jacques et George Sand dans son cours de la Sorbonne ; Dubois, ancien directeur de l'École Normale, qui fut le plus ferme défenseur de l'esprit laïque ; puis des hommes politiques triés sur le volet, Buchez, le néo-catholique, l'ex-président du 15 mai ; Peupin, l'ouvrier clérical, de Corelles, le représentant de la

1. Il y eut en réalité deux Commissions administratives nommées par lui. L'une pour l'enseignement primaire, l'autre pour l'enseignement secondaire. Mais, dès le début, elles se fondirent en une seule.

France auprès du pape. Thiers enfin, qui dans une lettre rendue publique s'était déclaré prêt à sacrifier l'Université, tombée, disait-il, aux mains des phalanstériens, et qui, pour décider Falloux à entrer au ministère, s'était engagé à faire voter la loi en question. — C'était ce que Falloux, avec son audace ordinaire d'affirmation, appelait une réunion d'hommes choisis « sans exclusion ni préférence. » Thiers, nommé vice-président, devait présider de fait, tandis que Falloux, président de droit, allait s'effacer discrètement.

La Commission est d'accord sur deux points essentiels : évidence du péril social; urgence du remède qui est l'éducation religieuse. Il est aisé après cela de s'entendre sur les points secondaires. On ne peut pas dire, à vraiment parler, qu'il y ait lutte. Les catholiques, obéissant à l'inspiration de Falloux, visent à pénétrer, absorber, cléricaiser l'Université, au lieu de la détruire; les Universités n'opposent à cet effort qu'une défense galante et consentent à se couler sous la main de l'Église en échange de la force conservatrice qu'elle apporte à la société.

Voici les épisodes et les résultats principaux de cette discussion à huis clos :

D'abord transformation profonde de l'organisation antérieure. Sans bruit, presque par omission, l'Université se trouve dépouillée, non seulement de son monopole, mais de sa personnalité civile, de sa dotation, des fonds qui, lui appartenaient en propre, et remplacée par un service moitié public et moitié privé, dont le chef, qui n'a plus le titre de grand-maître, est le ministre de l'Instruction publique. Au près de ce ministre siège un Conseil supérieur, où huit anciens membres du Conseil de l'Université nommés à vie forment une section permanente, mais où se rencontrent aussi, élus pour dix ans et rééligibles, sept ministres des différents cultes, trois Conseillers d'État, trois membres de la Cour de Cassation, trois membres de l'Institut, trois membres de l'enseignement libre. Ce Conseil, où le clergé occupe la place d'honneur, a la haute-main, non pas seulement sur les établissements d'enseignement privé, mais sur les Facultés, lycées, collèges, écoles, sur tout ce qui s'y enseigne et s'y passe, sur les programmes, sur les livres de classe et de prix, sur le personnel. Chose non moins grave! Il est établi une Académie par département, ce qui est l'émiettement de l'autorité rectorale. Falloux, en un jour de franchise, définira ainsi la portée de cet article : « Ce n'est pas l'Université *multipliée* par 86; c'est l'Université *divisée* par 86. » Cousin a senti le coup. Il s'écrie : « Je tiens ce projet pour la plus grande tentative contre-révolutionnaire qui se soit encore produite. » Thiers — qui pense de même, — dit : « L'Université sera enchantée d'avoir plus de places à donner » et il convertit Cousin au sacrifice. Près du recteur, qui peut être pris dans l'enseignement libre et qui devient un mince personnage, un Conseil académique où se trouvent le préfet, l'évêque et un de ses délégués (un pasteur et un rabbin, s'il y a lieu, deux magistrats, quatre membres élus par

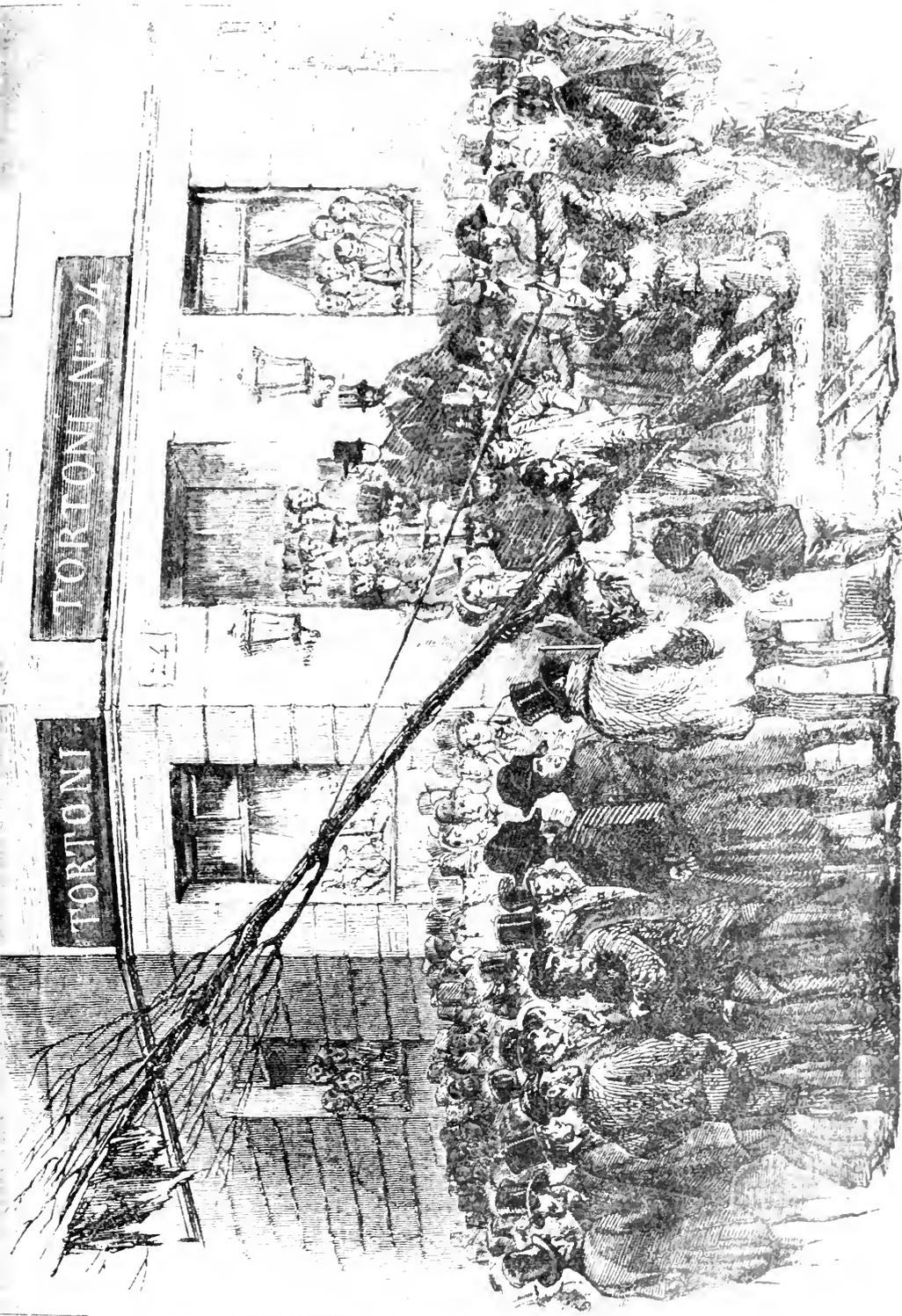
le Conseil général, et, noyé parmi ces représentants des grandes influences sociales, un fonctionnaire de l'enseignement, désigné par le ministre; les doyens des Facultés n'y paraissent que par exception pour ce qui concerne leurs Facultés respectives. En somme, le clergé pénètre dans la hiérarchie universitaire avec un pouvoir de contrôle et de direction.

Pour l'enseignement primaire qui s'adresse au peuple Thiers, le traite avec une dureté impitoyable. Montalembert et Riancey sont obligés d'intervenir comme modérateurs. Le petit bourgeois féroce ne voit pas pourquoi l'école primaire serait à la portée de tous. L'instruction est déjà un commencement d'aisance. Instruire qui n'a rien, c'est « mettre du feu sous une marmite sans eau. » On lui réplique en s'étonnant qu'il soit nécessaire de posséder 10.000 livres de rente pour avoir le droit d'apprendre à lire. S'il se résigne alors à la nécessité de l'enseignement populaire, du moins veut-il le réduire au minimum. Lire, écrire, compter, cela suffit. Le reste est superflu, dangereux; car cela peut écarter du travail des champs. Il faudrait en tous cas, si l'on pouvait, le réserver tout entier au clergé. Les congrégations ne sont pas sans doute suffisamment outillées pour cette tâche. Mais on pourrait les aider par des subventions prises sur « le budget énorme de vingt millions » que va coûter ce service. On pourrait encore leur donner comme auxiliaires d'anciens sous-officiers. Montalembert est lui-même effaré du cadeau dont Thiers veut accabler l'Église. Il déclare que, réactionnaire en politique, il ne veut pas l'être en cette question; qu'il s'en tient à la liberté de l'enseignement. Une seule dérogation au droit commun lui suffirait. C'est que la lettre d'obédience fût assimilée au brevet de capacité exigé des instituteurs publics. Cousin réclame. On décide une enquête. On convoque devant la Commission deux inspecteurs de l'Université, plus le supérieur des Frères de la Doctrine chrétienne et celui des Lazaristes et Sœurs de charité. Or voilà que l'enquête tourne en faveur des instituteurs. Le péril primaire, dénoncé par Montalembert, risque de s'évanouir. Mais Thiers est là. « Pas d'enseignement Carnot! Pas d'enseignement Blanqui! » De son aveu même, — il conduit l'enquête « contre Cousin. » — « Il est tel frère, dit le chef des Ignorantins, qui depuis vingt ans enseigne la petite classe dont les qualités sont incontestables et qui jamais ne pourrait subir aucun examen. » Il est donc convenu que « l'esprit de dévouement » pourra être considéré comme l'équivalent du brevet de capacité. Les instituteurs, selon Thiers, sont 36.000 communistes, 36.000 anti-curés. Il faut les mâter et il serait à souhaiter que les Écoles normales, vrais clubs silencieux, qui ont le tort d'être dans les villes où circulent des idées inquiétantes, fussent supprimées. Riancey demande grâce pour quelques-unes. Mais Thiers insiste: « C'est le seul remède efficace... C'est hardi, bien hardi, j'en conviens... Cependant je ne reculerai pas... Je m'engage à me faire casser, s'il le faut, bras et jambes à la tribune de l'Assemblée nationale. »

La Commission ne le suit pas dans ce sauvage appétit de destruction. Mais les décisions qu'elle prend sont déjà fort graves. L'obligation scolaire est repoussée, presque à l'unanimité, comme une tyrannie. Au programme, l'instruction morale et religieuse avant tout. Lecture, écriture, français et calcul, seuls obligatoires et matières d'examen; le reste est facultatif. La gratuité pour les indigents seulement. Sinon, ce serait le droit à l'instruction, frère du droit au travail. Pour les instituteurs, le brevet de capacité pouvant être suppléé par le titre de ministre d'un des cultes reconnus par l'État. Ceux de l'enseignement libre soumis, comme dans le projet précédent, à une triple déclaration pour l'ouverture d'une école et à une inspection restreinte, quasi-nominale. Ceux de l'enseignement public nommés par le Conseil municipal de chaque commune et pouvant être choisis parmi les membres des congrégations autorisées, qui sont présentés directement par leurs supérieurs. Plus d'inamovibilité; ils peuvent être suspendus par le maire, déplacés et révoqués par le recteur. Les Écoles normales peuvent être supprimées par le Conseil général du département ¹. On laisse ainsi aux pouvoirs locaux la faculté de favoriser l'Église, si cela leur plaît. L'instituteur a droit à une retraite et à un traitement qui se compose d'une partie fixe, dont le minimum est de 200 francs, et d'une rétribution payée par les élèves; le total doit, comme dans le projet Carnot qui abolissait cette rétribution, atteindre au moins 600 francs. Ces améliorations ne s'étendent point aux institutrices qui restent en état d'infériorité : car les examens pour elles ne sont pas publics et la lettre d'obédience équivaut pour les Sœurs au brevet de capacité. On tâche, il est vrai, d'accroître le nombre des écoles de filles, qui ont le même programme que celles des garçons, avec les travaux à l'aiguille en plus. Toute commune de 800 âmes et au-dessus est tenue d'en avoir une, mais avec cette restriction : « Si ses propres ressources lui en fournissent les moyens. » Point de co-éducation, quand on peut l'empêcher, soit des garçons et des filles, soit des catholiques et des enfants professant une autre religion. En ce qui concerne l'enseignement primaire supérieur, il est dit seulement qu'« il peut être créé » des écoles d'adultes et d'apprentis, des écoles du dimanche etc. L'école maternelle reprend le nom de salle d'asile qui rappelle son origine charitable.

En somme l'instituteur et plus encore l'institutrice publics maintenus dans une situation précaire, s'ils sont laïques; soumis au contrôle et à la direction du maire et du curé, représentant l'un de la bourgeoisie, l'autre de l'Église, qui dressent ensemble chaque année la liste des enfants admis gratuitement; obligés de tenir leur école toujours ouverte aux ministres des

1. Un représentant, Salmon, demanda, dans la discussion devant l'Assemblée, qu'on s'abstint de déposer dans l'esprit des élèves-maîtres une science plus haute que celle dont ils auraient besoin dans leur modeste carrière. Aussi le programme des écoles normales fut-il réduit à l'indispensable : lecture, écriture, calcul, éléments de français, puis instruction religieuse, chant religieux. Les journées commencent et finissent par une prière en commun, suivie d'une lecture de prière. Les élèves sont conduits aux offices par le directeur et par les maîtres-adjoints (Décret du 24 Mars 1841).



RESPECTUEUX MES AMIS DE LA COURSE AU CARRE, 1850. D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

cultes qui voudront y entrer pour y surveiller l'enseignement religieux astreints à faire répéter le catéchisme et à conduire les enfants aux offices; tel est le bilan de la loi nouvelle, en ce qui concerne l'enseignement primaire. Elle le réduisait à l'humilité et à la plus parfaite subordination à l'égard de la classe riche et du clergé. « La liberté d'un tel enseignement, disait Dupanloup, sera toujours la liberté du dévouement. »

Pour l'enseignement secondaire, réservé presque uniquement à la bourgeoisie, l'attitude des partis ne fut pas la même. Ici, dans la Commission, Thiers est à gauche. Les fils de la classe dominante n'ont pas, suivant lui, besoin du même frein que les enfants du peuple: la religion, nécessaire pour les derniers, ne l'est pas pour les premiers; leur intérêt suffit à les écarter des théories socialistes. C'est pourquoi, bien qu'un certain nombre d'économistes — Bastiat, par exemple — signalent les bacheliers pauvres comme des déclassés aussi dangereux pour l'ordre social que les petits faubouriens, bien qu'ils pressentent la formation d'un prolétariat intellectuel pouvant servir de guide et de porte-parole à l'autre, les Universitaires de la Commission, Cousin en particulier, estiment que l'enseignement classique — enseignement de classe, s'il en fut, — doit rester à peu près tel qu'il est. Thiers s'emporte contre la création de toute école professionnelle, qui rabaisserait la classe aisée au travail manuel. C'est bon pour faire de petits Américains; mais, en France, vivent les belles-lettres qui sont les bonnes lettres! Il prétend du moins que l'État a le droit de frapper la jeunesse à son effigie: il défend le certificat d'études comme une garantie contre ceux qui, soit dans des écoles libres, soit même à l'étranger, à Fribourg, par exemple, où enseignent les Jésuites, peuvent apprendre à détester les institutions de leur pays. Mais Dupanloup, qui a le don de charmer Thiers par la souplesse d'une éloquence insinuante, se charge de vaincre sa résistance et de négocier une transaction, une sorte de Concordat, suivant le mot que hasarderait Montalembert. Il pose quatre conditions à l'entente: D'abord, au nom de la liberté qu'il réclame, « non pour les clubs », cela va de soi, mais pour l'Église, suppression de ce certificat d'études qui est une vaine et parfois fausse estampille officielle sur les candidats au baccalauréat. Puis, abrogation du décret de 1828 (un décret de la Restauration!) qui astreint les petits séminaires à ne recevoir qu'un certain nombre de futurs prêtres portant dès leur entrée la soutane; leur transformation en simples pensionnats ecclésiastiques, ayant les mêmes droits que les lycées et collèges, mais placés sous la direction exclusive des évêques. L'Église compte, pour leur fournir une clientèle, sur la conversion de la bourgeoisie et sur l'idée généralement acceptée que l'État doit vendre son enseignement et le maintenir cher, pour en tirer une recette appréciable. En troisième lieu, permission aux directeurs et professeurs d'établissements libres de n'avoir pas les mêmes grades que ceux des établissements publics. Enfin, admission

de toutes les congrégations à enseigner. En l'espèce il s'agissait surtout des Jésuites, chassés par une loi récente. Thiers et Cousin regimbent. Montalembert s'arme d'une phrase de J. Simon: « La République... ne connaît pas les corporations...; elle ne voit devant elle que des professeurs. » Dupanloup insiste, fait observer que, si l'on accorde à tout Français âgé de vingt-cinq ans la liberté de fonder un établissement d'enseignement secondaire, il n'est pas possible d'en écarter une catégorie de citoyens plutôt qu'une autre; que toutes les sectes, même celle des quakers, étant autorisées, on ne peut mettre hors la loi des gens « parfaitement innocents de toutes les accusations portées contre eux. » L'abbé l'emporta sur tous les points. Thiers, prenant le bras de Cousin, s'écriait: « Il a raison, l'abbé. Oui, nous avons combattu contre la justice, contre la vertu. Nous leur devons réparation. » Et il accepta les Jésuites à condition qu'on ne parlerait pas d'eux. Il disait aussi, et c'était peut-être plus franc: « La société vaut bien l'Université. »

Le projet accordait tout cela et même davantage. L'Église obtenait plus que la liberté: le privilège. Le diplôme de bachelier, exigé de qui voulait fonder un établissement d'enseignement secondaire, pouvait être remplacé par un brevet de capacité que délivrerait un jury spécial où devait toujours figurer un ministre du culte. De plus, les établissements libres pouvaient obtenir des communes, des départements et de l'État une subvention et des locaux pris dans les bâtiments qui avaient été attribués à l'Université lors de sa fondation. L'Église se préparait à hériter de son ennemie abattue.

L'enseignement secondaire était ainsi atteint à son tour et menacé dans son avenir. Vatimesnil allait demander que l'enseignement de l'histoire et de la philosophie fût conforme aux dogmes de l'Église; de Lasteyrac que celui de la philosophie fût supprimé dans les lycées. L'abbé Gaume, dans un gros volume, dénonçait ce qu'il appelait: *Le ver rongeur des sociétés modernes*; et c'était l'esprit de l'antiquité classique, qui, depuis le xvi^e siècle, avait encouragé le raisonnement indépendant; c'était le libre examen, fils de la Renaissance, père de la Réforme, et manifestement inspiré du démon: « car Lucifer fut le premier protestant »; c'était « le paganisme socialiste » de ces anciens qui n'avaient pas été capables de donner une bonne définition de la propriété. Il fallait christianiser l'enseignement des auteurs païens, quand on ne pouvait pas, ce qui valait mieux, les remplacer par les *Actes des Martyrs* ou les ouvrages des Pères de l'Église; il fallait, en un mot, élargir la brèche par laquelle le christianisme rentrait dans l'éducation. On pouvait s'en remettre aux Conseils, qu'instituait le nouveau projet de loi pour répondre à ces désirs de l'abbé Gaume, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les programmes des lycées et collèges du temps pour constater que « les classiques chrétiens » y prirent une place considérable.

Un projet sur l'enseignement supérieur devait compléter l'œuvre qui

touchait surtout aux deux autres ordres d'enseignement. On n'eut pas le temps de le mettre sur pied. On se contenta, dans ce domaine, de détruire, sans remplacer. Aucune suite ne fut donnée au dessein que Carnot avait annoncé de créer un Athénée libre; on voulait bien et c'est la philosophie de ce qui se passe alors donner, suivant l'expression de Veuillot, la liberté du bien, non celle du mal. En revanche, on attaque l'École d'administration qu'il avait fondée. Elle déplaisait à la bourgeoisie, parce que les cours y étaient gratuits et que le diplôme de sortie devait assurer aux élèves des emplois, ce qui rendrait la concurrence possible aux enfants du peuple avec les fils de famille. C'est pour le même motif qu'il y eut opposition, quand on demanda la gratuité pour les grandes Écoles : elle fut quand même accordée pour l'École Normale Supérieure, plus difficilement pour l'École Polytechnique et pour celle de Saint-Cyr. Mais on la retirait bientôt à ces deux dernières et on la refusa à la nouvelle fondation. On lui reprochait de porter les esprits vers les études de politique et d'économie sociale qui passaient pour sentir le fagot. Falloux l'attaqua devant la Constituante en disant qu'il n'y avait pas assez de places pour pourvoir les élèves sortants; qu'installer dans Paris, foyer de toutes les passions, une école de ce genre, c'était exposer la jeunesse à des excitations malsaines. Il proposait, pour la remplacer, des cours de droit administratif qu'on créerait dans les Facultés. Les cours ne furent pas institués; mais l'École d'administration disparut. Il en fut de même des innovations tentées au Collège de France. Du reste, malgré Victor Hugo qui protesta contre cette « économie de gloire », le budget de l'enseignement supérieur fut notablement diminué, pendant que celui des cultes était augmenté. Il fut décidé, par exemple, qu'un professeur, fût-il le plus grand savant du pays, ne pourrait, même en occupant deux chaires, dépasser un traitement de 12.000 francs, alors que le traitement de l'archevêque de Paris était reporté à 40.000 francs. Mais le régime, sous lequel vivaient les Facultés, quoi qu'il ne pût échapper à l'infiltration de l'esprit clérical, ne fut atteint que de façon indirecte; les changements portèrent plutôt sur les personnes que sur l'organisation.

Revenons aux deux projets qui sortirent des délibérations de la Commission extra-parlementaire. Ils se fondirent bientôt en un seul que Falloux rédigea et se hâta de déposer le 23 juin 1849 dans les jours de réaction fiévreuse qui suivirent l'échauffourée des Arts-et-Métiers. Il rencontra aussitôt deux sortes d'adversaires ¹. D'une part il opéra le miracle de réunir contre lui tous les républicains, même les plus modérés, qui eurent peur de voir la pensée française retomber sous le joug de l'Église et rétrograder jusqu'au-delà de l'ancien régime; d'autre part il irrita les catholiques intransigeants, partisans du *Tout ou Rien*, trompés ou révoltés par les trop subtiles

1. Il provoqua aussi les réclamations des Protestants et des Israélites, au nom de l'égalité des cultes reconnus.

équivoques d'une loi, qui, comme devait le dire plus tard Victor Hugo, portait un masque, disait une chose et en faisait une autre, affectait de ménager l'Université en l'amoindrissant et en l'asservissant, partageait un monopole au lieu de l'abolir. Parmi ces « catholiques avant tout » qui auraient voulu un écrasement plus franc de l'ennemi, Louis Veuillot fut des premiers à l'accuser d'être un « manque de foi. » « Elle proclame, disait-il, que nous ne croyons plus à ce que nous avons tant demandé, la liberté pleine et entière pour l'Église. » Il reprochait à Falloux, à Dupauloup, d'être des hommes d'accommodement, de transaction et d'affaires, à Montalembert lui-même d'avoir subi la contagion, et il criait à la nécessité de diviser le catholicisme, pour qu'il ne tombât pas tout entier sur la question religieuse dans les bras de l'Université et sur la question politique dans le sein du conservatisme bourgeois. Une quinzaine d'évêques repoussaient toute intrusion de l'État dans les établissements de l'Église et trouvaient « peu loyale » ou peu utile leur présence dans des Conseils où ils seraient eux-mêmes des intrus, gênés, dépaysés et noyés : « Quel rapport, s'écriait l'un d'eux, peut-il y avoir entre Jésus-Christ et Bélial ? » Falloux invitait ces mécontents à ne pas compromettre la victoire en la voulant trop complète. Montalembert se défendait comme il pouvait contre ses anciens compagnons d'armes. Il s'acharnait à leur démontrer les avantages de « l'alliance substituée à la lutte » entre le catholicisme et la bourgeoisie voltairienne. Il avouait qu'il eût mieux valu sans doute détruire purement et simplement l'Université; mais il ajoutait qu'il fallait se résigner à son existence comme à celle de Paris, « qui a fait encore plus de mal à la France. » Peu écouté, il fut sur le point de renoncer à l'entreprise. Pourtant soutenu, sinon par les Jésuites qui demeurent dans l'ombre, du moins par leur principal prédicateur le P. Ravignan, par Dupauloup qui venait d'être arraché malgré lui à ses ouailles de Paris pour devenir évêque d'Orléans, il tâchait de faire comprendre tout le parti qu'on pouvait tirer de la loi nouvelle, si elle était votée. Un ami lui écrivait : « Les évêques vous remercieront un jour de ne pas les avoir écoutés. » Thiers promettait de le soutenir « jusqu'à extinction ». Le projet de loi fut maintenu et suivit la filière.

On essaya de le soustraire à l'examen du Conseil d'État, dont on se défiait. Il fut soumis à une Commission parlementaire de 15 membres, dont le président fut Thiers, et le rapporteur Beuguot, ancien pair de France. Elle n'hésita pas à l'aggraver. Elle supprima l'instruction primaire supérieure, les Écoles Normales; elle porta à quinze ans la durée de l'engagement imposé aux instituteurs. Tant pis si la jeunesse déserte une carrière trop ingrate! On sait où trouver des hommes pour combler les vides possibles! Le rapport est déposé le 6 Octobre. Toutefois le projet remanié faillit sombrer dans le court réveil anti-clérical qu'amena le *Motu proprio* du pape. Le parti de l'Élysée, rapproché des républicains, pouvait, avec l'appoint des catholiques intran-

sigeants, le faire échouer au port. Falloux cessait d'être ministre et se retirait, malade, de la mêlée. Le prince-président disait il est vrai, à Montalembert qui s'inquiétait : « Rassurez-vous ! Vous aurez la liberté d'enseignement. Vous l'auriez plus large encore, s'il n'était à craindre d'en faire bénéficier les socialistes ». En outre, le nouveau ministre de l'Instruction publique, de Parieu, était un catholique pratiquant qui allait tous les jours à la messe et portait, dit-on, un cilice comme un homme du moyen-âge. Un de ses premiers actes fut de supprimer le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de bachelier.

Cependant quand Pascal Duprat, le 7 Novembre, demanda que le projet fût renvoyé au Conseil d'État, par-dessus la tête duquel il avait passé, Parieu laissa faire et une coalition de républicains, de bonapartistes, peut-être de catholiques, décida ce renvoi devant un corps, qui, émané de la Constituante, était moins clérical que la Législative. Mais, surveillé, travaillé par les catholiques, soumis partiellement à une réélection prochaine qui dépendait de l'Assemblée, le Conseil d'État répondit mal aux espérances des républicains. Il subit surtout l'influence du ministre qui était un étatiste. S'il accorda moins à l'Église, il donna davantage au pouvoir central. Il appesantit sur les malheureux instituteurs « le bras de fer de l'Administration : » il les mit à la discrétion du préfet. L'Instruction primaire se réduisait presque, suivant l'expression du *National*, à n'être plus qu'une « affaire de police. »

C'est là l'idée maîtresse du ministre. Tandis que le projet révisé revient à la Commission parlementaire qui repousse les quelques modifications introduites par le Conseil d'État en faveur de l'enseignement public, Parieu dépose d'urgence un projet de décret destiné à régler pour six mois la situation des instituteurs. Il s'agit toujours de conjurer le péril social et l'on confère au préfet le droit de les réprimander, de les suspendre, de les révoquer, sans que les maîtres révoqués ou suspendus puissent ouvrir une école privée dans la commune où ils enseignent ni dans les communes limitrophes. Rigueur draconienne, arbitraire à peine corrigé par l'obligation imposée au préfet de prendre l'avis du Comité d'arrondissement avant de prononcer la révocation ! Cette *petite loi*, comme on l'appela, n'était qu'un prélude à la *grande*. Les catholiques craignirent un instant qu'elle ne lui fit tort ; mais le nuage qui s'était glissé entre le gouvernement et les catholiques s'était dissipé. Les instituteurs retombaient de Charybde en Scylla. De qui dépendraient-ils le plus ? De l'administration laïque ou du clergé. C'est à cette question qu'aboutissait pour eux une loi qui prétendait organiser en France la liberté de l'enseignement.

Le débat public s'ouvrit sur cette loi le 14 Janvier 1850, trois jours après le vote du projet Parieu. La discussion générale fut un brillant tournoi oratoire ; mais elle n'apporta point d'arguments nouveaux, ni pour, ni

contre. Les républicains de toutes nuances, Victor Hugo, dont le discours fut traduit en plusieurs langues et tiré à des centaines de milliers d'exemplaires, Jules Favre, Emmanuel Arago, Pascal Duprat, essaient de faire un départ difficile à opérer nettement entre l'esprit religieux et l'esprit clérical; ils acceptent la doctrine chrétienne ou tout au moins la doctrine spiritualiste, qui en est un résidu; ils reconnaissent l'immortalité de l'âme et l'existence d'un monde meilleur; ils veulent qu'on enseigne ces dogmes dans les écoles de l'État et ils consentent volontiers qu'il y ait des écoles libres à côté, mais ils dénoncent les ambitions, les tyrannies, les crimes de l'Église catholique et lui reprochent surtout d'être l'ennemie de la Science, celle qui, par tradition et par conviction ne peut admettre la libre recherche de la vérité. Ils réclament l'accès égal pour tous aux sources du savoir et c'est à cette occasion que Victor Hugo proclame le *droit de l'enfant*, « plus sacré que celui du père ». Barthélemy-Saint-Hilaire défend surtout les droits de l'État en matière d'éducation. Wallon, pris entre ses deux amours, l'Église et l'Université, accuse le soi-disant concordat conclu entre elles de cacher un piège, d'être un contrat léonin qui déponille la seconde au profit de la première. Mgr Parisis, évêque de Langres, subit avec résignation une loi qui a le tort de contenir le principe de l'enseignement officiel et laïque. L'abbé Cazalès la combat résolument. Mais elle trouve de vigoureux champions. Tandis que Molé agissait dans l'ombre, Montalembert, une fois de plus, jona de la peur rouge et de la nécessité d'unir toutes les forces conservatrices pour le salut de la société. Thiers, avec une magnifique impudence, soutint que l'Université sortait, de cette refonte, agrandie et consolidée. En vieux routier des batailles parlementaires, il sut utiliser l'opposition de quelques catholiques pour démontrer aux indécis que le projet ne faisait aucune faveur à l'Église. Le passage à la discussion des articles fut voté par 455 voix contre 187. Les républicains étaient abandonnés par les bonapartistes, leurs alliés d'un jour. Quoique Louis Bonaparte eût approuvé le discours de Victor Hugo, le ministre Parieu avait apporté la franche adhésion du gouvernement. A quoi était due cette volte-face du parti de l'Élysée? On ne saurait le dire de façon précise. Faut-il croire que l'intervention de Montalembert, venant le 20 Décembre appuyer de son autorité le rétablissement de l'impôt sur les boissons, aboli par la Constituante, mais redemandé par Fould, le banquier ministre des finances, rescella l'union un instant ébranlée du parti de l'ordre? Ou bien était-ce assez, pour opérer la réconciliation du groupe catholique avec le président, de la recrudescence socialiste qui se manifesta dans les premiers mois de 1850?

Quoi qu'il en soit, au cours de la deuxième et de la troisième délibération, les amendements imaginés soit par les catholiques intransigeants, soit par les républicains — exclusion des évêques du Conseil supérieur; nomination de ce Conseil par l'Assemblée; effort pour déposer dans la loi, en vue de

l'avenir, le germe de l'obligation et de la gratuité furent repoussés.

Tous les voiles tombaient, arrachés l'un après l'autre. On était bien loin de cette pleine liberté réclamée par l'Église pour elle et pour les autres, au temps de Louis-Philippe. Un socialiste, Jules Leroux, se chargea de le démontrer ; il déposa un amendement ainsi conçu :

« Tout citoyen jouissant de ses droits civils et politiques aura le droit, en en faisant préalablement la déclaration à l'administration municipale de la commune où il réside, d'ouvrir un cours public sur les matières de l'enseignement primaire, secondaire, professionnel ou supérieur, c'est-à-dire sur toutes les matières qui ont pour objet l'instruction ou l'éducation de l'homme et du citoyen.

« Le jury connaît seul des délits commis par la voie de l'enseignement donné dans ces cours où ne seront admis que des élèves âgés de plus de quinze ans. »

C'était demander, et encore pour les cours d'adultes seulement, ce que jadis Montalembert réclamait pour toutes les écoles. Thiers prétendit qu'on voulait créer ainsi un privilège au bénéfice du socialisme et l'amendement ne recueillit que 135 voix. Quinet n'avait pas été plus heureux en proposant que l'instruction morale et religieuse fût donnée « sans acception des dogmes particuliers aux diverses communions ». Il alléguait que l'école non-confessionnelle était l'instrument nécessaire de l'unité nationale, de la concorde civile et en même temps de la liberté de conscience établie par la première Révolution. Mais la majorité ne se souciait guère de favoriser la liberté de conscience. L'amendement fut rejeté sans scrutin.

Le combat le plus vif s'engagea sur celui qui refusait le droit d'enseigner aux membres de toute compagnie religieuse non reconnue par l'État (Amendement Bourzat). C'étaient les Jésuites qui étaient visés. Thiers, leur fougueux adversaire d'antan, avait dit en badinant qu'il se cacherait derrière son banc, quand viendrait la question de leur rappel. Il monta au contraire sur la brèche et entama bravement l'apologie de la liberté pour tous. « Je vais passer aux Jésuites », dit-il à un moment de son discours : — « C'est déjà fait », cria une voix de la gauche. On rit ; mais Thiers, sans se démonter, continua son plaidoyer qui fut décisif. L'évêque Dupanloup découvrit que le ciel n'avait permis la République qu'en vue de ramener les Jésuites en France et il put écrire avec l'intrepide assurance des dévots qui font mouvoir leur Dieu à leur fantaisie : « Quiconque ne voit pas là visiblement la Providence ne verra jamais rien. »

En somme, le projet de la Commission fut adopté, sauf de très légères atténuations exigeant des futurs inspecteurs et recteurs le grade de licencié, fût-ce en droit ou en théologie, sauf aussi la vague promesse obtenue par Lasteyrie et Wolowski de créer un enseignement professionnel.

L'ensemble de la loi fut voté le 15 mars 1850 par 399 voix contre 227. Une quarantaine de catholiques étaient au nombre des opposants. L'évêque de Langres s'était abstenu, ainsi que plusieurs des ministres. L'ordre des Jésuites remercia M. Thiers, qui devint le premier vice-président du Conseil



« Une députation des Gardes du Commerce est venue réclamer, au sujet du projet de loi sur la suspension de la contrainte par corps, leur causera le décret qui suspend la contrainte par corps. »

(JOURNAL DES DÉBATS DU 13 MAI 1848)

(D'après un document du Musée Carnavalet)

supérieur de l'Instruction publique. Le pape, qui était demeuré longtemps hésitant et muet entre les deux groupes catholiques, se décida enfin, au bout de deux mois, à répondre à une lettre pressante de Montalembert en lui exprimant sa reconnaissance ainsi qu'à Falloux et en invitant les évêques à tirer le meilleur parti possible d'une loi imparfaite. Jamais, avait écrit Montalembert, on n'eût obtenu pareille loi d'aucun des régimes précédents ; jamais on n'en obtiendrait de meilleure d'une Assemblée future. Les évêques se soumirent, moins un seul. Ils s'avisèrent un à un des avantages énormes que la loi conférait à l'Église. Mgr Doney, évêque de Montauban, qui avait trouvé la présence des évêques dans les Conseils universitaires embarrassante et peu loyale, écrivait le 25 octobre 1850 : « Le Conseil académique celui de Tarn et Garonne est très bon et ne laisse rien à désirer. Le préfet me disait l'autre jour : — Vous êtes le maître du Conseil académique et vous le conduirez comme vous voudrez. » Et l'évêque ajoutait : « Si mes curés veulent suivre mes conseils, ils dirigeront l'Instruction primaire comme ils voudront. »

C'est dans l'enseignement secondaire que les effets de la loi furent le plus sensibles. Partout rôle considérable rendu à l'aumônier qui se fait le surveillant, et, au besoin, le dénonciateur des professeurs de philosophie et d'histoire ; invasion des Ecoles militaires par des jeunes gens qui « donnent l'exemple de l'obéissance ouverte aux prescriptions de l'Église » ; à l'École normale supérieure entrée d'un nombre notable de catholiques, rétablissement de la messe obligatoire qui était devenue facultative après février, et bientôt révocation de Vacherot, directeur des études, après que le Père Gratry, aumônier de l'établissement, l'a censuré pour avoir émis des opinions peu orthodoxes sur les origines de la théologie chrétienne ; neutralité politique apparente observance des devoirs religieux, visite à l'évêque imposée aux professeurs de collèges et lycées ; livres de prix faisant la fortune de la grande librairie catholique de Tours, la maison Mame ; baisse notable aussi dans le niveau des études classiques les professeurs des Facultés se plaignent que l'abolition du certificat d'études ait multiplié pour les examens du baccalauréat des candidats qui n'ont pas terminé leurs classes et qui se fient à une préparation hâtive, le nombre des bacheliers et licenciés ès-lettres notablement diminué durant les années qui suivent ; puis quantité de villes profitant de l'autorisation qui leur est donnée de remettre leurs collèges aux mains des prêtres ; c'est le cas pour Ancenis et Saint-Dizier qui ont devancé le vote de la loi, pour Arles, Guingamp, Tarascon, Dragnignan, Château-Gontier, Brignoles, Orthez, Saint-Chamond, Roanne etc. De 1850 à 1852 on compte la création de 257 établissements libres et les circulaires ministérielles recommandent d'être d'une largeur extrême à leur égard. Un Comité supérieur de l'enseignement libre, où siègent Montalembert, Molé, Beugnot, encourage, dirige, soutient les nouvelles fondations, leur permet d'établir des rabais considérables et parfois

une gratuité presque absolue. Les Jésuites reparaissent en plusieurs endroits, à Saint-Affrique, à Mende; dans cette ville, le père Valentin a contracté hardiment avec la municipalité au nom de la Société de Jésus qui n'est pas reconnue en France; le Conseil supérieur de l'Instruction publique ratifie quand même le traité, à la seule condition que le père Valentin figure dans l'acte comme particulier, et non comme mandataire de la Compagnie. C'est toujours l'application du mot de Thiérs au provincial des Jésuites : « Surtout ayez soin de ne pas dire que vous êtes Jésuite. » Les catholiques étaient ravis et même un peu effrayés de la multiplication des établissements ecclésiastiques qui risquaient de se faire une concurrence ruineuse. Dupanloup, avant le vote de la loi, énumérait les avantages espérés, entonnait comme un chant de triomphe; et Louis Bonaparte, quelques mois après, dans son Message à l'Assemblée du 4 novembre 1851, se félicitait des résultats obtenus.

Dans l'enseignement primaire le succès fut moins éclatant pour l'Église, autant qu'on en peut juger par les chiffres de la statistique. Le Message que je viens de citer signale en dix-huit mois une augmentation de 806 sur le nombre des écoles. Mais elle ne porte pas sur celui des écoles libres de garçons; tout au contraire, il y a de ce côté diminution 14,622 au lieu de 4,950. Il semble que l'Église ait d'abord dépensé le plus net de ses efforts et de ses ressources à la conquête de la bourgeoisie. Celle-ci — Thiérs en est la preuve — ne tenait pas au développement de l'instruction populaire. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, de 1847 à 1850, il y a recul sur le chiffre total des élèves :

| Nombre total des élèves | Garçons. | Filles. |
|-------------------------|-----------|-----------|
| 1847 3,530,137 | 2,176,079 | 1,354,056 |
| 1850 3,322,423 | 1,793,667 | 1,528,756 |

Mais ce recul frappe uniquement les garçons et il est permis de penser que la situation faite aux instituteurs y est pour quelque chose. En revanche le nombre des filles s'est accru de 200,000 environ; c'est qu'en effet l'Église a gardé sa prédilection intéressée pour l'enseignement des femmes. Ici les chiffres sont parlants. En 1847, 19,414 écoles de filles. En 1850, 20,189. Et, tandis que les écoles laïques sont en décroissance — 52,225 en 1843 — 50,267 en 1850 —, les écoles congréganistes accusent une hausse considérable — 7,613 en 1843 — 10,312 en 1850, et sur ces dernières il y en a 6,464 qui sont des écoles publiques. Si l'on feuillette le *Bulletin des lois* de l'année 1849 à l'année 1851, on relève par dizaines des fondations d'établissements religieux : *Sœurs* de la Charité, de la Providence, de l'Éducation chrétienne, de la Doctrine chrétienne, de la Miséricorde, de la Sainte Famille, de la Présentation de Marie, de Saint-Charles, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Thomé de Villeneuve, de Saint-André, de Saint-Roch, de Saint-Joseph, de Saint-Louis, de la Nativité de la Vierge, de Sainte-Chrétienne, de Notre-Dame de Bon Secours, de Notre-Dame des Anges, de l'Enfant-Jésus, sans compter les

Ursulines de Jésus, les *Filles* du Saint-Esprit, de la Sagesse, les *Dames* d'Ernemont, de la Sainte-Union, du Sacré-Cœur de Jésus. C'est un prodigieux pullulement de congrégations féminines, quelques-unes hospitalières, la plupart enseignantes. Un dernier chiffre. Si l'on considère le total de la population scolaire en 1850, on trouve que les écoles laïques contiennent 2.368,627 et les écoles congréganistes 953.796 élèves. C'est dire que l'Église, dans la classe populaire, a sous sa direction immédiate, les 2/5 des enfants, proportion qui devait encore se modifier à son profit, grâce à la loi Falloux, dans les années suivantes.

Comme complément à cet épanouissement de la puissance cléricale, il faudrait ajouter l'écrasement de ce qui restait d'indépendance dans le bas clergé. J'ai parlé des tentatives faites pour supprimer le Concordat ¹. Il y eut aussi quelques velléités de le réviser. A la Constituante, Cénac avait proposé que l'élection fût appliquée à toutes les fonctions ecclésiastiques. Les évêques et archevêques auraient été nommés par le chef de l'État sur une liste de candidats choisis par les maires et adjoints de chaque diocèse et possédant le grade de docteur en théologie. C'eût été démocratiser l'organisation monarchique de l'Église, donner la haute main aux fidèles sur le clergé et changer, pour la discipline, le catholicisme en protestantisme. Mais « nous n'avons plus assez de religion pour nous faire protestants », disait Proudhon. Cénac n'avait pas été suivi sur ce terrain brûlant. Pourtant d'autres représentants rêvèrent un clergé national et républicain, rêve qui était peut-être chez eux une réminiscence de la première Révolution. Proudhon lui-même eut l'idée de quelque chose d'analogue. C'est ainsi qu'Isambert, Pascal Duprat, Edgar Quinet tentèrent de galvaniser l'ancienne église gallicane. Ils déposèrent un projet qui était un effort pour empêcher une bonne partie des prêtres d'être absolument à la merci de leurs évêques. Ils avaient remarqué que tous les desservants et vicaires, formant presque les neuf dixièmes du clergé, étaient fort peu payés et se trouvaient ainsi à la discrétion de leurs supérieurs qui pouvaient par des déplacements habiles augmenter ou diminuer leur traitement. Ils demandaient donc qu'au bout de cinq ans d'exercice ces ministres du culte, tenus dans une situation précaire, fussent assimilés aux curés titulaires, c'est-à-dire, qu'ils eussent de quoi vivre et la garantie de ne pas être déplacés contre leur volonté. Cela entraînait la création de tribunaux ecclésiastiques jugeant les questions de discipline et rendant des sentences motivées en cas de suspension ou de révocation d'un prêtre par son évêque. Au Comité des cultes, les évêques accueillirent mal une proposition qui était de nature à limiter leur pouvoir. Ils se réfugièrent derrière l'autorité du pape, parvinrent à faire décider par le Comité qu'on inviterait le gouvernement à ouvrir des négociations avec le Saint-Siège. Un rapport fut fait en ce sens; mais il ne fut pas discuté, et l'organisation datant du Concordat

(1). Voir page 165.

demeura immuable, l'Église restait une monarchie absolue où les évêques, sous la suprématie du pape, commandaient souverainement.

Ainsi abritée contre les dangers de schisme ou d'insubordination partant de son sein, elle fut encore renforcée par les faveurs de l'État. Au mois de septembre 1848, une proposition signée par des socialistes comme Considérant, par des catholiques comme Falloux, par des républicains modérés comme Waldeck-Rousseau, demandait que la suspension du travail fut obligatoire le dimanche et les jours fériés ; elle revint devant la Législative, mais ne fut pas discutée, arrêtée sans doute par la bourgeoisie industrielle. En revanche, durant les dernières années de la Deuxième République, on vota d'abondants crédits pour l'entretien des presbytères et des églises. Un rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique, à la date du 2 janvier 1851, conclut à l'ouverture pendant plusieurs années d'un crédit de 3.400.000 francs pour la restauration des édifices diocésains et de 600.000 francs pour leur entretien, afin, dit-il, de « satisfaire au besoin le plus pressant et, plus que jamais pour nous, le plus salutaire. »

Ces années 1849-1851 marquent l'apogée de la domination catholique dans la France du XIX^e siècle. Montalembert, dans une brochure qui parut en 1852 *Les Intérêts Catholiques au XIX^e siècle*, déclare que le catholicisme seul a profité des crises de la société moderne. Cependant peut-on dire que la loi Falloux ait été pour l'Église un triomphe aussi complet qu'elle l'espérait ? Victoire certes, mais victoire à la Pyrrhus, achetée très cher et grosse de lendemains angoissants ! Comparée par Lacordaire à un nouvel Édit de Nantes, à un traité de paix entre l'État et l'Église, cette loi établissait pour bon nombre d'années la main-mise du clergé sur l'éducation de la jeunesse. Toutefois elle laissait subsister l'école laïque, le nom et l'ombre de l'Université. C'était assez pour qu'il se formât, comme on put s'en apercevoir bientôt, deux Frances hostiles, l'une regardant en arrière, l'autre en avant, l'une considérant tout ce qui s'est fait depuis 1789 comme une déviation à la tradition nationale, l'autre voulant au contraire l'application sincère des principes de neutralité confessionnelle proclamés par la Révolution. De la sorte, cette prétendue loi de pacification, destinée, disait-on, à recréer en France l'unité morale au sein des antiques croyances, contenait en germe la division sociale et la guerre civile. Pendant que la classe riche se rapprochait de l'Église et estimait qu'il était de bon ton de se faire voir à la messe, une élite de penseurs bourgeois et la masse du peuple, surtout dans les villes, s'en écartaient avec énergie. C'est qu'en effet l'Église catholique — par la bouche de ses interprètes les plus autorisés — avait rompu ouvertement avec la démocratie et ses espérances. Falloux avait décrété l'éternité de la misère ; il avait prétendu murer la classe pauvre dans sa condition et apposer sur l'issue interdite le sceau de la religion ; il avait dit en s'adressant aux socialistes : « Vous ne voulez pas vous contenter d'améliorer la situation du

pauvre et d'éclairer le cœur du riche. Non, vous voulez faire — *contre la loi de Dieu* — qu'il n'y ait plus de riches ni de pauvres ». Montalembert disait à son tour : « Il n'y a pas de milieu ; il faut aujourd'hui choisir entre le catholicisme et le socialisme ». Le pape parlait de même. L'Église se préparait ainsi de légitimes et redoutables représailles pour le jour où elle cesserait d'être la plus forte ; déjà les républicains prenaient acte de cette espèce de défi ; ils choisissaient, puisqu'on les forçait à choisir ; ils proclamaient, comme Quinet, la nécessité de l'enseignement laïque ; ils dénonçaient le sophisme par lequel on invoquait et employait la liberté pour en finir avec toutes les libertés ; ils acceptaient cette déclaration d'incompatibilité entre le catholicisme et le développement de la démocratie. L'histoire de la courte période qu'il nous reste à parcourir va nous montrer comment le parti républicain français, défait de sa peur aveugle et de sa vague religiosité, évoluait à la fois vers la République sociale et la libre pensée. Cela aussi était une conséquence de la loi Falloux.

CHAPITRE XIV

L'ABOLITION DU SUFFRAGE UNIVERSEL (*Loi du 31 mai*). LES PARTIS EN 1850 ET 1851.

Le 10 mars 1850, cinq jours avant le vote définitif de la loi Falloux, avaient eu lieu trente élections complémentaires, en vue de remplacer les représentants condamnés pour l'équipée du 13 juin. Dix conservateurs furent nommés ; c'étaient autant de sièges gagnés par le parti de l'ordre. Mais dans les grandes villes la liste rouge l'emporta et, à Paris, trois hommes furent élus, dont la nomination était comme un soufflet pour la majorité de l'Assemblée : c'étaient Carnot, protestation vivante contre la loi sur l'enseignement ; Vidal, collaborateur de Louis Blanc au Luxembourg et, par là même, porte-drapeau du socialisme ; de Flotte, un ancien officier de marine arrêté après Juin, détenu sans jugement à Belle-Isle, puis évadé et laissé en liberté, parce qu'on n'avait pas de moyen légal de le poursuivre.

Pour se figurer l'effarement et la colère des conservateurs en présence de ce résultat, il faut se rappeler les efforts inouïs qu'ils avaient faits pour l'éviter : en province, les fonctionnaires de toute nature, recommandés par circulaires ministérielles à la surveillance de leurs supérieurs, livrés à l'espionnage et aux rapports secrets des officiers et sous-officiers de gendarmerie circulaire d'Hautpoul ; préfets et procureurs épargnant et protégeant toutes les sociétés réactionnaires, même quand elles sont organisées en sociétés secrètes avec initiation et serment, et cela sous prétexte qu'elles contiennent « tout ce que la population a de respectable » ; mais dénonçant, traquant et

frappant sans pitié, avec le regret de n'avoir pas de lois plus sévères à appliquer, toutes les associations ouvrières ou paysannes, les sociétés coopératives, les sociétés de secours mutuels, voire les sociétés philanthropiques, sous prétexte qu'elles font ou peuvent faire de la politique, et aussi qu'elles ramassent des fonds pour secourir leurs membres en cas de grève et de chômage, qu'elles sont des foyers de socialisme, partant de désordre et d'anarchie. A Paris, le préfet de police, Carlier, prescrivit à ses commissaires d'assister aux réunions publiques et d'y « rectifier les idées fausses », d'y combattre en particulier le socialisme : « car le socialisme n'est rien autre chose que la barbarie ». Et, pendant que les agents du pouvoir se mêlaient ainsi directement à la lutte électorale, une autorisation de poursuites était demandée à l'Assemblée contre deux représentants du peuple, Bancel et Michel de Bourges, pour avoir dans ces mêmes réunions défendu vigoureusement la République démocratique.

Malgré tout, les Montagnards recueillaient vingt mandats sur trente. Il y avait à cela des causes politiques et des causes économiques. La population de Paris, sous la pression brutale dont elle était l'objet, se redressait, suivant son ordinaire, comme une lame d'acier courbée par force. Puis les proscrits absents agissaient sur le vote plus peut-être que s'ils eussent été de retour. On venait de décider le transport en Algérie de tous les détenus de Belle-Isle, leur internement pour dix ans dans un établissement disciplinaire spécial, où il seraient assujettis au travail forcé, soumis à la juridiction militaire, privés de leurs droits civiques. En attendant que cet établissement fût prêt, ils devaient être emprisonnés dans les forteresses de la colonie. C'était dur pour des hommes enfermés déjà depuis vingt mois. Aussi leurs familles, leurs amis formaient-ils un formidable noyau de mécontents. A cela s'ajoutait la fin de la longue crise dont avait pâti l'industrie parisienne. Les affaires reprenaient. La découverte des mines d'or de la Californie engendrait toute sorte de spéculations et d'espérances. Artisans et boutiquiers redevenaient frondeurs et désireux de donner une leçon au pouvoir. Le journal *l'Assemblée Nationale* crut devoir dénoncer à leur clientèle des quartiers riches certains commerçants qui avaient mal voté. La petite bourgeoisie, en butte à son tour aux tracasseries de la réaction, se sentait dupe et se repentait d'avoir laissé imprudemment écraser son avant-garde prolétarienne. L'effet produit par cette triple élection fut encore aggravé par celle qui suivit. Vidal, ayant opté pour le Haut-Rhin où il avait été nommé en même temps qu'à Paris, eut pour successeur Eugène Sue, qui n'avait peut-être pas l'étoffe d'un homme d'État, mais qui représentait avec éclat la propagande du socialisme et de la libre-pensée par la littérature. Sa victoire fut d'autant plus significative qu'on lui avait opposé comme adversaire un commerçant qui s'était distingué aux journées de Juin en combattant pour l'ordre dans les rangs de la garde nationale.

La réplique ne tarda point. La majorité n'avait accepté le suffrage universel qu'à condition. Puisqu'il se permettait de repousser les défenseurs des saines doctrines, il n'y avait qu'à condamner « ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal ». Le Président venait précisément de mettre à l'intérieur un homme à poigne, Baroche, d'autant plus redoutable à la démocratie qu'il avait été presque socialiste en 1848. L'élection d'Eugène Sue était du 28 avril 1850. Dès le 3 mai, le ministre instituait une Commission de dix-sept membres pris dans l'Assemblée et chargés de préparer la réforme de la loi électorale. Parmi ces *burgraves*, comme on les appela, Thiers, Molé, Montalembert, de Broglie: pas un républicain. Cela promettait une réforme à rebours. Ce fut un projet hypocrite, comme toutes les mesures de réaction prises par la Législative, qui sortit des travaux hâtifs de cette commission. On ne parlait pas — fi donc! — d'abolir le suffrage universel. Il s'agissait seulement de le moraliser d'urgence. Et comment? En ôtant le droit de voter à ceux qui n'offraient pas de garanties. Exclusion, d'une part, de tous ceux qui avaient subi une condamnation, si légère qu'elle fût, même pour mendicité, vagabondage, outrages ou rébellion. Exclusion, d'autre part, de tous ceux qui ne pouvaient prouver un domicile continu de trois années dans la même commune, ce qui atteignait tous les ouvriers que la nécessité du métier rend nomades, ce qui retardait aussi l'âge légal pour voter à vingt-cinq ans. La preuve ordinaire devait être l'inscription au rôle de la taxe personnelle, ce qui écartait tous les indigents. En outre le domicile du fils majeur non établi était constaté par la déclaration du père, celui du domestique ou de l'ouvrier par la déclaration du maître ou patron, ce qui était livrer le droit de ces électeurs à la discrétion de l'autorité paternelle ou patronale. De la sorte on comptait amputer d'un quart ou d'un tiers le corps des votants, sans toucher à l'article de la Constitution qui faisait du suffrage universel la base de la République.

La Commission parlementaire crut devoir apporter quelques adoucissements à l'opération chirurgicale projetée. Le domicile de trois ans fut exigé, non plus dans la commune, mais dans le canton; les fonctionnaires furent dispensés de cette condition; la preuve du domicile put être faite par l'inscription au rôle des prestations en nature, et, en cas de refus des parents, maîtres ou patrons, par un certificat du juge de paix. En revanche les cas d'indignité furent considérablement étendus et le rapporteur Léon Faucher, heureux de mutiler ce suffrage universel qu'il avait déjà tâché de violenter, saisit l'Assemblée dès le 18 mai. Les républicains de toute nuance furent indignés, d'autant que leurs adversaires affectaient de mettre leur loi sous le patronage de Lamartine, parce que dans son journal : *Le Conseiller du Peuple*, il avait émis quelques critiques contre le scrutin de liste. Ils firent une vigoureuse campagne de presse, de pétitions, de discours, n'ayant ni les moyens ni la volonté de combattre autrement. Une transformation

profonde s'opérait par la force des choses. Le parti républicain devenait le parti de la paix sociale et de la légalité. « C'est nous qui sommes les conservateurs », s'écria Lamoricière. Dans la discussion, Victor Hugo montra le danger qu'il y avait à supprimer l'instrument du progrès pacifique. Grexy s'éleva contre le rétablissement indirect et inique du système refusant le droit de vote aux pauvres. Cavaignac, Jules Favre défendirent ce qui avait été la vraie raison d'être du 24 février. De Flotte, « l'insurgé », protesta contre la folle



LES OUVRIERS, EXASPÉRÉS PAR LA CONCURRENCE QUE LE TRAVAIL DES COMMUNAUTÉS LEUR FAISAIT SUBIR, S'ÉTAIENT PORTÉS À DES VIOLENCES.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

ambition qu'on prêtait au socialisme de vouloir la réalisation immédiate d'idées qui n'avaient pas eu le temps de prendre racine. Peines perdues! Montalembert railla chez des ex-révolutionnaires ce respect pudibond de la Constitution, cette Vestale sans cesse violée ou près de l'être; puis, selon la tactique commode, monotone, et toujours efficace du parti de l'ordre, il s'en prit une fois de plus au socialisme. « Nous voulons, dit-il, la guerre légale au socialisme. » C'est ce qu'il appelait une expédition de Rome à l'intérieur. Proudhon ayant dit que le suffrage universel devait aboutir un jour à la réforme sociale, il fallait modifier le suffrage universel. L'aveu était depouillé de tout voile. Montalembert complétait cette nudité de pensée en confessant

que, pour sortir de la Constitution où les républicains prétendaient enfermer leurs ennemis, on avait cherché et trouvé « l'issue du domicile ». L'honneur de la découverte revenait, paraît-il, au duc de Broglie. Thiers eut un mot plus caractéristique encore, et qui laissait voir en plein l'orgueil intraitable des « classes éclairées », comme on disait alors. Il flétrit du nom de « vile multitude » les millions de Français qui allaient se trouver chassés du scrutin. Montalembert avait dit encore : « Nous avons pour nous la force et la loi. » — Thiers ajouta : « violez par l'insurrection la loi que nous faisons et vous verrez alors ce que nous ferons. »

L'élémente qu'on semblait appeler ne vint pas. La minorité provoquée, bafouée, impuissante à faire passer l'amendement même le plus modéré, se vengeait par l'ironie, l'arme des faibles. Elle proposa que les individus déclarés indignes de voter fussent aussi déclarés indignes de servir dans l'armée et de payer les impôts indirects. C'était une façon de faire ressortir combien il est injuste d'imposer des devoirs civiques à des gens qu'on prive des droits corrélatifs. Mais il s'agissait bien de justice et de raison ! Léon Faucher faisait poursuivre comme des coupables les pétitionnaires réclamant le maintien du suffrage universel. Une partie des légitimistes, qui, avec de Genoude et La Rochejacquelein, en avaient demandé l'établissement sous Louis-Philippe, voulurent obtenir qu'on ménageât du moins les paysans pauvres, qu'on inscrivît sur la liste électorale ceux qui figuraient sur la liste des indigents. Mais, quoique la loi fut dirigée surtout contre la démocratie urbaine, la démocratie rurale commençait aussi à être suspecte à la bourgeoisie. Elle ne trouva pas grâce et, lorsqu'on en vint à discuter l'interminable série des indignités entraînant la perte des droits électoraux, ce fut une émulation à qui en inventerait de nouvelles. Indigne quiconque aurait été condamné à plus d'un mois d'emprisonnement pour mendicité ou vagabondage, pour outrage envers un juré ou un témoin, pour contravention à la loi sur les attroupements, sur les clubs, sur le colportage, ou aux règlements sur les maisons de jeu et les loteries ! Le droit de vote était ainsi mis à la merci des tribunaux bourgeois. Et qui, parmi les républicains, pouvait se flatter d'échapper à ces délits élastiques : outrage à la morale publique et religieuse, attaque contre le principe de la propriété et les droits de la famille ? Rayés encore, les militaires qui étaient envoyés dans les compagnies de discipline ! Rayés, les faillis non réhabilités ! Rayés, les villageois ayant commis des délits ruraux souvent insignifiants ! Rayés, l'adultère et le complice d'adultère ! On épurait, épurait, épurait. Tout le Code pénal faillit passer dans la loi. La majorité s'arrêta de guerre lasse.

La loi fut votée le 31 Mai par 433 voix. Elle annulait la grande conquête politique du 24 février. Quand on fit le calcul, on s'aperçut que le nombre des radiations était exorbitant. Le message présidentiel de 1851 l'évalue à

trois millions d'électeurs (1) dont les deux tiers étaient des campagnards. Mettons qu'il exagère un peu ; mais Guizot lui-même estimait qu'on était allé trop loin ; Odilon Barrot exprimait des inquiétudes. Elles étaient légitimes. Cet abus de pouvoir rendait irrémédiable la rupture entre le peuple et l'Assemblée. Ce coup d'Etat bourgeois était surtout pour le prince-président une leçon et une espérance. Il lui enseignait, si tant est que cet enseignement fût nécessaire, à se moquer de la Constitution. Il lui fournissait un merveilleux moyen d'action et de popularité pour le jour où il voudrait attaquer la majorité. Le gouvernement fit le mort pendant la discussion. Les familiers du prince évitèrent de se compromettre dans cette œuvre de mesquine rancune. Lui-même se tenait dans une réserve qui aurait dû faire songer. — Une de ses amies, M^{me} Cornu, lui disait à ce propos : « Je ne puis croire que vous, fils du suffrage universel, vous défendiez le suffrage restreint. — Et il répondait : — Vous n'y comprenez rien. Je perds l'Assemblée. — Vous périrez avec elle, répliquait l'interlocutrice. — Pas du tout. Quand l'Assemblée sera au-dessus du précipice, je coupe la corde. — Paroles peut-être imaginées après coup, mais vraisemblables, et en tout cas exprimant avec précision la tactique que le Président allait suivre.

Cette loi n'avait pourtant pas encore épuisé la fureur réactionnaire de l'Assemblée. Le 6 juin, elle en adoptait une autre qui prorogeait d'un an les mesures votées contre les clubs, et qui en étendait les dispositions aux réunions électorales, « qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique ». Ce n'était pas encore assez d'empêcher les électeurs de délibérer, si l'on n'empêchait leur opinion de se former librement. La presse était reprise à son tour dans l'engrenage du moulin broyeur. Au cautionnement rétabli de façon définitive s'ajoutait l'obligation de la signature pour tout article de discussion politique, philosophique ou religieuse. Le journal, interprète d'un parti, organe anonyme d'intérêts collectifs, se transformait ainsi en un instrument de vanités et d'ambitions individuelles et mettait l'écrivain à la discrétion du pouvoir. Son autorité, quoi que pût en penser la gauche qui vota cette disposition, en était étrangement diminuée. Sa vitalité aussi était compromise, non plus seulement par la nécessité du cautionnement, mais par l'obligation de verser dans les trois jours la moitié du maximum de l'amende encourue, chaque fois qu'après une poursuite intentée un nouvel article était incriminé. Puis, charge plus lourde, le droit de timbre était imposé à tout écrit périodique ayant moins de dix feuilles, même s'il venait de l'étranger ; on frappait ainsi la revue et la brochure qui pouvaient émaner des proscrits. Les frais de poste étaient augmentés pour les journaux expédiés par toute autre personne que l'éditeur ; on entendait ainsi rendre plus difficile aux particuliers l'envoi dans les campagnes

1. Les tableaux officiels constatent qu'au 15 mars 1849 le nombre des électeurs inscrits était de 6.618.057, et qu'après la loi du 31 mai il descendit à 6.809.281.

des numéros déjà lus. Le roman-feuilleton était soumis à un timbre supplémentaire. Pourquoi aussi les électeurs de la Seine avaient-ils nommé Eugène Sue ? C'en était fait de la feuille démocratique à un sou et du roman de propagaude. Les chiffres font apparaître avec un relief saisissant la décadence subite de la presse. En 1849, le nombre des journaux et imprimés transportés par la poste avait été de 146,528,000 et le produit des taxes payées pour ce transport s'était élevé à 4,300,000 francs. En 1851 l'un et l'autre étaient environ quatre fois moindres : 33,968,000 et 1,000,000.

La pensée indépendante, ainsi étouffée dans le journal, aurait pu se faire jour par le théâtre. On l'avait laissé vilipender les socialistes. On lui avait permis de mettre en scène *Erostrate*, fondant une Banque du peuple où l'on « fraternisait » l'argent des naïfs, et *Songe-Creux*, muni d'une longue queue avec un œil au bout, et il eût fallu être aveugle pour ne pas reconnaître là Proudhon et Considerant. On avait entendu chanter au Vaudeville, avec des couplets en l'honneur de Louis Napoléon, ce conseil politique qui était pour le moins superflu :

On peut perdre la patrie
Par la modération.

Léon Faucher allait fonder bientôt des prix de vertu pour les pièces défendant la famille et la propriété, et interdire *Mercadet*, *la Dame aux Camélias*; mais, en attendant, le public avait applaudi les chemises rouges des Garibaldiens dans un drame qui découpait en tableaux l'expédition de Rome et il avait paru prendre goût aux tirades révolutionnaires dont l'honnête Ponsard n'avait pas pu ou voulu purger sa *Charlotte Corday*. Puis, Lamartine choisissait pour héros *Toussaint Louverture*, un briseur de chaînes, un esclave révolté. Cela ne pouvait s'admettre. La censure était rétablie (30 juillet 1850).

Pour peu que les républicains eussent voulu bouger, l'Assemblée aggravait les peines qui devaient frapper toute tentative de rébellion (Loi du 8 juin 1850). Elle ordonnait la déportation dans une enceinte fortifiée pour tous les cas où la peine de mort avait été abolie. Sans faire de distinction entre le crime de droit commun et « le plus incertain de tous les délits », le délit politique, impitoyable pour des gens qui pouvaient être des vaincus autant et plus que des coupables, elle ajoutait l'emprisonnement dans une forteresse au bannissement dans un coin perdu de l'Océan, aux Iles Marquises. « Vous voulez, disait Victor Hugo, faire cette chose sans nom qu'aucune législation n'a encore faite, joindre aux tortures de l'exil les tortures de la captivité, multiplier une rigueur par une cruauté. » C'était, disaient encore les orateurs de la gauche, la mort lente, obscure, à 4,000 lieues du pays natal; la mort compliquée de supplice dans un cachot qui serait un tombeau, et, qui pis est, la mort sous un masque, la guillotine sèche. Cependant on raffine encore. Rouher ne veut pas qu'on accorde à la femme et aux enfants des

déportés le droit de les accompagner; ce ne doit être qu'une faveur que le gouvernement sera libre de refuser en protégeant les familles contre « les dévouements imprudents ». Baroche souhaiterait que la loi fût rétroactive; qu'elle permit de nouvelles sévérités contre les insurgés de Juin. L'Assemblée n'ose pas aller jusque-là; mais la magistrature l'appliquera quand même à Gent et à ses amis, condamnés à Lyon pour un complot antérieur à sa promulgation.

Démocrates et socialistes étaient réduits à protester contre le réseau de fer qui allait se resserrant autour des libertés publiques. Mais la majorité n'en avait cure. Elle avait sapé la base de la République, répudié dans sa totalité la devise républicaine; elle n'avait plus à détruire que la République elle-même. Montalembert l'avait qualifiée de « frêle radeau ». Plus récemment un ministre avait traité la Révolution du 24 février de « catastrophe ». Que restait-il du régime institué ce jour-là? Un peu plus qu'un mot; une forme vide. La logique voulait qu'on s'attaquât maintenant à cette forme.

« La République, avait dit Thiers, est le terrain qui nous divise le moins ». Et c'était vrai, en ce sens que les trois fractions du parti de l'ordre pouvaient, dans ce régime, diriger ensemble les affaires, je ne dis pas de la France, mais de la classe capitaliste. Seulement du jour où les trois groupes voulaient toucher à ce provisoire terrain d'entente, le conflit était inévitable entre des forces qui, d'alliées qu'elles étaient, devenaient aussitôt antagonistes.

Il y avait eu des pourparlers pour achever de tuer la République à frais et à bénéfices communs. Mais, l'incertitude de ce que serait le lendemain, ou, plutôt, la certitude d'avoir à s'y disputer le pouvoir, avait arrêté les velléités des trois héritiers présomptifs de la moribonde. Ce fut alors à qui devancerait ou duperait l'autre. La question était double : Qui aurait le courage et le profit de l'opération? Procéderait-on par une sentence légale de mort ou par un assassinat? Autrement dit : Qui l'emporterait des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes? Y aurait-il révision de la Constitution dans le sens monarchique ou bien Coup d'Etat?

Les intrigues mesquines et compliquées qui se nouent autour de ce problème remplissent les années 1850 et 1851. Elles ne méritent pas qu'on y insiste longuement; elles intéressent plus l'histoire anecdotique que l'histoire sociale. Nous n'en dirons que ce qui est nécessaire à la clarté des faits.

Légitimistes et orléanistes sont sur le point de s'unir. Les uns représentent surtout la grande propriété terrienne; les autres, la grande propriété commerciale et industrielle. Les premiers sont de noblesse antique; les seconds, de noblesse récente ou de haute bourgeoisie. Divisés par le souvenir de vieilles inimitiés et d'une longue lutte où n'ont manqué ni les sanglants épisodes ni les trahisons, ils se sont rapprochés pour la défense du capitalisme, et comme leurs intérêts, quoique différents, ne sont pas contradic-

toires, ils tentent d'opérer entre eux *une fusion*. L'Église catholique préside à cette réconciliation et Montalembert leur signale le péril qu'ils courraient à se quereller sous les yeux de la démocratie montante.

Cette union à l'abri du principe d'autorité se fait naturellement autour de ceux qui représentent le plus nettement ce principe. La branche cadette doit s'humilier devant la branche aînée. Le roi légitime, d'après le droit ancien, c'est Henri V de Bourbon, comte de Chambord, duc de Bordeaux. Le hasard veut qu'il n'ait point d'enfants. Henri V, réinstallé sur le trône de ses pères, pourrait donc adopter comme héritier de sa couronne le petit-fils de Louis-Philippe, ce comte de Paris encore enfant, qui, ainsi que le comte de Chambord, commence sa carrière par l'exil. Le Roi est pieux jusqu'à la dévotion; mais justement l'enfant vient de faire sa première communion en grande cérémonie et les estampes royalistes ont eu soin de faire connaître à l'univers cette rentrée solennelle dans le catholicisme pratiquant de la dynastie jadis voltairienne. L'existence de Louis-Philippe, « l'usurpateur de 1830 », pourrait être un obstacle à l'oubli des rancoennes; or, il meurt à Claremont le 26 août 1850, et des politesses, que la mort rend faciles, s'échangent entre les deux branches de la famille royale.

Il semble à ce moment que rien ne s'oppose, dans le monde royaliste, à une restauration, et Henri V, venu de Frohsdorf, sa résidence ordinaire, à Wiesbaden, y reçoit une députation française où fraternisent des gentilshommes, des prêtres, quelques négociants, des paysans vendéens, même des ouvriers parisiens et trente-six représentants du peuple. Mais on s'aperçoit bien vite que les principes et les traditions sont, à certains moments, plus forts que les ambitions et les intérêts. A l'instant où les *blancs*, parfaite antithèse des *rouges*, semblent prêts à triompher en s'unissant aux monarchistes *tricolores*, la grosse question qui a divisé les Orléans et les Bourbons reparaît à l'improviste. Souveraineté du Peuple ou souveraineté du Roi? Droit populaire et électif ou droit divin au profit d'une famille élue par le Seigneur? Les Orléans, dont le chef s'est intitulé Roi des Français par la grâce de Dieu, ont consenti et ont dû leur fortune à un mariage entre les deux principes opposés. Leurs partisans tiennent à ce système bâtard qui leur paraît une concession indispensable au libéralisme moderne. Une partie même des légitimistes. La Rochejacquelein en tête, défend l'appel au peuple, veut retremper l'autorité royale au flot vivifiant de la volonté nationale. Mais celui dont la parole fait loi, le chef de la maison de France, ne veut pas renier ce qui est sa raison d'être et la base de ses prétentions. Il condamne la doctrine, qui, en voulant soumettre son pouvoir héréditaire à la consécration populaire, le subordonne, l'amoindrit, l'humanise. Pour plus de sûreté, il confère à cinq personnes seulement, qu'il désigne, le droit de parler en son nom. Les politiques du parti, les Falloux, les Vatimesnil sont consternés. « C'est notre Waterloo », s'écrie l'un d'eux. Et de fait, tout est

brisé; l'accord ébauché se révèle impossible. Incident secondaire et fortuit? Non certes, mais aboutissement logique d'un long passé, et aussi curieux exemple des mirages de l'exil : le comte de Chambord croit que cent mille hommes sont prêts à se soulever pour le replacer sur le trône de ses pères! Vainement les habiles essaient d'un replâtrage en déclarant que le prince n'entend pas être un monarque absolu, en lui faisant écrire une lettre où il accepte « l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès de tous aux emplois publics » ; ces libertés ne sauraient être autre chose qu'un don bienveillant fait à ses sujets par un prince qui n'a point et ne peut avoir avec eux les liens d'un contrat. Quelqu'un vit en ce temps-là, dans une armoire de Frohsdorf, l'uniforme que le comte de Chambord avait commandé en vue de sa rentrée dans sa bonne ville de Paris ; une cocarde tricolore y était piquée ; c'était le maximum des concessions qu'il regardait comme possibles.

Une discussion qui eut lieu à l'Assemblée montra bien le caractère indéfectible que gardait forcément la royauté dite légitime. Un représentant nommé Creton avait proposé l'abolition des lois de bannissement qui frappaient les membres des familles ayant régné sur la France ; les Orléans pouvaient consentir à rentrer en France comme simples citoyens ; ils ne demandaient qu'à venir faire sur place leur métier de prétendants ; ils avaient accepté, sollicité même discrètement de la République le paiement du douaire promis jadis à la reine Marie-Amélie et la levée du sequestre pesant sur les biens de leur famille ; mais le comte de Chambord, enveloppé dans les plis du drapeau blanc, comme dans un linceul, emprisonné, comme dans une gaine de pierre, dans sa dignité d'héritier de Louis XIV et de représentant du droit divin, ne pouvait revenir d'exil qu'en souverain, et les légitimistes votèrent pour l'ajournement de la proposition Creton.

Le désarroi était ainsi au camp des *fusionnistes*. Les aigres récriminations recommençaient entre orléanistes et légitimistes. On avait escompté le concours de Changarnier pour étrangler « la guense », comme il nomma la République. Il eût été volontiers le Monk d'une nouvelle Restauration. Mais encore fallait-il savoir au profit de qui elle se ferait. Dans le doute il se réservait et se complaisait à jouer le rôle de sphinx.

Pendant que les royalistes se disputaient la peau de Fours encore vivant, un troisième chasseur, le parti bonapartiste, poussait droit à la bête. Il avait plusieurs avantages sur ses concurrents. Les *blancs* inquiétaient à la fois la bourgeoisie et la population des campagnes ; les orléanistes étaient trop meurtris de leur chute récente pour remonter ouvertement au pouvoir d'où ils étaient tombés de façon si rapide et si rude ; le césarisme, lui, avait un manteau de gloire sur les souvenirs de ses méfaits plus anciens ; puis il était le terme naturel de l'évolution qui s'accomplissait. C'est une loi de l'histoire que les guerres civiles et surtout les guerres sociales concentrent le pouvoir

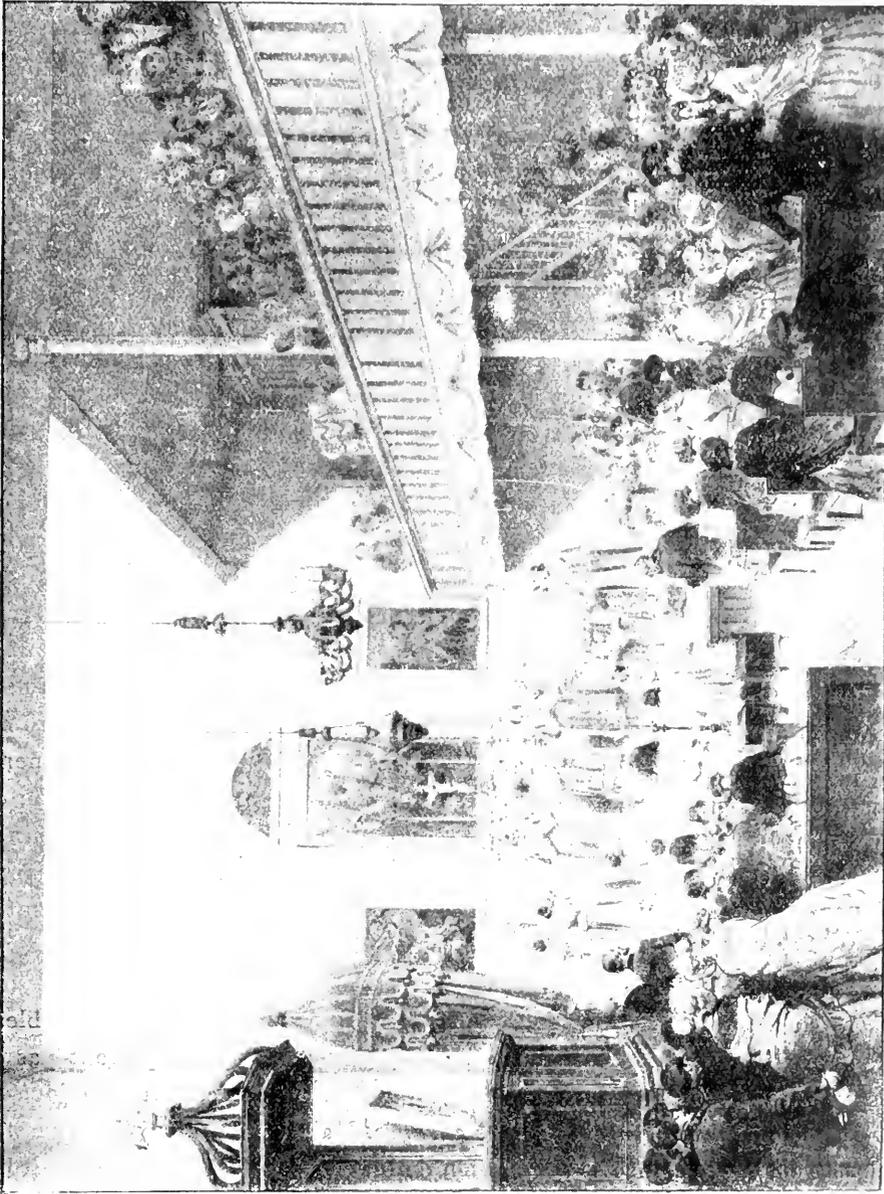
aux mains d'un chef à la fois militaire et populaire, qui profite de la lutte des classes pour les ranger impartialement sous le joug niveleur de son despotisme, leur impose une trêve et leur donne en compensation de la liberté quelques années de calme superficiel. Les cités grecques avec leurs tyrans, Rome avec les premiers empereurs, les républiques italiennes du moyen-âge fourniraient mille exemples de cette marche des choses.

Le parti césarien avait, de plus, la chance d'avoir un chef qui vivait en France, qui était prédisposé à son rôle par son nom, par ses traditions de famille, par son propre passé, qui enfin était déjà plus qu'à moitié en possession du pouvoir. La majorité conservatrice avait cru d'abord avoir en Louis Napoléon Bonaparte un instrument docile. Il s'était fait tout petit, tout modeste, presque insignifiant. Plus habile à écrire qu'à parler, silencieux par tempérament, sans doute aussi par habitude de prisonnier et d'exilé, ce personnage flegmatique et blême, qui était peut-être à demi-hollandais d'origine, passait son temps dans les conseils des ministres à fabriquer des cocottes en papier. Il avait été baptisé par Changarnier « un perroquet mélancolique ». Mais derrière son front étroit, ses yeux ternes et opaques, il cachait une pensée personnelle et une volonté tenace.

Il était profondément entêté de sa mission bonapartiste. Il se considérait comme un homme providentiel. Il avait une foi superstitieuse en son étoile. Neveu de César, il se croyait prédestiné à être César lui-même et il se laissait aller avec une sérénité fataliste au mouvement qui l'emportait vers une haute fortune. Amalgamant en lui des idées empruntées à Napoléon I^{er} et de vagues aspirations socialistes, à la fois terre à terre et chimérique, il détestait et méprisait, comme son oncle, les assemblées parlantes, et il rêvait une démocratie césarienne, où le bruit des discours et l'agitation de la liberté seraient remplacés par le silence d'une bourgeoisie gorgée d'affaires et d'un peuple saturé de bien-être. Pour en arriver là, point de scrupules ; une absence complète de moralité politique. Peu délicat dans le choix de ses amis, de ses maîtresses, de ses moyens d'action, capable d'ailleurs de s'attacher les gens par son humeur facile, ses manières simples, sa reconnaissance des services rendus, il était pressé par les dettes qu'il avait contractées au cours de sa vie vagabonde, et les Tuileries lui paraissaient un bon refuge contre la prison de Clichy. Son entourage, comme lui et plus que lui, poursuivi, taré, acculé aux pires extrémités, voyait son salut dans une opération qui lui livrerait la France en proie. Or, Louis-Bonaparte était homme à couvrir longtemps un dessein, puis à le faire éclater brusquement dans une tentative aventureuse. Comme il l'avait prouvé dans les deux échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, il avait au fond de lui le goût des complots, des coups de tête et des coups de force ; et autant il semblait hésitant, indécis, tant qu'il en était à la période de préparation,

autant il était de sang-froid et résolu à aller jusqu'au bout, quand il en arrivait à l'exécution.

Peu de gens soupçonnaient alors en Louis Bonaparte ces profondeurs.



PREMIÈRE COMMUNION DU COMTE DE PARIS. D'après un document au Musée Carnavalesque.

Seuls, ceux qui l'observaient de près avec la clairvoyance que donne parfois la haine purent remarquer un plan suivi dans le choix qu'il fit tour à tour de ses collaborateurs, d'abord au sein du Parlement, puis hors du Parlement, puis contre le Parlement. Mais il ne faut pas grossir outre mesure l'habileté

et par conséquent la fourberie du personnage. Les circonstances et une bonne partie de la nation conspiraient pour lui. Son art, assez grossier, consista surtout à faire bon visage aux différents partis, à louvoyer entre eux en les leurrant de promesses, jusqu'au moment où il se sentit assez fort pour devenir leur maître et pour accomplir le nouveau Dix-huit Brumaire vers lequel il gravitait dès son élection à la Présidence. Ce caractère de Protée à visages multiples apparaissait dans la variété de titres que lui donnaient ceux qui venaient assister aux soirées de l'Élysée. On l'appelait prince, altesse, monsieur, monseigneur, citoyen. Il était tout cela en effet, suivant les heures et les personnes. Candidat des intérêts les plus disparates, il s'attachait, dans les voyages qu'il multipliait en province, dans les revues qu'il passait, dans les cérémonies officielles où il paraissait, à offrir aux groupes de la population les plus opposés des raisons de croire et d'espérer en lui.

Ses avances vont d'abord au clergé. Quand il arrive dans une ville, il commence souvent par une visite solennelle à la cathédrale. Comme le lui disait l'évêque de Beauvais : « Votre première démarche est pour Dieu que vous venez adorer dans son temple ; votre première parole, une parole de prière ; votre première action, un hommage rendu à l'antique et sainte loi du dimanche ». Pour l'armée, il évoque les souvenirs de l'épopée impériale : après chaque revue, il fait distribuer du champagne et des cigares aux officiers, des saucissons, de la volaille, de l'argent aux soldats. Il fait augmenter la solde. Il fait sentir à tous les militaires qu'il veut leur donner la première place dans la société. Il les embauche à coups de flatteries et de faveurs plus solides. A la grosse bourgeoisie, ralliée d'avance, il promet l'ordre dans la rue et dans les esprits, la danse des millions, les éventrements de villes, les spéculations de terrains, les concessions de chemins de fer où l'on ramasse des fortunes. La petite bourgeoisie est en partie républicaine : on la mate par la peur. Un médiocre littérateur, nommé Romieu, connu surtout comme viveur et mystificateur, écrivit deux brochures qui sont le complément l'une de l'autre. L'une est intitulée : *L'ère des Césars*. C'est l'âge d'or annoncé à la France, si elle accepte un second Empire. L'autre s'appelle : *Le spectre rouge de 1852*. C'est, en style apocalyptique, un tableau des horreurs, des atrocités que les buveurs de sang ne manqueront pas de commettre, dès qu'ils auront pris le pouvoir. Une pièce que l'on joua en 1851 porte ce titre significatif : *Les effrayés*. Mais, en donnant des gages aux classes aisées, le prince se garde bien de blesser par des dédains maladroits « la vile multitude », comme le font volontiers les légitimistes et les orléanistes. Il se pose en ami du peuple. Dans les campagnes, quand il ne décore pas quelque vieux domestique de ferme, il offre à des instituteurs de quoi acheter chacun deux hectares de terre qu'ils cultiveront avec leurs élèves, et il profite de l'occasion pour prêcher le retour à la vie champêtre. Dans les villes, où il est parfois mal accueilli, comme ce fut le cas à Stras-

bourg et à Besançon, il visite les hospices où il entend crier par des femmes : Vive notre amour de petit Napoléon ! Il parle aux malades, pénètre dans les usines, cherche quelque blouse pour y accrocher la croix d'honneur. Il est reçu à Chauny au cri de : « Vive le père des ouvriers ! » ; il triomphe à Rouen, à Bordeaux, et l'un de ses séides ordinaires, Granier de Cassagnac, raconte ce dialogue édifiant entre le prince et un rempailleur de chaises, qui l'avait rencontré se promenant : « Arrête-toi un instant, avait dit le rempailleur, et laisse-moi te dire un mot. On dit que là-bas, à la Chambre, ils ne veulent pas de toi. Eh bien ! nous en voulons, nous. Nous savons que tu aimes le peuple et l'ouvrier. Qu'ils n'oublient pas que c'est nous qui t'avons nommé et qu'à ton premier signal nos bras et nos poitrines sont à ton service ».

Outre ses dupes et ses fanatiques, le culte napoléonien a aussi ses auxiliaires payés. De véritables bandes organisées, la Société du Dix-Décembre, la Société du Quinze-Août, composées de cette bohème de déclassés, qui dans une grande ville flotte comme une écume, lui font un cortège hurlant, agressif, encombrant. Elles crient : Vive Napoléon ! parfois : Vive l'Empereur ! rossent les républicains, remplissent les rues de vacarme. C'est à leur image que Daumier figure, sous les traits de Ratapoil, le bonapartiste militant, casseur de vitres et assommeur de passants, avec longue redingote, barbiche en pointe, chapeau bossué sur l'oreille et gourdin solide au bout du bras.

A tant d'ennemis qui menacent la République, que peuvent opposer les républicains ? Ils sont alors partagés entre deux directions divergentes, sinon contraires. L'une vient surtout des proscrits et des prisonniers, l'autre des Montagnards restés à l'Assemblée.

Les premiers sont éparpillés. Proudhon est en Belgique, Louis Blanc, Ledra-Rollin en Angleterre, d'autres en Suisse. Des groupes de condamnés sont à Doullens, au Mont-Saint-Michel, à Belle-Isle, en Algérie. Ces milieux étroits, isolés, peuplés de vaincus qui espèrent une revanche, sont forcément d'ardents foyers où les passions politiques fermentent comme en vase clos. Sur les détenus l'attention est appelée tantôt par leur transfert d'un point à un autre, tantôt par quelque tentative d'évasion, tantôt par quelque rébellion qui amène des débats en justice. A Nantes, le 16 octobre 1850, un convoi de transportés allant à Belle-Isle passe en chantant la Marseillaise et en criant : Vive la République ! La foule, qui s'amasse sur leur passage, crie à son tour : Vivent les insurgés ! et jette des fleurs dans la Loire. A Bressuire, cinq grâciés de Juin traversent le pays en pleine nuit, escortés par la gendarmerie ; des ouvriers trouvent quand même moyen de s'approcher d'eux, de leur remettre quarante francs, produit d'une collecte, et d'accompagner jusqu'à un kilomètre de la ville la voiture, qu'ils quittent en criant : Vive la République démocratique et sociale ! A Cherbourg, des libérés disent aux soldats qui les conduisent : « Nous avons combattu pour une cause qui n'est pas perdue et pour laquelle nous combattons encore. — A Belle-Isle, où finissent

par être rassemblés, pêle-mêle, des condamnés de la Haute-Cour, des insurgés de Lyon, de Limoges, de Marseille, de Paris, dont beaucoup arrêtés sans jugement, les prisonniers ont beau être parqués sous les feux croisés de deux batteries d'artillerie, gardés par une garnison de 1.100 soldats et de 40 gendarmes; ils se refont une vie publique; chantent des chœurs républicains; créent une sorte de forum avec une tribune; fondent un journal socialiste qu'ils jettent à leurs gardiens; célèbrent le 24 février par un banquet où flotte le drapeau rouge; élèvent, après l'exécution des meurtriers du général Bréa, un grand catafalque en leur honneur et jurent de les venger; inventent l'ordre du « boulet », dont les insignes se composent d'une chaîne de fer et d'une balle de plomb qui se portent à la boutonnière et rappellent l'envoi des camarades au bagne. De temps en temps ils réclament contre la discipline ou la mauvaise nourriture qu'on leur impose; insultent ou séduisent leurs gardiens; les traitent de « soldats du pape » ou les convertissent à leurs idées. Un jour ils brisent des palissades, dévastent un dortoir, mettent le feu aux débris; il faut des charges à la baïonnette pour calmer cette petite émeute; après quoi les meneurs sont traduits devant la cour d'assises de Lorient, défendus par les meilleurs avocats du parti démocratique, acquittés par le jury, puis transportés, par ordre du ministère, en Algérie. La France est sillonnée en ce temps-là de voitures cellulaires qui emmènent ainsi à des destinations lointaines de mystérieux voyageurs. Cependant, parmi ceux qui restent il y a des essais communistes; des cours de science et d'économie sociale; des représentations dramatiques; des querelles aussi entre Blanquistes et Barbésistes, entre les *aristos* ou *mastics* et les *purs* ou *rigides*; des mises en quarantaine de tel détenu qui passe pour un mouchard, Huber par exemple; des intermittences de sévérité où l'on tire des coups de feu sur ceux qui se montrent aux fenêtres des chambrées, où l'on intercepte des lettres, vole des papiers, met au cachot les récalcitrants; puis des périodes d'accalmie où les enfermés se procurent d'humbles et touchants plaisirs en se donnant l'illusion de l'espace libre, en élevant au milieu de leur préau une butte d'où l'on voit la mer. De là s'envolent aussi des pages frémissantes où respire la farouche énergie de ces âmes obstinées dans leurs convictions comme dans leurs ressentiments. Ces hommes, retranchés du monde des vivants continuent à se battre, comme faisaient dans les antiques mythologies les ombres des héros morts. Blanqui, du fond de sa cellule, attaque encore ceux qu'à Paris il avait en vain pressés d'aller de l'avant.

On peut suivre le contre-coup de ces divisions parmi les réfugiés français d'Angleterre, que les Anglais appellent « les grandes barbes ». Londres est alors la ville hospitalière où ont abordé les plus illustres naufragés de la révolution continentale. Ils forment là une sorte de gouvernement révolutionnaire en espérance, un véritable comité européen qui aspire à réunir entre ses mains tous les fils d'une vaste conspiration englobant toutes les

nations du vieux monde. Mais toujours subsiste la question brûlante : La Révolution sera-t-elle politique ou en même temps sociale ? Louis Blanc sur ce point est en plein désaccord avec Mazzini. Puis il y a lutte des socialistes d'État, comme Louis Blanc, et des néo-jacobins comme Ledru-Rollin et Delescluze, avec ceux qui, comme Proudhon ou Herzen, veulent réduire à rien le gouvernement. Lutte encore de ceux qui croient à une coopération possible des classes antagonistes, comme Louis Blanc et Considerant, avec ceux qui, comme Marx ou Blanqui, entendent organiser le prolétariat en parti indépendant et ayant son action propre. A Londres, Barthélemy, Domengé, partisans des coups de main, voire de l'attentat individuel, s'opposent de toutes leurs forces à ceux qu'on peut nommer les révolutionnaires gouvernementaux. Pourtant, malgré ces dissidences, une foi et une espérance communes rapprochent tous ces bannis, la foi au triomphe du peuple et de la République, l'espérance d'une révolution que le mirage de l'exil leur fait voir toujours prochaine. *Le Nouveau monde*, qui est la Revue de Louis Blanc, comme *le Proscrit* et la *Voix du proscrit* qui sont, tour à tour, les organes de Ledru-Rollin, sonnent contre la réaction le tocsin de la résistance par la force. Sauf du côté de Proudhon, qui une fois seulement se prononce pour l'action révolutionnaire, il vient de cette France du dehors des appels à l'insurrection contre les coups d'État qui se préparent. Les lettres qui traversent le détroit s'efforcent d'organiser dans chaque département un noyau de républicains prêts à se soulever.

Une petite partie de la Montagne (24 contre 84) tient pour cette politique énergique et aventureuse. La majorité, qui voit de près l'affaïssissement général des courages et qui a pris au Parlement l'habitude des armes émoussées, se déclare pour la résistance légale. Même lorsque le suffrage universel a été mutilé, elle a reculé devant la descente dans la rue ; elle n'a point usé non plus de la démission en masse ; et quoique gourmandée, accusée de lâcheté par les impatients, elle se cramponne à cette tactique de temporisation. Proudhon, dans un de ces articles à l'emporte-pièce dont il a le secret, a traité de *blagueurs* les révolutionnaires en chambre qui, de l'autre côté de la Manche, prêchent en toute sécurité le recours à la violence. Il conseille au nouveau parti démocrate-socialiste de renoncer à la tradition des cataclysmes et de se cantonner dans la légalité comme dans une forteresse. Et le mot d'ordre adopté est d'attendre patiemment les élections de 1852, où la France doit renommer, presque en même temps, une Assemblée et un président de la République. Parmi les candidatures, il est question de celle de Martin Nadaud, l'ouvrier maçon, alors représentant du peuple. On s'abstiendra de voter jusque-là ; mais alors le suffrage universel reprendra ses droits. La Montagne, dans son compte-rendu public, ajoute que tout doit s'y passer « sans crise, sans désordre ». Elle ne dit pas comment. Selon une formule assez contradictoire, 1852 doit être l'avènement régulier et pacifique

de la Révolution ; 1852 est célébré d'avance par le chansonnier populaire, Pierre Dupout, comme une date de délivrance :

C'est dans deux ans, deux ans à peine,

Que le coq gaulois chantera.

Le parti démocrate-socialiste fait ainsi effort pour s'adapter aux conditions créées par le suffrage universel. Il devient le véritable parti de l'ordre. Il a peur de faire peur et par là-même il est plus redoutable qu'il ne l'a jamais été. Montalembert dit, le 11 février 1851, en signalant les fissures qui s'ouvrent dans le bloc réactionnaire : « Ce qui sortira de là., ce sera le socialisme, et non pas le socialisme insurgé, violent, brutal, par conséquent éphémère et facile à vaincre ; non, ce sera le socialisme légal, le socialisme électoral, c'est-à-dire un mal irremédiable ou pour lequel du moins je ne conçois aucun remède humain. »

Le fait est que ce socialisme apaisé et atténué faisait des recrues imprévues. A l'Assemblée Lamartine avait distingué trois socialismes, l'un niveleur, l'autre chimérique, le troisième qui était une aspiration vers le progrès social, et, en condamnant les deux premiers, il avait proclamé la légitimité du dernier. Jules Favre avait dit aussi (24 mai 1850) : « Le socialisme, ce n'est pas autre chose que l'esprit humain en action et en exercice ; c'est le rationalisme ; c'est la raison humaine dans sa liberté et son indépendance ; c'est l'éternelle opposition de la pensée contre le fait ; c'est la protestation du droit, violente, passionnée, comme vous voudrez l'appeler, mais qui ne saurait être dangereuse pour la société qu'à la condition qu'on en entravera la manifestation. » Comme il est naturel, c'est par son côté moral bien plus que par son caractère économique qu'il conquiert des amis dans le monde bourgeois. Très vague sur les moyens de supprimer la misère, il se fait résolument anti-clérical, et les penseurs de la bourgeoisie le dressent fièrement en face du vieux catholicisme comme son ennemi et son héritier laïque. C'est le sens de l'article courageux qu'un jeune professeur, Emile Deschanel, écrit, dans la *Liberté de penser*, sous le titre de : *Catholicisme et socialisme*. Il y revendique le nom de socialiste, non seulement pour lui-même, mais pour tous les républicains, pour tous les gens de cœur, et il déclare que le socialisme, injurié, vilipendé, décrié, est au xix^e siècle ce que fut le protestantisme au xvi^e et la philosophie au xviii^e. Littré, le positiviste, écrit à son tour : « L'avènement du socialisme au sein des masses populaires est le fait le plus décisif et en même temps le plus salutaire, qui, depuis 1789, soit arrivé dans l'Occident » ; et il raille ceux qui croient l'enrayer en rendant par le macadam les barricades presque impossibles. Quinet le définit la réalisation du christianisme universel par la sanctification du travail. Renouvier voit en lui une doctrine ou plutôt un ensemble de doctrines dont l'esprit commun consiste à reconnaître à l'Etat des devoirs et des droits plus étendus que par le passé et à resserrer les liens de solidarité qui

unissent tous les membres de la République. Renan, dans *L'avenir de la Science* qu'il écrit alors, mais qu'il gardera prudemment en portefeuille durant quarante ans, lie la fortune des théories nouvelles au développement scientifique. Ainsi fait le docteur Guépin, de Nantes (1) : le socialisme est pour lui « l'avenir prochain de l'humanité et la science qui doit y conduire ». Il trouve cette belle parole : « Il faut que la science se fasse peuple ». Il prévoit le percement des isthmes de Suez et de Panama et il écrit : « Les voitures à vapeur devront s'emparer avant peu des routes ordinaires. » Louis Ulbach incarne l'ouvrier fileur de l'Aube en la personne de Jacques Souffrant, une simple variété de Jacques Bonhomme, et, dans une série de lettres qu'il lui adresse, il raille les Tartufes de vertu et de piété; il se moque des réformettes que l'Assemblée législative votait alors sous l'impulsion des catholiques; il prédit l'étonnement de la postérité, quand elle lira que, vers la moitié du XIX^e siècle, une partie de la nation française fut atteinte de la rage et dut être muselée, parce que, sous couleur de socialisme, elle voulait piller, égorger, se repaître de sang. Il emprunte à Louis Blanc la définition de la politique : « L'art de conduire les hommes au bonheur par la justice », et il conclut, avec le Louis Bonaparte d'avant 1848, qu'il faut faire en sorte qu'on puisse dire un jour : « Le triomphe des idées démocratiques a détruit le paupérisme. » En vain Deschanel est-il destitué, Michelet suspendu, Ulbach poursuivi. Cette propagande fait à Paris et en province des progrès qui sont attestés par les élections municipales et les rapports des procureurs généraux. Aussi, pour les gens d'ordre, républicain devient-il alors à peu près synonyme de socialiste.

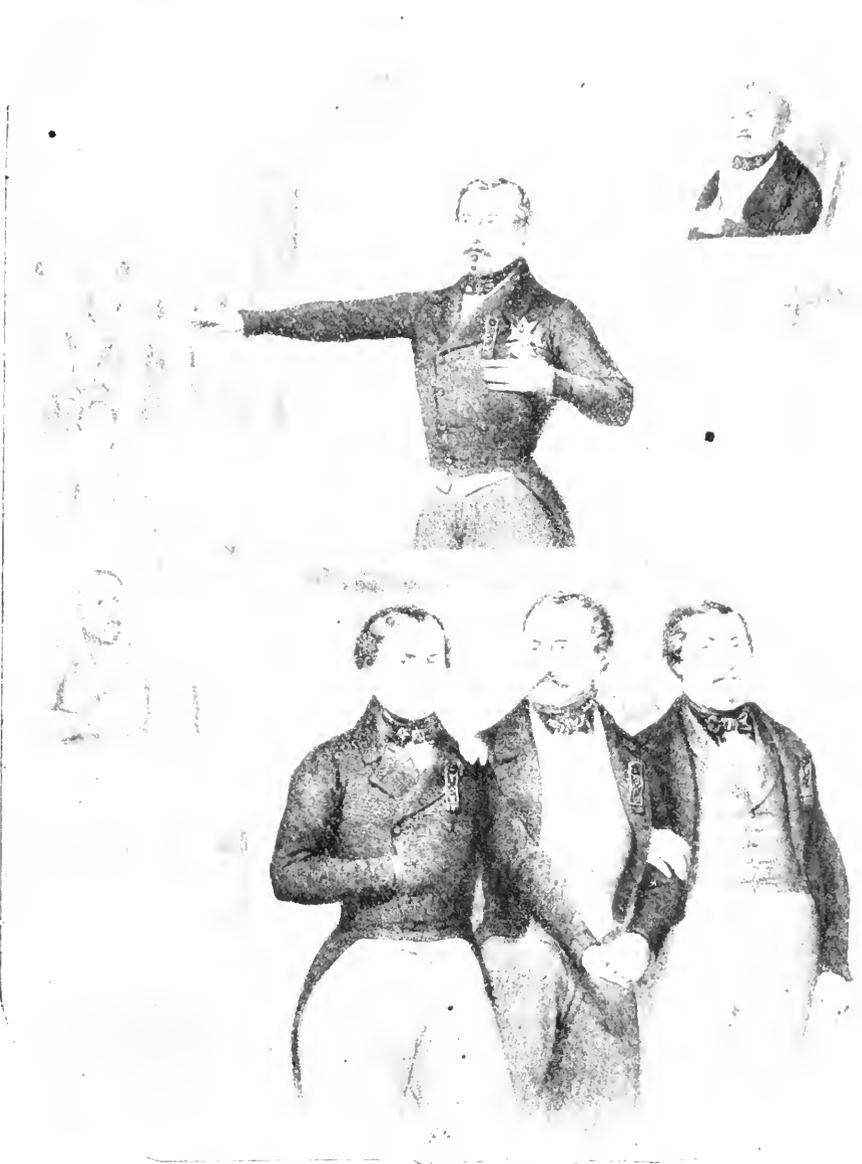
Ce n'est pas à dire que la politique d'abstention provisoire domine sur tous les points du territoire. En plusieurs endroits des sociétés secrètes, c'est-à-dire des sociétés politiques non autorisées, ont un programme d'où l'idée de violence n'est pas exclue. A Paris, on poursuit tour à tour la *Némésis*, le *Tribunal Révolutionnaire*, le *Comité de résistance*. A Lyon, à Béziers, à Agen, à Oran, on découvre des complots dont on fait grand bruit, mais qui, devant la Cour d'assises, se réduisent à des essais d'entente pour la défense de la République. Gent et quelques autres sont cependant condamnés sévèrement. Dans les départements ces tentatives de fédérations républicaines s'appellent la *Nouvelle Montagne*, l'*Union des Communes* etc. On retrouve ça et là des *carbonari* et des conciliabules dans les bois; les *Hommes libres* sont signalés dans la Bresse, les *Bons cousins* dans le Doubs, ailleurs les *Invisibles* et les *Enfants de Lyon*. Dans beaucoup de villages du Midi, il existe des *chambrées*, où l'on n'est admis qu'avec initiation, serments, mots de passe et signes mystérieux. Marianne est souvent le nom que porte la République pour les initiés. Le droit au travail et le suffrage universel reviennent à chaque instant parmi leurs revendications. Les rapports des

1. Le socialisme expliqué aux enfants du peuple. Paris 1851.

procureurs dénoncent quelques dépôts clandestins de poudre et des relations avec les révolutionnaires de l'étranger, surtout avec ceux de Londres, de Suisse et d'Allemagne.

Mais il est certain que le monde officiel d'alors, dans un intérêt trop facile à comprendre, s'acharne à grossir les quelques menaces qui couvent dans ces petits groupements forcés de se cacher. Il faut justifier la compression savante et implacable qui pèse sur la France et qui s'exerce à l'aide de quatre instruments faisant fonction de pompes foulantes : le clergé, la magistrature, la police, l'armée. Le premier veille surtout à « l'ordre moral » ; il réprime les écarts de pensée. La magistrature organise la chasse aux républicains ; le parquet fait fermer les loges et les cercles suspects d'opinions avancées ; il voudrait ôter aux municipalités le droit d'autoriser les réunions publiques, au jury le droit de juger les contraventions qui s'y commettent ; telle association d'ouvriers ou d'étudiants est dissoute, parce qu'elle « doit avoir un but politique » ; des sociétés de bienfaisance, de musique, sont interdites, parce qu'elles pourraient prendre un caractère analogue. *Faire de la politique* devient un délit créé, poursuivi, puni au nom de la paix publique. La police, encouragée, prend une part active à cet étranglement de la vie civique. Perquisitions, arrestations arbitraires, dont les victimes sont parfois des représentants qui sont accueillis par les ricanelements de la majorité, quand ils réclament, abondent d'un bout à l'autre de la France. Le *Bulletin des Lois* garde la trace de cette activité policière. De 1849 à 1851, il constate la création ou l'extension d'une multitude de commissariats. Le Préfet de police, Carlier, dit avec fierté : « Aujourd'hui, quand trois personnes causent ensemble, il y en a au moins une qui est à moi. » Mais le rôle des chefs militaires est plus grand encore. Qui veut s'en rendre compte n'a qu'à lire le *Journal du Maréchal de Castellane*. Il fut le véritable préparateur du Coup d'Etat en province. Il fut d'abord dans l'Ouest, puis à Lyon et dans l'Est, l'étouffeur de la République. Son œuvre est double. Avant tout mater, assouplir les troupes, les plier à l'obéissance passive ; pour cela, tenir les régiments en haleine par de fausses alertes, défendre aux officiers l'habit bourgeois, leur interdire le port de la barbe, rétablir tout ce qui peut les séparer des civils ; parler aux soldats contre les démocrates, leur prescrire dans des instructions confidentielles de tirer sur les femmes et les enfants qui sont l'avant-garde ordinaire des émeutes ; leur faire faire des sermons et des cours de morale par des prêtres, emprisonner ou expédier en Afrique ceux qui témoignent des sympathies pour les « rouges ». Puis, réunir à l'abri du pouvoir militaire, clergé, noblesse, haute bourgeoisie et, ce qui est l'autre face de la même manœuvre, terroriser les républicains. Afin de complaire aux gens de bien, par qui « l'Etat de siège est regardé comme un bienfait », il va à la messe, assiste aux processions, fait couper les arbres de la liberté, reprend son titre de comte ; pour effrayer les méchants, il fait

crosser les citoyens qui osent crier : Vive la République! et il pousse son cheval sur eux; il fait chasser de l'arsenal un ouvrier coupable du même cri; il a voulu interdire la publicité des enterrements républicains; faute de



LOUIS NAPOLEON BONAPARTE PROCLAME PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE.
PRETE SERMENT A LA CONSTITUTION.

mieux, il fixe à trois cents le nombre de ceux qui pourront y assister et il ordonne de charger, si ce nombre est dépassé, arrête dont le Cercle du Commerce de Lyon le félicite avec empressement.

Telle est à ce moment la soif de repos que la population subit ces fantaisies. Et cela permet de ramener à leur juste valeur les craintes inspirées par l'échéance de 1852. Il fut beaucoup question, au cours de l'année 1851, d'un « mouvement démagogique », duquel il était urgent de sauver la société. Ce mouvement imaginaire n'a été qu'un prétexte et la preuve en est dans les rapports mêmes qui furent demandés alors aux procureurs généraux. Bien que par métier et par désir d'avancement ils fussent enclins à grossir les moindres désordres, la plupart déclarent que la tranquillité n'est ni troublée ni menacée dans leur ressort. En réalité, tout moyen de résistance avait été savamment brisé entre les mains des républicains. « Que faire, dit avec fierté Castellane, dans une ville où douze personnes ne peuvent pas se réunir, sans risquer de se voir jeter en prison ? » Le peuple, sur toute la surface de la France, était réduit à l'état de poussière humaine, et en comparant cette masse d'atomes sans cohésion aux forces centralisées qui agissaient sur elle, on pouvait, avec plus de raison encore que Thiers à l'Assemblée, dire : L'Empire est fait !

CHAPITRE XV

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE. — LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851

Durant l'année 1851 bien des choses annoncèrent un prochain changement de régime. Une nouvelle crise économique frappa la France, atteignit Paris où les affaires avaient repris, et la province où le capital boudait encore. Le blé plus cher rendit la vie plus difficile. Beaucoup de fabriques étaient arrêtées, beaucoup d'ouvriers sans travail et sans pain. Une panique industrielle se faisait sentir en Angleterre comme sur le continent. Le commerce, qui s'était lancé dans la spéculation avec une furie téméraire, était enrayé pour plusieurs mois. Cet état de malaise, compliqué par l'incertitude de la situation politique, était propice à tout acte décisif qui installerait un gouvernement fort et solide, quel qu'il pût être.

Restait à savoir au profit de qui et de quelle manière s'accomplirait le changement. Cela fut l'objet d'un conflit permanent et de plus en plus aigu entre le Président et l'Assemblée. L'Assemblée procède par taquineries, marchande ou refuse au Président l'argent dont il a besoin pour ses maîtresses, ses voyages, ses largesses intéressées, l'oblige à dissoudre sur le papier ses bandes d'assommeurs, mais recule devant toute mesure de défense efficace, parce qu'elle se sent impopulaire, parce qu'elle est incurablement divisée en deux fractions qui se suspectent et s'épient avec une jalouse obstination.

Le prince procède par une alternance affolante de protestations d'honnêteté et de paroles menaçantes; il forme et renvoie des ministères qui sont toujours autres et toujours les mêmes, comme une compagnie dont on chan-

gerait seulement le capitaine; par une savante politique de bascule, il s'arrange de façon à avoir pour lui, tantôt la droite réactionnaire, tantôt la gauche républicaine. Un de ses premiers soucis fut de désarmer l'Assemblée. C'est d'abord le commissaire spécial chargé de veiller à la sécurité de celle-ci qui fut compromis, ridiculisé, obligé de se démettre pour avoir dénoncé une trouble affaire de complot bonapartiste. Puis on s'en prit à Changarnier. Il était l'homme du parti de l'ordre. Louis Bonaparte avait bien essayé de le gagner en lui offrant le bâton de maréchal, voire l'épée de cométable. Mais Changarnier préférait travailler pour le roi, peut-être pour lui-même, et il avait laissé entendre que, si le Président venait à tenter un coup de force, il l'expédierait à Vincennes dans un panier à salade. Il interdisait le cri de : Vive Napoléon ! Il se croyait assuré contre toute disgrâce par l'appui de la majorité royaliste. Brusquement il était destitué le 10 janvier 1851 : la majorité impuissante laissait faire et la minorité qu'il avait maltraitée, bravée, bafouée mainte et mainte fois, ne savait si elle devait être satisfaite ou mécontente. « L'Empire est fait », s'écriait Thiers, épouvanté de la puissance qu'il avait tant contribué à grandir.

Allait-il s'établir légalement ? L'article 45 de la Constitution décidait que le Président n'était rééligible qu'après un intervalle de quatre années. La date de 1852 était suspendue sur la tête de Louis Bonaparte comme une épée de Damoclès. Il fallait, ou qu'il partît, ou que la Constitution fût révisée. Dès l'année 1850 une campagne fut entamée en faveur de la révision. Elle réussit mal d'abord. Mais elle fut reprise avec énergie par Leon Faucher, de nouveau ministre depuis le 10 avril. Tout était perdu, si le prince quittait la Présidence. Ce serait le signal des pires catastrophes. Dans l'espèce d'ébranlement nerveux dont souffrait alors la France, il n'en fallait pas davantage pour susciter des vœux de Conseils généraux et des pétitions nombreuses, qui, sollicitées par les agents du pouvoir arrivèrent souvent avec des demandes de secours, de places, de décorations. La question de la révision, ainsi posée devant le pays, le fut aussi devant l'Assemblée, dès qu'elle put l'être, c'est-à-dire dès le 28 mai 1851, commencement de la dernière année où devait siéger la Chambre. La révision pouvait être partielle, se borner à la prorogation des pouvoirs présidentiels; elle pouvait être totale, mettre en discussion la forme même du gouvernement. Les républicains, très sagement, s'opposaient à cette refonte complète. Avec eux marchait un certain nombre d'Orléanistes, qui trouvaient qu'une République pourvue d'institutions monarchistes et censitaires se prêtait fort bien à la domination de la classe bourgeoise; ceux-là se seraient fort bien accommodés de la présidence de Thiers, de Changarnier ou du prince de Joinville. Mais les partisans de « la fusion », légitimistes purs et orléanistes ralliés au Roy, avec eux les bonapartistes et quelques catholiques, dont Montalembert, voulaient effacer du sol l'œuvre de la Constituante; et ils étaient assez nombreux pour

que l'Assemblée consentit à discuter la révision intégrale.

Mais autre chose était de lui faire accepter cette discussion (il suffisait pour cela de la moitié des représentants plus un), autre chose était de lui faire voter la révision elle-même. (La Constitution exigeait les trois quarts des voix pour que la décision fût valable). Le rapport de Tocqueville fut favorable sans enthousiasme. Les divers partis profitèrent de l'arène ouverte à leurs ambitions rivales pour déployer chacun leur drapeau. Les « blancs », par la bouche de Falloux et de Berryer, vantèrent les mérites de la monarchie; Michel de Bourges et Cavaignac leur opposèrent ceux de la République. Ce fut aussi, en dehors de l'Assemblée, une occasion pour les théoriciens de scruter à fond le problème politique et il se produisit des courants d'idées dont nous parlerons plus tard. Mais parmi les représentants la crainte de créer un consul et un futur empereur, d'avoir, suivant l'expression de Victor Hugo, Napoléon le Petit après Napoléon le Grand, l'emporta. La révision recueillit 466 voix contre 270. C'était moins que le chiffre voulu; elle était rejetée (19 Juillet 1851).

La situation ainsi créée était révolutionnaire : toute issue légale était fermée aux prétentions du Président. De plus, une minorité de parlementaires faisait échec à la volonté de la majorité, et, qui pis est, à ce qui paraissait être aussi le vœu de la majeure partie de la nation. Le coup d'État, dont on parlait depuis si longtemps, devenait imminent et acquérait un semblant de raison d'être. Il était immédiatement décidé. On pensait profiter des vacances de l'Assemblée pour la dissoudre et en appeler au peuple. Dès le 11 août, plusieurs des décrets qui devaient transformer la Constitution étaient rédigés. Puis l'opération, fixée en septembre, était encore ajournée. Il fallait des complices sûrs au chef de l'entreprise. Il lui fallait aussi une préparation de l'opinion publique, une combinaison qui lui permit à la fois de se poser auprès de la bourgeoisie en sauveur de la société menacée par le socialisme et auprès du peuple en ami de la démocratie, mis de moitié par l'Assemblée dans toutes les mesures de compression, mais empêché par elle ainsi qu'il l'avait dit le 1^{er} juin à Dijon avec une imprudence peut-être calculée, quand il voulait venir en aide aux classes populaires.

Comme exécuteur de coup de main, il a tâté Castellane qui aime mieux rester à Lyon, en réserve. Il fait alors venir d'Algérie des généraux et des colonels habitués par la guerre coloniale au mépris du droit et de tout ce qui n'est pas militaire, Canrobert, Magnan, Fleury, Espinasse, etc. Parmi eux il a jeté les yeux sur un soldat de fortune, Leroy de Saint-Arnaud plus riche d'ambition que de scrupules et qui a déjà offert ses services contre les Parisiens, en février 1848. On lui a ménagé un facile triomphe en Kabylie, puis confié le commandement d'une division à Paris. Magnan, qu'on tient par ses besoins d'argent, a été nommé commandant en chef de l'armée de Paris. Parmi les civils, le prince est en correspondance avec Maupas,

préfet de la Haute-Garonne, qui s'est distingué en réclamant des mandats d'amener contre plusieurs membres du Conseil général, suspects à titre de « rouges ». Comme l'avocat-général Daguilhon-Pujol refusait d'ordonner des arrestations sans preuves : « Des preuves ! Des preuves ! » s'était exclamé Maupas. Les preuves sont inutiles contre des ennemis notoires. Les sentiments sullisent. » Et comme le procureur-général Dufresne réclamait à son tour des pièces : « Mes agents, avaient répliqué Maupas, les introduiront eux-mêmes au domicile des intéressés. » Blâmé de cette désinvolture par son ministre, consolé par Louis Bonaparte, un pareil homme effrait toutes les garanties possibles de conscience légère. Un autre, élégant et viveur, homme de plaisir et homme d'affaires, légitimiste hier, bonapartiste le lendemain, grand seigneur de la main gauche et gentilhomme de Bourse, apporte dans la partie qui va s'engager la froide audace et l'air détaché du joueur qui risque une fortune sur un coup de dés, et Moray devient pour Louis-Napoléon un allié d'autant plus dévoué qu'étant son demi-frère il a tout intérêt à le voir maître de la France. Pour compléter la mise de fonds nécessaire, il sera son intermédiaire avec les banquiers de France, comme Persigny, l'ami de l'exil, l'est avec les prêteurs de Londres.

En même temps que l'aventurier de Strasbourg et de Boulogne s'assure ainsi des auxiliaires et des ressources, Léon Faucher, dupe, mais non complice, aveuglé par sa peur du socialisme, travaille pour l'Empire sans le savoir, en poursuivant à outrance les sociétés et les journaux démocratiques, en proscrivant les ceintures et les cravates rouges, en expulsant les réfugiés, en étendant l'état de siège au Cher et à la Nièvre, en révoquant des centaines de maires et d'adjoints, en harcelant par ses préfets les magistrats qu'il trouve trop mous. Mais, pour ramener à lui les masses populaires, Louis-Napoléon ordonne de grands travaux comme le prolongement de la rue de Rivoli, la construction des Halles, l'achèvement du Louvre ; et surtout il imagine un coup de maître : proposer le rappel de la loi mutilant le suffrage universel. Léon Faucher, fidèle aux rancunes du parti de l'ordre, disait qu'il aimerait mieux se faire couper un bras que de consentir qu'on touchât à cette arche de salut. C'était aussi l'avis de Thiers et de la plupart des monarchistes. La majorité vit le piège, mais ne sut pas l'éviter.

Grand fut l'émoi, lorsqu'à la rentrée de la Chambre, le 4 novembre 1851, le message du Président à l'Assemblée annonça que ses ministres étaient congédiés et que le nouveau ministère avait mission de proposer le rétablissement du suffrage universel. La haute bourgeoisie en manifestait une inquiétude prévue qui était un atout de plus dans le jeu du Président. Mais le peuple des faubourgs et des campagnes en éprouvait une satisfaction réelle. Les républicains de l'Assemblée ne pouvaient qu'appuyer la proposition dont le prince prenait l'initiative. Si les réactionnaires ne se fussent pas opiniâtrés dans leur haine aveugle de l'égalité politique, l'appel à la violence pouvait

encore être évité. La lutte fut émouvante. A la majorité de sept voix, l'Assemblée refusa de rendre le droit de vote à ceux qu'elle en avait privés le 14 novembre 1851. Quelques jours plus tard, une majorité d'une voix seulement refusait encore de réduire le domicile électoral de trois ans à un an pour le vote en matière municipale. C'est la voix unique, qui, en mainte circonstance, est la voix du destin. Ce jour-là elle prononçait la condamnation à mort de l'Assemblée.

Les signes précurseurs ne manquaient pas. Lamoricière avait dit : « Quand vous verrez Saint-Arnaud ministre de la guerre, dites : Voilà le coup d'État ! » Or, Saint-Arnaud était ministre de la guerre, tandis que Maupas était préfet de police ; dans ses instructions à ses subordonnés, le général d'Afrique oubliait de mentionner l'obéissance due aux lois ; et, tout en se déclarant prêt à mourir pour la Constitution, il reconnaissait un jour et déniait le lendemain toute autorité au décret de 1848 qui permettait au président de l'Assemblée de requérir directement les troupes nécessaires à la sûreté de ses membres ; il le faisait même arracher des casernes où il était affiché. Les trois questeurs proposèrent d'investir ce décret d'une nouvelle force par un vote formel. Mais les deux fractions irréconciliables de l'Assemblée firent tour à tour preuve d'une imprudence singulière. Quelques mois plus tôt, Changarnier, convaincu que son épée déjà brisée valait une armée, laissait tomber ces paroles emphatiques : « Mandataires du pays, délibérez en paix. » Cette fois, c'est Michel de Bourges qui croit la Constitution à l'abri du danger sous la protection d'une sentinelle invisible, qui est le peuple. Pauvre sentinelle, qui n'avait point d'armes et ne pouvait rien ! La gauche a peur de Changarnier, d'un coup d'État royaliste qui maintiendra la suppression du suffrage universel. La droite laisse entendre qu'elle veut être armée, non seulement contre le pouvoir exécutif, mais contre une insurrection possible du peuple. La proposition des questeurs est repoussée et il est ainsi décidé qu'il n'y aura pas un général de l'Assemblée contre le général de l'Élysée.

Cependant on riait, on plaisantait de ce péril toujours annoncé, toujours ajourné. On se moquait des « patrouilles » qu'avaient faites certains parlementaires. A force d'avoir crié : Au loup ! on cessait d'être sur ses gardes, alors que le loup était prêt à sortir du bois. Charras déchargeait ses pistolets. Changarnier disait : « Nous avons au moins un mois devant nous » ; il comptait sur la trêve de fin d'année.

Un représentant disait gaiement à Granier de Cassagnac dans une réception présidentielle : « Quand est-ce que vous nous mettez à la porte ? » Et l'autre répondait : « J'espère, mon cher ami, que cela ne tardera pas. » Le même Granier écrivait des chefs de la majorité : « Ils ont la main de la justice suspendue à un ponce de leur collet. » Persigny disait en badinant à des collègues qui retenaient leur place à la diligence pour partir en pro-

vince : « Vous feriez bien mieux de retenir vos places au Sénat... » C'est ce que faisait l'ex-roi Jérôme Napoléon, dont le fils avait jusqu'alors siégé à la Montagne : « Avant huit jours, disait-il, mon neveu aura fait son Coup d'État », et il s'y ralliait par avance. Des officiers dans un banquet se donnaient rendez-vous sur le premier champ de bataille qui leur offrirait l'occasion de venger l'honneur de l'armée. Une dame, à l'Opéra-Comique, interrogeait Morny : « On prétend qu'il va y avoir un coup de balai. Que ferez-vous? » Et il répliquait : « Oh! je tâcherai d'être du côté du manche. » Malgré tous ces symptômes, beaucoup de gens se rassuraient en se disant du Président : Il n'osera pas.

Hosa. La date fut renvoyée encore plusieurs fois dans les derniers jours de Novembre. Enfin tout fut décidé pour la nuit du 2 Décembre. C'était l'anniversaire d'Austerlitz et du couronnement de Napoléon I^{er}; il est probable que ce fut une circonstance déterminante pour le superstitieux qu'était Louis Bonaparte. Et l'attentat commença. Avant le jour, l'Imprimerie Nationale était occupée par un bataillon; les commissaires de police partaient dans toutes les directions avec des ordres secrets; Vieyra, un ex-tenancier de maison louche, qui s'était distingué au 13 juin 1849 en saccageant des bureaux de feuilles démocratiques et qui venait d'être promu chef d'état-major de la garde nationale, faisait crever les tambours déposés dans les mairies, pour qu'on ne pût battre le rappel; les clochers étaient gardés, pour qu'on ne sonnât pas le tocsin. Morny, ministre de l'Intérieur, était maître des communications avec la province; la garnison de Paris, sous les ordres de Magnan, était sur pied, consignée dans les casernes ou occupant tous les points stratégiques. Les imprimeries et les bureaux des journaux, sauf des deux qui étaient favorables, *La Patrie* et *Le Constitutionnel*, étaient fermés par la force armée. Le Palais-Bourbon était envahi; le général Le Flô, questeur, avait, quelques jours auparavant, montré au colonel Espinasse, son ami, un escalier dérobé par lequel on pouvait s'échapper en cas de danger; c'est par là que les troupes d'Espinasse pénétrèrent jusqu'à lui.

Paris, qui se lève tard, trouva en se réveillant les murs tapissés d'affiches qui annonçaient la dissolution de l'Assemblée et du Conseil d'État, le rétablissement du suffrage universel, la convocation des électeurs du 14 au 21 décembre, la mise en état de siège de Paris et des départements voisins. Ces décisions étaient commentées par deux proclamations signées de Louis Napoléon. L'une, adressée au peuple, déclarait que le Président voulait maintenir la République et la sauver des complots tramés contre elle par les hommes qui avaient « déjà perdu deux monarchies », tout en la protégeant « contre les passions subversives »; qu'il lui proposait pour cela des institutions calquées sur celles du Consulat. L'autre, adressée aux soldats, élite de la nation et jusqu'ici traités en vaincus, les conviait, non pas à violer les lois, mais à respecter la souveraineté nationale en la personne de son élu, et

elle rappelait qu'entre un Napoléon et l'armée il y avait communauté de gloire, de malheur, de destinée. Ainsi effort pour capter la faveur du peuple sans trop effrayer la bourgeoisie, appel à l'obéissance, à la vanité, aux rancunes militaires, tel était le double aspect sous lequel se présentait le nouveau régime.

Paris apprenait encore, mais lentement, par bribes, que, pendant la nuit, une soixantaine de représentants — ceux qui passaient pour les plus actifs — avaient été surpris à domicile. Thiers, l'imprudent apologiste du XVIII^e Brumaire, véritable chef de la majorité ; puis les généraux Changarnier, Bedeau, Lamoricière, Cavaignac, le colonel Charras ; avec eux les Montagnards les plus énergiques, Greppo, Nadaud, Lagrange etc. Les arrestations s'étaient faites sans bruit, presque sans violence. « Ce fut, écrit ironiquement Odilon Barrot, un des plus brillants exploits de notre police française. » Le premier moment de stupeur passé, les représentants restés libres essaient de s'entendre, de se grouper. Un certain nombre, la plupart de la droite, se rassemblent chez Daru, puis chez Odilon Barrot, et rédigent une accusation de haute trahison, dont plusieurs signataires deviendront bientôt des fonctionnaires du régime impérial. La maison est cernée. Ils tentent de se réunir dans leur salle ordinaire. Dupin, leur Président, est resté paisiblement chez lui, se disant arrêté et s'écriant : « Si j'avais eu quatre hommes et un caporal à mes ordres, je les aurais fait tuer. » On l'amène presque malgré lui ; on lui passe son écharpe ; mais il se contente de dire : « Nous avons pour nous le droit ; mais ces messieurs ont la force ; il faut nous en aller. » Repoussés par les soldats, les membres de l'Assemblée finissent par se concentrer dans la mairie du x^e, située à l'entrée de la rue de Grenelle.

Là ils délibèrent, délibèrent ; sur la proposition de Berryer, ils décrètent la déchéance du Président, ils confèrent à Oudinot le commandement suprême et lui donnent pour chef d'état-major un républicain, Tamisier. Mais la majorité a toujours peur du peuple ; elle recule devant l'appel aux armes que propose Pascal Duprat. Pas de révolution ! Une simple protestation suffira. C'est-à-dire : Des mots ! Point d'actes ! Des soldats paraissent. — « A Mazas ! » crient des voix nombreuses. Qu'on nous emmène tous ! » Après de vains pourparlers avec des sergents, des capitaines, des commandants, les protestataires se rendent, se font faire prisonniers, se laissent conduire sans résistance, au nombre de 218 ou 220, à la caserne du quai d'Orsay. Il semble qu'ils soient heureux d'être débarrassés du fardeau de leur liberté et du danger des résolutions viriles. Plusieurs collègues viennent d'eux-mêmes solliciter l'honneur d'être sous les verrous. Valette, l'un d'eux, s'écrie : « J'ai deux titres pour être arrêté : Je suis représentant du peuple et professeur de droit. » Ce qui est peut-être plus spirituel qu'héroïque. Le soir, on en transporte une partie au Mont-Valérien, en voiture cellulaire comme des malfaiteurs : « Décidément je ne tutoierai plus Morny », dit

Falloux qui plaisante. « La plupart d'entre nous ne se croyaient pas appelés au martyre », écrivait-il plus tard. Il est certain que la vocation leur manquait. Ces représentants du peuple, arrachés à leur siège, rient, font des



(D'après une estampe du Musée Carnavalet)

bons mots, se content des anecdotes. « Je n'ai jamais passé de temps si gai », avoue Tocqueville. D'aucuns obtiennent la permission de sortir et reviennent se constituer prisonniers, nouveaux Régulus. Quentin-Bauchart, moins

Régulus, ne revient pas, et, au dire d'Odilon Barrot, s'en va négocier à l'Élysée sa nomination de Conseiller d'État. D'autres députés ont été conduits à Mazas, d'autres à Vincennes, et, comme à leur passage dans le faubourg Saint-Antoine, des ouvriers font mine de vouloir les délivrer, ils les supplient de n'en rien faire. On comprend que ces prisonniers amoureux de la prison aient pu, quelques jours après, être ramenés et relâchés dédaigneusement en plein Paris. D'autres représentants encore, et parmi eux Montalembert, Billaut, Baroche, se laissent mettre de la Commission consultative par laquelle le prince remplace provisoirement l'Assemblée. Le Conseil d'État proteste. La Haute Cour se réunit, nomme un président, un procureur, puis, comme des soldats pénètrent dans la salle où elle siège, elle s'ajourne à une date indéterminée.

Telle fut la résistance légale. Cependant des représentants, moins gais que ceux de la majorité, essaient d'organiser la résistance par les armes. Ce sont des Montagnards mêlés de quelques modérés : Baudin, De Flotte, Schœlcher, Victor Hugo, Eugène Sue, Madier de Montjau, Mathieu de la Drôme, Esquiros, Carnot, Jules Bastide, etc. Ils courent les faubourgs, impriment et affichent des proclamations, poussent à construire des barricades. Ils rencontrent des sympathies, mais inertes. « Que voulez-vous que nous fassions ? » disent les ouvriers du faubourg Saint-Antoine ; on nous a désarmés après juin 1848. Il n'y a pas un fusil dans le faubourg. » D'autres ont ricané en voyant coffrer les députés royalistes, leurs vieux ennemis. Reprenant à l'adresse des membres de l'Assemblée les lazzi qu'ils ont appris de la presse bourgeoise, ils disent aux représentants, qui, dans la matinée du 3, les invitent à la révolte : « Croyez-vous que nous allons nous faire trouer la peau pour les *vingt cinq francs* ? » — « Vous allez voir comme on meurt pour vingt-cinq francs », réplique Baudin, et il tient parole, tué sur la première barricade à côté de Schœlcher et de Madier de Montjau blessés. Plus tard Denis Dussoubs, un revenant de Belle-Isle, frère d'un représentant malade, usurpera son écharpe et le droit de mourir à sa place. Parmi ceux qui tomberont ça et là, les deux tiers seront quand même des ouvriers.

La journée du 3 fut la journée critique. Saint-Arnaud a fait afficher une proclamation où il accuse les ennemis de l'ordre de vouloir « le pillage et la destruction. » Ce sont presque les expressions textuelles de Senart et de Marrast aux journées de juin. Maupas annonce que les attroupements seront dispersés sans sommation et il publie cet arrêté laconique : « Tout individu pris, construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé. » C'est la pratique des journées de Juin généralisée, et Saint-Arnaud se plaint qu'on fasse des prisonniers malgré ses ordres. En dépit ou à cause de ces menaces, la population fermente. Si les délégués des Associations coopératives, dnps du décret qui restitue le droit de vote au peuple, se contentent d'appeler les travailleurs aux armes, le Comité central des Corpo-

raisons les appelle vigoureusement aux armes. Les bruits les plus troublants circulent par la ville. Les proscrits ont débarqué. Les prétendants sont aux portes. Des régiments soulevés marchent contre le dictateur. Les habitants de Reims sont en pleine insurrection. Les adhésions viennent et s'en vont, suivant la fluctuation des nouvelles. La classe aisée, qui jusqu'alors a salué de ses applaudissements toutes les compressions, se divise. Une partie — la plus intellectuelle — voit avec peine et inquiétude la disparition du régime parlementaire, le naufrage total de la liberté politique. Non seulement les « écoles » s'agitent; mais tous les récits s'accordent à signaler une opposition en gants jaunes. Les quartiers riches ont des velléités de fraterniser avec les faubourgs, comme les monarchistes avec les républicains. Maupas, affolé, demande, et tout de suite, « le bruit et l'effet du canon. » Mais le plan de Morny et de Magnan, renouvelé de celui qu'a suivi Cavaignac, consiste à laisser grossir l'insurrection pour opérer contre elle par grandes masses et frapper un coup qui terrifie. Il est vraisemblable que du côté du prince on désire une émeute qui soit prétexte à sauver la société. Odilon Barrot dit que sur le bureau du Président a été vu et lu un billet de Maupas ainsi conçu : « Tout va bien. A ce soir les barricades ! Du canon, du canon ! »

Le matin du 4, Morny dit en riant à son entourage qui s'effare : « Hier vous vouliez des barricades. On vous en fait et vous n'êtes pas contents ». Aussi, ce jour-là, grand déploiement des troupes copieusement nourries et abreuvées; enlèvement des barricades qu'on a laissé ou fait construire au centre de Paris; puis, à trois heures, sur le boulevard Montmartre, où une foule élégante et hostile siffle et crie : A bas les prétoriens ! des charges soudaines de lanciers sans aucune sommation, une fusillade d'un quart d'heure qui frappe sur les trottoirs, aux fenêtres, dans leurs appartements les spectateurs inoffensifs, une canonnade qui défonce l'hôtel Sallandrouze, une chasse aux passants où périssent des vieillards, des femmes, des enfants; bref un massacre où les victimes sont au nombre de 380, suivant l'aveu du *Moniteur*, de 1.200 selon les chiffres du *Times*. Jusqu'ici les hommes du Deux Décembre n'avaient été que les copistes des procédés employés par le parti de l'ordre et même par ceux des républicains qui avaient fait cause commune avec lui. Cette fois ils faisaient mieux; ils passaient par les armes, non plus les combattants, mais la foule sans armes et la foule bourgeoise.

Paris terrorisé se tait. Mais alors surprise intense, sauf pour la police. Pendant que la capitale émasculée, lassée se défend à peine, voici que la province se soulève, sinon dans les grandes villes étouffées par l'armée, du moins dans les petites et même dans les villages. La démocratie paysanne, éveillée à la vie politique par la Révolution de 1848, entre dans la bataille. Dans la Sarthe, la Nièvre, l'Yonne, l'Hérault, la Drôme, le Var, les Basses-Alpes, dans plusieurs autres départements du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Midi, il y a des ébauches d'insurrection au cri de: Vive la République!

Vive la Constitution! Y prennent part des ouvriers, des paysans, voire des négociants, ça et là un gros propriétaire, un officier ministériel, un banquier. Elles sont vite érasées et utilisées par les fauteurs du coup d'État. La voilà bien, la Jacquerie annoncée! Et l'on réédite les histoires inventées contre les insurgés de Juin : gendarmes éventrés, femmes violées, soldats aux poignets sciés. Des témoins, parmi lesquels d'honnêtes curés, démentent ces atrocités ; les démentis ne peuvent paraître, parce qu'il n'y a plus de journaux indépendants pour les publier. C'est du reste un système chez les vainqueurs : Léon Faucher, Falloux, enrôlés malgré eux parmi les approbateurs du fait accompli, lancent de vaines protestations qui n'arrivent pas au public. Pour les insurgés des campagnes, comme en deux ou trois endroits il s'est produit quelques actes de violence inséparables de tout mouvement désordonné, on va répétant, après M. de la Guéronnière, que c'est de la barbarie, du « cannibalisme » ; comme le drapeau rouge a été arboré ça et là, on met au compte du communisme, du socialisme, tous les méfaits commis ou imaginés.

Puis les vengeances suivent les calomnies. C'est la France mise en coupe réglée. Trente-deux départements sont en état de siège. Les documents officiels, les rapports de Maupas avouent 26,642 personnes poursuivies et plus de 15.000 déportés. Des modérés, Jules Simon, Lanjuinais portent le total des condamnés à 100,000 et le chiffre n'est sans doute pas exagéré, si l'on pense qu'un seul département la Nièvre, en aurait fourni plus de 20.000, un autre, l'Hérault, 30.000. Mais les archives des départements sont loin d'avoir livré tous leurs secrets et les chiffres sont encore problématiques. Ce qui ne l'est pas, ce sont les procédés appliqués à ces martyrs obscurs. Après les fusillades hâtives des premiers jours, où l'on a tué à l'aventure, vient l'élimination méthodique des républicains. Dès le 7 décembre, Morny réclame des préfets des listes de suspects : chefs et principaux affidés des sociétés, meneurs du parti socialiste. Nous savons pour un département, celui de la Sarthe (1), comment sont dressées ces listes. Brigadiers de gendarmerie, sous-préfets, juges de paix, sans compter les mouchards volontaires, se hâtent d'envoyer tous les renseignements requis. Le brigadier du canton de Ballon fournit quarante-huit noms sur un papier ainsi libellé : « État des individus de la circonscription... reconnus par les hommes d'ordre comme ayant des idées anarchiques, mais non subversives, et qui ne se réunissent ni en clubs ni en sociétés secrètes ; un ou deux auraient pu être dangereux, si l'anarchie s'était montrée à Ballon ou dans quelques commune du canton... » A côté de ce brigadier dénonçant des gens qui n'ont rien fait, mais qui auraient pu faire quelque chose, un autre avoue qu'il est le porte-parole d'honorables délateurs qui préfèrent garder l'anonyme. Un troisième rédige ce chef-d'œuvre :

1. *Les martyrs du droit et de la liberté dans la Sarthe*, par Léon Guyon. — in-32. — Paris, 1883. — Charavay frères.

« Mon capitaine, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, la liste par commune des principaux démagogues du ressort de mon arrondissement de brigade, dont, d'après mon opinion et des informations prises secrètement auprès des gens d'ordre, je crois avoir été juste en y apposant, en regard de leurs noms, les notes qu'ils méritent de ce qu'ils auraient été capables de faire, si malheureusement la démagogie s'était soulevée dans les environs : mais aucun n'a bougé... »

Suivent les noms, avec des annotations où revient comme un refrain :

Un tel, cultivateur. La famille, qui est fort étendue, est aisée et a beaucoup d'entraîn.

Un tel, cabaretier, sabotier, Socialiste. A beaucoup d'entraîn par l'effet de sa profession.

Un tel, maire de la commune. On lui croit de l'entraîn dans le parti démagogique.

Ces fonctionnaires zélés ont parfois des collaborateurs bénévoles. Un témoin écrit :

« Je rencontrais le vicaire-général de l'évêché allant à la préfecture. Il m'avoua, croyant sans doute m'effrayer, qu'il portait au préfet le nom de nombreux socialistes dénoncés par leurs propres curés. »

Quelques-uns de ces auxiliaires de la police furent faits chevaliers de la Légion d'honneur, avec cette mention : « Services distingués en décembre 1851 ».

Les listes ainsi établies, que va-t-on faire des individus qu'on y a inscrits à leur insu ? Les juger ? Ils sont trop ; et puis le jury est lent, peu sûr ; une discussion compromettrait les grands principes au nom desquels on a sauvé la société. Le préfet de la Sarthe, Migneret, suggère des façons d'agir plus expéditives et Morny, conformément à son avis, divise les « coupables » en trois catégories. La première comprend ceux qui sont convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes ; pour ceux-là la déportation à Cayenne ou à Lambessa, où ils rencontreront les insurgés de Lyon ; des femmes héroïques, comme Pauline Roland, et cinq représentants sont joints à cette charrette qui mène à la guillotine sèche. La deuxième embrasse « les chefs reconnus du socialisme » ; pour eux l'exil, où ils iront rejoindre le gros des Montagnards. La troisième se compose des hommes politiques qui se sont fait remarquer par leur violente hostilité au pouvoir ; on se borne à les éloigner momentanément de France, comme Quinet, Pascal Duprat, etc.. On laisse du reste aux préfets la latitude d'ajouter à ces derniers ceux qu'ils estimeront utile de traiter pareillement, et pour ces victimes subalternes de nouvelles peines sont prévues : l'internement hors du département, la mise sous la surveillance de la police. Du reste point de jugement. Répression gouvernementale : justice administrative, disent ceux qui recourent à ces retranchements arbitraires. — Justice d'abattoir, — réplique le proscrit Ribeyrolles. Un peu plus tard, pour associer la magistrature et l'armée aux responsabilités de l'administration, on instituait une « sorte de tribunal mixte », qui, formé du préfet, d'un officier et du procureur, devait, sans enquête au grand jour, sans débat contradictoire, prononcer sur le sort de ces adversaires transformés d'un trait de plume en criminels.

Pendant que la France républicaine et même simplement libérale s'éparpillait sur le reste du monde, que les prisons, suivant un mot ancien de Musset, s'en allaient en colonie, que les bagnes se remplissaient de « politiques », que les pays voisins regorgeaient de proscrits poursuivis encore dans leur asile par la haine des vainqueurs, les complices recevaient leurs récompenses. Le clergé obtenait des faveurs notables : le Panthéon, enlevé aux grands hommes, était rendu au culte catholique ; le repos du dimanche devenait obligatoire dans les travaux publics ; derrière Montalembert et Veillot, les catholiques apportaient leur adhésion ; Falloux laissait percer une satisfaction discrète ; les évêques bénissaient le nouveau maître de la France ; l'archevêque de Paris célébrait un *Te Deum* en son honneur. L'armée n'était point oubliée. Ses opérations contre les républicains de Paris et de province lui étaient comptées comme services de campagne ; sur elle et sur la gendarmerie pleuvaient les décorations ; les anciens militaires du premier Empire obtenaient des pensions. On se défiait quand même des soldats ; on avait décidé de les faire voter sur un registre ouvert ; mais, sur les conseils de Jérôme Napoléon devenu prince, on avait rapporté le décret maladroît, Deux généraux passaient maréchaux ; Magnan devenait grand-croix de la Légion d'honneur ; Castellane allait être sénateur. Des grades ou même des sommes d'argent payaient le zèle des officiers qui avaient trempé dans l'affaire. Le peuple avait pour sa part de belles promesses et le rétablissement du suffrage universel qu'on se bornait à frelater. Le 20 Décembre, 7439.216 *oui*, contre 640.737 *non*, acceptaient le régime nouveau. Que valait une votation faite sous la pression de l'état de siège et de la terreur organisée par les préfets, les généraux, les magistrats et les délateurs ? Peu importait. La comédie était jouée après la tragédie. La Bourse montait. La bourgeoisie, non toute entière, mais dans sa majorité, se reprenait à vivre, honteuse et satisfaite, et elle se consolait de la liberté perdue en se ruant dans les plaisirs et les spéculations.

Le mot de République était encore conservé en tête des papiers officiels. Mais l'effigie du prince figurait déjà sur les monnaies et l'aigle impériale en haut des drapeaux. La République était bien morte.

Tuée par le crime d'un homme ? Oui, sans doute. Louis Bonaparte, menteur et parjure, devenu maître de la France par la tromperie et par un guet-apens, a dès lors, quoi qu'il fasse, une tache de sang aux mains et une tache de boue au front. Mais tuée aussi par le crime d'une classe qui, plutôt que de consentir à la réduction de ses privilèges économiques, préféra sacrifier une à une toutes les libertés, le régime parlementaire y compris ; tuée par l'implacable égoïsme d'une bourgeoisie qui, plutôt que de faire sa part à la réforme sociale, aima mieux laisser peser sur la pensée française l'autoritarisme catholique et sur la vie de la nation le despotisme militaire. Tuée encore par la nécessité où la nation se trouva, sans préparation

sérieuse, avec un prolétariat très inégalement développé dans les campagnes et dans les villes, au milieu de systèmes exclusifs et contradictoires, obligée de résoudre d'urgence le problème du paupérisme, alors que la solution du problème politique eût été pour elle une tâche suffisante. A ne considérer que ce dernier, les républicains avancés, par tradition centralisatrice, les républicains modérés, par peur du socialisme, firent à l'envi le lit de la monarchie, et les monarchistes continuèrent en faisant celui du pouvoir absolu. Mais ce pouvoir personnel s'installait dans une situation paradoxale et contradictoire, dans des conditions d'équilibre instable entre la bourgeoisie et la classe prolétarienne. Celle-ci, si naïve et ignorante qu'elle fut encore, demeurait une puissance qu'il fallait ménager ; elle gardait, en effet, le suffrage universel, instrument de ses progrès futurs et organe de sa souveraineté. Ainsi une épave échappait au grand naufrage politique ; et dans l'œuvre économique et sociale accomplie ou tentée, il restait aussi, malgré les insuffisances ou les fautes que nous allons voir maintenant, des promesses et des germes d'avenir.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

TROIS GROUPES AU POINT DE VUE SOCIAL. — SOCIALISTES. — INTERVENTIONNISTES.
— PARTISANS DU STATU QUO.

Une légende savamment entretenue n'a longtemps voulu voir dans les hommes de 1848 que des rêveurs sans portée, des poursuivants de chimères, des inventeurs d'utopies plus ou moins extravagantes. La vérité est que la Deuxième République française ressemble à la Semeuse qui, sur nos monnaies actuelles, représente la France républicaine et jette à la volée dans le creux des sillons le grain d'où naîtra la moisson de justice et de bonheur. Quelques-unes des semences qu'elle a répandues sans compter étaient stériles et vides et elles ont séché là où elles étaient tombées ; mais beaucoup étaient riches de vie et d'avenir : elles ont germé, pris racine dans la terre, porté des fleurs et des fruits qui achevent de mûrir au grand soleil. La Révolution de Février qui paraît aux gens à courte vue n'avoir abouti qu'à un avortement fut ainsi une Révolution-mère dont la fécondité n'est pas encore épuisée.

Quand on regarde de près les mille projets qui bouillonnent alors pélemêle dans l'Europe secouée de fond en comble, les vastes conceptions qui sortent du néant, s'ébauchent, se brisent en morceaux que les générations

suivantes recueillent et peu à peu réunissent, on ne peut se défendre d'une émotion respectueuse devant cette fièvre d'activité. Êtes-vous jamais entré dans une fonderie au moment où le métal bouillant jaillit en coulées étincelantes des creusets qu'on vient d'ouvrir? Dans la vapeur blanche, dans la fumée rousse, des flammes montent; des crépitements, des sifflements retentissent: des bruits étranges, monstrueux sortent des profondeurs du sol; des figures humaines, demi-nues et haletantes, s'agitent comme des démons dans la fournaise: on croirait avoir pénétré dans quelque recoin de l'enfer légendaire ou surpris le mystérieux travail d'un volcan en éruption. On éprouve une impression du même genre en présence du chaos apparent où un monde en formation et un monde en agonie se heurtent, se combattent, s'amalgament dans le fracas et le tumulte. Mais, de même que les ruisseaux de métal s'arrêtent et se figent en formes rigides au fond des moules préparés pour les recevoir, de même la fougueuse coulée des passions, des idées, des événements s'apaise, se refroidit, et, vue à la distance d'un demi-siècle, dessine de grandes lignes où l'œil découvre une signification, une logique, une harmonie, une beauté inattendues.

Pour faire l'histoire de cette évolution économique et sociale, qui est le cœur du mouvement de 1848, il faudrait pouvoir analyser les différents groupes qui ont agi sur elle tantôt dans le même sens, tantôt en sens contraire, groupes flottants, groupes incessamment transformés sous l'influence des événements extérieurs, mais unis provisoirement par des liens matériels et moraux qui sont ou des intérêts ou des souvenirs, des traditions, des préjugés communs; il faudrait connaître pour chacun d'eux la masse qui en faisait le corps et l'état-major qui en était la tête, surtout les tendances dominantes qu'il révélait par ses écrits, ses paroles et ses actes. Faute de l'espace et du loisir nécessaires pour dresser cette carte détaillée des forces qui s'entrechoquent en cette période orageuse, nous en tracerons une rapide esquisse, cadre imparfait que les historiens futurs pourront corriger et compléter.

Au point de vue d'où nous les considérons maintenant, les hommes de la Deuxième République se divisent en trois groupes essentiels. Au premier rang de ceux qui désirent des changements sont les socialistes. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils veulent une refonte totale de la société, un nouvel ordre social, qui, en associant les hommes et en socialisant les choses, abolirait le salariat, dernière forme de la dépendance des travailleurs, universaliserait la propriété, supprimerait le classement héréditaire en pauvres et en riches. Mais, dans cette communauté d'aspirations, que de divergences! Les penseurs, qui sont à peu près d'accord pour critiquer ce qui existe, sont en plein désaccord sur le reste. Chacun d'eux s'est fait son système. On marche ensemble pour démolir; on se querelle, dès qu'il s'agit de reconstruire. Les écoles dégèrent en véritables sectes qui se dénigrent et s'excommunient; et le conflit perpétuel où leurs chefs gaspillent le meil-

sont dispersés. Ils ont pour la plupart renoncé à leurs visées de rénovation universelle pour faire leurs propres affaires : ils sont devenus ingénieurs, financiers, économistes, hommes politiques, journalistes, etc., et ils n'ont plus guère entre eux qu'un vieux lien de camaraderie. Réunis quelques jours après le 24 Février par l'un d'eux, le banquier Olinde Rodrigues, ils n'ont pu s'entendre sur une action collective, et on le comprend. Beaucoup sont devenus conservateurs. Michel Chevalier, rallié aux doctrines de l'économie politique orthodoxe, les enseigne au Collège de France. Eufantin — le Père, comme on continuait à l'appeler — est, presque tout entier, absorbé par de grands travaux publics. Un autre a proposé d'instituer la Religion de la propriété. D'Eichthal découvre dans le choléra, qui a éclaté en 1849 comme en 1832, un châtement divin destiné à punir le peuple français de deux révolutions. Laurent de l'Ardèche proclame Louis Napoléon un homme providentiel et il a de nombreux camarades dans l'entourage et dans la cour du prince. Il en existe cependant "qui n'oublent pas de travailler, suivant leur programme primitif, à l'amélioration physique, intellectuelle et morale du plus grand nombre. Tels sont Carnot, Charton, Jean Reynaud, qui ont voué leurs efforts au développement de l'instruction publique. C'est encore sous une inspiration Saint-Simonienne que se répand à Paris la méthode simplifiée Galin-Paris-Chevé pour enseigner la musique au peuple, que se fonde une Société internationale des artistes qui vecut quelques mois. L'ouvrier Vingard va prêcher jusque dans la Bourse, où l'on se moque de lui, la réforme du crédit. Mais tout cela se fait au gré des individus, sans plan d'ensemble.

Les Fourieristes sont plus unis. En disciples intelligents, ils interprètent, corrigent, développent, propagent la doctrine du maître. Plus rapprochés des bourgeois que des prolétaires, républicains de raison plus que de sentiment, ils ont pour organe la *Démocratie pacifique* et pour chef incontesté l'ancien officier d'artillerie, Considerant, devenu représentant du Loiret. Ils sont à peu près 2.000 qui versent des cotisations régulières : Just Muiron, Lechevalier, Cantagrel, Baudet-Dulary, Coignet, Hennequin, Bourdon, Transon figurent parmi leurs publicistes. A eux se rattachent encore Eugène Sue, Victor Meunier, Brissac, W. Gagneur, H. Destrem, Godin.

Cabet est le centre d'un autre groupement plus ouvrier, les *Icariens*, ainsi nommés du *Voyage en Icarie* où il a résumé leurs espérances communistes. Villegardelle est le plus connu d'entre eux. Leur organe est : *Le Populaire*. Leur nombre est difficile à évaluer. Cabet dit qu'au mois d'avril 1848 cinq à six mille personnes, dont mille femmes, prenaient part à leurs réunions.

Pierre Leroux, l'ex-rédacteur du *Globe*, de la *Revue indépendante* et de la *Revue sociale*, devenu imprimeur à Boussac, est l'apôtre de la perfectibilité

humaine, des incarnations successives, du *circulus* par lequel tout être vivant rend à la terre d'où il est sorti ce qu'il a reçu d'elle, convaincu que l'homme est, comme Dieu, un être triple, à la fois sensation, sentiment et intelligence, il a pour le nombre trois une sorte de respect superstitieux et c'est sous forme de *triades* que lui apparaissent les éléments essentiels de la société, les fonctions que chacun y remplit, les institutions qui doivent la régir, les rémunérations que le travail doit y recevoir. Ses idées sont colportées par son gendre, Luc Desages, par Hippolyte Renand, Grégoire Champseix, Auguste Desmoulin, par des femmes comme George Sand qui s'est inspirée de lui dans plusieurs de ses romans, comme Pauline Roland, l'héroïne que Victor Hugo a chantée, comme Clotilde de Vaux qui fut l'Égérie d'Auguste Comte.

Socialistes mystiques et socialistes chrétiens se touchent de si près qu'on ne sait trop parmi lesquels classer des hommes comme Esquiros ou Simon Granger qui ont écrit des Évangiles républicains, comme ces abbés Constant et Châtel qui ont publié la *Bible de la liberté* et le *Code de l'humanité*, ou comme Toureil, le nuageux fondateur de la religion fusionnienne. Mais, par une transition presque insensible, Buchez, le néo-catholique, dont l'*Atelier* exprime les opinions sociales, nous mène, avec ses disciples Oit, Corbon, Cerise, aux catholiques vaguement teintés de socialisme qui abondent alors et dans les rangs desquels Villeneuve-Bargemont a la première place. Il existe, en ce temps-là, une *Société pour l'application du christianisme aux questions sociales* ; il existe même une *Revue du socialisme chrétien* dirigée par Callaud.

A côté de Louis Blanc, il faut ranger Vidal, qui fut le secrétaire de la Commission du Luxembourg, et Pecqueur, qui participa aux travaux de la même Commission. Plus homme d'action qu'homme de cabinet, Blanqui a derrière lui des soldats plutôt que des disciples. On pourrait en dire autant de Raspail, qui ne saurait être passé sous silence, puisqu'à l'élection présidentielle les socialistes se comptent sur son nom et lui donnent 36,920 suffrages. Enfin, hors rang, il faut placer Proudhon, qui tantôt répudie, tantôt revendique le titre de socialiste, et un certain nombre d'étrangers qui séjournent plus ou moins longtemps à Paris, comme Robert Owen, Karl Marx, Herzen, Bakounine, Collins, etc.

Après les partisans d'une révolution sociale se classent ceux qui se bornent à réclamer des réformes ; qui, sans vouloir changer les pièces maîtresses de l'organisation existante, reconnaissent qu'elle pourrait et devrait être améliorée au profit des travailleurs. Ceux-là s'échelonnent aux degrés les plus divers. Tout en haut, les démocrates, qui répondent aux instincts de la petite bourgeoisie, se rencontrent et font campagne avec les socialistes sur le terrain de leurs revendications les plus modérées. Plus bas, parmi des républicains tricolores, figurent aussi des philanthropes, des chrétiens,

voire même des économistes qui croient nécessaire de relever la condition légale des ouvriers ou des paysans.

Vient enfin le groupe des conservateurs purs, des amis du *statu quo*. Il comprend le gros de la bourgeoisie et du parti catholique, qui n'admettent pas qu'on touche aux lois protectrices des privilèges de la classe capitaliste et qui se contentent d'offrir à la misère les adoucissements de la charité publique ou privée.

Il est à remarquer que ces trois groupes ont chacun leur maximum d'influence dans trois époques successives. Le premier, sans jamais être à même de réaliser ses théories, a quelque pouvoir sous le Gouvernement provisoire ; le second domine dans la Constituante, surtout dans son *Comité du travail* ; le troisième incarne l'esprit de la Législative.

CHAPITRE II

THÉORIES DES TROIS GROUPES

Il importe d'indiquer, pour chacun de ces trois groupes : 1^o les principes qui le dirigent ; 2^o l'étendue et la profondeur des changements qu'il réclame ; 3^o la part qu'il fait, dans son effort pour les opérer et dans ses rêves d'avenir, à la puissance collective et à l'action individuelle.

§ 1. *Principes directeurs*. — Le moteur le plus général et le plus énergique des socialistes d'alors est sans contredit le sentiment. Cabet avait écrit en 1844 : « Mon principe, c'est la *fraternité*. Ma théorie, c'est la *fraternité*. Mon système, c'est la *fraternité*. Ma science, c'est la *fraternité* ». Il redit, en 1848, qu'elle est sa boussole et son guide. Pierre Leroux, qui n'a garde de réduire, comme Cabet, à une seule divinité la trinité républicaine, n'en est pas moins fraternitaire pour cela. Il a tiré du droit la notion de *solidarité* et Cabet a soin de nous avertir que la solidarité est dans le domaine pratique l'équivalent de la fraternité dans le domaine sentimental. Pierre Leroux dit aussi : — Les autres, c'est encore nous —, ce qui est un raccourci de la même formule. L'homme est pour lui un être social qui ne peut s'achever que par la famille, la patrie, l'humanité, c'est-à-dire en communiquant avec ses semblables sous une triple espèce. Louis Blanc, moins mystique, mais qui professe, comme il le déclare, « le spiritualisme le mieux senti », conçoit la société future comme une vaste association fraterne où l'on ne connaîtra plus la concurrence, et où chacun, ainsi que dans une famille unie, produira selon ses forces et recevra selon ses besoins. L'école de Fourier, avec Considérant, rêve aussi une cité heureuse de frères et amis. C'est sur ce point là que le socialisme entre en contact avec le christianisme. Un des thèmes que préfèrent les propagandistes du temps consiste à confronter le Christ et sa

pure doctrine avec les institutions des peuples qui se disent chrétiens ¹. C'est par là que Pierre Leroux, Louis Blanc, Considérant peuvent se piquer, tout comme Buchez, de réaliser l'Évangile sur la terre et prendre pour ligne de conduite le vague et doux précepte de Jésus : « Aimez-vous les uns les autres ». Ils estiment que l'amour peut être à certains moments un puissant outil révolutionnaire, que la pitié pour les faibles est ouvrière de justice, bien plus ! que la sympathie pour nos semblables, qui se confond en dernière analyse avec le souci du plus grand nombre, est un ciment indispensable à la cohésion des éléments sociaux.

Du reste, là s'arrêtent les rapports du socialisme avec la religion chrétienne, surtout avec le catholicisme, comme Montalembert et Falloux se chargèrent de le constater avec justesse et rigueur. Au rebours du christianisme, les socialistes, à l'exception de Cabet, de Pierre Leroux et d'un petit nombre d'autres, n'ont point une morale ascétique ; ils ne vantent pas les mérites et les joies de la pauvreté, du renoncement, de l'humilité ; ils entendent que tous les êtres humains aient accès à toutes les jouissances réservées jusqu'alors aux privilégiés. Ils veulent l'accroissement de la richesse en même temps que son expansion parmi les hommes. Ils ne renvoient pas à l'au-delà la satisfaction problématique de nos instincts les plus naturels ou de nos désirs les plus nobles. C'est sur terre qu'ils font descendre le paradis et la justice. Ils ne préconisent pas davantage la simplicité d'esprit, l'ignorance, cette peur du savoir et du libre examen qui se trahit dans la mise à l'index des livres contraires à l'orthodoxie catholique ; ils réclament pour tous une culture intellectuelle aussi complète que possible.

C'est qu'au fond la plupart des socialistes d'alors, si religieux qu'ils soient, sont dirigés, en dehors du sentiment qui les rapproche des premiers chrétiens, par des idées qui les écartent d'eux. Ils pensent, comme Rousseau, que l'homme est bon naturellement, tout au moins perfectible, et, comme Saint-Simon, que l'âge d'or est non derrière, mais devant nous. Et de là dérivent des conséquences très graves. Ils ont une foi inébranlable en l'avenir ; ils comptent sur la générosité des hommes, et partant sur la collaboration de la classe bourgeoise pour le relèvement de la classe ouvrière ; ils espèrent une nouvelle nuit du Quatre-Août ; ils sont conciliants jusqu'à la naïveté ; ils sont persuadés que la Révolution peut s'accomplir à la fois très vite et pacifiquement. Le socialiste anglais, Robert Owen, qui, le 3 avril 1848, parle dans sa langue à la *Société fraternelle centrale*, fait, avec la pleine approbation de Cabet, deux déclarations significatives. Il dit : « Mon plan sera le *chemin de fer* destiné à conduire l'humanité au bonheur, » et il ajoute : « Le nouveau système ne veut la destruction du bien de qui que ce soit ». Tous, sans en excepter Cabet ou Pierre Leroux, constatent l'antagonisme, la lutte ouverte

1. Voir Victor Meunier : *Le Christ devant les Conseils de guerre*, et Victor Hugo dans *Les Châtiments : Paroles d'un conservateur à propos d'un perturbateur*.

entre le peuple et la bourgeoisie. Seulement Cabet écrit : — Haine et guerre aux mauvaises institutions sociales ; indulgence et bienveillance pour les individus ! — Louis Blanc dit à la Constituante : « Quand nous plaidons la cause du pauvre, nous plaidons en même temps celle du riche », et il refuse de proclamer la « guerre de ceux qui n'ont pas contre ceux qui ont ». Dans leur horreur de la violence, quelques-uns iront jusqu'à vouloir la subir plutôt que de l'employer, même pour se défendre. Cabet, qu'on a voulu assassiner, déclare qu'il aime mieux « forcer les gens à se repentir de l'avoir sacrifié que de mériter la haine en devenant oppresseur. » Pierre Leroux, qui a condamné le recours à la force la veille du 24 Février, a le courage de prononcer un discours pacifique devant les familles des victimes de Juin et il déclare à Louis Blanc, que, fût-il attaqué à main armée, il se laisserait tuer pour la vérité, convaincu que de tous les moyens de servir une cause il n'en est pas de plus efficace que le martyre.

Si le nombre est petit de ceux qui poussent aussi loin l'abnégation, du moins presque tous les socialistes d'alors sont des fervents de l'idéal. Ils comparent la réalité à l'idée de justice qui s'épanouit dans leur raison comme la fleur de la civilisation à laquelle ils appartiennent, et ils essaient de redresser le monde d'après cette conception abstraite. Proudhon, qui raille sans pitié les fraternitaires, les sentimentalistes pleurards et confits en douceur, n'est pas moins idéaliste que les autres. Il a beau considérer la justice comme une conciliation d'intérêts et, en bon comptable qu'il est, tâcher de déterminer ce qui revient à chacun ; il se refuse à considérer l'égoïsme comme le mobile suprême de l'humanité et, s'il prétend suivre la science comme guide, c'est la science de ce qui doit être autant que la science de ce qui est.

Cet idéalisme foucier des réformateurs les porte, comme Cabet, comme Considerant, à dresser devant les foules l'attrayant mirage de cités parfaites, où tout est combiné pour en faire de petits paradis terrestres ; le malheur est que le déchet est grand, lorsqu'il s'agit de modeler la réalité à l'image de ces Edens en espérance. Le malheur est aussi que cette recherche de l'absolu rend ceux qui s'y adonnent dédaigneux de la pratique ou tout au moins peu propres à se plier aux conditions qu'elle exige. Lorsqu'ils descendent sur le terrain de l'expérience, ils sont comme ces oiseaux à grandes ailes qui ne peuvent marcher sur le sol qu'avec difficulté. Mais, lancés dans les hauteurs de la spéculation, ils dépassent du regard les limites du pays où ils vivent ; ils travaillent, suivant la tradition de la Révolution française, pour la France et pour l'humanité ; ils proclament des principes universels. Le socialisme, dès son entrée dans la carrière, a un caractère cosmopolite. Il souhaite pour la planète une langue unique et la paix perpétuelle par une fédération de peuples libres. Proudhon dénonce ce *nationalisme* et il souligne le mot qui consiste pour une nation à se croire prédestinée au rôle d'initiatrice du reste

de la terre. Considérant, en 1850, écrit une brochure qui s'intitule : *La dernière guerre et la paix définitive de l'Europe*. Toutes les races sont conviées à faire leur partie dans l'harmonie qui se prépare. C'est à peine si quelques théoriciens, comme Proudhon, Toussenel, Pierre Leroux, lancent en passant des anathèmes contre les Juifs. Mais ce que l'on poursuit en eux, ce n'est point la race sémitique, c'est l'incarnation la plus vivace de l'esprit mercantile.

Il s'en faut toutefois que les tendances dont nous venons de parler règnent sans rivales dans le socialisme et l'on devrait peut-être dire dans *les socialismes* de 1848. Aux optimistes, qui se fient à la Providence et à l'excellence de la nature humaine, s'opposent des pessimistes qui croient plus à la lutte qu'à la coalition pour la vie, à la discordance qu'à l'harmonie naturelle des intérêts. Ceux-là sont irréli-gieux comme Proudhon et Blanqui ; ils ne veulent ni Dieu ni maître. Une école surtout se distingue par un caractère spécial. Il existait à Londres en 1847 une fédération communiste constituée cette année même par les débris des Sociétés secrètes qui avaient été brisées en France, en Belgique, en Allemagne. C'était par la force des choses une Société internationale, comprenant aussi un certain nombre d'Anglais. Elle eut, au mois de novembre 1847, un Congrès qui publia un manifeste dont la rédaction fut confiée à deux Allemands réfugiés, Karl Marx et Frédéric Engels, et dont la traduction en plusieurs langues devait paraître aussi tôt que possible. L'élément français y était représenté par deux communistes, J. E. Michelot et H. Bernard, dont on ne connaît guère que le nom. Le Comité central, nommé par le Congrès, se transportait à Paris dans les premiers jours qui suivirent la Révolution de Février, et le manifeste, traduit pour la première fois en français, y fut publié quelque peu avant les journées de Juin. Il ne paraît pas avoir eu d'action sérieuse, du moins en France. Karl Marx y passa presque inaperçu ; il avait réfuté Proudhon (*Misère de la philosophie*) qui ne lui répondit pas ; il est à ce titre cité par Louis Blanc comme ayant livré son rival à la risée des étudiants de Berlin. Mais le manifeste, qui est l'œuvre d'une énergique minorité, est d'accord avec les tendances du lendemain plus que du jour. Arrière fraternité, philanthropie, rêveries tendres ! La fédération, dont il est l'expression, interdit à ses membres de se donner ce nom de *frères* qui lui semble un mensonge, étant données les relations des hommes entre eux. Au lieu du sentiment, la science. Pour base aux revendications prolétariennes, l'histoire et non plus les idées de justice et d'égalité. L'ambition, non plus de plier les faits aux conceptions de l'intelligence, mais de suivre et d'achever l'évolution commencée par le régime de la grande industrie.

Déjà Proudhon avait proclamé la nécessité de faire la science sociale et Comte, appliquant la méthode historique à la solution des questions du moment, enseignait qu'il faut saisir par l'étude attentive des faits la tendance

de la civilisation, afin d'y conformer l'action politique. La *Fédération communiste* pousse à bout ces opinions.

L'école est réaliste par son interprétation du passé comme par sa vision de l'avenir ; elle explique tous les événements par le jeu des intérêts matériels. La façon dont un peuple produit la richesse, dont il organise le travail, détermine la façon dont il possède, dont il organise la propriété, et de là dépendent sa religion, sa morale, sa vie de famille, ses arts. Cette théorie qu'on a nommée plus tard le *matérialisme historique*, quoique formulée très nettement au temps de la première Révolution par Barnave et, depuis, par Saint-Simon, par l'économiste Blanqui, était demeurée dans l'ombre ; elle passe ici au premier plan ; elle devient le pivot du système, le point d'appui de toute une politique qui se formule ainsi : La Constitution économique de la société se reflète à toute époque dans une classe sociale qui exerce le pouvoir à son profit. Le progrès se fait par son renversement à l'avantage d'une autre classe jusqu'alors exploitée, opprimée, mais à qui les formes nouvelles de la production donnent une puissance nouvelle aussi. Or la bourgeoisie aujourd'hui régnante a pour adversaire la classe prolétarienne aspirant à la détrôner. Il faut donc que celle-ci se constitue en parti indépendant et conscient, jusqu'au jour où, devenue la plus forte, elle fera la conquête du pouvoir politique et, par cela seul, supprimera définitivement les classes, puisqu'au dessous d'elle il n'y en a plus d'autre. Donc la fusion des classes pour but, ce qui est l'essence de tout socialisme ; mais, pour moyen, la lutte des classes, l'emploi de la force, la révolution éclatant à propos et par suite des crises économiques qui résultent du machinisme et de la surproduction. Pourtant point de conspirations ni de coups de main à la Blanqui ; une longue et radicale transformation qui ne peut s'opérer que par une alliance entre les travailleurs du monde entier. Le manifeste se termine sur ces mots fameux : Prolétaires de tous pays, unissez-vous !

Malgré sa prétention d'être fondé sur les faits, non sur des théories, malgré son dédain des Messies descendant du ciel pour apporter la bonne parole, il garde encore des allures prophétiques. Il prédit la révolution finale à brève échéance, il annonce que le signal en partira d'Angleterre. Plus tard, en 1850, un nouveau manifeste, émané de la même source, attend l'initiative « du coq gaulois », et cette prophétie, à la veille du Deux Décembre 1851, ne sera pas plus heureuse que les deux autres. On peut voir là l'empreinte de son milieu natal sur ce socialisme, qui n'en reste pas moins alors isolé des autres écoles, avec un caractère plus sec et plus tranchant, mais aussi plus précis et plus scientifique.

Chez les démocrates, chez les simples réformistes on retrouverait, atténués, tous les courants que nous venons de signaler. Idéalistes et mystiques abondent parmi eux. Lamartine, Hugo, Jean Reynaud, Barbès chantent, décrivent ou admettent la transmigration des âmes et leur lente ascension



Pas de violence — elle tombera toute seule — et plus généreux qu'elle nous lui tendrons la main — Notre devise n'est elle pas **FRATERNITÉ!**

D'après une estampe de Musée Carnavalet

vers la vertu et le bonheur parfaits à travers les astres épandus dans l'espace. Comte, le fondateur du positivisme, finit lui-même par couler sa pensée dans un moule religieux. Dans le domaine social, ces croyances ont pour pendant des projets philanthropiques. C'est en 1849 qu'a lieu à Paris le premier Congrès de la paix, où le curé de la Madeleine et le pasteur Coquerel s'embrassent le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Chez les chrétiens les mieux intentionnés de l'époque, c'est une idée courante que la propriété est une fonction sociale, grevée de lourdes charges en faveur de ceux qui ne possèdent rien. La charité, qui fut à l'origine le pieux équivalent de la fraternité, est prêchée et même pratiquée avec ardeur. Seulement, impliquant protection et supériorité, elle s'allie fort bien à des visées conservatrices; purement volontaire, elle est par cela même arbitraire et capricieuse; elle secourt la pauvreté, mais sans rien changer aux institutions vicieuses qui font des pauvres, sans travailler suffisamment à se rendre inutile. Cependant, en face de l'économie politique, froide, rigide, indifférente, pour qui la création de la richesse est l'essentiel, quelle qu'en soit la répartition, le désir de venir en aide aux faibles et aux deshérités fait naître *l'économie sociale*, sa sœur cadette, plus pitoyable et plus humaine.

En attendant qu'elle grandisse, les économistes orthodoxes sont les oracles des partisans du *statu quo*. L'un d'eux, Frédéric Bastiat, s'acharne à démontrer qu'il existe entre les intérêts de tous les membres de la société une harmonie providentielle, et il s'efforce ainsi de revêtir d'une consécration divine le régime existant. Un autre, Joseph Garnier, écrit ceci: « Que puis-je devoir à mon semblable, absolument parlant? Rien. Mon devoir est de ne pas lui nuire, et à ce devoir correspond son droit d'exiger que je ne lui nuise pas. » Nous avons là le *chacun chez soi*, le *chacun pour soi* dans toute leur âpreté. Chose curieuse! Par leur habitude de n'envisager que le jeu des intérêts et de considérer l'égoïsme comme le principal et presque l'unique mobile des actions humaines, par leur prétention de n'adoucir en rien la rigueur des vérités scientifiques, par leur campagne qui vise la suppression des douanes et qui a, dès 1847, suscité un Congrès international, les économistes sont tout à fait voisins des socialistes marxistes, situés à l'autre pôle de la pensée. Les extrêmes se touchent, comme il arrive souvent. Seulement les uns et les autres, en posant le problème de la même façon, arrivent à des solutions contraires, parce qu'ils reflètent les aspirations et les intérêts de deux classes opposées. La politique capitaliste a pour aboutissement, à l'extérieur, la guerre de conquête déguisée sous le nom de colonisation, et, à l'intérieur, le maintien par la force des privilèges qui lui assurent la suprématie.

§ 2. — *Profondeur et étendue des réformes réclamées par les trois groupes.*

Si nous essayons maintenant de classer les trois groupes que nous passons en revue d'après la profondeur et l'étendue des changements qu'ils récla-

ment, nous obtenons une échelle nouvelle où ils n'occupent plus du tout les mêmes places.

Le régime de la propriété étant la clef de voûte de la société, il nous faut mettre en tête ceux qui souhaitent établir l'égalité complète des conditions, qui veulent, par conséquent, abolir les distinctions créées par l'accumulation de la propriété privée en certaines mains (1). Ce sont les communistes, et ici se rapprochent Cabet, Owen, Blanqui, Marx, si différents d'ailleurs. Engels a écrit quelque part qu'en 1848 le mot de *communisme* désignait un mouvement ouvrier, celui de *socialisme* un mouvement bourgeois. Ce n'est point tout à fait exact. La différence réelle de l'un à l'autre porte sur le nombre plus ou moins grand des choses placées sous le régime de la communauté. Dans l'*œuvre* de Cabet, non seulement la propriété privée devait disparaître, sauf pour les objets d'usage strictement personnel ; mais c'est en commun que l'on devait habiter et manger, comme dans un convent ou une caserne. Marx n'allait pas si loin ; il laissait libre la consommation et quoi qu'il lançât avec fracas cette formule équivoque : Abolition de la propriété privée, il en réduisait la portée à la suppression de la propriété capitaliste, celle qui permet de s'assujettir les autres en vivant de leur travail. Il n'entendait soumettre à la méthode communiste que la production et la répartition de la richesse.

Tout en poursuivant le même idéal d'égalité ou de quasi-égalité, beaucoup le voilaient ou ne le laissaient entrevoir qu'à l'horizon lointain. Peccqueur s'arrête en route ; il veut la remise de tous les capitaux entre les mains de la société, il souhaite entre tous les travailleurs une égale rétribution, mais il admet que chacun puisse en faire ce qu'il lui plaît ; il ne supprime pas, il restreint l'héritage. Son système, comme celui de Vidal, est à peu de chose près, ce qu'on a nommé depuis *le collectivisme*. Le mot allait être créé par Colins, un socialiste belge, qui fut parmi les blessés et les prisonniers de Juin. Lui se borne à la nationalisation du sol ; la terre cessant d'être appropriée par les individus, il lui paraît que l'égalité désirable s'établira d'elle-même. Louis Blanc espère l'absorption des industries privées par les ateliers sociaux aidés de l'État ; il veut, dans ces ateliers, des salaires égaux pour tous il est, sans le dire, sur la voie du communisme. On peut en dire autant de Pierre Leroux ; il estime que la production étant collective, fille de la société, fruit d'une collaboration incessante des vivants et des morts, la propriété des produits doit être aussi indivise, et que chacun, suivant la formule de Saint-Simon, doit y avoir part selon ses besoins, sa capacité et son travail. Considérant, resté fidèle à la formule de Fourier, est moins radical.

1. Il y a deux méthodes opposées pour universaliser la propriété. L'une consiste à la morceler, de façon que chacun en ait une parcelle ; l'autre consiste à la déclarer indivise en assurant à chacun une part des produits ou du revenu. La première fut celle des loïs agraires dans l'antiquité ; la seconde a prevalu dans le socialisme moderne, né surtout de la grande industrie. Il ne faut pas oublier cette distinction, si l'on veut comprendre l'antagonisme de certains théoriciens, en particulier de Karl Marx et de Proudhon.

Il admet que, dans la commune sociétaire, la répartition des produits se fera d'après le capital, le travail et le talent. Il laisse donc subsister, provisoirement du moins, la propriété capitaliste ou bourgeoise.

Quelle va être sur ce point la position de Proudhon? de l'homme qui a crié de toute la force de ses poumons : — La propriété, c'est le vol. — Par une de ces contradictions inhérentes à son esprit ou à sa méthode, il apparaît ici comme le champion de cette même propriété. Des gens qui le connaissaient mal le traitaient de communiste. Considerant, qui le connaissait mieux, répliquait que c'était une erreur, que sa pensée était « tout ce qu'il y a de plus titrée en individualisme ». Et en effet Proudhon ne prédit pas seulement, comme Pecqueur, la longue survivance de la petite propriété bourgeoise; il souhaite le maintien des petits domaines, des petites industries, des petits commerces, et il voit un merveilleux accord entre le caractère français façonné par le morcellement séculaire de la richesse et le socialisme, son socialisme, qui doit universaliser la classe moyenne, en constituant à tous des fortunes médiocres individuellement possédées. A l'article 13 de la Constitution il avait proposé d'ajouter : « La Constitution assure et maintient *la division des propriétés* par l'organisation de l'échange ». Il a injurié le communisme en termes d'une violence extrême; il veut le juste milieu, *l'aurea mediocritas*, l'équilibre économique obtenu par un balancement des forces productives. On comprend que Marx l'ait flétri du nom de petit bourgeois.

Cet écart entre les différentes sectes sur les changements qu'il faut apporter à l'organisation sociale se retrouve, mais bien moindre, quand il s'agit de savoir à quelles parties de la population ils doivent s'étendre. Le socialisme, né dans les villes, se montre au début peu agraire, sauf dans l'école fouriériste et chez P. Leroux. En 1848, on songe avant tout aux ouvriers, en particulier à ceux de la grande industrie. Les paysans, que Vidal nous dépeint comme des êtres routiniers, égoïstes, tenant plus à leur bétail qu'à leur famille (1), n'ayant au fond d'affection que pour leurs champs et leurs écus, ne sachant ni lire ni écrire, mais sachant fort bien compter, ces paysans, que Proudhon déclare pour jamais réfractaires à l'association, n'obtiennent qu'un peu plus tard toute la sympathie à laquelle ils ont droit. Pierre Leroux et Considerant sont, parmi les théoriciens, ceux qui se préoccupent le plus de leur sort. Mais d'autres faibles appellent l'attention : l'enfant, la femme. Sur l'enfant, point de dispute tous les socialistes; convaincus de la puissante action du milieu social sur les mœurs et les opinions, sont résolument partisans de le façonner par l'école. Education intégrale, instruction professionnelle, droits de l'enfant sont des notions qui s'élaborent parmi eux. Quant à la femme, les Saint-Simoniens, les Fouriéristes, Pierre Leroux sont d'avis de lui accorder avec l'homme pleine

1. Comparer *Les Boeufs* de Pierre Dupont.

égalité de droits, comme à une personne équivalente. Cabet se prononce dans le même sens avec quelque hésitation. Seul Proudhon fait schisme avec sa violence accoutumée : il déclare qu'il aime mieux la femme prisonnière que courtisane et il la claquemure implacablement, avec toute sorte de respects, dans les étroits soucis du ménage. Malgré lui la revendication des droits de la femme reste partie intégrante du programme composite qui devient celui du socialisme.

Ce programme se décolore soudain, dès qu'on passe aux autres groupes. Les démocrates acceptent, un peu au hasard, sans ligne de démarcation très nette, la socialisation de certaines catégories d'entreprises, telles que les mines, les chemins de fer, les assurances. Ils peuvent poursuivre, de concert avec les socialistes, l'adoption de certaines mesures qui tendent à diminuer l'inégalité économique. Mais ils ne vont pas jusqu'à désirer qu'elle disparaisse.

Quant aux avocats du régime bourgeois, on sait comment ils accueillirent des doctrines où il n'est question que de sa mort. L'inégalité leur parut bonne à perpétuer ou à restaurer en matière politique et en matière de savoir. Les ouvriers, les paysans demeurèrent parqués dans leur situation inférieure. Le droit du père de famille sur ses enfants fut l'argument sur lequel on fonda la soi-disant liberté de l'enseignement. Quant aux femmes, il fallut que Schœlcher rappelât que la France était la patrie de M^{me} de Sévigné et de M^{me} de Staël pour qu'on ne leur ôtât pas le modeste droit d'adresser une pétition à la Chambre.

§ 3. *Opinions des trois groupes sur le rôle de l'État.* — Demandons encore aux différents groupes que nous avons distingués quelle part de pouvoir ils veulent laisser à l'État soit sur les choses soit sur les personnes.

Les socialistes s'accordent à donner le libre développement et le plein épanouissement de l'individu pour le but final de leurs efforts. Ils poursuivent la disparition de l'État-gendarme, ou, en d'autres termes, la transformation radicale de son rôle. Ils veulent, comme disait Saint-Simon, substituer l'administration des choses au gouvernement des hommes. Mais comment atteindre à cette émancipation de tous les membres de la société sans cesser de pourvoir aux nécessités vitales de la société même ? Faut-il pour cela recourir à la puissance de l'État ? Et faut-il la fortifier ou bien l'affaiblir jusqu'à l'annihiler ? Deux questions connexes qui provoquent des réponses variées.

Ici les socialistes se partagent entre deux directions : l'une vient de Saint-Simon qui espérait une révolution s'accomplissant par en haut ; l'autre, de Fourier qui la voulait s'opérant par en bas. De là un courant autoritaire et un courant libertaire.

Parmi ceux qui comptent sur l'intervention de l'État, non point pour asservir les gens, mais pour être artisan de justice et créateur de liberté

vraie, pour détruire la suprématie du riche qui possède les instruments de travail sur le pauvre qui doit attendre de lui la permission de travailler, il faut citer Louis Blanc, Vidal, Pecqueur, Pierre Leroux et, côte à côte, leurs adversaires avérés, Blanqui et Marx. Les deux derniers croient même nécessaire une dictature du prolétariat pour briser la tyrannie du capital.

Cabet occupe là une position spéciale. Il est à la fois très étatiste, en ce sens que, comme Rousseau, il soumet l'individu tout entier à la communauté et très enclin à se passer de l'État, puisqu'il entend que les leariens se tirent d'affaire tout seuls ; il demande seulement qu'on les laisse libres de fonder en pleine campagne, sur un terrain acheté par eux, une communauté ascétique autant qu'égalitaire où le vice, la misère et l'ignorance seront combattus par l'association. Il ne réclame que le droit d'exister pour cette espèce de couvent laïque. Ne trouvant pas en France les facilités nécessaires à cette expérience, il la transporte en Amérique. Le 3 février 1848, une avant-garde de 69 leariens partaient pour le Texas, où un million d'acres leur étaient concédés sur les bords de la Rivière Rouge. D'autres équipes suivaient bientôt. Périlleuse aventure ! Ces ouvriers français tombant soudainement en un pays inculte et malsain, abandonnés par le médecin et l'ingénieur de la troupe, croyant à la mort de Cabet retenu en France par la Révolution, quittent à la débandade leur campement de pionniers et reviennent à la Nouvelle-Orléans où ils sont décimés par la misère et la maladie. A ces nouvelles, Cabet, sous le coup d'une condamnation politique, part en secret de Paris le 13 décembre et rejoint ses disciples. Sur les 485 qui sont partis successivement, les uns, dégoûtés du Nouveau-Monde, regagnent leur patrie avec 20,000 francs qu'on leur donne pour leur voyage. Les autres, au nombre de 280 et n'ayant guère que 30,000 francs de capital, se baptisent soldats de l'humanité et s'en vont avec leur maître occuper, dans l'État d'Illinois, à Nauvoo, un terrain jadis habité par les Mormons. De 1849 à 1851, Cabet qui les guide se voue tout entier à l'organisation de la colonie. Il fait voter une Constitution qui fonctionne dès 1850 et qui, révisée, est acceptée à l'unanimité le 4 mai 1851. C'est là qu'on voit bien le caractère d'une entreprise qui mérite qu'on s'y arrête ; car l'utopie cette fois s'est efforcée de devenir réalité.

Cabet, en transplantant la devise républicaine, la transpose ; la Fraternité passe au premier rang, et la Liberté au dernier. Il y ajoute l'Unité et la Solidarité, ce qui indique son désir de tenir étroitement serrés les membres de la société. La Constitution de cet État en miniature comprend 183 articles qui en règlent la vie politique, religieuse, civile et économique. Le suffrage universel est à la base ; les femmes y ont voix consultative sur toutes les affaires et voix délibérative sur toutes celles qui les concernent spécialement. Les six gérants élus ont les pouvoirs les plus étendus, surtout leur Président qui dirige les services publics, l'imprimerie y compris : la

liberté de la presse est loin d'être encouragée ; car toute critique faite en dehors de l'Assemblée générale est réprimée comme un délit. Cette Assemblée, qui remplit aussi les fonctions judiciaires, punit non seulement la violation des lois et règlements, mais les manquements à la morale, tels que mensonges, médisances, etc. Chaque citoyen est même invité à faire connaître les fautes qu'il a surprises. Il y a là comme un ressouvenir des communautés religieuses et aussi de la Genève de Calvin. Non seulement Cabet, comme Calvin, réglemente les vêtements et les mœurs ; non seulement la Constitution interdit le vin, la pêche et la chasse pratiquées comme plaisirs, le célibat volontaire, et, en autorisant le divorce dans certains cas exceptionnels, ordonne aux divorcés de se remarier ; mais elle crée une espèce de religion officielle qui doit être le christianisme dans sa pureté primitive. Cette religion est, il est vrai, réduite à sa plus simple expression ; elle n'a point de culte, ni même de dogme obligatoire ; elle se borne à prêcher l'existence d'un Dieu personnel et l'immortalité de l'âme. Mais elle ne voit en Jésus qu'un homme et dans la Bible qu'un ouvrage tout humain, et elle tolère les matérialistes en défendant de les persécuter.

L'organisation économique a surtout son originalité. Pour être admis, il faut souscrire aux conditions suivantes : « Apporter ou céder à la Communauté tous ses biens quelconques : son argent, ses meubles, ses immeubles, ses créances, etc., même son trousseau, ses bijoux, ses outils, ses armes, ses livres ; en un mot, tous ses biens présents et à venir, même les donations et successions futures, parce que, dans la Communauté, personne ne peut être plus riche qu'un autre ni avoir de propriété personnelle, parce que personne ne peut être mieux traité que ses frères. Le principe est qu'une jouissance existera pour tous ou n'existera pour personne. Ainsi, il y aura des horloges publiques, mais aucun membre ne possèdera de montre, tant que chacun ne pourra en avoir une. On se procurera le nécessaire d'abord, l'utile ensuite, plus tard l'agréable, et, à mesure, le nombre des choses d'usage personnel augmentera. En attendant mieux, les colons ont chacun une chambre où ils habitent avec des meubles et des vêtements qui sont pareils pour tous. Ils prennent trois repas, servis dans un réfectoire commun, préparés dans une cuisine unique, offrant à tout le monde le même menu. Chacun doit avoir par jour dix heures de travail coupées par trois intervalles de repos ; mais Cabet prévoit le temps où, grâce aux machines, la journée pourra être réduite à six heures. Pas d'oisifs, sinon les malades. Seules, les femmes sont exemptées des corvées pénibles et même de toute besogne, quand elles sont sur le point d'être mères ou qu'elles nourrissent. Les travaux s'exécutent sous la surveillance de directeurs et de directrices élus par les travailleurs et, autant que faire se peut, sont distribués d'après l'aptitude et le goût des gens. Mais quelques-uns qui sont durs et indispensables, ceux de la terre, par exemple, peuvent se faire sur réquisition. Quant aux plaisirs

permis, ils consistent en lectures, représentations dramatiques, bals, fêtes champêtres.

La colonie était en pleine activité, lorsqu'au commencement de 1851 Cabet apprit qu'en son absence il avait été accusé d'escroquerie à Paris. Des journaux bourgeois, cédant à leur horreur du communisme, avaient accueilli les doléances de quelques transfuges et prétendaient qu'il avait utilisé à son profit l'argent des souscripteurs. Ils étaient même allés jusqu'à insinuer que la colonie de Nauvoo n'existait que sur le papier. Une plainte avait été déposée, et l'apôtre avait été condamné par défaut, devant le tribunal correctionnel, à deux ans de prison et à la privation des droits civiques. C'était une iniquité flagrante. Cabet, indigné, accourt, commence par purger la peine à laquelle il a été condamné en 1848 pour raison politique, puis fait réviser son procès, prouve sa bonne foi, sort acquitté et réhabilité. Mais à peine est-il libéré que survient le Coup d'État du 2 Décembre. Il est jeté au fort de Bicêtre, puis transporté en Angleterre, sans autre motif, sinon qu'il est un chef de secte socialiste. Il est sur le point de fonder à Londres une sorte de triumvirat d'exilés socialistes avec L. Blanc et Pierre Leroux. Mais il est rappelé en Amérique par ses disciples et il n'en reviendra plus.

Nous n'y suivons pas ses destinées et celles de sa colonie. Mais nous en avons dit assez pour qu'on puisse voir le fort et le faible de cet essai communiste. Il est certain qu'avec un capital très restreint Cabet est parvenu et c'est quelque chose à faire vivre pendant plusieurs années un petit village où l'ignorance, l'ivrognerie, le vagabondage, l'indigence, le prolétariat ont été inconnus. Les « *chrétiens primitifs* », comme on appelait ses adeptes, ont conquis l'estime et le respect de leur entourage. Il est certain aussi que cette petite société n'a pas fait boule de neige et s'est assez vite désagrégée. On peut assigner trois raisons principales à cet échec. La première, c'est que l'idéal idyllique et ascétique de Cabet n'était pas apte à séduire l'humanité, qui ne s'est pas donné la peine de soumettre la nature pour renoncer à la satisfaction large de ses besoins accrus avec sa puissance même. « A quoi bon la communauté, si vous proscrivez la richesse », disait Proudhon. Et il définissait cette variété de communisme « la religion de la misère ». La seconde, c'est que cette réalisation partielle, comme toutes les tentatives du même genre, était victime des conditions où elle naissait : isolée, enveloppée, perdue comme un îlot dans une mer hostile, au milieu d'une société profondément individualiste, elle en subissait malgré elle la pression : obligée de se suffire à elle-même, elle était condamnée à vivre maigrement, sans pouvoir profiter des forces nouvelles que les machines appliquées à l'industrie et au transport, les grandes associations de capitaux ou de travailleurs mettent au service du monde moderne. Enfin et surtout, c'était une solution trop simpliste à la question sociale. Parmi les choses qui nous entourent il en est qui peuvent et doivent être possédées et consommées



“ THE MODERN DAMOCLÈS ”

(La Date de 1852, d'après une gravure anglaise de la Bibliothèque Nationale.)

individuellement : il en est est d'autres qui doivent l'être collectivement. Il y a un dosage à faire (dans le domaine économique, comme dans le domaine politique) entre la société et l'individu. Cabet n'a pas su trouver un principe

pour fixer la ligne de partage des deux éléments. Il a fait la part trop grande à l'autorité, à l'unité. La cité, telle qu'il la rêvait, rappelle trop ces pensionnats où l'on assure aux jeunes gens une nourriture saine et frugale, où on leur met un uniforme à l'esprit comme au corps, où on les dresse à travailler à manger, à se lever, à se coucher au son de la cloche. La monotonie de cette discipline et de cette claustration sévères est vite génératrice d'ennui et de dégoût. Cet internat monastique est trop étroit pour que l'humanité puisse s'y mouvoir à l'aise sans le faire éclater.

L'école fouriériste, se rapproche de Cabet sur un point. Elle est aussi hantée par le fantôme d'une réalisation immédiate. Elle rêve l'organisation de la commune sociétaire, destinée à se reproduire et à pulluler par imitation, autrement dit de la *phalange* et du *phalanstère*, embryons de l'harmonie universelle. Considérant développée cette partie utopique de son programme devant la Constituante dans la séance du 14 avril 1849, dont la physionomie fut curieuse. Peu habitué à la tribune, comme la plupart des socialistes d'alors, il annonce qu'il lira des fragments d'un long travail : on proteste. Il parle ; mais son discours est haché d'interruptions. A chaque instant Taschereau demande l'ordre du jour et il s'écrie qu'on vole l'argent des contribuables en gaspillant le temps des députés en de pareilles discussions. L'Assemblée se vide pour ne pas l'écouter. A la fin, quand l'orateur se plaint des indifférents, des hébétés qui ne comprennent pas l'intérêt de questions semblables, une voix lui crie : « Dites des embêtés, si vous parlez de ceux qui vous entendent. »

Cependant l'orateur se fait fort d'appliquer la solution que son maître a trouvée au grand problème de la mécanique sociale. Qu'on lui donne, qu'on lui prête un terrain de 1200 à 1600 hectares appartenant à l'État et il promet de fonder une commune modèle qui prouvera combien l'hypothèse de Fourier est aisée à mettre en pratique. « Dans un court délai, s'écrie-t-il avec une force d'illusion singulière, sans rien changer aux lois du pays, sans froisser un seul intérêt, sans blesser une seule de vos règles, sans contrevenir à un seul de vos préjugés, je mets la main à l'expérience ». S'il ne réussit pas, il consent à être enfermé jusqu'à la fin de ses jours à Bicêtre ou à Charenton. Qui voudrait lui refuser la possibilité de créer une lieue carrée de bonheur, de richesse et de concorde ? Les réponses qu'on lui fit le ramenèrent durement sur la terre. Il proposait de prendre comme champ d'expérience 1200 hectares dans la forêt de Saint-Germain. — « Dites-donc dans la forêt de Bondy ! » cria le manufacturier Victor Grandin. Le ministre Léon Faucher répondit qu'il ne répondrait pas. Un certain Desjoberts opéra une diversion facile en égayant la Chambre aux dépens des fantaisies de Fourier sur la papillonne, les bacchantes, les amours vagabondes. Considérant riposta qu'il était aussi raisonnable de reprocher à Fourier des rêveries répudiées par ses disciples qu'il le serait de repousser les théorèmes de Newton sur la gravita-

tion universelle, sous prétexte que le même Newton a écrit un commentaire extravagant de l'Apocalypse. Pierre Leroux vint à son secours en rappelant qu'aux États-Unis on laissait librement se faire des expérimentations de ce genre. Mais l'Assemblée avait son siège fait. Elle écarta dédaigneusement la proposition sans la discuter.

Et l'école, réduite à ses propres ressources, fut obligée de réduire aussi ses ambitions. L'essai tenté à Condé-sur-Vesgre, dès 1831, n'avait jamais été reconnu par elle pour valable, tant il était imparfait. L'entreprise agricole-industrielle de Sigville en Algérie n'appliquait guère que deux principes détachés d'un vaste ensemble, la participation aux bénéfices et le salaire minimum. Godin, à Guise, n'avait pas encore élevé son *Familistère*. L'Amérique était le pays d'élection où se réfugiaient des espérances tenaces ; mais le Brésil et plus tard le Texas devaient réserver à ces essais des Fourieristes un sort très analogue à celui qui échut aux communautés des Cabétistes.

Grande était pourtant la différence entre eux sur un autre point. La commune fouriériste comporte : en matière politique, la démocratie intégrale, la suppression du gouvernement, l'administration libre et directe des choses par tous ceux qui en sont membres ; en matière économique, le travail attrayant, les tâches librement choisies, l'armée, cet antique organe de l'autorité, transformée en pacifique instrument de besognes industrielles et agricoles.

Mais c'est en Proudhon que ce courant libertaire, qui part de Fourier, atteint sa plus grande intensité. Pour comprendre son attitude, il faut se bien pénétrer de son caractère et de sa méthode. Par nature c'est un combattif, un agressif et un outrancier. Il aime les formules paradoxales, hostiles, rébarbatives. C'est un plaisir pour lui d'étourdir et d'effaroucher les gens. Logicien fanatique de logique, il déduit, comme un géomètre, toutes les conséquences d'un principe posé, et, pour peu que le principe soit erroné ou incomplet, ce qui revient à peu près au même, il se trompe avec une énergie que rien n'arrête ; il va au bout de sa pensée avec une confiance imperturbable dans l'infailibilité de ses raisonnements. Cette intrépidité de bonne opinion qu'il a de son intelligence fait de lui un redoutable pamphlétaire. Il est volontiers dur, sarcastique, impitoyable pour les autres. Quand il saisit une proie dans ses griffes, il la déchire, il la déchiquète avec une sorte d'ivresse cruelle. Il a porté dans la polémique d'idées l'injure, qui est toujours preuve de mauvaise éducation, d'infatuation personnelle et d'humeur acariâtre. Proudhon, cet isolé, dont les coups de boutoir sont marqués sur tous ses contemporains, ressemble à ces redoutables sangliers que l'on appelle des solitaires. S'il n'a pas eu beaucoup de disciples, il a fait en cela beaucoup d'élèves.

Cette prédisposition de casseur de vitres, que Proudhon doit à son tempérament de paysan du Danube, à ses origines plébéiennes, à la façon dont

il a fait ses études tout seul et par morceaux, aux difficultés de sa vie première qui ont tenu longtemps un écrivain d'élite dans les occupations infimes de bouvier et de garçon de cave, fut aggravée encore par la méthode qu'un réfugié allemand Karl Grün, paraît lui avoir enseignée. C'est la méthode dialectique de Hegel. Suivant ce philosophe et suivant Proudhon, toutes les choses se présentent à l'esprit humain et se développent dans la réalité sous forme d'antinomies, c'est-à-dire en opposition complète l'une avec l'autre. Vous concevez, par exemple, l'idée de propriété privée; cela engendre l'idée contraire de propriété commune. Une société s'organise sous le régime de la libre concurrence; de la concurrence naît le monopole, qui en est la contradiction, et ainsi de suite. Dans l'évolution de toute institution ou de toute idée, il y a de la sorte une première phase, qui est *la thèse*; une seconde phase, qui est *l'antithèse*. Après quoi le problème consiste à opérer *la synthèse*, c'est-à-dire à découvrir un principe supérieur qui domine et concilie les deux premiers; à résoudre et à effacer l'opposition primitive dans une harmonie où les deux extrêmes se combinent et s'équilibrent.

Je n'ai pas à faire la critique de cette méthode; il y faudrait tout un cours de philosophie. A peine ferai-je remarquer que parfois Proudhon manœuvre assez mal son appareil dialectique; qu'il crée des oppositions, quand il n'en rencontre pas dans la réalité; qu'il fait de fausses antithèses, comme on fait de fausses fenêtres sur une maison, pour la symétrie; qu'il cherche une conciliation là où il faudrait résolument choisir entre deux opinions incompatibles, semblable à quelqu'un qui entre ces deux affirmations : 2 et 2 font 4 et 2 et 2 font 5, s'obstinerait à trouver un compromis. Mais le peu que j'ai dit des procédés logiques et quelque peu scolastiques auxquels il se complaît suffit à faire comprendre les positions successives que prend Proudhon à propos de chaque problème. En tout sujet il plaide le pour et le contre. Il a dit par exemple tous les dangers, toutes les injustices, tous les inconvénients de la propriété individuelle; il en dira ensuite, parfois dans un autre ouvrage, tous les avantages, toutes les grandeurs, toutes les beautés. Il agit de même pour les machines, pour les impôts, pour le socialisme, dressant toujours en face l'un de l'autre un tableau poussé au rose et un tableau poussé au noir. C'est le sens du gros volume qu'il a intitulé : *Système des contradictions économiques* (octobre 1846).

Cette façon de tenir pour chaque œuvre humaine une comptabilité en partie double lui donne une figure équivoque. Ami et ennemi de tout le monde, telle paraît être sa devise. Il semble un sophiste qui s'amuse à jongler avec les idées, à dire tour à tour blanc et noir; qui se tient toujours prêt à argumenter contre n'importe qui et contre n'importe quoi pour la joie maligne d'exercer

L'esprit contrariant qu'il a reçu des cieux.

Pascal disait de l'homme : « S'il s'élève, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je l'élève, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible. » Proudhon paraît se donner cette fonction de Méphistophélès de la démocratie envers tout penseur qui affirme.

Avant 1848, il avait ainsi accumulé beaucoup de thèses et d'antithèses. Mais où était la synthèse ? On la cherchait; et, en fait d'élément positif ou se raccrocher au milieu des ruines qu'il avait entassées, on ne trouvait guère que ceci: que le mal social était profond; que, pour le guérir, on ne pouvait compter ni sur l'association, ni sur l'intervention de l'Etat; qu'il fallait une réorganisation économique profonde, une transformation intégrale, faite au moyen de la science et de la liberté. Les événements de la Révolution le forcèrent à se faire et à publier sa doctrine au jour le jour. Réfugié en Belgique à la suite d'un procès de presse. Mais 1849, il a l'imprudence de revenir à Paris; il est reconnu, arrêté et, jusqu'à la fin de la République, il demeure en prison. Ce fut peut-être une bonne fortune pour lui. Il échappe à l'éparpillement de l'homme d'action. Il peut se replier, se concentrer sur lui-même. Il écrit, sans compter d'innombrables articles de journaux, deux livres: *Les Confessions d'un révolutionnaire* Nov. 1849 et *L'Idée générale de la Révolution* Juillet 1851. C'est là que sont contenues ses opinions de cette époque: car avec lui, plus qu'avec personne, il faut toujours dater.

Pour ne parler que du rôle assigné par lui à l'Etat, il n'est pas hostile, non plus que Considérant, à une intervention provisoire et modérée des pouvoirs publics dans le domaine économique tel qu'il existe. Considérant, sous le nom de garantisme, voudrait un ensemble d'institutions garantissant à tout membre de la Société un minimum de bien-être. Proudhon, lui aussi, plus d'une fois, fait appel à l'autorité: « Car pourquoi, dit-il, pour changer les choses, ne me servirais-je pas des choses mêmes? » Il dit encore, ce qui n'est pas moins formel: « Puisque l'Etat est le grand ressort de la société, nous nous servirons de l'Etat ». Mais ce n'est pour lui qu'une concession à des nécessités momentanées, et le système politique qu'il préconise alors pour l'avenir est *l'anarchie*.

On appelle couramment Proudhon le père de l'anarchie. Mais il convient de se rappeler qu'il a eu beaucoup de précurseurs, à commencer par Jean Jacques, qui, avant d'écrire le *Contrat social*, avait crié anathème à la société et à ses lois. Les négateurs passionnés de toute autorité abondent dans l'époque romantique: ils ont les honneurs du roman, témoin *Jean Shogav*, un personnage de Charles Nodier, ou *Stello*, le héros maladif d'Alfred de Vigny. En 1841, un communiste J. J. May, dans le journal *L'Humanitaire*, écrivait ceci: « Le gouvernement démocratique doit être *anarchique*, dans l'acceptation scientifique et non révolutionnaire du mot ». Mais c'est quand même Proudhon qui a ramassé, condensé en théorie des idées qui avant lui ne se présentaient que sous forme de boutades éparses.

Ce n'est pas qu'il soit arrivé d'emblée à une conception nette et décidée. Certes, il est d'avis, dès le début, que le gouvernement de l'homme par l'homme est oppresseur. Mais il oscille, il flotte. Tantôt il prévoit quatre pouvoirs dans la société réformée à son gré. Ailleurs il dit que le pouvoir, dominateur de la société, doit en devenir l'esclave. Il veut le réduire à un rôle de « serviteur obéissant et subalterne. » C'est presque la formule de Louis Blanc : l'État-maître transformé en État-serviteur. Il ne revendique pas la liberté absolue ; il la veut déterminée, non arbitraire et capricieuse ; il écrit : *summa lex, summa libertas*, ce qui peut se traduire ainsi : Plus la liberté est réglée, plus elle est grande. Il semble que la méthode même de Proudhon dût l'empêcher de s'arrêter à une négation complète de l'autorité. En effet, si l'autorité est la thèse, l'anarchie en est la parfaite antithèse : il reste à découvrir le principe supérieur qui les conciliera. — En 1848, il est toujours hésitant ; il est représentant du peuple, il exerce ainsi sa parcelle de pouvoir ; mais peu à peu, ses aspirations anti-autoritaires se précisent. En 1849, il soutient que la *constitution politique*, ayant pour base l'autorité et formée par la distinction des classes, la séparation des pouvoirs, la centralisation administrative, la hiérarchie judiciaire, la représentation de la souveraineté, doit être remplacée par une *constitution sociale*, fondée sur le libre contrat et sur l'organisation des forces économiques, et que celle-ci doit tuer celle-là. Il déclare la guerre à trois autorités : celle du coffre-fort ou le capitalisme, celle du trône ou l'absolutisme, celle de l'autel ou le catholicisme. Mais il a encore des ménagements pour d'autres formes de l'autorité. Tout en attaquant le suffrage universel, il a quelques politesses à son égard et il lui accorde une importance assez grande pour que sa suppression lui paraisse un motif suffisant de révolte. Il réduit les fonctions du pouvoir à protéger le droit acquis et à maintenir la paix, mais il lui concède ainsi la police de la société. Il se borne, en somme, à ce moment, à vouloir transporter du gouvernement à l'ensemble des citoyens la force publique, et quand il développe à son tour sa petite utopie, il met l'élection partout dans la cité de ses rêves : Election des prêtres par les fidèles, des juges par les justiciables, des officiers par leurs subordonnés, des instituteurs par les conseillers généraux et municipaux, des ministres par les fonctionnaires des différents services auxquels ils devront présider. Il veut que les frais de douane soient supportés par ceux qui en profitent, les industriels et les commerçants. Pourtant, au sommet, il maintient une assemblée nationale, chargée de vérifier les comptes, de faire les lois, de fixer le budget, de juger les différends entre les diverses administrations. On peut dire qu'il disperse, divise, mutualise l'autorité ; il ne la supprime pas encore.

C'est seulement en 1851 qu'il conçoit et prêche l'anarchie pure. Il veut remplacer la centralisation des pouvoirs politiques par la centralisation intelligente et libérale des forces économiques. Il veut, dit-il, en d'autres

termes, immerger le système gouvernemental dans le système économique. La formule est vague : mais il s'efforce de la préciser. Point de gouvernement : car tout gouvernement est un gouvernement de classe, agissant au profit des uns, au détriment des autres. Plus de lois, fût-ce à la majorité, fût-ce à l'unanimité des voix. Aucune institution politique, à quelque degré que ce soit. Mort à l'autorité, vieux principe qui vient de la famille patriarcale ! A sa place, le contrat, toujours et partout le contrat. Non pas le contrat social tacite et présumé, à la façon de Rousseau. Proudhon n'a pas assez d'injures pour celui qu'il nomme le charlatan genevois. Il va jusqu'à dire qu'un écrivain mérite d'être disqualifié, rien que pour avoir cité ce piètre personnage. Non, il entend un contrat débattu, consenti, signé individuellement.

Il en suit les conséquences en tout domaine. Plus de juges, des arbitres désignés par les parties elles-mêmes. Plus d'instruction publique : des écoles libres et privées : tout au plus, pour mettre un peu d'ordre, un Bureau central d'enseignement, mais sans aucun moyen d'imposer ses volontés. Plus d'administration des finances : seule la Cour des Comptes maintenue comme bureau de statistique. Plus d'armée, plus de patrie : il y a des lieux de naissance, non des nationalités : des groupes se formeront librement, toutes les populations parlant la même langue peuvent se rapprocher pour vivre et administrer en commun leurs intérêts. Mais que faut-il toujours pour constituer un groupement nouveau ? Un pacte formel qu'il résume ainsi :

« Promets-tu de respecter l'honneur, la liberté et le bien de tes frères ? Promets-tu de ne t'approprier jamais, ni par violence, ni par fraude, ni par usure, ni par agiotage, le produit ou la possession d'autrui ? Promets-tu de ne mentir et tromper jamais, ni en justice, ni dans le commerce, ni dans aucune de tes transactions ? »

— Qui n'accepte pas ce pacte fait partie de la société des sauvages. Il n'a qu'à s'en aller ou à mourir.

Une histoire n'est pas un ouvrage de controverse sociologique. Nous n'avons donc pas à discuter le système de Proudhon. Il nous suffit d'y signaler certaines pièces qui s'agencent mal entre elles. Il dit : Pas de lois ! et il dit ailleurs : Chaque corporation fera la sienne, ce qui suppose forcément un vote, une minorité convenant de se soumettre à la volonté de la majorité. Il fait intervenir, pour la constitution de la valeur, l'État qu'il a supprimé. Il veut encore que la commune, le département, l'État concèdent à de grandes compagnies ouvertes les chemins de fer, les canaux, les routes : qu'ils vérifient ensuite les comptes de ces grandes compagnies et prononcent, si cela leur paraît nécessaire, leur dissolution ; et ce sont là au premier chef des actes d'autorité. Au fond, quoique Proudhon, avec son outrage habituelle, déclarât : — « Entre le régime des lois et le régime des contrats pas de fusion possible, il faut opter » — il se heurtait à l'impossibilité de supprimer, dans un état social quelconque, l'un de ces deux éléments essentiels, l'*individuel* et le *collectif*. Il n'était pas lui-même arrivé à sa théorie

définitive ; il ne devait y parvenir que douze ans plus tard, en 1863, quand il publia son ouvrage sur *le principe fédératif*. Il découvre alors dans la fédération, dans l'union souple établie par ce système entre les différents groupes, la conciliation qu'il n'avait pas su voir entre la liberté et l'autorité. Il le reconnaissait loyalement :

« Si, en 1840, écrivait-il le 2 novembre 1862, j'ai débuté par *l'anarchie*, conclusion de ma critique gouvernementale, c'est que je devais finir par la fédération, base nécessaire du droit européen et, plus tard, de l'organisation de tous les États. »

Mais, en attendant cette synthèse finale, les truculentes négations de Proudhon faisaient leur chemin dans le monde. On peut admirer tant qu'on voudra la verve de ses critiques et l'éclat de ses formules ; on ne peut nier qu'il ait agi sur les partis avancés de son temps comme un dissolvant ; il est certain aussi que ses théories de liberté absolue, par une réaction très naturelle, ont contribué à jeter la France dans les bras du despotisme, auquel il pardonnait trop aisément : car il qualifiait le Coup d'État « de polissonnerie de collège » et il s'en consolait en disant : « Les rouges sont finis ; moi, je reste. »

Ayant même orientation, mais ne sacrifiant pas la société à l'individu, apparaît ou reparait alors la *législation directe par le peuple*. C'est le système où le peuple se passe de représentants et vote en personne les lois qui le régissent. Pratiqué jadis dans Athènes et dans Rome, usité encore dans les petits cantons Suisses, recommandé par Rousseau pour des États très restreints, il est, en 1848, remis en honneur par un Allemand, Rittinghausen, qui se rattache par ses origines à la vieille noblesse française et par ses convictions à la démocratie. Il est bientôt connu et approuvé de tous. Considérant qu'il le vante comme la vraie solution du problème politique. Voici en quoi il consiste : D'abord une critique fort vive du système représentatif ou parlementaire, critique qui fut peut-être à la fois effet et cause du discrédit où tombèrent les deux Assemblées de la République : danger de voir l'intérêt du plus grand nombre remplacé par l'intérêt d'une petite minorité appartenant pour la plus grande part à la classe aisée ; désaccord fréquent et inévitable entre les désirs des électeurs et le vote des élus ; mauvaise composition des Assemblées, soit que les élections soient frelatées, soit que les intrigants et les bavards y aient plus de chances de succès que des hommes de valeur peu ambitieux et peu bruyants, soit enfin que la difficulté de connaître à fond les candidats oblige les gens à choisir parmi eux à l'aveuglette ; puis encore, dans l'Assemblée même, la chasse aux portefeuilles, les voix données à un ministre en échange de quelque faveur, les compromissions sans nombre en vue d'une réélection, etc... Mais comment remédier au mal ? En appelant le peuple à voter sur des choses, non plus sur des hommes. En lui remettant le soin de régler les affaires publiques qui sont les siennes. Pour cela diviser le peuple par sec-



— J'enca votre un plat de ma façon vous s'écrit dans votre avis, je crois j'avoir assez bien réussi quelque chose de ce genre, n'est-ce pas ?

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale)

tions de 10,000 hommes environ, soumettre à chaque section la question posée, préalablement éclaircie par des discussions dans la presse ou en réunions contradictoires, recueillir les voix pour et les voix contre qu'il suffit d'additionner séparément pour savoir ce que veut la majorité de la nation.

On objectait à Rittinghausen la complication que pouvait avoir la question posée et par conséquent le risque d'obtenir des réponses imprécises ou trop nombreuses. Il répliquait qu'on peut, pour toute question, prévoir un petit nombre de réponses possibles, le plus souvent *oui, non ou ni l'un, ni l'autre*; que, par suite, il était facile, après un court apprentissage, d'aboutir à une consultation rapide et à des votations décisives. On lui disait encore que le peuple était incapable de se donner lui-même une bonne législation. Il répondait qu'en ce cas il fallait lui ôter le droit de nommer des représentants, car il n'est pas plus aisé d'apprécier la valeur d'une personne que le bien fondé de telle ou de telle mesure. On ajoutait que le peuple avait trop à faire pour s'ériger par surcroît en législateur. Il reconnaissait qu'il faudrait simplifier la législation, ce qui ne serait pas un mal; mais il soutenait qu'il suffirait de quelques principes très nets pour régler quantité d'affaires embrouillées par les Codes: qu'avec deux soirées par semaine, au début, les citoyens auraient parfaitement le temps de faire le nécessaire et que bientôt même ils seraient à court de besogne.

L'expérience partielle, faite depuis lors en Suisse, a prouvé que ce n'est pas là trop attendre d'une démocratie dont l'éducation politique est développée. Mais, sous la République de 1848, les hommes d'action du parti démocratique se seraient contentés d'une approximation de ce système. Ledru-Rollin, le père du suffrage universel, comme on l'appelait, avait compris, après les étranges résultats donnés par les élections, combien il importe de l'organiser, de façon que la loi soit vraiment l'expression de la volonté générale. Il se reportait à la Constitution de 1793, disait en reprenant les idées et les paroles de Robespierre: Le peuple ne peut aliéner sa souveraineté aux mains d'une Assemblée de représentants qui le représentent mal: il reste seul et toujours souverain; il ne peut avoir que des délégués, des mandataires révocables, responsables et ne pouvant légiférer sans l'assentiment de leurs mandants. Cet assentiment, qui peut être formel ou tacite, est facile à constater. L'Assemblée des mandataires rédige, propose, discute et vote des projets de lois, qui n'acquièrent force de lois qu'après avoir été soumis à la sanction du peuple. C'est pour prendre des termes modernes le referendum obligatoire pour toute loi importante. La même Assemblée pourvoit aux nécessités secondaires par des décrets, pour lesquels le consentement populaire est présumé. La difficulté est de distinguer ce qui doit être matière à lois et matière à décrets. Mais elle n'est pas insurmontable, puisque des dispositions analogues fonctionnent sans encombre dans la Confédération Suisse. Toutefois *le Gouvernement direct par le peuple* c'est le nom qui fut donné en France au système, nom inexact, puisqu'il s'agit de régler l'exercice du pouvoir législatif et non du pouvoir exécutif suscita parmi les républicains et même parmi les proscrits de vives polémiques. On vit se reproduire entre eux des divisions qui rappelaient la pre-

mière Révolution. Louis Blanc publiait une brochure intitulée : *Plus de Girondins !* Et là, se piquant de défendre la pure doctrine des Jacobins et de la Convention, il exprimait la crainte qu'on ne remit ainsi les destinées du pays entre les mains de l'ignorance, de la routine, de l'erreur. L'historien doit relever cette défiance à l'égard du vote populaire; elle explique le dédain qu'à plus forte raison les classes dirigeantes professaient, pour la compétence politique du grand nombre.

Nous savons déjà que les préférences des républicains comme des monarchistes allaient à un gouvernement fort; que les partisans des libertés locales et personnelles étaient en minorité à l'Assemblée comme dans le pays. Le principe d'autorité, ainsi victorieux, eut aussi ses théoriciens. Je n'en citerai que deux. Emile de Girardin, dans la *Presse*, commence par nier la souveraineté populaire. Donc point de législateurs. « Les lois sont aux sociétés ce que sont aux édifices les échafaudages qui servent à les construire; quand les édifices sont construits, non seulement les échafaudages ne servent plus, mais ils nuisent ».

Il suffirait d'une loi pénale acceptée par tous à l'unanimité et punissant toute atteinte incontestable portée à la liberté d'autrui ou à sa propriété. Girardin ne nous dit pas comment cette unanimité serait constatée, comment cette loi serait votée. Mais, anarchiste à rebours, il ne songe pas, en niant l'utilité d'une assemblée comme Proudhon et Considerant, à diminuer, comme eux, le pouvoir exécutif. C'est bien un projet de *gouvernement direct* qu'il développe. Il propose l'élection au suffrage universel d'un homme qui sera proclamé *ministre du Peuple et maire de France*, élu pour un an et toujours rééligible. Les onze candidats qui, après l'élu, auront réuni le plus de voix, formeront une commission de surveillance et de publicité et seront nommés dans les mêmes conditions. L'un gouverne, les autres contrôlent. En cas de conflit entre le maire de France et ses surveillants, le peuple tranche le différend. S'il réélit le premier, il lui donne raison; sinon, il lui donne tort et du même coup désigne son remplaçant.

Que fait ici Girardin? Il trace presque le programme de la constitution impériale. Un souverain élu par un plébiscite et ayant un pouvoir absolu, sauf ratification de ses actes par le peuple. Il ne se demande pas si par hasard le pouvoir, du côté de l'élu, est réel et énorme, fictif et nul du côté des surveillants réduits à de vaines remontrances et du peuple qu'on ne consulte qu'après coup. Mais il aboutit curieusement par sa prétendue suppression du principe d'autorité au despotisme le plus cru. Il ne faut pas s'étonner si Girardin fut de ceux qui se rallièrent assez vite au souverain créé par le Coup d'État; le nouveau régime se rapprochait de celui qu'il avait rêvé; il flattait sa vanité d'inventeur. A ce titre, son système, qui aurait pu passer pour la fantaisie d'un isolé, est un des symptômes de l'état d'esprit qui aida le Second Empire à s'établir.

On peut signaler au même titre le *Système de politique positive* qu'Auguste Comte commence à livrer au public en 1851. Pour lui non plus, point de souveraineté populaire ; pas même de droit individuel ; l'individu est une abstraction. Voulant trouver un principe de sociabilité qui rapproche les hommes, il le cherche dans une foi commune et il veut fonder une nouvelle Église qui exercera une dictature spirituelle, qui conseillera, classera, jugera. Quant aux intérêts matériels, ils seront réglés par les chefs d'industrie qui exerceront une dictature temporelle, agiront, commanderont. Stuart Mill appelait cela « le système le plus complet de despotisme spirituel et temporel qui soit sorti d'un cerveau d'homme, excepté, peut-être, celui d'Ignace de Loyola. » Son éclosion dans un cerveau philosophique montre à quel point la restauration de l'autorité était alors une idée circulant dans l'air et elle nous explique pourquoi Auguste Comte fut, lui aussi, au début, un des admirateurs du Coup d'État.

Mais dans le monde bourgeois existe en même temps une tendance à dépouiller l'État de toute prérogative, du moins pour ce qui concerne le domaine économique. Les économistes répèteraient volontiers le mot de Bentham à l'adresse du gouvernement : « Ote-toi de mon soleil ! » On a peine à se figurer jusqu'où est poussée leur méfiance à son égard. Joseph Garnier veut lui enlever le droit de battre monnaie ; un autre, le droit d'enseigner. Molinari ne répugne pas à la pensée d'abandonner à l'initiative privée la police et la défense nationale. Une bataille incessante se livre pour savoir si l'État interviendra entre le patron et l'ouvrier ; les économistes s'y opposent de toutes leurs forces et proclament une liberté de l'industrie, qui, séparée de l'égalité, n'est que l'oppression des plus faibles. Une partie de la bourgeoisie en a conscience et accepte en certains cas le redressement par l'État de la balance faussée par les lois antérieures ; mais le gros de la classe aisée se sert du principe du *laissez faire* pour maintenir ses privilèges en repoussant toute modification de l'organisation économique, quitte à repousser le même principe, le jour où il devient un argument en faveur de la liberté des coalitions ou des échanges ; ce jour-là, comme elle a intérêt à faire protéger par l'État la fabrication et la vente de ses produits, elle accepte, elle réclame à son profit cette intervention qui, exercée au profit des autres, a été déclarée par elle anti-scientifique et abominable.

On voit, sans que j'insiste davantage, l'enchevêtrement extrême des théories qui s'entrecroisent dans ces années d'effervescence cérébrale et qui font que tous les théoriciens et tous les groupes sont à la fois adversaires et alliés. Puisse le bref exposé que je viens d'en tracer éclairer la route où nous allons maintenant suivre ces opinions en action !



Après les *théories* il est temps d'aborder les *lois* et les *faits* économiques. Nous les classerons en trois catégories, selon qu'ils se rapportent *à la production, à la circulation, à la répartition* de la richesse.

CHAPITRE III

LA PRODUCTION

LE DROIT AU TRAVAIL

Chaque époque a sa façon de poser les problèmes qui la tourmentent et il serait aussi puéril que superflu de lui reprocher de ne pas les avoir posés autrement. Les hommes de 1848, idéalistes et rationalistes, devaient donner une forme juridique aux aspirations des travailleurs vers une meilleure organisation sociale. Ils ont dit : « Tout membre de la société doit pouvoir subsister. S'il n'a pas de propriété, il a le droit de vivre par son travail. » Ils ont donc demandé à la société de reconnaître et d'inscrire dans la Constitution *le droit au travail*.

Il ne faut pas dire, comme on l'a dit quelquefois : Qu'importe un nouveau droit sur le papier ? Cette reconnaissance théorique donnera-t-elle à manger à ceux qui meurent de faim ? — Non, sans doute ; mais la proclamation d'un droit nouveau est toujours chose grave. Même non réalisé, même restant à l'état d'article non observé du pacte social, le droit ainsi reconnu et consacré est comme la pierre d'attente d'un édifice futur. Le fait seul qu'il est formulé inquiète la conscience de ceux qui le violent, soutient et stimule les réclamations de ceux qui en désirent la mise en œuvre. Il ne permet pas d'oublier, il maintient à l'ordre du jour le problème dont il apparaît comme la solution idéale. Les hommes de ce temps-là ne s'y trompèrent point. Partisans et adversaires du droit au travail le défendirent et le combattirent avec un égal acharnement. Et, en effet, l'admettre ou le rejeter, c'était affirmer que la Révolution de 1848 devait être ou n'être pas sociale.

L'idée en remontait au moins jusqu'à Montesquieu. N'a-t-il pas écrit : « Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent pas les obligations de l'État, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé. » On pourrait la noter chez Rousseau : « Tout homme a naturellement droit à ce qui lui est nécessaire. » On la retrouverait dans l'ordonnance rendue par Turgot en 1776 et, naturellement, elle avait reparu plus nette au temps de la première Révolution, au moment où le travailleur devenant citoyen ne voulait plus de l'aumône, mais réclamait, au nom de la dignité humaine, la faculté de gagner sa vie en travaillant. A la Constituante de 1789, Target avait proposé cet article qui devait figurer dans la

Déclaration des droits de l'homme : « Le corps politique doit à chaque homme des moyens de subsistance soit *par la propriété*, soit *par le travail*, soit *par le secours de ses semblables*. » La proposition fut repoussée et Malouet, qui avait présenté un plan pratique pour payer cette dette de la société, n'eut pas plus de succès. La Convention fut plus hardie, plus généreuse. La Constitution de 1793 disait à l'article 21 : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit *en leur procurant du travail*, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Mais la Constitution ne fonctionna pas. Le plan de Barrère pour l'abolition de la misère ne fut pas appliqué. L'obligation imposée à l'État demeura lettre morte ; elle disparut même des Chartes et des Constitutions que se donna ou subit la France. Elle ressuscita dans les théories socialistes ; Babeuf y avait fait allusion ; les ouvriers insurgés de Lyon écrivirent sur leur drapeau cette tragique devise : « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* ». Fourier dit à son tour : « Nous avons passé des siècles à ergoter sur les droits de l'homme sans songer à reconnaître le plus essentiel, celui du travail, sans lequel les autres ne sont rien. » Mais, si Fourier peut passer pour le père de la formule, Considérant en fut le père nourricier. Louis Blanc, Pécqueur, et, avec eux des démocrates, l'adoptèrent, la popularisèrent ; Lamartine lui-même l'acceptait pour certains cas exceptionnels. Elle devint un mot de ralliement pour les ouvriers et il ne faut pas s'étonner si, dès le 25 Février, le Gouvernement provisoire fut sommé de la proclamer. On sait la promesse solennelle qui fut le résultat de cette sommation. Le soin de la tenir revenait à la Constituante. La question se représenta entière devant le *Comité de Constitution*.

Considerant l'y défendit en disant : « Si ce droit n'est pas nettement reconnu, les ouvriers penseront que la Révolution est encore escamotée. » Il le montrait comme corrélatif du droit de propriété et il ajoutait : « Ceux qui n'ont pas la terre, qui n'est pas l'œuvre de l'homme, doivent avoir un équivalent. » Odilon Barrot, Coquerel, Ch. Dupin l'attaquèrent, en faisant porter la discussion sur les moyens de le réaliser. La majorité se rallia pourtant à la formule rédigée par Cormenin : « *Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant ; la société doit, par les moyens généraux et productifs dont elle dispose et qui seront organisés ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent se procurer autrement de l'ouvrage*. » C'est sous cette forme qu'il figure dans le projet déposé le 19 juin devant la Constituante. Deux autres articles renforçaient cet article :

« ART. 2. — La Constitution garantit à tous les citoyens : la liberté, l'égalité, la sûreté, l'instruction, le travail, la propriété, l'assistance. »

ART. 132. — Les garanties essentielles du droit au travail sont : la liberté même du travail, l'association volontaire, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit

et l'établissement par l'Etat de grands travaux d'utilité publique, destinés à employer, en cas de chômage, les bras inoccupés ».

Mais survenant les journées de Juin, aussitôt recul. Les bureaux de l'Assemblée sont chargés d'examiner le projet, et huit sur quinze sont d'avis de repousser ce que Considérant a appelé le commencement du droit ouvrier. Le combat se livra surtout entre Thiers, délégué du troisième, et Crémieux, délégué du dixième ; et quand le Comité, au mois d'août, revisa le premier texte, le droit au travail fut abandonné à une grande majorité. Aux trois articles qui le reconnaissaient en furent substitués deux autres ainsi conçus :

ART. VIII (du préambule).— La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes ; elle doit l'existence aux citoyens nécessiteux soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

ART. E (de la Constitution). La constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.

La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement par l'Etat, les départements et les communes de travaux publics, propres à employer les bras inoccupés ».

Marrast avait dit dans son rapport : « La forme est changée ; le fond reste le même. Rien n'était moins exact et personne ne s'y méprenait. D'une part, un droit formel pour l'individu non propriétaire se transformait en un élastique devoir d'assistance sociale envers les nécessiteux ». D'autre part, l'engagement de fournir du travail aux sans-ouvrage était remplacé par celui de protéger les citoyens dans leur travail, ce qui était chose toute différente. Enfin, au lieu des garanties accordées aux prolétaires, il n'y avait plus qu'une vague promesse « de favoriser et d'encourager le développement du travail. » C'est sur ces textes édulcorés que s'ouvrirent les débats à l'Assemblée. Déjà Jean Reynaud avait amorcé la discussion, en proposant une sorte de contre-projet, dans lequel il était dit entre autres choses : les lois « ont pour but d'assurer à tous les membres de la société, par l'action des particuliers ou de l'Etat, les conditions naturelles de vie : la propriété, la famille, le développement physique, intellectuel et moral ». En conséquence, « la subsistance sera garantie à tous les citoyens, moyennant un travail convenablement limité. » Mais, sans voter sur le fond, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Les débats ajournés vinrent en leur temps, brillants et solennels ; on y attachait une importance que prouve suffisamment cette phrase de Thiers : « C'est l'humanité entière qui nous entend ».

La vraie bataille s'engagea sur un amendement déposé par le bon démocrate Mathieu de la Drôme. Il consistait à remplacer l'article VIII par celui-ci :

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion

et sa propriété. Elle reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, au travail et à l'assistance. »

Il y eut vingt-et-un orateurs inscrits. Neuf d'entre eux, qui ne parlèrent point, firent imprimer leurs discours. On put voir dans ce tournoi oratoire se heurter trois opinions représentant les trois groupes dont j'ai parlé au chapitre précédent, et cela (je prie de croire que je ne cherche pas une vaine symétrie) sur trois points essentiels.

Le désaccord portait d'abord sur la *conception du rôle de l'Etat*. Rôle négatif en matière économique, disait Thiers avec les économistes. Sa politique doit être celle de l'abstention. Billaut, futur ministre de l'Empire, mais alors en coquetterie avec la démocratie, avait dit : « Quand l'ouvrier de bonne volonté qui n'a pour toute fortune que ses bras vient dire à la société : — Je suis prêt à travailler, mais je ne trouve pas de travail — faudra-t-il que la société réponde : — Je ne puis rien pour toi, meurs, je t'oublie. — » Et il ajoutait : « Contre une telle inhumanité l'Assemblée tout entière se soulève. » A ce moment, des voix diverses l'interrompirent en criant : « Mais du tout, du tout ! » A l'appui de ce nihilisme gouvernemental Thiers et d'autres avec lui essayaient de démontrer que la reconnaissance du droit au travail était inutile ; que, grâce aux machines, la situation des ouvriers avait beaucoup grandi ; que la part des salaires était plus considérable qu'autrefois dans le prix de revient d'un produit ; que par conséquent les gains des entrepreneurs avaient diminué ; que c'étaient ceux-ci qui auraient eu besoin du secours de l'Etat, si l'Etat devait jamais secourir une classe de citoyens aux dépens des autres. Tocqueville apporta un autre argument. Il reprocha aux socialistes et aux ouvriers d'avoir de bas appétits, de s'occuper exclusivement des intérêts matériels, de faire appel ainsi aux passions les plus grossières. Mathieu de la Drôme ayant rappelé que la faim et la soif font souvent des révolutions, des murmures avaient éclaté contre cette interprétation matérialiste de l'histoire. Tout ce qu'on accordait, c'était la charité individuelle, et Thiers faisait l'éloge de l'aumône qui, suivant lui, n'avait rien d'humiliant et qui était l'exercice de la plus chrétienne des vertus.

La Commission, moins sèche, consentait que l'Etat fût l'organe de la charité collective. Elle voulait bien lui reconnaître un devoir à l'égard de ses membres « nécessiteux » ; mais elle ne voulait pas admettre que ce devoir engendrât, comme c'est l'ordinaire, un droit corrélatif. On craignait, disait-on, que l'inscription de ce droit dans la loi n'autorisât chaque citoyen sans travail à le revendiquer contre la société ou même contre les individus. Au fond une grosse question philosophique était engagée dans cette argumentation : c'est la distinction des devoirs de justice et des devoirs de charité. Cousin publiait à ce sujet une brochure que la rue de Poitiers répandit à profusion. Il y mettait en opposition les devoirs stricts ou parfaits et les devoirs larges ou imparfaits ; les premiers obligeant rigoureusement les gens



LA MARCHÉ SOUS LA RÉPUBLIQUE UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — F. F. SOCIÉTÉ — D'après un document de la Bibliothèque Nationale

et avec sanction de la loi civile, par exemple leur défendant, sous peine d'encourir l'amende ou la prison, de voler, d'injurier, de blesser, de tuer, créant en certains cas des obligations positives, comme celles qui consistent à no-
 LIV. 679.— HISTOIRE SOCIALISTE.— LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIV. 179

rir ses parents dans la détresse, à défendre la patrie, à obéir aux lois, etc., les seconds (tissu souple et lâche, qui se resserre ou s'étend au gré de chaque conscience individuelle) pouvant être à volonté remplis ou négligés, suivant la générosité des personnes ; tels étaient les devoirs ordonnant de secourir ses semblables. Les premiers pouvaient être du domaine de la politique, entrer dans les lois ; les autres, au contraire, étaient du domaine de la morale pure ; on pouvait en conseiller, non en imposer l'accomplissement. Or, la Commission mettait au compte de l'État le devoir large de procurer du travail à ceux qui en manqueraient. C'était une dette qu'il paierait, quand il pourrait. En somme rien n'était changé à ce qui avait existé, puisque la monarchie elle-même avait admis et organisé des secours publics, des ateliers de charité.

Mathieu de la Drôme et ses amis luttèrent contre cette conception étroite et voulaient que l'État fût l'agent de la solidarité qui unit les membres d'une même société. Beaucoup d'entre eux, Ledru-Rollin, Crémieux, Mathieu de la Drôme lui-même, n'étaient point socialistes et le disaient bien haut. Mais, en présence de la misère, prouvée surabondamment par l'insurrection récente, ils réclamaient de la société un engagement ferme, non seulement à procurer du travail aux gens, quand elle en aurait à sa disposition, mais à organiser les choses de telle façon que le travail ne manquât pas en cas de chômage des ateliers privés, que personne ne fût exposé à mourir de faim faute de pouvoir atteindre aux moyens de production. Ils rappelaient qu'au fort des journées de Juin l'Assemblée avait renouvelé les promesses faites aux travailleurs par le Gouvernement provisoire : « Ouvriers, on vous trompe, on vous égare ; le pain est suffisant pour tous ; la Constitution garantira à jamais l'existence à tous. » Ils disaient que la charité est une belle vertu qui aura sans doute sa récompense dans un autre monde ; mais que la société, qui s'occupe de ce monde-ci, a d'autres devoirs que les simples particuliers ; que civilisation, que Révolution obligent ; que le progrès consiste pour les peuples à faire entrer de plus en plus dans le domaine de la justice ce qui était jadis abandonné à l'arbitraire de la bonté. Ils ne disaient pas (car ils tâchaient de ne pas irriter leurs adversaires), mais ils auraient pu dire qu'il y avait une cuisante ironie, de la part de gens bien rentés et bien nourris, à taxer de matérialisme des ouvriers, qui, pour prix d'une victoire, avaient demandé seulement qu'on leur assurât la faculté de travailler. Ils répliquaient seulement que socialistes et prolétaires étaient autant que personne des hommes d'idéal. Mais tous les efforts pour modifier le rôle de l'État étaient neutralisés par une pensée que tous, partisans et adversaires, avaient également ; c'est qu'au fond le droit au travail implique une nouvelle organisation économique, et c'était le second point du débat.

On allait répétant des paroles prononcées par Proudhon dans le Comité des finances : « Donnez-moi le droit au travail ; je vous abandonne la pro-

priété. » Il voulait dire qu'on ne peut organiser l'un sans modifier l'organisation de l'autre. On crut, ou l'on feignit de croire, qu'il s'agissait d'abolir la propriété privée, et la question de la propriété se trouva jetée dans la controverse.

Sur ce point, deux opinions seulement. Personne ne réclame la suppression de la propriété individuelle. Mais les uns la considèrent comme quelque chose d'absolu, d'immuable, d'intangibles. Lantier ne déclare-t-il pas qu'il l'adore et la met sur un autel ? Les autres estiment qu'elle est soumise, comme toute chose humaine, à une évolution et peut avoir, suivant les temps, des prérogatives plus ou moins grandes.

Thiers, son avocat, la présente comme éternelle, comme ayant existé de tout temps et en tout pays et cela peut se soutenir, à condition qu'on ajoute que la propriété individuelle et la propriété collective ont toujours coexisté, mais que le dosage de l'une et de l'autre a varié infiniment, dosage qui est le fond du problème économique. Mais, sans faire cette distinction nécessaire, Thiers lui attribue une origine divine, en ce sens qu'il la montre inhérente à la nature de l'homme, laquelle est l'œuvre du Créateur. En vue de la légitimer, il lui assigne pour fondement le travail. Les premiers qui ont enclos et cultivé un terrain en sont devenus propriétaires, puis l'ont transmis à leurs enfants; l'héritage étant de droit naturel ou divin, comme la propriété, la possession du sol et de ses produits se trouve de la sorte pour jamais fixée et réglée. La loi civile n'a fait que consacrer la propriété; elle ne l'a pas créée. La Constitution peut et doit la garantir; elle ne peut ni la limiter ni la modifier. Or, le droit au travail, c'est-à-dire le droit pour les tard-venus d'avoir accès aux instruments de travail possédés par de plus heureux, est, en somme, un droit à la propriété d'autrui. Car on ne peut leur fournir du travail que par l'impôt, qui est un prélèvement sur la propriété. Mais cela ne peut être exigé, imposé, à moins qu'on n'admette que la propriété est un privilège accordé à quelques-uns au détriment des autres; et, comme cette hypothèse a été écartée dès le début, il ne reste qu'à condamner le droit au travail, ce que l'on fait sans hésiter.

A cette théorie superficielle de Thiers, inventant l'histoire et la préhistoire avec audace, Mathieu de la Drôme oppose une conception tout autre. Il raille cette propriété de droit divin, qui ne lui paraît pas plus vénérable que la royauté de droit divin. Au lieu de la faire descendre du ciel, il fait voir en elle une institution très humaine, qui repose, suivant la définition de Fénelon, sur la loi écrite, ou, suivant celle de Mirabeau, sur le consentement universel des membres de la société. Or, de que ses hommes ont fait, d'autres hommes peuvent le défaire, le modifier. Et, à son avis, puisque la terre est devenue le monopole d'un nombre limité de possédants, puisque, par l'extension de cette propriété individuelle, les droits de chasse, de pêche, de encillette, de pâture, dévolus à tous les hommes dans les sociétés primitives, ont

disparu peu à peu, il est juste et nécessaire qu'il y ait aujourd'hui une compensation pour ceux qui trouvent en arrivant au monde le sol et tout ce qu'il porte occupés, envahis, accaparés. Cette compensation, c'est le droit au travail. Comme le dit un autre orateur, le travail, c'est la propriété du pauvre, et il doit être garanti par l'Etat tout aussi bien que la propriété du riche.

Ceux qui défendent cette thèse font remarquer une contradiction criante : La loi punit le mendiant, le vagabond, l'homme qui ne travaille pas ; elle doit, en conséquence, assurer du travail à ceux qui, voulant travailler, n'obtiennent pas la besogne qu'ils réclament. La loi punit l'infanticide, parce qu'elle considère la vie humaine comme sacrée ; elle doit donc procurer du travail aux parents qui ne peuvent nourrir et élever leurs enfants, si on leur refuse le travail payé qui est le seul moyen d'existence pour ces enfants et pour eux-mêmes. Les prolétaires, dit à son tour Arnaud de l'Ariège, sont astreints à payer l'impôt, surtout celui du sang ; à défendre en cas de danger le sol de la patrie, c'est-à-dire la propriété des riches. Ceux-ci savent bien alors réclamer les bénéfices de la solidarité entre concitoyens ; pourquoi en répudieraient-ils les charges, en répondant aux pauvres qui veulent vivre en travaillant : Devenez ce que vous pourrez !

Les partisans de l'amendement le présentaient comme une conciliation, comme un essai d'accord équitable entre les deux classes qui forment la société. Ils demandaient à leurs adversaires si, oui ou non, ils voulaient fonder une démocratie ou éterniser le régime du privilège. Ils invitaient à inscrire le droit au travail dans la Constitution, non pas comme un engagement à supprimer immédiatement la misère, mais comme une promesse à terme, qui donnerait aux ouvriers le courage et la patience d'attendre qu'on pût la réaliser. Mais c'était précisément cette organisation future qui effrayait la partie bourgeoise de l'Assemblée. Elle n'en voulait ni dans le présent ni dans l'avenir. Bien que les socialistes se fussent sagement abstenus de prendre part aux débats, on rappelait à chaque instant que Proudhon avait présenté le droit au travail comme le commencement de la liquidation sociale. Duvergier de Hauranne citait ces mots de Vidal : « Le droit au travail, qu'on le sache ou non, implique nécessairement l'organisation du travail. » On alléguait que Considérant avait dit à peu près la même chose. On prétendait que tout droit reconnu est exécutable sans délai ; et l'on faisait peu à peu dévier la discussion sur le troisième point, la question des voies et moyens.

Elle ne fut pas traitée à fond. Mais Tocqueville et Thiers surtout en profitèrent pour combattre les systèmes socialistes. Ils firent remarquer, non sans raison, que l'Etat, pour se faire le pourvoyeur des sans-travail de toute profession, devrait avoir en tout lieu sous sa direction des ateliers de tout genre ; qu'il est ridicule d'offrir des terrassements à faire à des bijoutiers ou à des ciseleurs et de mettre la charrue ou le pic du mineur aux mains d'ouvriers élevés à Paris. Mais, ajoutaient-ils, il n'est pas question, n'est-ce pas,

de l'État fabricant, commerçant, agriculteur, entrepreneur ou commanditaire de toutes les industries. La chose est impossible, s'écriait Thiers avec conviction. — C'était éluder le problème avec prestesse. Il s'agissait précisément de savoir si du travail ne peut-être assuré à tous par l'organisation de vastes associations professionnelles fonctionnant sous le contrôle de l'État ; mais les socialistes étaient alors une infime minorité, surtout dans l'Assemblée ; ils avaient à parler devant une majorité aussi hostile qu'ignorante de leurs projets : Louis Blanc était en exil. Pourtant à Thiers qui leur criait : « Sortez enfin de vos nuages, apportez-nous vos idées ! » — Considérant, malade, répondit en relevant le défi. Il croyait posséder le secret de fournir du travail à tout le monde ; seulement il ne pouvait en quelques minutes, dans un discours improvisé, faire assister en quelque sorte à la naissance d'un monde nouveau ; il proposait à l'Assemblée de l'entendre, non pas dans des séances régulières où la discussion des affaires courantes absorbait tout le temps, mais dans quatre séances du soir, toutes facultatives, où viendraient ceux qui voudraient être éclairés à ce sujet. Le président refusa de mettre aux voix cette proposition, en alléguant que l'Assemblée n'était pas une classe ayant besoin de leçons ; et Considérant dut ajourner à beaucoup plus tard l'exposé des moyens pratiques qu'il avait dans l'esprit.

Forts du silence des socialistes, Thiers et Tocqueville déclarèrent que le communisme ne se discutait pas, que c'était la servitude, la mort de l'initiative individuelle, l'arrêt du travail, la transformation de la société humaine en une société d'abeilles ou de castors ; que l'association, prêchée par Louis Blanc et appelée par Thiers à huis clos « la plus ridicule de toutes les utopies », avait lamentablement échoué ; que le crédit mutuel et gratuit préconisé par Proudhon était une chimère ; qu'en somme le droit au travail consistait à donner quarante sous par jour aux ouvriers en chômage forcé ou volontaire ; qu'il aboutissait nécessairement aux Ateliers nationaux, et par suite à la guerre civile, à l'insurrection.

Thiers insistait en terminant sur des considérations financières. D'abord le trésor était vide et eût-il été en bon état, qu'on ne pouvait le mettre à contribution ; car il était le trésor du pauvre, formé surtout par l'argent de la classe la plus nombreuse qui était aussi la moins aisée. L'aveu était étrange dans sa bouche. Thiers le risquait dans son désir d'opposer au prolétariat des villes une autre portion du prolétariat. Il soutenait, en effet, que prendre sur le budget pour soulager la misère des ouvriers, c'était faire tout aux paysans.

Ses adversaires, craignant la réprobation que soulevait alors toute idée qualifiée de socialiste, se contentaient de proposer des mesures qui ne devaient imposer à l'État ou à la propriété aucun sacrifice grave et durable. Mathieu de la Drôme voulait qu'on encourageât l'agriculture pour faire refluer le trop-plein des faubourgs sur les campagnes. D'autres souhaitaient qu'on multi-

pliât les associations volontaires, qui peu à peu, en prenant de la force, assureraient leurs membres contre le chômage. D'autres disaient que les Ateliers nationaux n'avaient été qu'un expédient, un entrepôt momentané de la population souffrante, qu'il était très possible de faire autre chose et de faire mieux, de coloniser, de défricher, d'ouvrir progressivement à tous les membres de la société l'accès de la propriété agricole et industrielle, etc.

La majorité ne repoussa pas ces moyens vagues d'amélioration qui sont énumérés pêle-mêle dans l'article 13. Mais elle fut inexorable pour le principe du droit au travail. Glais-Bizoin eut beau introduire dans l'amendement de Mathieu de la Drôme ce texte atténué : « le droit à l'existence par le travail. » L'amendement fut rejeté par 596 voix contre 187. Monarchistes et républicains modérés, doctrinaires et catholiques avaient, pour la plupart, voté contre. Ce qui achevait le sens du vote, c'est que l'article 13, garantissant *la liberté du travail et de l'industrie*, pouvait être interprété comme déniait à l'État le droit d'intervenir entre ouvrier et patron. Cela était si bien dans la pensée de la majorité qu'un amendement de Jean Reynaud, proposant d'ajouter à cette formule équivoque : « sous la protection des lois et sous la surveillance de l'État », fut repoussé.

Cette élimination du droit au travail fut vraiment le complément parlementaire de l'écrasement du prolétariat aux journées de Juin. L'effet en fut considérable dans tous les pays, où la question sociale s'était posée dans les mêmes termes. « On sentait, écrit Quentin-Bauchart, que le débat renfermait une question de vie et de mort pour la société. Si le triomphe fut difficile, combien n'eut-il pas de retentissement en France et en Europe ! C'était comme la victoire de la civilisation sur la barbarie. » *

Le 2 novembre, jour des Morts, le droit au travail reparut devant l'Assemblée. Lors de la seconde lecture de la Constitution, Félix Pyat proposa cet amendement à l'article VIII :

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, son droit de propriété et son droit de travail. »

Son discours, brillant et agressif, remua plus de passions que d'idées. L'orateur fit cependant remarquer que le travail ne s'opposait nullement à la propriété : qu'il était, au contraire, un moyen de la généraliser, de la démocratiser. Il fit saillir ce contraste : le droit au travail refusé aux travailleurs par des gens dont beaucoup pratiquaient le droit à l'oisiveté. Il déclara la Constitution manquée, si elle ne proclamait pas, comme toute grande charte humaine, quelque chose de nouveau. Il se fit rappeler à l'ordre en disant que le peuple, créancier de la République, après lui avoir promis trois mois de crédit, était revenu le quatrième, jour pour jour, apporter son protêt au nom de la misère. Félix Pyat n'obtint que 86 voix, parmi lesquelles ne figura même pas celle de Proudhon — 100 voix de moins que Mathieu de la Drôme. La réaction allait vite en ce moment.

Le droit au travail était enterré, ce qui ne l'a pas empêché de ressusciter : en Prusse, où Bismark fut, en 1884, son champion inattendu ; en France, où il a été l'objet de pétitions émanant d'anciens fourieristes en 1891 ; en Suisse, où il a été soumis au vote populaire en 1893. Mais, pour en rester à 1848, il ne pouvait alors avoir une autre destinée. On n'en a point établi l'illégitimité. On n'a point réfuté cet argument : L'homme qui est né, sans autre propriété que ses bras et son intelligence, dans une société où tous les instruments de travail — terres, maisons, mines, machines, etc... — sont déjà appropriés, n'a que le choix entre ces trois partis, s'il ne veut pas se faire voleur ou assassin : émigrer, mourir ou obtenir un travail qui le fasse vivre. Si l'on admet que cet homme, qui n'est pas coupable, sinon de n'avoir pas trouvé des sacs d'écus ou des litres de rentes dans son berceau, ne saurait être condamné ni à l'exil ni à la mort, il faut bien conclure qu'il a le droit de réclamer à la société dont il subit les charges la possibilité de travailler. Le droit au travail n'est qu'un corollaire du droit à l'existence. Mais il ne faut pas se faire illusion sur son contenu. S'il ne mène pas à la destruction de la propriété, il conduit à une transformation de la constitution économique. Il implique l'existence d'une société collectiviste qui pourrait seule, en maintenant indivise la plus grosse part de la propriété, garantir à tous l'accès aux moyens de production. C'est ce qui fut compris par les socialistes aussi bien que par leurs adversaires. Aspiration d'une petite minorité, il n'avait pas de place dans une Constitution qui n'entendait rien changer au régime capitaliste. Il était qu'on ne passe l'expression la charrue mise avant les bœufs. La proclamation en était prématurée. Elle eût signifié que la Révolution sociale était faite ou allait se faire à brève échéance. Il exige pour être réalisé une série de changements dans les codes, les institutions, les mœurs et les cerveaux. Il ne peut être qu'un point d'arrivée, non un point de départ : que l'achèvement, non le commencement d'une longue évolution.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION DU TRAVAIL. — LOUIS BLANC ET LA COMMISSION DU LUXEMBOURG. LES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES DE PRODUCTION.

Le droit au travail nous est apparu lié intimement à l'organisation du travail. Nous sommes ainsi amenés à rechercher ce qu'on fit pour la transformer.

L'ennemi le plus acharné de Louis Blanc, Proudhon a écrit : « L'organisation du travail, tel est le problème de la Révolution de Février, et ce problème, c'est Louis Blanc qui l'a posé. » Il est donc juste d'accorder ici la place d'honneur à Louis Blanc.

Il a conçu deux choses qu'il a eu le tort, comme tous les socialistes de son temps et comme beaucoup de socialistes de tous les temps, de ne pas distinguer nettement : un idéal, c'est-à-dire un but lointain, et un ensemble de moyens propres à atteindre ce but, c'est-à-dire un système transitoire servant de pont entre le présent et l'avenir. Nous savons déjà qu'épris d'harmonie et d'unité il veut faire de la société une grande famille où chacun produira selon ses forces et recevra selon ses besoins. Et l'on ne peut contester une haute valeur morale à cet idéal qui suppose les forts aimant et soutenant les faibles ; les hommes supérieurs se reconnaissant, non pas plus de droits, mais plus de devoirs que les autres ; la puissance de dévouement augmentant à mesure qu'on s'élève dans l'échelle de l'humanité. Malheureusement il suppose aussi une humanité meilleure que celle qui vit autour de nous, guérie de son excès d'égoïsme par une longue pratique de la solidarité. Aussi n'est-il que l'étoile sur laquelle on peut se guider sans avoir l'espoir de la toucher du doigt. C'est une idée directrice : ce n'est pas une idée immédiatement réalisable.

En attendant que des générations plus heureuses et plus vertueuses que les nôtres sachent créer une société capable d'assurer à tous ses membres développement égal de facultés inégales et satisfaction égale de besoins inégaux, quelles sont les mesures qui peuvent acheminer en ce sens ? Nous sortons ici du domaine de l'absolu pour entrer dans celui du relatif.

Louis Blanc aborde la question par le côté de la production. Il a été surtout frappé des maux qu'engendre la concurrence. La concurrence, c'est la guerre des intérêts ; le duel des patrons et des ouvriers, des patrons et des patrons, des nations et des nations ; c'est le conflit perpétuel faisant des vainqueurs et des vaincus, des exploités et des exploités, créant dans le monde entier la division des hommes en riches et en pauvres, en millionnaires et en miséreux. Il faut tuer la concurrence. Peut-être Louis Blanc méconnaît-il ici ce que la concurrence peut avoir de fécond, quand, dépourvue de son venin, elle n'est plus désir d'écraser le voisin, mais simple émulation, envie de mieux faire que les autres et de se surpasser soi-même. Quoi qu'il en soit, pour faire cesser la lutte féroce des individus et des classes, Louis Blanc veut recourir à l'association qui rend solidaires les intérêts opposés. Il est le missionnaire de l'association.

Mais, pour mettre en œuvre ce mécanisme, il ne compte pas seulement sur l'initiative privée ; il veut le concours de l'État. Non pas qu'il veuille donner tout à l'État — « Cela, dit-il, c'est une idée saint-simonienne ; ce n'est pas la mienne ! » En matière politique, il place au-dessus de la loi, comme inviolables, un certain nombre de libertés qu'il énumère (presse, conscience, association, réunion, droit au travail). En matière économique, il n'entend pas que l'État soit producteur de toutes les choses nécessaires à la consommation ; il souhaite seulement que l'État crée ce qu'il appelle le

modèle de la société future ; qu'il aide à naître des associations qui seront l'embryon du monde égalitaire à venir. Pour cela il faut que l'Etat subventionne, commandite, encourage, en leur donnant au besoin des établissements rachetés aux patrons dans l'embarras, des associations ouvrières de



DROIT AU TRAVAIL (Caricatures de Cham) d'après des documents de la Bibliothèque Nationale

production, où les ouvriers choisiraient eux-mêmes leurs gérants, feraient eux-mêmes leurs règlements, où il y aura sans doute une hiérarchie pour l'exécution des travaux, mais où tous, faute de pouvoir déjà recevoir en proportion de leurs besoins, seront également rétribués, afin que ces ateliers

sociaux soient dès à présent de petites familles annonçant et préparant ce qui existera plus tard.

On objectait à Louis Blanc qu'en supprimant l'inégalité des salaires il tuait l'intérêt individuel, paralysait le grand moteur de l'activité humaine, détruisait le mobile égoïste qui, sans doute, fait place par instants à des motifs plus relevés, plus généreux, mais qui est le plus ordinaire et le plus puissant dans la vie de tous les jours. Il répondait que dans les *ateliers sociaux* ce stimulant serait remplacé par le point d'honneur, par l'esprit de corps, par la peur d'être traité de lâche et de voleur, par la conscience de travailler pour soi en travaillant pour les autres : que, d'ailleurs, le travail devenant de plus en plus court à cause des machines et du nombre accru des travailleurs, plus attrayant aussi, parce qu'il serait plus volontaire, la paresse irait disparaissant. Ce n'en est pas moins un des points les plus vulnérables du système. Louis Blanc concevait ses ateliers sociaux, comme si l'humanité plus altruïste qu'il espérait avait déjà existé autour de lui. Il méconnaissait aussi la difficulté qu'aurait pour vivre une poignée d'associations appliquant des principes socialistes au milieu d'une société reposant dans sa masse sur des principes capitalistes.

Ces ateliers sociaux devaient être organisés sur le même modèle par l'État qui leur apprendrait à fonctionner ; mais l'État se retirait au bout d'un an, les abandonnant à eux-mêmes. Alors les ateliers d'une même industrie se solidarisaient, afin de supprimer entre eux toute concurrence. Devenus une puissance, ils seraient les régulateurs du marché ; ils amèneraient ainsi les ateliers privés à disparaître ou à se fondre avec eux. Les diverses industries, une fois unifiées, s'entendraient avec des fédérations agricoles fondées sur des principes semblables, si bien que la société entière deviendrait une vaste Coopérative. Elle serait comme le corps humain où tous les organes collaborent à l'activité générale, sans qu'ils songent à se quereller. Rien n'empêcherait alors les peuples de s'allier et d'organiser la production de telle sorte que le libre échange, la suppression des douanes deviendrait facile et nécessaire.

Louis Blanc, qu'il s'en rendit compte ou non, aboutissait à une société plus que collectiviste. Mais, laissant dans l'ombre cette conséquence, il déclarait qu'on pouvait maintenir l'héritage, qu'il suffirait d'abolir les successions collatérales et de les donner aux communes pour reconstituer les biens communaux. Il répétait à qui voulait l'entendre que cette transformation devait être pacifique, progressive, que rien ne devait être imposé, que tout devait se faire lentement par le développement naturel de l'association croissant sous la protection tutélaire de l'État.

J'ai insisté sur ces théories de Louis Blanc, parce qu'il fut non seulement le président, mais le principal inspirateur de la *Commission du Luxembourg*, où socialisme fut ainsi quasi officiel.

La Commission de gouvernement pour les travailleurs se réunit des le 1^{er} Mars. Mais elle se constitua lentement. Louis Blanc, conformément à son principe de conciliation des classes, voulait qu'elle fût mixte, composée de patrons et d'ouvriers. Mais il n'existait plus en France d'organisation corporative régulière. Il fallait et c'était une résurrection d'importance singulière en faire renaître une. Chaque profession fut invitée à nommer trois délégués ouvriers, ce qui s'exécuta tant bien que mal ; ces délégués au nombre de 242 (1) et dont plusieurs étaient des femmes, désignèrent par le sort dix d'entre eux pour former un comité permanent. Le même procédé de sélection fut, quelques jours plus tard, appliqué aux patrons qui s'étaient présentés au nombre de 231. Puis dans des séances, tantôt plénières, tantôt restreintes, les délibérations commencèrent.

Louis Blanc y appela loyalement, naïvement, des hommes de tout parti connus pour s'intéresser aux questions sociales. Vidal, qui fut le secrétaire de la Commission; Pecqueur, qui en fut un des membres influents; les fourriéristes Considerant et Toussenel, les Saint-Simoniens Duvoyrier et Jean Reynaud, prirent part aux discussions ; Wolowski, Dupont-White, Le Play y représentèrent différentes nuances de l'économie politique et y formèrent une opposition qui s'exprima plus vivement au dehors par l'organe de Léon Faucher dans la *Revue des Deux-Mondes*, ou de Michel Chevalier dans ses *Lettres sur l'organisation du travail*. Proudhon en fut écarté sans doute par le silence dédaigneux qui accueillit une lettre où il proposait à Louis Blanc une sorte d'alliance ; Cabet paraît s'être abstenu pour un motif analogue. Olinde Rodrigues, Pierre Leroux, Emile de Girardin avaient été invités à apporter leur concours ; mais ils étaient, au début du moins, absents de Paris.

Lorsqu'on relit aujourd'hui au *Moniteur* les comptes-rendus de cette espèce d'Académie socialiste, on admire l'éloquence qui s'y est dépensée et gaspillée, et la patience des ouvriers qui, trois mois durant, jusqu'au 27 Avril, ont fréquenté assidûment « ce laboratoire d'idées ». On comprend que Louis Blanc ait épuisé à les contenir la vigueur de sa frêle et ardente petite personne, et compromis sa popularité à les leurrer de promesses sans effet. On comprend aussi que les conservateurs, entendant toujours la foudre gronder sur leurs têtes sans la voir éclater jamais, se soient vite familiarisés avec cette menace incessante et aient préparé tranquillement dans l'ombre une résistance efficace à ce socialisme bavard. Mais il est vraiment excessif, comme ils le firent et comme le font encore des historiens peu exacts, d'appeler l'œuvre du Luxembourg, qui, faute de budget et de pouvoir dévolus à ceux dont elle absorba l'activité, consista presque uniquement en beaux discours et en grands projets sur le papier, une expérience socialiste manquée. Ce qui manqua surtout, ce fut la possibilité d'expérimenter quoi que ce fût.

(1). — Ce nombre s'accrut en suite de plus du double.

On peut étudier cette œuvre dans *L'Exposé général* que Vidal et Pecqueur rédigèrent et qui parut incomplet au *Moniteur* ; ou encore dans le volume de Vidal intitulé : « *La Révolution de Février au Luxembourg*. Louis Blanc a pris la peine de la condenser de nouveau dans son *Histoire de la Révolution de 1848*.

Elle aboutit, en partie, à un plan détaillé qui fut déposé sur la tribune de la Constituante, mais qui ne fut ni discuté ni lu ; il disparut emporté, comme bien d'autres, par la grande vague de réaction qui suivit les journées de Juin. Ce plan éclectique, où les idées de Louis Blanc ont été complétées et amendées par Vidal et Pecqueur, a été résumé par lui sous forme de projet de loi. A ne le considérer qu'au point de vue de la production (car il touche aussi à d'autres problèmes), en voici les traits essentiels :

Un ministère du travail, chargé de préparer la révolution sociale et qui, avec le produit des grandes entreprises rachetées par l'Etat (chemins de fer, mines, banques, assurances, etc.), se compose un budget spécial destiné : 1° à commanditer des associations ouvrières ; 2° à fonder des colonies agricoles. Les associations, pour avoir droit à l'aide pécuniaire de l'Etat, doivent accepter cette répartition de leurs bénéfices : 1/4 pour l'amortissement du capital appartenant au propriétaire avec qui l'Etat aura traité ; 1/4 pour secours aux vieillards, malades, blessés, etc. ; 1/4 à partager entre tous les travailleurs ; 1/4 pour la formation d'un fonds de réserve qui, joint à ceux des autres industries, créerait une masse inaliénable, appartenant collectivement à tous, toujours grossissante, vraie caisse du prolétariat, administrée par un Conseil qui serait comme le régisseur de toutes les industries. — Dans les ateliers de chaque industrie, fixation, d'après la situation du marché, d'un chiffre de bénéfice licite, par conséquent d'un prix uniforme pour les produits et d'un salaire qui varierait d'un pays à l'autre de façon à équivaloir toujours à la même quantité de marchandises, qui pourrait aussi varier d'une catégorie d'ouvriers à une autre ; car Louis Blanc fait cette concession d'admettre des salaires inégaux, fixés par le vote même des intéressés. Quant aux colonies agricoles, elles sont sommairement expédiées dans le projet de loi de Louis Blanc, mais elles tiennent la première place dans *L'Exposé général*. Il devait y en avoir une par département, composée de cent familles, dont un tiers se livrerait aux petites industries qu'alimente le travail de la terre (charronnage, maréchalerie, etc.) Mais point de commerce ! Chacune d'elles devait s'approvisionner en gros de toutes les denrées nécessaires qu'elle revendrait à ses membres au prix coûtant. Elle devait pratiquer la grande culture et contenir une sorte de cité ouvrière, où les colons seraient logés et où ils auraient en commun : bibliothèque, salle de réunion, lavoir, buanderie, cuisine économique. Plus tard, on y annexerait une école d'agronomie et un hospice pour les vieillards. Le sol qu'elle occuperait serait pris sur les terrains vagues des communes, sur les landes défrichées, et le capital indispensable à l'exploit-

tation serait fourni par l'État moyennant un intérêt de 3 0 0. On calculait que les frais s'élevaient à 100 millions pour toute la France. Les salaires et les bénéfices y seraient réglés comme dans les ateliers sociaux.

Sans s'attarder à la critique approfondie d'un système qui n'a point fonctionné, on peut remarquer le mélange de chimères et d'idées pratiques qui caractérise le socialisme de ce temps-là. Ce qui était chimérique, c'était de proposer à une Assemblée bourgeoise la création d'un ministère « ayant la mission spéciale de préparer la Révolution sociale », c'est-à-dire le suicide en douceur de la classe qu'elle représentait. Quelques manufacturiers en détresse, auraient, paraît-il, volontiers cédé leurs établissements à l'État, moyennant une indemnité. Mais l'immense majorité de la classe patronale repoussait cette invitation à se laisser mourir et la classe ouvrière n'était ni assez organisée ni assez instruite pour offrir à la réforme projetée un solide point d'appui. Ce qui était dangereux, au point de vue même de Louis Blanc, c'était, en instituant un « budget des travailleurs », de reconstituer au profit de corps privilégiés de nouveaux biens de main-morte. C'était encore l'arbitraire auquel conduisait l'imprécision de certaines formules. Qui fixerait les prix de revient, les salaires, le taux des bénéfices ? On ne le voyait pas clairement. Il faut ajouter aussitôt que l'idée d'un ministère du travail n'était pas cependant si folle, puisqu'elle fut reprise alors par des députés non socialistes sous la forme atténuée d'un *Bureau du travail*, centralisant tous les renseignements relatifs à la production agricole et industrielle en même temps qu'à la condition des travailleurs ; puisque, depuis lors, soit en Belgique, soit aux États-Unis, soit en France, elle s'est réalisée en bloc ou en détail. Il faut reconnaître en outre que, d'une part, la reprise par l'État des mines, des chemins de fer, de la Banque fait aujourd'hui partie du programme dit radical et que, d'autre part, le socialisme international contemporain a inséré dans ses revendications à peu près toutes celles de Louis Blanc : socialisation progressive des grands moyens de production, union intime de l'agriculture et de l'industrie, acheminement vers une société collectiviste divisée en associations professionnelles qui se répartiront la besogne et régleront la création des produits d'après les besoins constatés par la statistique.

En dehors de ce plan d'ensemble voué alors à un insuccès certain, la Commission du Luxembourg réclama diverses mesures qui étaient de nature à modifier le régime du travail et que nous retrouverons plus loin sur notre route. Ce n'est pas tout. Elle fonctionna comme une sorte de tribunal de conciliation dans les conflits économiques qui éclatèrent au lendemain de la Révolution. Querelles entre ouvriers français et ouvriers étrangers, conséquence de la vapeur qui en facilitant et multipliant les communications commença à transformer, dès ce temps-là, le marché national en marché international. Louis Blanc fait prévaloir là les principes de fraternité qui sont à la

fois une tradition française et l'essence même de son socialisme. Querelles entre patrons et ouvriers, suscitées par les salaires, la durée de la journée, les règlements d'ateliers. Désireux de rapprocher le capital et le travail, ces deux ennemis inséparables, Louis Blanc fait venir les deux parties devant lui; ainsi sont conjurées par des arrangements provisoires les grèves des mécaniciens de la grande maison Derosne et Cail, des paveurs, des couvreurs, des boulangers, des chapeliers, des blanchisseurs, des ouvriers en papiers peints, des cochers, des débardeurs, des maréchaux, des vidangeurs, des zingueurs-plombiers, des scieurs de pierres. C'était le germe, la naissance spontanée d'une institution nouvelle. L'État apparaissait comme l'arbitre-né entre les classes de la population qui se trouvent avoir momentanément des intérêts opposés. Louis Blanc fut officieusement, durant trois mois, le grand juge de paix dans le monde du travail.

Mais Louis Blanc et Albert, le 8 mai, renoncent à la présidence de la Commission qui est, du coup, atteinte mortellement. Suspecte de socialisme, elle était supprimée, sans décret, dès le 16 mai; on lui enlevait sa salle de réunion; on mettait ses papiers sous séquestre. Il ne lui survécut que le Comité central des délégués qui, sans bruit, mais non sans influence politique, se maintint jusqu'en 1850, et un petit nombre d'idées dont bénéficia la Constituante par l'entremise de son *Comité du travail*.

On ne parle d'ordinaire que de la *Commission du Luxembourg*. Elle eut des sœurs plus modestes, mais qui ne méritent pas l'oubli. Lyon eut comme Paris, sa Commission d'organisation du travail, son petit Luxembourg, qui resta en permanence jusqu'à la fin de Mars 1849. Elle tient ses séances dans le palais municipal Saint-Pierre. Elle est subventionnée par le Conseil général du Rhône. Elle compte une trentaine de délégués pris dans les différents corps de métiers, et, à côté d'eux, des avocats, des négociants, un instituteur, un représentant du peuple. Elle ne se borne pas à résoudre pacifiquement les conflits locaux; elle envoie au *Comité du travail* des projets qui font penser à Louis Blanc et à Considerant. A Marseille, Émile Ollivier, commissaire de la République, a institué de même une Commission consultative ouvrière. A Lille, Delescluze préside des réunions qui ont pour but de rétablir « le bon accord des maîtres et des ouvriers ». A Auzin, au Creusot, etc.... des délégués de l'autorité remplissent le même office conciliateur.

Les associations ouvrières de production. — Mais il reste à étudier la partie la plus importante du programme de Louis Blanc, celle qui, dans sa pensée, devait avoir le plus d'influence sur l'avenir. Il s'agissait de créer par l'association un embryon de société socialiste; de transférer pacifiquement aux travailleurs la propriété des instruments de travail; de transformer les salariés en associés; de faire enfin, avec l'aide de l'État, un essai coopératif.

Le système coopératif, qu'il s'applique à la production, à la circulation ou

à la consommation, recherche toujours la suppression, entre deux catégories de personnes qui sont en relations économiques, d'un intermédiaire dispendieux. Dans la production, c'est le patron ou l'entrepreneur, considéré comme un rouage inutile et coûteux, qui est directement visé. Si nous comparons la société capitaliste à une forteresse, on peut dire que Louis Blanc l'attaquait de front, montait à l'assaut du côté le mieux défendu et le plus escarpé, coup d'audace qui peut réussir par surprise, mais qui, en face d'un ennemi résolu et averti, a grand' chance d'aboutir à un échec désastreux.

Les associations ouvrières de production n'étaient pas chose nouvelle. Il en avait existé à Lyon dès le XVIII^e siècle. Après 1830 Buchez et Bastide en avaient repris et popularisé l'idée. L'association catholique des bijoutiers en doré avait été fondée en 1834 à Paris avec cette devise : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice ». Au fond, le capitalisme avait ici montré la voie au socialisme. La prospérité des grandes compagnies avait prouvé la puissance des capitaux associés. Il n'est donc pas étonnant que, dans la fièvre d'enthousiasme qui suivit le 24 Février 1848, les associations ouvrières de production aient pullulé et inspiré à leurs fondateurs des espérances démesurées.

Elles ont eu plusieurs types qui correspondent, en général, à différents moments de leur histoire.

Le premier type est socialiste, du moins de tendance. Les sociétaires n'entendent pas seulement assurer leur indépendance et leur bien-être personnels ; ils visent à affranchir le prolétariat tout entier et leurs statuts sont de véritables déclarations des droits économiques de la classe ouvrière. A ce type appartiennent celles qui se fondèrent sous l'inspiration de Louis Blanc et avec son concours. N'ayant pas un sou pour leur fournir les premiers fonds, il tourna la difficulté. Il leur fit donner des commandes du gouvernement, des locaux officiels qui se trouvaient vacants. Ainsi la prison de Clichy (la prison pour dettes devenue libre par l'abolition momentanée de la contrainte par corps) se transforma en atelier où s'installa la *Société fraternelle des tailleurs de Paris*. Il s'agissait de leur procurer du travail convenablement payé, afin de ne pas abaisser les salaires des ouvrières en chambre, qui étaient comme le prolétariat du prolétariat. La ville de Paris leur commanda 100,000 tuniques pour l'équipement de la garde nationale. Au nombre d'environ deux mille, ayant fait leur règlement, ils se mettent à l'ouvrage et ils prennent plusieurs décisions qui sont la marque à laquelle on peut reconnaître ces sociétés d'esprit égalitaire et fraternel. Tous les ouvriers, comme tous les militaires d'un même grade, seront rétribués également deux francs pour une journée de dix heures. L'association restera ouverte, prête à admettre tous les camarades ayant une bonne conduite et une connaissance suffisante du métier. Une partie des bénéfices et les fonds restants en cas de liquidation seront employés au profit des autres travailleurs ; c'est la part faite à la solidarité ouvrière. Une seconde association, celle des selliers, fut organisée

de la même façon, reçut, bien que des généraux eussent protesté, la commande d'une partie des selles qui étaient fabriquées à Saumur par des ouvriers militaires. Une troisième association, celle des fileurs, eut pour sa part de besogne 100.000 épaulettes à livrer. A Lyon, les ouvriers en soie avaient à exécuter des écharpes et des drapeaux et s'organisaient suivant les mêmes principes.

D'autres sociétés analogues se créaient sans aide et leurs statuts reflètent bien leur caractère plus généreux que pratique. *La société générale, politique et philanthropique, des mécaniciens et serruriers*, née à Paris le 2 Mars 1848, formule ainsi son but : « 1° L'intérêt de tous les travailleurs doit être soutenu et défendu par tous, si on l'attaque. 2° Nous nous engageons tous à le défendre. 3° Nous nous rendons tous solidaires les uns des autres... » A Lyon, *l'Union des travailleurs*, se proposant d'entreprendre des travaux de chemins de fer sur la ligne de Paris-Lyon, déclare prendre pour règles : la fraternité, la protection envers les faibles et la prévoyance pour l'avenir, la répartition équitable des gains entre le travail, l'intelligence et le capital. (On reconnaît la formule fouriériste).

Beaucoup de ces sociétés orientées vers le socialisme disparurent avec les journées de Juin. Cependant à Lyon, où l'effet s'en fit moins sentir, *l'Association des ouvriers tailleurs du département du Rhône* se propose encore, au mois d'Avril 1849, de « substituer l'union à la concurrence » et, pour cela, ne fait aucune part à l'individu dans les bénéfices qui sont attribués pour 2/3 au fond de réserves, pour 1/3 à une caisse d'assistance fraternelle. A Paris même, en Mars 1850, *la Société générale des ouvriers de l'industrie du bronze* déclare poursuivre les fins suivantes :

« *dans l'ordre économique*, quant à la production, le développement de leur industrie, l'augmentation continue de la somme ou quantité des produits, leur exécution de plus en plus simple, rapide et perfectionnée..... et, quant à la répartition, l'accroissement du bien-être des producteurs par la suppression des intermédiaires parasites et du capital usuraire, au moyen de la socialisation des instruments de travail :

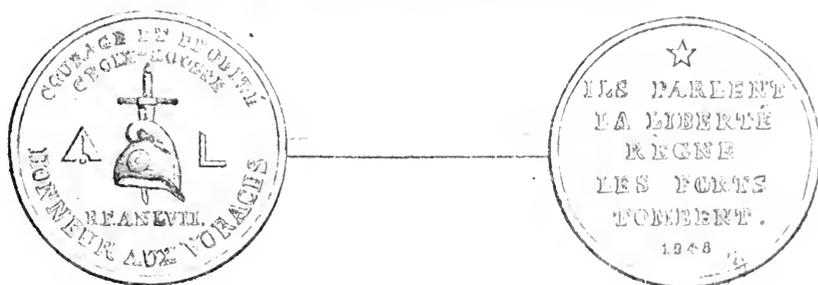
« *dans l'ordre moral*, l'émancipation des travailleurs par la suppression du patronat ; l'union des cœurs, des sentiments, par la substitution de l'émulation, devenue graduellement concours fraternel, à la concurrence hostile ou envieuse ; la participation de plus en plus équitable de chacun aux fonctions et aux jouissances sociales ; en un mot, l'établissement de l'ordre dans la production par sa mise en rapport avec la consommation, par la solidarité des efforts, des intérêts ; l'unité remplaçant le fractionnement, l'antagonisme des activités ; la réalisation de l'harmonie dans le travail, de la République dans l'atelier, de la justice dans la distribution des charges et la répartition des avantages sociaux. »

La date de ces statuts, qui sont tout un programme, coïncide avec l'espèce de *renaissance socialiste* qui marqua la fin de la deuxième République.

Mais ce qui domine, depuis Juin 1848, ce sont les Sociétés d'un type plus rapproché de l'ordre capitaliste. L'inspiration de Corbon se substitue à celle de Louis Blanc. Michel Alean, avait, dès le 30 mai, proposé l'ouverture d'un crédit de trois millions, dont un devait être distribué en primes aux associa-

tions agricoles et industrielles, formées non plus seulement entre ouvriers, mais aussi entre ouvriers et patrons. La proposition, modifiée par le Comité du travail, avait été en son nom présentée par Corbon dans le fort du combat, le 23 Juin. Écartée par la question préalable, elle revint amendée le 5 Juillet et fut acceptée. Les trois millions étaient tout entiers réservés aux deux sortes d'associations de production (ouvrières et mixtes). Ils devaient être repartis sous forme de prêts, dont un Conseil d'encouragement, nommé par le Ministre, devait régler les conditions. Cela semblait très large. On dispensait ces Sociétés de tous frais d'enregistrement pour les actes relatifs à leur constitution. On leur accordait même, quelques jours plus tard, la faveur, non seulement d'être admises sans cautionnement (1) à l'adjudication et à la

Médaille des Voraces, association populaire de Lyon.



(D'après un document de la Bibliothèque Nationale).

concession des travaux publics, mais d'avoir la préférence à égalité de rabais sur les entrepreneurs. Toutefois ces cadeaux de l'État étaient, en réalité, payés assez cher, si bien que plusieurs associations les refusèrent. Outre que le chiffre total de la subvention était fort maigre, si on le compare aux 30 millions qui avaient été mis à la disposition des patrons après 1830, l'intérêt de l'argent prêté montait, tout compte fait, à 6 0 0; car on ne voulait plus, au contraire, donner un avantage à ces associations sur les entreprises individuelles. Corbon, dans son rapport du 4 juillet, avait déclaré qu'elles devaient être soumises aux conditions de la concurrence et il avait fait une allusion assez aigre à « certaines doctrines qui, sous des formes austères et en affectant le langage du dévouement et de l'amour, ne font appel qu'à l'égoïsme. » Il conservait l'espérance de voir les salariés se transformer en associés; mais ils devaient y arriver par leurs propres efforts: l'aide de l'État n'était plus qu'un appoint secondaire. Bref, une conception presque toute individualiste prenait la place d'une conception socialiste.

Si le secours de l'État était singulièrement réduit, il en était tout autre-

(1) Le cautionnement était remplacé par une retenue d'un dixième sur le paiement qui devait être effectué tous les quinze jours.

ment de son autorité. Le Conseil d'encouragement publia pour les associations un modèle de statuts. Il les invitait (et cette invitation, émanant d'hommes qui disposaient des fonds, ressemblait fort à un ordre à prendre la forme légale et fort gênante de sociétés en nom collectif : à se constituer pour vingt ans au moins et quatre-vingt-dix-neuf au plus ; à donner au gérant des pouvoirs très étendus qui reconstituaient à peu près l'autorité patronale. Il n'était plus question de salaires égaux ni de bénéfices répartis également. En revanche ces statuts-type prévoyaient que les associations, en étendant leurs affaires, auraient besoin de salariés. Ces auxiliaires devaient toucher au bout de l'année une part d'intérêt ; mais ils devaient s'en rapporter à l'inventaire qu'ils n'auraient pas le droit de contester, restriction qui a toujours été le principal obstacle à la participation aux bénéfices : plus tard, après un stage plus ou moins long, ils seraient élevés au rang de sociétaires. Il ne restait guère de la conception primitive que l'obligation d'employer 10 0/0 des bénéfices à former un fonds inaliénable, qui, en cas de dissolution, reviendrait à l'État pour être utilisé au profit de quelque œuvre sociale. Chose grave ! Les règlements d'intérieur, de travail, d'atelier, les modifications de statuts qui ne pouvaient porter que sur certains articles, devaient être communiqués d'avance au ministre.

Si encore les travaux publics promis avaient été concédés aux associations constituées ! Mais, outre qu'ils étaient réduits à des travaux de terrassement ou de construction jusqu'à concurrence de 20.000 francs, les ingénieurs de l'État n'aimaient point ces unions de travailleurs qu'ils trouvaient difficiles à conduire. On ne voit point qu'il ait été donné suite aux pétitions qui furent adressées au *Comité des travaux publics* par les habitants de Blanzky pour exploiter les mines de houille de leur territoire et par les entrepreneurs et maîtres ouvriers de Dijon pour que l'État reprît les chemins de fer et leur distribuât les travaux par spécialités. Le décret du 15 juillet 1848 fut peu appliqué. On ne peut guère citer que l'Association des paveurs de Paris, qui en ait profité à l'avantage de la ville et au sien propre. Lorsqu'un an plus tard, à la Législative, Martin Nadaud, bien placé pour cette proposition, puisqu'il était membre de la très prospère Association des maçons, demanda, en compagnie de deux autres représentants, que toutes les administrations publiques fussent autorisées à traiter de gré à gré avec les Associations pour tous les travaux n'excédant pas 30.000 francs, il n'obtint qu'un refus formel.

Cependant les candidats à la subvention furent nombreux. Il ne faut pas s'en étonner. Des directeurs d'établissements privés, de grandes sociétés patronales faisaient alors appel aux largesses de l'État. Les demandes, pour avoir part aux trois millions votés furent plus de 500 en 1848, plus de 100 en 1849. Il aurait fallu trente millions pour y répondre. On se contenta de répartir une somme de 2.590.500 francs entre 56 Sociétés, appartenant à peu près également (30 contre 26, à Paris et à la province. Beaucoup étaient mixtes et

assez à l'aise ; car dix-sept dûrent et purent fournir 800,000 francs de garantie. Il arriva en plus d'un cas qu'un patron dans l'embarras saisit l'occasion de se faire prêter de l'argent en signant un contrat nominal d'association avec ses ouvriers qui le laissaient gérer l'entreprise à sa fantaisie. Une partie des sommes avancées furent remboursées plus tard (environ la moitié) ; ainsi les typographes de la rue Garancière restituèrent les 80,000 francs qui leur avaient été prêtés.

La liste de ces Associations subventionnées a été dressée ; celle des autres est encore à faire. Autant qu'on en peut juger par des documents incomplets, la production agricole leur échappe entièrement en France ; elles pénètrent dans la grande industrie (mécaniciens, typographes, tisseurs, constructeurs de navires, etc.) ; mais elles se multiplient surtout dans les métiers qui n'exigent qu'un petit capital (ébénistes, peintres en bâtiments, tailleurs de limes, cuisiniers, ferblantiers, coiffeurs, lunetiers, etc.). Elles sont, comme il est naturel, concentrées surtout dans les grandes villes. Enfin, elles ont attiré les femmes, puisqu'on rencontre plusieurs Sociétés de production formées de 1848 à 1851 dans le département de la Seine par des blanchisseuses, des casquettières, des chemisières, des corsetières, des lingères.

L'histoire de ces Associations serait brève, s'il fallait s'en fier à leurs adversaires. Thiers, dès le mois de septembre 1848 proclamait avec désinvolture la faillite du principe sur lequel elles reposaient. Cela fait penser à ce haut fonctionnaire des postes qui, en Angleterre, lorsqu'on mit le port des lettres à deux sous, déclarait, au bout d'une semaine d'expérience, que la réforme s'était révélée impraticable.

Il nous est impossible de les suivre toutes. Je choisis deux échantillons de types opposés.

L'*Association des tailleurs* de Clichy, qui fut l'enfant favori de Louis Blanc, eut la chance de rencontrer un gérant intelligent et dévoué, Bérard, un de ces ouvriers au grand cœur comme il n'en manqua pas en 1848. Mais à peine a-t-elle commencé à fonctionner, qu'elle est en butte aux railleries, aux attaques, aux calomnies. Elles viennent d'abord des journaux conservateurs qui accusent ses membres d'être des paresseux, de toucher la paie fournie par la Ville de Paris en travaillant le moins possible. Elles viennent de Proudhon, qui est hostile à ces ateliers d'État ; de Lamennais, qui, égaré par des rapports malveillants, s'attire un vigoureux démenti ; des autres ouvriers, jaloux ou mal informés. A chaque instant l'on annonce que la Société va mal, périclite, ce qui n'est pas de nature à lui amener des clients, et, comme elle n'a pas d'existence légale, elle ne peut poursuivre ceux qui font courir ces faux-bruits. Après les journées de Juin, quoique ses membres n'y aient pris aucune part, quoiqu'on n'ait relevé le lendemain que douze absences sur ses deux mille sociétaires, les marchés qu'elle a passés avec l'Administration et qu'elle a fidèlement exécutés jusqu'ici sont cassés dès la fin de Juillet, moyennant

une maigre indemnité de 30.000 francs. Compromise par la mauvaise volonté qu'on lui témoigne, elle l'est encore par sa propre générosité. Louis Blanc raconte que, pour ne pas enlever leur pain aux ouvrières sans travail, elle leur donne à exécuter des broderies que des hommes avaient offert de faire à meilleur compte : qu'elle fournit même de l'ouvrage à des couturiers malhabiles dont il faut ensuite refaire point par point la besogne. Dans un milieu où règne la concurrence, où il faut par conséquent produire à bas prix, si l'on veut avoir des clients, il n'en fallait pas davantage pour qu'elle fût impuissante à lutter sur le champ de bataille du commerce. Il faut donc ou périr ou se résigner à des procédés plus égoïstes. C'est pourquoi elle liquide, toutes dettes payées, avec un léger boni, et se transforme en association commerciale, sous le nom de : *Le travail*. Un tiers des bénéfices futurs est encore destiné à former une caisse d'assistance fraternelle, qui viendra en aide aux veuves et aux orphelins des associés et servira des pensions de retraites aux vieillards. Obligée de quitter le bâtiment de Clichy, elle paie 6.000 francs de loyer pour sa nouvelle installation dans le faubourg Saint-Denis. Au cours de l'année 1849, elle abandonne l'égalité des salaires ; elle adopte le travail à la tâche ; elle devient société en nom collectif à l'égard du gérant et en commandite à l'égard des autres sociétaires ; elle a un capital social de 20.000 francs, divisé en 4.000 actions de 50 francs. Elle renonce à améliorer le logement et la nourriture de ses membres. Elle prolonge ainsi son existence ; mais elle touche à son agonie.

Pour se défendre, les Associations ouvrières avaient essayé de se fédérer. Pour se procurer du crédit, elles avaient émis des bons qui circulaient comme papier-monnaie, du moins dans la classe laborieuse. Elles avaient voulu fonder une union dirigée par un Comité central de vingt-trois membres. On traqua cette Union, sous prétexte qu'elle faisait de la politique. A son siège social, on saisit une lettre de Louis Blanc, alors exilé, qui donnait des conseils pratiques aux organisateurs. Le principal d'entre eux, Delbrouck, fut condamné à quinze mois de prison, à 500 francs d'amende, à cinq ans de privation des droits civiques.

Chaque Association, désormais isolée, était plus vulnérable. Celle des tailleurs, quoiqu'elle eût peu à peu perdu son caractère socialiste, pâtissait du péché originel d'être une création de Louis Blanc. Elle fut forcée de liquider à l'amiable au milieu de l'année 1851, ayant encore quarante membres ; et avec elle mourut Bérard, qui en avait été la cheville ouvrière comme Louis Blanc en avait été l'âme.

Pour exemple de l'autre type, je prends l'*Association des ouvriers en limes*, qui se fonda à Paris, 48, rue des Gravilliers, à la fin de septembre 1848. Elle comprend quatorze faconniers et petits patrons et se constitue pour trente ans en nom collectif. Elle reçoit du gouvernement 10.000 francs, remboursables en huit ans, et sa fortune initiale se complète

par un apport de 4,200 fr. qui est fourni par les associés en matériel et en argent. Elle n'admet ni auxiliaires ni salariés. Les salaires ne sont pas égaux. Ils sont déterminés pour chacun par un conseil de sept membres élus, et les bénéfices sont partagés au prorata de ces salaires. C'est, au fond, un petit patronat collectif, une communauté de travailleurs indépendants, unis par un pacte que rompent la mort, la retraite, la cessation du métier. Mais il n'est permis à personne de devenir oisif en conservant des actions de la Société : la déviation capitaliste est ainsi empêchée.

La Société se fit estimer, au point d'obtenir une médaille d'argent à l'Exposition de Paris en 1849 ; mais, quoique bien discrète et bien inoffensive, elle faillit être emportée par le Coup d'État de 1851. Le gouvernement exigea le remboursement immédiat des 10,000 francs avancés. Ce coup imprévu fut si rude que plusieurs membres, le gérant en tête, parlèrent de dissolution. Un ouvrier plus hardi sauva l'entreprise. On se saigna aux quatre veines et l'Association dura. Elle dure encore. Elle a plus d'un demi-siècle, ce qui est un âge respectable. Mais, chemin faisant, elle a étrangement atténué son caractère démocratique primitif ; elle s'est grossie d'auxiliaires, qui forment comme une plèbe ouvrière au-dessous de l'aristocratie des associés. Elle a d'ailleurs réussi modestement : elle a procuré, non l'opulence, mais une situation sûre à ceux qui en font partie.

On retrouverait des transformations analogues dans la Société des ouvriers lunetiers de la rue Pastourelle, qui, constituée le 6 août 1849 sans aide de l'État, dut quand même, en 1852, changer ses statuts et son titre d'*Association fraternelle*, qui sonnait mal et rappelait la Révolution. Celle-là est une des rares qui aient réussi brillamment, du moins au point de vue commercial. Car, au point de vue social, elle n'a eu d'autre résultat que de faire sortir de la classe des salariés un certain nombre d'ouvriers d'élite qui sont montés au rang de petits patrons et même d'actionnaires capitalistes. C'est évidemment un avantage pour eux ; mais leur élévation personnelle n'a pas eu de répercussion sur l'état général de la classe ouvrière.

En somme, bien que certaines Associations ouvrières, comme celles des cuisiniers, des maçons, aient fait d'assez bonnes affaires, il n'en restait plus en 1857 que 9 sur les 56 qui avaient été subventionnées. Elles comprenaient alors 401 associés en nom collectif, 60 intéressés, 192 auxiliaires. C'était une infime minorité sur les millions de travailleurs existant en France. Leur capital s'était élevé de 282,000 à 332,000 francs ; il n'avait donc augmenté que de 50,000 fr. en neuf ans. Et qu'était-ce que cette somme misérable à côté des gains formidables réalisés dans le même laps de temps par les établissements capitalistes ? L'institution ne répondit donc pas aux désirs ambitieux de ceux qui l'avaient préconisée ; et cet échec est plus frappant encore, si nous constatons qu'il n'existe plus aujourd'hui que deux des Coopératives ouvrières de production créées sous la Deuxième République (ouvriers en limes et lunetiers).

Quelles sont les causes de cet échec, qui peut être momentané, mais qui est indéniable ? Elles sont d'ordre intérieur et d'ordre extérieur.

C'est d'abord et avant tout le manque de gérants ayant l'expérience commerciale et administrative nécessaire à cette fonction. La classe ouvrière comptait alors plus d'apôtres que d'hommes d'affaires. C'est aussi, lorsqu'un gérant capable se révélait, tantôt la jalousie qui lui enlevait sa place, tantôt l'envie qui lui venait de s'établir à son compte et d'entraîner en partant la meilleure partie de la clientèle. C'est ensuite le manque de capitaux et de crédit empêchant les entreprises de s'étendre. C'est l'existence de fausses Associations, qui prenaient l'enseigne à la mode en gardant les procédés antérieurs. C'est parfois l'indiscipline des travailleurs eux-mêmes, respectant peu l'autorité d'associés qui étaient leurs égaux, manquant de patience et glissant dans la paresse. C'est encore la situation légale mal définie faite à ces Associations jusqu'en 1867, où fut enfin votée la loi sur les Sociétés anonymes, et l'obligation où elles furent jusque-là de se constituer de façon compliquée en nommant péniblement des mandataires responsables. C'est enfin le rêve grandiose, mais épuisant, que firent plusieurs d'entre elles d'englober peu à peu tous les travailleurs de leur corps de métier ; la nécessité où elles étaient, en conséquence, d'accepter tous ceux qui se présentaient, sans sélection, sans garantie de dévouement et de capacité ; le découragement qui s'en suivait pour les sociétaires actifs et intelligents, lorsqu'ils se sentaient noyés au milieu d'une masse inerte ou indifférente.

Les causes d'ordre extérieur furent encore plus graves. Il faut mentionner d'abord la concurrence acharnée des capitalistes, qui savent aussi s'associer et qui le font dans de meilleures conditions ; puis la mauvaise volonté des entrepreneurs qui comprennent très bien que c'est pour eux une question de vie et de mort, puisque il s'agit de supprimer leur office d'intermédiaires ; ensuite l'hostilité du gouvernement qui, se faisant l'instrument des intérêts bourgeois, agissant en gouvernement de classe, entrava par des vexations sans nombre les progrès d'une institution dont les créateurs affichaient l'intention d'arracher le prolétariat à sa dépendance économique. Les Associations ouvrières sont poursuivies, parce qu'elles menacent, suivant l'expression d'un procureur général de Lyon, « la paix de l'État ou *la situation normale de l'industrie et du commerce.* » « Pent-il convenir, écrit-il, de laisser le socialisme dissertar en plein champ ou sur la place publique au nombre de plusieurs milliers d'affidés réunis dans une entreprise commune ? » Et les mesures de rigueur pleuvent comme grêle, avant et après le Coup d'État ; on exige des remboursements immédiats ; on arrête des gérants ; on saisit des livres de comptabilité. C'est vraiment miracle que quelques Associations aient pu survivre à de pareilles avanies.

Il subsista pourtant autre chose de l'essai peu loyal auquel l'idée fut alors soumise. Il s'en dégagait peu à peu cette vérité qui fut peut-être le plus clair

bénéfice de cette expérience : à savoir que des Sociétés ouvrières de production ne peuvent réussir à elles seules, qu'elles ont besoin pour se développer, non pas seulement d'être liées à des Sociétés coopératives de consommation et de crédit, mais surtout d'être soutenues par une classe ouvrière organisée.

CHAPITRE V

CHANGEMENTS DANS LE RÉGIME DU TRAVAIL

En même temps que ce grand effort avorté pour transformer l'organisation du travail en visant à la tête, c'est-à-dire en poursuivant l'abolition du patronat, il s'en opérèrent d'autres qui se bornaient à la modifier sur des points moins essentiels.

Deux voies s'ouvraient pour ces modifications. Elles pouvaient se faire au moyen de conventions privées obtenues de gré ou de force par des associations durables ou momentanées d'ouvriers, ou bien à l'aide d'une intervention législative.

Les Associations professionnelles ouvrières. — Commençons par l'action émanant de la classe ouvrière. Le Gouvernement provisoire, non seulement avait laissé les ouvriers libres de se grouper, mais il les avait invités à s'associer. Il se forma donc, à côté des Coopératives dont nous venons de parler, une foule d'Associations professionnelles qui, sans tendre à les unir dans une exploitation commune, avaient pour objet la défense de leurs intérêts, l'amélioration matérielle et morale de leur sort. On peut signaler, même parmi les paysans et les employés de commerce, un commencement de groupements analogues. Le grand mouvement syndical, qui s'est développé si puissamment depuis, a pris son premier essor en 1848.

Il hésite sur la direction où il va s'engager. Remontera-t-il vers les corporations privilégiées du moyen âge ? Ira-t-il vers des formes nouvelles ?

Les survivances et réminiscences d'autrefois ne manquent pas. Le vieux Compagnonnage est un instant galvanisé : il semble avoir un regain de vie ; il s'efforce de réconcilier ses différents rites. A Paris, se fonda le Club des *Compagnons de tous les devoirs*, qui lança, pour les élections à la Constituante, une liste de candidats assez panachée et qui réussit à faire passer l'un de ses membres, Agricole Perdiguier. C'était justice. Perdiguier était l'homme le plus désireux de faire pénétrer l'air, la lumière et un esprit de large fraternité dans les milieux étroits et exclusifs où évoluaient ses camarades : il fut parmi eux l'avocat de l'union. Un projet de constitution fédérale fut dressé et l'on put voir, à la fête du 22 mai, les « devoirs » rivaux figurer côte à côte, avec leurs insignes et leurs chefs-d'œuvre. Mais ce soubre-lis de concorde fut éphémère. Le projet d'union fut repoussé par une majorité routinière. On

admit seulement quelques corporations nouvelles parmi les Sociétés du Tour de France. Puis les querelles reprirent entre adeptes des différents rites comme entre aspirants et compagnons du même rite ; et le Compagnonnage, après une renaissance apparente, continua de s'enfoncer dans sa lente décadence. Le temps n'était plus à ces groupes fermés, faits pour la petite industrie, pour des pays où les communications étaient difficiles, pour des époques où le mystère était une nécessité vitale.

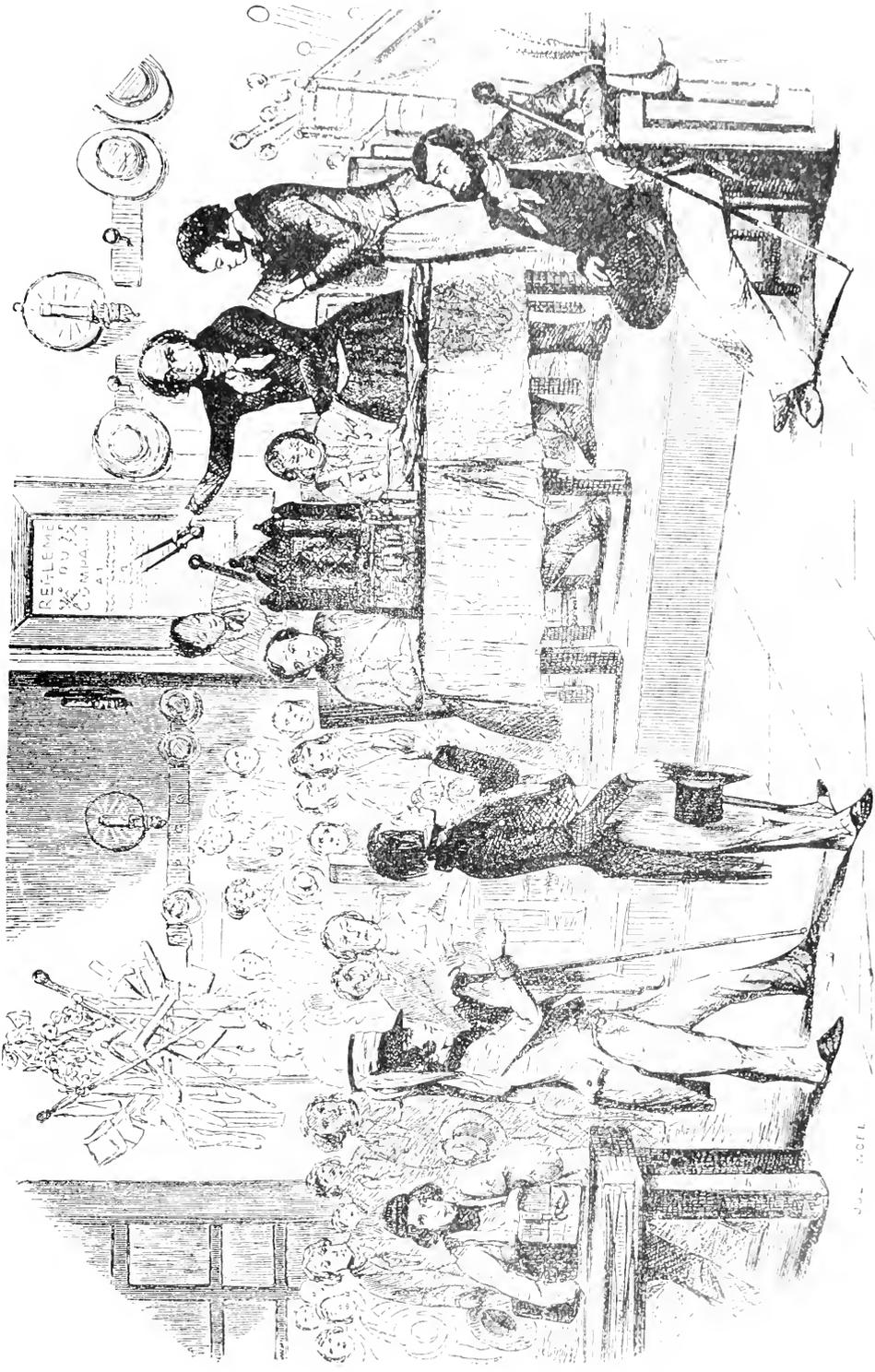
Tandis que certains groupements se replient sur le passé, d'autres s'élancent éperdument dans l'avenir. Ils ont de vastes ambitions. Ils veulent non seulement se fédérer, de façon à réunir toutes les branches d'une industrie ; mais ils songent à s'étendre sur tous les métiers. Par exemple, l'*Association fraternelle de l'Industrie française*, fondée à Lyon le 21 Janvier 1849, dit ceci dans le préambule grandiloquent de ses statuts :

« L'association par corporation ou pour une industrie spéciale porte avec elle un cachet d'exclusivisme et d'isolement que repousse la doctrine de la solidarité et de la fraternité universelle. L'association générale est la seule qui puisse offrir d'une manière facile et certaine les avantages dont sont privés les travailleurs.

Mais cette tendance à une fédération universelle, à une constitution du prolétariat tout entier en un seul et formidable groupement se heurte à la difficulté même de la tâche ; elle est contrariée par des rivalités, des jalousies, des incompréhensions, des ignorances ; elle est entravée par les dirigeants qui la redoutent au point que, le 28 janvier 1849, fut interdite la simple *Fédération des industries du livre* ; elle apparaît en maint endroit, mais obscure, intermittente, imprécise. Le temps n'est pas encore venu où la séparation par tranches verticales entre les différents corps de métier peut faire place à la division par couches horizontales entre employeurs et employés.

La plupart des Associations professionnelles se proposent des buts moins lointains et très divers : secours aux malades, aux infirmes, instruction pour les enfants, retraites pour les vieillards, achat de terrains pour le jardinage (*Porcelainiers de Limoges*), séjour à la campagne des *canuts* de Lyon et leurs « châteaux », chant, musique, plaisirs en commun etc. Mais leur but essentiel, comme on peut aisément le pressentir, c'est de régler les conditions de la production, c'est de modifier le contrat de travail qui lie l'ouvrier au patron.

L'article 13 de la Constitution contenait deux dispositions, qui n'étaient point contradictoires, mais qui pouvaient le paraître, bien qu'elles fussent en réalité complémentaires l'une de l'autre. Il garantissait la liberté du travail ; il promettait l'égalité des rapports entre patrons et ouvriers. Cela pouvait donner lieu à deux interprétations différentes. Ou bien un *contrat collectif*, débattu entre une association d'ouvriers et un patron, de façon à compenser le nombre des écus d'un côté par le nombre des individus de l'autre, de créer ainsi deux forces équivalentes, seul moyen de réaliser la liberté et



RÉCEPTION D'UN COMPAGNON DANS LA CAYENNE. (D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

l'égalité vraies. Ou bien un *contrat individuel*, débattu tête à tête entre un employeur et un employé, contrat forcément léonin, qui, sous le couvert d'une égalité apparente, menait à une liberté purement nominale. La première était naturellement l'interprétation ouvrière; la seconde, l'interprétation patronale.

Les Associations professionnelles qui naissent en 1848 ou qui, déjà existantes, passent du demi-jour de la tolérance au grand soleil de la publicité, comme celles des typographes de Paris ou des tisseurs de Lyon, s'efforcent de régler *collectivement* les rapports de leurs membres avec les employeurs. Elles s'appellent souvent *Sociétés de résistance*; mais elles ne se bornent pas à résister à des prétentions excessives; elles aspirent à une sorte de souveraineté industrielle et l'exercent en partie. Elles fixent la durée de la journée; ainsi, à Marseille, une Société d'ouvriers tanneurs, la Société Saint-Claude, par une simple décision de son conseil, réduit à dix heures le temps du travail. Il faut que les patrons se soumettent. Une ronde est faite tous les soirs, et tout sociétaire surpris à travailler après 6 heures 10 est puni d'une amende de trois francs. Elles fixent les salaires; elles imposent des tarifs; celui qui fut élaboré par la Société des corroyeurs de Paris ne comprenait pas moins de 444 articles. Elles limitent le nombre des apprentis. Elles défendent d'embaucher des ouvriers étrangers. Elles se chargent du placement des sans-travail. Un arrêté rendu par Caussidière, le 26 mars 1849, au temps où il était préfet de police, décide qu'une commission d'ouvriers boulangers, élue par eux, aura seule le droit de servir d'intermédiaire pour l'embauchage à Paris. Elles nomment des experts qui ont pour mission de juger s'il y a ou non malfaçon; elles s'arrogent, cette fois, une parcelle de pouvoir judiciaire. Elles déterminent surtout les cas où l'on pourra recourir à la ressource suprême en cas de conflit, au refus concerté du travail, à la grève. Elles ont des caisses de chômage pour soutenir la lutte; elles tiennent en réserve des besognes destinées à occuper les grévistes; la *Société Typographique* de Paris a pour eux un « atelier social », auquel les écrivains sont priés d'adresser leurs commandes. Elles organisent des assurances contre la maladie, et la loi fait elle-même une obligation à celles qui veulent soumissionner des travaux publics d'avoir un fonds de secours spécial en vue des accidents possibles. Elles agissent, dans ce dernier cas, en collaboration avec l'Etat.

Le système corporatif, qui se développe ainsi spontanément, tantôt renouvelle des usages d'autrefois, tantôt répond à des besoins que les anciennes corporations n'ont pas connus. Mais comme ces Associations professionnelles usent nécessairement d'autorité à l'égard de leurs membres, puisqu'elles leur interdisent de travailler isolément en cas de grève proclamée ou même chaque jour au-delà de la durée convenue; comme elles s'opposent à l'intrusion d'ouvriers venant d'une autre ville ou d'un autre pays, elles peuvent être

attaquées et elles le sont au nom de la liberté du travail. Comme d'autre part elles réduisent le pouvoir du patron ; comme elles se dressent à côté de lui en qualité de puissances légiférantes ; comme elles représentent l'introduction, non pas du régime républicain, cela, c'est l'affaire des Cooperatives, mais du régime constitutionnel dans l'atelier jusque là despotiquement gouverné, elles sont en exécution aux chefs d'industrie habitués à se conduire en monarques absolus et qui ne comprennent pas que ce partage des responsabilités peut leur profiter en établissant dans la production un ordre et une discipline volontaires. Persécutées, de plus, pour des motifs politiques, elles sont victimes de vexations sans nombre, dès que le gouvernement est entre les mains des conservateurs. Avec sa complicité, la classe patronale s'acharne à tuer le *contrat collectif*, qui la gêne. Lorsque, le 15 Février 1850, est rapporté l'arrêté concernant le travail, le salaire et le placement des ouvriers boulangers de Paris, on peut remarquer dans les motifs allégués ces paroles significatives :

« Considérant qu'il n'appartient pas à l'autorité administrative d'intervenir dans les conventions relatives au prix du travail entre les maîtres et les ouvriers... »

« Les rapports de maîtres à ouvriers continueront à être régis par les conventions qu'ils feront *librement* entre eux. »

Librement ! Cela voulait dire ici : individuellement. C'était le triomphe de la liberté nominale. Aussi, tandis que les Chambres syndicales de patrons, que les Chambres, Bourses et Cercles de commerce se multipliaient et prospéraient, les Associations professionnelles ouvrières, quoiqu'elles eussent essayé çà et là de se déguiser en Sociétés de secours mutuels, avaient péri pour la plupart à la fin de 1851.

Les coalitions. — On ne traitait pas mieux ces associations momentanées qu'on appelle des *coalitions*. Avant 1848, il y avait à leur sujet deux poids et deux mesures. Faites par des patrons, elles n'étaient punissables, que si elles étaient *abusives et injustes* ; pour les ouvriers, la cessation concertée du travail, la grève, sans qu'elle fût accompagnée de la moindre violence, était considérée comme un délit et punie fréquemment comme telle. Je dis *fréquemment*, car il y avait beaucoup d'arbitraire dans l'application de la loi ; mais les articles 414-415-416 du Code pénal, vestiges du droit du seigneur sur les serfs lui appartenant, permettaient une rigueur implacable.

Les grèves furent nombreuses dans les premiers mois qui suivirent le 24 Février, et elles ne furent pas poursuivies ; toutefois elles étaient tolérées, non légales. La Constituante allait-elle les autoriser ? On put le croire un instant : Au Comité des travailleurs, le 7 juin 1848, Morin proposait l'abrogation des articles qui les interdisaient. Seulement, après les journées de Juin, le Comité, d'abord favorable, estimait qu'on pouvait attendre. La proposition venait cependant en discussion ; mais l'on ne pouvait s'entendre sur le texte. Carbon demandait que la grève rentrât purement et simplement dans le droit commun, qu'elle fût punissable seulement, si elle aboutissait à

des délits prévus et réprimés par la loi. Morin voulait qu'elle fût l'objet d'une législation spéciale et qu'elle fût passible d'un châtement, si elle recourait à la menace et à l'intimidation; d'autres exigeaient qu'elle tombât sous le coup de la loi. « si elle se proposait une chose injuste », question qui ne pouvait être qu'une source de débats interminables. Ce fut pourtant l'opinion qui prévalut et que fut chargé de défendre le rapporteur Rouher. Mais qui jugerait si la grève avait « un but mauvais » ? Les tribunaux ? Ils auraient donc à déclarer si le salaire était ou non suffisant, si le règlement d'atelier était ou non trop sévère. On ne niait pas l'incompétence certaine des juges; mais on ajoutait que la liberté des coalitions serait le suicide de l'industrie. Le projet de décret contenait quelque diminution des peines pour les meneurs ou *moteurs*: il s'appliquait aux ouvriers de la campagne dont jusqu'alors il n'était pas fait mention. Corbon, Morin, Wolowski soutinrent qu'en prohibant à la fois les coalitions d'ouvriers et les coalitions de patrons on n'établissait qu'une égalité apparente; que les maîtres n'avaient pas besoin de se réunir pour s'entendre; qu'ils étaient, suivant l'expression d'Adam Smith, en état de coalition permanente; qu'ils n'étaient jamais atteints par « ces lois de bronze », tandis qu'on enlevait aux ouvriers leur seul moyen de lutter, leur arme, un mot qui suscita des rumeurs indignées. « Tout le passé d'oppression, s'écria l'ouvrier Benoit, se reconstitue pièce par pièce et bientôt la République ne sera pour le peuple qu'un rêve, un souvenir. » Mais les partisans du *statu quo* affirmaient que la liberté en pareille matière serait préjudiciable aux ouvriers comme aux patrons, parce qu'elle amènerait la ruine de l'industrie, peut-être une grève générale en vue de changer la base de la société, en tout cas la formation de deux armées se mesurant du regard en attendant le combat qui les mettrait aux prises. Ils se refusaient à rayer du Code « la flétrissure » infligée aux coalitions, à organiser ce qu'ils appelaient l'insurrection dans les ateliers. La Constituante, embarrassée, ajourna la question.

L'Assemblée Législative, plus réactionnaire, maintint l'interdiction (27 nov. 1849). Pourtant les modifications apportées aux articles du Code pénal semblaient mettre sur pied d'égalité patrons et ouvriers; elle les frappait des mêmes peines pour les mêmes délits. Léger, bien léger effort d'équité! La statistique des grèves, durant les années qui suivent, montre combien la coalition patronale a été peu poursuivie relativement à l'autre, soit qu'elle fût presque insaisissable, comme le constatait un ministre de la justice, soit qu'elle obtint des juges d'instruction plus d'indulgence. Il en résulta que l'ouvrier, privé par surcroît du droit de réunion et d'association, demeura solidement garrotté. C'est à l'Empire et au rapporteur de la première proposition, Rouher, que fut réservé, en 1864, l'honneur de desserrer les liens qui l'étroublaient.

Lois protectrices du travail. — Si l'on empêchait ainsi la classe ouvrière

de s'émanciper par ses seules forces, l'intervention législative s'exerçait cependant en sa faveur. Le Gouvernement provisoire et même la Constituante, surtout à ses débuts et à ses derniers jours, se montrèrent disposés à améliorer les conditions de la vie ouvrière. L'un rendit des décrets, l'autre fit des lois en ce sens, mais déjà en restreignant ou en abolissant les décrets les plus hardis. Après quoi le mouvement se ralentit et cessa presque entièrement sous la Législative.

L'enquête sur le travail agricole et industriel. — La Constituante, dès le 6 mai, était saisie d'une proposition dont les signataires formaient un véritable arc-en-ciel : car on rencontrait parmi eux Wolowski, Considerant, Léon Faucher, Greppo, Falloux, etc. Elle avait pour objet la nomination d'une Commission, chargée de procéder à une enquête sur la situation des travailleurs agricoles et industriels. Elle était votée à l'unanimité, le jour même où l'on refusait à Louis Blanc la création d'un Ministère de travail et du progrès. Compensation illusoire ! C'était substituer à un organe d'action, à un rouage du pouvoir exécutif, une vague réunion consultative dont il faudrait attendre longtemps les conclusions. Elle devait être de trente-six membres, fut nommée par les bureaux, puis se fondit dans un des grands Comités entre lesquels se répartit l'Assemblée, le *Comité du travail*, qui compta bientôt de 70 à 80 membres.

Ce Comité choisit pour président Corbon. Il écrivit à Louis Blanc pour lui offrir de prendre part à ses délibérations : mais Louis Blanc, déjà poursuivi (23 Mai), ne crut pas devoir accepter une place dans un Comité hostile à ses idées. Le socialiste anglais Robert Owen, qui était alors à Paris, fut invité à y venir exposer son système, invitation qui ne parait pas avoir été suivie d'effet. Wolowski, Bastiat, Falloux, Pouvrier catholique Peupin, le pasteur Coquerel, Waldeck-Rousseau, Morin, Rouher, Pascal Duprat, Michel Alean, en furent les membres les plus actifs.

Ce Comité eut fort à faire. J'ai dit son rôle dans la question des Ateliers nationaux. Il eut de plus, comme avait fait la Commission du Luxembourg, dont il était une réduction parlementaire, à intervenir officieusement pour régler les différends entre patrons et ouvriers. Il eut surtout à étudier tous les projets relatifs au travail et aux travailleurs qui lui furent envoyés de l'Assemblée ou du dehors. On peut suivre, au jour le jour, dans ses procès-verbaux, la marche de l'opinion. Avant les journées de Juin, les propositions hardies, favorables aux ouvriers, y abondent ; après viennent des mesures de recul, détruisant ce qu'avait fait le Gouvernement provisoire ou ajournant des projets d'abord acceptés. Les partis réactionnaires trouvèrent pourtant que c'était trop d'entretenir un foyer d'étude des questions sociales ; car à l'Assemblée Législative, le 31 Juillet 1849, Roselli-Mollet, représentant de l'Ain, ayant demandé avec quelques collègues de gauche qu'on nommât une Commission de trente membres, pour examiner les propositions propres à favo-

riser le développement du travail et prévues par l'article 13 de la Constitution, n'obtint qu'un rapport hostile où il était accusé d'intentions spoliatrices à l'égard du capital : et la Chambre, se refusant à prendre en considération cette demande, résolut de renvoyer toutes les questions concernant le travail au *Comité d'assistance*. Ce changement en disait gros sur le changement des esprits. Le socialisme n'apparut qu'une fois à la tribune de la Législative : c'est quand on discuta, le 7 Janvier 1850, la proposition de Pelletier et Defontaine sur l'extinction de la misère et l'abolition du prolétariat. Il y fit l'effet d'un revenant malencontreux qu'on se hâte de faire disparaître. La proposition, quoique beaucoup plus modérée que celle de Proudhon en 1848, fut recue avec des frémissements d'indignation et ne recueillit, comme l'autre, que deux voix.

Pour en revenir à la Constituante, elle créa, outre le Comité du travail, un autre instrument de réformes. Après un discours véhément prononcé le 16 Mai par Billaut, elle avait décidé une grande enquête qui roulerait sur la question du travail et qui s'étendrait à toutes les parties du territoire, même à l'Algérie. Dans chaque chef-lieu de canton, sous la présidence du juge de paix, une Commission locale, composée de délégués élus en nombre égal par les patrons et par les ouvriers, devait enregistrer les réponses qui seraient faites à un vaste questionnaire. Il ne comprenait pas moins de vingt-neuf questions, que l'on peut diviser en trois groupes : le premier relatif à la situation matérielle des travailleurs, à leurs salaires, à la longueur des journées, au plus ou moins de salubrité de leur genre de vie, à leur façon de s'habiller et de se nourrir ; le second se rapportant à leur condition spirituelle (instruction générale et professionnelle, éducation morale et religieuse) ; le troisième comprenant les vœux et désirs qu'ils pouvaient concevoir en vue d'améliorer leur sort et d'arrêter, ce qui fut une idée fixe des hommes de 1848, l'émigration des campagnards dans les villes.

Cette enquête énorme eut une bizarre destinée. D'abord on avait décrété le 25 mai qu'elle devait être terminée en un mois, délai évidemment trop court, étant donnée la multiplicité des interrogations posées. Mais le délai fut aussi largement dépassé qu'un devis d'architecte. L'enquête traîna en longueur pour des raisons diverses. A Paris, le maire, qui était alors Marrast, s'opposa de toutes ses forces à l'élection des délégués patronaux et ouvriers ; il craignait comme le feu de voir renaître la Commission du Luxembourg. Aussi fut-ce une enquête, faite par la *Chambre de commerce* avec grand soin, mais avec de toutes autres méthodes, qui remplaça le coup de sonde qu'on avait voulu jeter au fond des mansardes et des consciences ouvrières. En province, surtout dans quelques grandes villes, les ouvriers, convoqués par les journaux ou, suivant un antique usage, à son de trompe, hésitèrent à se présenter, redoutant une inquisition policière. Les journées de Juin leur inspiraient des doutes légitimes sur les intentions qu'on avait à leur égard. Il

faut ajouter qu'en plusieurs endroits les patrons et les agents de l'autorité se montraient fort peu friands d'appeler les ouvriers à mesurer leur misère et à formuler leurs desiderata. Cependant, tant bien que mal, l'enquête se faisait. Sur 2,847 cantons, il n'y en eut que 177 qui n'envoyèrent point de réponse. Mais les renseignements fournis, qui sont de valeur très inégale, suivant l'intelligence des juges de paix qui ont présidé aux dépositions ou des secrétaires qui ont tenu la plume, dormirent dans les cartons d'un profond sommeil. De temps en temps quelque député curieux demandait où en était l'enquête. On promettait d'en communiquer prochainement les résultats et l'on n'en faisait rien. Ce fut seulement au bout de deux ans et demi, le 18 Décembre 1850, qu'un rapport sur ce sujet fut enfin lu à l'Assemblée Législative. Il fut rédigé par un membre de la majorité conservatrice, Lefèvre-Durullé, et il est aussi court qu'a été long le temps employé à en ramasser les matériaux. Toutefois, pour rapide qu'il soit, il apprend certaines choses intéressantes : que beaucoup de pièces se sont égarées ; que sur 2,600 environ il n'en reste plus que 1,800 à 1,900 ; que, par malheur, les documents disparus sont les plus importants, ceux qui auraient dû éclairer sur Rouen, Lyon, Paris. J'ajoute que dans les manuscrits survivants, conservés aux Archives de la Chambre, on chercherait en vain ce qui concerne Lille, Strasbourg, Bordeaux, Saint-Étienne, des départements entiers comme ceux de la Seine-Inférieure ou du Haut-Rhin : bref, par un hasard étrange, les centres ouvriers et les régions socialistes d'où venaient les doléances les plus vives. On est réduit à combler, à l'aide des archives départementales et communales, comme on l'a fait pour le département du Nord, ces fâcheuses lacunes. Aussi le rapporteur, tout en signalant quelques parties de la France qui ont, à son point de vue, un mauvais esprit, peut-il se féliciter du sentiment conservateur qui se dégage de l'enquête ainsi tronquée. Avec une sérénité d'homme bien renté, il professe : Soyons religieux et moraux, et tout ira bien ; et il conclut avec désinvolture qu'il n'y a rien de bon à tirer de ces paperasses, sinon pour les grands travaux agricoles ; que les aspirations raisonnables qu'elles contiennent sont déjà satisfaites par les lois votées ou projetées. La minorité, par la bouche de Pascal Duprat, fit entendre quelques protestations. Elle signala les plaintes exprimées sur l'arbitraire existant dans les rapports entre patrons et apprentis, sur l'usure dans les campagnes ; les vœux en faveur soit de l'enseignement primaire soit des secours réguliers à organiser pour les malades. Le rapporteur répondit qu'en fait d'instruction la France pouvait revendiquer son rang parmi les nations les plus avancées ; qu'en fait de plaintes il ne fallait pas oublier celles de plusieurs régions regrettant l'état social antérieur à Février ; que, du reste, elles étaient légitimes, la Révolution ayant amené quinze mois de misère et anéanti le capital, que, pour remédier au mal, il suffisait de faire comme les gouvernements précédents qui n'avaient jamais négligé les intérêts des travailleurs.

Après cet échange d'observations, l'Assemblée passa vite à l'ordre du jour et enfin, au mois de Janvier 1851, les pièces de la grande enquête ouverte en 1848 furent renvoyées aux archives du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, ou, suivant l'expression d'un interrupteur, aux catacombes, et elles y demeurèrent ensevelies dans la poussière et l'oubli, sans autre utilité que d'avoir peut-être éveillé çà et là les ouvriers et surtout les paysans à la conscience de leurs intérêts et de leur pouvoir, d'avoir aussi préparé pour les historiens une source d'informations précieuse, quoique incomplète.

Cependant il serait injuste de borner à cela le bilan de la sollicitude témoignée aux travailleurs par les gouvernements et les Assemblées de la Deuxième République et le moment est venu d'aborder les modifications qui furent apportées par la loi au régime du travail.

Nous allons voir repasser sous nos yeux toutes les questions que les Associations professionnelles avaient essayé de régler par elles-mêmes : durée de la journée, taux des salaires, apprentissage, mesures de sécurité, placement des sans-ouvrage, limitation de la concurrence, et avec cela rapports des patrons et des ouvriers à propos soit du contrat qui les lie soit des différends qui les séparent.

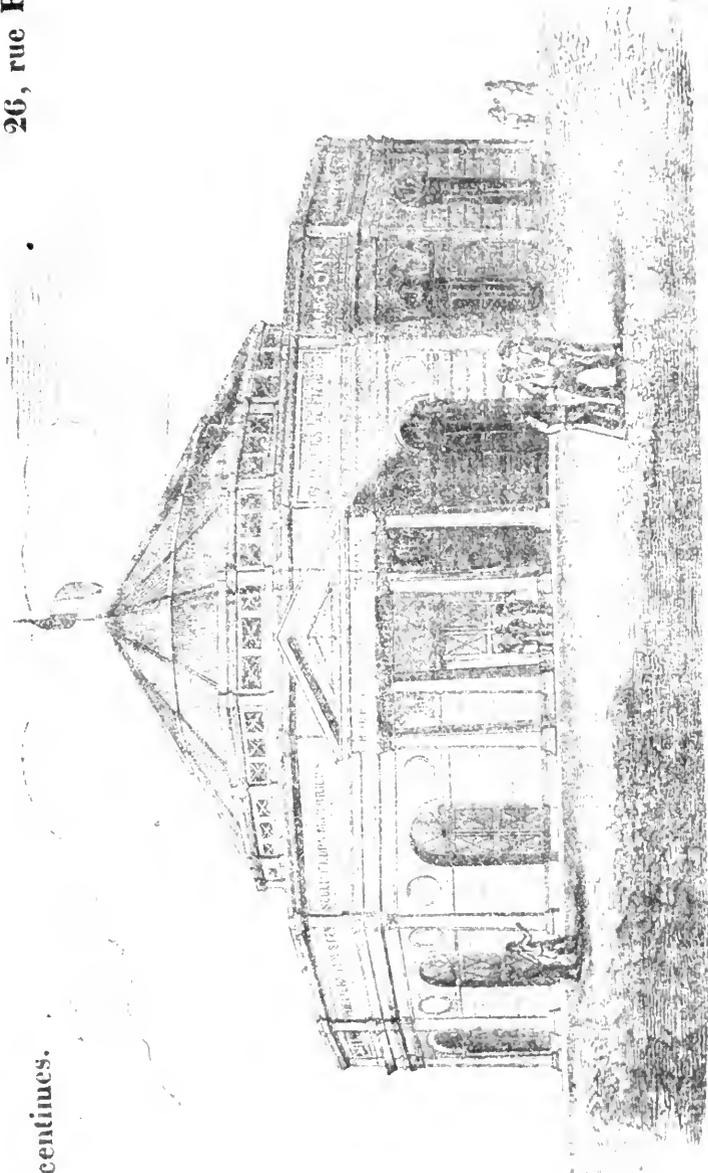
La journée de travail. — La longueur de la journée fut un des premiers objets sur lesquels on légiféra. Le Gouvernement provisoire, cédant à une demande qui passa par le Luxembourg, avait décidé, le 2 mars, que le maximum des heures de travail dans les ateliers descendrait à Paris de onze à dix et en province de douze à onze. Un décret postérieur, en date du 4 Avril, frappait d'une amende et, en cas de double récidive, d'un emprisonnement, les patrons de Paris qui ne se conformeraient pas à l'arrêté précédent. On alléguait deux motifs. On voulait que les ouvriers, au lieu d'être usés par un labeur trop prolongé, eussent du loisir pour la vie du foyer et pour la vie politique à laquelle ils venaient d'être appelés ; on voulait aussi, en réduisant la longueur des journées, permettre aux patrons d'augmenter le nombre des ouvriers occupés.

Ce décret limitant les heures de travail avait une importance considérable. C'était en France, depuis la grande Révolution, la première intervention de l'État pour *protéger les adultes*. En Angleterre, un bill de l'année 1847 avait bien réduit la journée à dix heures ; mais c'était seulement pour certains ouvriers des industries textiles. Ici, au contraire, la main protectrice de l'État s'étendait sur tous les travailleurs arrivés à l'âge d'homme.

Aussi fut-il attaqué par les journaux conservateurs et par les partisans du *Laissez faire*. Les Comités de la Constituante reçurent des pétitions pour et contre. Les patrons, en maint endroit, se moquèrent de la prescription nouvelle et continuèrent à faire travailler quatorze et quinze heures. Plusieurs furent condamnés. Cependant, tant que le peuple fut ou parut puissant, on

26, rue Feydéau

Prix : 3 centimes.



LA BOURSE DU TRAVAIL

PAR ADOLPHE LÉVILLER,
 Projet présenté à la Commission municipale par le citoyen DUCOUX,
 AVEC UN PLAN DRESSÉ PAR CHARLES DUVAL, ARCHITECTE.

D'après une esquisse du Musée Carnot de L.

n'osa pas abroger le décret. Mais, au lendemain des journées de Juin, on pouvait sans péril revenir en arrière. Dans la première séance que tint le Comité des travailleurs après l'insurrection le 30 juin, l'économiste Wolowski proposa l'abrogation pure et simple du décret qui limitait les heures de travail. Ses collègues, un peu effarés de cette précipitation, trouvaient la proposition peu opportune en un moment où les républicains modérés voulaient essayer de gagner ce qui restait d'ouvriers. Mais Wolowski répondait qu'il était temps que l'Assemblée nationale fit entendre la voix de la vérité — c'est-à-dire de l'économie politique orthodoxe — aux ouvriers égarés par de fausses théories et il arguait que certains ouvriers demandaient eux-mêmes qu'on leur laissât la liberté de travailler 13 ou 14 heures, ou davantage, si cela leur faisait plaisir.

La proposition ne traîna point comme l'enquête. Le rapport fut déposé le 5 juillet par Pascal Duprat. Le rapporteur était embarrassé : car il avait parlé contre Wolowski dans le Comité. Il faisait donc des réserves : il déclarait que l'État avait certainement le droit d'intervenir en matière économique, qu'il l'avait fait à plusieurs reprises, qu'il ne pouvait laisser épuiser la force vitale de l'ouvrier ; mais il ajoutait que le Gouvernement provisoire avait troublé les conditions normales de l'industrie en cherchant à les modifier ; qu'il avait rendu impossible la concurrence de l'industrie française avec l'industrie étrangère en un moment où la première était déjà fort atteinte ; et il concluait en faveur de la proposition qu'il avait combattue.

La discussion vint le 30 août 1848 et dura plusieurs jours. En l'absence de Louis Blanc, arraché quelques semaines plus tôt à son banc de député, pas un seul des membres du Gouvernement provisoire ne monta à la tribune pour défendre le décret qui avait été signé par eux tous. La bataille fut chaude néanmoins et l'on y vit reparaître les trois opinions qui se disputaient les esprits en matière d'économie sociale. L'une était l'opinion radicale et socialiste en faveur de ce que Pierre Leroux appela le « décret immortel » du Gouvernement provisoire. L'autre était l'opinion diamétralement opposée, celle des économistes, prêchant l'abstention gouvernementale. La troisième était une opinion intermédiaire, admettant l'intervention de l'État, mais élevant à douze le maximum des heures autorisées par la loi.

Pierre Leroux lut un long discours, moins diffus que de coutume. Il montra d'abord que le contrat passé entre un capitaliste, qui a de l'argent et qui peut attendre, et un ouvrier, qui doit, sous peine de mort, trouver une besogne immédiate, ne peut être décemment appelé un contrat librement conclu : il soutint que l'État a le droit d'empêcher que, sous prétexte de respecter cette illusoire liberté de contrats, on ne détruise la liberté vraie ; qu'il a toujours usé de sa prérogative qui est de défendre les faibles contre l'oppression des forts, par exemple en limitant à un certain taux l'intérêt de l'argent ou en proscrivant l'emploi des enfants dans l'industrie avant un

certain âge. Autoriser des patrons, disait-il, à faire travailler des êtres humains, 14, 15 heures et davantage, c'était leur conférer le droit d'homicide. Carbon se trouva, pour cette fois, d'accord avec les socialistes. Il rappela que déjà, en 1840, les ouvriers s'étaient soulevés en réclamant dix heures de travail et l'abolition du marchandage. Il demanda si l'on voulait toujours traiter la classe ouvrière en mineure, en inférieure privée à perpétuité des moyens de développer son intelligence, et il s'éleva contre les orateurs qui osaient accuser de paresse des gens travaillant beaucoup plus qu'eux.

La thèse contraire fut vigoureusement soutenue. Buffet, avec une franchise presque cynique, déclara que le décret du 2 mars avait pu paraître une concession nécessaire, au lendemain d'une Révolution, alors que les ouvriers étaient redoutables, mais que maintenant il était devenu inutile. Déclaration qui poussa le démocrate Cambon à sommer, sans résultat d'ailleurs, les membres du Gouvernement provisoire de venir dire si, en signant ce décret, ils avaient entendu simplement gagner du temps en trompant le peuple. Avec Léon Faucher, Buffet essaya de prouver que le décret était défavorable aux travailleurs ; qu'il amenait la fermeture de nombreux ateliers, partant le chômage et la misère. Wolowski ajouta que les ouvriers ainsi protégés auraient moins d'énergie, non seulement pour travailler, mais même pour préparer leur émancipation. Ils dirent aussi et l'argument était plus sérieux que le décret avait le tort de créer une inégalité entre Paris et la province ; qu'il fallait un règlement uniforme ou pas de règlement du tout, sans quoi les travailleurs se précipiteraient dans les industries où il serait permis de gagner davantage en travaillant plus d'heures. Ils dirent que le décret tuait l'industrie française et un orateur évalua la perte qui en résultait pour elle à 750 millions par an. Ils dirent que le décret était de plus inapplicable : qu'il laissait de côté la catégorie la plus malheureuse des travailleurs, ceux qui travaillent à domicile et qu'on ne pouvait empêcher de rester à la peine seize ou dix-sept heures, eût-on à sa disposition une armée d'inspecteurs. Ils dirent que, si l'on réglementait la durée du travail, il faudrait ensuite fixer le taux des salaires, le prix des choses, ce qui était manifestement impossible et contraire à la loi de l'offre et de la demande. Ils dirent que le décret posait des limites arbitraires : Pourquoi onze heures ? Pourquoi pas neuf ou huit ? Ils dirent enfin, argument suprême et irrésistible, que c'était faire du socialisme déguisé. Or, Léon Faucher citait ces mots qu'il avait recueillis, disait-il, de la bouche d'un membre du Gouvernement provisoire : « Le socialisme, c'est la peste. » Et il ajoutait qu'il avait répondu : « Vous avez raison. Mais vous êtes tous malades de la peste. »

Pendant que se prolongeait la discussion, on fut étonné, de part et d'autre, d'entendre tout à coup le gouvernement proposer un moyen terme. Le ministre de l'intérieur, Senard, voulut-il racheter la légèreté avec laquelle il avait lancé l'accusation de pillage contre les insurgés de Juin ? Toujours

est-il qu'il se plaignit vivement des exagérations des économistes, se moqua de leur prétention à mieux connaître les intérêts et les désirs des ouvriers que les ouvriers eux-mêmes, déclara qu'on pouvait bien proscrire les trop longues journées de travail, ruineuses pour la santé, puisque déjà l'on avait interdit certaines industries insalubres : que le principe était, en somme, le même dans les deux cas. Puis, s'appuyant sur les avis de la Chambre de commerce de Rouen, sur les rapports de nombreux préfets, il affirma qu'une limitation de la journée de travail à douze heures répondait à la fois aux besoins réels de l'industrie et aux vœux de la population.

Cette entrée en campagne du gouvernement décida du succès de la bataille. D'autres orateurs, encouragés, vinrent déclarer que, si le socialisme était la peste, ils consentaient à passer pour pestiférés ; que cela valait mieux, après tout, que la doctrine égoïste et purement négative du *laissez faire*. — Puis ils firent voir que le raisonnement des économistes reposait sur des hypothèses non vérifiées : que réduction des heures de travail ne signifie pas nécessairement réduction dans la quantité produite, parce que des hommes moins fatigués peuvent produire mieux et davantage. Ils écartèrent le fantôme de la concurrence étrangère, vu que les patrons dans les pays voisins, seraient obligés par leurs ouvriers d'imiter les concessions de leurs confrères français : une fois de plus l'exemple du progrès serait contagieux et viendrait de France. Quant aux manufacturiers, ils seraient si peu ruinés, que quelques-uns d'entre eux acceptaient déjà l'idée humaine d'établir un minimum de salaire garantissant au moins son existence au travailleur.

Les économistes eurent beau crier qu'ils n'admettaient pas de compromis entre deux principes inconciliables, la tyrannie et la liberté ; qu'ils protestaient contre l'établissement d'un régime despotique digne du pacha d'Égypte. La proposition du gouvernement fut renvoyée à la Commission : et après un nouveau rapport et une nouvelle discussion, la Constituyente adopta le principe de la limitation légale des heures de travail. Des amendements de Gambon, de Pierre Leroux proposèrent de fixer à 10 heures, puis à 11 heures le maximum ; ils furent repoussés à une énorme majorité (616 contre 67). Mais la limite de 12 heures fut acceptée. Il fut admis, en même temps, que dans des cas exceptionnels, avec l'autorisation du maire et du Conseil des Prud'hommes on pourrait la dépasser, mais à condition qu'alors ce travail supplémentaire serait payé à part. Une amende de 5 fr. à 100 fr. devait punir les contraventions ; mais l'amende était multipliée par le nombre des ouvriers indûment employés, sans qu'elle pût cependant s'élever au-dessus de 1.000 francs.

Le repos du Dimanche. — On peut rapprocher de cette réforme la proposition que catholiques et socialistes unis déposèrent pour que le travail fût suspendu de droit durant les jours fériés. C'était pour les uns la sanctification du Dimanche et des fêtes de l'Église. C'était pour les autres la nécessité d'un

repos hebdomadaire inscrite dans la loi. Montalembert fit un rapport favorable (10 Décembre 1850 ; mais la loi ne fut pas discutée. Seulement des circulaires ministérielles (20 Mars 1849 - 10 Novembre 1851) ordonnèrent que tous les travaux publics seraient suspendus le Dimanche, afin de manifester « le respect traditionnel qui s'est de tout temps attaché au jour consacré par les lois religieuses au repos, au culte et à la famille. »

Il y avait là plus de déférence pour l'Église que de sympathie pour les ouvriers. On peut en juger par la mauvaise observation de la loi des douze heures. Plaintes et menaces de grève abondèrent ; les contraventions furent punies de façon dérisoire, parfois d'un franc d'amende ; très rarement les sociétés ouvrières se trouvèrent assez fortes pour imposer le respect des règlements. En mai 1851, de nombreuses exceptions furent encore apportées par décret à l'article 1^{er} de la loi du 9 Septembre 1848. Malgré tout ils s'efforcent de saluer cette date au passage. Elle est le point de départ de toute la législation qui depuis lors, en France et ailleurs, s'élabore pour assurer à la classe ouvrière le droit au loisir.

Lois protectrices des femmes et des apprentis. — D'autres pas furent faits dans la même voie, d'abord en faveur des femmes et des enfants.

Les enfants étaient protégés par une loi votée en 1841. Les femmes avaient été laissées de côté. Wolowski, qui ne voulait pas qu'on protègeât les hommes, sous prétexte qu'ils étaient assez forts pour se protéger eux-mêmes, fut plus généreux à l'égard des femmes. Il proposa au *Comité du travail* une série de mesures destinées à les défendre contre l'exploitation trop dure qu'on leur infligeait. Un projet de loi fut déposé par lui à la Constituante. Mais, bien qu'appuyé par les Conseils généraux et par le Conseil général des manufactures, il ne fut jamais discuté ; il resta au nombre de ces bonnes intentions dont le Palais Bourbon est pavé, comme l'enfer.

Les enfants étaient compris dans le même projet de loi. Au *Comité du travail*, Wolowski avait demandé que l'âge légal pour leur admission dans les usines fût porté de 8 à 9 ans, et le Comité, plus large, l'avait reculé jusqu'à 10. Un de ses membres, Dubois, avait proposé que, pour être admis, le petit travailleur eût 12 ans au moins et sût lire et écrire. Mais il eut pour adversaire Falloux. Selon celui-ci, l'enfant est mieux à l'atelier que dans sa famille et, quant à l'obligation de savoir lire et écrire pour y entrer, il s'y oppose, *parce qu'il ne comprend pas qu'on puisse interdire à un individu de travailler, sous prétexte qu'il n'a pas reçu de culture intellectuelle.* On ne saurait rêver plus doucereuse tentative pour justifier l'oppression au nom de la liberté. Un autre représentant avait demandé de quel droit l'on empêchait le père de famille de tirer parti du travail de ses enfants. Le Comité avait quand même adopté pour les enfants l'obligation de fréquenter une école,

L'interdiction absolue du travail de nuit et la limitation du travail effectif à 10 heures jusqu'à 12 ans et à 12 heures jusqu'à 16 ans. Il voulait de plus qu'on leur laissât leur Dimanche complet. Enfin, il réclamait une inspection locale et gratuite, qui devait être confiée aux ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Si, par l'abandon de ce projet, les enfants furent privés de garanties nouvelles dans la grande industrie, ils bénéficièrent du moins, dans les petits ateliers occupant moins de vingt ouvriers et soustraits jusqu'alors au regard de l'État, d'une réglementation de l'apprentissage. L'ouvrier Peupin, à la Constituante, avait proposé 9 Août 1848 que le nombre des apprentis fût limité, une vieille question qui, depuis le moyen âge, était un sujet de querelle entre compagnons et maîtres. Il imposait à ceux-ci certaines conditions d'âge et de moralité ; il leur interdisait toute correction corporelle ; il autorisait des poursuites contre eux, quand ils auraient manqué à leur devoir d'instruction professionnelle et d'éducation morale envers les enfants confiés à leurs soins. Il demandait que l'apprenti fût âgé de 12 ans au moins ; qu'il ne fit pas plus de dix heures par jour et qu'il eût son dimanche tout entier ; qu'il fréquentât les écoles et les cours industriels ; qu'il eût, sous le nom de curateurs, des espèces de tuteurs (1). Ces demandes avaient été déjà restreintes par le rapporteur, de Parieu, qui ne les acceptait qu'en gros. Elle le furent encore davantage, quand la question non résolue revint devant la Législative 4 Mars 1850. Le nouveau projet, émanant du ministre du commerce, J.-B. Dumas, était beaucoup moins précis. Il recommandait sans doute au patron, suivant une antique formule, de se conduire envers l'apprenti en bon père de famille ; mais il lui permettait d'embaucher les enfants à tout âge et en aussi grand nombre qu'il le voudrait ; c'était une des mesures les plus antipathiques aux ouvriers, qui risquaient fort d'être dépossédés de leur besogne partout où un enfant pouvait leur être substitué. Le temps de travail autorisé était de 10 heures jusqu'à 14 ans, de douze heures jusqu'à 16 ans, âge où le travail de nuit pouvait commencer. Le repos du Dimanche était réduit à l'après-midi : le matin, jusqu'à 10 heures, était consacré à ranger l'atelier. Deux heures par jour étaient réservées pour l'instruction primaire et l'éducation religieuse. En cas de différend, le Conseil des prud'hommes, comme dans le projet primitif, devait prononcer.

La loi s'était singulièrement relâchée sur la route. Cela n'empêcha pas les économistes de la trouver trop rigide et les patrons trop gênante. Elle fut mal exécutée, comme celle qui concernait les enfants travaillant dans les manufactures. Pour les apprentis, il n'y avait point d'inspection : pour les autres, ceux qui remplissaient cet office n'étaient point payés ; ils étaient

(1) On peut observer en passant la curieuse répercussion que l'âge de la première communion a eue, chez les catholiques, sur la fin de la période scolaire et sur l'entrée dans la vie active. Chez les protestants, par exemple en Suisse, cette cérémonie religieuse étant reculée jusqu'à seize ans, l'école est déjà en 1848 obligatoire jusqu'à cet âge.

souvent des manufacturiers qui ne pechaient point, à l'égard de leurs confrères, par excès de zèle et de sévérité. C'est pourquoi, quinze ans plus tard des économistes constataient que les prescriptions de la loi restaient partout inobservées, que le travail de nuit n'avait pas cesse pour les petits martyrs de l'industrie, qu'on n'avait organisé ni les relais destinés à leur assurer quelque répit, ni les écoles de fabrique destinées à compléter leur instruction. Hélas ! C'est un refrain qui revient souvent, quand on s'occupe de lois ouvrières. Il y a loin de leur existence sur le papier à leur application réelle et régulière.

Accidents et hygiène du travail. — Il faut noter toutefois, sous la Deuxième République, des commencements, des ébauches dans ce même ordre d'institutions protectrices.

Les accidents du travail étaient alors soumis au régime du droit commun. On ne s'occupait pas de savoir s'il existait entre le patron et l'ouvrier des relations particulières, un contrat. On les considérait comme deux individus quelconques dont les rapports étaient régis par l'article 1382 du Code civil : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » Il s'ensuivait que le patron n'avait qu'une responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle ; et que l'ouvrier, pour obtenir une indemnité, devait faire la preuve qu'il y avait eu faute du patron. On comprend assez combien la chose lui était difficile.

La jurisprudence élargit peu à peu cette conception, en assimilant l'ouvrier soit au voyageur qu'une entreprise de transport s'est chargé de rendre intact à destination, soit à un objet ou à un animal loué que le locataire s'engage à restituer en bon état, ou encore en mettant les machines sur le même rang que les animaux méchants dont les dommages art. 1385 doivent être réparés par leur propriétaire.

Le principe d'une responsabilité contractuelle de la part du patron commença ainsi à s'insinuer dans les esprits. Puis les accidents des mines par leur tragique horreur, les accidents de chemin de fer par le fait qu'ils frappaient des gens de toutes classes, favorisèrent l'entrée du principe dans la loi.

On songe, en 1848, à garantir la sécurité des travailleurs. On s'avise qu'il faudrait peut-être tâcher de prévenir les accidents et les maladies résultant du travail. Une proposition de Loiset, représentant du Nord, du 2 Juin 1848, tend à classer toute usine faisant usage d'un moteur mécanique parmi les établissements dangereux ou incommodes, qui ne peuvent s'ouvrir sans autorisation ; elle demande aussi que les accidents soient l'objet de rapports et d'enquêtes qui pourront donner lieu de prescrire les précautions pour les éviter. L'auteur évalue à 125 sur 10,000 ouvriers le nombre des victimes constatées annuellement à Lille dans les usines à vapeur, et il ajoute : « La Révolution de Février et de grandes heurts coûtent moins

que ce tribut annuel payé par les travailleurs. » En attendant qu'on puisse créer « le Code de la sûreté et de la salubrité du travail », il dépose un mémoire sur les restrictions qu'il convient d'apporter à chaque spécialité industrielle. Il n'avait point parlé d'amende pour les patrons, ni d'indemnité pour les ouvriers. Flocon fit allusion à l'indemnité comme à une chose qui allait de soi; mais sa proposition, renvoyée au *Comité du Commerce et de l'Industrie*, n'en revint pas. On trouve seulement, à la date du 15 Décembre 1848, une circulaire du ministre des Travaux Publics ordonnant aux entrepreneurs qui travaillent pour l'Etat, d'organiser des ambulances, d'instituer pour les blessés et les malades des secours qui doivent être fournis, en partie par les caisses publiques, en partie par une retenue de 2 0 0 sur le prix de la main d'œuvre. La même circulaire détermine l'épaisseur que doivent avoir les chaudières. Mais ces prescriptions ne s'appliquent encore qu'aux travaux publics : l'industrie privée leur échappe.

Et il faut en dire autant pour une question d'hygiène qui n'est pas encore tranchée. On sait déjà que l'emploi du blanc de céruse dans la peinture est dangereux pour les ouvriers. On s'efforce déjà de le remplacer par le blanc de zinc. Plusieurs circulaires ministérielles, de 1848 à 1852, ordonnent l'emploi exclusif de la matière inoffensive, mais plus chère, dans les travaux faits pour le compte de l'Etat, des départements et des communes. Ainsi l'Etat-patron se fait patron-modèle pour les particuliers; il est un précurseur dans les essais timides qui ont pour but de protéger contre l'incurie des intérêts privés cette chose infiniment précieuse, la vie humaine 1.

Bureaux de placement et Bourses du travail. — Les préoccupations se portèrent encore sur un sujet qui a pour les ouvriers une grande importance : *La recherche du travail.*

Pour le placement des sans-travail le Gouvernement provisoire avait ordonné l'ouverture dans toute mairie d'un registre où seraient inscrites gratuitement, en regard les unes des autres, les demandes et les offres d'emploi. Mais le décret ne fut appliqué que par accès et les bureaux de placement, un instant dépossédés, recommencèrent bientôt à frapper les chômeurs d'un impôt d'autant plus pénible qu'il les atteignait au moment où ils se trouvaient sans ouvrage et souvent sans argent. Les Sociétés ouvrières les dénoncent à chaque instant comme des coupe-gorge. Il ne faut donc pas s'étonner s'il y eut à la Législative trois propositions pour supprimer ou alléger la redevance payée de la sorte par le salaire en formation. Deux des projets visaient à instituer des bureaux de renseignements qui ne coûteraient rien; mais ils ne furent pas discutés; un troisième proposa la création d'une Bourse des travailleurs. L'institution, dont on retrouverait le germe à

1. C'est au nom du même principe qu'est de nouveau réglementée (8 juillet 1850) la vente des substances vénéneuses.

la fin du xviii^e siècle sous le nom de Bureau d'embauchage, était réclamée par des ouvriers et patronnée par certains économistes, tels que Molinari, qui, conformément à leurs principes, voulaient que le jeu de l'offre et de la demande eût sa plénitude de liberté. L'idée prenait forme. Elle fut discutée



*Projet de Bourse du travail
présenté à la Commission municipale
par le citoyen Ducoux, avec un plan dressé
par le citoyen Duval, architecte.*

D'après un document du Musée Carnavalet

le 3 mars 1851. Il existe même, au Musée Carnavalet, un modèle de *Bourse du travail* — qui porte cette indication : *Projet présenté à la Commission municipale par le citoyen Ducoux, avec un plan dressé par le citoyen Duval, architecte.* — Mais c'était encourager le groupement des forces ouvrières, rendre possible et commun le contrat collectif. On préféra laisser les ouvriers en proie aux bureaux de placement, dont le trafic allait, quelques mois plus tard, devenir un monopole.

Le travail dans les prisons, couvents et ateliers militaires. — Les ouvriers, bien que leurs intérêts fussent sur ce point d'accord avec ceux de leurs patrons, ne furent pas plus heureux dans leurs réclamations contre la concurrence redoutable des établissements, où des travailleurs soumis à une discipline, à une claustration, à une façon de vivre particulières pouvaient produire à meilleur marché. Ces établissements étaient de trois sortes : prisons, couvents, casernes. Le Gouvernement provisoire, par un décret du 24 Mars, suspendait le travail dans les prisons et dans les ateliers militaires : il annonçait en termes vagues que, dans les établissements dits de charité, les choses seraient réglées de façon à ne plus nuire au travail libre. Il donnait pour motif les spéculations auxquelles prêtait le régime des prisonniers, qui, condamnés au labeur forcé, jouaient le rôle d'esclaves exploités au profit d'un entrepreneur adjudicataire de leurs produits : puis les salaires avilis auxquels tombait en particulier le métier de couture, quand il avait à se débattre contre les travaux à l'aiguille exécutés à vil prix dans les ouvroirs et les orphelinats.

Le décret ne fut pas appliqué dans les casernes, où les compagnies hors rang furent maintenues sur les représentations des généraux, ni dans les maisons religieuses, qui, sans payer patente, continuèrent à faire du commerce sous le couvert de la charité, excepté là où elles furent fermées violemment par les ouvriers, comme à Lyon, ou par la garde nationale bourgeoise, comme à Reims. Il fut exécuté dans les prisons. Mais les directeurs des Maisons centrales ne tardèrent pas à réclamer : on était tombé d'un mal dans un autre ; les prisonniers, condamnés à l'oisiveté, étaient plus difficiles à mener : les frais devenaient plus considérables pour l'État, parce que jusqu'alors une partie de ce que gagnaient les détenus était affectée à leur entretien. Sur ces réclamations brochaient les plaintes intéressées des entrepreneurs privés des bonnes affaires qu'ils faisaient, quand ils avaient à leur disposition des ouvriers très peu payés et des locaux gratuits.

Dès le 18 août 1848, un projet fut déposé pour revenir en arrière. Mais les intérêts opposés se livrèrent un combat acharné. Ouvriers, fabricants. Chambres de commerce protestaient contre cette concurrence à armes inégales. La prison se transformait en une école d'apprentissage, d'où sortaient des hommes et des femmes qui faisaient baisser les salaires des métiers qu'on leur avait enseignés. Les entrepreneurs, dotés d'un véritable privilège, arrivaient à faire confectionner des chemises à 25 centimes pièce. On citait à Paris une fabrique de finette qui n'avait pu lutter contre la Maison centrale de Melun, et les ébénistes du faubourg St-Antoine mis à mal par celle de Poissy. A Troyes, le nombre des pauvres assistés avait passé de 3,500 à 6,000 et l'on attribuait cette augmentation au voisinage de la prison de Clairvaux. Un seul ordre de religieuses jetait en un an sur le marché 400,000 francs de travaux qu'il écoulait à des prix très bas. Schœleher fit valoir aussi des considérations d'humanité. Les détenus de Nîmes, mal nourris et occupés au cardage

des déchets de soie, besogne meurtrière, s'il en fut, comptaient 22 à 23 000 de phthisiques, quand la moyenne était ailleurs de 4 à 5.

Après de sérieux débats, le travail fut autorisé tacitement dans les couvents, formellement dans les casernes; rétabli dans les prisons, il pouvait être affermé ou mis en régie. Seulement les produits devaient être, autant que possible, réservés à la consommation de l'État, c'est-à-dire employés, au lieu d'être vendus, aux besoins de l'armée, de la marine, des hospices. En somme, on en revenait à peu près au régime pratiqué avant 1848, à l'exploitation des prisonniers et à leur concurrence ruineuse avec le travail libre. Mais il donnait prise à tant de critiques qu'on songeait à le réformer, quand survint le Coup d'Etat.

Le marchandage. — Quelques-unes des mesures que nous venons de passer en revue touchaient aux rapports entre patrons et ouvriers. Mais il en est qui s'y attaquent plus directement.

Le décret du 2 mars 1848 abolit le marchandage. Ce mot avait, en ce temps-là, un triple sens. Il signifiait d'abord la concession d'une entreprise à un sous-entrepreneur, à un tâcheron qui devient un intermédiaire entre le premier concessionnaire et les ouvriers et qui, naturellement, ayant à se récupérer du prix qu'il a payé, exploite et parfois opprime ceux qui sont sous ses ordres. Cette pratique existait surtout dans l'industrie du bâtiment. *Marchandage* voulait dire aussi travail aux pièces. On l'appelait alors *marchandage pièce à pièce*. Enfin, dans le troisième sens, c'était la répartition de la besogne à faire entre des ouvriers associés. Il était, en ce dernier cas, une variété du contrat collectif de travail.

De ces trois marchandages, le premier seul avait été aboli par le Gouvernement provisoire et le décret le disait en termes exprès. Mais, dans les polémiques qui suivirent, on négligea de faire cette distinction. Thiers, dans son livre : *De la propriété*, argumente tout le temps est-ce méprise ou habileté peu scrupuleuse? — comme si l'on avait voulu supprimer le travail aux pièces. En tout cas le marchandage devint une des choses que la réaction bourgeoise s'efforça de restaurer. Ce travail pris à forfait par un sous-traitant, qui en devenait responsable, facilitait singulièrement leur tâche aux gros entrepreneurs. Comme l'abolition en avait été prononcée par le décret qui limitait les heures de travail, on voulut abroger du même coup les deux dispositions. Buffet, dans son discours, déclara qu'il fallait rétablir le marchandage; sinon, disait-il, c'est interdire aux ouvriers intelligents l'espoir de s'élever, de devenir à leur tour chefs et patrons. Rien pourtant ne fut décidé, peut-être parce qu'on pensa qu'il valait mieux laisser sombrer en silence une disposition chère aux ouvriers. Elle ne fut pas abrogée, si bien que, par un singulier retour des choses, le ministre du commerce, le 10 août 1899, a pu remettre en vigueur un article simplement tombé en désuétude.

L'article 1781. — L'attention se porta sur d'autres particularités du contrat de travail. Le Code civil était sobre de détails sur cet objet. Il se bornait à deux prescriptions : d'une part article 14, il disait que l'engagement d'un ouvrier ne pouvait excéder un an, à moins qu'il ne fût contre-maître ou conducteur des autres ouvriers et qu'il n'eût en cette qualité un traitement et des conditions stipulés par un acte exprès ; d'autre part article 1781, il conférait aux patrons un énorme avantage en édictant ceci : « *Le maître* est cru sur son affirmation, pour la quotité des gages, pour le paiement du salaire de l'année échue, et pour les à-compte donnés pour l'année courante. » C'était l'ouvrier mis à la discrétion de la bonne foi du patron et tenu à son égard dans un état flagrant d'inégalité devant la loi. Aussi, dès le 8 juin 1848, Lemonnier proposa-t-il l'abolition de ce vestige des anciens temps. Mais les mois passèrent et la bonne volonté de l'Assemblée avec eux. Quand vint la discussion, un discours insolemment conservateur de Brunel, représentant du Finistère, rejeta bien loin l'idée de toucher à l'arche sainte, au Code civil. L'orateur fit des gorges chaudes sur ces raffinements d'égalité qui mèneraient bientôt à abattre les clochers ; il évoqua, comme une scène scandaleuse ou risible, la perspective d'un maître en conflit avec son domestique par devant le juge de paix. Rien ne fut décidé par la Constituante. Mais, à la Législative, Nadaud, l'ancien maçon, reprit avec énergie et compétence la campagne contre cet article 1781 qui lésait la dignité plus encore que les intérêts des ouvriers. Le rapport sur la proposition qu'il fit de l'abroger, arriva dix-huit mois plus tard (31 mars 1851) ; il était défavorable : la majorité ne voulait pas plus de l'égalité civile que de l'égalité politique entre employeur et employé. On n'admit pas même qu'il y eût entre le maître et le salarié un livre où devait être enregistrée la convention conclue entre eux — on ne fit d'exception que pour le tissage et le bobinage où la complication des comptes rendait ce procédé absolument nécessaire. On maintenait partout énergiquement ce mot de *maître* qui assimilait les ouvriers aux domestiques, et qui alors, en Angleterre comme en France, était repoussé par le prolétariat comme une injure.

Le minimum de salaire et le privilège de salaire. — Les Assemblées eurent aussi à s'occuper des salaires. Au *Comité du travail*, le 26 Août 1848, étaient admis des délégués des filateurs de laine. Ils apportaient un projet émanant d'une Assemblée tenue à Reims et qui avait réuni des fabricants du Nord, de l'Est et du Nord-Ouest. Entre autres propositions y figurait celle de créer un *minimum de salaire*, qui serait arrêté entre patrons et ouvriers dans chaque centre industriel et pour chaque spécialité, et, comme pendant, un *minimum de prix de façon de filature*, qui serait fondé sur le prix de revient, tous frais comptés, et au-dessus duquel aucun filateur ne pourrait vendre. On ne donna pas suite à ces idées. En revanche, à la Constituante,

Astouin, représentant des Bouches-du-Rhône, tenta de modifier le texte du Code civil sur le *privilège de salaire*. L'article 2101 décidait qu'en cas de faillite les gens de service seraient payés avant les autres créanciers. On demandait d'étendre ce privilège aux ouvriers pour le salaire qu'ils avaient gagné pendant les trois derniers mois précédant la faillite. L'ouvrier, disait-on, qui ne partage pas les bénéfices du capital, ne doit pas être non plus exposé à en partager les pertes. Mais la majorité, qui assimilait les ouvriers, quand cela leur était défavorable, aux domestiques, refusa de les mettre sur le même pied, cette fois que l'assimilation eût été en leur faveur. On prétextait qu'accorder aux ouvriers ce privilège serait leur faire tort, parce que les entrepreneurs, menacés d'être obligés de payer tous les salaires dûs, ne trouveraient plus aussi facilement à emprunter et par suite commenceraient moins de travaux. Rien donc ne fut changé à ce qui existait.

Le livret. — La question du livret fut aussi soulevée. Dans la crainte qu'on avait de la classe ouvrière, on n'avait garde de lui épargner l'obligation de tenir à jour ce petit livre qui devait être signé du patron, du maire ou du commissaire de police et contenir la liste des avances faites à son employé par l'employeur et garanties par des retenues sur le salaire futur. Alors qu'en Octobre 1848 on exigeait un passe-port de l'ouvrier qui voulait aller d'un département dans un autre, on laissait volontiers peser sur lui la nécessité de porter avec lui, quand il changeait d'atelier, cette espèce de certificat de bonne conduite et de docilité. Nadaud demanda sans succès l'abrogation de cette preuve de défiance à l'égard des travailleurs (mai 1851). On tenta du moins d'atténuer ce qui le mettait, non pas sous la surveillance de l'autorité, mais sous la dépendance économique du patron. Il était parfois, pour peu que l'avance consentie par le patron fût assez forte, prisonnier à vie de sa dette : il demeurait attaché à la fabrique comme le serf du moyen-âge l'était à la glèbe. Quelques représentants furent d'avis d'interdire toute inscription de ce genre sur le livret. Le ministre proposa de limiter à 30 francs l'avance autorisée, qui en certains cas pouvait être une ressource vitale pour l'ouvrier. Ce fut l'opinion qui prévalut et le livret continua d'exister avec ce léger adoucissement.

Les Conseils de prudhommes. — Quelque soin qu'on prit de maintenir la suprématie des patrons, on était bien obligé de prévoir des différends entre eux et leurs ouvriers et des moyens légaux de les accommoder. Il existait pour cela des tribunaux de prudhommes, du moins pour certaines villes et pour certaines catégories de travailleurs. Flocon, quand il fut ministre du Commerce, essaya d'étendre leur juridiction. Il voulait, de plus, que les prudhommes fussent élus, non plus seulement par les patentes qui étaient presque tous des patrons, mais aussi par les ouvriers et compagnons domi-

ciliés depuis six mois dans la circonscription. Désireux de réaliser la collaboration et la conciliation des classes, il voulait que les deux groupes en présence fussent représentés par un nombre égal de délégués et que la présidence appartint tour à tour à l'un et à l'autre. Il demandait encore que le vote fût double pour l'élection des prudhommes, c'est-à-dire que les délégués patronaux fussent choisis par les ouvriers sur une liste de candidats établie par les patrons, que les délégués ouvriers fussent choisis par les patrons sur une liste établie par les ouvriers. Le projet ne se bornait pas là. Il visait à créer toute une organisation judiciaire et même administrative en matière économique. Il devait y avoir dans toute commune où les intéressés le demanderaient un *Conseil spécial*, qui réglerait sans frais les arbitrages et contestations auxquels pourrait donner lieu son groupe d'industrie. Les villages n'étaient point exceptés et il fut question de prudhommes agricoles au *Comité des travailleurs*. Il y eut même à la Législative (27 mars 1851) une proposition ferme de Nadaud, Greppo et Collavru pour qu'il en fût créé une catégorie comprenant les ouvriers des champs et ceux des professions jusqu'alors restées en dehors de cette justice exceptionnelle. La proposition fut d'ailleurs repoussée. Mais, pour en revenir au projet de Flocon, au-dessus des *Conseils spéciaux* et sortis d'eux par élection, on prévoyait des *Conseils de famille* qui fonctionneraient comme Cours d'appel, comme bureaux de placement, comme offices de renseignements sur les conditions du travail, comme agents de correspondance avec l'autorité, comme dépôts des marques de fabrique ¹.

Le projet parut ambitieux. Il ne fut accepté du *Comité des travailleurs* qu'en partie; il arriva devant la Constituante amputé de tout ce qui devait élargir la compétence des Conseils. On sacrifiait au désir d'aboutir vite. Pour être électeur, il fallait avoir vingt et un ans, six mois de résidence; pour être éligible, vingt-cinq ans d'âge et un an de domicile; l'Assemblée ajouta l'obligation de savoir lire et écrire. Deux points surtout furent contestés. Ferrouillat, représentant du Rhône, et la plupart des représentants ouvriers demandèrent que les délégués de chaque groupe fussent désignés directement par ce groupe; que l'antagonisme réel des intérêts ne fût pas masqué par une conciliation anticipée et apparente qui pourrait fausser le résultat des élections. Cependant le mode électoral compliqué que Flocon avait proposé l'emporta. L'autre question litigieuse fut la place qu'occuperaient les contremaîtres et les chefs d'ateliers. Voterait-ils avec les ouvriers, auxquels ils appartenaient par leur origine, ou avec les patrons, dont ils étaient les hommes de confiance et les fondés de pouvoir? C'est ce dernier parti qui fut adopté. On stipula seulement qu'ils ne pourraient former plus d'un quart de la délégation patronale. Un décret ministériel du 6 juin 1848 ajouta des dispositions supplémentaires pour certaines villes, comme Lyon, Nîmes,

1. Il y eut un projet spécial, en 1851, sur les marques de fabrique.

Saint-Étienne, où il y avait, non plus deux, mais trois intérêts en présence : les ouvriers, les fabricants et, entre eux, les chefs d'atelier, à la fois salariés et salariants. On se tira d'embarras en faisant nommer le Conseil des prudhommes par trois assemblées électorales au lieu de deux.

La loi nouvelle était loin d'être parfaite. Elle laissait de côté les femmes. Elle n'accordait pas d'indemnité aux délégués, ce qui faisait une assez lourde charge de l'honneur dont ils étaient revêtus. Les prudhommes ne devenaient pas ce qu'ils auraient pu et dû être d'après la conception de Flocon, les juges de paix de l'industrie et de l'agriculture. Mais elle n'en était pas moins une de celles qui concédaient le plus aux ouvriers, au point que les patrons se plaignirent à leur tour de ne pas être suffisamment représentés dans ce tribunal, parce que le vote des ouvriers désignait plus volontiers comme juges les contremaitres que les maîtres. Elle échappa pourtant à un remaniement.

Voilà résumées à grands traits les modifications qui furent apportées, sous la Deuxième République, au régime du travail. Elles sont dues rarement à l'initiative patronale, souvent à l'action des Sociétés ouvrières, parfois à l'autorité locale, le plus fréquemment à l'intervention de la loi. Quoique portant sur une grande variété d'objets, elles peuvent se ranger sous trois chefs : elles ont pour but, dans la pensée de ceux qui les opèrent, soit de protéger les travailleurs dans leur santé physique et morale, soit de leur assurer la liberté et l'égalité dans leurs rapports avec les patrons, soit de prévenir ou d'arranger les conflits qui surviennent entre eux et leurs employeurs. Certes elles sont loin d'atteindre le but visé : les pas en avant sont suivis la plupart du temps de pas en arrière. Mais, malgré l'hésitation de la marche et les reculs, il y a une orientation nouvelle vers une meilleure condition du prolétariat. Mouvement syndical, code ouvrier, économie sociale, autant de choses qui datent vraiment de 1848 et qui sont de puissants agents de relèvement pour la classe ouvrière !

CHAPITRE VI

Institutions de prévoyance et d'assistance.

Cette étude des conditions nouvelles faites au travail serait incomplète, si nous n'y joignons celle des *institutions de prévoyance et d'assistance* qui furent alors créées ou proposées. Elles forment deux groupes distincts et voisins qui ont un caractère commun : elles n'ont ni pour but ni pour effet d'affranchir le prolétariat ; elles visent et aboutissent seulement à lui rendre la vie plus facile et plus sûre ; mais les premières pourraient prendre pour devise : — Aide-toi et Ton t'aidera —, les autres promettent du secours à qui ne peut plus s'en passer.

Ici l'on ne se heurtait pas à une opposition irréductible de la classe dominante, désireuse de maintenir la classe ouvrière dans sa dépendance économique. Il s'agissait, non plus d'élever peu à peu les ouvriers au niveau des patrons, mais seulement de leur assurer ou de les pousser à s'assurer eux-mêmes le moyen de vivre en cas de détresse. Ce n'était plus de justice qu'il était question; c'était de charité collective ou individuelle. D'un avis unanime, il y avait « quelque chose à faire ». Les catholiques, en particulier, qui avaient marché d'accord avec les économistes pour maintenir les travailleurs dans leur position subordonnée, étaient par principe et par tradition favorables au patronage des pauvres par les riches, à la protection de la classe indigente par la classe aisée.

Institutions de prévoyance. — Dans le groupe des institutions, où ceux qui en bénéficient ont l'intention de se suffire, se classe tout ce qui est relatif aux caisses de secours mutuels, à l'assurance, à l'épargne, aux retraites.

Les Sociétés de secours mutuels. — Les Sociétés de secours mutuels, sans être reconnues par la loi, existaient en France depuis longtemps. Paris seul en comptait plus de 250, Bordeaux plus de 40; mais elles étaient rares dans les campagnes. En 1848, il s'en fonda beaucoup dans le premier élan de fraternité où le principe d'association parut, même dans les régions officielles, la panacée du mal social. A la Constituante, les propositions abondèrent pour les multiplier et les encourager; l'un voulait qu'il y en eût une dans chaque canton, l'autre dans chaque commune. Cela donna naissance à un rapport de Ferronillat et à un projet de loi (19 février 1849). On n'osait pas suivre Waldeck-Rousseau et Rouveure dans la voie où ils entraient hardiment, le premier en obligeant les communes, les départements et l'Etat à une contribution régulière en faveur de ces caisses de prévoyance, le second en imposant aux patrons une contribution obligatoire. Mais, tout en laissant les Sociétés libres de gérer à leur gré leurs affaires, on voulait créer des commissions cantonales qui seraient comme des « écoles de fraternité » répandues dans toute la France et qui auraient pour mission de stimuler et de guider par des modèles de statuts les associations naissantes. Celles-ci, reconnues comme établissements d'utilité publique, pourraient recevoir des legs et donations et recevoir de la commune le local nécessaire à leurs réunions; en revanche, on leur prescrivait la condition d'être ouvertes aux travailleurs des deux sexes et d'exclure le chômage des maux qu'elles étaient destinées à soulager. Ce projet ne fut pas discuté. L'idée revint sous la Législative; mais alors on se défiait de l'association, on craignait toujours de voir se glisser sous son manteau quelque tendance politique ou sociale qui ne fût pas orthodoxe. Le gouvernement exigeait que, dans toute Société de secours



JÉSUS LE MONTAGNARD. — D'après un document de la Bibliothèque Nationale.

mutuels, le président fût nommé par le chef de l'État : qu'il y eût toujours des membres honoraires qui en garantiraient l'esprit conservateur, parce

qu'ils appartiendraient nécessairement à la classe aisée. Cependant la loi du 15 juillet 1850 desserra un peu ces restrictions ; elle imposait encore aux Sociétés de compter, sauf exception dûment autorisée, 100 membres au moins et 2.000 au plus : elle les plaçait sous la surveillance de l'autorité municipale et préfectorale ; elle soumettait à l'approbation du gouvernement la modification de leurs statuts et leur dissolution ; elle les obligeait de régler leurs cotisations d'après les tables officielles de maladie et de mortalité. Les sociétés n'avaient donc pas leur pleine liberté. Elles étaient séparées en Sociétés libres, qui s'étaient formées de plein droit, et en Sociétés autorisées. Dix seulement parmi les premières se firent approuver. Elles se défiaient des faveurs autant que des empiétements du pouvoir. Ce n'était pas sans raison. Beaucoup furent poursuivies sous prétexte qu'elles s'occupaient de politique, en réalité parce qu'elles étaient surtout composées de républicains. Rien que sous le second ministère de Léon Faucher (Avril-Octobre 1851), on en compte douze qui sont dissoutes et quatre qui sont signalées comme dangereuses. La circulaire de Baroche du 25 juillet 1850, le règlement d'administration publique du 14 juin 1851 avaient aggravé les dispositions autoritaires de la loi, et découragé plus que stimulé le mouvement.

Elles échappaient du moins, en partie, au régime du bon plaisir, et c'est en profitant de cette reconnaissance légale qu'elles ont pu s'épanouir lentement. Mutualistes, aussi bien que coopérateurs et syndicalistes, peuvent dater de la Deuxième République une des phases importantes de leur existence.

Les retraites ouvrières. — Un article de la loi interdisait aux Sociétés de secours mutuels de promettre des pensions de retraites, sous le prétexte que cette ambition était dangereuse pour elles. On avait pensé — assez sagement — que les retraites ouvrières méritaient une institution spéciale. L'Angleterre en avait donné l'exemple dès 1833 ; en France, l'initiative en avait été prise par certains patrons philanthropes, par les Dollfus de Mulhouse en particulier, et par la *Société industrielle* de la même ville. On avait créé là un asile pour 50 vieux travailleurs ; les fonds étaient fournis par une retenue de 3 0/0 sur les salaires, à laquelle les patrons ajoutaient 2 0/0. C'était, de leur part, à la fois sentiment d'humanité et calcul habile : ils y voyaient un moyen honnête et sûr de s'attacher leurs ouvriers. Avant 1848, déjà un projet de loi s'élaborait pour généraliser cette pratique. La Constituante le reprit et l'élargit. Un de ses membres, Waldeck-Rousseau, demandait dès le début l'établissement d'une Caisse nationale de prévoyance. Le rapport qui fut lu à ce sujet le 19 février 1849 disait :

« Le but que nous nous sommes proposé a été de créer, avec la garantie de l'État, une institution qui, par une heureuse combinaison des éléments de l'association, des chances probables de mortalité et de l'accumulation des intérêts, assurât au déposant, en retour de versements irrévocables, une pension de retraite pour ses vieux jours, cal-

culée d'après le montant des versements et l'époque, nécessairement assez reculée, de l'entrée en jouissance de la pension. »

Le projet était présenté comme une garantie d'ordre : on espérait créer entre l'État et l'ouvrier une communauté d'intérêts ; on disait que l'ère des révolutions serait fermée le jour où celui-ci pourrait dire à son tour : L'État, c'est moi. — On écartait, du reste, tout versement obligatoire obtenu par une retenue sur les salaires ; on voulait que l'économie fût volontaire et partant plus méritoire. L'argent devait être placé en fonds publics. On fixait l'intérêt des sommes versées à 5 0 0 et le maximum de la pension, qui serait incessible et insaisissable, à 480 francs. Une innovation intéressante était que la femme, sur le refus ou en l'absence du mari, pouvait être autorisée à acquérir sa rente viagère personnelle.

La Législative acheva ce que la Constituante avait ébauché. La loi votée le 18 juin 1850 se donnait aussi comme un moyen « d'intéresser toutes les classes au maintien de l'édifice social. » Plusieurs représentants étaient convaincus, non sans raison, que l'obligation seule pouvait la rendre efficace ; ils demandaient, d'une part, que tous les salariés fussent tenus de contribuer à la formation de la rente viagère qui leur reviendrait un jour et que les patrons, d'autre part, fussent obligés d'opérer un versement proportionnel au versement et au nombre de leurs ouvriers. Quelques-uns, moins hardis, voulaient du moins qu'on encourageât les versements par des primes. L'Assemblée refusa de les suivre. Elle laissa les ouvriers libres de verser ou non leur argent à la *Caisse nationale des retraites* et ce n'était pas, pour certains de ses membres, sans arrière-pensée, témoin ces paroles de Thiers, qui prouvent que plusieurs escomptaient un insuccès probable et désiraient surtout paraître faire quelque chose :

« On n'atteindra aucun résultat, dit-on, si on laisse l'ouvrier libre ; il ne déposera pas et continuera à vieillir dans le même état d'insouciance. — C'est à craindre, nous l'avouons, pour beaucoup d'entre eux... »

La bourgeoisie s'effrayait de la grandeur du capital qui s'accumulerait ainsi au nom de la classe ouvrière et de la peine qu'on aurait à l'administrer, et Thiers, protestant contre « ce nouveau communisme », motivait ainsi la préférence donnée au système de la non-obligation.

« Pourquoi ? Parce que, indépendamment de la liberté de l'homme respectée, il y aura infiniment moins d'individus qui verseront et, dès lors, moins de difficultés à vaincre pour la perception et le placement de leurs économies, ce qui veut dire qu'à mesure qu'on atteindra moins le but de l'institution, son impossibilité deviendra moins grande. »

L'Assemblée laissa encore les déposants libres de placer leur argent à fonds perdus ou avec restitution du capital aux héritiers en cas de décès. Elle éleva le maximum de la pension que pourraient acquérir les retraités à 600 francs et la déclara insaisissable jusqu'à concurrence de 360 francs. Elle décida que tous les dépôts seraient recus, même au-dessous de cinq francs ; que les chances de mortalité seraient calculées d'après les tables de Deparcieux, les plus favorables aux futurs rentiers. Malgré les philanthropes qui

augmentèrent de moitié ou d'un tiers la mise des premiers souscripteurs, on ne voit pas que la classe ouvrière ait beaucoup mordu à l'appât. Les prévisions, on pourrait presque dire les espérances de Thiers sur le petit nombre des déposants se réalisèrent. Le versement annuel d'une somme de cinquante francs environ est encore beaucoup pour une foule de petits salariés (1). Les besoins urgents empêchent de songer aux besoins futurs, et la mise de côté d'un pécule pour ses vieux jours semble être le fait de la petite bourgeoisie plutôt que du prolétariat.

Les Caisses d'épargne. — D'ailleurs, les petites gens avaient des raisons récentes de ne pas avoir en l'Etat une confiance entière pour la garde de leurs modestes économies. L'aventure des *caisses d'épargne* avait laissé de fâcheux souvenirs. Le 24 février, elles contenaient 355.427.117 francs. Mais le gouvernement de Louis-Philippe avait eu la fâcheuse idée de remplacer les fonds reçus par des titres de rente et des actions : et lorsque les déposants, sous le coup de fouet de la panique, se présentèrent en masse pour retirer leurs dépôts, ils se trouvèrent en présence d'une caisse impuissante à faire face au paiement à vue. En un seul jour, le 15 mars, il avait fallu rembourser 3.353.544 francs. Le Gouvernement provisoire, victime et solidaire des imprudences du Gouvernement précédent, para comme il put au danger. Il décida (9 mars) que sur les livrets on ne rendrait que 100 fr. en espèces : le reste serait remboursé en bons du trésor et en rentes 5 0/0 au pair. Mais les bons étaient à quatre mois d'échéance et les rentes avaient baissé considérablement : l'expédient n'était au fond qu'une banqueroute partielle, qui, pour comble de malheur, lésait la classe la plus dénuée d'argent. Il donnait un étrange démenti aux économistes et aux philanthropes qui, depuis longtemps, avaient vanté sur tous les tons aux petites bourses la caisse d'épargne comme une suprême ressource en temps de misère.

Un des premiers soucis de la Constituante fut, au nom de la fidélité aux engagements, de rembourser une dette plus sacrée que les autres, parce qu'elle portait sur le pécule des plus pauvres. Le *Comité des finances* proposait qu'en échange de leurs dépôts des coupures de rentes 5 0/0 au taux de 70 fr. fussent remises aux déposants. Un peu plus tard, le ministre des finances Goudechaux complétait cette proposition, en demandant que les livrets s'élevant à moins de 70 fr. fussent remboursés en numéraire, et, après discussion, on admettait 5 juillet l'ensemble de ces mesures, avec un amendement de Duclerc qui fixait à 80 francs, cours du jour, le taux des rentes et le montant des livrets remboursables en argent. Le dommage ainsi réparé tant bien que mal, il fallait l'empêcher de se renouveler. Une loi du 30 juin 1851 interdit aux livrets de caisse d'épargne de dépasser 1.000 francs. En cas que cette somme vint à être dépassée par l'accumulation des intérêts,

1. — Thiers évaluait à 1 fr. 50 et à moins encore la moyenne journalière des salaires.

10 fr. de rente devaient être achetés au nom du déposant. Une limite de 8.000 francs était fixée aussi aux dépôts des Sociétés de secours mutuels. L'intérêt était abaissé de 5 0 0 à 4 1 2. C'étaient là des dispositions qui étaient de nature à réduire l'afflux de l'argent épargné. Mais c'est une question de savoir jusqu'à quel point il est avantageux pour un peuple de garder immobilisée dans les caisses d'épargne une grande quantité de son capital, et si ce n'est pas le symptôme d'une inertie et d'une timidité peu favorables à la production et au commerce. En tout cas, les dépôts, à partir de ce moment, atteignent des chiffres moins élevés, et la diminution qui est notable prouve que la classe pauvre avait dû vivre sur sa réserve et qu'elle avait perdu, proportionnellement, durant ces années de trouble, au moins autant que la classe capitaliste.

| ANNÉES | NOMBRE des LIVRETS A LA FIX de l'ANNÉE | VERSEMENTS OPÉRÉS DANS L'ANNÉE | REMBOURSEMENTS | SOLDE EN CAISSE |
|--------|---|-----------------------------------|----------------|-----------------|
| 1847 | 736.951 | 127 millions | 156 millions | 358 millions |
| 1850 | 565.995 | 98 — | 40 — | 135 — |
| 1851 | 611.086 | 97 — | 73 — | 158 — |

Les assurances. — Aux institutions susceptibles de la garantir contre les vicissitudes du sort il faut ajouter le projet du ministre Duclere sur l'assurance universelle par l'État contre l'incendie. D'après ce projet, l'État se substituait à toutes les Compagnies d'assurances, en les indemnisant et en replaçant leur personnel. Il se faisait l'assureur de toutes les propriétés mobilières et immobilières. Désormais tous les risques de pertes seraient réduits à fort peu de chose, parce qu'ils seraient partagés entre tous les citoyens devenus solidaires les uns des autres. L'assurance obligatoire et mutuelle devenait un service public qui, ne visant pas à faire de bénéfices, garantissait les propriétés de chacun moyennant un minimum de frais. Le projet fut déposé en Juin 1848. Mais, suivant la marche ordinaire des choses, après les journées de Juin cette institution mutuelliste — qui fonctionne sans encombre aux portes de la France, par exemple dans le canton de Vaud — fut accusée d'être socialiste. Il n'en fallut pas davantage pour conserver aux Compagnies les beaux bénéfices qu'elles empochaient : le projet fut retiré par Goudchaux dès le 14 Juillet. Des projets d'assurances agricoles, contre la grêle, la gelée, l'épizootie, les inondations, reposaient sur les mêmes principes. On répétait après Lamartine que le plus puissant des secours, c'est celui de 35 millions d'hommes à 35 millions d'hommes. On comptait couvrir les risques par une cotisation obligatoire prélevée sur la valeur des produits ruraux ainsi assurés. Il devait y avoir une caisse spéciale, des commissions chargées d'estimer les pertes dont les 4/5 seraient rem-

boursés. Ces projets eurent le même sort que les précédents. Tout fut abandonné à l'industrie et à la spéculation privées.

L'assistance publique et la charité privée. — De ces lois essayant d'organiser ce que Considerant appelait *le garantisme* on arrive par une pente insensible aux lois d'assistance proprement dites.

Les besoins étaient énormes. En 1836, à Paris, où afflue les épaves de la province, on comptait sur 1232 personnes 100 indigents, sur 24 décès 9 à l'hospice. Dans l'hiver de 1847, il avait fallu y secourir plus d'un tiers de la population: des bons de pain furent donnés à 450.000 personnes, et ce fait devrait ouvrir les yeux aux historiens qui persistent à croire que la Révolution de Février n'eut que des causes politiques. Les villes industrielles offraient des misères pareilles ou pires. A Lille, sur trois habitants on en comptait un qui ne pouvait se suffire. La charité privée, par le flot irrégulier de ses aumônes, pourvoyait pour la plus grande partie à ces détresses. Les Églises surtout, conformément à leurs principes et à leurs intérêts, pratiquaient une charité qui était pour elles une vieille tradition et un grand moyen d'influence. Parmi les catholiques, les Sociétés de Saint Vincent-de-Paul et de Saint François-Xavier, étaient les distributrices ordinaires de la manne qui descendait des hautes régions sociales sur les classes inférieures. Parmi eux encore le vicomte Armand de Melun, fondateur en 1847 de la *Société d'économie charitable*, pouvait passer, comme on l'a dit, pour un professionnel de la philanthropie nationale et internationale; et plus d'un républicain, comme Trélat, Lamartine, Ledru-Rollin, s'était associé à lui pour soulager le paupérisme. La charité légale s'ajoutait à l'autre. Il existait, dépendant des villes, des départements ou de l'État, des hôpitaux et des hospices, des Monts de piété, des asiles pour les aveugles, les sourds-muets, les aliénés, les enfants trouvés, les orphelins. Il existait aussi, sur 37.000 communes, 7,599 bureaux de bienfaisance, dont 4,000 à peu près fonctionnaient réellement. Mais tous ces établissements avaient des revenus fort inégaux et des administrations séparées, où la responsabilité, partagée entre plusieurs personnes, devenait de fait à peu près nulle; les secours étaient mal répartis; ils étaient surtout fort insuffisants; il y avait là un ensemble à organiser autant qu'à développer.

Nous retrouvons en ce domaine le conflit des doctrines individualistes et des conceptions interventionnistes. On se querella sur le départ à faire entre la charité privée et la charité sociale; et, comme la première avait surtout un caractère confessionnel, cela tourna souvent à une lutte sourde entre les Églises et l'État.

Il se fit bien tout d'abord, dans la période éphémère où les partis se rapprochèrent, un effort pour démocratiser et laïciser la charité individuelle. De là naquit l'*Œuvre des Fraternités* ou *des Familles*, où chaque membre

devait adopter, visiter, patronner un ménage pauvre. Ce qui la distinguait, c'était son esprit égalitaire. Suivant la définition d'Arnaud de Melun, la charité, au lieu d'être une protectrice tendant la main de haut à ceux qui sont au-dessous, se transformait en une sœur dévouée pénétrant dans une famille gênée pour partager ses souffrances et sa vie. Dans les différents quartiers de Paris, dans ses collèges, ses lycées, ses grandes Ecoles, l'Œuvre eut quelque succès : mais, le premier clan amorti, comme elle était républicaine d'origine et de tendance, comme elle planait au-dessus des différences religieuses, elle fut attaquée, puis absorbée par des œuvres catholiques ou réformées. Ce n'était pas cela qui pouvait suffire à la tâche. La charité collective demeurerait plus que jamais nécessaire.

La Constituante avait repoussé le droit à l'assistance qui lui paraissait trop voisin du droit au travail. Mais l'article 13, qui contenait, suivant une expression du temps, « les soupapes de la machine sociale », imposait à la société le devoir d'assurer l'existence des nécessiteux. Les projets abondèrent. Ceyras, préoccupé des pauvres de la campagne, à qui tout manquait, « même la pitié », réclame d'urgence un million pour les invalides des communes rurales. Guigues voudrait un dépôt de mendicité par département pour y recueillir les vagabonds et devant chaque tribunal civil un avocat des pauvres. Et, puisque la misère est mère de vices et de crimes, nous pouvons placer ici les réclamations qu'inspirait le régime des prisons, les protestations véhémentes de Schœlcher contre « ces écoles supérieures de brigands et d'assassins fondées sous le nom de bagnes. » Il y eut plusieurs projets de réforme pénitentiaire ; mais il n'en résulta rien que des rapports intéressants. Pour les pauvres des villes, Depasse demande la création de 50 salles d'asile à Paris et Senard propose 28 août 1848 une réorganisation des Monts de piété où les ouvriers formaient les 7/10 de la clientèle. On avait rendu gratuitement aux pauvres une partie des objets qu'ils y engageaient pour traverser les moments de misère noire.

Cette opération fit descendre un rayon de lumière sur ces tristes maisons. Comme le disait Duclere : « D'établissements de bienfaisance, ils sont peu à peu devenus des instruments de commerce et de lucre. L'État y vendait cher son secours : le taux des prêts était usuraire : à Paris il atteignait 9 1/2 0/0 ; il montait dans certaines villes à 15 0/0. Les bénéfices, évalués pour Paris seulement à 10 millions de francs pour la période de 1805 à 1843, allaient en partie aux hospices, si bien que l'on faisait secourir une misère par une autre misère. La meilleure partie s'accrochait aux mains des commissaires-priseurs et des commissionnaires, qui profitaient du monopole, et des spéculateurs, qui pratiquaient l'odieux trafic des reconnaissances. Senard veut donc trois choses : leur constituer un capital qui permettra d'abaisser l'intérêt à 3 0/0 ; supprimer les offices de commissionnaires aux Monts de piété, offices qui, se transmettaient moyennant finance et qui pré-

levaient chaque année près d'un demi-million sous forme de droits : placer chacun de ces établissements sous l'autorité d'un directeur responsable. Le projet de loi qui fut voté, non par la Constituante, mais par la Législative le 24 juin 1851, laissa à leur tête un Conseil d'administration présidé par le maire de la commune, organisa leur dotation, les autorisa à garder l'excédent de leurs recettes pour augmenter leur capital, décida que les conditions du prêt sur gages seraient réglées administrativement chaque année. C'était une légère amélioration ; mais on était encore loin d'avoir organisé à bon marché le crédit du pauvre. Du moins, une loi du 19 décembre 1850 vint-elle, après deux tentatives infructueuses, rendre passible de l'amende et de la prison le délit d'habitude d'usure.

Toutes ces mesures ou propositions isolées s'effacent devant deux projets d'ensemble présentés par Dufaure, pour organiser l'un à Paris, l'autre en France, l'*assistance publique*. Le mot, disait Dufaure, était nouveau dans la langue des lois. « Pour la première fois, ajoutait-il, le précepte chrétien devient la base de tout un code administratif. » La chose n'était sans doute pas aussi nouvelle que le prétendait le ministre ; mais, depuis la première Révolution, jamais assemblée française n'avait été appelée aussi solennellement à légiférer sur ce grave sujet.

On courut au plus pressé : on s'occupa de Paris. Trois traits essentiels caractérisaient le projet. L'autorité était centralisée en la personne d'un directeur unique nommé par le ministre et ayant des pouvoirs considérables qu'il devait exercer sous le contrôle d'un Comité de surveillance ; il devenait en particulier le tuteur des orphelins, des enfants trouvés ou abandonnés, des aliénés. Puis le service était réparti entre deux divisions : la première comprenant les hôpitaux et hospices ; la seconde, les secours à domicile. Enfin, médecins et chirurgiens étaient désignés au concours, ou bien, comme le fit ajouter le docteur Trousseau, élus par leurs confrères. Le Comité, auquel le projet fut renvoyé, essaya de réduire ce qu'il nommait l'omnipotence du directeur en le subordonnant à un Conseil d'administration, dans lequel devaient figurer des ministres des cultes. Il voulait aussi décentraliser les secours à domicile en les faisant distribuer par arrondissements. Mais la Constituante, éprise d'unité et de gouvernement fort, préféra le système ministériel.

Quant au projet qui devait s'étendre à tout le territoire de la République, il est peu utile d'en retracer les détails, puisqu'il n'a jamais fonctionné. Il suffit d'y noter deux innovations essentielles. D'abord l'institution des Comités cantonaux, imités de ceux qui avaient été décrétés en 1793 et dans lesquels des prudhommes figureraient avec des médecins, des ministres des cultes et des représentants de l'autorité municipale. Aidés dans leur tâche par des médecins et pharmaciens cantonaux, véritables fonctionnaires qui recevraient un traitement, comme cela se pratiquait dans le Bas-Rhin depuis



P. Proudhon

PORTRAIT DE PROUDHON. (D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

1815, ces Comités devaient, non seulement localiser la charité pour la rendre plus efficace, mais s'occuper des jeunes détenus, des libérés, et surveiller le

travail dans les manufactures. En second lieu, la création d'un Conseil supérieur, dont les membres appartiendraient aux plus hauts corps de l'Etat et auraient l'initiative des progrès à faire en ce domaine. Ce qu'il faut encore remarquer, c'est un essai d'assistance par le travail qui consistait à ouvrir dans tous les cantons des ateliers temporaires qui, combinés avec l'exécution de travaux publics pour l'Etat et les communes, remédieraient aux chômages accidentels. On y travaillerait à la tâche et pour des salaires moindres que dans l'industrie privée. C'était, plus prudemment appliqué, le principe même des Ateliers nationaux, quoi que pût dire le ministre qui s'acharnait à éviter ce nom mal famé.

Le rapport assez diffus du pasteur Coquerel à ce sujet montre bien la peur qu'on avait de tout ce qui aurait pu ériger l'indigent en créancier de la société. Défense au préfet d'imposer des centimes additionnels aux communes récalcitrantes. Point de taxe des pauvres, comme en Angleterre. Pas de secours à l'ouvrier en cas de grève et pas même dans les crises provoquées par l'introduction des machines dans l'outillage. En somme le projet, modifié et retréci par la Commission de l'Assemblée, « repose, comme l'écrivit le rapporteur, sur une initiation plus complète des classes aisées à l'exercice de la bienfaisance. » Il n'est pas, il ne veut pas être l'acquittement d'une dette sociale.

Si la Constituante sur ce terrain n'ose pas marcher de l'avant d'un pas résolu, la Législative est encore plus timorée. Armand de Melun, qui dans une brochure a réclaté vigoureusement « l'intervention de la société pour prévenir et soulager la misère », et même un ministère spécial chargé d'organiser la protection du pauvre depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, demande dès son entrée à la Chambre, la nomination d'une commission de trente membres pour codifier enfin la charité officielle. Mais, dans cette Commission, où dominent les conservateurs bourgeois et catholiques, il est, pour les idées qu'il professe en la matière, vaguement suspect de socialisme. Ses projets sont critiqués par Monseigneur Parisi, qui voit avec peine l'intrusion de l'Etat dans un domaine qui a été durant des siècles, comme l'éducation, l'apanage des clergés. La brochure de son coreligionnaire inspire à l'évêque ce cri du cœur : « Tout cet ouvrage est conçu et dirigé comme si l'Eglise n'existait pas. » Et alors, c'est, sous les coups d'une majorité catholique, la faillite de la démocratie catholique. Les projets du vicomte de Melun ont Thiers pour adversaire et Emmanuel Arago pour défenseur, ce qui, dit le vicomte, achève de les perdre. Plus de vaste plan d'ensemble ! Thiers, nommé rapporteur, débite des phrases sur la Providence, n'admet la charité que volontaire et spontanée, déclare que les régimes antérieurs ont suffisamment rempli leur devoir et laisse peu à faire en ce qui concerne la bienfaisance. Il sabre toutes les promesses de l'article 13, les traite de chimères ou de duperies et il réduit la tâche de l'Assemblée à quelques reformettes anodines.

Nous en avons déjà indiqué la plupart. Il faut y joindre, *pour l'enfance*, la création de salles d'asile et de crèches, des patronages en faveur des jeunes détenus, et un projet à l'avantage des enfants trouvés; *pour la vieillesse*, le vœu de faire circuler plus largement l'air et la lumière dans les hospices et la loi du 13 août 1851, qui obligeait les hôpitaux à recevoir les indigents tombés-malades dans une commune, même quand ils étaient domiciliés ailleurs, mais qui les autorisait à réclamer les frais de leur entretien aux familles ou aux communes d'origine; *pour les adultes*, l'établissement de bains et de lavoirs à bon marché, l'assistance judiciaire, la gratuité des actes de l'état civil, nécessaires au mariage des indigents et à la légitimation de leurs enfants nés hors mariage.

La question des habitations ouvrières avait préoccupé les esprits. On sait la terrible célébrité qu'avaient alors les *caves* et les *greniers* de Lille. L'économiste Blanqui a une page indignée sur les *repaires* de Rouen « mal à propos décorés du nom d'habitations », et il ajoute : « Il faut que personne en France n'ignore qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous dans une situation pire que l'état sauvage. » La commission du Luxembourg avait prévu la fondation de grandes cités ouvrières qui contiendraient chacun cent ménages et leur offriraient à prix réduits logement, chauffage, éclairage avec toutes les commodités réservées jusqu'alors aux riches. Mais le plan ne fut pas exécuté. La Constituante, à son tour, avait accordé une exception d'impôts pour quinze années à toute construction qui serait commencée avant le 1^{er} janvier 1849 et destinée à loger des ouvriers. Cette question ne fut pas abandonnée. Les journées de Février et de Juin avaient rendu la bourgeoisie attentive aux facilités que les vieilles rues étroites et tortueuses offrent aux barricades. Le choléra, passant des quartiers pauvres aux autres, avait éveillé chez les riches le sentiment d'une solidarité inattendue. Et voici que le macadam apparaît sur les boulevards et les places; que des spéculateurs vantent le pavé en bois, « le pavé conservateur »; que l'éventrement des villes commence au nom de l'hygiène. A Paris seulement, on décidait l'achèvement du Louvre et sa réunion aux Tuileries, la démolition des antiques bâtiments qui s'enchevêtraient encore entre les deux palais; on prolongeait la rue de Rivoli, on entamait la construction des Halles centrales dont la première pierre était posée par le prince-président en Septembre 1851. Un Paris nouveau se préparait ainsi, arraché à sa tranquillité d'antan et à ses traditions, un Paris plus aéré, plus sain, plus coquet, plus cosmopolite, capitale du plaisir pour les oisifs et les étrangers, animé d'un mouvement centrifuge qui reléguait dans les faubourgs sa population ouvrière et poussait vers la région du couchant ses avenues élégantes et aristocratiques.

A cette transformation se liait la loi du 13 Avril 1850 qui donnait à des Commissions nommées par les Conseils municipaux l'ordre d'inspecter les logements et le pouvoir de fermer ceux qui étaient insalubres. Il faut être

juste. Un sentiment de pitié pour les misérables qui croupissaient dans ces taudis n'était point étranger à ces mesures de salubrité publique. Dans un esprit semblable on vota la loi Grammont qui interdisait de maltraiter les animaux. L'Assemblée Législative n'était pas incapable d'humanité, quand les intérêts de la classe bourgeoise ne se trouvaient pas en jeu. Ces accès de charité étaient quelque chose : on n'a le droit de rien dédaigner de ce qui épargne une douleur à des êtres vivants. Mais c'était peu, si l'on songe à ce que les travailleurs avaient attendu dans les premiers jours de la Révolution. Le grand fleuve d'espoir et d'enthousiasme, qui coulait alors puissant et majestueux, semblait avoir été bu par les sables et il finissait en ruisselets insignifiants.

CHAPITRE VII

LA PRODUCTION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

Après les théories, les lois et les institutions, les faits matériels réclament notre attention. Que fut, pendant ces années agitées, la production économique sous ses deux formes principales : *agricole et industrielle* ?

Les Révolutions n'empêchent pas le soleil de briller, de dorer les blés et les raisins. Les événements politiques, tant que la sécurité n'est pas compromise dans les campagnes par la guerre étrangère ou civile, n'ont pas de répercussion profonde sur les travaux des champs, et les vaches maigres ou grasses continuent à se suivre, selon les lois encore mal connues qui gouvernent les saisons.

Autant qu'il est permis d'en juger d'après des données fort incomplètes, l'agriculture, pendant la Deuxième République, est en progrès. La surface cultivée s'accroît. L'augmentation porte sur les terres labourables et les vignes. Le chiffre maximum du siècle dans le nombre des hectares occupés par celles-ci est même atteint en l'année 1849. Corollaire naturel, la superficie des landes, bois et prés a diminué. Il s'ensuit beaucoup de blé et beaucoup de vin. La récolte en froment a pourtant baissé et même le rendement par hectare; le prix moyen de l'hectolitre aussi, et de plus de moitié, si on le compare aux chiffres de l'année de disette 1847. Cela dénote un commencement de malaise agricole auquel contribue sans doute l'arrivée des blés étrangers.

FROMENT

| ANNÉES | HECTARES ENSEMENSÉS | HECTOLITRES RÉCOLTÉS | PRODUIT PAR HECTARE | PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE |
|--------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------|
| 1847 | 5.979.311 | 97.611.140 | 16.32 | 29.46 |
| 1848 | 5.9..... | 89.9..... | 14.73 | 16.27 |
| 1849 | 5.9..... | 90.6..... | 15.21 | 15.39 |
| 1850 | 5.999... | 87.9..... | 14.78 | 14.33 |
| 1851 | 6.090... | 85.9..... | 14.33 | 14.63 |

VIN

| ANNÉES | HECTOLITRES RÉCOLTES | PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE | HECTOLITRES d'alcool produits | Hectares cultivés en vignes |
|--------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| 1847 | 54.316.000 | 40.85 | 844.951 | |
| 1848 | 51.622..... | 28.45 | 1.097..... | |
| 1849 | 35.555..... | 25.78 | 1.494..... | 2.193.653 |
| 1850 | 45.266..... | 28.08 | 959..... | |
| 1851 | 39.429..... | 28.95 | 1.035..... | 2.169.165 |
| 1852 | 28..... | | | |
| 1853 | 22..... | | | |
| 1854 | 10..... | | | |

Quant au vin il y a surproduction en 1847 et en 1848 ; mais par un phénomène fréquent, qui accuse notre organisation économique, l'excès de richesse devient une ruine. On ne peut ni le garder ni s'en débarrasser à bon prix. La qualité d'ailleurs n'est point en raison de la quantité. La Champagne et le Midi pâtissent de la mévente. N'est-ce pas en 1848 qu'on vit vendre en Auvergne du vin à un sou *l'heure* ? Pour utiliser ce qui reste en cave, on réclame des abolitions d'octroi ; on fabrique aussi de l'alcool, et l'on songe déjà à le dénaturer, afin qu'il puisse servir à l'éclairage. Pendant toute cette période, l'alcool rapporte 100 millions par an à l'État, entre 28 et 29 millions à l'octroi. Mais à partir de 1849, il y a diminution constante dans les récoltes en vin et dans les surfaces cultivées en vignes. Un fléau redoutable vient d'apparaître, l'oïdium, et c'est une nouvelle cause de malaise pour les campagnards. Est-ce à cela ou à d'autres causes, qui peuvent être politiques, qu'il faut attribuer l'abaissement qui se fait sentir dans la valeur de la propriété foncière entre 1848 et 1851 ? Sa valeur totale est évaluée en 1851 à 63 milliards et demi et la valeur moyenne de l'hectare à 1291 francs : mais on constate des chiffres qui sont *inférieurs* à ceux de 1847 soit pour la valeur des terres, soit pour le prix du fermage, ce qui indique qu'elles sont difficiles à vendre ou à louer, *supérieurs* au contraire pour le taux de l'intérêt, ce qui indique que le capital est rare et se hasarde avec timidité.

| ANNÉES | PRIX NET DU FERMAGE PAR HECTARE | VALEUR VÉNALE | INTÉRÊTS |
|--------|------------------------------------|---------------|----------|
| 1847 | 15.90 | 481 | 3.30 |
| 1848 | 15.70 | 451 | 3.48 |
| 1849 | 15.56 | 443 | 3.51 |
| 1850 | 14.96 | 422 | 3.56 |

Cela confirme l'existence du commencement de crise dont souffrent les campagnes. Cependant il y a un nombre considérable de propriétaires (63 sur 100 cotes). Seulement les statistiques officielles avouent que plus

| ANNÉE | NOMBRE DES PROPRIÉTAIRES | NOMBRE DES COTES FONCIÈRES |
|-------|--------------------------|----------------------------|
| 1851 | 7.845.724 | 12.394.366 |

de trois millions, environ la moitié de ces propriétaires, soit dans les villes, soit dans les campagnes, étaient exempts, à titre d'indigents reconnus, de la taxe personnelle. On a ainsi la preuve qu'en ce pays de propriété extrêmement morcelée le lopin de terre, « le mouchoir de poche », ne suffit plus à faire vivre celui qui le possède.

Nous voyons, il est vrai, pendant ces années, augmenter le nombre des têtes de bétail et la production des cocons. Mais l'extraction des matières nécessaires à l'agriculture ou à l'industrie faiblit. C'est le cas pour le sel, surtout pour la houille. Le nombre des tonnes de charbon de terre extraites n'atteint pas celui de 1847. Il y eut, pendant cette période, plusieurs abandons de concessions pour les mines, et cela peut déjà nous faire pressentir que la production industrielle a dû être alors plus gravement atteinte que la production agricole.

Malgré le malaise qui commence à poindre dans les campagnes, la Deuxième République marque pour l'agriculture une revanche sur l'avance énorme que l'industrie et le commerce avaient prise sous le règne de Louis-Philippe. C'est à qui, durant cette époque, essaiera de faire refluer la population des villes sur les villages ; c'est à qui se piquera d'améliorer la situation des campagnards. Ils bénéficient de ce qu'ils forment, à eux seuls, 57 0/0 de la population française (20,352,000 en 1851) et par conséquent la majorité des électeurs. Les conservateurs aussi bien que les socialistes, le président aussi bien que l'Assemblée, les comblent de caresses et de promesses ; et c'est pour leur masse engourdie l'éveil, non seulement à la vie politique et intellectuelle qui pénètre chez eux par le journal, la brochure, l'almanach, la réunion électorale, mais à des désirs tout nouveaux.

L'Enquête ordonnée en 1848 révèle les principaux de leurs vœux. Elle est comme un « Cahier des paysans ». Ils pâtissent avant tout du manque de capitaux. N'ayant pas d'argent, ils en empruntent, mais à de dures conditions. L'usure dévore certains départements, et l'Alsace entière est la proie des Juifs de Bâle. Ils demandent pour remédier au mal des banques agricoles, l'organisation d'un crédit foncier, la réforme du système hypothécaire. Ils dénoncent la cherté grandissante de la main-d'œuvre, causée par le départ des jeunes gens qui s'en vont comme soldats, domestiques, ouvriers, quand ils n'émigrent pas en Afrique ou en Amérique. Scandalisés du fait que deux millions de propriétaires au moins ne cultivent pas eux-mêmes leurs terres, quelques uns demandent qu'on exempte du service militaire le fils aîné du paysan, à condition qu'il cultivera lui-même. Ils se plaignent de la cherté des engrais, de l'impôt qui les frappe plus lourdement que les

autres : impôt du sel dur a qui eleve du bétail ; impôt direct qui pèse sur la propriété foncière, tandis que les valeurs mobilières y échappent. Ils se plaignent du droit donné au créancier de saisir la maison du paysan, tandis que les rentes sur l'État sont insaisissables ; de la loi qui fait bénéficier le propriétaire seul de la plus-value créée par le travail du fermier. Ils réclament, pour relever leur condition, l'introduction chez eux de l'industrie à domicile, afin d'utiliser les chômages d'hiver ; la division ou le débâchage de ce qui reste de biens communaux, afin d'étendre les surfaces enlabrées et d'offrir aux sans-travail des terres à cultiver ; l'amélioration des chemins vicinaux et la réduction des frais de transport ; la création des greniers d'abondance, afin qu'on puisse garder pour les années mauvaises le surplus des récoltes exubérantes. Ils veulent qu'on fasse un bon code de police rurale et que dans les forêts nationales on permette aux habitants du voisinage de recueillir du bois mort et de la litière. Ils font appel à l'État pour reboiser les pentes dénudées, pour endiguer les torrents, pour irriguer ou drainer les champs, pour imposer la salubrité des maisons dans les villages, pour répandre l'instruction agronomique. Ils dressent une liste de travaux à effectuer telle que l'exécution, au dire du rapporteur, en pourrait remplir au moins un siècle.

On peut constater aussi dans cette Enquête une préoccupation de relever la dignité des cultivateurs. Plusieurs de ceux qui parlent en leur nom imaginent pour cela de curieux moyens. Ils demandent que, pour honorer l'agriculture, on crée une fête annuelle des laboureurs et une décoration qui leur soit réservée ; que, pour l'encourager, on multiplie les concours, les primes, les récompenses, les hospices où seront recueillis les invalides du travail agricole, et des écrits, voire même des tournées de prédicateurs, chargés de faire ressortir la grandeur et la beauté de la vie champêtre.

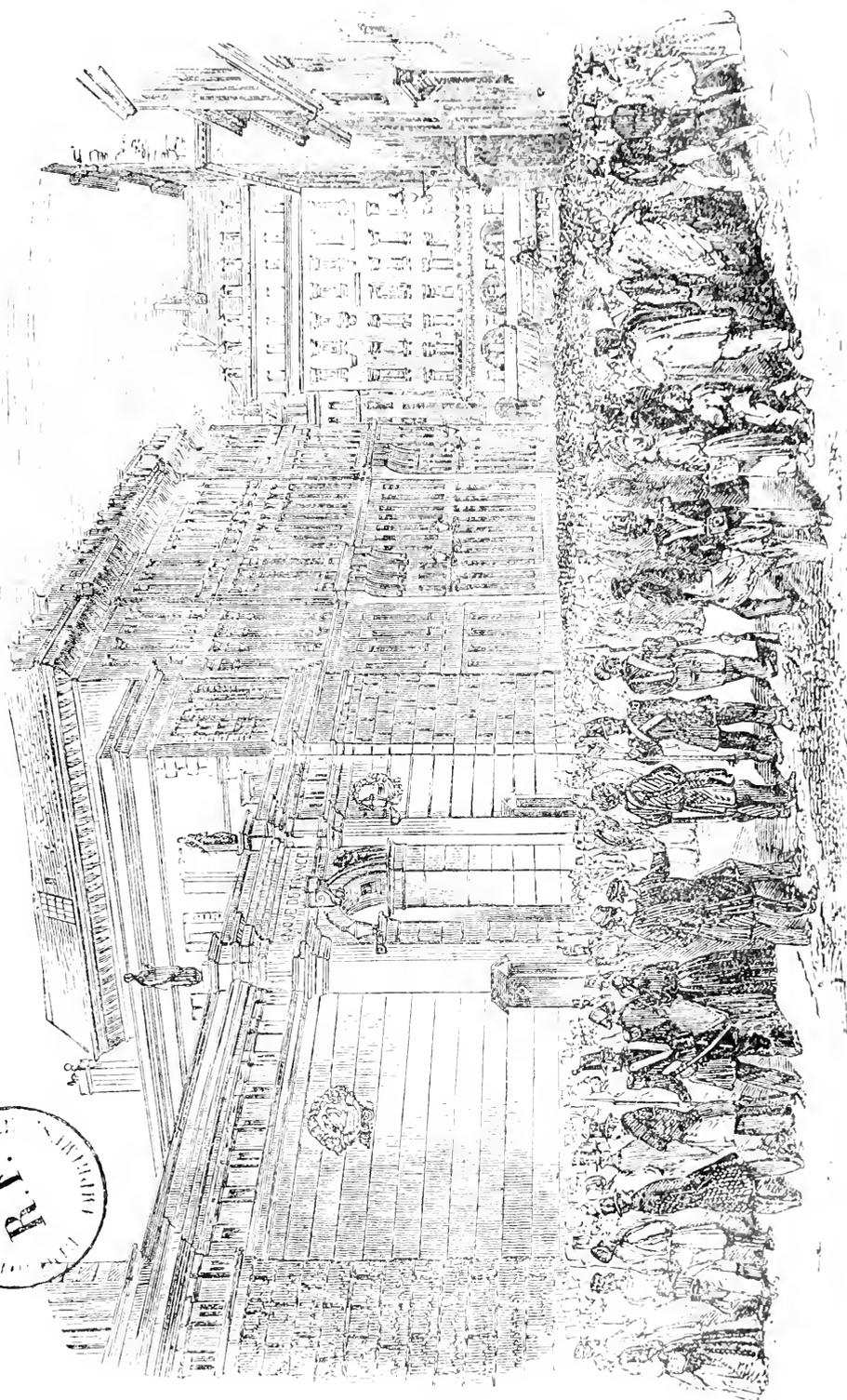
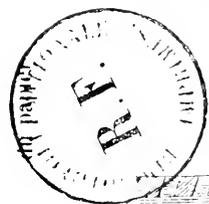
Dans le dossier conservé aux Archives de la Chambre les pièces où sont énumérées ces demandes des paysans manquent fréquemment. Une note annonce alors qu'elles ont été réclamées par le ministre compétent, preuve qu'on y attachait une grande et légitime importance. La Constituante fit montre à cet égard d'une ferveur méritoire : proposition de créer un Ministère spécial de l'agriculture, projet d'organiser une représentation des intérêts agricoles, projet qui aboutit à la Législative, le 20 Mars 1851, en instituant des Comices, une Chambre d'agriculture par département et un Conseil général de l'agriculture siégeant à Paris. Un homme se distingua surtout par son initiative : ce fut Tourret, durant son ministère. Il fit voter un plan grandiose d'enseignement agronomique (3 octobre 1848). On devait fonder par département une ferme-école, dont l'enseignement serait élémentaire et pratique ; au-dessus, des écoles régionales dont le nombre était à déterminer, et, au sommet, un Institut national agronomique qui devait être établi à Versailles et devenir comme l'École Normale supérieure de l'agriculture. Des

difficultés budgétaires ne permirent pas de réaliser tout ce qu'on espérait; on agrandit et transforma du moins les établissements déjà existants de Grignon, de la Saussaye, de Grandjouan; on en créa beaucoup de plus modestes; on introduisit au Conservatoire des Arts et Métiers des cours d'agronomie et de législation rurale. Le vent soufflait si fort en ce sens que la science et la littérature mêmes se tournèrent de ce côté. En 1850, paraît le *Cours élémentaire d'agriculture* de Girardin et Dubreuil; en 1851, un *Précis d'agriculture* de Payen et Richard. C'est aussi le moment où George Sand, renonçant aux romans de passion et de réforme sociale, va se mettre à conter la vie des champs et les mœurs pittoresques de son Berry. Le 11 Février 1851, il fut question de nommer une nouvelle Commission pour rechercher les causes de la détresse agricole et les moyens d'y remédier.

On songea surtout à coloniser l'Algérie; on vota sans hésiter 50 millions à cet effet; on proposa même que chaque département de la mère-patrie créât un village dans cette France d'Oltre-mer; on fit des enquêtes sur les colonies agricoles de Suisse, de Belgique, de Hollande. Infantin aurait voulu une administration civile et de vastes exploitations dans lesquelles les insurgés de juin et les indigènes auraient trouvé une égale occupation et un égal profit. On préféra un autre système où les idées de Trélat se mariaient à celles de Bugeaud, de Bedeau, de Lamoricière. La loi du 15 septembre 1848 décida l'envoi de 12.000 colons volontaires dans l'Afrique française et elle fut d'autant plus volontiers adoptée qu'on espérait ainsi, comme à Rome au temps des Gracques, se délivrer utilement et humainement du trop plein de la population des villes. Quarante-deux villages furent créés en conséquence. On donnait à chaque famille d'émigrants un lot de 10 à 12 hectares, une maison bâtie, des instruments de labour, des semences, un peu de bétail et des secours en argent. Les possesseurs de ces petits domaines ne devenaient propriétaires qu'au bout de la sixième année. Mais la plupart, citoyens brusquement transplantés, étaient mal préparés à l'œuvre qu'ils devaient accomplir; ils s'accommodaient mal de la tutelle accablante des chefs militaires, qui allaient bientôt redevenir tout à fait les maîtres. Les premiers résultats furent très médiocres et l'élan du début s'arrêta vite, ce qui n'empêcha pas pourtant l'Algérie de gagner durant cette période environ 40.000 colons de plus, partagés à peu près également entre les Français et les autres nationalités européennes.

En France même on dessécha des terrains marécageux, comme ceux de la Sologne; on dota plusieurs départements d'un service hydraulique dirigé par un ingénieur spécial, on réorganisa les haras; on vota des millions pour les chemins vicinaux et pour la plantation d'arbres le long des grandes routes (une des idées favorites de Pierre Leroux); on étudia et favorisa la mise en culture des biens communaux et des terres vaines et vagues, etc.

En somme la Deuxième République est une époque importante pour



1881. A LA BANQUE. — D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

l'agriculture française, sinon par ses résultats immédiats, du moins par l'impulsion qu'elle lui a donnée. Lentement transformée au cours du siècle par l'introduction de plantes et de méthodes nouvelles, par le développement des cultures maraîchères et industrielles qui correspond à la croissance des villes, la production agricole, dont l'accroissement régulier fut supérieur à celui de la population, avait été, sous Louis-Philippe, reléguée au second plan par l'essor fiévreux de l'industrie. La secousse de 1848 l'arrache à cette torpeur relative en même temps que la classe qui s'y voue ; elle les remet toutes deux en honneur et en vue et les lance dans la voie du progrès scientifique et rapide.

La production industrielle subit alors, au contraire, un arrêt notable. L'industrie française avait été, peut-on dire, frappée en pleine mue par la crise européenne de 1847. En beaucoup d'endroits elle passait du régime de la petite industrie à celui de la grande, du travail à la main au travail mécanique. C'était vrai surtout pour la métallurgie et le tissage. La transition, toujours coûteuse pour le patron, parce qu'elle exige un renouvellement d'outillage, toujours pénible pour l'ouvrier, parce qu'elle diminue momentanément le nombre des hommes occupés et permet de les remplacer par des travailleurs moins payés (manœuvres, femmes et enfants), avait eu ses effets ordinaires : d'abord augmentation des frais généraux que les patrons essayaient de compenser en augmentant la durée du travail, en diminuant le prix de la main-d'œuvre, en imposant à leurs salariés des retenues destinées à payer le coût des moteurs et de l'éclairage, parfois en commettant des fraudes à leur détriment ; puis surproduction, due à ce que les muscles d'acier des machines ne connaissent point la fatigue et aussi à ce que chaque chef d'entreprise, forcé de les faire travailler sans répit pour ne pas laisser dormir le capital qui s'y trouve incorporé, emporté d'ailleurs par l'excitation de la concurrence nationale et étrangère, leur demandait leur maximum d'activité sans se préoccuper de proportionner la quantité des produits à la puissance d'écoulement des débouchés ouverts. Il s'ensuivait, pour les ouvriers, une situation misérable, dont on peut placer le plus bas degré, en France, aux environs de l'année 1840 ; pour les patrons, une prospérité précaire qui était à la merci du premier engorgement dans le marché encombré. Or, si les petits métiers d'autrefois pouvaient vivre et souffrir isolément, les différentes branches de la production, sous le régime de la grande industrie qui comporte à ses débuts un accroissement dans la division du travail, sont, par là même, solidaires les unes des autres. A supposer que la filature du coton vienne à être suspendue, les tisserands, les mécaniciens, les fabricants de chaudières, les vendeurs de houille, les mineurs, bien d'autres catégories de travailleurs sont atteints du même coup. Le malaise, le chômage se propagent comme une épidémie. La crise économique tourne au désastre.

Elle fut aggravée, en 1848, par la crise politique et, davantage encore, par la lutte sociale qui était au fond de la Révolution et mettait aux prises les deux grandes catégories de producteurs, les employeurs et les employés. Le travail se refuse ou menace. Le capital se cache ou s'enfuit. De part et d'autre méfiance, mauvaise volonté, malentendus qui aboutissent à des conflits sanglants. Après les journées de Juin, une reprise des affaires a lieu : mais surviennent l'élection présidentielle, les élections à la Législative, l'échauffourée du 13 Juin 1849, et dans la France, ébranlée par des secousses multiples, devenue comme une sensitive qui vibre et se replie au moindre choc, chacun de ces événements suffit pour troubler les esprits et retarder le retour à la vie normale.

Ceux qui ne craignent pas le détail infini des faits peuvent recourir pour se renseigner à deux enquêteurs contemporains ; l'un, Blanqui l'aîné, qui fut le délégué officiel de l'Académie des sciences morales et politiques ; l'autre, Audiganne, qui consigna des observations personnelles dans une série d'articles dont il fit plus tard deux livres : ils peuvent consulter aussi l'Enquête inédite dont nous avons déjà longuement parlé ; puis celle qui fut menée par la Chambre de Commerce de Paris et dont les résultats remplissent un gros volume in-folio de 1008 pages ; enfin les innombrables pièces originales qui existent dans les archives de l'Etat, des départements et des communes.

Mais nous ne pouvons ici que faire le tour rapide des régions manufacturières et des grandes villes industrielles, pour y constater les difficultés et les dommages dont l'industrie souffrit en 1848. Adolphe Blanqui évalue la perte subie à 10 milliards, chiffre exagéré sans doute et qui trahit l'économiste mécontent : suivant Audiganne, la production aurait diminué de moitié environ et la perte totale pourrait être évaluée à 850 millions pour les patrons, à 312 millions 1/2 pour les ouvriers. Ce sont là des chiffres difficiles à vérifier, d'autant plus que les statistiques sont alors plus que jamais sujettes à caution. Il est sage de préférer provisoirement à ces imposantes et problématiques généralisations de menus faits plus précis. Je les glane sur toute la surface du territoire.

Le Nord apparaît frappé plus que le Midi (est-ce pour cela qu'il fut moins hostile au Coup d'Etat ?) et il pâtit davantage, précisément parce qu'il est plus industriel et aussi parce qu'il a été plus protégé dans l'époque précédente. Partout les industries qui avaient réclamé aide et protection, qui se reconnaissaient ainsi faibles et malades — celle du lin par exemple — sont vite à l'agonie. Après elles, les plus fortement touchées sont les industries de luxe, qui, en temps de révolution, sont toujours atteintes les premières (soieries, tapis, cristallerie, ganterie, etc.). Puis viennent celles où l'ouvrier gagne le moins en temps ordinaire : car les bas salaires prouvent déjà chez elles une certaine difficulté de vivre. A Lille, et dans son voisinage, on

comptait, en février 1848, 34 établissements cotonniers, qui mettaient en mouvement 240.000 broches en fin et 160.000 à retordre. En juillet de la même année 164.000 étaient inactives. Les autres fonctionnaient 11 heures, 9 heures ou 6 heures par jour. La fabrication du tulle était réduite de moitié et les ouvrières tullistes gagnaient 25 centimes par jour à faire de la dentelle. A Tourcoing, 8.000 ouvriers, à Calais 9.000 sur 12.000 étaient en chômage. A Montreuil dans l'Aisne la passementerie n'occupait plus que 8 personnes au lieu de 17. Dans toute la région les filatures de lin étaient en faillite. Et comme les usines se fermaient, comme la construction des chemins de fer était suspendue, la métallurgie souffrait par contre-coup. A Saint-Quentin, les deux tiers des ateliers avaient fermé leurs portes, quoique le gouvernement eût commandé dans cette ville des lainages pour équipements militaires.

Si l'on se transporte à Rouen et aux alentours, les magasins encombrés ne parviennent pas à se vider ; à Elbeuf, sur 14.000 ouvriers quelques centaines continuent à travailler. Après des bagarres, les travailleurs étrangers ont été chassés ou congédiés. Seule, la bonneterie garde son marché presque intact. — En Alsace et dans l'Est, où les industries sont moins agglomérées, où les patrons ont été plus doux pour leurs hommes, la crise est moins intense. Cependant à Mulhouse, pendant plusieurs mois, les métiers s'arrêtent ou ne fonctionnent qu'une moitié de la journée. Sedan accuse 2/3 de sans-travail. A Troyes, les fileurs de laine sont dans la détresse la plus profonde. A Reims, on a dû créer des ateliers communaux. A la foire de Besançon, où se vendaient chaque année des milliers de tonnes de fer, on n'en vendit pas même une en 1848. — A Lyon, où les métiers ne se mettent en branle que sur commande, où il n'y a pas de production anticipée, la soierie n'a guère d'autre besogne que les écharpes et drapeaux commandés par le Gouvernement provisoire. A Saint-Étienne, les 2/3 des ouvriers sont réduits à l'inaction. 27 fours sur 37 sont éteints aux verreries de Rive-de-Giers. A Angoulême, 12 papeteries sur 25 sont arrêtées. Les salaires dans la région ont baissé de moitié, parfois des 2/3. — Dans le Midi, à Carcassonne, le secrétaire de l'Enquête écrit : « L'industrie des draps est tombée et l'on n'espère pas quelle puisse se relever. » Les troupeaux mêmes sont moins nombreux, parce que les métiers à tisser la laine le sont aussi. — Dans l'Ouest, en Bretagne, l'industrie des toiles, déjà victime des machines, achève d'être paralysée.

Reste Paris. C'est là que le mal est le plus profond. Ses 325 industries ont été décimées. Tous les métiers : ébénistes, bijoutiers, ciseleurs, fondeurs, tourneurs, charpentiers, serruriers, maçons, menuisiers, cordonniers, tailleurs, etc., ont fourni leur contingent aux chômeurs des Ateliers nationaux, sans compter 7.635 hommes sans profession. Après les journées de Juin, les industries les plus éprouvées sont celles de l'ameublement, du bâtiment, de

la métallurgie, des métaux précieux, des fils et tissus, puis des articles de Paris. La diminution du personnel et des affaires, qui est en moyenne de 54 0/0, va jusqu'à 75 0/0 dans celles-là. Le gouvernement dut accorder à deux d'entre elles un secours d'argent : 400.000 francs à celle des meubles, 200.000 à celle des bronzes. Dans la carrosserie, vu la grève des riches, la vente a diminué de 80 à 90 0/0. L'imprimerie des livres a perdu 50 0/0 ; l'autre, 25 0/0 seulement, à cause des journaux, affiches, circulaires. On ne voit guère que la fabrique d'équipements militaires qui ait 29 0/0 d'augmentation, parce qu'il a fallu habiller la garde nationale.

Ce qui domine, dans la cité parisienne, c'est la petite industrie. Sur 64.000 patrons recensés, 32.000 travaillent seuls ou n'ont qu'un ouvrier. Quant à la population ouvrière, qui se compose de 342.530 personnes, dont 112.981 femmes et 24.714 enfants au-dessous de 16 ans, elle se divise en quatre couches sociales dont les conditions et les caractères sont assez différents.

Avant tout, les ouvriers de la fabrique de Paris proprement dite bijoutiers en vrai et en faux, bronziers, ouvriers en éventails, en jouets, etc. . . Ceux-là sont les plus parisiens de tous. Ils vivent en famille et sont sédentaires. Exerçant des métiers qui confinent à l'art, ils ont l'esprit vif et le goût affiné : ils se sentent plus près du patron et ne désespèrent pas de pouvoir s'établir à leur compte le jour où ils auront quelques économies. C'est une classe qui aspire et touche à la petite bourgeoisie, mais qui est violemment rejetée dans le prolétariat par la première crise où les Monts de piété se remplissent d'objets de ménage et de lamentables nippes.

Les autres ouvriers dépendent bien davantage de l'industrie capitaliste. Les plus malheureux de tous sont ceux qui travaillent à l'aiguille. Ils comptent beaucoup de femmes parmi eux et ils appartiennent pour la plupart au vieux et toujours jeune système de la *fabrique dispersée*, du travail à domicile. Plus exploités parce que plus isolés, reclus perpétuels asservis à des besognes où l'imagination marche avec les doigts, ils sont tout à fait brisés et résignés ou volontiers exaltés. Ils se jettent alors avec fougue dans les théories qui leur promettent un allègement à leurs souffrances. On remarquait, en 1847, que des ouvriers tailleurs avaient figuré dans tous les grands procès politiques.

Viennent ensuite ceux qui travaillent en chantier : ce sont surtout les ouvriers du bâtiment qu'on embauche sur la place de Grève. Venus du Limousin, de la Creuse, d'ailleurs encore, ils forment à eux seuls les 7⁸ de la population ouvrière flottante. Comme ils n'ont point leur famille à Paris, la plupart d'entre eux vivent dans des garnis souvent misérables où ils sont 10 ou 15 par chambre et quelquefois deux par lit. Sobres et plutôt avares que prodigues, ce sont des laborieux en même temps que des caractères calmes et des intelligences encore frustes. En 1848, les garnis où ils habitent

regorgent, parce qu'une quantité d'ouvriers ont dû mettre meubles et matelas au Mont de piété; et souvent, tous les hommes d'une chambrée n'ont qu'un seul vêtement propre qui leur sert à tour de rôle, quand ils ont à sortir pour chercher du travail. Les autres restent au lit, ce qui a par surcroît l'avantage de moins exciter l'appétit.

Campés jadis au centre de la ville, ces ouvriers commencent à émigrer dans les faubourgs et dans la banlieue, où les chantiers vont s'installer. On peut relever le même mouvement vers les fortifications parmi les derniers que nous ayons à mentionner, ceux qui travaillent dans les usines et qui sont agglomérés dans de grands ateliers. Ce sont les fileurs, les teinturiers, les mécaniciens, les ouvriers en papiers peints. Ceux-là raisonnent, discutent, s'associent. Accessibles aux idées nouvelles, intelligents, énergiques, ils changent volontiers de place et passent pour être quelque peu turbulents. Les imprimeurs sur étoffes sont notés, en 1847, comme étant d'humeur particulièrement inquiète.

Toutes ces catégories, que de nombreuses nuances séparaient, mais que la commune misère rapprocha, eurent durement à pâtir durant toute l'année 1848. Des chiffres résumant brutalement ces souffrances. Le total de la production parisienne se montait en 1847 à 1463 millions; il descend en 1848 à 677 millions. C'est un écart de 800 millions. Les ouvriers congédiés ont été au nombre de 186.405, et si l'on ajoute que les petits patrons n'étaient guère plus heureux, que cette détresse fut aggravée par les déceptions, les transports, les emprisonnements, on comprend que pendant de longs mois, comme le constate l'Enquête de la Chambre de Commerce, ces ouvriers de Paris, si prompts d'ordinaire à se relever, n'aient pas eu le cœur à l'ouvrage.

Ce qui montre encore le ralentissement subi par l'industrie, c'est le catalogue des brevets d'invention.

| ANNÉES | BREVETS D'INVENTION | CERTIFICATS D'ADDITIONS |
|--------|---------------------|-------------------------|
| 1847 | 2150 | 787 |
| 1848 | 853 | 338 |
| 1849 | 1477 | 476 |
| 1850 | 1687 | 585 |
| 1851 | 1836 | 626 |

Les chiffres révèlent à partir de 1849 une lente ascension. Il en est de même dans tous les domaines de la production: non seulement parce que la grande peur est passée et que l'équilibre paraît plus stable, mais aussi parce que la crise économique a épuisé sa force malfaisante, parce que les magasins encombrés se sont vidés peu à peu, parce que des demandes, venant surtout de l'étranger, réveillent l'activité alanguie. Des conventions conclues

avec la Sardaigne, le Portugal, tâchent d'abriter de la contrefaçon la production littéraire et artistique. Des primes encouragent l'exportation et le Message présidentiel du 12 Novembre 1850 constate que la création d'établissements industriels a repris son mouvement. Voici, en effet, le nombre de ceux qui sont nés dans le premier semestre des quatre dernières années :

1847 : 92. — 1848 : 68. — 1849 : 65. — 1850 : 89

Un autre fait vint prouver la vitalité persistante, la vigoureuse élasticité de l'industrie française. Ce fut l'Exposition de 1849, à Paris. Elle faillit être internationale ; l'idée fut agitée dans le Conseil des ministres. Mais ce qui avait un caractère international était à ce moment fort peu en faveur auprès de la classe bourgeoise. On craignit d'alarmer les intérêts ; on se contenta d'une Exposition nationale. Elle fut signalée, non par des œuvres de luxe et d'apparat, mais par la bonne tenue des articles courants, des objets utiles. Il y eut 4.532 exposants, 110 de plus qu'en 1844. Elle occupa une superficie ayant 3.000 mètres carrés de plus que la précédente. On y remarqua : des progrès dans la métallurgie, progrès nécessités par la fabrication des rails, des locomotives, des machines à vapeur ; une invention récente liée intimement aux chemins de fer, la télégraphie électrique, qui faisait déjà marcher des horloges et qui allait être appliquée aux communications entre particuliers ; les phares de Fresnel destinés à rayonner sur toutes nos côtes ; la peigneuse Heilmann, qui supprimait les poussières si dangereuses éparpillées dans l'air par le peignage du coton et de la laine, mais qui, hélas ! comme toute machine nouvelle, supprimait aussi le gagne-pain d'un bon nombre d'ouvrières.

L'industrie française, encouragée par cette revue d'elle-même qu'elle venait de passer, prit part à l'Exposition universelle qui eut lieu à Londres en 1851. Cette première foire du monde, organisée par la nation qui avait alors sans conteste le premier rang dans la fabrication industrielle et qui avait été l'initiatrice des autres peuples en cette matière, était comme la reconnaissance officielle de ce marché international que la production mécanique rendait nécessaire et que la vapeur appliquée aux voies de communications rendait possible. Les Français n'y firent pas trop mauvaise figure. Ils y furent peu nombreux ; mais ils obtinrent beaucoup de médailles. Ils vinrent, dans la liste des récompenses, immédiatement après la Grande-Bretagne et c'était l'expression de la vérité. La France en ce moment était au second rang, quoique assez loin de l'Angleterre, pour l'importance des affaires et la quantité des produits manufacturés.

Ainsi l'activité productrice de la France avait repris son cours et sans trop de retard, parce que la crise avait été générale en Europe. L'évolution interrompue se continuait dans le sens où elle se dirigeait avant la Révolution, je veux dire qu'elle était orientée vers la transformation mécanique des usines et le développement de la grande industrie capitaliste, mais avec une

tendance à disperser dans les campagnes les fabriques agglomérées dans les villes et aussi avec le souvenir persistant de la peur provoquée par les revendications ouvrières et, en conséquence, avec l'idée qu'après tout il y avait à la fois de ce côté des précautions à prendre et des changements à opérer. Blanqui l'aîné avait joint un programme de réformes à son rapport académique et l'habileté de l'Élysée fut de pratiquer cette politique double à l'égard de la question sociale.

LA CIRCULATION

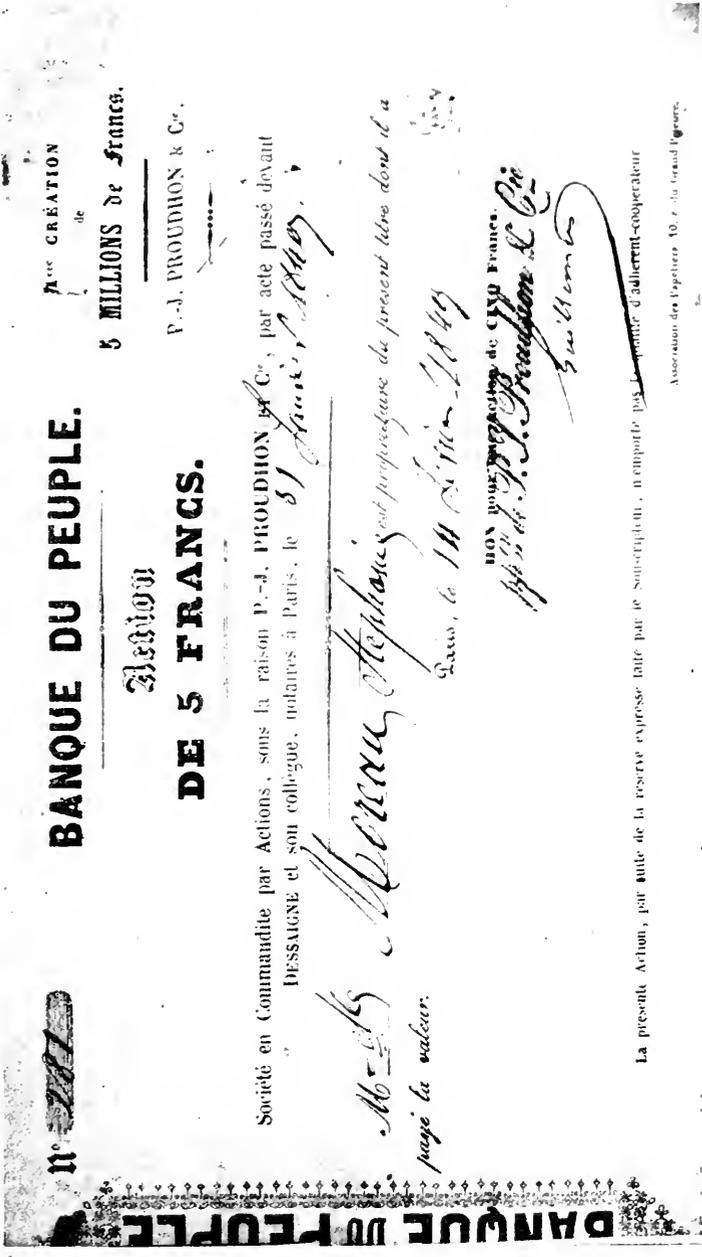
CHAPITRE VIII

LE CRÉDIT ET LE COMMERCE

Ce n'est pas toat de produire ; il faut écouler, échanger ses produits. La circulation de l'argent, des marchandises, des correspondances et des êtres humains a, dans toutes les sociétés modernes, une importance immense. Nous rencontrons donc devant nous une série de questions relatives au commerce : crédit, douanes, routes, canaux, chemins de fer, etc.

Le commerce de détail et les Sociétés coopératives de consommation. — Le commerce est toujours frappé par une révolution. Sans doute celui qui se fait au comptant et au détail, qui porte sur les objets de première nécessité, ne saurait s'interrompre. Il faut bien manger, se vêtir, se chauffer. Il souffre toutefois, parce que la consommation se resserre. Mais ce petit commerce, en 1848, voit poindre à peine les deux puissances ennemies entre lesquelles il va être pris comme entre l'enclume et le marteau : les grands magasins et les Sociétés coopératives de consommation. Les premiers, ces grands bazars capitalistes où la multiplicité des rayons abaisse les frais généraux et grossit le chiffre des affaires, ne font encore qu'apparaître et les entrepôts, où les producteurs peuvent déposer leurs produits pour obtenir des prêts sur ce gage, ne sont une concurrence redoutable que pour les négociants en demi-gros.

Quant aux Sociétés ouvrières de vente et d'achat en commun, elles sont encore peu nombreuses. L'idée s'en trouve chez les Fourieristes, comme chez Louis Blanc et chez Proudhon. Un projet pour « l'approvisionnement des classes nécessiteuses », projet qui consiste à établir dans chaque commune, avec l'aide des caisses publiques, un Comité qui achètera en gros et revendra au comptant et au prix de revient toute espèce de denrées, est repoussé par la Constituante comme entaché de socialisme, comme ruineux pour les petits commerçants, comme ne pouvant donner que d'insignifiants résultats (19 Juillet 1848). Cependant Lyon a, dès 1835, des épiceries coopératives. Elles durent et se multiplient sous la Seconde République. La *Société*



des travailleurs unis, fondée en 1849, possède, deux ans après, sept épiceries, une boulangerie, deux boucheries, deux magasins de charbon, un entrepôt de vins, une pâtisserie avec fabrique de chocolat. Les associés, chaque soir, servent eux-mêmes les clients et sont appelés à cause de cela des épiciers de nuit. Ils vendent au-dessous du cours commercial et font quand même des bonis assez considérables qu'ils consacrent en totalité à des œuvres sociales :

c'est ainsi qu'ils créent deux écoles primaires et paient des pensions à des camarades infirmes. D'autres Sociétés (*les Castors, les Travailleurs économes, etc.*), qui se séparent en groupes indépendants, « en essais », dès que le nombre des adhérents atteint un certain chiffre, paraissent plus modestes dans leurs visées ; mais, sans prétendre à créer de toutes pièces un organisme mettant directement en rapport et en harmonie la production et la consommation, elles ont bien compris que cette forme de la coopération est un moyen d'enrayer les achats à crédit, ressource ruineuse des ménages pauvres, en même temps que d'obtenir les marchandises à meilleur compte et de meilleure qualité. La loi du 27 mars 1851, punissant la vente à faux poids et la falsification des denrées alimentaires, montre que ces Coopératives ne remédiaient pas à des abus imaginaires. Quoique souvent inquiétées, elles prenaient une importance sérieuse, quand, le 3 décembre 1851, le général de Castellane les supprima purement et simplement, en ordonnant leur liquidation immédiate par devant un commissaire de police. A Vienne, la Société de Beauregard est frappée aussi brutalement quelques semaines plus tard. Ce fut un peu partout le sort de ces « Associations pour la vie à bon marché » : à Valence, à Montpellier, à Clermont-Ferrand, à Lille, où *l'Humanité* procure à ses associés des avantages « sur le prix du pain, de la viande, du charbon, des objets les plus essentiels de consommation », à Valenciennes, à Saint-Quentin, à Vervins, à Sedan, où l'épicerie coopérative a 1.400 adhérents, à Nantes, où les boulangers, en vertu de leur monopole, dénie à la Boulangerie sociétaire le droit d'exister, à Paris où s'est fondée *la Société des ménages*, etc. Elles furent si bien tracassées, pourchassées, persécutées qu'il ne subsiste, à ma connaissance, qu'une seule des Coopératives de consommation écloses alors sur toute la surface de la France. C'est l'Alimentaire de Grenoble. Le maire, Taulier, avec Michel Ladichère et d'autres représentants du peuple, alla voir à Genève une Société du même genre dont on lui avait parlé ; il ne trouva pas un modèle bien tentant ; mais, résolu à marcher de l'avant, il recueillit des souscriptions, fit louer par la ville un local, frapper des jetons, acheter le mobilier et les ustensiles nécessaires, et, le 5 Janvier 1851, la nouvelle société fut installée. Elle a eu la chance de survivre et de prospérer ; elle mérite, ne fût-ce que pour cela, de ne pas être oubliée.

Si le commerce de détail est ainsi sauvé provisoirement d'une rivalité dangereuse, celui qui se fait à crédit, qui compte sur la vente pour payer à l'échéance, est atteint tout d'abord dans ses œuvres vives. Une production excessive et déréglée avait dépassé, avant 1848, les besoins de ceux qui pouvaient acheter. De plus la fièvre de spéculation, qui avait sévi les années précédentes, avait encombré le marché d'une masse énorme de papiers qui étaient de valeur douteuse. Quantité de maisons et d'entreprises, dont les effets dépassaient de beaucoup la solvabilité, ne vivaient que d'une confiance

dont elles n'étaient pas dignes : elles reposaient, pour ainsi dire, en l'air, sur un capital fictif. On a calculé que, sur les 15 milliards qui représentaient alors l'ensemble de la circulation française, le numéraire pouvait être compté pour deux milliards et demi, les billets de banque pour 400 millions ; le reste, soit environ 12 milliards, consistait en promesses de paiements à terme. La liquidation, précipitée par la Révolution de Février, fut terrible. Il y aurait eu nombre de faillites, de catastrophes, si, dès le 26 Février, on n'avait prorogé de dix jours les échéances commerciales. Mais le danger subsistait et il était fort sérieux.

Proudhon — comparant la première Révolution à celle de 1848 — a fait cette remarque qui est fort juste : à savoir que la nation française ne subsistait plus au milieu, du XIX^e siècle comme à la fin du siècle précédent sur la propriété, mais qu'elle vivait de la circulation, du crédit, ce qui rendait les fortunes solidaires les unes des autres et ne permettait plus la longue durée d'un état révolutionnaire.

Il était nécessaire d'aviser. Le commerce, comme après 1830, réclama du Gouvernement provisoire des secours directs ; mais celui-ci avait peu d'argent à sa disposition ; et puis, si l'on accordait des millions aux commerçants, que faudrait-il distribuer aux ouvriers beaucoup plus nombreux et plus besogneux encore ? Dans leur affolement des négociants, des banquiers, des boursiers et avec eux la Chambre de commerce de Paris, voulurent arracher à ce Gouvernement récalcitrant la prorogation de toutes les échéances à trois mois. Ce fut le but avoué de la manifestation du 9 Mars. Elle n'obtint qu'un refus. Au lieu de suspendre la vie commerciale, on tâcha de la ranimer.

L'essentiel était de rétablir le fonctionnement du crédit. Or il était fort mal organisé. L'argent était très cher ; non pas qu'il fût très rare ; le nombre croissant des dépôts dans les caisses d'épargne eût suffi à prouver le contraire. Mais il dormait volontiers enfoui dans les coffres-forts et les armoires ; il ne savait pas ou n'osait pas se mobiliser pour s'adapter aux besoins du commerce grandissant. Dans les campagnes, l'usure était un fléau ; dans les villes, le crédit était fourni par la Banque de France et par les Banques départementales, sans compter les banques privées. La Banque de France, institution privilégiée, n'était guère utile qu'aux grosses bourses. D'une part, elle ne pouvait remplacer le numéraire dans les petites transactions ; car, jusqu'en 1847, elle n'admettait pas de coupures au-dessous de 500 francs, et lorsque enfin cette année-là elle émit, avec autorisation du gouvernement, des billets de 200 francs, il ne manqua pas de prophètes de malheur et Thiers en était pour crier que c'était une cause de ruine assurée. D'autre part, comme escompteuse des effets de commerce, c'est-à-dire comme fournisseuse d'avances aux négociants, elle exigeait trois signatures et une prime considérable. L'escompte ne descendait jamais au-dessous de 4 0/0 et mon-

taît, par exemple en 1846, à 5 0 0. Si l'on pense qu'en 1847 elle avait ainsi escompté 1854 millions, on peut calculer le bénéfice qu'avaient à se partager ses actionnaires. Malgré tout elle avait eu des passes difficiles. Elle avait dû acheter en Russie une grande quantité d'or pour remonter son encaisse tombée en 1846 à 59 millions. La Banque de France avait 15 succursales en province. Il existait, de plus, 9 Banques départementales, qui partageaient avec elle le droit d'émission. Elles avaient voulu se fédérer; mais leur puissante rivale s'y était opposée au nom de son contrat avec l'État, et ces banques subalternes, qui ne pouvaient être créées que par une loi, étaient gênées dans leurs opérations par une quantité d'entraves légales. Elles ne pouvaient escompter que le papier des négociants de la ville où elles étaient établies; elles ne pouvaient faire de recouvrements sur d'autres places, etc...

Le parti républicain avait de longue date compris la nécessité de décentraliser, d'unifier et de démocratiser ce crédit, à la fois enfermé dans quelques grandes villes, très inégal suivant les régions et partout réservé au petit nombre. Il avait même annoncé le dessein de le « nationaliser », et les écrivains socialistes avaient poussé dans le même sens. Louis Blanc réclamait une Banque d'État; car, disait-il après Law, c'est au souverain à donner le crédit, non à le recevoir. Il voulait que le profit, entrant jusqu'alors dans les coffres de quelques gros financiers, échût désormais à la nation entière et surtout que la faculté d'emprunter à un taux modéré viut à la portée des classes les moins aisées. L'occasion qui s'offrait était belle pour mettre en œuvre ce programme. Le Gouvernement provisoire n'osa pas l'exécuter en son entier; il en réalisa du moins une partie.

La Banque de France, le 24 Février, avait en caisse 200 millions en espèces. Mais, comme il arrive chaque fois qu'il se produit une panique, les porteurs de billets désireux de les changer en écus sonnants se ruèrent à ses guichets. L'encaisse tomba vite à 150 millions, plus bas encore. En revanche le portefeuille, c'est-à-dire l'amas des effets de commerce escomptés s'enflait démesurément, si bien que la Banque était surchargée de papier autant qu'elle était dénuée de numéraire.

Le Gouvernement provisoire, dès le 8 Mars, sous le nom de *Dotation du petit commerce*, créait des *Comptoirs d'escompte* qui ne demanderaient que deux signatures, qui par conséquent seraient accessibles aux moyens commerçants. Les fonds d'établissement de ces Comptoirs devaient être fournis un tiers par l'État, un tiers par la ville où on les installerait, un tiers par des souscriptions privées. L'État et les villes, renonçant à tout intérêt pour l'argent qu'ils avançaient, garantissaient en outre les pertes possibles jusqu'à concurrence de leur mise. Le Trésor prêta 11 millions; les autres fonds furent réunis, quoique assez péniblement, en quelques jours; et des Comptoirs surgirent à Paris et en province. Il en existait déjà 44 au mois de Mai et en plusieurs endroits le taux de l'argent prêté descendait de 15 à 6 0 0. Ce

n'était pas sans opposition, et plus d'un financier ne cachait pas l'espoir que l'institution serait provisoire comme le Gouvernement lui-même. Mais ils répondaient trop à un besoin urgent pour être sérieusement menacés. Dès 1849, ils étaient au nombre de 67, représentant 110 millions de capital ; ils avaient escompté 385 millions d'effets ; ils avaient encaissé 800 millions.

On fit davantage ; on imagina un ingénieux moyen pour suppléer à la seconde signature, qui pouvait être souvent difficile à obtenir pour un commerçant dans l'embaras. On créa des *sous-comptoirs* il y en eut 14 à Paris seulement qui acceptaient en nantissement des marchandises, des titres, des valeurs solides. Cela entraînait la fondation de *Magasins généraux*, vastes Monts de piété, où étaient entreposés soit les matières premières soit les objets fabriqués qui étaient destinés à servir de gages. Il y en eut 4 à Paris, 51 en province. Les marchandises étaient expertisées et représentées par un récépissé qui remplaçait à la Banque la troisième signature exigée et la seconde aux Comptoirs d'escompte. En cas de non-remboursement de l'avance, le gage pouvait être vendu aux enchères et au profit de l'établissement qui l'avait consentie. Cette innovation était un emprunt aux théories socialistes du temps, emprunt incomplet d'ailleurs ; car Louis Blanc aurait voulu que les *récépissés* ou *warrants* des marchandises ainsi engagées devinssent une valeur négociable, un véritable papier monnaie, une sorte d'assignat privé. L'État, moyennant un droit qui aurait été pour lui une grosse source de revenus, se serait chargé de vendre, dans des bazars ouverts et administrés sous sa surveillance, les objets dont on lui confiait la garde. On eût ainsi supprimé entre le consommateur et le producteur les intermédiaires, qui font que les prix triplent ou quadruplent en passant du gros au détail. On eût du même coup donné aux travailleurs dans la gêne les moyens d'attendre la vente de leurs produits et de continuer à travailler en attendant. Mais l'État vendeur de toute espèce de choses, cela paraissait énorme à des gens imbus de la doctrine du *Laissez faire*. On s'en tint à une demi-mesure qui ne donna pas de résultats très sérieux. En effet, la perspective de vendre aux enchères les produits entreposés n'était pas de nature à rassurer les sous-comptoirs d'escompte. On sait combien une chose ainsi vendue à la criée perd de sa valeur. Le secours ne fut donc utile qu'aux producteurs ou aux détenteurs de certains produits qui ne pouvaient ni se gâter ni se trop déprécier. Telle quelle, l'institution, aidée par l'État (500.000 francs furent prêtés sans intérêts pendant trois ans par le Trésor au sous-comptoir des entrepreneurs du bâtiment), rendit des services et elle démocratisa en partie le crédit, qui ne fut plus un leurre, je ne dis pas pour l'ouvrier, mais pour le moyen commerçant et le petit fabricant.

Cependant il s'en fallait que le commerce fût rentré dans ses conditions normales on dut proroger par trois fois les échéances. Il s'en fallait aussi que la Banque fût hors d'affaire. Le 15 Mars, son encaisse à Paris était

descendu à 59 millions et la foule ne cessait d'affluer pour lui réclamer de la monnaie métallique. Elle avait en circulation 345 millions de billets payables à vue, et, si l'on défalquait de l'encaisse 45 millions dus au gouvernement, il lui restait en tout, pour faire face à ses engagements, 14 millions à Paris et 63 en province. D'Argout, le gouverneur, accourut effaré au Ministère des finances en s'écriant : Nous sommes perdus ! — Il demandait à l'État de sauver la Banque. La majorité du Gouvernement provisoire fut d'avis de proclamer le cours forcé des billets. Louis Blanc eût souhaité qu'on profitât de la circonstance pour substituer le crédit national à celui d'une Banque privilégiée, encaissant dans les temps calmes de formidables profits, mais obligée dans les temps orageux de se mettre à l'abri sous le crédit public. Qu'était-ce, au fond, que le cours forcé, sinon la transformation provisoire de la Banque de France en Banque d'État ? Qu'est-ce qui donnait une valeur à son papier-monnaie, sinon la garantie même du gouvernement ? La moitié du chemin était faite vers la nationalisation du crédit. Mais on s'arrêta là. L'idée n'était pas encore mûre dans les esprits. On ne voulut pas toucher à la clef de voûte du système de bancocratie que la bourgeoisie avait institué. On se contenta d'autoriser la Banque à émettre des coupures de 100 francs, à limiter la circulation de ses billets à 350 millions et à lui imposer de publier dans le *Moniteur* toutes les semaines sa situation.

Ainsi remise à flot, la Banque vit ses actions remonter et ses billets reconquérir la confiance. Le cours moyen des actions — le pair étant 1.000 francs — fut en 1848 de 2.197 francs, et les dividendes distribués s'élevèrent à 75 francs, ce qui était encore plus qu'honorable. Elle escompta, au cours de cette même année, 1.643 millions d'effets. Elle put faire des avances, non seulement au gouvernement qui l'avait bien mérité, mais à de gros négociants et à de grands industriels. Les Banques départementales avaient bénéficié comme elle du cours forcé : c'était justice. Mais leurs billets ne pouvaient circuler que dans le département où elles avaient leur siège, et cette condition les mettait dans un état d'infériorité qui les obligeait à périr. C'est pourquoi un changement, désiré à la fois par la Banque de France et par le gouvernement, s'accomplit alors. Les Banques départementales furent transformées en succursales de la Banque de France, qui eut seule désormais le pouvoir quasi-régalien d'émettre des billets. Son capital fut alors porté à 91 millions et sa circulation autorisée jusqu'à concurrence de 425 millions.

Grâce à ces mesures la Banque doubla heureusement le cap des Tempêtes. Le cours forcé disparut sans encombre le 6 Août 1850. Les chiffres ci-joints révèlent la sécurité revenue pour elle. La Banque sortait donc de ses difficultés agrandie et consolidée. Cette unification du crédit commercial faisait de son privilège un monopole complet. Elle concentrait une puissance énorme aux mains de la Compagnie qui l'administrait ; mais en même temps elle la plaçait de plus en plus sous le contrôle de l'État. Ainsi la République

bourgeoise continuait, à l'avantage de la féodalité financière, l'évolution capitaliste commencée; mais en donnant, pour ainsi dire, une seule tête à cette féodalité, elle accroissait pour l'avenir l'envie et la possibilité de l'abattre d'un seul coup au profit de la nation tout entière.

BANQUE DE FRANCE.

| ANNÉES | ESCOMPTE | EN CAISSE | PORTFOLIO |
|--------|-----------|-------------------|-------------------|
| | | MINIMUM — MAXIMUM | MINIMUM — MAXIMUM |
| 1848 | 1.673.7.. | Mars-60 92 à 249 | 168 à 303 |
| 1849 | 1.025.7.. | 269 à 420 | 116 à 164 |
| 1850 | 1.176.4.. | 438 à 477 | 100 à 139 |
| 1851 | 1.241.4.. | 476 à 623 | 94 à 149 |

Le chiffre de 1847 est atteint et dépassé en 1853.

Les premiers projets de Banque nationale, qui aient été déposés dans une Chambre française, datent précisément de l'année 1848. Il y en a un d'abord dans les propositions faites par la Commission du Luxembourg; puis il y en a un autre du 30 Août 1848, signé de Brunet, représentant de la Haute-Vienne. Mais l'homme qui se cramponne à cette idée, c'est Proudhon.

Esprit entier, s'il en fut, il n'admet qu'une façon d'aborder le problème social: c'est par le côté de l'échange. Il faut, selon lui, transformer la circulation pour transformer la production. C'est le *droit au crédit* qu'il proclame et entend organiser. Son système consiste à établir le crédit gratuit, à supprimer toute redevance au capital, ce despote qui domine et opprime le travail. Dès lors, tous les moyens de production deviennent accessibles à ceux qui veulent les mettre en œuvre, et, les produits ne s'échangeant que contre des produits, il n'y a plus, au moyen d'une Banque d'un genre spécial, qu'à instituer un échange direct entre producteurs et consommateurs. Proudhon vise ainsi le capitalisme au cœur; il veut l'atteindre dans la reproduction automatique en apparence, mais due en réalité au travail d'autrui, de la richesse capitalisée: il veut priver la propriété des droits seigneuriaux qui lui permettent de vivre comme un roi fainéant; c'est une façon indirecte de faire disparaître le propriétaire oisif, dont l'entretien pèse sur le travailleur.

Il imagine, pour arriver à son but, trois projets distincts, procédant tous du principe de mutualité c'est-à-dire d'échange de services entre tous les membres de la société.

Le premier, où il fait appel à l'autorité de l'État pour remédier à la stagnation des affaires, est la fameuse proposition qui fut discutée dans la séance du 31 Juillet 1848 voir plus haut page 97. A partir du 15 Juillet, il sera mis un impôt d'un tiers sur tous les revenus de biens meubles et immeubles, impôt unique remplaçant tous les autres. En conséquence, tous propriétaires de maisons et de terres, tous détenteurs de créances hypothécaires

ou chirographaires, tous porteurs d'actions ou de rentes feront remise à leurs locataires, fermiers, débiteurs du tiers de la somme qui leur est due. Les fonctionnaires et pensionnaires de l'État subiront une réduction progressive de leur traitement. Les salaires seront diminués en proportion. Les sommes ainsi abandonnées et évaluées à 1.500 millions reviendront par moitié aux débiteurs, par moitié à l'État. La moitié qui entrera dans la caisse des particuliers doit servir à ranimer l'industrie. A cause de la réduction générale des frais, tout sera à bas prix et toutes les catégories de la population retrouveront en bon marché ce qu'elles auront perdu en revenu. La moitié dévolue à l'État doit servir à réduire les frais judiciaires de 30 0/0, à supprimer les contributions directes et indirectes, à créer des comptoirs d'es-compte, des banques, et à garantir aux travailleurs le placement de leurs produits sous déduction de 10 0/0 du prix de revient).

Tels étaient les articles essentiels du projet. Quelques autres ne manquaient pas d'importance, mais répondaient à des circonstances momentanées. On sait l'orage que déclina cette proposition, les insultes qui furent prodiguées à Proudhon et les efforts qu'il fit pour les mériter; mais on disputa aussi et Thiers combattit la conception financière de son adversaire. Il affirma que, si tout le monde subissait une réduction égale sur ses revenus, personne n'aurait rien gagné ni perdu; que tout resterait en l'état, qu'il n'y aurait rien de changé que l'apparence. Il contestait ensuite que le sacrifice fût égal pour les différentes parties de la population; il soutenait que les petits propriétaires, habitant leur maison, exploitant eux-mêmes leur domaine, seraient épargnés, tandis que les autres seraient fortement atteints. Et c'était sans doute ce que souhaitait Proudhon. Il prétendait ensuite que cette mesure insolite irait contre son propre but; qu'au lieu de ranimer l'activité commerciale et industrielle, elle l'amortirait en alarmant les capitaux. Enfin il contestait les chiffres de Proudhon, soutenant à grand renfort de statistiques douteuses que cet impôt du tiers produirait, non pas trois milliards, mais à peine 320 millions; que la moitié revenant à l'État ne dépasserait pas 160 millions et, que, par conséquent, les espérances fondées sur ce budget supplémentaire étaient tout à fait chimériques.

Proudhon répondit. « Puisque M. Thiers avait fait de la pasquinade, dit-il quelque part, je ferais, moi, de la fascination. » Laissons les formules et procédés oratoires par lesquels il essaya de *fasciner* son auditoire, et la déclaration menaçante qu'il lui jeta en finissant: « Le capital a peur et son instinct ne le trompe pas; le socialisme a les yeux sur lui; les juifs ne reviendront pas; je le leur défends. » En fait d'arguments sérieux, on trouve ceci: C'est un moyen de réaliser le droit au travail; car le travail sera garanti, si la production est sans limites, et la production sera sans limites, si l'on donne à la société entière la faculté de consommer selon ses besoins. Or le moyen d'augmenter la consommation, c'est de délivrer la circulation



P. J. SALLERT DÉVOILANT SES PROGRES EN ARTS. (D'après une estampe du Musée Carnavales).

des entraves qui l'arrêtent, de supprimer les péages qui sous des noms divers ralentissent ou empêchent l'échange des produits et services. En un mot la garantie du droit au travail, c'est la gratuité du crédit.— Discutant ensuite pied à pied le rapport de Thiers, il montrait que, malgré son habileté à jou-

gler avec les chiffres, l'habile parlementaire avait commis des erreurs étranges, majoré du double, peut-être pour effrayer la bourgeoisie par l'énormité du sacrifice qu'on lui demandait, le chiffre donné par Proudhon comme produit probable de l'impôt proposé : qu'en revanche il avait diminué à plaisir le total des revenus sur lesquels cet impôt devait porter. Il répétait que le bon marché général des produits et du crédit était un bénéfice, par cela seul qu'il stimulait l'échange et que dans tout échange vendeur et acheteur gagnent nécessairement, sans quoi l'échange n'aurait pas lieu. Il ajoutait que ce bon marché amènerait un nivellement entre les fortunes et rapprocherait de l'égalité économique, si bien que les vestes s'allongeraient en redingotes sans que les redingotes perdissent leurs pans. On lui objectait que le crédit vient de la confiance et que la confiance ne se commande pas plus que l'amour. Il répliquait que ces réalités qu'on avait sous la main — propriétés, offres de travail, produits — valaient bien les baïonnettes pour ramener cette confiance qui ne revenait pas. Il reconnaissait que son impôt ne frappait pas tout le monde également, mais où donc était-il, l'impôt qui atteignait de façon égale toutes les catégories de la population ?

Il eût fallu des arguments autrement probants et clairs, je ne dis pas pour convertir des adversaires qui ne voulaient pas être convertis, mais pour rendre seulement intelligible et désirable à la foule cette amputation universelle que Proudhon réclamait. Mais il avait obtenu le seul succès qu'il pût se flatter d'avoir : il avait fait scandale et il avait épouventé la propriété en la sommant de renoncer à son droit absolu d'user et d'abuser pour se transformer en un simple usufruit.

Il récidiva en saisissant la Constituante d'une seconde proposition qui ne fut pas discutée. Elle consistait à décréter d'une part un emprunt forcé et progressif de deux milliards, exigibles en quatre ans sur toute cote de contributions supérieure à 20 francs : d'autre part la réunion de la Banque de France au domaine public. La Banque, devenue nationale, serait une banque d'échange. La combinaison reposait sur la suppression du numéraire qui allait devenir inutile. En effet, il serait remplacé par une lettre de change d'un genre particulier. Payable à vue et à perpétuité, sans distinction de lieu, de date, de personne, elle deviendrait presque l'unique monnaie : l'or et l'argent seraient réduits au rôle que joue le billon aujourd'hui. Mais qu'est-ce qui donnerait une valeur à ce papier social ? Qu'est-ce qui le garantirait, le gagerait ? Il serait garanti par les souscripteurs de la Banque, lesquels seraient tous les producteurs et tous les négociants de la nation, qui se créditeraient ainsi les uns les autres. Il serait gagé par les produits eux-mêmes auxquels correspondrait toujours une obligation en règle. Au fond, la combinaison était analogue à celle d'où naquirent, sous la première Révolution, les assignats, qui devaient primitivement représenter des morceaux de terre. Seulement ici toutes les valeurs possibles — mêmes les offres de travail — seraient

mobilisées et représentées par des lettres de change, qui ne pourraient être émises qu'à condition d'avoir derrière elle un gage réel et sérieux.

Cette Banque ferait toutes les opérations des banques ordinaires et des Comptoirs d'escompte : émission de papier, escompte des effets de commerce, avancés sur titres — de plus les ventes et achats sur consignation, le crédit sur cautionnement et sur hypothèque, les recouvrements gratuits de créances, la commandite. Elle se contenterait d'une commission de 1 0 0 pour couvrir ses frais généraux ; elle ne chercherait pas à faire de bénéfices. L'État pourrait s'inscrire au nombre des sociétaires, et dans ce cas, il ferait recevoir le papier de la Banque dans les caisses publiques ; en retour, la Banque lui consentirait des avances jusqu'à concurrence de 500 millions.

Proudhon comptait sur cette combinaison pour tuer l'intérêt, pour supprimer la dette hypothécaire, pour amortir la dette publique, pour rendre la douane inutile, pour réduire l'impôt, et, ce qui n'était pas moins important, pour empêcher les grèves et chômages, pour transformer peu à peu les propriétaires oisifs, ceux à qui le travail paie une pension sous forme de loyers et de fermages, en travailleurs obligés de produire. Il évaluait à 7 milliards le profit que la nation tirerait de cette Banque nationale.

Mais elle demeura dans les limbes parlementaires où dorment tant de projets ; et Proudhon, renonçant à rien attendre de l'Assemblée, se rabatit sur l'idée d'une banque où l'État n'aurait rien à voir. Il l'appela *Banque du peuple*.

L'acte de fondation et les statuts de la Société, qui se chargeait de réaliser la Banque du peuple, furent signés le 31 Janvier 1849. Elle a, d'après son fondateur, un but économique, qui est d'organiser démocratiquement le crédit en mettant les instruments de travail à la portée de tous et en leur facilitant l'écoulement de leurs produits. Elle a aussi un but politique, qui est de montrer qu'on peut se passer du gouvernement, donner l'essor à l'initiative populaire, opérer la révolution par en bas à l'aide de la mutualité. La Banque du peuple ne doit donc être ni une banque d'État ni une banque fonctionnant au profit d'une petite compagnie de gros actionnaires ; elle doit rester la propriété de tous les citoyens qui en accepteront les services. Proudhon prévoit un moment où, par le nombre colossal de ceux qui en seront souscripteurs, elle sera dispensée d'avoir un capital de garantie. Mais, pour débiter, elle sera constituée au capital de 15 millions, et ce capital sera formé par des actions de 5 francs, afin de n'exclure aucune petite bourse.

Le papier qu'elle émet se compose de *bons de circulation*, qui sont des ordres de livraison à perpétuité et payables à vue par tout sociétaire et adhérent « en produits ou services de son industrie ou profession. » Tous les adhérents s'engagent à les accepter en paiements. Ces bons s'échangent sans frais. La Banque devient comme un vaste entrepôt de crédit gratuit et

d'échange direct. Pour faciliter l'opération, il se crée deux grands organismes : 1° Un syndicat général de la production ; 2° Un syndicat général de la consommation. Ce double syndicat fonctionne comme un double bureau de statistique, relevant dans tous les domaines l'offre et la demande et en dressant le tableau comparatif. Le syndicat de la production doit constituer des corporations libres qui seront les cadres futurs des travailleurs, coordonner les rapports qui en viendront, recevoir et contrôler les produits et aussi répartir le travail entre ceux qui en réclament. Plus tard il organisera l'assurance mutuelle et une caisse centrale de retraites). Le syndicat de la consommation se chargera d'entreposer les matières premières, les produits manufacturés, et d'en opérer l'écoulement. Il créera pour cela de grands magasins où tout le monde pourra venir s'approvisionner. Un producteur, en y apportant les produits de son travail, obtiendra une avance gagée par ces produits mêmes, dont la vente sera assurée par les soins du syndicat.

Ainsi Proudhon, se rapprochant des fédérations agricoles et industrielles conçues par Fourier, s'inspirant des projets d'organisation du crédit élaborés par certains fouriéristes et, en particulier, par Coignet et Jules Lechevalier, arrivait à concevoir la société future comme une grande coopérative de production travaillant pour une grande coopérative de consommation.

La Banque du peuple eut des adhérents. Elle en recruta 20,000 en six semaines : Proudhon, se réjouissait du succès, quand il fut mis en prison. Privée de son chef en pleine période d'organisation, la Société périclita et tomba. Son fondateur, très tenace, se promettait de la relever un jour. Les événements ne le lui permirent pas, et, faute du critérium décisif de l'expérience, la valeur pratique de l'idée est restée à l'état de point d'interrogation.

Sur sa valeur théorique, Proudhon, pendant qu'il était sous les verrous, échangea avec l'économiste Frédéric Bastiat, de Novembre 1849 à Mai 1850, une série de lettres publiques. Chacun d'eux, comme il arrive dans ces polémiques, coucha sur ses positions, malgré quelques concessions réciproques. Les deux adversaires envisagent la question de deux côtés très différents, et l'on comprend qu'ils ne puissent s'accorder. Bastiat se place au point de vue de ce qu'on peut appeler l'économie privée, des relations entre un particulier et un autre particulier; il n'a pas de peine à démontrer que le droit de propriété, si on l'admet, suivant la vieille définition, comme le droit d'user et d'abuser des choses appropriées, de les aliéner et de les transmettre par héritage ou autrement, entraîne la légitimité de l'intérêt, du loyer, du fermage. Car le propriétaire, en prêtant ou en louant ce qui lui appartient, se prive d'une jouissance; il court aussi un risque, et loyer, fermage, intérêt sont ou une prime d'assurance pour ce risque ou une compensation pour cette privation. Il croit que cette rente du capital peut diminuer indéfiniment

avec le progrès de la richesse générale. Il ne croit pas qu'elle puisse disparaître; il n'admet pas qu'elle soit inique. — Proudhon se place au point de vue de ce qu'on peut appeler l'économie collective ou « sociale », comme il dit lui-même, des relations, non plus entre deux individus, mais entre la masse des consommateurs et la masse des producteurs; et il prétend que les choses changent d'aspect, quand on considère ainsi l'ensemble d'une société. Son argumentation est celle-ci : L'intérêt a eu sa raison d'être comme l'esclavage ou le servage; il a pu même être un progrès jadis. Il répondait aux risques nombreux que courait le capital prêté. L'histoire prouve que cet intérêt a été décroissant avec le progrès même de la civilisation amenant la diminution des risques courus. Pourquoi n'arriverait-il pas à zéro? Il suffit que le risque disparaisse. Or il disparaît, si l'avance faite a pour garantie la société entière, si tous les prêteurs sont gagés par tous les emprunteurs devenus solidaires les uns des autres. C'est alors le crédit *socialisé, mutualisé*. Celui-là peut dès aujourd'hui être gratuit ou tout au moins à un taux si minime qu'il ne compte plus.

Comme on le voit, Proudhon a sans cesse défendu le principe de coopération appliqué au crédit. C'est sur ce principe qu'ont été depuis lors fondées les *banques populaires* en Allemagne et en Italie. Elles n'ont pas donné les résultats gigantesques qu'attendait Proudhon; mais elles ont prouvé du moins que son idée n'était point chimérique. Une autre combinaison moderne (*le Comptabilisme social* de Solway) a montré que la circulation des valeurs peut devenir à peu près gratuite. Il y a ainsi certaines approximations du système de Proudhon qui ont réussi; et qui donc peut dire que certaines institutions, difficilement viables en un régime capitaliste, seraient impraticables en un régime où le capital aurait perdu ses privilèges? C'en est assez pour épargner aux conceptions positives de Proudhon le dédain qu'on ne leur ménage guère. Le grand critique fut aussi, en son genre, un créateur.

Pour en finir avec la question du crédit, il y eut beaucoup d'autres projets visant à l'organiser. On s'occupa surtout du crédit agricole. On ne compte pas moins de 50,000 pétitionnaires qui le réclamèrent et de 150 à 200 plans qui furent renvoyés aux Comités d'agriculture, de législation et des finances. La proposition Turck, de Heeckeren et Prudhomme, la seule qui fut discutée par la Constituante, est, de l'aveu même de ses auteurs, inspirée de l'école phalanstérienne. Elle veut suppléer à la rareté du numéraire et tuer l'usure dans les campagnes en mobilisant le sol et en faisant de l'État le grand prêteur pour les propriétaires obérés. Ses dispositions essentielles étaient : Emissions successives de bons hypothécaires jusqu'à concurrence de deux milliards; cours forcé accordé à ces bons gagés par les immeubles qu'ils représenteraient. Le projet, bien accueilli d'abord, se brisa contre l'hostilité de la haute finance, craignant sans doute de voir tarir une des principales sources de ses profits; le gouverneur de la Banque de France avait déclaré

qu'elle serait tuée par une Banque hypothécaire qui culbuterait ensuite. Quoique vigoureusement défendu par le rapporteur Flandin, il succomba sous les coups de Léon Faucher, qui soutint que papier-monnaie est synonyme de fausse monnaie et qu'une pareille institution équivaldrait à une Terreur financière : de Thiers surtout, qui, dans un discours prestigieux, évoqua le souvenir des assignats et émit, avec quelques critiques justes, des aphorismes hardis comme celui-ci : Le numéraire ne manque jamais. — Le banquier Goudechaux, alors ministre des finances, le combattit aussi, et les cultivateurs continuèrent à emprunter au taux de 9, 10 et 12 0/0. D'autres projets, comme ceux de Langlois et de Wolowski, qui n'admettaient pas le cours forcé, furent entraînés dans la chute du précédent : ils revinrent, plus ou moins modifiés, devant la Législative qui sembla disposée à leur faire bon accueil : mais rien ne fut voté. Les époques calmes, qui suivent les époques révolutionnaires, en sont souvent les exécutrices testamentaires. Le Crédit foncier, sur des bases, il est vrai, moins larges et moins démocratiques, devait être réalisé par le Second Empire. La banqueroute triomphante avec Louis Bonaparte voulut bien alors organiser de grands établissements qu'elle savait tourner à son avantage.

Il est impossible en parcourant cette époque de ne pas être frappé de la rapidité avec laquelle les gros reconstituent leur suprématie sur les petits. Le moyen commerce, favorisé par le Gouvernement provisoire, le fut beaucoup moins, dès que le pouvoir passa aux mains des conservateurs. La loi sur les faillites était draconienne. Jules Favre avait proposé qu'on autorisât pour six mois, au profit des commerçants ayant suspendu leurs paiements, des *concordats amiables*, si les deux tiers des créanciers y consentaient. La proposition avait été prise en considération, avant les journées de Juin ; après, elle fut l'objet de deux rapports contradictoires et l'Assemblée adopta un texte qui ne relevait pas des incapacités et demi-flétrissures infligées aux faillis des commerçants, victimes de circonstances qui pouvaient certes passer pour cas de force majeure. Les faillis, même concordataires, furent plus tard inscrits parmi les citoyens que la Législative priva du droit de vote. La loi des patentes, fertile en abus qui provoquèrent des réclamations dans les Conseils généraux, ne fut pas modifiée. On s'en tint à un projet. J'ai déjà dit la contrainte par corps rétablie. Les monopoles constitués au profit de certains négociants, comme celui de la boucherie de Paris, subsistèrent. Il n'y eut de changement important dans la législation commerciale qu'un élargissement de la liste des personnes appelées à nommer les tribunaux de commerce. Un représentant voulait qu'ils fussent élus par le suffrage universel ; la loi se borna (28 août 1848) à conférer l'électorat non plus à quelques notables désignés par le préfet, mais à tous les commerçants patentés depuis cinq ans, auxquels on ajouta les capitaines au long cours et

les maîtres de cabotage ayant commandé durant le même laps de temps, étaient exclus les individus condamnés pour délits ou contraventions graves et les faillis non réhabilités. Les Chambres de commerce furent également modifiées dans leur organisation; elles furent désormais nommées par le même corps électoral, reconnues d'utilité publique, chargées d'administrer les Bourses et de renseigner le gouvernement sur tout ce qui était de leur ressort.

C'était rendre un commencement d'initiative au commerce français qui en avait besoin. Les spécialistes du temps lui faisaient des reproches sérieux; ils l'accusaient d'être ignorant, timoré, routinier; ils réclamaient aussi du gouvernement des encouragements en sa faveur: établissements d'éducation commerciale, transports à meilleur marche, lignes de paquebots avec l'Amérique et les colonies françaises, publication des rapports envoyés par les consuls, traités qui mettraient la France sur pied d'égalité dans les échanges avec ses voisins, par exemple avec les Anglais, lesquels entraient librement dans les ports français sans accorder la réciprocité à nos vaisseaux, ou avec les Belges, lesquels surtaxaient les journaux venant de France et faisaient une concurrence déloyale à sa librairie par leurs audacieuses contrefaçons (1). Il s'élaborait ainsi tout un programme qui ne devait pas être perdu pour le gouvernement prenant la succession de la République.

Mouvement du commerce. — Cependant qu'advient-il du commerce lui-même pendant cette époque? Il fléchit comme on peut s'y attendre, toutefois beaucoup moins qu'on ne pouvait le supposer. Il y a baisse en 1848 et en 1849, mais relèvement rapide les années suivantes, surtout pour l'exportation. La chose est facile à comprendre. Si le capital était encore effarouché en France, il n'avait pas hors de France les mêmes raisons d'avoir peur, et les commandes affluaient de l'étranger. L'Angleterre, les États-Unis, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne sont alors aux premiers rangs des pays qui achètent.

COMMERCE GÉNÉRAL

MOUVEMENT DES MARCHANDISES, VALEUR RÉELLE EN MILLIONS DE FRANCS

| ANNÉES — | <i>Importation</i> | | <i>Exportation</i> | |
|-------------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| | millions | | millions | |
| | PAR MER | PAR TERRE | PAR MER | PAR TERRE |
| 1847 | 922,9 | 367,4 | 706 | 253,3 |
| 1848 | 475,4 | 232,9 | 700 | 236,2 |
| 1849 | 674,1 | 347,2 | 964,8 | 304,7 |
| 1850 | 735,5 | 384,3 | 1.109,4 | 325,9 |
| 1851 | 693,5 | 400,3 | 1.179,7 | 370,6 |

(1) Des traités de commerce sont signés, en 1850-1851, avec la Sardaigne, la Grande-Bretagne, Toscane, la Belgique, la Prusse, le Danemark, la Suède.

COMMERCE SPÉCIAL

(en millions de francs)

1847. 1.675,7 | 1851. 1.923,2

Aussi les chiffres de 1847 sont-ils déjà dépassés pour le commerce spécial en 1851.

Comment ce relèvement avait-il été obtenu ? Par une série de causes dont quelques-unes sont accidentelles. Un fait inattendu vint alors fort à propos conjurer la crise monétaire qui gênait le négoce : je veux parler de la découverte des mines d'or de la Californie. Des bandes d'aventuriers se ruèrent sur ce pays des *pépites*, sur ces *placers* merveilleux où il semblait qu'il n'y eût qu'à se baisser pour ramasser une fortune. Beaucoup de ceux qui se mirent en route sur la foi de ce mirage furent tués par la fatigue, la misère et les passions folles que la cupidité déchaîna dans une société désordonnée où s'agitaient pêle-mêle bandits et travailleurs et où le jeu, la débauche, le revolver multipliaient les victimes. Paris eut son contre-coup de cette nouvelle espèce de fièvre jaune dans la *Loterie du lingot d'or*, qui ressembla fort à une vaste escroquerie. Mais, en lingots ou en poudre, le précieux métal n'en était pas moins jeté avec abondance dans la circulation et produisait un accroissement de numéraire tel que le monde n'en avait pas vu de pareil, même au xv^e siècle. Les statistiques ne sont pas d'accord sur les quantités qui vinrent alors de cet Eldorado. Mais on a des chiffres précis qui mesurent ce qui tomba en France de cette pluie d'or.

| ARRIVAGES D'OR EN FRANCE | | MONNAYAGES | |
|--------------------------|-------------|------------|------------|
| Années | | Or | Argent |
| 1847 | 21 millions | 7.707,020 | 78.285,157 |
| 1848 | 42 » | 39,7 | 119,7 |
| 1849 | 12 » | 27,1 | 206,5 |
| 1850 | 61 » | 85,1 | 86,4 |
| 1851 | 116 » | 269,7 | 59,3 |

Et les conséquences de cette inondation dorée se faisaient sentir. En même temps que les rapports de valeur étaient troublés entre l'or et l'argent, ce qui donnait lieu à des spéculations et à des difficultés variées, un renchérissement général commençait à se produire ; les prix des marchandises montaient et comme les salaires, selon l'ordinaire, étaient lents à suivre cette ascension, c'était pendant quelques années une souffrance de plus pour la classe ouvrière. En revanche l'abondance de la monnaie facilitait les transactions ; le capital se remettait à rouler, au lieu de s'enfouir peureusement. D'autres faits agissaient dans le même sens. Les négociants savaient et pouvaient s'associer dans de meilleures conditions que les ouvriers, parce qu'ils avaient plus d'argent, d'expérience, de liberté. Puis le commerce bénéficiait



L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A LA GUYANNE — D'après un document de la Bibliothèque Nationale

de deux formes de gratification : subventions des villes et primes à la sortie des marchandises jusqu'au 1^{er} janvier 1849, procédé d'une légalité douteuse qui coûta 4 millions 1/2 à l'Etat, mais qui ranimait l'exportation.

Deux choses cependant entravaient la circulation : les octrois pour le marché intérieur, les douanes pour le marché extérieur. Les premiers, attaqués, abolis en partie, furent partout rétablis : les autres passèrent par des remaniements de tarifs, dont les tissus, les sels, les sucres furent l'objet ordinaire. Mais une question de principe était à débattre : la politique commerciale de la République serait-elle le libre échange ou la protection ? Les libre-échangistes, avant 1848, avaient constitué, à l'instigation de Bastiat, une ligue qui inquiétait fort leurs adversaires. Après la Révolution les deux groupes s'étaient unis pour lutter contre le socialisme. L'ennemi commun vaincu, ils se retrouvaient en présence et la lutte recommençait acharnée. Les protectionnistes, profitant de la crainte qu'inspirait tout changement économique, se montrèrent décidés à conserver comme tous les autres les avantages consentis à une partie de la bourgeoisie riche. Ils prirent l'offensive. Michel Chevalier, qui dans son cours au Collège de France prêchait le libre échange, fut directement mis en cause comme propageant des idées subversives. Wolowski, Garnier, Adolphe Blanqui furent avec lui accusés par le Conseil des manufactures qui menaçait de les casser aux gages. Un vœu fut voté invitant les professeurs rétribués par le gouvernement à enseigner l'économie politique au point de vue de la législation régissant l'industrie française. Quelques membres du Comité auraient même voulu davantage. Ils demandaient que le professeur s'abstint de porter la moindre atteinte aux lois existantes et de faire naître, par ses discours, la défiance entre les citoyens. C'était réclamer une orthodoxie aussi étroite que celle de l'Eglise, subordonner la science à une doctrine d'Etat. Cette partie du vœu ne fut point adoptée, et la chaire de Michel Chevalier, un instant supprimée, fut rétablie. C'était une petite victoire pour les libre-échangistes.

Ils pouvaient compter aussi comme un demi-succès la loi du 11 janvier 1851 qui accordait l'entrée en franchise dans les ports de la mère-patrie d'une quantité de produits algériens. Mais, sans nous arrêter aux escarmouches qui furent nombreuses entre les deux partis, allons droit à la grande bataille qui les mit aux prises. Elle fut livrée dans l'Assemblée législative, quand l'économiste Sainte-Beuve (1), représentant de l'Oise, crut devoir proposer une réforme radicale du régime commercial français. S'appuyant sur l'article 13 de la Constitution, qui garantissait la liberté du travail et de l'industrie, il proposait l'abolition de tous droits d'entrée sur les substances alimentaires, sur les matières premières, sur la houille, sur le bois de construction, sur le fer ; en outre, la réduction à 10 ou à 20 0/0 de

(1) Ne pas le confondre avec le critique du même nom.

toutes les taxes sur les objets manufacturés ; enfin l'abandon de tout privilège de pavillon.

La discussion, qui eut lieu du 26 au 28 juin 1851, fut des plus solennelles. Sainte-Beuve déclara que c'était « la plus grande question qui pût occuper les esprits à cette époque de la civilisation. » Après un discours qui remplit une séance et demie, il eut pour principal contradicteur le plus ardent défenseur des privilèges bourgeois, Thiers en personne. Les socialistes n'intervièrent pas : ils n'avaient pas de doctrine nette à ce sujet.

Les arguments de Sainte-Beuve furent : que le régime prohibitif était une atteinte à la propriété, parce qu'en renchérissant artificiellement les choses il obligeait les gens à les payer plus cher qu'elles ne valaient ; qu'en consacrant l'intervention de l'État en matière économique il donnait le mauvais exemple et une raison d'être au socialisme ; que la protection accordée aux diverses industries était fort inégale ; qu'étant d'un 120 0/0 à l'égard du blé elle était de 63 0/0 à l'égard du fer ; qu'elle était fort injuste, faisant de la sorte payer des primes à certaines catégories de citoyens par d'autres citoyens ; qu'elle était funeste aux travailleurs en augmentant le prix du pain, de la viande, des choses nécessaires à la vie ; qu'enfin, en empêchant la houille et le fer d'être bon marché en France, elle y tenait l'industrie dans un état d'infériorité perpétuel. Mais l'argument essentiel de Sainte-Beuve était l'exemple de l'Angleterre, l'expérience qu'elle avait faite du libre-échange et qui avait brillamment réussi. Il rappelait ce mot de Cobden dont les idées avaient alors triomphé : « Comme marchands, les Français nous sont fort inférieurs, parce qu'ils sont fort ignorants et qu'ils ont l'esprit étroit ; comme manufacturiers, ils sont tout à fait nos égaux. » L'orateur souhaitait que la France cessât de mériter le reproche en continuant de mériter l'éloge, et il concluait que l'industrie française, qui avait pu avoir besoin de protection dans son jeune âge, était maintenant majeure et capable de soutenir la concurrence avec n'importe qui.

Thiers répondit par un long discours qui fut tour à tour railleur, hérissé de chiffres, caressant pour l'Assemblée et même pour la gauche républicaine. Il se moqua des économistes qu'il traita de « littérateurs peu divertissants. » Il qualifia de sot le fameux principe du *Laissez faire*, dont on avait tant joué contre les socialistes, mais que la bourgeoisie victorienne jetait maintenant par-dessus bord : il revendiquait pour l'État le droit d'intervenir en vue de créer aux producteurs un grand intérêt, un vigoureux stimulant ; car, disait-il, « on peut se battre par patriotisme : on ne fait pas du coton, du fer, du lin par patriotisme ». Il contesta les résultats de l'expérience tentée en Angleterre, expérience trop courte pour qu'on pût en juger la valeur : il fit remarquer que la Russie et les États-Unis, nations jeunes et actives, étaient résolument protectionnistes ; que la France, l'Angleterre elle-même étaient devenues ce qu'elles étaient en protégeant leurs nationaux contre la concurren-

rence étrangère : que, si l'industrie du suc de betteraves s'était développée, c'était grâce à l'abri tutélaire que lui avait ménagé la loi. Il invoqua le danger qu'il y a pour une nation à se mettre dans la dépendance d'une autre pour son alimentation, ce qui arrive nécessairement, si elle laisse entrer chez elle le blé produit ailleurs à plus bas prix. Il éveilla le souci de la défense nationale, qui serait compromise, si l'industrie de la houille et celle du fer venaient à être tuées en France par des importations exotiques qui pourraient cesser en temps de guerre. Il déclara enfin que l'industrie française ne pouvait conserver ses trois caractères essentiels — universalité — perfection — cherté — que si elle résistait à la provocation habile de l'Angleterre, produisant davantage et à meilleur marché, mais avec moins de goût et de fini. Enfin il se posa, lui aussi, en défenseur de la classe ouvrière, qui chômerait, si des usines venaient à se fermer, par suite du combat inégal qu'elles ne pourraient soutenir avec la fabrication anglaise.

Thiers avait cause gagnée devant l'Assemblée. A peine voulut-on écouter ses contradicteurs. Mais ni eux ni lui n'allaient jusqu'au fond des choses. Le problème à résoudre était étrangement complexe. Il oppose les intérêts de l'ouvrier producteur qui a besoin de travail à ceux de l'ouvrier consommateur qui a besoin d'avoir le pain et la viande à bon marché. Il oppose la métropole aux colonies, et bien plus ! les villes aux campagnes, les régions aux régions, celle des betteraves à celle des vignobles, le Nord au Midi, parce que les nations voisines se vengent toujours de toute prohibition à la douane française par un relèvement des droits d'entrée sur les vins français. Mais établir le libre échange, c'est supprimer les frontières en matière économique et partant vouloir que la terre entière ne soit plus qu'une confédération d'États, membres solidaires d'un corps immense. Les libre-échangistes sont de grands révolutionnaires sans le savoir. Le mot le plus profond fut prononcé dans la discussion par le ministre des finances, Fould, qui vint à l'aide de Thiers. Il fit observer que leur doctrine implique cette conséquence : « Il convient que chaque pays produise ce que la nature lui permet de produire au plus bas prix. » Mais cette division intelligente du travail entre les diverses nations de la planète, cette spécialisation de chacune d'elles dans les cultures et les industries où elle est sans rivale, suppose une humanité où elles sauront régler leurs différends par l'arbitrage et non par la force. C'est un idéal pacifiste. Elle suppose aussi qu'en chaque pays la production et l'échange, au lieu d'être abandonnés au hasard de la fantaisie individuelle, seront organisés, réglés, contrôlés par une commission connaissant à fond les besoins qu'il s'agit de satisfaire. C'est un idéal socialiste.

Tant que cette unification économique de chaque nation et de la planète ne sera pas réalisée, libre échange et protectionnisme auront l'un et l'autre leurs inconvénients graves et leur alternance régulière. C'est le protectionnisme qui dominait alors. La proposition de Sainte-Beuve fut rejetée à

une majorité considérable 428 contre 199. La séparation des partis sur cette question fut autant politique qu'économique; car tous les républicains avancés furent dans la minorité; orléanistes, légitimistes, bonapartistes se rangèrent du côté du protectionnisme. Or, par une étrange vicissitude, neuf ans plus tard, en 1860, le libre échange devait être brusquement imposé à la France par Napoléon III, ayant pour ministres les Baroche et les Rouher qui, sous la République, avaient voté sur ce point contre les républicains, futurs proscrits du même Napoléon.

CHAPITRE IX

LES MOYENS DE TRANSPORT

Une industrie qui se développe, un commerce qui progresse ne peuvent se passer de bons moyens de transport. L'introduction des machines dans les usines est solidaire et contemporaine de l'application de la vapeur aux voies de communication.

Le poste aux lettres devait s'en ressentir. Elle était alors tiraillée entre deux conceptions différentes. Pour les uns, elle était une institution fiscale recueillant une sorte d'impôt destiné à remplir les caisses publiques, et, en vertu de cette idée, on maintenait les taxes élevées; pour d'autres, elle devenait de plus en plus un service public qui, sans être tout à fait gratuit, comme celui des routes, devait se borner à couvrir ses frais et, par conséquent, réduire les taxes au minimum. La première dominait encore, quand éclata la Révolution. Les correspondances, comme les voyageurs, payaient plus ou moins cher, selon qu'elles allaient plus ou moins loin. La France, comme c'est le cas aujourd'hui en certains pays pour les chemins de fer, était divisée en zones, dont le tarif était proportionnel aux distances parcourues; il y en avait onze, et le port d'une lettre coûtait de 20 centimes à 1 fr. 20. En 1847, on avait proposé de réformer ce système suranné, d'établir pour la France entière une taxe uniforme de 20 centimes. L'aristocratie d'argent qui gouvernait avait refusé cette petite concession aux pauvres, qui se résignaient à écrire peu ou inventaient d'ingénieuses combinaisons, pour se dérober à des frais onéreux; et le commerce avait continué d'être gêné autant par la complication des formalités que par le coût des envois.

Comme la réforme électorale, la réforme postale triompha en février. Sans oser suivre jusqu'au bout l'exemple de l'Angleterre, qui, dès 1840, avait risqué « la lettre à deux sous; » sans tenir compte, à plus forte raison, d'une proposition qui tendait à faire distribuer les lettres au prix de revient déboursé par l'État; la loi du 24 août 1848 abaissa sur tout le territoire de la France y compris la Corse et l'Algérie la taxe des lettres pesant 7 grammes 1/2 à 20 centimes. Ce ne fut pas sans opposition. Il ne manqua pas

de gens pour soutenir que c'était un avantage pour les villes au détriment des campagnes où la correspondance est moins active. C'était toujours la politique du *chacun pour soi*, brisant les liens de la solidarité entre les régions et entre les citoyens d'un même État. On leur assura que cela coûterait peu, que les recettes remonteraient vite au niveau déjà atteint et même le dépasseraient. Il y eut toutefois des hésitations, des reculs. La réaction eut ses remous jusqu'en ce domaine. L'expérience ne fut autorisée que jusqu'au 1^{er} juillet 1850. Après quoi l'on remonta de 20 à 25 centimes; et il fallut attendre plusieurs années pour qu'on en revint au chiffre adopté en 1848. Cependant les statistiques attestaient dans le mouvement postal une augmentation qui se fit sentir dès le jour où la réforme fut mise en vigueur (1^{er} janvier 1849). Les recettes de 1847 allaient être égalées dès 1854 malgré l'abaissement des tarifs, malgré la diminution que les lois répressives avaient infligée à la circulation des journaux et imprimés.

POSTES

| ANNÉES | NOMBRE DE LETTRES | PRODUIT DES TAXES (lettres) | NOMBRE des JOURNAUX ET IMPRIMÉS | PRODUIT DES TAXES (Journaux et imprimés) |
|--------|-------------------|--------------------------------|------------------------------------|---|
| 1847 | 126.480.000 | 45.048.000 | 90.275.000 | 2 millions 7 |
| 1848 | 122.140.000 | 43.9 | 129.193.000 | 3 — 8 |
| 1849 | 158.268.000 | 32.1 | 146.528.000 | 4 — 3 |
| | | | | |
| 1851 | 165.000.000 | 38.5 | 33.968.000 | 1 — 0 |

Les télégraphes commençaient aussi à se développer. En 1851, la France possédait 2.313 kilomètres de lignes télégraphiques et une vingtaine de stations qui avaient envoyé en un an 9,014 dépêches et rapporté 77,000 francs. Dès septembre 1851, un câble la reliait à l'Angleterre. Les partisans de la routine étaient voués à une défaite prochaine et décisive.

Quant aux voies de communication, on vota une loi sur la police du roulage, des fonds pour la création et l'entretien de chemins vicinaux, de routes, de canaux; on réorganisa le corps des Ponts et chaussées; on fit une enquête sur la marine marchande et le cabotage, etc. Mais la grosse question du moment est celle des chemins de fer. Le nouveau mode de locomotion est alors si fort en faveur qu'on lui sacrifie les autres, sans supposer qu'ils puissent un jour soutenir cette concurrence redoutable.

On sait quelle était alors la situation mixte des voies ferrées. La France bourgeoise de Louis-Philippe avait adopté à leur égard un système qui était un compromis. Elle n'avait pas osé les considérer comme une entreprise purement privée, fonctionnant à ses risques et périls, soumise au régime de la libre concurrence, exploitée commercialement sans autre but que d'obtenir le plus de bénéfices possible avec le moins de frais possible. Cela était bon pour l'Angleterre et les Etats-Unis, pays de minimum gouvernemental et

d'initiative hardie. Elle n'avait pas non plus voulu leur imprimer le caractère d'un service public, devenant un monopole de l'État, exploité et administré directement par lui en vue surtout de l'intérêt général. Cela n'était pas dans l'esprit d'un temps et d'un pays où le pouvoir politique était aux mains et s'exerçait au profit d'une aristocratie d'argent. On avait estimé que les lignes de chemin de fer, partie détachée de la propriété nationale, devaient un jour faire retour au domaine public; on les avait, en conséquence, concédées pour des périodes variables (99 ans, 70 ans, etc.) à des Compagnies particulières, assujetties à certaines charges et à un contrôle officiel, mais qui recevaient en revanche des subventions, garanties et secours. L'État, qui s'engageait à construire l'infra-structure des voies, était à la fois le collaborateur, le protecteur et le surveillant des Compagnies.

La construction, faite dans ces conditions qui devaient tenter le capital, avait donné lieu à une fièvre de spéculation, à un agiotage effréné, à des scandales retentissants où avaient été compromis les plus gros personnages du royaume. Le rejaillissement de ces tripotages financiers avait élaboussé jusqu'à des ministres, jusqu'à des hommes de l'entourage du roi. De plus les affaires avaient été si mal conduites que plusieurs Compagnies se trouvaient arrêtées, faute de fonds, et se sentaient incapables de mener à bien les travaux dont elles étaient chargées. Ainsi par la force des choses se posait cette question : L'État devait-il user de la faculté de rachat qui lui était garantie par contrat ou du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, droit imprescriptible qu'il n'avait ni voulu ni pu aliéner? Or le rachat et l'exploitation des chemins de fer par l'État n'étaient pas seulement au nombre des mesures réclamées par la Commission du Luxembourg; ils figuraient, avec l'impôt progressif et l'assurance mutuelle et obligatoire, dans le programme du parti républicain, même modéré. *Le National* en fut dans la presse le principal défenseur. Et comme, dès le mois d'Avril, deux Compagnies, celle de Paris-Orléans et celle du Centre, avaient demandé elles-mêmes à résigner leurs concessions et à être mises sous séquestre, comme celle de Paris-Lyon n'était pas en meilleure posture et demandait aussi à être déchargée d'un fardeau trop lourd pour ses épaules, le Ministre des Finances, Duclerc, d'accord avec Garnier-Pagès et la Commission exécutive, déposait dans les premières séances de l'Assemblée Constituante un projet de loi pour le rachat de tous les chemins de fer construits ou en construction.

L'exposé des motifs (17 mai 1848) est une des pages les plus vigoureuses qui aient été écrites contre l'exploitation des voies ferrées par des Compagnies. Il mérite encore d'être lu avec attention et respect.

Duclerc, résumant l'argumentation développée par les républicains et les socialistes, part de ce principe que, dans un régime quelconque, toutes les institutions, — qu'elles soient civiles, économiques, financières — doivent être en harmonie les unes avec les autres. Or des corporations privilégiées peuen

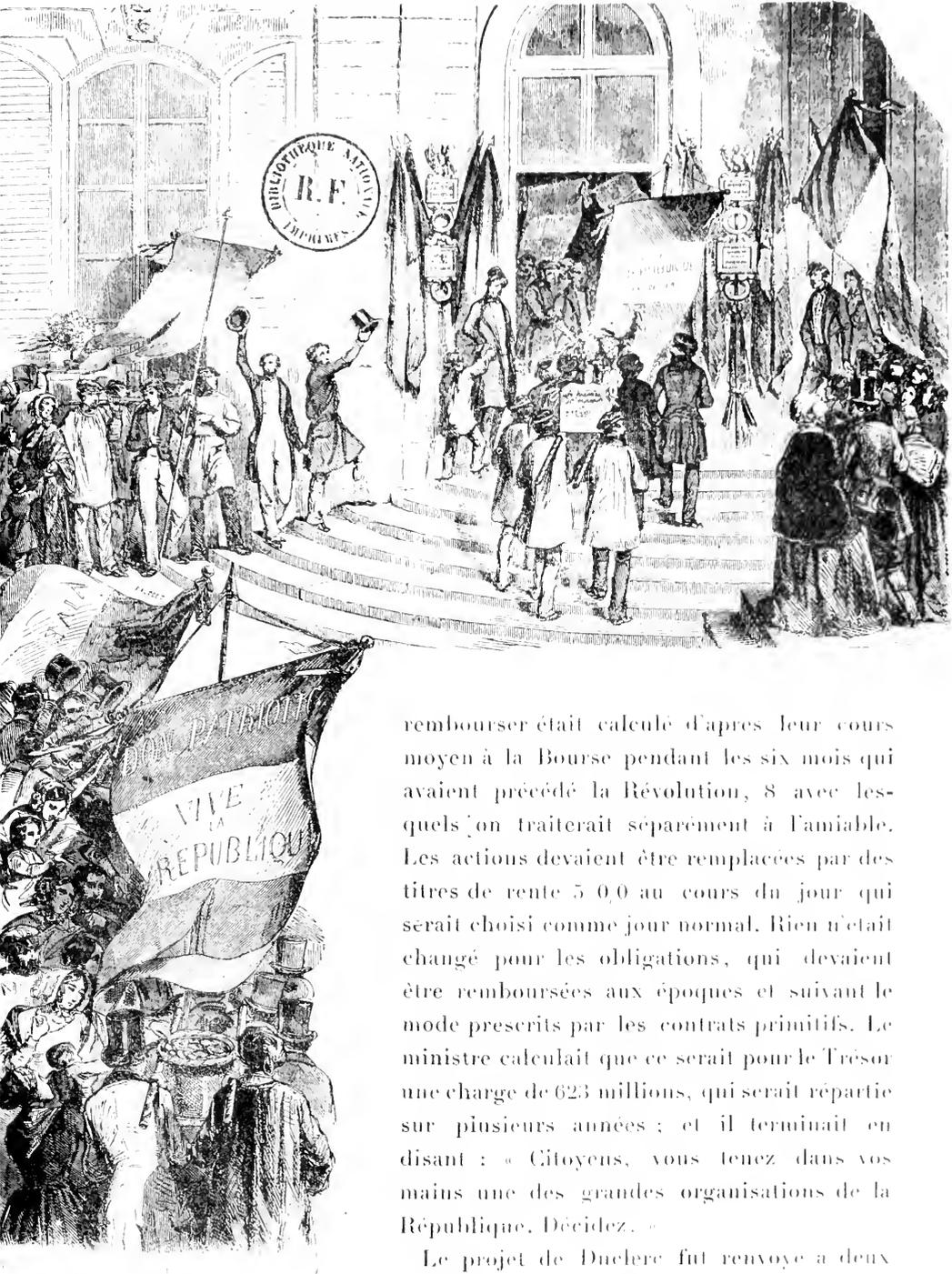
avoir leur raison d'être dans un pays aristocratique comme l'Angleterre ; elles ont pu avoir leur place en France dans la monarchie constitutionnelle, qui, ayant besoin d'une aristocratie pour se consolider, l'avait formée comme elle avait pu en concentrant sous la domination d'un petit nombre d'hommes puissants la direction de la richesse mobilière. Mais la France, s'étant depuis lors constituée en république, étant devenue par le suffrage universel un État démocratique, il convenait de mettre sa vie économique en accord avec le principe nouveau de sa vie politique. Il était temps de renoncer à cette aliénation du domaine public qui, comme toute aliénation semblable, était un symptôme de corruption et de faiblesse du pouvoir central.

Le ministre énumérait les inconvénients graves que peut causer l'abandon des moyens de transport à des Compagnies privées : en temps de guerre, les voies et wagons indispensables à la mobilisation des troupes seraient aux mains d'administrations particulières dont plusieurs membres pouvaient être étrangers ; en temps de paix, c'était, au point de vue économique, leur remettre le pouvoir de régler la consommation et la production, de déterminer en partie la valeur et le prix de tous les objets, d'affecter puissamment le commerce par leurs tarifs, de favoriser telle région ou telle maison, de renchérir l'approvisionnement d'une grande ville, d'attirer tous les capitaux en les détournant d'entreprises plus utiles. C'était par là même, au point de vue politique, leur déléguer une part importante de la puissance publique ; créer des États dans l'État ; leur permettre, en concentrant sous leurs ordres un personnel immense, d'exercer sur les Assemblées une influence corruptrice ; et on les verrait bientôt, si on les laissait grandir, traiter avec les pouvoirs de la nation sur pied d'égalité.

Duclerc concluait qu'étant dangereuses, d'ailleurs fort embarrassées d'aboutir, elles devaient être déposées légalement. Ce serait un moyen de consolider la République en restituant à l'État ce qui lui appartient de droit : la libre disposition de ses voies de communication. Ce serait aussi pour les travailleurs de la besogne assurée ; pour tout le monde une promesse d'abaissement prochain des tarifs ; pour l'industrie et le commerce un reflux des capitaux vers les autres affaires paralysées par l'engouement qu'avaient suscitée les chemins de fer.

On faisait deux objections principales : L'une, que c'était une spoliation ; Duclerc répondait que racheter n'est pas spolier ; que même exproprier avec indemnité pour cause d'utilité publique est encore reconnaître le droit de propriété. L'autre, que cela porterait atteinte au crédit ; et le Ministre répliquait que la mesure, n'étant ni inique, ni inintelligente, ne saurait avoir pareil effet et qu'il fallait se garder de confondre avec le crédit le jeu et la spéculation.

Le projet se terminait par une formule de rachat où les Compagnies étaient divisées en deux catégories : 16 pour lesquelles le prix des actions à



RÉCEPTION AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE-NATIONAL
DES CORPORATIONS
VENANT OFFRIR LEURS DONS PATRIOTIQUES
(D'après un document de la Bibliothèque
Nationale.)

rembourser était calculé d'après leur cours moyen à la Bourse pendant les six mois qui avaient précédé la Révolution, 8 avec lesquels on traiterait séparément à l'amiable. Les actions devaient être remplacées par des titres de rente 5 0/0 au cours du jour qui serait choisi comme jour normal. Rien n'était changé pour les obligations, qui devaient être remboursées aux époques et suivant le mode prescrits par les contrats primitifs. Le ministre calculait que ce serait pour le Trésor une charge de 623 millions, qui serait répartie sur plusieurs années ; et il terminait en disant : « Citoyens, vous tenez dans vos mains une des grandes organisations de la République. Décidez. »

Le projet de Duclerc fut renvoyé à deux Comités, celui des Finances, celui des Travaux publics. Il était, en même temps, discuté passionnément par les intéressés. Les administrateurs de la plupart des Compagnies

avaient été d'abord assez favorables à l'idée du rachat : ils étaient en peine de tenir leurs engagements ; ils avaient eu maille à partir avec les ouvriers qui exigeaient tantôt le renvoi des mécaniciens étrangers, tantôt des salaires plus élevés et des conditions de travail plus humaines ; ils avaient demandé le secours de l'État et accepté, faute de mieux, qu'il substituât sa gestion à la leur. Les gros actionnaires avaient pensé de même. Mais les petits avaient protesté. Puis certains administrateurs, dont plusieurs étaient représentants du peuple, tel Léon Faucher, s'étaient demandé avec inquiétude, si, après le rachat, leur place bien rétribuée n'écherrerait pas à des républicains. Enfin les financiers, rassurés peu à peu par l'allure débonnaire de la République, se reprenaient à espérer. Ils voulaient bien remettre à l'État les lignes dont les affaires allaient mal ; ils entendaient garder les autres et se réserver les chances de gain que leur offrait l'avenir. Puis qui savait si l'on ne pourrait pas obtenir du nouveau régime des conditions plus avantageuses ? Il se fit dans les Comités des propositions pour qu'on rendit perpétuelles les concessions faites aux Compagnies et pour qu'on allégeât leur cahier des charges. Si l'on devait céder au flot et subir la reprise par l'État, on pouvait du moins la faire payer plus cher, et c'est pourquoi, chaque fois que le rachat parut avoir des chances, les actions des Compagnies montèrent, tandis que, par un jeu de bascule facile à comprendre, les fonds d'État baissaient en même temps.

Ce changement de front des principaux intéressés se marqua par une quantité de brochures, d'articles de journaux, de pétitions, de démarches personnelles. On vit se produire des arguments dont quelques-uns étaient étranges : l'État ne pourrait jamais achever la construction des chemins de fer ; il aboutirait très vite et forcément à la gratuité ; il ferait des lignes inutiles, des lignes électorales, qui amèneraient trop de campagnards dans les villes. Mais ce fut surtout au *Comité des finances* que l'attaque fut chaude. Les conservateurs, qui s'y étaient inscrits en majorité, craignaient que le rachat ne fût la première brèche ouverte à un système économique admirablement organisé au profit de quelques-uns. Duclerc avait eu la franchise imprudente de dire qu'il était le pivot de toutes ses combinaisons financières. On n'eut pas de cesse qu'on n'eût forcé le ministre à dévoiler son plan, qui comprenait la reprise par l'État des assurances contre l'incendie, l'impôt progressif, etc..., et comme le Comité ne voulait point de ces moyens allant tous vers le même but, il se prononça et contre le rachat et contre le recours aux ressources qui devaient mettre à même d'y faire face. Le Comité avait fait venir les directeurs des Compagnies dont il adoptait les idées, et Bineau, futur ministre de l'Empire, concluait dans son rapport du 6 Juin, au rejet des propositions de Duclerc. Le *Comité des Travaux publics* se prononçait, il est vrai, en sens contraire par l'organe de son rapporteur, Victor Lefranc, qui demandait seulement que l'indemnité fût réglée par une sorte de tribunal

arbitral (amendement que le gouvernement acceptait). L'Assemblée pouvait choisir entre les deux préavis contradictoires qui lui étaient soumis.

Mais la question du rachat se trouve liée par les événements à celle des Ateliers nationaux et ce fut un grand malheur pour lui et pour eux. Le gouvernement comptait, et il ne s'en cachait pas, sur les travaux qui seraient ainsi mis à sa disposition, pour employer utilement les ouvriers inoccupés. Il cherchait donc à l'obtenir *avant* la dissolution des ateliers qu'il voulait lente et progressive. Ce fut une des raisons qui décidèrent ses adversaires à hâter cette suppression. Donc la discussion du rachat à l'Assemblée fut retardée, quand le gouvernement voulait la presser ; on modifia l'ordre du jour pour inscrire auparavant le projet de loi sur les boissons (17 juin). Puis, quand le Gouvernement, en présence de l'insurrection imminente, eût voulu l'ajourner, on lui refusa tout délai, si bien que le ministre, ayant alors avec ses collègues d'autres soucis plus urgents, ne put pas même défendre son œuvre à la tribune.

La discussion générale commença le 22 Juin, le jour même où les ouvriers des Ateliers nationaux, mis en demeure de quitter Paris ou de s'enrôler, étaient déjà en pleine ébullition. Quoique troublée par l'accompagnement tragique que lui faisait la guerre civile, elle fut sérieuse et brillante. Les deux discours les plus remarquables furent ceux de Mathieu de la Drôme et de Montalembert, l'un pour, l'autre contre le projet. (Sur le rôle de Montalembert, voir plus haut page 76). Les arguments que font valoir les adversaires peuvent se résumer ainsi :

1° La mesure est injuste. Oui, l'État a le droit de racheter, mais seulement après 15 ans d'exploitation et les 15 ans ne sont pas révolus. L'État a-t-il le droit d'exproprier ? Parmi les membres du *Comité des finances*, une minorité le lui dénie ; la majorité le lui concède ; mais cette expropriation, à la supposer légale, n'est pas nécessaire. Les Compagnies, sauf deux ou trois, sont en mesure de remplir leurs engagements. Donc forcer celles qui ne le veulent pas à résilier leurs contrats avec l'État serait une atteinte au droit sacré de propriété.

2° La mesure est contraire aux principes de l'économie politique. On part de cet axiôme : *Les travaux publics doivent être payés par ceux qui en profitent*, un axiôme terriblement équivoque qui pourrait mettre le creusement d'un port à la charge de la ville où il est situé. Or, si l'État reprend à son compte les chemins de fer. Les frais que coûtera l'opération devront être pris sur le budget, par conséquent payés par les campagnes qui n'en profiteront pas. Nous avons rencontré le même raisonnement contre l'abaissement du tarif postal. Un orateur proposa de décider que les routes font partie du domaine communal et non national ; on opposait ainsi l'individualisme le plus étroit à la conception de la solidarité sociale, et l'on ne se doutait pas que l'organe peut créer le besoin, qu'une fois les déplacements et la corres-

pondance rendus plus faciles et moins chers, les campagnards pouvaient se mettre à voyager et à écrire comme des citoyens. On ne soupçonnait pas le puissant drainage que les voies ferrées allaient exercer sur les produits de l'agriculture. En défendant les Compagnies, on se pique de défendre la liberté contre le monopole, comme si elles n'avaient pas eu un monopole de fait ; on invoque l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, bien qu'il fût peu applicable en l'espèce ; on rappelle même que, lors de la première Révolution, les biens des émigrés et du clergé, au lieu de rester propriété de la nation, ont été vendus à des particuliers. On ajoute que l'exploitation par l'État sera nécessairement ruineuse et mauvaise ; qu'enfin, au moment où l'on parle d'encourager l'association parmi les ouvriers, il est singulier de déposer des Compagnies qui sont aussi des associations.

3^e La mesure est impolitique. Non seulement le vide du trésor interdit une opération qui, au lieu de se solder par 623 millions, comme le prétend le ministre, en coûtera 1.200 ; mais aussi et surtout, c'est le commencement du communisme. Un orateur, Morin, dénonce l'engrenage où la société sera prise et broyée :

« Après les chemins de fer, on nous demandera les assurances ; puis sans doute les mines, les carrières, les messageries ; puis peut-être les grandes manufactures, enfin tout ce qui est le résultat d'un développement industriel énergique et fort. Système déplorable qui fait de l'État le chef, le régulateur de la production ; des citoyens une armée de commis et de fonctionnaires ! Système qui paralyse les forces vives de la nation en les soumettant à un joug humiliant et uniforme ! »

Montalembert s'empare de quelques lignes de Proudhon, l'enfant terrible de la Révolution, et il lit l'extrait suivant :

« Oui, c'est de la question de votre propriété et de votre société qu'il s'agit ; oui, il s'agit de substituer la propriété légitime à la propriété usurpée ; oui, la remise du domaine public de la circulation à l'État que vous avez exploité et dépossédé est le premier anneau de la chaîne des questions sociales, que la Révolution de 1848 retient dans les plis de sa robe virile... »

Devant l'Assemblée effarée, l'orateur catholique évoque un spectre dont on devait tant user et abuser ; il demande si l'on veut faire de l'État « l'entrepreneur de toutes les industries et l'assureur de toutes les fortunes » ; et, suivant les paroles d'un autre orateur, le décret est combattu comme étant « l'expression d'un système de communisme, de dictature parisienne et d'un gouvernement de pachas. »

Que devenait en tout cela l'intérêt si pressant des travailleurs ? Cordier tenta ce tour de force de démontrer que le rachat était contraire à leurs intérêts ; il soutint que le travail fourni par l'État ne pourrait jamais équivaloir à celui que donnerait l'industrie privée. L'argument était faible ; on n'y insista pas ; celui qui porta vraiment était l'exploitation de la peur rouge.

Les répliques ne manquèrent pas. Mathieu de la Drôme, qui était démocrate, non socialiste, déclara railleusement :

« Il est bien heureux pour les hommes qui voudraient immobiliser le monde et arrêter la marche de l'humanité que cette utopie du communisme se soit produite... » — « Ainsi, ajoutait-il, l'État se ferait communiste, s'il devenait propriétaire des chemins de fer ? Est-ce que l'État ne possède pas les routes nationales, départementales et communales ? L'État est donc communiste ? Est-ce que l'État n'entretient pas à grands frais de nombreuses institutions, l'armée, la magistrature, l'Université ? L'État est donc communiste ? Et Louis XI, qui créait la poste, était donc communiste ? »

Il concluait qu'à ce compte « les premiers hommes qui ont tracé un sentier sur notre globe ont été des communistes. » Un autre essayait de rappeler que le dosage entre la propriété individuelle et la propriété collective a été, dans le cours des siècles, infiniment variable et qu'en particulier, sous la première Révolution, les droits féodaux, possédés de temps immémorial par certaines familles, ont été rachetés ou même abolis sans rachat. Un troisième disait que la vapeur, ce merveilleux instrument de civilisation découvert par la science, devait, sous une République digne de ce nom, être utilisée au profit de tous et non plus seulement de quelques-uns. On faisait remarquer qu'il y avait une audacieuse ironie à confondre l'esprit fraternel des associations ouvrières avec l'esprit de lucre qui était l'âme des grandes Compagnies capitalistes. On invitait à ne pas oublier comment les traités conclus avec l'État avaient été peu loyalement établis ; comment les adjudications avaient été des trompe-l'œil ; comment les concessions avaient été votées par ceux mêmes qui devaient en bénéficier ; comment, depuis le 24 Février, les nouvelles concessions, au lieu d'être consenties pour 99 ans avaient été sans peine restreintes à 45 et même à 30 ans. Enfin l'on déclarait, qu'au point de vue financier l'affaire était bonne ; car l'État, d'après ses engagements, avait encore à faire, pour le compte des Compagnies, 311 millions de travaux, juste la moitié de ce que devait coûter le rachat complet, et, en cas de guerre, la location du matériel pour le transport des troupes, des vivres, des munitions pouvait prêter à des évaluations qui seraient pour le budget une énorme charge supplémentaire. L'histoire a démontré depuis lors que sur ce dernier point les orateurs de la gauche étaient bons prophètes.

L'Assemblée était peu disposée à voter le rachat. Mais elle n'eut pas la peine de se prononcer sur le fond de la question. Le 23 juin, au milieu de la discussion, entra le général Cavaignac, apportant des nouvelles de la bataille engagée dans les rues de Paris et la guerre civile absorba dès lors toutes les pensées. Ce fut le coup de mort pour le rachat des chemins de fer. La discussion ne fut jamais reprise. Ce n'est pas seulement le prolétariat qui fut écrasé dans la bataille ; on peut dire que le programme radical de réforme économique resta aussi sur le carreau. Dès le 3 juillet, Goudechaux, redevenu ministre des finances, retirait de l'ordre du jour les projets de son prédécesseur et, dans la séance du 14, il déclarait renoncer au principe de la reprise par l'État des voies ferrées. Antoine, représentant de la Moselle,

essaya bien de le reprendre à la fin de la Constituante, en Mai 1849; sa proposition n'eut pas même l'honneur d'être discutée.

La politique de la République en matière de chemin de fer demeura jusqu'à la fin tâtonnante. Les lignes continuaient à se construire; en quatre ans le nombre des kilomètres exploités fut doublé. Il y eut, après l'arrêt bien compréhensible qui marqua l'année 1848, une augmentation continue dans le nombre des voyageurs, la quantité des marchandises transportées, le montant des recettes.

CHEMINS DE FER

| ANNÉES | MARCHANDISES milliers de tonnes | VOYAGEURS millions | KILOMÈTRES — | LOCOMOTIVES — | RECETTES BRUTES en millions | RECETTES NETTES — |
|--------|------------------------------------|-----------------------|-----------------|------------------|--------------------------------|----------------------|
| 1847 | 3.597 | 12,7 | 1.880 | 646 | 65,2 | 33,8 |
| 1848 | 2.921 | 11,9 | 2.222 | 729 | 61,18 | 26 |
| 1849 | 3.419 | 14,8 | 2.861 | 875 | 75,1 | 36 |
| 1850 | 4.271 | 18,7 | 3.013 | 973 | 95,6 | 50 |
| 1851 | 4.627 | 19,9 | 3.558 | 1.006 | 106,2 | 58 |

Il fallut néanmoins venir au secours de plusieurs Compagnies. Il fallut même que l'État en rachetât et en exploitât provisoirement plusieurs. La Compagnie de Paris-Lyon demanda et obtint son rachat (17 Août 1848). L'État fut encore autorisé à racheter la ligne Paris-Versailles, rive gauche, et à exploiter le tronçon de Versailles à Chartres (21 Avril 1849). Même décision avait été prise déjà pour la ligne de Bordeaux à la Teste (17 Novembre 1848). Mais inutile de prolonger la liste de ces mesures de détail. Il ne s'agissait plus de rendre à la nation la libre disposition de ses moyens de transport, mais d'aider les Compagnies à exploiter leur monopole. Une loi du 8 Juillet 1851 concédait encore à l'industrie privée les paquebots-postes de la Méditerranée. Le capital avait gagné sa cause. Il était décidé que les chemins de fer s'exploiteraient au profit de la classe dirigeante. L'aristocratie financière en restait maîtresse par l'intermédiaire des Compagnies, dont Berryer prononçait l'éloge. On accordait déjà la garantie d'intérêt à l'une d'entre elles (19 Novembre 1849) et le ministre laissait entendre que les concessions pourraient être prolongées. En effet, au lendemain de Décembre 1851, un des premiers actes du nouveau gouvernement devait être de leur faire, au nom de l'État, un magnifique cadeau, en portant à 99 ans toutes les concessions accordées et en leur garantissant l'intérêt du capital engagé.

La conception démocratique, en ce domaine comme en presque tous les autres, était pour longtemps vaincue par la conception ploutocratique.

LA REPARTITION

CHAPITRE X

LE RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ ET LES IMPÔTS

La distribution de la richesse dans un pays ne change guère en quatre ans, à moins d'un bouleversement profond des fortunes et de la hiérarchie sociale. On sait qu'il n'y eut rien de tel en 1848. Mais elle peut être modifiée de façon directe par des changements apportés au régime légal de la propriété ou indirectement par l'impôt.

Le premier procédé a été peu employé sous la Deuxième République. Le régime de la propriété a été discuté, menacé; mais il a été défendu à outrance et il a tenu ferme comme un roc. Il y eut cependant quelques atteintes au droit de propriété tel qu'il existait. Au nom de la dignité humaine, il lui fut interdit de s'étendre désormais sur les personnes. Les esclaves passèrent du rang de choses au rang d'hommes. Ce ne fut pas sans doléances de la part des maîtres. Le Gouvernement provisoire fut accusé d'avoir ruiné les colonies, et il est bien certain que là comme partout ailleurs la transition d'un mode de travail à un autre fut pénible. On accorda aux colons la compensation qu'on refusait aux travailleurs passant du travail à la main au travail mécanique. La loi du 30 avril 1849 leur alloua une indemnité de six millions en titres de rente et de six millions en numéraire, sommes sur lesquelles on prélevait de quoi établir une banque de prêt et d'escompte à La Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe. De plus le sucre venant des colonies fut exempté de taxes; mais on ne revint pas en arrière. Il fut acquis que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves, comme disait le décret du Gouvernement provisoire. J'ai montré comment la personne des débiteurs ne profita que momentanément d'une émancipation analogue.

Quant à la propriété foncière, à peine si l'on peut signaler l'interdiction des majorats à deux degrés, qui étaient des domaines inaliénables constitués au profit des aînés des familles nobles. Encore ne faut-il pas y voir un pas dans la voie démocratique; c'était plutôt, comme l'abolition décrétée des titres de noblesse, l'achèvement de la victoire remportée en 1789 et en 1830 par la bourgeoisie, un moyen d'empêcher la propriété féodale de se reformer. Un autre projet de loi atteignit la propriété de main-morte, celle des établissements et sociétés, qui, ne mourant jamais, acquièrent sans cesse et sans cesse grossissent la somme de leurs biens: tels étaient les hospices, les séminaires, les fabriques, les congrégations religieuses. Grévy, en qualité de rapporteur, fit remarquer que la masse de ces biens est retirée

de la circulation, au détriment de la richesse nationale (car ils sont souvent improductifs), du trésor public et des contribuables (car ils échappent à l'impôt de mutation et forcent à reporter sur autrui les charges dont ils sont dégrévés). Il concluait qu'il était juste de compenser cette situation privilégiée par une taxe annuelle et il emportait sur ce point la conviction de la Constituante qui, malgré les efforts des catholiques, votait le projet à une grande majorité. Les droits seigneuriaux de la propriété furent encore réduits par les grands travaux que nécessitait l'assainissement des villes. Il fallut, comme on l'avait déjà fait pour la construction des chemins de fer, rendre plus facile l'expropriation pour cause d'utilité publique. Il y eut aussi un projet de loi pour empêcher ou réglementer la fusion des Sociétés formées pour l'exploitation des mines dans le bassin houiller de la Loire. Les concessions ainsi réunies devaient être annulées. On voulait s'opposer par ce moyen à la concentration de la propriété industrielle en un petit nombre de mains. Mais un des premiers actes du ministère qui fut nommé au lendemain de l'élection présidentielle fut le retrait de ce projet. Il fut repris, rapporté, mais non discuté.

Enfin on élaborait une réforme du système hypothécaire. Deux grands projets d'ensemble, sans compter un projet partiel de Considérant, furent déposés à la Constituante par Pougeard et Langlois et renvoyés à l'examen du Conseil d'État. La question resta à l'ordre du jour de la Législative ; mais elle n'eut pas le temps d'aboutir et l'on ne peut citer qu'une réforme de détail qui fut adoptée le 9 Janvier 1851. Elle était ainsi conçue :

« L'hypothèque n'a de rang et ne produit d'effet que du jour de l'inscription. Néanmoins l'hypothèque légale existe indépendamment de toute inscription au profit des mineurs, des interdits et des femmes, pendant toute la durée de la tutelle et du mariage. »

En somme la propriété et ses droits furent alors considérés comme quelque chose de sacré en même temps que de fragile. On y toucha le moins possible directement. Mais il fallait bien y toucher de façon indirecte, par l'impôt.

La question fiscale, sérieuse en tout temps dans un grand État, l'est particulièrement en une époque de révolution, où l'argent rentre difficilement dans les caisses publiques et en sort facilement. Elle était d'autant plus grave alors que le programme républicain, avant 1848, annonçait la ferme intention de modifier profondément le système d'impôts pratiqué par la monarchie constitutionnelle. Il prétendait dégrever les pauvres, ce qui ne pouvait se faire qu'en chargeant davantage les riches ou en réduisant les dépenses de l'État. Ce programme contenait bien, comme tous les programmes d'opposition, des promesses d'économie, des engagements de diminuer le budget qui furent renouvelés par le Gouvernement provisoire. Mais quand a-t-on vu le budget diminuer ? Ce n'est pas en tout cas dans une



C. LÉVY

H. ALÉ



LA FRANCE EST SAUVÉE!

D'APRÈS UNE ESTAMPE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

période de désarroi, où les besoins sont grands et urgents, que la chose est possible. Et il est bien certain que l'effort du pouvoir nouveau devait porter plutôt sur les manières de répartir autrement l'impôt que sur les moyens de le réduire. Or, c'était une idée courante parmi les républicains qu'il fallait diminuer les impôts indirects, surtout ceux qui frappent les objets de consommation et qui sont progressifs à rebours, en ce sens qu'ils demandent autant aux pauvres qu'aux riches et par conséquent un sacrifice proportionnellement plus considérable pour les premiers que pour les seconds. On s'accordait en revanche à vouloir taxer directement le revenu et même de façon progressive. L'impôt progressif ou *progressionnel*, comme on disait aussi, n'était pas accepté seulement par les républicains les plus modérés; il était défendu par certains économistes, tels que Joseph Garnier et Léon Faucher.

Mais pour son malheur la République naissait en un moment où les finances de l'État étaient fort mal en point. Thiers était allé jusqu'à dire, dans la discussion du dernier budget de la monarchie, qu'on était à la veille d'une catastrophe; le déficit avait été la règle des années précédentes. La crise industrielle et commerciale qui sévissait depuis 1847 ne pouvait qu'accroître ce déficit et la crise politique et sociale, venant se greffer sur celle-ci, devait rendre tragique une situation déjà inquiétante. Le drame allait se dérouler en plusieurs actes.

Le 24 février, le Trésor contenait 135 millions en numéraire, plus 57 millions en valeurs de portefeuille, non immédiatement réalisables (1). C'était peu, d'autant qu'il faudrait, au mois de Mars, en ôter 73 millions pour le paiement du premier trimestre de la rente 5 0/0. Or les dépenses à prévoir étaient grosses et pressantes. Dans le premier élan de la Révolution les impôts renaissent bien; mais cela ne dura que quelques semaines: les capitaux se cachèrent, émigrèrent, par peur d'abord, par tactique ensuite. Les affaires s'arrêtèrent et le Trésor public fut menacé d'être à court d'argent.

Le premier souci du Gouvernement provisoire fut de trouver un ministre des finances. Mais la tâche qui attendait le futur ministre était peu tentante. Elle exigeait des qualités rares, une hardiesse et une souplesse d'imagination qui fussent en rapport avec les circonstances insolites où l'on était placé. Le choix tomba sur un banquier israélite, Goudchaux, qui était d'une probité reconnue, qui avait su fort bien mener sa barque et pouvait ainsi inspirer confiance aux capitalistes. Mais il était de caractère à la fois violent et timoré: tout en affichant des prétentions philanthropiques, il voyait rouge et s'emportait en propos inconsidérés, dès qu'on parlait devant lui de socialisme.

(1) Voici, d'après le rapport officiel de Ducos, la situation exacte à cette date: « En résumé, la dette inscrite s'élevait à 4 milliards, 295 millions. — Les budgets antérieurs, après avoir absorbé les réserves de l'amortissement, laissaient à la charge de la dette flottante une somme de 281 millions. La dette flottante atteignait le chiffre de 360 millions. — Le budget de 1848 était réglé avec un découvert de plus de 76 millions. — Les réserves de l'amortissement étaient absorbées jusqu'en 1850, et même jusqu'en 1859. »

Saurait-il se hausser aux résolutions vigoureuses que comportait une situation révolutionnaire ? Il commença par annoncer avec fracas au *Moniteur* qu'aucun des impôts en vigueur ne serait ni supprimé ni modifié. Le motif allégué fut que le Gouvernement provisoire considérait tout changement en cette matière comme une usurpation sur les droits de la future Assemblée nationale ; c'était du premier coup trancher l'espoir de toute réforme immédiate. C'était même proclamer l'impossible. Car les républicains, arrivant au pouvoir, avaient des engagements auxquels il n'eût été ni honnête ni prudent de se dérober. Goudchaux, ne songeant qu'à rassurer la classe bourgeoise, fit payer par anticipation la rente, sorte de bravade quelque peu puérite et dont l'effet fut d'aviver les inquiétudes qu'on voulait apaiser. Mais le peuple ? Il était urgent et séant de penser aussi à lui. C'est pourquoi, malgré la déclaration solennelle des jours précédents, le Gouvernement provisoire abolissait l'impôt du timbre, qui pesait sur la presse et empêchait les journaux à bon marché. Quelques jours plus tard, pensant aux paysans, il supprimait à partir du 1^{er} Janvier 1849 l'impôt du sel, qui sous Louis-Philippe rendait 65 millions environ. Goudchaux, qui ne décolérait point, qui fulminait sans relâche contre les théories de Louis Blanc, n'attendit pas le dernier prétexte pour s'en aller. Il déclara que la situation était désespérée, qu'il refusait de présider à un naufrage inévitable. Il parlait de se faire sauter la cervelle, si l'on insistait pour le retenir. « M. Goudchaux avait perdu la tête », dit Odilon Barrot dans ses *Mémoires*. Bref il donna sa démission avec éclat, avec des paroles rudes et véhémentes (5 Mars). Il fallut lui trouver un successeur immédiat ; Garnier-Pagès qui avait été jusqu'alors maire de Paris consentit à tenter l'aventure.

Mais qu'allait-il faire ? Son début ne fut pas heureux. Il ajourna à partir d'une certaine somme le remboursement des dépôts faits aux Caisses d'épargne. Voir plus haut. Il est vrai que Garnier-Pagès prétendait ainsi frapper seulement *les gros dépôts*, appartenant, disait-il, à des familles aisées qui montraient une défiance injurieuse à l'État ; mais ce ne sont guère les gros capitalistes qui placent leurs réserves à la Caisse d'épargne ; en réalité c'étaient de petits commerçants, de petits patrons, de tout petits bourgeois qui se trouvaient atteints et cela contrastait péniblement avec la faveur qu'on faisait en même temps aux rentiers, en les payant par avance. Cela jetait un jour cru sur l'intérêt de classe qui dominait, peut-être à son insu, le ministre des finances, sur la façon dont il ménageait la bourgeoisie riche en ayant l'air de la maltraiter. Mais ce n'était pas assez de ne point vider la caisse ; il fallait la remplir. Un emprunt de 350 millions en rentes 30 0 avait été voté en 1847. Rothschild en avait soumissionné pour sa part 250 millions au prix de 72 fr. 48. Sur ce total 85 millions environ avaient été versés par lui avant le 24 Février. Le soumissionnaire devait, le 7 de chacun des mois suivants, verser 10 millions. Mais il déclara qu'il ne pouvait, pour raison de force majeure,

suffire à ces paiements échelonnés et il rompit ses engagements.

Un grand emprunt national était alors possible, un emprunt qu'on n'aurait point adjugé cette fois à un gros banquier, mais qu'on aurait fait couvrir par une souscription populaire. C'eût été la France nouvelle subvenant volontairement aux frais de sa transformation. L'enthousiasme républicain des premiers jours pouvait ainsi se monnayer, pourvu qu'on lui offrit une souscription à des conditions raisonnables. Plusieurs membres du gouvernement, Lamartine parmi eux, demandaient cet appel direct à la confiance publique. Hélas ! Garnier-Pagès, dont le principal titre à sa fortune politique était d'être le frère d'un bon militant mort avant la victoire, laissa passer le moment propice. Il était, lui aussi, timoré, peu inventif ; il n'avait pas en la cause qu'il servait la foi qui crée l'audace ; il avait écrit, le 25 Février, à Odilon Barrot : « Les fous que vous savez viennent de proclamer la République. » Il n'osa pas ou du moins il osa timidement. Il restait 100 millions à souscrire sur l'emprunt voté en novembre 1847. Garnier-Pagès les appela le 9 Mars, offrant en échange de la rente 5 0 0 *au pair*. Or la rente se vendait à ce moment de 60 à 50 francs. L'offre d'en acheter à 100 francs ne pouvait être acceptée que par dévouement. « Ce n'est pas une opération financière, disait le ministre, c'est une mesure politique. » Mais les capitalistes auxquels il s'adressait n'avaient aucune envie de créditer à perte une République qui menaçait leurs privilèges ; l'emprunt ne produisit qu'un demi-million environ ; et le péril croissait toujours.

Des moyens révolutionnaires furent proposés. On parla de confisquer les biens de la famille d'Orléans ; les princes déchus étaient sans doute les plus grands propriétaires de France ; mais on n'était plus au temps où la Révolution déclarait biens nationaux les terres et châteaux des émigrés. Un banquier, Delamarre, aurait eu, dit-on, l'idée d'un emprunt forcé sur les plus riches capitalistes ; il aurait même apporté au ministre la liste des plus opulents. Un autre banquier, Achille Fould, aurait été d'avis de recourir à l'expédient que le roi Louis XIV pratiquait sans scrupule, quand il retranchait aux rentiers un ou deux « quartiers », c'est-à-dire de suspendre pendant un ou deux trimestres le paiement de la dette publique. C'eût été une banqueroute partielle, frappant à son tour la classe aisée. On avait, dans l'affaire des caisses d'épargne, décrété la pareille pour la classe pauvre : mais celle-ci parut chose abominable. Personne ne voulut, plus tard, avoir conçu pareils desseins. Démenties par leurs auteurs, mais attestées par des témoins nombreux et graves, ces démarches n'avaient en tout cas aucune chance d'être agréées par Garnier-Pagès. Il renonçait même pour le moment à l'impôt sur le revenu, qui, disait-il, était trop long à organiser.

Dans cette détresse l'on s'amusait à de puérides parades ; on mettait un impôt sur les voitures de luxe, les domestiques et les chiens ; on recueillait des offrandes patriotiques qui étaient apportées en grande pompe à l'Élysée,

reçues solennellement par Béranger et Lamennais et enregistrées au *Moniteur*. L'archevêque de Paris envoyait ses convertis d'argent ; des employés, des ouvriers offraient une journée de leurs salaires, donnaient leur montre et leur chaîne ; des femmes du peuple sacrifiaient leurs bagues, leurs boucles d'oreilles, leurs cadeaux de noces. Touchante et maigre contribution ! Quelques gouttes d'eau dans un immense bassin vide ! Voilà tout ce que pouvait fournir cette espèce de Mont-de-piété national ! De ceux qui possédaient de l'argent, rien ne venait. Le capital émigrerait ou se terrait. La baronne Bonde écrit : « Si vous faites une visite, vous trouvez une dame avec des mains très sales, qui vient de creuser un trou dans son jardin pour y cacher ses bijoux. » D'autres gens riches se hâtaient de rassembler leurs cuillers et fourchettes pour les porter à la Monnaie. C'était à qui, dans la classe aisée, réduirait ses dépenses, supprimerait dîners et fêtes, vendrait ses chevaux et ses voitures, renverrait ses domestiques, s'habillerait mesquinement, ajournerait le paiement de ses fournisseurs, jouerait la gêne. Un contemporain a nommé cela « la conspiration de l'économie ». Les colifichets de la mode se vendirent à vil prix, ce printemps-là. Le numéraire devenait une rareté. Un boulevardier sortait de sa poche avec ostentation une pièce de 20 francs qu'il montrait à un cercle de badauds : « Regardez bien ! criait-il ! La voilà ! C'est la dernière ! Un sou pour la voir ! Deux sous pour la toucher ! »

Allait-on faire banqueroute ? Le gouffre était à deux pas. Chaque matin le caissier central disait à Garnier-Pagès : « Monsieur le Ministre, nous avons encore de quoi vivre tant de jours. » Et le nombre des jours allait diminuant de façon effrayante. On avait beau se débattre. On était contraint à des procédés irréguliers. Les fonds réservés pour l'amortissement de la dette étaient dépensés au jour le jour. Le ministre se faisait autoriser à aliéner : 1° les diamants de la couronne, bijoux somptueux dont on n'avait plus que faire ; 2° les terres et les bois de l'ancienne liste civile ; 3° une portion des forêts nationales ; et il engageait à la Banque une partie de ces ressources pour garantir une avance de 230 millions qu'elle faisait à l'État. Cet emprunt déguisé ne suffisait pas encore, et les orateurs des clubs révolutionnaires réclamaient soit un impôt extraordinaire sur les riches, soit le remboursement du milliard accordé aux émigrés par la Restauration. C'est alors que Garnier-Pagès, dans son embarras mortel, s'avisait de demander un sacrifice exceptionnel à la propriété foncière.

On décréta le 16 Mars le fameux *impôt des 45 centimes*, qui fut complété, le 19 Avril, par une taxe de 1 0/0 sur les créances hypothécaires. Il consistait à augmenter de 45 centimes 0 0 le total des quatre contributions directes. Les rôles étaient tout prêts ; pas de temps perdu ; on s'assurait de la sorte les ressources nécessaires.

L'idée n'était point neuve. Garnier-Pagès ne peut être accusé de l'avoir inventée. Le premier Empire, Louis XVIII, Louis-Philippe avaient eu succes-

sivement recours à cet expédient. Je dirai plus : c'était une idée très bourgeoise, une idée conforme à l'évolution économique du siècle, où, peu à peu, la richesse mobilière prenait le pas sur la richesse foncière. La Révolution de 1830 avait été, au fond, la victoire de l'aristocratie financière et industrielle sur l'aristocratie terrienne, le commencement du règne des banquiers, comme disait naïvement Laffitte. Garnier-Pagès, sciemment ou non, agissait en représentant de la bourgeoisie des villes. Mais, grâce au suffrage universel, les campagnes prenaient une importance qu'elles n'avaient jamais eue. Le Gouvernement provisoire ne s'en rendit pas suffisamment compte. Ce qui le préoccupa surtout, ce fut de savoir si cet impôt porterait aussi sur les petites cotes foncières, sur les possesseurs de minuscules lopins de terre, décorés du vain nom de propriétaires, mais n'ayant pas de quoi vivre sur leur parcelle. Louis Blanc, Ledru-Rollin parlèrent en faveur de ces prolétaires de la propriété. Ils souhaitaient qu'on les dégrêvât formellement, en chargeant davantage les gros propriétaires. Ledru-Rollin proposait pour ceux-ci le taux de 1 fr. 50 %. Garnier-Pagès déclara qu'il donnerait ordre aux percepteurs d'épargner les pauvres et qu'en conséquence le rapport de l'impôt, qui devait être de 190 millions, serait calculé seulement à 160. Dupont de l'Eure était inquiet ; il fit remarquer que les percepteurs, par leur situation même et en vue de leur avenir, étaient beaucoup plus enclins à ménager les riches que les pauvres ; il craignait que le nouvel impôt ne fit haïr la République par les paysans. Mais on ne sut pas indiquer de façon précise qui aurait droit à l'exemption ; on se contenta de la promesse vague de Garnier-Pagès.

C'était une énorme imprudence, comme l'expérience le démontra. Les paroles de Dupont de l'Eure furent vraiment prophétiques. La pétition du club de Barbès en faveur des petits contribuables de la campagne se révéla fort sage. De toutes parts affluèrent des réclamations, où l'on se plaignait que les fonctionnaires fussent épargnés. Appliqué durement, frappant des gens qui souvent n'étaient pas en état de supporter cette surcharge, l'impôt eut en outre le tort d'être assis, non pas sur la base de l'impôt ordinaire, mais sur la totalité des taxes extraordinaires que s'étaient imposées les communes pour des travaux utiles ; il en résultait que les plus chargées et les plus méritantes des communes furent encore les plus grevées. Cela parut injuste et l'était en effet. On comprend qu'exploitée par des adversaires habiles la création de cet impôt temporaire ait suscité dans les campagnes de graves mécontentements. Lamartine, qui en fut partisan, lui fait honneur d'avoir seul permis le fonctionnement régulier des divers services ; mais, s'il sauva les finances de la République, il contribua certainement à tuer la République, à la manière de certains remèdes qui guérissent un mal en le remplaçant par un plus grave. Il était une preuve de plus que le Gouvernement provisoire n'entendait pas reporter sur les privilégiés de la fortune le fardeau excessif qui pesait sur les épaules des travailleurs.

La taxe sur les créances hypothécaires n'était pas plus heureusement conçue. Elle frappait une branche du revenu, à l'exclusion des autres; et puis, tort plus grave, elle n'avait pas de sanction; elle n'eût été efficace que si le registre des hypothèques eût été public et cette déclaration forcée des dettes grevant les immeubles eût été un bouleversement dans le système fiscal de la France. Comme le Gouvernement provisoire ne songeait point à ordonner cette publicité, il fallait ou bien que les créanciers fussent assez honnêtes pour se livrer eux-mêmes au fisc sans essayer de le frauder, ou bien qu'ils fussent dénoncés par leurs débiteurs. Vilain encouragement à la délation, qui était d'ailleurs inutile; car les débiteurs avaient tout intérêt à ne pas indisposer contre eux leurs créanciers, à ne pas ébranler leur propre crédit en révélant eux-mêmes qu'ils devaient des sommes importantes sur ce qu'ils possédaient. On pouvait prévoir d'innombrables dissimulations. En supposant la mesure exécutée, elle devait avoir pour résultat de faire hausser le taux des prêts hypothécaires et d'aggraver la situation des débiteurs; car il était évident que l'impôt payé par le prêteur serait récupéré par lui sur l'emprunteur au moyen d'une augmentation dans l'intérêt. C'était encore une façon de surcharger ceux qui étaient déjà le plus grevés et de frapper de nouveau la propriété foncière.

Ayant ainsi tant bien que mal comblé le vide des caisses de l'État, le Gouvernement provisoire continuait à promettre pour plus tard l'impôt progressif. Il sentait le besoin de laisser autre chose au peuple que des augmentations d'impôts, et, dans les derniers jours de son existence, dans cette période testamentaire où les gouvernements songent à se faire regretter et sont volontiers prodigues de mesures populaires, il abolissait l'inquisition pratiquée, sous le nom d'exercice, au domicile des débitants de boissons, par ces commis que le langage courant appelait des rats-de-cave 31 mars et il supprimait (18, 24 avril et 3 mai) la taxe payée par la viande de boucherie à son entrée dans la ville de Paris.

Le décret sur les boissons était exalté dans un préambule magnifique :

« Considérant que le mode de perception de l'impôt sur les boissons est éminemment vexatoire et onéreux :

... que l'exercice est attentatoire à la dignité des citoyens qui s'adonnent au commerce des boissons :

... que la forme injurieuse de cet impôt constitue une excitation perpétuelle et comme une excuse à la fraude :

... Voulant introduire l'esprit de justice jusque dans la fiscalité, etc.

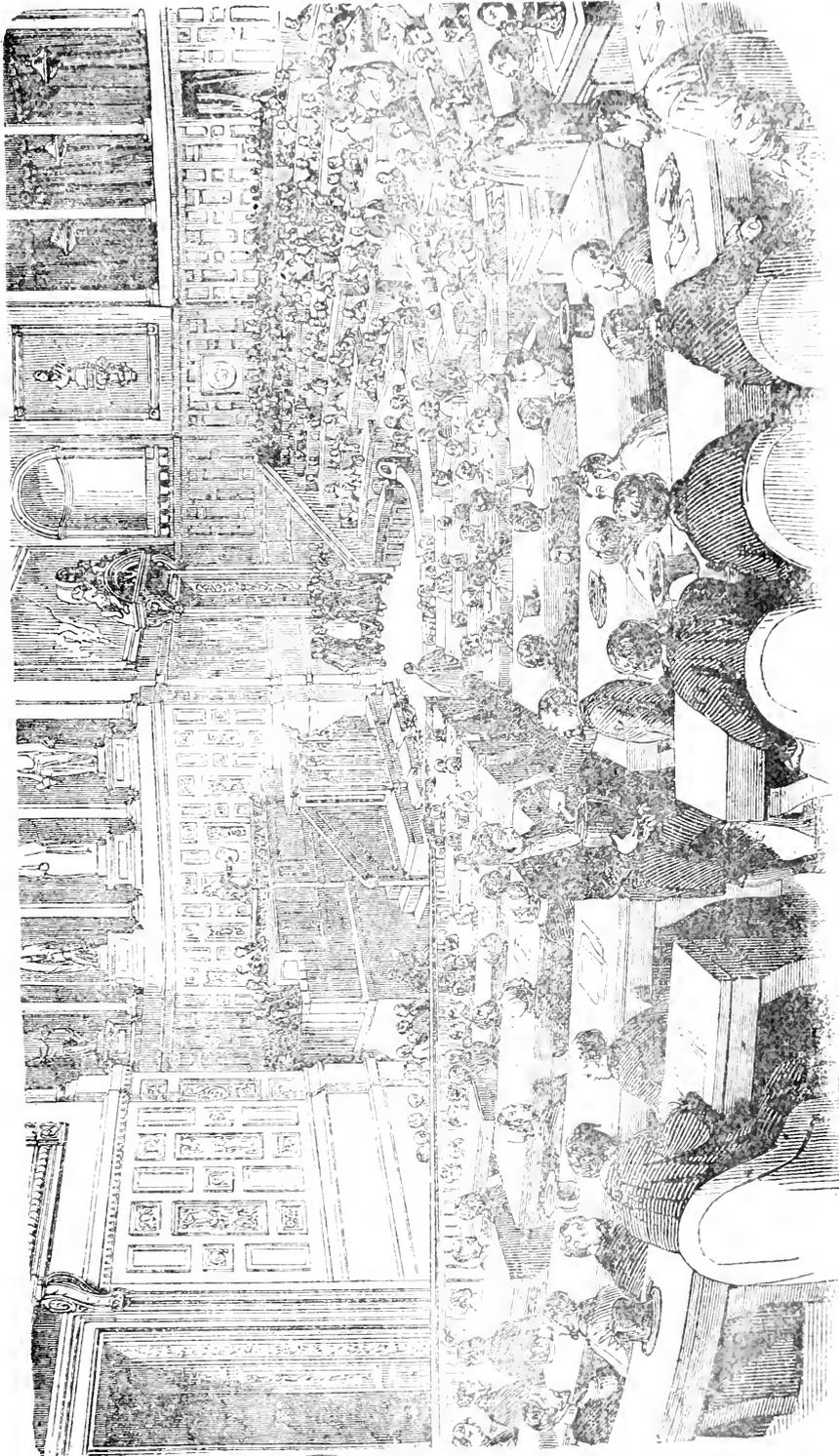
C'étaient de belles paroles. Mais il était dit que les meilleures intentions du Gouvernement provisoire n'aboutiraient pas en ce domaine. A coup sûr les 330.000 débitants ainsi exonérés avaient lieu d'être satisfaits; mais le droit de consommation augmenté, doublé, triplé, quadruplé en certains départements, pour suppléer à ce que rapportait le droit de circulation supprimé,

frappait ceux qui ne fréquentaient pas les cabarets et du même coup tous les pays vignobles. Des réclamations vinrent bientôt d'une multitude de communes. La perception du nouvel impôt dut être çà et là suspendue. Encore une fois, sans même sans s'en douter, le Gouvernement provisoire favorisait les citoyens aux dépens des ruraux.

Son autre décret qui ne visait que Paris, qui faisait brèche au système des octrois, semblait de nature à contenter à la fois les ouvriers qui avaient intérêt à payer la viande bon marché et les éleveurs qui avaient avantage à en voir augmenter la consommation dans la capitale. Mais il produisit un tout autre résultat, parce qu'il était incomplet. La boucherie à Paris était alors constituée en monopole, et même, comme au moyen âge, des bouchers capitalistes achetaient et faisaient abattre les bêtes en laissant à des bouchers moins riches le soin de les détailler, si bien que le public devait payer le surcroît de frais causé par cette interposition d'intermédiaires entre le gros et le détail. Les bouchers privilégiés, protégés contre la concurrence, ne baissèrent pas leurs prix, sinon pour les morceaux de première qualité ; les ouvriers dans les restaurants continuèrent à payer leur portion 35 centimes et n'eurent pas, comme on le leur avait fait espérer, la vie plus facile.

Il ne faut certes pas oublier, quand on juge cette politique fiscale les immenses difficultés à travers lesquelles elle se développa. Elle tâcha de prendre « en flagrant délit », comme on l'a dit, le seul numéraire qu'elle pût saisir. Il ne faut pas oublier non plus que ces gouvernants improvisés restèrent purs de toute souillure d'argent. Les insinuations et calomnies que certains journaux lancèrent contre Crémieux et Lamartine ne méritent que le mépris, et l'histoire devrait avoir un pilori pour ces fabricants de mensonges qu'elle amnistie trop aisément. La plupart de ces hommes qui avaient été durant quatre mois les maîtres de la France moururent pauvres, très pauvres, et l'on ne peut exprimer qu'un regret, c'est que leur habileté financière n'ait pas été à la hauteur de leur inattaquable honnêteté. Mais, cela dit, il faut bien reconnaître que leur façon de résoudre un problème angoissant fut incohérente en même temps que routinière, et trahit par ses à-coups les tiraillements dont a pâti toute la conduite du Gouvernement provisoire. Il faut avouer encore qu'elle a trop souvent sacrifié les campagnes aux villes, enfin qu'elle a laissé perdre un temps précieux sans amorcer, en cette matière, une seule des grandes réformes démocratiques qu'annonçait le programme républicain.

La question financière resta la grosse pierre d'achoppement pour les gouvernements qui se succédèrent à la tête de la République. Elle était le point le plus vulnérable du nouveau régime. C'est aussi sur ce point que ses adversaires concentrèrent leurs attaques. Du *Comité des finances*, devenu leur citadelle, il s'acharnèrent à lui refuser les moyens de vivre. Quentin-Bauchart fit inscrire dans la Constitution que la République se proposait « d'augmenter



SÉANCE D'OUVERTURE DE LA COMMISSION DES TRAVAILLEUX AU PALAIS DE LUXEMBOURG, LE 1^{ER} MARS

Faisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et de l'impôt. » On projeta un instant de ramener tous les traitements au taux de 1822. La nécessité de faire des économies fut l'argument que les conservateurs opposèrent à toutes les réformes, depuis le rachat des chemins de fer jusqu'à l'instruction gratuite. Puis, comme les ministres apportaient tour à tour des moyens variés de se procurer des ressources, la tactique fut de démolir un à un leurs projets comme les décrets du Gouvernement provisoire. Maintenir le *statu quo* en ce domaine, c'était l'imposer dans tous les autres.

Les plans des ministres croulèrent donc comme des châteaux de cartes. Celui de Duclerc fut balayé avec le ministre lui-même par les journées de Juin. Cependant le principe de l'impôt progressif, qu'un membre du Gouvernement provisoire avait proclamé comme le seul juste et le seul efficace, demeurait debout, quoique ébranlé. Il était appliqué, avant 1848, dans quelques grandes villes, à Paris, à Lyon, pour les mobiliers et les loyers. L'impôt des portes et fenêtres n'était pas proportionnel. La retenue sur le traitement des fonctionnaires était progressive. Goudehaux, au nom des républicains modérés, proposait encore le 3 Juillet qu'on appliquât le même principe aux successions et donations. Au *Comité des finances*, il y eut bataille à ce sujet. Les partisans du gouvernement demandent si l'impôt doit être prélevé sur le nécessaire de l'ouvrier ou sur le surplus du riche. Ils disent qu'il faut choisir entre deux politiques à l'égard de la classe laborieuse : ou celle de la résistance ou celle de la conciliation. Mais un membre s'écrie : « L'impôt progressif, c'est le communisme ». Et dans l'Assemblée, Thiers, malgré sa promesse formelle, ajoute à la formule votée contre le projet de Proudhon une phrase incidente qui enveloppe cet impôt détesté dans la réprobation. Ce n'est pas encore assez. Pendant qu'on discute la Constitution, Servièrre et de Sèze proposent de substituer au texte vague de la Commission qui lui laisse la porte ouverte celui-ci qui la ferme : « Chacun contribue aux charges publiques *dans la proportion* de sa fortune. » Dans le réquisitoire qui fut alors prononcé contre le prévenu, on peut relever ces griefs : c'est une vieilleries renouvelée des Grecs ; un procédé despotique de pacha pour empêcher qu'il n'y ait des riches ; une spoliation déguisée ; un vol de l'État qu'il faut flétrir ; une sottise, parce que la République a besoin de s'assurer le concours de la propriété, qui a été la maîtresse du scrutin aux élections ; une chimère, parce que connaître la fortune d'un citoyen est chose impossible ; une impiété, parce que Dieu, ayant créé les inégalités sociales, il n'appartient pas aux hommes de venir les annuler. On dénonçait aussi les inquisitions qu'il exige, les dissimulations qu'il encourage, la faculté qu'il laisse d'absorber les grosses fortunes par le jeu arbitraire de son mécanisme. On s'arma de l'opinion de Robespierre et de celle d'Armand Carrel pour le combattre et l'on s'efforça de démontrer qu'il était contraire aux intérêts des classes ouvrières, parce qu'il atteint le luxe et ferait fermer des ateliers. Mathieu de

la Drôme, qui fut le grand défenseur de l'accusé, demanda ironiquement pourquoi l'on n'abolissait pas, en vertu de ces arguments, les contributions indirectes, progressives à rebours, puisque, prenant 150 ou 200 francs à un homme qui a 1,000 francs à dépenser par an et 2,000 francs au plus à celui qui possède 50,000 francs de rente, elles réclament du plus pauvre 1/5 et du plus riche 1/25 seulement de son revenu. On ne répondit rien à ce raisonnement. Les républicains modérés tenaient médiocrement au fragment d'impôt progressif qu'ils avaient conservé dans leur programme. Goudehaux, appuyé par Cavaignac, proposa une transaction qui était une renonciation. Le texte qu'il fit adopter était ainsi conçu : « Chaque citoyen contribue aux charges publiques *en proportion* de ses facultés et de sa fortune. »

S'il eut sauvé ainsi ce qui subsistait de son plan financier, il put constater bientôt l'inutilité du sacrifice qu'il avait consenti sans trop en souffrir. Il avait essayé de maintenir, pour un an, en l'amendant, l'impôt que le Gouvernement provisoire avait établi, le 19 Avril, sur les créances hypothécaires. Mais il s'était heurté à l'éternelle opposition du *Comité des finances* et à cette objection, juste d'ailleurs, qu'on ne frappait ainsi qu'une forme de propriété, qu'il serait plus équitable de frapper le revenu global. Après un vote qui modifiait les bases de son projet, Goudehaux l'avait retiré, avait laissé abroger purement et simplement le décret du 19 Avril. Il s'était engagé, en revanche, à déposer un projet atteignant dans son ensemble, comme on le lui avait demandé, la richesse mobilière, qui jusqu'alors était presque entièrement soustraite aux taxes. Déjà un représentant avait réclamé, sous le nom de dîme républicaine, une contribution unique d'un dixième sur tous les revenus, quels qu'ils fussent. Goudehaux se bornait à un essai plus restreint : un impôt proportionnel de 60 millions devait être prélevé sur les revenus mobiliers, avec dégrèvement pour les contribuables qui n'atteignaient pas un minimum déterminé. Le but déclaré était, en épargnant les pauvres, de rétablir l'équilibre rompu entre l'agriculture et l'industrie. La Commission nommée par l'Assemblée avait approuvé, transformant seulement en impôt de quotité ce qui devait être, dans la pensée de l'auteur, impôt de répartition. Mais Goudehaux cessait d'être ministre et, le 16 Janvier 1849, le projet était retiré par arrêté du prince-président.

L'impôt sur le revenu reparut toutefois à l'Assemblée Législative. Un nouveau projet — atténué — fut déposé par Hippolyte Passy, un économiste qu'on ne pouvait certes à aucun degré taxer de socialisme. Il ne vint pas en discussion. De même les nombreux et brillants articles qu'Emile de Girardin et Proudhon écrivirent en faveur de l'impôt unique sur le capital n'eurent aucune répercussion dans la loi. La classe dominante était pour le *statu quo* et, tout ce qu'on peut citer en fait d'innovations, ce sont quelques mesures utiles pour rendre la comptabilité plus rapide et plus sévère ou pour mieux répartir l'impôt foncier.

Quant au sort des réformes qui avaient reçu un commencement d'exécution, il fut réglé de façon uniforme. L'impôt du timbre fut rétabli et augmenté. L'impôt sur la circulation des boissons, supprimé le 31 Mars 1848, ressuscita le 22 Juin de la même année ; puis, aboli de nouveau par la Constituante le 16 Mai 1849, il fut, après une enquête, rétabli par la Législative le 20 Décembre de la même année. Le sel, déchargé de tout droit par le Gouvernement provisoire, fut soumis par la Constituante à une taxe nouvelle le 28 Décembre 1848. On s'en tint pour couvrir les déficits aux moyens classiques : impôts traditionnels, tels qu'ils avaient été fixés par Napoléon I^{er}, y compris la prestation en nature qui fut maintenue sans changement ; emprunts grevant l'avenir, c'est-à-dire augmentant la dette perpétuelle par la création de rentes. Elle était, au 24 Février 1848, de 3.954.085.910 francs ; elle est, au 31 Décembre 1851, de 5.709.671.728 francs. Mais cela ne déplaisait pas à l'aristocratie financière, témoin les fonds publics, qui descendus en Avril 1848 à 50 fr. 20, remontaient à des chiffres fort élevés. A la suite du Coup d'État, le 3 0/0 sautait de 45 à 86 francs, et le 5 0/0, quoique menacé de conversion, de 89 à 106.

Ainsi, après quelques oscillations, le système fiscal, où en tout pays se reflète la constitution économique de la société, redevenait ce qu'il était, comme l'arbre qui, un instant courbé par la tempête, se redresse et reprend dans l'air calme la place qu'il occupait.

CONCLUSION

CHAPITRE XI

LE TOURNANT DU XIX^e SIÈCLE

Si pourtant, après avoir retracé sa courte carrière, on essaie de dresser le bilan de la Deuxième République française, on constate que la France n'est plus au lendemain ce qu'elle était à la veille de cette grande secousse.

Les changements n'ont point porté sur l'étendue du territoire, bien que les expéditions faites contre les Kabyles aient reculé les limites de l'Algérie et que les satisfactions obtenues du Maroc à coups de canon indiquent chez les dirigeants une volonté d'expansion coloniale, qui est naturelle en un pays où le commerce, l'industrie et la banque ont avec l'armée la haute main sur les affaires publiques. Mais les modifications subies par le chiffre de la population prêtent à des remarques intéressantes. En cinq ans la population n'a augmenté que de 381.335 personnes : c'est un accroissement moindre que celui des périodes quinquennales qui précèdent ou qui suivent. Fait plus frappant encore ! La population de Paris a baissé. Elle était de 1 million

653.9.. habitants en 1846 : le recensement de 1851 donne seulement 1 million 653.2... A quelles causes attribuer ce recul, alors que les autres grandes villes de France accusent une sensible augmentation aux dépens des campagnes ?

On ne saurait en rendre responsable une diminution des mariages. L'année 1848, comme l'année 1830, en vit contracter un nombre supérieur à la moyenne, soit qu'une révolution en suscitant d'ardentes espérances invite les jeunes gens à fonder des ménages, soit que, succédant à une crise qui a gêné les envies de s'établir, elle ouvre libre cours à l'accumulation des unions un instant retardées. Il n'y a pas eu de grande guerre qu'on puisse en accuser ; au contraire, l'excédent que présente habituellement le total des femmes sur celui des hommes a diminué, phénomène ordinaire dans les moments de paix où l'équilibre tend à se produire entre les deux sexes. D'autres circonstances rendent mieux raison de ce qui s'est passé. C'est d'abord l'invasion du choléra. Mais l'épidémie fut générale et ne suffit pas à expliquer pourquoi Paris nous apparaît frappé particulièrement. Il est impossible de ne pas songer alors aux hommes tombés en Février, à l'abondante saignée des journées de Juin, aux vides creusés par les émigrants partis volontairement pour l'Afrique ou la Californie, par les étrangers peut-être que l'incertitude de la situation politique pouvait retenir chez eux au cours de l'an 1851, surtout par les prisonniers, les déportés, les exilés qui se chiffrent alors par milliers. Il est certain qu'il y a, lorsque meurt la République, deux Frances, dont l'une est au-delà de la frontière, dispersée en Suisse, en Belgique, en Angleterre et ce n'est pas la moins brillante ; car elle compte une foule d'hommes d'État, de penseurs, d'écrivains, d'orateurs qui entretiennent au milieu des autres nations des foyers de culture française et de haine pour le gouvernement de leur patrie.

Quelle que soit la part à faire aux différentes causes dans l'arrêt de croissance dont pâtit la France, toujours est-il que la position d'un problème, qui avait beaucoup préoccupé les esprits dans la première moitié du XIX^e siècle, est par là même renversée. On avait jusque-là redouté l'excès de la population. On jetait à la tête des socialistes cet argument renouvelé de Malthus : Comment voulez-vous assurer à chacun une existence digne d'être vécue, quand le nombre des convives appelés au banquet de la vie croît beaucoup plus vite que la somme des produits à consommer ? On commence en ce temps-là à craindre le péril contraire, la disette d'hommes. Cette nouvelle façon d'envisager les choses apparaît dans un discours de Falloux. Il compare le lent accroissement de la population française à la fécondité des nations voisines et il pousse ce cri d'alarme : « En 1789, la France avait 27 millions d'habitants ; en 1848 elle en a 35 millions. La Prusse en avait 6 millions ; elle en a 16. L'Angleterre en avait 14 ; elle en a 29. L'Autriche en avait 28 ; elle en a 39. La Russie en avait 33 ; elle en a 70. — Il n'indique point de remède au mal, sinon le retour impraticable et inutile en l'espèce à la

monarchie de droit divin et à la religion catholique. Mais il n'en est pas moins vrai que la France, sans être encore noyée dans la masse croissante de ses voisines, est par rapport à elles amoindrie et affaiblie, parce que celles-ci, en opérant à leur tour la concentration de leurs forces, lui enlèvent l'avantage d'être la seule puissance unifiée au milieu de nations morcelées. Elle a encore le second rang dans le monde pour la production industrielle et le mouvement commercial ; son activité est loin d'être amortie dans le domaine économique comme dans le domaine scientifique ; elle resplendit toujours de l'éclat des lettres et des arts. Mais sur d'autres points elle a subi des changements graves et, il faut le dire, un amoindrissement considérable.

Chez tous les peuples et à toutes les époques coexistent, toujours en lutte, une tendance *idéaliste* et une tendance *réaliste*. La première consiste à se lancer hardiment dans les théories, les projets, les rêves, les utopies même ; elle vise à modeler les choses sur les conceptions de l'intelligence ; elle est ardemment réformatrice et volontiers révolutionnaire ; la seconde consiste à s'attacher étroitement aux faits, à marcher prudemment sur le terrain solide de la pratique ; elle pousse l'homme à s'adapter au milieu qui l'environne ; elle est favorable au progrès très lent ou même elle est tout à fait conservatrice. Chacune prédomine tour à tour, sans pouvoir jamais supprimer l'autre, qui est provisoirement réduite à un rôle secondaire.

Or, avant 1848, celle qui l'emportait en France et en Europe, était, sans contredit possible, la tendance idéaliste. La tendance réaliste était momentanément la plus faible. Après 1848, cet ordre est interverti. Et pourquoi en est-il ainsi ? Parce que les utopies sont sorties prématurément des livres pour courir les rues ; parce que les rêves ont vainement essayé de se transformer en réalités ; parce qu'il y a eu révolution ébauchée et manquée ; parce que l'échec de la République, de la démocratie, du socialisme a été une lamentable déception, non seulement pour les novateurs qui croyaient à un prompt et facile succès, mais pour le peuple qui, du haut de ses illusions, est retombé les reins cassés sur le sol dur d'où il s'était hasardé en plein ciel. Il s'ensuit chez ceux qui ont espéré une transformation rapide de la société une amertume et un désenchantement qui ont pour pendants chez les autres, chez ceux qui ont eu peur pour leurs biens ou leurs privilèges, la haine des idées, la défiance du sentiment, un appétit de tranquillité à tout prix.

L'année 1848 est ainsi le tournant du XIX^e siècle, le moment où s'opère une volte-face complète dans l'évolution intellectuelle et sociale. Suivant le rythme qui gouverne la vie des peuples comme les flots de l'Océan, la majorité des esprits, après s'être longtemps dirigée en un sens, reflue avec violence dans le sens contraire.

Elle envahit tous les domaines, cette réaction réaliste, qui doit durer près d'un demi-siècle et qui a, comme toute chose humaine, son bon et son

mauvais côté. A ne regarder que la France, elle se révèle au début sous les aspects suivants :

Dans le monde de la pensée, le premier rang conquis par la science et surtout par la science qui, au lieu de construire de vastes synthèses, se confine dans l'analyse patiente et minutieuse des faits ; le triomphe de la philosophie positive, qui refuse de s'aventurer dans les mystères de la métaphysique, redoute toute envolée dans l'inconnu et s'interdit toute speculation sur la fin et l'origine des choses ; une littérature qui, au nom de l'art pour l'art, renonce à passionner les gens et à les pousser à l'action pour se borner à les amuser ; la renaissance du burlesque, qui est la parodie de ce qui est noble, chevaleresque, grandiose ; la prose reléguant au second plan la poésie, qui devient précise, impassible, marmoréenne, scientifique ou terre à terre ; l'éloquence pacifiée, c'est-à-dire réduite au silence, excepté dans les chaires des Églises ou les séances des Académies ; la presse bâillonnée, contrainte à se taire sur les grands sujets et à se rabattre sur la chronique, les commérages, les romans-feuilletons ; l'histoire, non seulement frappée à la tête en la personne de Michelet et de Quinet dont la parole ne peut plus atteindre les étudiants, mais se complaisant dans les monographies érudites et les travaux de détail ; au théâtre, l'école du « bon sens » remplaçant par des études sur nature les drames lyriques de Victor Hugo, proscrits avec le poète, et les folles chevauchées des romantiques dans l'in vraisemblable et le gigantesque ; la critique se fixant pour but de faire l'anatomie des œuvres littéraires ou une histoire naturelle des intelligences ; le roman raillant la sentimentalité, aimant mieux observer qu'imaginer, étudiant à la loupe les vulgarités de la vie bourgeoise, et, dans la pleine conscience de la métamorphose accomplie en lui, se proclamant délibérément, comme la peinture du temps, *réaliste*.

Dans la vie sociale, une intense préoccupation du confort et du progrès matériel ; l'ingénieur, le chimiste, le médecin, le banquier devenant les rois de la société transformée ; mais aussi, en guise de morale courante, sous le manteau troué de la morale qui se dit chrétienne ou vaguement spiritualiste, une recherche presque exclusive de l'intérêt et du plaisir ; un débridement de toutes les convoitises avec l'apparence de la correction, voire de la piété ; l'amour, l'enthousiasme, l'héroïsme, tous les grands sentiments, méprisés, bafoués, « blagués », suivant l'expression qui naît et devait naître alors. On se moque des Polonais sur lesquels on s'est tant apitoyé. On n'a que dédain pour les « vieilles barbés » de la République et pour la naïve grandiloquence de ses orateurs. On n'entend plus perdre son temps à s'occuper des affaires publiques. Le soin en a été abandonné à un homme et à quelques spécialistes qui déchargent les autres de ce souci. On peut rire et s'égayer à l'abri de leur autorité qui garantit les riches contre toute explosion des classes inférieures. On se rue dans le luxe, le jeu, les fêtes. On respecte et on adore

le succès. On répéterait volontiers le mot de ce contemporain de Louis XI : « Qui aura le profit aura l'honneur. » Est-ce qu'on n'a pas vu réussir, rayonner, triompher les parjures éclatants, à commencer par celui du prince-président : les apostasies cyniques, témoin celles des soi-disant républicains devenus les ministres de celui qui tue la République ; les reniements intéressés d'idées, qui ont fait de Thiers le voltairien un clérical et de Montalembert le libéral un autoritaire forcené ? L'un est tenté de s'écrier : « Le succès seul légitime donc tout ici-bas ! » Un autre, un prince de la jeunesse, écrit à un ami : « Le droit n'est rien ; il n'y a que des passions et des intérêts... Les plus hardis le disent. Presque tous le pensent. »

Ces palinodies scandaleuses, sans compter les peureuses génuflexions devant le crime victorieux, inspirent une piètre opinion de l'homme. La France, démoralisée par le spectacle de ces fléchissements de caractère, émasculée en même temps par le bannissement de ses porteurs de flambeaux accusés d'être des porteurs de torches ; la France, compromise aux yeux des souverains et des aristocraties d'Europe pour s'être livrée à un aventurier sans gloire, déchu à la fois aux yeux des peuples pour avoir déserté son poste à l'avant-garde de l'humanité en marche vers la justice et la liberté ; la France doute d'elle-même et semble faire pénitence des généreuses initiatives et des gloires révolutionnaires de son récent passé. Vive donc la politique d'expédients et d'affaires ! Place aux hommes pratiques, aux hommes forts, comme ils s'appellent ! Arrière les visées humanitaires, les larges plans de réformes, les principes à longue portée ! Là, comme partout, plus que partout, il y a interrègne d'idéal.

La même éclipse est visible parmi les socialistes. Sans doute les réformateurs, en qui l'idée s'est incarnée et qui souffrent en exil ou en prison, sont restés tenacement attachés à leurs convictions et à leurs méthodes. Tandis que la France nouvelle du dedans est utilitaire, positive et sèche, la France du dehors demeure presque entièrement idéaliste. Mais, au lendemain des journées de Juin et du Coup d'État, il est bien difficile de parler de fraternité et d'attendre une revanche prochaine du droit par une révolution pacifique. Les candides prêcheurs de conciliation, s'il en subsiste encore, sont pour longtemps sans prise sur ceux à qui des répressions sauvages ont enseigné à quelles fureurs peut mener la haine de classe. Aussi l'influence passe-t-elle aux penseurs qui érigent en principe la lutte de classes, qui ramènent le socialisme des nuages sur la terre, qui se cramponnent à la réalité d'une étroite opiniâtreté, qui se font les champions de la science et de la force, qui envisagent l'émancipation du prolétariat par son côté matériel plus que par son côté moral, qui comptent pour l'accomplir sur la fatalité de l'évolution économique plus que sur la puissance des sentiments et des idées. En d'autres termes, c'est la victoire de Proudhon et de Blanqui sur Louis Blanc, Pierre Leroux, Considerant, et de Karl Marx sur Proudhon lui-même. C'est



TROISIÈME ÉRUPTION DU VOLCAN DE 1789
Qui doit avoir lieu avant la fin du monde, qui fera trembler tous les trônes et renversera une foule de monarchies

la fin d'une phase dans la vie du socialisme. Le siège de son activité politique est transféré de Paris à Londres et l'hégémonie doctrinale est prête à

passer du socialisme français à ce qui va être le socialisme allemand.

Ainsi la Révolution de 1848 est la ligne de partage entre deux grands courants intellectuels, qui se suivent et s'orientent en sens inverse l'un de l'autre. Elle ressemble à ces cols étroits et courts qui, au passage d'une montagne, séparent la montée de la descente. Cela seul en ferait un point remarquable sur la route que parcourt l'humanité en marche; mais ce n'est pas assez dire.

Est-il vraisemblable que les désirs de mieux-être et les volontés de bien faire qui ont fait éruption en ces années bouillonnantes, aient abouti à un avortement pur et simple? Est-il possible qu'il ne soit rien sorti, rien resté du multiple remuement d'idées, de passions, d'intérêts qui a si rudement secoué la vieille Europe? Comment croire à une pareille nullité de résultats?

Le fait est que partout, dans les monarchies les plus réfractaires au changement, dans les Empires les plus autocratiques, malgré l'écrasement ou l'expulsion des novateurs, malgré le calme revenu à la surface, d'étranges frissons n'ont cessé depuis lors de frémir en la profondeur obscure des masses populaires, tandis que dans les hautes régions un vent de résurrection soufflait par intermittence sur les projets morts-nés d'une époque scellée en apparence sous la pierre du tombeau. Qu'on se remémore seulement l'introduction du suffrage universel en Prusse, l'abolition du servage en Russie, la fondation de l'unité italienne ou allemande, le développement régulier de la démocratie en Suisse, et l'on y reconnaîtra sans peine des rêves de 1848, qui, après avoir convé silencieusement dans les cerveaux, ont germé, surgi au grand jour, et tantôt par la brusque décision d'un souverain ou d'un ministre intelligent, tantôt par l'effort opiniâtre d'une nation entière, se sont transformés en réalités vivantes. Qui donc ignore aujourd'hui que, de leur propre aveu les Ibsen, les Tolstoï et bien d'autres guides ou grands hommes du XIX^e siècle finissant, ont bu la coupe enchantée que les écrivains et réformateurs du demi-siècle précédent, et parmi eux les Lamennais, les Georges Sand, les Pierre Leroux, avaient remplie du vin généreux de leur pensée?

Mais, sans nous attarder à rechercher en tout pays les conséquences et les vibrations prolongées de ce qui fut jusqu'à nos jours le dernier grand mouvement international, quel sillon n'a-t-il pas creusé dans cette France même où nous l'avons vu se lancer avec tant de fougue, se briser aux obstacles avec tant de fracas et s'arrêter avec tant de rapidité!

Ce n'est pas en vain, dans le domaine politique, que, pour la seconde fois la République a revêtu et succombé à un guet-apens sur le sol où elle avait passé jadis comme un ouragan. Cette renaissance était pour elle une promesse d'y reparaitre avant peu et cette nouvelle mort violente un avertissement à se défier des Césars de rencontre. « Savez-vous ce que j'admire le plus, disait Napoléon I^{er} à Fontanes? C'est l'impuissance de la force à fonder

quelque chose. Il n'y a que deux puissances dans le monde, le sabre et l'esprit ; or à la longue, le sabre est toujours vaincu par l'esprit. » Napoléon III pouvait méditer ces paroles que Montalembert rappelait du haut de la tribune ; elles contenaient le secret de sa faiblesse ; elles présageaient l'issue du duel, héroïque en son genre, engagé entre ces exilés, qui, persécutés, traqués, réduits à promener de contrée en contrée leur pauvreté vagabonde, forts seulement de leur talent, de leur conscience, de leur amour pour le peuple et la liberté, déclaraient une guerre sans merci à un empereur de hasard soutenu par une police et une armée formidables, par le clergé, la magistrature, la banque, par toutes les peurs coalisées et serrées autour de son trône.

Ce n'est pas en vain non plus, dans le domaine économique, que le régime capitaliste a été, sinon ébranlé, du moins dénoncé, menacé, attaqué comme inique. Non seulement, au sein même de la bourgeoisie, une partie se sent troublée dans la quiétude de sa domination ; elle est assaillie de doutes sur la durée, voire la légitimité de ses privilèges ; des « intellectuels », comme on dit à présent, persistent à se demander : — Comment se fait-il que les travailleurs gardent aux doigts si peu de la richesse qu'ils produisent ? Est-il prouvé que la misère doive être éternelle ? — Et par ces individus qui comptent, quoique peu nombreux, se préparent dans le camp ploutocratique ces défections, à tout le moins ces hésitations, cette complicité tacite qui annoncent d'ordinaire la défaite prochaine d'une classe par une autre. Mais, de plus, si les grands faubourgs populeux se taisent par lassitude ou par contrainte, ils pensent, ils rêvent, ils se souviennent. Un éclair d'espérance a traversé leur ciel sombre ; une lueur d'aurore a brillé sur leur horizon et leur a fait entrevoir un avenir de bonheur et d'égalité. Ils ont cru qu'ils allaient le toucher de la main ; et, quoiqu'ils n'aient pu le saisir de leur premier élan, ils ont conservé dans les yeux l'éblouissement de cette vision éphémère et dans le cœur la foi tenace qu'ils l'atteindront un jour. Cela est si vrai que, depuis cinquante ans, malgré les arrêts, les saccades, les chutes, les pas en arrière, la France s'obstine à évoluer vers cette « République démocratique et sociale » dont elle eut alors la brève intuition. Elle refait par petites étapes le chemin qu'elle ne put parcourir d'un bond. La Révolution de février se monnaie chaque jour en réformes, dont chacune pourrait être signée d'un homme de ce temps-là. Liberté de presse, de réunion, d'association, instruction primaire gratuite et obligatoire, enseignement professionnel, service militaire pour tous et réduit à deux ans, séparation des Eglises et de l'Etat, puissante floraison de sociétés ouvrières, abolition du marchandage, limitation du labeur journalier en faveur des femmes, des enfants et même des adultes, repos hebdomadaire, proscription des industries insalubres, assurances contre les accidents, séries de lois protectrices qui forment tout un code du travail : autant d'« utopies » qui

furent condamnées par les Sages et qui ont pris corps autour de nous ! Encore n'ai-je point mentionné toutes celles qui, après avoir figuré au programme de la Deuxième République, sont prêtes à éclore au soleil de la troisième ! (1)

Pauvres utopistes de Quarante-Huit ! Ils ont eu le sort réservé à la plupart des inventeurs, des frayeurs de sentiers. Ils ont été méconnus, maltraités, décriés. Victimes de légendes malveillantes, imaginées par ceux dont ils ont bousculé les préjugés et inquiété la suprématie, ils ont aussi essuyé les dédains injustes de ceux qui ont repris leur œuvre avec d'autres méthodes et d'autres formules. Le peuple, ingrat par ignorance, a laissé faire. Mais il serait temps de pardonner à ces martyrs d'avoir souffert et travaillé pour nous, maintenant que nous réalisons par bribes ce qu'ils avaient conçu et esquissé. Il serait temps de proclamer et d'acquitter notre dette envers ces précurseurs, maintenant que nous profitons de leur expérience, de leurs malheurs et de leurs fautes. Puisse ce livre, épris de justice comme de vérité, contribuer à leur faire enfin rendre la place d'honneur à laquelle ils ont droit !

Nous avons vécu, ce dernier demi-siècle, nous vivons encore de la moelle de leur pensée plus que des conceptions qui furent familières à nos lointains ancêtres de 1789 et de 1793. Ils ont ajouté des rayons à l'idéal démocratique qui échauffe et illumine la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ! A ce titre, l'époque où ils ont peiné mérite de s'insérer parmi les grandes dates de l'histoire moderne : car, non seulement en France et en Europe, mais sur le globe entier, elle a mis pour longtemps à l'ordre du jour de l'humanité ce problème qui ne peut plus être rejeté dans l'ombre : Trouver une organisation de la Société telle que tous ses membres puissent, également et différemment, utiliser, pour devenir plus libres, plus heureux et meilleurs, les moyens matériels et spirituels dont dispose cette Société.

Georges RENARD.

(1) Retraites ouvrières, égalité devant l'instruction, rachat des chemins de fer, etc.

ERRATA

Quelques livraisons ont pâti, surtout au début, des difficultés causées par la grève des typographes. Les fautes seront corrigées dans le volume. Nous relevons ici celles qui ont le plus d'importance :

Page 12, 40^{me} ligne, lire : Derosne, au lieu de : Derosnes.

Page 14, 20^{me} ligne, lire : démontree.

Page 28, 29^{me} ligne, lire : Seulement, il faut croire, au lieu de : Mais il faut croire.

Page 31, titre du chapitre, lire : Chapitre IV, au lieu de : Chapitre III.

Page 36, 34^{me} ligne, lire : contraint de se défendre, de rédiger, au lieu de : à se défendre, à rédiger.

Page 39, titre du chapitre, lire : Chapitre V, au lieu de : Chapitre IV.

Page 40, 12^{me} ligne, lire : Jeanne Deroin.

Page 43, 14^{me} ligne, lire : mais c'était prolonger, au lieu de : mais c'était surtout prolonger.

Page 47, 12^{me} ligne, lire : Fanjat, au lieu de : Fanjot.

Page 50, titre du chapitre, lire : Chapitre VI, au lieu de : Chapitre V.

Page 51, avant-dernière ligne, lire : voient un danger, au lieu de : virent un danger.

Page 52, 15^{me} ligne, et page 54, 20^{me} ligne, lire : le général Courtais, au lieu de : le général Courtois.

Page 55, 21^{me} ligne, lire : parti républicain, au lieu de : partie républicain.

Page 58, 16^{me} ligne, lire : le général Duvivier, au lieu de : le général Davavin.

Page 58, lire : Chapitre VII.

Page 59, 14^{me} ligne, lire : Monceaux.

Page 65, 18^{me} ligne, lire : teneur.

Page 66, 34^{me} ligne, lire : pour être employées, au lieu de : pour être employés.

Page 70, 17^{me} ligne, lire : par voie d'avances.

Page 70, 25^{me} ligne, lire : Ces conclusions ont été adoucies, au lieu de : Ces conclusions ont été admises.

Page 70, 34^{me} ligne, lire : Sevaistre.

Page 71, 39^{me} ligne, lire : d'accord avec les.

Page 72, 9^{me} ligne, lire : C'est, au lieu de : Ce fut.

Page 73, 30^{me} ligne, mettre un point après : l'orateur.

Page 74, 11^{me} ligne et page 75, 28^{me} ligne, lire : Goudchaux.

Page 75, 37^{me} ligne, Rien de pratique, rien qui pare, au lieu de : Rien de pratique qui pare.

Page 76, 5^{me} et 6^{me} lignes, lire : Falloux, au lieu de : M. Falloux.

Page 76, 39^{me} ligne, lire : Hélas ! la menace n'a été que trop, au lieu de : Hélas ! la menace a été trop.

Page 79, 1^{re} ligne, lire : pour ne pas, au lieu de : pour de pas.

- Page 79, 31^{me}, 33^{me} et 40^{me} ligne, lire : Considerant.
- Page 83, 27^{me} ligne, lire Rapatel.
- Page 87, 17^{me} ligne, fermer et rouvrir les guillemets après : sans nom.
- Page 88, 4^{me} ligne, lire : il ne manqua, au lieu de : il ne manqué.
- Page 105, 4^{me} ligne, lire : pour le réduire, au lieu de : pour la réduire.
- Page 113, 28^{me} ligne, transposer la virgule et le point et virgule.
- Page 114, 17^{me} ligne, lire : Pharsale et Diis.
- Page 116, 17^{me} ligne, lire : badauds et laissée.
- Page 123, 21^{me} ligne, lire : Mathieu.
- Page 128, dernière ligne, lire : occuper, au lieu de : occuper.
- Page 131, 13^{me} ligne, lire : quelque.
- Page 132, 30^{me} ligne, lire : les ont traités de butors, au lieu de : les ont traités de bretons.
- Page 132, dernière ligne, lire : Du travail ou du pain, par un travailleur, ou Catéchisme.
- Page 162, 5^{me} ligne, lire : bourgeoisie, au lieu de : bourgeoise.
- Page 163, 24^{me} ligne, lire : leurs supérieures et leur tient lieu, au lieu de : leur supérieures et leurs tient lieu.
- Page 170, 4^{me} ligne, lire : que réalisa ou projeta, au lieu de : que réalisa et projeta.
- Page 178, 13^{me} et 14^{me} lignes, lire : Cléricaiser l'Université au lieu de la détruire : les Universitaires, au lieu de : Cléricaiser l'Université au lieu de la détruire : les Universités.
- Page 182, 1^{re} ligne, lire : enseignement religieux, au lieu de : enseignement religieuse.
- Page 215, 37^{me} ligne, lire : se prêtait admirablement, au lieu de : se prêtait fort bien.
- Page 243, 7^{me} ligne, lire : de Calvin, au lieu de : de Cavin.
- Page 243, 19^{me} ligne, supprimer les guillemets.
- Page 249, 31^{me} ligne, lire : an-archie, au lieu de : anarchie.
- Page 257, 4^{me} ligne, lire : La Production au-dessus de : Chapitre III.
- Page 263, 38^{me} ligne, lire : or, ce que des hommes ont fait, au lieu de : or, de que ses hommes ont fait.
- Page 270, 20^{me} ligne, lire : mais l'État se retirerait, au lieu de : mais l'État se retirait.
- Page 277, 16^{me} ligne, lire : disposition, au lieu de : diposition.
- Page 290, 37^{me} ligne, lire : tout autres méthodes.
- Page 295, 13^{me} ligne, lire : Gambon.
- Page 297, 36^{me} ligne, guillemets avant les italiques.
- Page 316, 37^{me} ligne, lire de : au lieu de : des Comités.
- Page 323, 10^{me} ligne, lire : de greniers.
- Page 347, en note, lire : Bretagne, la.
- Page 350, 20^{me} ligne, lire : le Comité.
- Page 382, 28^{me} ligne, lire : bu à la coupe.
- Page 382, 30^{me} ligne, lire : George Sand.
- Page 384, 26^{me} et 28^{me} lignes, lire : société.

ERREURS DE PAGINATION

- Page 6 au lieu de 5.
- Page 339 au lieu de 33.

TABLE

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

(1848-1852)

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE POLITIQUE

| | |
|--|-----|
| Chapitre 1 ^{er} . — La Révolution sera-t-elle sociale? | 1 |
| Chapitre II. — L'accueil fait à la République en France et à l'Étranger. | 11 |
| Chapitre III. — Les Républicains. Clubs et journaux. Formation du parti de l'ordre | 20 |
| Chapitre IV. — Les journées de Mars et d'Avril 1848. | 31 |
| Chapitre V. — Les élections à la Constituante. | 39 |
| Chapitre VI. — Les débuts de la Constituante. Le 15 Mai. | 50 |
| Chapitre VII. — Les ateliers nationaux | 58 |
| Chapitre VIII. — Les journées de Juin 1848. | 78 |
| Chapitre IX. — Conséquences politiques des journées de Juin. | 86 |
| Chapitre X. — La Constitution de 1848 | 100 |
| Chapitre XI. — L'élection présidentielle. L'expédition de Rome et la fin de la Constituante. | 124 |
| Chapitre XII. — L'Assemblée législative. Le 13 Juin 1849, l'occupation de Rome et ses conséquences | 150 |
| Chapitre XIII. — L'Enseignement et l'Église. Projets républicains et loi Falloux. | 169 |
| Chapitre XIV. — L'abolition du Suffrage universel (Loi du 31 Mai). Les partis en 1850 et 1851 | 179 |
| Chapitre XV. — La fin de la République. Le Coup d'État du 2 Décembre 1851 | 207 |

DEUXIÈME PARTIE

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

| | |
|---|-----|
| Chapitre I ^{er} . — Trois groupes au point de vue social. Socialistes, Interventionnistes, Partisans du <i>statu quo</i> | 22 |
| Chapitre II. — Théories des trois groupes. | 212 |

La Production

Chapitre III. — Le droit au travail 257
 Chapitre IV. — L'organisation du travail, Louis Blanc et la Commission du Luxembourg. Les Sociétés coopératives de production 267
 Chapitre V. — Changements dans le régime du travail 283
 Chapitre VI. — Institutions de prévoyance et d'assistance. 307
 Chapitre VII. — La production agricole et industrielle 320

La Circulation

Chapitre VIII. — Le Crédit et le Commerce 332
 Chapitre IX. — Les moyens de transport 353

La Répartition

Chapitre X. — Le régime légal de la propriété et les impôts 363

Conclusion

Chapitre XI. — Le tournant du XIX^e siècle 376









145560

507
J414

Author Jaurès, Jean

Title Histoire socialiste. Vol.9:-- Le Parti socialiste

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

